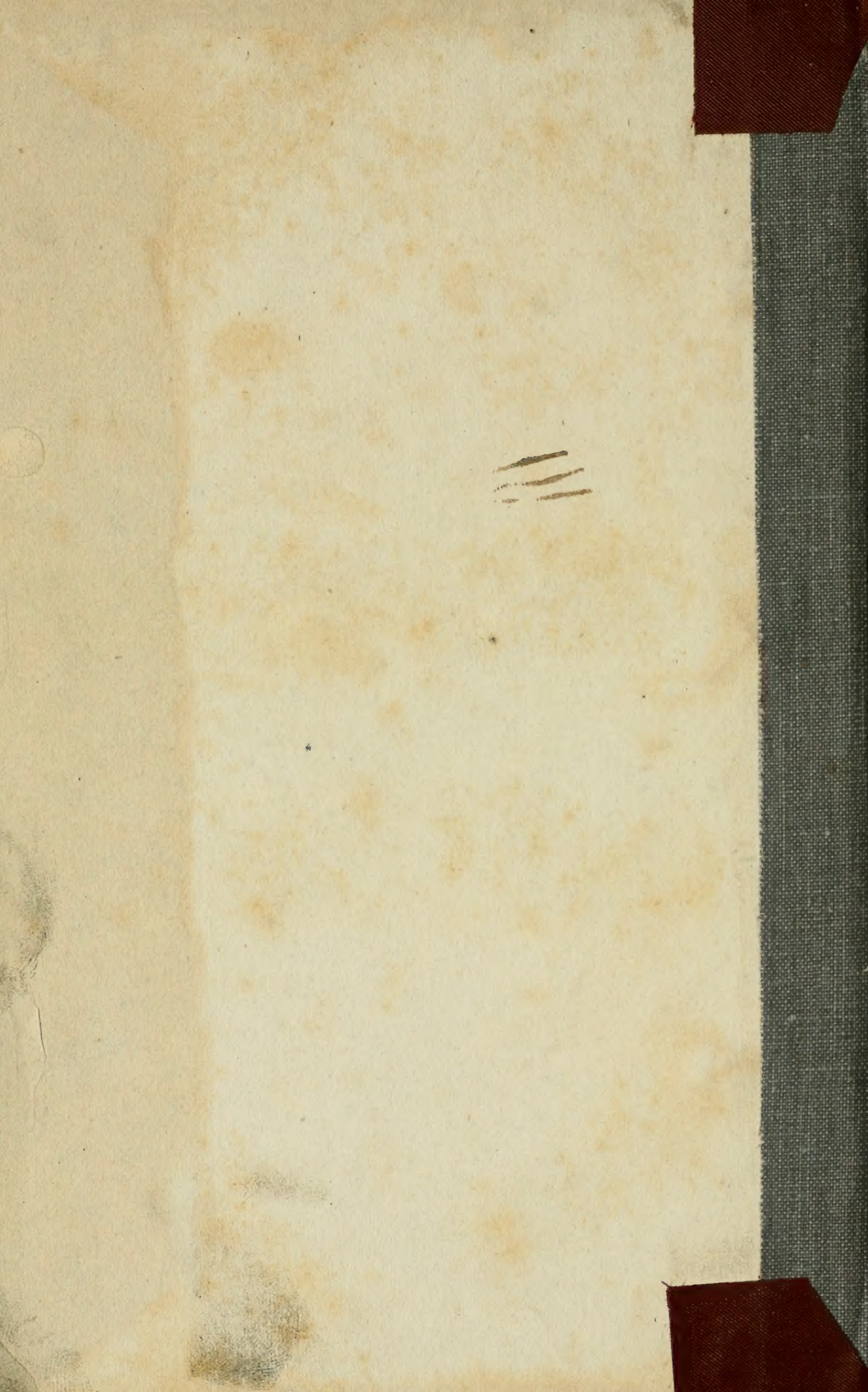

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01497389 5



DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

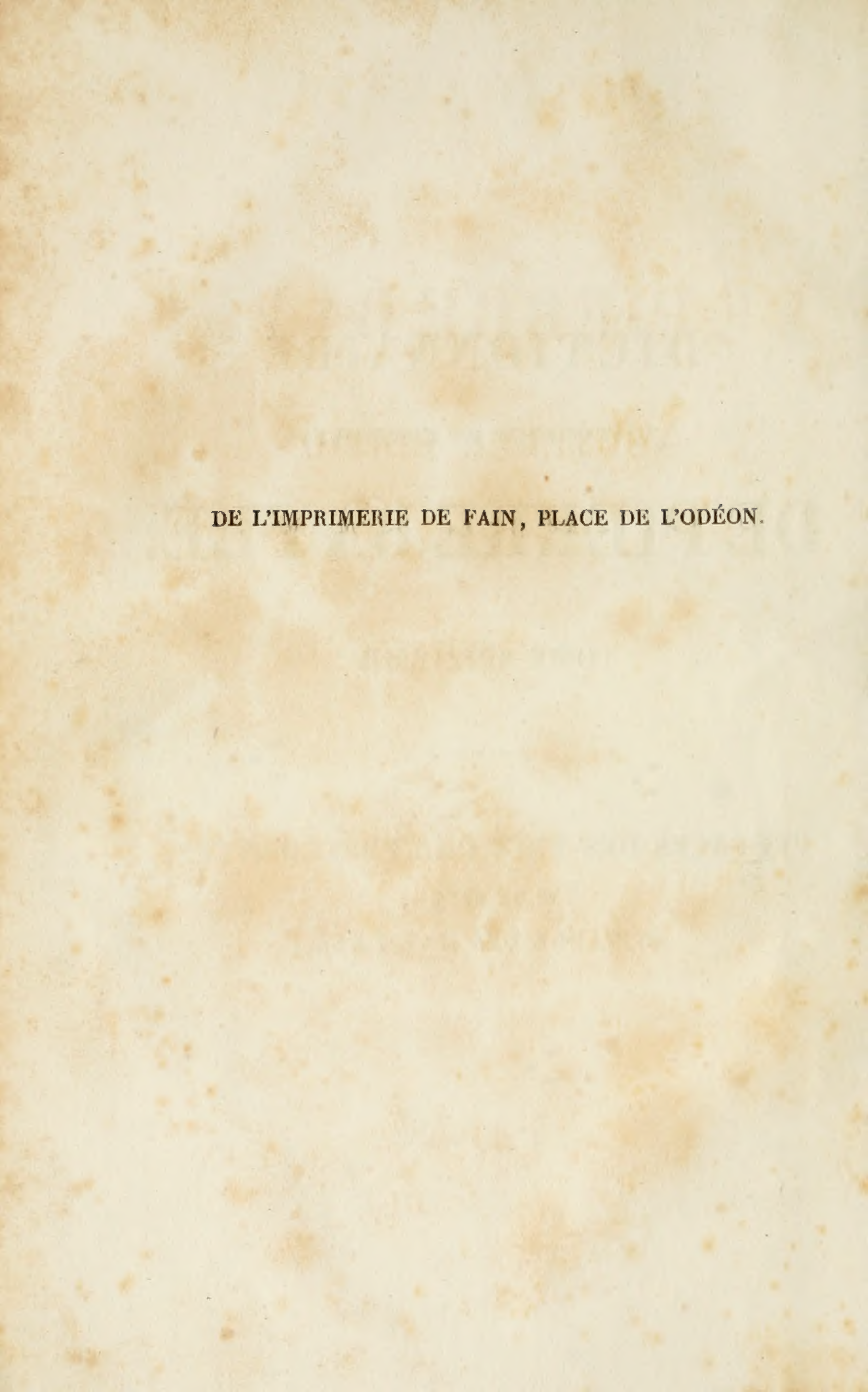
DE PIERRE BAYLE.

TOME SEIZIÈME.

PRÉFACES DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES,

VIE DE BAYLE,

ET TABLE DES MATIÈRES.



DE L'IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE NOTES EXTRAITES DE CHAUFEPIÉ, JOLY, LA MONNOIE, L.-J. LECLERC, LEDUCHAT, PROSPER MARCHAND, ETC., ETC.

TOME SEIZIÈME.



PARIS,
DESOER, LIBRAIRE, RUE CHRISTINE.
1820.

PRÉFACE

DE

LA PREMIÈRE ÉDITION. *[1]

J'AURAIS mille choses à représenter dans cette préface; mais comme je ne le saurais faire sans une longueur excessive, qui rebuterait d'abord les lecteurs, j'aime mieux me gêner moi-même que de ne pas ménager leur délicatesse. Je me borne donc à cinq ou six points.

I. Pourquoi on n'a pas fait cet ouvrage selon le plan que l'on avait publié en 1692.

Je déclare, premièrement, que cet ouvrage n'est point celui que j'avais promis dans le *projet* que je publiai *d'un Dictionnaire critique* l'an 1692. L'objection que j'avais le mieux prévenue et réfutée est celle à quoi l'on s'est attaché le plus, pour condamner le plan *[2] que je voulais suivre : et peut-être y a-t-il eu bien des lecteurs qui ne l'ont trouvée bonne que parce qu'ils remarquaient que je m'étais fort étendu à la combattre. Mais d'où que cela vienne, il n'eût point été de la prudence de se roidir contre le goût général; et puisque tout le monde a jugé que presque toutes les fautes dont j'ai fait mention dans les articles du projet importent peu au public, l'ordre a voulu que j'abandonnasse mon entreprise. J'avais dessein de composer un Dictionnaire de fautes : la perfection d'un tel ouvrage demande que toutes les fautes, petites et grandes, y soient marquées; car ce serait sans doute une perfection dans un Dictionnaire de géographie et dans une carte, si tous les bourgs et tous les villages y étaient marqués. Puis donc que la meilleure manière d'exécuter mon projet eût été la plus exposée aux murmures du public, car elle eût multiplié les observations peu importantes, j'ai dû conclure à l'abandon du dessein; j'ai dû croire que, vu le goût qui était à la mode, il y avait dans le plan même de mon entreprise un vice réel, que l'exécution n'aurait jamais pu guérir. Si je conteste quelque chose à ceux qui ont dit que la plupart des erreurs que j'ai censurées ne sont point de conséquence, c'est qu'ils supposent qu'elles n'étaient pas toutes de cette nature : et moi je soutiens qu'il n'y en avait aucune qui

*[1] Cette édition de 1697 était en quatre parties formant deux volumes.

*[2] *Voyez ce plan, à la fin de ce* Dictionnaire, *t. XV, pag.* 223 *et suiv.*

fût importante, et qu'encore que, généralement parlant, elles ressemblassent à celles qui ont été observées par les grands critiques (1), elles ne pouvaient rien contribuer au bien public. Ce n'est pas de là que dépendent les destinées du genre humain. Un récit plein de la plus crasse ignorance est aussi propre que l'exactitude historique à remuer les passions. Que dix mille personnes très-ignorantes vous entendent dire en chaire que la mère de Coriolan obtint de lui ce que *ni le sacré collége des cardinaux*, *ni le pape même*, *qui étaient allés au-devant de lui*, *n'avaient jamais pu obtenir* (2), vous leur donnerez la même idée du pouvoir de la sainte Vierge, que si vous n'avanciez pas une bévue. Dites-leur, *Quoi! chrétiens*, *vous ne serez pas touché*, *de voir notre Sauveur Jésus-Christ à l'arbre de la croix*, *tout meurtri de coups! et l'empereur Pompée fut bien ému de compassion*, *lorsqu'il vit les éléphans de Pyrrhus percés de flèches* (3); vous ferez autant d'effet que si vous disiez de Pompée une chose très-véritable. Il est donc certain que la découverte des erreurs (4) n'est importante ou utile ni à la prospérité de l'état, ni à celle des particuliers. Or voici de quelle manière j'ai changé mon plan, pour tâcher d'attraper mieux le goût du public. J'ai divisé ma composition en deux parties : l'une est purement historique, un narré succinct des faits : l'autre est un grand commentaire, un mélange de preuves et de discussions, où je fais entrer la censure de plusieurs fautes, et quelquefois même une tirade de réflexions philosophiques; en un mot, assez de variété pour pouvoir croire que par un endroit ou par un autre chaque espèce de lecteur trouvera ce qui l'accommode.

Cette nouvelle économie a renversé toutes les mesures que j'avais prises : la plupart des matériaux que j'avais prêts ne m'ont plus servi de rien; il a fallu travailler sur nouveaux frais. Ma principale vue avait été de marquer les fautes de M. Moréri, et celles de tous les autres dictionnaires qui sont semblables au sien. En cherchant les preuves nécessaires à montrer ces fautes et à les rectifier, j'avais trouvé que plusieurs auteurs anciens et modernes ont bronché aux mêmes lieux. Et comme M. Moréri s'est beaucoup plus abusé dans ce qui concerne la mythologie et les familles romaines que dans l'histoire moderne, j'avais principalement fait des recueils sur les dieux et sur les héros du paganisme, et sur les grands hommes de l'ancienne Rome. L'ouvrage que je me proposais de publier eût contenu une infinité d'articles semblables à l'ACHILLE, au BALBUS

(1) *Examinez les remarques de* Scaliger *sur la* Chronique d'Eusèbe, *vous trouverez que ses corrections se réduisent à un temps*, *un lieu*, *un nom d'homme*, *etc.*, *pris pour d'autres.*

(2) *On assure dans le* Recueil des bons mots, *imprimé l'an* 1693, *pag.* 123, *de Hollande, que cela a été actuellement prêché.*

(3) *On assure dans le* Furétieriana, *pag.* 127, *de l'édit. de Bruxelles*, *que* Furetière *entendit prêcher cela en Flandre.*

(4) *On parle des erreurs de fait*, *et l'on excepte celles de religion. A l'égard des autres on ne prétend pas exclure toute exception.*

et aux Cassius * de mon projet. Tous ces vastes recueils me sont devenus inutiles; car j'ai appris que ces matières ne plaisaient qu'à très-peu de gens, et qu'on laisserait moisir dans les magagins du libraire un volume *in-folio*, qui roulerait presque tout sur de tels sujets. On verra que j'ai eu égard à ces avis : on ne trouvera dans mes deux volumes que peu d'articles de cette nature; et peut-être ne les y trouverait-on pas s'ils n'eussent été tout dressés avant que j'eusse connu bien certainement le goût des lecteurs.

II. Raisons qui ont fait que cet ouvrage n'a pu être composé en peu de temps.

Voilà l'une des raisons qui ont retardé la publication de cet ouvrage. Bien d'autres en ont causé le retardement. Je me fis d'abord une loi de ne rien dire de ce qui se trouve déjà dans les autres dictionnaires, ou d'éviter, pour le moins le plus qu'il serait possible, la répétition des faits qu'ils ont rapportés. Je me privais par-là de tous les matériaux les plus faciles à rassembler et à mettre en œuvre. Rien n'est plus commode pour les auteurs d'un dictionnaire historique, que de parler ou des papes, ou des empereurs, ou des rois, ou des cardinaux, ou des pères de l'église, ou des conciles, ou des hérétiques, ou des grands seigneurs, ou des villes, des provinces, etc. C'est donc un très-grand désavantage que de s'interdire ces matières-là, comme on le doit faire à tout moment, lorsqu'on se propose de fuir les articles qui se lisent dans le Dictionnaire de Moréri. Si vous voulez donner les mêmes articles que l'on y trouve, il faut se borner aux choses qui y ont été omises. La peine de les séparer des autres, dans les originaux que vous consultez, n'est pas petite; mais celle de les lier ensemble après les vides qui s'y rencontrent, lorsqu'on les a détachées de ce que Moréri rapporte, est beaucoup plus grande. Nonobstant toutes ces difficultés j'étais résolu à donner l'article de la plupart des personnes mentionnées dans la Bible; mais j'appris qu'on ferait paraître bientôt à Lyon un dictionnaire tout particulier sur ces matières (5). Le parti qui restait à prendre était le recueil de ce qui a été dit par les rabbins touchant ces personnes; mais ayant su qu'on imprimait à Paris la Bibliothéque orientale de feu M. d'Herbelot, je cessai de travailler à de tels recueils (6). Nonobstant les mêmes difficultés, j'eusse composé les articles qui se rapportent à l'histoire ecclésiastique, si je n'eusse considéré que M. du Pin donnait aux lecteurs de dictionnaires tout ce qu'ils pouvaient désirer. Son ouvrage

* Ces articles sont, dans le Dictionnaire, à leur ordre alphabétique, ainsi que tous ceux qui, dans le *Projet* de 1692, étaient consacrés à des personnages. Les quatre morceaux sur le *Livre de Junius Brutus*, sur les *Libelles diffamatoires*, sur l'*Hippomanes*, sur le *Jour*, ainsi que la *lettre à Durondel*, mis par Bayle à la suite de son *Dictionnaire*, font partie du tom. XV.

(5) *Il est intitulé* le Dictionnaire de la Bible. *C'est un in-folio, imprimé, à ce que porte le titre, l'an* 1693, *et composé par M.* Simon, *prêtre, docteur en théologie.*

(6) *J'avais déjà fait l'article d'*Adam, *d'*Ève, *de* Caïn, *d'*Abel, *d'*Abraham, *etc., que je donne dans cet ouvrage.*

est propre et pour les savans, et pour ceux qui ne le sont pas. Les éditions de Hollande le font courir par toute la terre : tous les curieux l'achètent et l'étudient. J'eusse donc été blâmable de parler des choses qui s'y rencontrent : faut-il faire acheter deux fois les mêmes histoires ? J'ai donc mieux aimé m'abstenir d'une matière si féconde, et si aisée à trouver, que de redire ce que l'on pouvait apprendre plus commodément ailleurs.

Je me suis vu resserré par d'autres endroits. A peine cet ouvrage était commencé que j'ouïs dire que l'on imprimait à Londres une traduction anglaise du Dictionnaire de Moréri, avec une infinité d'additions (7); et qu'on travaillait en Hollande à un ample supplément de ce même Dictionnaire. Dès lors je me crus obligé à ne plus parler des hommes illustres de la Grande-Bretagne : je jugeai que de l'édition anglaise ils passeraient tous dans le supplément de Hollande, et qu'ainsi l'on achèterait deux fois la même chose, si je n'y mettais bon ordre en me privant d'une matière aussi riche que celle-là, et aussi propre à faire honneur à un dictionnaire. La même raison a fait que je discontinuai la recherche des hommes illustres qui ont fleuri dans les Provinces-Unies (8), et que j'ai très-peu parlé de ce qui concerne ou l'histoire ou la géographie de cet état. Je compris sans peine que le supplément de Hollande traiterait de toutes ces choses amplement et exactement. Je compris aussi qu'on y narrerait, avec beaucoup d'étendue, ce qui s'est fait de nos jours dans toute l'Europe. Voilà pourquoi je ne touche point à ces histoires modernes. D'autre côté, j'ouïs dire qu'on allait donner à Paris une nouvelle édition de M. Moréri fort augmentée. Cela me fit prendre le parti de supprimer beaucoup de choses, et d'arrêter mes recherches sur plusieurs sujets que je n'eusse pu traiter qu'imparfaitement, en comparaison de ce que nous en pourraient apprendre ceux qui travaillaient à cette nouvelle édition. Ils sont sur les lieux, et à portée de consulter les bibliothéques mortes et les bibliothéques vivantes. Il faut donc leur laisser toute entière cette occupation, et ne leur pas faire le chagrin d'effleurer une matière qui sera lue avec plus d'empressement, si elle paraît dans tout son lustre, par leur moyen, avant que d'autres l'entament.

Mais outre ces nouvelles éditions et ces nouveaux supplémens du Dictionnaire de Moréri, il y a eu d'autres choses qui m'ont mis fort à l'étroit. M Chappuzeau travaille depuis long-temps à un dictionnaire historique. On peut être très-certain qu'on y trouvera, parmi une infinité d'autres matières, ce qui regarde la situation des peuples, leurs mœurs, leur religion, leur gouvernement, et ce qui concerne les ma[illegible]s royales, et la généalogie des grands seigneurs (9). Vous y trouverez en particulier, avec

(7) *Elle a paru, si je ne me trompe, l'an* 1695.

(8) *On n'a parlé que de quelques-uns dont on avait déjà en main ou les* Vies *ou les* Oraisons funèbres.

(9) *Voyez le* plan *qu'il publia de son* Dictionnaire *l'an* 1694

beaucoup d'étendue, tous les électeurs, tous les princes et tous les comtes de l'empire; leurs alliances, leurs intérêts, leurs principales actions. Vous y verrez par cet endroit-là les pays du Nord, et le reste de l'Europe protestante*. J'ai donc cru qu'il fallait que je me tusse sur ces grands sujets, afin de n'exposer pas les lecteurs à la fâcheuse nécessité d'acheter deux fois les mêmes choses. Je me suis même vu gêné à l'égard des hommes savans du XVIe. siècle; car je savais que M. Teissier faisait imprimer, avec de nouvelles additions, les commentaires qu'il a ramassés si curieusement sur les éloges tirés de M. de Thou (10). Je craignais toujours, en parlant de ces savans, que les faits que j'en dirais ne fussent les mêmes que ceux de M. Teissier; et cette pensée m'a souvent déterminé à supprimer mes recueils.

Je ne fais point tout ce long détail afin de fournir à mes amis la matière d'une apologie contre ceux qui mépriseront mon Dictionnaire, et qui diront : *Fallait-il faire traîner si long-temps la composition d'un tel ouvrage? On en pardonnerait les défauts si l'auteur n'eût mis que peu de mois à le composer; mais un si petit effet d'un si long travail ne mérite point de grâce. On ne supporte que la lenteur qui fait produire un chef-d'œuvre* (11). Mes amis pourraient répondre que les écrivains les plus diligens auraient de la peine à grossir leur compilation avec plus de promptitude, s'ils s'interdisaient les matières les plus abondantes et les plus aisées, ce qu'ils savent que d'autres ont compilé, et ce qu'ils prévoient que d'autres compileront. Mais je ne souhaite point qu'en ma faveur on allègue ces excuses. Ce que j'ai dit ne tend qu'à résoudre les questions que l'on pourra faire : *Pourquoi il manque tant de grands sujets dans mon livre; pourquoi l'on y trouve tant de sujets inconnus, tant de noms obscurs; pourquoi tant de sécheresse à certains égards, tant de profusion à certains autres? S'est-on assez méconnu pour prétendre pouvoir faire ce que Pline a cru extrêmement difficile* (12)? etc. Soit renvoyé au détail que je donne ci-dessus : on y verra la solution de tous ces doutes.

J'avoue de bonne foi que les auteurs laborieux et diligens auront lieu de me regarder comme un écrivain peu actif. J'ai mis plus de quatre années à la composition de ces deux volumes (13). D'ailleurs ils sont parsemés de longs passages qui ne m'ont dû rien coûter : rien de ce que je dis de mon chef ne sent un

* En voici le titre : *Dessein d'un nouveau Dict. historique, géographique, chronologique et philologique*, Celle, 1694, in-fol. L'auteur, âgé de soixante-six ans, promettait de corriger les erreurs de Moréri : il annonçait avoir fait le t. 1er., et recueilli les matériaux des autres. Il n'en a rien paru. Chappuzeau est mort en 1701, aveugle et dans l'indigence. C'était un mauvais poëte, un méchant traducteur, un pitoyable historien.

(10) *Cette seconde édition a paru l'an* 1696. [Il y en a une quatrième de 1715, 4 vol. in-12]

(11) *Diù parturit leæna catulum, sed leonem.*

(12) *Res ardua vetustis novitatem dare, novis auctoritatem, obsoletis nitorem, obscuris lucem, fastiditis gratiam, dubiis fidem.* Plin., *in præfat.*, Nat. Hist.

(13) *J'ai commencé cet ouvrage au mois de juillet* 1692, *et l'ai achevé au mois d'octobre* 1696.

auteur qui retouche son travail, et qui châtie la licence de ses premières pensées et du premier arrangement de ses paroles. Qu'on juge donc que je suis trop lent, je ne le trouverai pas étrange; je n'ignore pas que cela est vrai : j'en ai de la honte, et j'en serais beaucoup plus confus si je ne savais qu'une santé fort souvent interrompue, et qui me demande beaucoup de ménagemens, ne me permet pas de faire ce qu'on voit exécuter à des auteurs bien robustes et qui aiment le travail. Je sais d'ailleurs que la servitude de citer, à laquelle je me suis assujetti (14), fait perdre beaucoup de temps, et que la disette prodigieuse des livres qui m'étaient fort nécessaires accrochait ma plume cent fois le jour. Il faudrait pour un ouvrage comme celui-ci la plus nombreuse bibliothéque qui ait jamais été dressée : au lieu de cela, j'ai très-peu de livres (15). L'oserai-je confesser? Le style est une autre cause de ma lenteur : il est assez négligé; il n'est pas exempt de termes impropres et qui vieillissent, ni peut-être même de barbarismes : je l'avoue, je suis là-dessus presque sans scrupules. Mais en récompense je suis scrupuleux jusqu'à la superstition sur d'autres choses plus fatigantes (16). Les plus grands maîtres, les plus illustres sujets de l'Académie française, se dispensent de ces scrupules, et nous n'avons guère que trois ou quatre écrivains qui ne s'en soient pas guéris. C'est donc pour moi une grande mortification, de ne me pouvoir mettre au-dessus de ces vétilles qui font perdre beaucoup de temps, et qui gâtent même quelquefois les agrémens vifs et naturels de l'expression, quand ou la corrige sur ce pied-là. Je suis si peu capable de secouer ce pesant joug, qu'au cas qu'on réimprime ce Dictionnaire, mon principal soin sera très-assurément de rectifier, selon les lois rigoureuses de notre grammaire, toutes les fautes de langage qui sont demeurées dans cette édition (17). Il en est resté un très-grand nombre; car pendant la première année de mon travail je m'attachais beaucoup moins à ces scrupules : ainsi l'on trouvera des articles répandus dans tout l'ouvrage qui choquent les règles superstitieuses dont j'ai parlé : ils furent faits en ce temps-là, et je n'ai pas eu le loisir de les refondre quand il a fallu les donner aux imprimeurs. On pourra trouver de semblables fautes par tout l'ouvrage, soit qu'attentif à quelque autre chose je ne les aie pas remarquées en corrigeant les épreuves, soit que les impri-

(14) *Je cite les pages, lors même que je renvoie à d'autres endroits de mon* dictionnaire.

(15) *On m'en a prêté quelques-uns fort obligeamment : j'en ai beaucoup de reconnaissance; et je mettrais ici volontiers le nom et l'éloge de ceux qui ont eu cette bonté si je ne craignais de blesser leur modestie.*

(16 *Comme d'éviter les équivoques, les vers, et l'emploi dans la même période d'un* on, *d'un* il, *de* pour, *de* dans, *etc., avec différens rapports : de faire qu'un* il, *au commencement d'une période, se rapporte non à un cas oblique, mais à un nominatif de la précédente, etc.*

(17 *Notez qu'il ne m'a pas été possible d'effectuer cette promesse dans la seconde édition. Les imprimeurs ne me donnaient point le temps nécessaire à bien revoir le premier travail, et à fournir le nouveau, c'est-à-dire les additions, qui ont été en grand nombre.*

meurs n'aient pas pu m'accorder le temps qui m'eût été nécessaire pour raccommoder ce qui ne me plaisait pas. Les bons avertissemens que m'a donnés M. DRELINCOURT, et ses corrections justes et fines, que j'ai eu soin de marquer aux marges de mon exemplaire, me seront d'une utilité infinie en revoyant cette édition (18).

Ce que doivent considérer ceux qui trouveront que l'on n'a pas mis assez de temps à composer ce Dictionnaire.

Voilà ce que j'avais à représenter à ceux qui pourront trouver étrange que ce Dictionnaire m'ait coûté un si long temps. Mais il ne faut pas que je néglige ceux qui pourraient croire que je me suis trop hâté. Il y a plusieurs personnes qui s'étonneront qu'on ait pu faire dans moins de cinq ans deux si gros volumes *in-folio*. Bien des auteurs n'achèvent un petit livre que dans un an, soit qu'ils traitent comme des pensées, et comme des expressions de rebut, tout ce qu'ils produisent sans une longue méditation ; soit qu'ils aient des affaires qui les arrachent souvent de leur cabinet ; soit qu'une paresse naturelle ou une obéissance trop scrupuleuse au précepte qu'ils ont appris au collége,

Interpone tuis interdum gaudia curis, etc.

les engagent à de fréquentes interruptions de leur travail. Ces messieurs-là se préviennent aisément contre un ouvrage qui n'a pas coûté beaucoup de temps ; et ils ne jugent pas qu'il en ait coûté beaucoup, si cent feuilles d'impression n'ont pas demandé trois ou quatre années. Ils m'appliqueront sans doute le *canis festinans cæcos edit catulos*, et ils se confirmeront dans leur préjugé par la lecture du détail qu'ils auront vu ci-dessus. Ils rabattront du travail donné aux choses tout le temps que j'ai donné à couper les vers (19), et à l'unité des relatifs. Il savent que c'est un soin long et pénible, et qu'il n'y a rien qui demande plus de patience qu'un bon tissu de citations. Ils ne croiront pas que, sous prétexte qu'il y a beaucoup de matières étrangères dans cet ouvrage, je puisse dire que sans me hâter je l'ai fait croître en peu de temps, car, diront-ils, une juste application d'une infinité de passages est plus pénible qu'un long attirail de raisonnemens et de réflexions (20). Il faut chercher ces passages, il faut les lire avec attention, il faut les placer à propos, il les faut lier avec vos propres pensées, et les uns avec les autres. Il est impossible d'aller vite, quand on fait cela parfaitement bien. Je le leur accorde ; mais je les prie de ne me pas appliquer le *canis festinans*, *etc.* avant que de m'avoir lu. La voie des préjugés est trompeuse ; et s'ils veu-

(18) *Professeur en médecine à Leyde. Voyez ce qui a été dit de son exacte connaissance de la langue française*, *tom. VI*, *pag.* 11, *col.* 2. *Il m'a fourni aussi plusieurs remarques d'érudition.*

Notez que par la raison alléguée dans la précédente note, je n'ai guère pu en profiter, non plus que des autres que j'avais marquées aux marges.

(19) *La prose française est toute pleine de vers, si l'on n'est en garde continuellement contre ce défaut.*

(20) *Voyez la rem.* (E) *de l'article d'*ÉPICURE, *t. VI*, *pag.* 174.

lent des préjugés favorables, je leur dirai que je me souviens aussi bien qu'eux du distique de Caton,

Interpone tuis interdum gaudia curis, etc.

mais que je m'en sers très-peu. Divertissemens, parties de plaisir, jeux, collations, voyages à la campagne, visites, et telles autres récréations nécessaires à quantité de gens d'étude, à ce qu'ils disent, ne sont pas mon fait; je n'y perds point de temps. Je n'en perds point aux soins domestiques, ni à briguer quoi que ce soit, ni à des sollicitations, ni à telles autres affaires. J'ai été heureusement délivré de plusieurs occupations qui ne m'étaient guère agréables, et j'ai eu le plus grand et le plus charmant loisir qu'un homme de lettres puisse souhaiter. Avec cela un auteur va loin en peu d'années; son ouvrage peut croître notablement de jour en jour, sans qu'on s'y comporte négligemment.

III. Éclaircissemens sur la manière de citer que l'on a suivie.

Je ne doute point que la méthode que j'ai suivie en rapportant les passages des auteurs ne soit critiquée. Plusieurs diront que je n'ai cherché qu'à faire un gros livre à peu de frais. Je cite souvent de très-longs passages : quelquefois j'en donne le sens en notre langue, et puis je le rapporte, et en grec et en latin. N'est-ce pas multiplier les êtres sans nécessité? Fallait-il copier une longue citation d'un auteur moderne que l'on trouve chez tous les libraires? Fallait-il citer Amyot en son vieux gaulois? Pour bien répondre à ces critiques, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de nier que leurs objections ne soient spécieuses. Je leur avoue qu'elles sont plausibles, et qu'elles m'ont tenu en balance assez long-temps; mais enfin des raisons encore plus spécieuses m'ont déterminé au choix que j'ai fait. J'ai considéré qu'un ouvrage comme celui-ci doit tenir lieu de bibliothéque à un grand nombre de gens. Plusieurs personnes qui aiment les sciences n'ont pas le moyen d'acheter les livres; d'autres n'ont pas le loisir de consulter la cinquantième partie des volumes qu'ils achètent. Ceux qui en ont le loisir seraient bien fâchés de se lever à tout moment pour aller chercher les instructions qu'on leur indique. Ils aiment mieux rencontrer dans le livre même qu'ils ont sous les yeux les propres paroles des auteurs qu'on prend pour témoins. Si l'on n'a pas l'édition citée, on se détourne pour long-temps; car il n'est pas toujours aisé de trouver dans son édition la page qu'un auteur cite de la sienne. Ainsi, pour m'accommoder aux intérêts des lecteurs qui n'ont point de livres, et aux occupations ou à la paresse de ceux qui ont des bibliothéques, j'ai fait en sorte qu'ils vissent en même temps les faits historiques et les preuves de ces faits, avec un assortiment de discussions et de circonstances qui ne laissât pas à moitié chemin la curiosité. Et parce qu'il s'est commis beaucoup de supercheries dans les citations des auteurs, et que ceux qui abrègent de bonne foi un

passage n'en savent pas conserver toujours toute la force, on ne saurait croire combien les personnes judicieuses sont devenues défiantes. Je puis dire avec raison que c'est une espèce de témérité en mille rencontres que de croire ce qu'on attribue aux auteurs, lorsqu'on ne rapporte pas leurs propres paroles. C'est pourquoi j'ai voulu mettre en repos l'esprit du lecteur; et pour empêcher qu'il ne soupçonnât ou *subreption* ou *obreption* dans mon rapport, j'ai fait parler chaque témoin en sa langue naturelle; et au lieu d'imiter le Castelvetro, qui finissait ses citations par *et cætera*, avant même qu'il eût copié l'endroit nécessaire, j'ai allongé quelquefois cet endroit-là, et par la tête, et par la queue, afin que l'on comprît mieux de quoi il était question, ou que l'on apprît incidemment quelque autre chose. Je sais bien que cette conduite serait absurde dans un petit traité de morale, dans une pièce d'éloquence, ou dans une histoire; mais elle ne l'est point dans un ouvrage de compilation tel que celui-ci, où l'on se propose de narrer des faits, et puis de les illustrer par des commentaires. Ces allongemens seraient blâmables, s'ils faisaient qu'au lieu d'un volume il y en eût deux, ou qu'au lieu d'un livre à la poche ce fût un *in-folio* ou un *in-quarto*; mais ne s'agissant que de voir si un tome *in-folio* sera plus long ou plus court de quelques feuilles, ce n'est pas la peine de se gêner. Qu'il n'ait que 250 feuilles, il n'aura pas mieux les commodités d'un petit livre que s'il contient 330 feuilles; car il faut bien remarquer que ces gros livres ne sont pas faits pour être lus page à page. Ils coûteraient un peu moins s'ils n'avaient que 200 feuilles, me dira-t-on. Je réponds que si un libraire se conduisait par cette règle, il n'imprimerait jamais un ouvrage de plusieurs volumes, ne continssent-ils que des essences de pensée, sans aucune syllabe de trop; car ils seraient toujours trop chers pour les personnes mal accommodées. La peine de traduire Amyot ou Vigenère en nouveau français n'eût servi de rien; il suffit que mon lecteur puisse entendre les faits qu'ils racontent.

Éclaircissement sur les citations de Brantôme et semblables.

Les gens graves et rigides blâmeront surtout les citations de Brantôme ou de Montagne, qui contiennent des actions et des réflexions trop galantes. Il faut dire un mot là-dessus. Quelques personnes de mérite, qui prenaient à cœur les intérêts du libraire, ont jugé qu'un aussi gros livre que cet ouvrage, farci de citations grecques et latines en divers endroits, et chargé de discussions peu divertissantes, effraierait les lecteurs qui n'ont point d'étude, et ennuierait les gens doctes; qu'il était donc à craindre que le débit n'en tombât bientôt, si l'on n'attirait la curiosité de ceux mêmes qui n'entendent pas le latin. On me fit comprendre qu'un ouvrage qui n'est acheté que par les savans ne dédommage presque jamais celui qui l'imprime, et que s'il y a du profit à faire dans une

impression, c'est lorsqu'un livre peut contenter et les gens de lettres, et ceux qui ne le sont pas; qu'il fallait donc qu'en faveur de mon libraire je rapportasse quelquefois ce que les auteurs un peu libres ont publié; que l'emploi de telles matières est semblable à la liberté qu'on prend de faire sa vie : dans quelques personnes c'est la marque d'un défaut (21), dans d'autres ce n'est qu'une juste confiance en leurs bonnes mœurs (22), et que je pouvais justement me mettre au nombre de ces derniers ; qu'enfin, si j'avais trop de répugnance à déférer à ces avis, je devais du moins souffrir qu'on fournît de tels mémoires au libraire, et même quelquefois des réflexions dogmatiques, qui excitassent l'attention. Je leur promis d'avoir quelque égard à ces remontrances, et j'ajoutai que je n'avais point de droit de m'opposer à leurs supplémens; que j'avais laissé au libraire une pleine autorité d'insérer, même sans me consulter, les mémoires que ses correspondans et ses amis lui enverraient; et que je voudrais qu'à l'égard de tout le livre ils voulussent faire ce qu'ils témoignaient avoir envie de pratiquer en certains endroits, c'est-à-dire qu'ils ajoutassent à mes compilations, qu'ils en retranchassent, qu'ils les arrangeassent comme ils le trouveraient bon. Il est certain que j'ai toujours souhaité de n'avoir pour mon partage dans ce travail que le soin de compiler : j'eusse voulu que d'autres prissent la peine de donner la forme aux matériaux, d'y ajouter et d'y retrancher ; et j'eus beaucoup de plaisir lorsque les personnes dont je parle m'assurèrent qu'elles se souviendraient de notre conversation. C'est à quoi je supplie mes lecteurs de prendre garde. Quant aux réflexions philosophiques qu'on a quelquefois poussées, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en faire excuse; car puisqu'elles ne tendent qu'à convaincre l'homme que le meilleur usage qu'il puisse faire de sa raison est de captiver son entendement à l'obéissance de la foi, elles semblent mériter un remercîment des facultés de théologie.

IV. Remarques sur la hardiesse que l'on a eue de critiquer plusieurs auteurs.

Je n'ai que deux mots à dire sur une chose qui paraît très-importante. J'ai rapporté les erreurs de beaucoup de gens avec quelque liberté. N'est-ce pas une entreprise téméraire et présomptueuse? La réponse à cette question serait bien longue si je ne m'en rapportais à ce que j'ai déjà dit là-dessus dans mon projet. (23). Je supplie mon lecteur d'y avoir recours. J'ajouterai seulement que, sans sortir du devoir de l'humilité, on peut remarquer des fautes dans les livres des hommes illustres. On ne laisse pas pour cela de les regarder de bas en haut à perte de vue. Quand des officiers subalternes, et les soldats mêmes, disent librement que

(21) *Plerique suam ipsi vitam narrare fiduciam potiùs morum quàm arrogantiam arbitrati sunt.* Tacitus, *in* Vitâ Agricolæ, *cap. I.*

(22) *Voyez les rem. des articles* VAYER *et* VIRGILE, *t. XIV*, *pag.* 28) et 423.

(23) *Numéro VI. Voyez tom. XV*, *pag.* 233-235

leurs généraux ont fait quelques fautes dans le cours de la campagne, ils ont quelquefois raison, mais ils ne prétendent pas être plus capables qu'eux de commander une armée : ils se reconnaissent infiniment inférieurs en capacité aussi-bien qu'en rang (24). Voilà mon portrait. J'ajoute encore que quand il s'agit de ce qui n'est pas avantageux à la mémoire d'un homme, je ne m'en rends point garant, je ne fais que rapporter ce que d'autres disent, et je cite mes auteurs. C'est donc à ceux-ci, et non pas à moi, que les parens doivent adresser leurs plaintes. Un historien moderne a déclaré dans une préface que *c'est à ceux qui nous ont prescrit les lois invariables de l'histoire* (*) *qu'il faut s'adresser*, *pour leur faire rendre compte de leurs ordonnances*, *si l'on en est peu satisfait; et non pas aux historiens*, *qui doivent indispensablement obéir*, *et dont toute la gloire qu'ils peuvent espérer consiste à bien exécuter leurs ordres*. Ma cause est encore plus favorable, puisque je ne suis que le copiste des auteurs déjà imprimés. Des deux lois inviolables de l'histoire qu'il rapporte, j'ai observé religieusement celle qui ordonne de ne rien dire de faux ; mais pour l'autre, qui ordonne d'oser dire tout ce qui est vrai, je ne me saurais vanter de l'avoir toujours suivie ; je la crois quelquefois contraire non-seulement à la prudence, mais aussi à la raison.

Ne croyez pas que je me vante de n'avoir rien dit que de vrai ; je ne garantis que mon intention, et non pas mon ignorance. Je n'avance rien comme vrai lorsque, selon ma persuasion, c'est un mensonge (25); mais combien y a-t-il de choses que je n'ai pas comprises, ou dont les idées se sont confondues ensemble pendant la composition ! Combien de fois arrive-t-il à notre plume de trahir notre pensée ! Nous avons dessein d'écrire un chiffre, ou le nom d'un homme; et quelquefois, faute d'attention, ou même par trop d'attention à d'autres choses, nous en écrivons un autre. Ainsi, je ne doute point qu'outre mes péchés d'omission, qui sont infinis, il ne m'en soit échappé un très-grand nombre de commission. Je m'estimerai très-redevable à ceux qui auront la bonté de me redresser ; et si je ne m'étais pas attendu aux bons avis des lecteurs intelligens et équitables, j'aurais gardé plusieurs années cet ouvrage dans mon cabinet, selon le conseil des anciens (26) afin de le corriger, et de le rendre un peu moins indigne des yeux du public ; mais considérant qu'il me restait des matériaux pour deux autres gros volumes, je me suis hâté de me

(24) *Consultez ce vers d'*Horace,
Quum de se loquitur non ut majore reprensis.
Sat. X, *lib. I*, *vs.* 55.

(*) Ne quid veri non audeat, ne quid falsi audeat. *Cicer.* Les paroles de *Cicéron*, au II[e]. liv. *de Oratore*, fol. m. 74 *A*, sont, *Quis nescit primam esse historiæ legem*, *ne quid falsi dicere audeat*, *deinde ne quid veri non audeat?*

(25) *Entendez ceci de ce que j'avance de mon chef*, *et de la fidélité avec laquelle je rapporte ce qui me semble être le sens de ceux que je cite.*

(26) *Nonumque prematur in annum.*
Horat., de Arte Poet.

produire. J'ai compris sans peine que je serais secouru plus utilement et plus à propos quand on saurait ce qui me manque et en quoi je manque. J'espère qu'avec ces secours la suite de cet ouvrage sera meilleure qu'elle n'eût été. J'y vais travailler incessamment tandis que l'âge me le permet (27). Je ne vois rien à quoi il me semble que je puisse mieux employer, ni plus agréablement, le loisir dont je jouis, loisir qui me paraît préférable à toutes choses (28), et qui a toujours paru infiniment souhaitable à ceux qui ont aimé comme il faut l'étude des sciences ; car combien y en a-t-il qui soupirent après le temps où ils puissent assurer

Me jam fata meis patiuntur ducere vitam
Auspiciis, et sponte meâ componere curas (29) !

Il me semble au reste que je puis dire avec raison que ce à quoi je vais travailler sera plus considérable par la qualité même des matériaux que ne l'est ce que je donne aujourd'hui. Le hasard et la surprise ont eu plus de part à cela qu'un choix raisonné. Voici comment. Je différais le plus qu'il m'était possible la composition des articles qui me paraissaient les plus curieux et de la plus grande importance. J'espérais de jour en jour plus de matières et plus d'éclaircissemens, et en attendant je préparais d'autres choses. Il est arrivé de là que d'un côté les articles que je dressais ont pu occuper beaucoup de place, et de l'autre que mes recueils pour les articles que je différais de préparer se sont fort multipliés. Je n'eusse pu donc les mettre en œuvre dans ces deux volumes, sans renverser d'une façon trop énorme la proportion que l'on doit garder entre les lettres de l'alphabet. J'ai été donc contraint de les garder pour un autre temps; car je ne puis obtenir de moi de ne dire que peu de chose sur un grand sujet lorsque j'en puis dire beaucoup. Ainsi je prends plus tôt le parti de n'en dire rien que celui de l'entamer. La proportion que j'ai gardée entre les lettres de l'alphabet a été cause que j'ai renvoyé quelques articles d'une lettre à l'autre. Il a donc fallu accorder la préférence à ces articles promis (30), ce qui a fait que la lettre à quoi on les renvoyait a eu sa juste étendue, avant que l'on pût dresser ceux qui devaient être fort longs. Je souhaite que mes lecteurs songent à ceci lorsqu'ils auront quelque étonnement de ne voir pas certaines personnes dans cet ouvrage (31).

V. De quelle manière on s'est comporté envers Moréri.

C'est ici que je dois dire de

(27) *Dum superest Lachesi quod torqueat, et pedibus me*
Porto meis, nullo dextram subeunte bacillo.
Juven., sat. III, *vs.* 27.

(28) . . . . *Nec*
Otia divitiis Arabum liberrima muto.
Horat., epist. VII, *lib. I.*

(29) *Voyez* Virgile, *au IVe. de l'*Énéide, *vers* 340.

(30) *Notez qu'il y a quelques-uns de ces articles promis qu'on ne donne pas dans ces deux volumes : on a été obligé de les renvoyer à un autre temps.* [Quelques-uns des articles promis par des renvois n'ont été ajoutés ni dans l'édition de 1702, ni dans l'édition posthume de 1720. J'ai indiqué ceux de ces articles qui n'ont jamais été fournis.]

(31) *Par exemple, un* Scaliger, *un* Saumaise, *un* Seldenus, *etc.*

quelle manière je me suis conduit à l'égard du Dictionnaire de M. Moréri. I. Il y a beaucoup de sujets que j'ai passés sous silence, par la raison qu'ils se trouvent dans son dictionnaire avec assez d'étendue. II. Quand j'ai donné les mêmes articles que je voyais dans son ouvrage, j'ai été déterminé, ou parce qu'il en disait peu de chose, ou parce qu'ayant la vie de quelque personne illustre, je me trouvais en état de donner un narré complet, ou parce que de plusieurs choses détachées et assez curieuses je pouvais former un supplément raisonnable. Dans tous ces trois cas, j'ai soigneusement évité de me servir des mêmes faits dont il avait fait mention. Je n'ai pas pu le faire toujours aussi pleinement dans le second cas que dans les deux autres ; car en abrégeant une narration exacte de la vie d'un grand homme, il est nécessaire de donner par ordre la suite des actions, et de faire des articles bien liés et en quelque façon continus. Pourrait-on faire cela en ne disant absolument rien qui eût déjà été dit de cette personne? Ainsi, dans un très-petit nombre d'articles de ce caractère, il sera possible d'avérer que le Dictionnaire de Moréri avait rapporté quelque chose qui se trouvera mêlé parmi plusieurs faits nouveaux que je raconte. Mais comme cela n'est arrivé que rarement, et que sur des points peu considérables, il n'eût pas été nécessaire d'en faire ici l'observation; et je ne le fais que par une forte habitude d'éviter les propositions universelles, et d'avoir égard en certains cas aux exceptions les plus minces, outre qu'il y a des occasions où l'on ne saurait se trop prémunir contre la chicane. III. Si j'avance quelque fait qui ne me soit point connu par d'autres livres que par la compilation de M. Moréri, je la cite fort soigneusement. Je m'en défie beaucoup, et c'est pourquoi je n'ai rien voulu risquer sur une telle caution : je la mets à la brèche; c'est à elle à essuyer les assauts. IV. Quand je ne cite point cet auteur, et que néanmoins je débite quelque chose qui se trouve dans son ouvrage, c'est une preuve certaine que je l'ai puisée à une autre source. Je pourrais jurer qu'il n'y a aucune parole ni syllabe qui lui ait été volée : je le cite toutes les fois que je lui emprunte le moindre mot, ce qui arrive très-rarement; et jamais je ne m'abstiens de le citer que lorsque j'ai su les choses par des recherches aussi pénibles que s'il n'en eût point parlé. V. Je lui renvoie le lecteur à l'égard des faits tant soit peu considérables : il serait absurde de se servir de renvoi pour le jour de la naissance, pour le nom de la patrie, etc., car ce renvoi tiendrait plus de place dans une page que la chose renvoyée, et dépiterait très-justement tous les lecteurs. VI. Cette conduite n'est pas l'effet de la crainte de passer pour plagiaire. C'eût été une peur panique, une peur très-ridicule; car personne jusqu'ici n'a poussé l'extravagance jusques à traiter de plagiaires ceux qui rapportent les événemens qu'un autre

avait rapportés, mais qui les vont prendre à la source, et qui n'emploient ni le tour, ni l'ordre, ni les expressions d'un autre. Il n'y a point d'apparence qu'à l'avenir personne s'avise de définir si follement le plagiat. Une définition si absurde nous conduirait à ce dernier point de l'impertinence, c'est que le plus excellent historien qui entreprendrait d'écrire la vie de Charles-Quint serait nécessairement le plagiaire du plus misérable chroniqueur qui ait ramassé des rapsodies sur les actions de ce grand prince. VII. J'ai mis à part dans une remarque les erreurs que j'ai imputées à M. Moréri. VIII. Je n'ai point touché à celles qui se rencontrent dans les articles qu'il donne, et que je ne donne pas, quoiqu'elles ne soient pas moins considérables ni moins fréquentes dans ces articles que dans ceux que j'ai donnés. IX. Je me suis réglé à l'édition de Lyon 1688, qui est la cinquième et la dernière que l'on ait donnée en France. Je n'ignore point que les éditions de Hollande sont beaucoup meilleures; mais j'ai cru qu'il fallait proportionner mes corrections à celles-là, en faveur d'une infinité de gens qui ne se servent que des éditions de France, et qui encore aujourd'hui les recherchent et les achètent préférablement à la sixième et à la septième (32).

Il résulte de tout cela que mon Dictionnaire n'est point destiné à diminuer le débit de l'autre, et qu'au contraire il l'augmentera, et qu'il en rendra la lecture plus profitable.

En faveur de la jeunesse qui a besoin qu'on lui forme un peu le goût, et qu'on lui donne des idées de l'exactitude la plus scrupuleuse, j'ai relevé jusqu'aux plus petites fautes de M. Moréri, dans les matières que nous traitons lui et moi; car pour ce qui est des fautes qui sont ailleurs, je les ai laissées en repos, comme je l'ai déjà dit. Je ne souhaite point que l'idée méprisante que cela pourra donner de son travail diminue la reconnaissance qui lui est due. J'entre dans les sentimens d'Horace à l'égard de ceux qui nous montrent le chemin (33) : les premiers auteurs des dictionnaires ont fait bien des fautes; mais ils ont rendu de grands services, et ils ont mérité une gloire dont leurs successeurs ne doivent jamais les frustrer. M. Moréri a pris une grande peine, qui a servi de quelque chose à tout le monde, et qui a donné des instructions suffisantes à beaucoup de gens. Elle a répandu la lumière dans des lieux où d'autres livres ne l'auraient jamais portée, et qui n'ont pas besoin d'une connaissance exacte des circonstances. Elle continue à la répandre de toutes parts, et avec plus de pureté, depuis les deux éditions de Hollande. Elles sont infiniment meilleures que celles

(32) *Ce sont des catholiques passionnés, qui ont oui dire que les éditions de Hollande ont souvent réprimé le zèle de M.* Moreri.

(33) *Hoc erat, experto frustrà Varrone Atacino,*
Atque quibusdam aliis, meliùs quod scribere possem,
Inventore minor : neque ego illi detrahere ausim
Hærentem capiti multâ cum laude coronam.

Horat., sat. X, *lib. I*, vs 46

de France, car elles ont été revues par l'un des plus habiles auteurs de ce siècle. Je parle de M. LE CLERC, dont toute l'Europe admire la profonde érudition, soutenue d'un esprit juste et pénétrant et d'un jugement exquis. Il y a corrigé un nombre infini de fautes, et il y a fait de très-belles additions; et personne n'aurait été plus propre que lui à perfectionner cet ouvrage-là, si des occupations plus relevées et plus importantes lui avaient permis de prendre ce soin. Je ne saurais souffrir l'injuste caprice de ceux qui se plaignent des fréquentes éditions de Moréri, et qui regardent comme des empoisonneurs publics les libraires qui les procurent.

VI. Pourquoi l'auteur met son nom à la tête de cet ouvrage.

Ceux qui verront mon nom à la tête de ce livre, et qui sauront que pendant le cours de l'impression j'ai dit en toutes rencontres que je ne l'y mettrais pas, méritent un petit coin dans cette préface. Non-seulement j'ai dit cela en cent occasions, mais je l'ai écrit en divers endroits (34), et plusieurs personnes savent que tous mes amis ont fortement combattu ma résolution, sans que les raisons innombrables que la fécondité de leur génie et leur bonté généreuse leur suggéraient aient rien gagné sur moi. Je ne blâme point ceux qui se nomment à la tête de leurs ouvrages; mais j'ai toujours eu une antipathie secrète pour cela. On ne donne point raison des antipathies non plus que des goûts; cependant je pourrais dire que la réflexion a fortifié en moi la disposition naturelle. Cette sage indifférence, que l'ancienne philosophie a tant prêchée, m'a toujours plu. Cet illustre qui travaillait plus à être honnête homme qu'à le paraître (35), toujours en peine comment il pratiquerait la vertu, jamais en peine s'il en serait loué, m'a semblé depuis long-temps un très-beau modèle, et jamais aucune censure ne m'a paru plus sensée que celle qu'on employa contre certains philosophes qui mettaient leur nom à des traités où ils condamnaient le désir des louanges (36). En effet, pourquoi blâmez-vous ceux qui courent après la réputation, si vous publiez vous-même que vous condamnez cette faiblesse? En conséquence de ces idées, rien ne m'a semblé plus beau que d'étendre sur tous les services qu'on tâche de rendre au public le même désintéressement qui se doit trouver, selon l'Évangile, dans les actes de charité. Voilà les maximes qui me portaient à ne pas mettre mon nom à la tête de ce Dictionnaire. Les médisans ne m'en croiront point; ils se persuaderont que mes scrupules

(34) *C'est-à-dire dans des lettres missives.*

(35) Vir bonus esse quàm videri malebat. *Voyez la rem.* (H) *de l'article* AMPHIARAUS, *tom. I*er., *pag.* 542, *et la rem.* (L) *de l'article* CÉSAR, *tom. V*, *pag.* 35.

(36) Cicéron *rapporte le fait; mais il n'est pas de ceux qui le blâment.* Ipsi illi philosophi etiam in illis libellis quos de contemnendâ gloriâ scribunt, nomen suum inscribunt : in eo ipso in quo prædicationem nobilitatemque despiciunt, prædicari de se ac nominari volunt. *Cicero pro Archiâ poetâ*, *fol. m.* 164. *D. Voyez-le aussi* Tuscul. Quæst., *lib. I*, *fol.* 247, *D; et* Valère Maxime, *lib. VIII*, *cap. XIV*, *num.* 3, *in extran.*

étaient fondés sur le peu d'honneur que l'on acquiert en paraissant à la tête d'un gros ouvrage de compilation, qu'ils appelleront *Égout de recueils*, *rapsodie de copiste*, *etc.* De tous les emplois, diront-ils, que l'on puisse avoir dans la république des lettres, il n'y en a point de plus méprisable que celui des compilateurs : ils sont les porte-faix des grands hommes. A la vérité ils ne sont pas inutiles : *Telles gens*, disait Scaliger (37), *sont les crocheteurs des hommes doctes qui nous amassent tout : cela nous sert de beaucoup ; il faut qu'il y ait de telles gens.* Mais les métiers les plus vils ne sont-ils pas nécessaires? et l'utilité qu'ils apportent les tire-t-elle de leur bassesse ? Il y a donc plus de vanité que de modestie à ne vouloir point passer pour un auteur porte-faix, et à vouloir sortir de la classe des écrivains dont les productions ne sont pas tant un travail d'esprit qu'un travail de corps, et qui portent leur cervelle sur leurs épaules. Les médisans croiront ce qu'il leur plaira ; ce n'est point contre eux qu'il faut raisonner. Je dirai donc seulement que ce n'est point par inconstance, mais pour obéir à l'autorité souveraine, que je fais ce que j'ai dit si souvent que je ne voulais point faire. On a trouvé à propos, pour apaiser le différent de quelques libraires, que je me nommasse. Sans cela, le sieur Reinier Leers n'eût pu obtenir le privilége dont il avait, à ce qu'il a cru, un besoin indispensable. J'obéis donc aveuglément. Je n'aurais donc point à craindre le tribunal même du redoutable Caton le Censeur (38).

Il me reste à dire un mot sur mon *errata*, et sur deux ou trois autres petites choses.

Je comprends sous le mot d'*errata* mes additions et mes corrections. S'il était complet, il contiendrait plus de pages qu'il n'en contient. Je n'impute pas tout aux imprimeurs, quelque grand que soit l'exercice qu'ils donnent à notre patience, surtout lorsqu'ils ne corrigent point tout ce qu'on leur marque à la marge des épreuves. J'ai éprouvé là-dessus la fatalité du métier, et je l'oublie autant que je puis, *animus meminisse horret.* Je me charge néanmoins d'une partie du fardeau ; mais je supplie ceux qui me voudront critiquer de prendre bien garde à mon *errata* Je les supplie aussi, quand ils trouveront quelque chose qui leur paraîtra mauvaise, de voir si elle n'est pas dans les auteurs que je cite ; car si mes traductions ne sont pas de mot à mot, elles sont du moins fidèles à l'égard du sens : elles doivent donc contenir une irrégularité lorsque mes auteurs ont parlé ou pensé confusément.

Si quelques-uns croient qu'ils ont été critiqués mal à propos dans ce dictionnaire, et s'ils publient pour leur justification

(37) *In Scaligeranis*, *voce* Du Maine, *p m.* 148.

(38) Ποστούμιον Ἀλβῖνον, ἱστορίαν Ἑλληνιστὶ γράψαντα, καὶ συγγνώμην αἰτούμενον ἐπέσκωψεν, εἰπὼν δοτέον εἶναι τὴν συγγνώμην εἰ τῶν Ἀμφικτυόνων ψηφισαμένων ἀναγκασθεὶς ὑπέμεινε τὸ ἔργον. *Posthumium Albinum qui Historias scripserat græcè, veniam petentem irrisit, dandam dicens, si illud opus Amphictyonum decreto subactus assumpsisset.* Plut. *in* Catone Majore, *pag.* 343. *B*

quelque petit imprimé où le droit de représailles soit mis en pratique, on trouvera bon, je m'assure, qu'au lieu de me détourner de mon travail pour leur répondre, je prenne la résolution de renvoyer tout cela à la suite de cet ouvrage. Je conviendrai ingénument de mes erreurs, et je m'en rétracterai, sans recourir à des chicanes comme font tant d'autres. J'ai été quelquefois plus décisif qu'il n'aurait fallu; mais, dans le vrai, ce sont seulement des doutes que je propose; et si je leur donne un autre ton, c'est pour exciter davantage les savans à me fournir leurs instructions, et à concourir plus ardemment à l'illustration des choses.

J'ai suivi presque partout l'orthographe d'érudition; mais j'ai rangé les *y* comme les *i*. On n'en a pas usé de même dans la table des matières; je m'en suis aperçu un peu trop tard *.

* Cette irrégularité a été corrigée; mais du reste on s'est conformé à ce que dit Bayle sur les *y* et les *i*.

Je ne me suis avisé que depuis la lettre M (39) de distinguer mes citations d'avec celles des auteurs dont je rapporte des passages. Depuis cet endroit-là jusques à la fin, les citations que l'on marque par des chiffres sont dans les livres mêmes dont j'emprunte quelque chose. Celles qui viennent de moi sont marquées par des lettres, et quelquefois par des étoiles. Avant la lettre M, on les a marquées les unes et les autres de la même façon. Je ne garantis que les miennes.

Le 23 d'octobre 1696.

On a retouché un peu cette Préface pour y changer quelques termes ou quelques arrangemens de mots; mais on n'y a rien ajouté, hormis au bas quelques citations et quelques notes.

(39) *A la pag.* 545 *ou environ.* [Dans le courant de l'article MARCIONITES; c'est du moins à cet article qu'est consacrée la pag. 545, ainsi que les précédentes et les suivantes, dans l'édition de 1697.

AVERTISSEMENT

SUR

LA SECONDE ÉDITION. *

La première chose dont j'avertis mes lecteurs est que presque toutes les remarques qu'ils ont pu voir ci-dessus (1) conviennent et doivent être appliquées au travail de cette seconde édition.

Je les avertis en second lieu que j'ai été bien fâché qu'un amas de circonstances, dont il serait fort inutile de les entretenir, m'ait contraint de joindre à ce qui avait déjà paru ce que je faisais de nouveau. Je n'ignorais pas que cela pourrait déplaire à ceux qui avaient acheté la première édition; mais enfin j'ai espéré qu'ils seraient assez raisonnables pour recevoir mes excuses.

Ils n'ont pas dû s'imaginer que la seconde édition ne serait en rien préférable à la première; car il a fallu nécessairement qu'ils crussent que je corrigerais toutes les fautes dont je me pourrais apercevoir, et que les additions et les corrections qui étaient à la fin de chaque tome seraient insérées chacune en sa place naturelle. Cela seul pouvait donner la préférence à la seconde édition, et causer quelque chagrin à ceux qui avaient acheté l'autre. Il était donc impossible de ne leur pas donner quelque mécontentement. On se trouvait donc réduit de ce côté-là à la différence du plus au moins; mais de l'autre côté il s'agissait de la satisfaction toute entière de ceux qui n'avaient point encore le livre, et qui le voulaient avoir. Ils eussent été bien mécontens de la division en deux alphabets. On pouvait s'imaginer avec quelque vraisemblance qu'ils étaient en plus grand nombre que ceux qui s'étaient pourvus de la première édition. Une longue expérience a fait connaître que cette sorte d'ouvrages alphabétiques se réimpriment plusieurs fois, lors même qu'ils sont très-défectueux. On s'est donc trouvé dans l'alternative ou de ne contenter pas tout-à-fait un certain nombre de gens, ou d'en contenter tout-à-fait un plus grand nombre : la raison a donc voulu qu'on prît le dernier parti.

Il y avait un milieu à suivre : c'était d'imprimer à part les additions; et de les insérer aussi dans la seconde édition. Ceux qui n'avaient pas encore acheté eus-

* 1702, en 3 vol. in-fol.

(1) *Dans la préface de la première édition.*

sent eu par ce moyen tout l'ouvrage sous un seul alphabet. Ceux qui avaient acheté n'eussent été obligés qu'à se pourvoir des additions, et ils eussent trouvé plus supportable l'incommodité des deux alphabets que celle de payer deux fois une même chose. J'aurais pris cet expédient si j'avais cru que les additions seraient aussi grandes qu'elles l'ont été; mais lorsque l'on commença cette seconde édition, je me figurais qu'elles ne pourraient monter qu'à un petit nombre de feuilles, et que ce ne serait point la peine de les publier à part. Les choses ont changé de face pendant le cours de l'impression; mais l'occasion de se servir de ce milieu était perdue quand on a pu croire que les additions pourraient composer un tome. On y prendrait mieux garde si cette seconde édition avait des suites; car, en ce cas-là, on prendrait de telles mesures que chacun pourrait acheter séparément ce qui serait ajouté.

Si cette excuse ne suffit pas, en voici une autre. Le public doit être si accoutumé aux fréquentes éditions des dictionnaires corrigées et augmentées chaque fois, qu'il ne serait pas raisonnable de se fâcher que j'aie suivi un usage que tant d'exemples autorisent. J'en pourrais citer beaucoup; mais je me contente d'alléguer le Dictionnaire de Moréri, dont il s'est fait neuf éditions en vingt-cinq ans, toujours avec de nouvelles additions et corrections. La neuvième sera sans doute suivie de plusieurs autres sur le même pied, tant en France (2) qu'en Hollande. Je ne demanderais point que l'on m'excusât si j'étais coupable de tant de rechutes; mais il me semble que l'on me doit tenir pour justifié sur cette première fois, et principalement puisque je n'ai pas dessein de réitérer cette conduite.

Disons quelque chose de cette seconde édition. Elle n'est pas augmentée de la moitié, mais il ne s'en faut guère; et si elle n'est pas exempte des fautes de la première autant qu'il l'aurait fallu, et que je le souhaitais, elle est pourtant beaucoup moins défectueuse. La révision m'a fait trouver dans la première édition plusieurs méprises qui venaient de la négligence des imprimeurs. On y a remédié, comme aussi à plusieurs autres dont le plus grand nombre venait des auteurs que j'avais cités, et que je n'avais pas pu rectifier, à cause que les livres nécessaires pour cela n'étaient pas en ma puissance. Il y a quelques fautes que je n'eusse pas corrigées si on ne m'en eût averti. On discernera facilement celles-là; car j'ai été soigneux d'indiquer (3) les sources des avis, ou des éclaircissemens, ou des supplémens qui m'ont été communiqués. Après tout, je ne suis pas sans beaucoup de crainte qu'il ne soit resté plus de fautes que

(2) *Les nouvelles littéraires de Paris apprennent que M.* Vautier *travaille à une nouvelle édition du* Moréri; *et cela non-seulement pour l'augmenter et le corriger, mais aussi pour le refondre. Il est bien capable d'y réussir. C'est lui qui a donné l'édition de Paris*, 1699.

(3) *Soit en général, soit en nommant les gens, soit en mettant des étoiles ou des points à la place de leur nom, quand j'ai su ou cru qu'ils ne voulaient pas être nommés. Il y a très-peu d'exceptions à ceci.*

je n'en ai réparé : c'est le sort des dictionnaires de ne marcher vers la perfection que fort lentement et qu'à diverses reprises. Il leur manque une infinité de choses la première fois qu'ils se montrent ; le temps les leur donne peu à peu. Quoi qu'il en soit, j'ai été si mécontent de ma première édition en la faisant repasser sous l'examen, que je la désavoue, et l'abandonne (4), et que je n'en veux plus être responsable qu'à l'égard des choses que j'en ai fait réimprimer; et j'attends de l'équité des lecteurs que s'ils veulent me reprendre, ils s'assureront, avant que d'en venir là, si l'endroit qu'ils croiront fautif se trouve dans la seconde édition. Je les prie aussi très-instamment de s'assurer si cet endroit-là est corrigé dans l'errata, ou dans les additions que j'ai mises à la fin de chacun de ces trois volumes.

Il y a une sorte de corrections que j'ai faites comme d'office, et en conséquence d'un engagement dont le public fut informé (5). Je m'y suis conduit avec tout le soin possible, et avec une très-forte intention de satisfaire les mécontens. J'ai retranché pour cet effet tout ce que l'article de DAVID pouvait contenir de désagréable. C'est la plus grande suppression qui ait été nécessaire : les autres ne sont pas considérables, ni quant à leur nombre, ni quant à leur étendue. On a pu remédier à tout aux dépens de quelques mots ou de quelques lignes, et principalement par le moyen de quatre éclaircissemens qui sont à la fin de cet ouvrage.

Je ne dirai presque rien des additions; je ne veux prévenir personne, chacun en jugera comme il l'entendra; mais je ne veux pas dissimuler que la peine qu'elles m'ont causée ne m'a point permis de corriger les articles de la première édition avec toute la sévérité et avec toute la diligence que j'aurais voulu y apporter. Il est malaisé que, pendant que les imprimeurs travaillent sans discontinuation, l'auteur suffise à ces trois choses : à faire la révision de deux gros volumes *in-folio*, à les augmenter de plus d'un tiers, et à corriger les épreuves.

Il y a telle addition qui amène du dérangement sur plusieurs endroits, qu'il faut retoucher et rajuster, si l'on ne veut pas se contredire ou débiter du galimatias. Pour bien corriger un dictionnaire, il faudrait se faire une loi de ne le pas augmenter; car il en va de ces ouvrages comme des villes ou des fruits. On ne donne guère à une ville une belle symétrie lorsqu'on s'attache beaucoup plus à l'agrandir qu'à réparer les vieilles maisons. Un tel agrandissement sert plutôt à faire paraître les disproportions et les irrégularités qu'à les ôter.

(4) *Ceci se doit entendre principalement des exemplaires qui furent réimprimés, et dont je ne revis pas les épreuves. Les imprimeurs y ont fait de grosses fautes, comme j'en avertis le public à la fin de mes* Réflexions sur un imprimé qui a pour titre, Jugement, etc.

Voyez ci-dessous la citat (5). *On pourra discerner ces exemplaires, si l'on prend garde qu'ils contiennent, sur la dernière page du* 1er. *volume, un supplément d'*errata.

(5) *Dans une* Lettre touchant ce qui s'est passé dans le consistoire de l'église wallone de Rotterdam, au sujet du Dictionnaire critique.

Cette lettre *se trouve ci-dessous dans la Vie de M* Bayle *de cette édition* [année 1698.]

Et pour ce qui est des fruits, on sait bien qu'ils ne mûrissent que quand ils cessent de recevoir de nouveaux sucs. Mais voilà le sort ordinaire des ouvrages de compilation. Quand on les réimprime, on songe plus à y joindre de nouvelles choses qu'à mettre les vieilles en meilleur état. On est dégoûté des vieilles que l'on a relues tant de fois, et l'on trouve dans les autres un attrait de nouveauté qui s'empare de toute l'attention de l'auteur. Cela produit un mauvais effet; la plupart des vieilles fautes demeurent, et l'on en ajoute de nouvelles.

J'ai cru qu'on serait bien aise de discerner dans cette édition ce que j'y ai ajouté, et j'ai fait en sorte qu'on le pût facilement. Voici à quelles marques.

I. Les articles nouveaux ont cette figure ☞ à côté de la première ligne (6).

II. Les additions au texte des vieux articles commencent par un *alinéa*.

III. Toutes les remarques du commentaire qui se rapportent à cet *alinéa* sont nouvelles.

IV. Celles où l'on met au commencement la lettre grecque Δ avec une lettre majuscule de l'alphabet ordinaire le sont aussi.

V. Les additions aux vieilles remarques commencent par un *alinéa* dont le premier mot est en lettres majuscules. Elles s'étendent presque toujours jusques au commencement de la remarque suivante ; si elles ne s'étendent pas jusques-là, elles finissent par un mot qui est en gros caractères.

VI. Il y a quelques additions jointes au corps des articles sans être *alinéa*. On les connaîtra presque toutes par la parenthèse qui y est insérée, et qui contient la lettre grecque Δ avec une lettre majuscule de l'alphabet ordinaire. Cela veut dire que le plus souvent elles sont le texte d'une nouvelle remarque.

VII. Les additions que l'on ne peut discerner par aucun de ces caractères ne sont pas considérables.

Plusieurs personnes m'ayant conseillé de ne pas laisser périr le projet que je publiai, l'an 1692, à la tête de quelques essais de ce Dictionnaire, je l'ai fait réimprimer à la fin des dissertations du dernier volume *.

Il y certaines choses dont j'ai dit en divers endroits que j'en avertissais une fois pour toutes. Le hasard peut faire que jamais les lecteurs ne tombent sur ces endroits-là, les livres tels que celui-ci n'étant pas de ceux que l'on lit de suite et d'un bout à l'autre. L'on m'a donc conseillé d'indiquer ici les lieux où j'ai donné quelques avertissemens généraux. Je crois qu'il suffira de marquer la page 228, au texte ; la 333, à la 2e. colonne ; la 499, et la 552, au texte ; la 779 et la 811, à la 2e. colonne; la 1343, à la 1re. colonne : la 1371, à la 2e. colonne ; la 1474 et la 1996, au texte ; et la 2507 à la 2e. colonne (7).

(6) *On n'a pas cru devoir conserver ces distinctions dans cette édition, non plus que dans la précédente, où il n'y a point d'additions de l'auteur.* [V. mon Discours préliminaire en tête du 1er. vol.]

* Il est ici dans le tom. XV. Voyez ci-dessus ma note pag. 3.

(7) *Ces pages sont, dans la 3e. édition, la* 217 *au texte; la* 309, *à la 2e. col.; la* 464 *et*

Bien des gens m'ont recommandé de mettre de bonnes tables à la fin du livre. Je tombe d'accord qu'il n'y a guère d'ouvrages où elles soient plus nécessaires que dans celui-ci. J'avais formé d'assez bons plans, et peut-être pourrais-je dire qu'il y a peu de personnes plus propres à les exécuter que ceux qui ont travaillé long-temps à de vastes compilations; car s'ils ont voulu vérifier les passages (8), ils ont été obligés d'aller aux tables des matières à tout moment, ils y ont été trompés mille et mille fois : ils en ont donc connu les défauts, et ils ont appris ce qu'il faut faire pour les éviter. Peut-être donc que j'aurais pu composer une bonne table ; mais je n'ai eu ni le temps ni la patience nécessaires à un travail si pénible et si ennuyeux. Je n'ai pas même trouvé à propos que la personne dont on s'est servi, et qui eût pu exécuter fort exactement tous les plans qu'on lui eût marqués, s'engageât dans tout le détail que quelques lecteurs demandent. Ils voudraient une table particulière des auteurs cités, censurés, ou corrigés, et ainsi de cent autres choses. J'ai considéré que de telles tables seraient si longues qu'elles rebuteraient beaucoup de gens. Je sais par ma propre expérience, et par celle de plusieurs autres, que les articles d'une table chargée d'une demi-page de chiffres ne servent presque à personne ; car où sont les gens qui, pour chercher un passage, veuillent se donner la peine d'en consulter vingt? Dans une table de M. de Saumaise (9), l'article de *Plinius* contient plus de trois colonnes de chiffres; celui de *Strabo* en contient deux ; celui de *Théophrastus* près de trois. A quoi peut servir cela à un lecteur? Sera-t-il assez stupide pour employer toute une journée à tenter fortune sur cette incroyable quantité de pages citées? Le remède à cela serait de marquer que l'on cite Pline pour telle et pour telle chose ; mais si vous ne faites pas une nouvelle distribution alphabétique, la vue de deux ou trois pages occupées par un seul nom rebutera tout le monde. Or cette distribution alphabétique de ce qui concerne chaque auteur que l'on a cité est un travail de galérien. Et puis ne sait-on pas que de cent lecteurs, il s'en trouve à peine quatre qui se soucient que l'indice des matières soit bon? La plupart des gens ne le consultent jamais : on prendrait donc une peine horriblement fatigante,

la 512, *au texte; la* 737 *et la* 769, *à la* 2e. *col.; la* 1269 *à la* 1re. *col.; la* 1294 *à la* 1re. *col.; la* 1388 *et la* 1873 *au texte; et la* 2384, *à la* 1re. *col.*

On trouvera les mêmes endroits dans la 4e. *édit., et dans cette* 5e., *au tom. Ier., p.* 219, *au texte; p.* 311, *col.* 2 ; *p.* 468 *et* 518 *au texte; au tom. II, p.* 27, 59, 561 *et* 586, *col.* 1 ; *p.* 684 *au texte : au tom. III, p.* 278 *au texte; p.* 814, *col.* 2. [Dans cette présente édition in-8°., voyez ces passages tom. II, p. 24, fin du texte d'ANAXAGORAS ; p. 320, fin de la rem. (B) d'ARISTANDRE; tom. III, p. 162, fin du texte de Nicolas BASTA ; p. 306, texte de BÈME ; p. 367, rem. (D) de CAMDEN; p. 461, fin de la rem. (B) de CARNÉADE ; t. VII, p. 112, rem. (B) de GOMARUS ; p. 186, au commencement de la rem. (D) de GOURNAY ; p. 461, col. 2, texte de HAILLAN ; t. X, p. 104, fin du texte de MAHOMET II ; et t. XII, p. 329, dernier alinéa de la rem. (B) de PRIOLO.

(8) *C'est ce que j'ai fait autant que j'ai pu, toutes les fois que j'ai eu assez de livres.*

(9) Salmasius, *in* Indice Auctorum citatorum in Exercitationibus Plinianis.

et qui ne serait utile qu'à peu de personnes. C'est sur ces raisons, et sur plusieurs autres, que j'ai cru qu'il suffisait de donner la table que l'on verra à la fin du livre, et d'en faire seulement une autre qui ne contient que le catalogue des articles *. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que la table des matières ne contient point le nom de tous les auteurs que j'ai cités; et que lorsqu'elle le contient, elle ne marque pas tous les endroits où je les cite. Ce serait donc se tromper que de raisonner ainsi : Un tel auteur ne paraît pas dans la table, ou n'y paraît que trois fois; donc il n'a pas été cité, ou il ne l'a été que trois fois.

La principale raison qui m'a fait résoudre à ne point donner à exécuter tous les plans de tables que j'avais en tête est qu'il m'a semblé qu'un mot d'avis pouvait suppléer tous les défauts. Il n'y a qu'à conseiller une chose au petit nombre de lecteurs qui se sert de cette partie d'un livre.

Quand ils liront quelque endroit qui leur paraîtra mériter d'être retenu ou retrouvé au besoin, ils n'auront qu'à voir s'il est marqué dans la table ; et s'il ne s'y trouve point, ils n'auront qu'à le marquer eux-mêmes à la marge de la table sous le mot qui leur paraîtra le plus commode ou sur un papier à part. C'est la méthode dont se servent ceux qui trouvent défectueuses les tables des livres, et qui ont dessein de prévenir le dommage qu'elles leur pourraient causer.

* V. ci-après à la fin de la note (10).

Ayant reçu trop tard les mémoires pour l'article de la ville d'Étampes, et pour celui de Fevret, et pour la maison Minutoli, qui a donné des cardinaux et plusieurs personnes illustres de tous états, je n'ai pu les employer. J'ai reçu aussi trop tard un article tout dressé et parfaitement bien dressé : c'est celui de Raoul, archevêque de Bourges, fils de Raoul, comte, seigneur de Turenne. Il n'eût pas été à propos, ce me semble, de placer tous ces articles dans les *addenda* qui sont à la fin de chaque volume (10).

Très-peu de gens lisent ces sortes d'*addenda*, et personne ne trouve bon qu'ils remplissent bien des pages. Je suis si persuadé qu'on ne les consulte guère, que je prie ici tout de nouveau mes lecteurs de ne me condamner sur rien avant que d'avoir examiné mes *addenda*, où je rectifie plusieurs choses. Je les prie aussi d'y consulter nommément l'addition des articles Brun (11) et Bude, dans laquelle je parle de l'ancienne noblesse de ces deux familles; celle de l'article Fontevraud, et de l'article Léon

(10) *Ces quatre articles se trouveront à la fin de cette* 3e. *édition, parmi les articles communiqués à l'auteur; et, afin de remédier en quelque sorte à l'inconvénient dont il se plaint ici, on les a insérés dans la* liste alphabétique des articles de ce Dictionnaire, *avec cette marque de distinction* ‡. *Dans la* 4e. *édition et dans cette* 5e., *on les a insérés à leur place.* [Et aussi dans la présente édition in-8°. Quant à la *liste alphabétique des articles*, elle a été refondue dans la table générale ; les noms des personnages qui ont des articles dans le *Dictionnaire* sont imprimés en petites capitales. Ceux qui ont été l'objet de notes ou additions sont précédés d'un astérisque.]

(11) *Le plénipotentiaire d'Espagne à la paix de Munster.*

X (12); et l'article VERSORIS, que je donne tout entier dans les *addenda* du dernier volume (13).

Je n'ai rien à répondre à ceux qui se plaignent de ce que mon ouvrage ne leur fournit pas en assez grande quantité les choses qui sont de leur goût. C'est le destin inévitable des écrits *miscellanées*. Chaque lecteur y trouve trop de ceci, trop peu de cela. Ceux qui aiment les généalogies n'y en trouvent pas assez ; ceux qui ne les aiment pas y en trouvent trop. Ceux qui se plaisent aux raisonnemens philosophiques y en voudraient davantage; ceux qui ne les aiment pas y en voudraient beaucoup moins. Les uns voudraient que je n'eusse pas donné l'article de tant de ministres ; d'autres s'étonnent que j'en aie tant oublié. Je les prie tous de se souvenir d'un bon mot de Pline, *Pardonnons aux autres leurs inclinations*, *afin qu'ils nous pardonnent les nôtres* (14). Je cite sur cela un beau passage de Scioppius (15).

Que si j'ai parlé d'une certaine famille plutôt que d'une autre qui n'était pas moins considérable, ou qui l'était encore plus, je l'ai fait sans acception de personnes. Ma seule règle a été que j'avais des matériaux pour les unes et non pour les autres.

Je dois une réponse particulière à ceux qui ont trouvé à redire que j'aie parlé de si peu de grands guerriers. Deux causes m'ont réduit à cette grande sécheresse. L'une est, comme j'en ai averti suffisamment (16), que j'ai évité de me rencontrer avec les autres dictionnaires, tant à l'égard des éditions déjà faites qu'à l'égard des éditions à venir. La plupart des généraux d'armée anciens et modernes se trouvent dans le Moréri ; on y trouve surtout les connétables, les amiraux, et les maréchaux de France, etc. Ces articles ne coûtaient que la peine de copier le père Anselme. Je me suis persuadé que tous les fameux guerriers septentrionaux et allemands paraîtraient avec beaucoup de détail dans le Dictionnaire de M. Chappuzeau *. Je n'ai donc point cru qu'il fallût que je me tournasse de ce côté-là. Mais voici une autre raison encore plus forte. Je ne me suis point vu en état de donner l'article des hommes de guerre tel que je l'aurais voulu. Le travail du père Anselme est bon et utile, et a demandé une patience et des recherches incroyables; mais il ne peut point satisfaire la curiosité des lecteurs. Ce n'est presque rien que de savoir qu'une telle année un général prit ou secourut une ville, qu'il gagna une

(12) *J'y donne deux* lettres *de ce pape qui n'avaient jamais été imprimées*, *et qui sont bien curieuses*.

(13) *Toutes ces additions ont été mises en leur lieu dans la* 3e. *édition*, *dans la* 4e. *et dans cette* 5e. [et aussi dans la présente.]

(14) *Conférez ce que dessous dans la remarque* (G) *de l'article* POQUELIN, *t. XII*, *p.* 262, *à l'*alinéa.

(15) Unde Seneca : Non est quod mireris ex eâdem materiâ suis quemque studiis apta colligere. In eodem prato bos herbam quærit, canis leporem, ciconia lacertum. Cùm Ciceronis libros de republicâ prehendit hinc philologus aliquis, hinc grammaticus, hinc philosophiæ deditus, alius alio suam curam mittit. Et Plinius cùm dixisset multos esse, quos ea quibus nos capimur et ducimur, partim ut inepta, partim ut molestissima offendant : *Demus*, inquit, *alienis oblectationibus veniam*, *ut nostris impetremus*. Scioppius, Element. philosoph. stoïcæ moralis, *cap. CLII*, *fol.* 147.

(16) *Dans la préface de la* 1re. *édit.*

* V. ci-dessus, pag. 5.

bataille, etc. On souhaite outre cela de savoir quel était son caractère; s'il excellait en courage comme Marcellus, ou en prudence comme Fabius le *cunctateur;* s'il était plus propre à conquérir qu'à conserver; si par trop de feu il s'éblouissait un jour de bataille, ou s'il demeurait tranquille dans le plus fort du péril; par quel coup de tête il gagna une bataille qui était déjà presque perdue; par quelle faute il fut vaincu en une telle occasion. On souhaite encore de savoir si en effet il remporta la victoire, comme l'assurent les écrivains de son parti, ou s'il la perdit, comme l'assurent les écrivains du parti contraire. Ces disputes-là sont innombrables (17). Je me croirais obligé de les discuter, et de mettre en parallèle les relations des deux partis, afin qu'en établissant pour principe les faits dont elles conviennent, soit à l'égard du combat, soit à l'égard de ses suites, on pût parvenir par la voie des conséquences à quelque sorte de certitude.

Par exemple, si je parlais du maréchal de Luxembourg, je voudrais marquer le caractère qui le distinguait des autres guerriers, donner quelques détails sur les occasions où il fit paraître ce en quoi il excellait, et ce en quoi ses talens étaient d'un ordre inférieur. J'éviterais les péchés de commission et d'omission que je trouve sur son chapitre dans le Dictionnaire de Moréri. Je ne dirais pas qu'il *défit les armées* de Hollande *près de Bodegrave* l'an 1672, qu'il prit Bodegrave (18) l'an 1673, qu'il fit lever le siége de Charleroi l'an 1674. Car le premier de ces trois faits est une hyperbole inexcusable (19), et les deux autres sont absolument chimériques. Je ne dirais pas qu'en 1673, *il passa au travers de l'armée ennemie au nombre de soixante et dix mille hommes, quoiqu'il n'en eût que vingt mille.* C'est une hyperbole qu'on ne pardonnerait point aux poëtes. Je ne dirais pas qu'en 1678 *il battit l'armée des Hollandais à St.-Denys proche de Mons;* mais j'examinerais le problème du gain de cette bataille. Je ne dirais pas qu'en 1692 il *prit* à Steinkerke *le canon*, *le bagage*, etc. des ennemis; car c'est un fait manifestement réfuté par la propre relation qu'il fit lui-même de ce combat, et qui fut imprimée en France tout aussitôt. Je n'omettrais point la rébellion où il s'obstina depuis l'an 1649 jusqu'à la paix des Pyrénées. Je n'omettrais point sa campagne de Philisbourg (20), sous prétexte qu'il en fut mortifié. Je n'omettrais point sa prison de la Bastille, et je tâcherais de percer le voile épais sous lequel on tient couvertes les procédures de la chambre de l'Arsenal contre lui. Cela est d'autant plus à propos pour l'honneur de sa mé-

(17) *L'origine bien souvent en est que par des raisons de politique on se sert du nom de* victoire *dans les premières relations d'un combat qui se vendent au milieu des rues. Ce titre, qui ne devrait être que passager, devient primordial. C'est comme un nom de baptême qu'on porte toujours. Conférez ce qui est dit, tom. XV, p.* 184, 186.

(18) *Notez que Bodegrave n'est qu'un village.*

(19) *Conférez l'article* Bodegrave, [tom. III, p. 506.]

(20) *En* 1676.

moire, qu'il a couru d'étranges bruits, et bien ridicules, touchant son procès. J'examinerais ce que tant de gens s'imaginent, sans beaucoup de raison peut-être, qu'il aurait rendu de plus grands services à la France pendant ses dernières campagnes, s'il n'eût préféré au bien public ses intérêts particuliers qui étaient de faire durer la guerre, ou s'il n'eût pas eu des ordres limités. Ces gens-là prétendent qu'il n'était à la tête de l'armée, que comme les légats du pape à la tête du concile de Trente, c'est-à-dire qu'il fallait qu'il attendît par la poste un renouvellement continuel d'inspiration. Enfin, je tâcherais de trouver le véritable milieu, quant à ses mœurs, entre son oraison funèbre et certains écrits qui ont été imprimés (21).

(21) *On ne parle pas de tous; car la plupart sont des satires si fades, si impertinentes et si manifestement suspectes de calomnie, qu'on ne doit y avoir aucun égard*

Il n'y a personne qui ne voie qu'étant hors d'état de remplir un plan de cette nature, je suis fort excusable de n'entamer point de tels articles.

J'ai oublié dans la préface de la première édition l'une des causes qui me portent à citer de longs passages latins; c'est qu'il y a bien des gens qui lisent mon livre sans avoir qu'une petite connaissance du français; mais le latin leur est bien connu, et ainsi, par le secours de la citation, ils peuvent entendre parfaitement ce que je veux dire.

Ceux qui se donneront la peine de jeter les yeux sur les marges de ce Dictionnaire sont priés de se souvenir que les citations que j'ai fait marquer par un chiffre sont celles que j'ai trouvées dans les auteurs dont je rapporte des passages. Ce n'est point à moi à répondre de celles-là.

Le 7 décembre 1701.

AVERTISSEMENT

DU LIBRAIRE AU LECTEUR. *

Le Dictionnaire est un de ces ouvrages qui ne finissent qu'avec la vie de ceux qui l'ont commencé. Un auteur qui lit toujours fait de nouvelles découvertes et voit les fautes qui lui sont échappées.

M. Bayle a travaillé à celui-ci jusqu'à sa mort; il ordonna par son testament de remettre entre les mains de M. Leers les exemplaires qu'il avait corrigés de sa main, et la cassette dans laquelle il conservait ses additions afin qu'on les publiât. Cet ordre fut exécuté, et M. Leers m'ayant vendu son fonds, y a compris l'exemplaire corrigé et les additions de M. Bayle; c'est ce qui rend mon édition beaucoup plus correcte et plus ample que les deux précédentes.

Pendant que j'y travaillais, on en a fait une autre à Genève avec beaucoup de précipitation; et afin de lui donner plus de relief, on a voulu mettre sur le compte de M. Marchand toutes les corrections et additions qui devaient entrer dans celle-ci.

M. Bayle avait des idées particulières et un style que personne ne peut imiter; il suffit donc de produire son ouvrage pour convaincre ceux qui le liront de la fausseté de cette accusation. Cependant, si on avait besoin de nouvelles preuves, l'ami illustre * qu'il avait fait le dépositaire de ses dernières volontés est encore vivant, et on ne peut lui contester ce qu'il a vu, tenu entre ses mains, et délivré à feu M. Leers, qui lui en a donné sa décharge.

Plusieurs amis de M. Bayle, accoutumés à lire ses lettres, m'ont donné leur attestation de la vérité des faits, et je conserverai précieusement les manuscrits, afin de pouvoir en convaincre les incrédules, ou ceux qui se feront peut-être un honneur de soutenir avec opiniâtreté ce qu'ils ont avancé sans raison.

L'auteur avait promis de publier son *Supplément* dans un volume séparé, afin de n'imposer à personne la nécessité d'acheter plusieurs fois le même ouvrage. J'aurais dégagé sa parole, si l'incident arrivé à Genève ne m'avait contraint d'en user autrement. En effet, on aurait imprimé promptement le *Supplément*, et on n'aurait pas laissé de profiter des additions de M. Bayle, après avoir publié qu'elles étaient d'une main étrangère : c'est pourquoi je les ai insérées, selon

* Édition de 1720. V. tom. 1er., mon *Discours préliminaire*.

* M. Basnage.

l'ordre alphabétique, dans le corps de l'ouvrage.

On y distingue par une main ☞ celles de la seconde édition, et par un gland les nouvelles, qui rendent mon édition plus utile et plus belle. J'ai inséré de la même manière les corrections auxquelles les imprimeurs de Genève ne pourront jamais remédier, quand même ils détacheraient les additions pour en faire un supplément *.

* C'est précisément ce que firent les libraires de Genève; ils publièrent leur *Supplément* en 1722, un vol. in-folio.

J'espère que le public sera content du caractère, du papier, et de l'arrangement des articles, qui est beaucoup plus exact que dans toutes les éditions précédentes; celle-ci doit l'emporter sur les autres, par le nombre des articles nouveaux qui la grossissent d'un volume, et par les corrections que l'auteur, exact jusqu'au scrupule sur les faits, et profitant des avis de ses amis et de leurs remarques, avait recueillies dans son exemplaire que j'ai suivi.

A [*1]

SON ALTESSE ROYALE

MONSEIGNEUR

LE DUC D'ORLÉANS,

RÉGENT DE FRANCE. [*2]

MONSEIGNEUR,

PERSONNE *n'ignore que* VOTRE ALTESSE ROYALE *redoute les louanges autant qu'*ELLE *les mérite; tandis que les plus grands hommes les regardent comme la récompense de la vertu, il semble que pour vous elles n'en soient que l'inconvénient : mais*, MONSEIGNEUR, *plus on est instruit là-dessus de votre goût, plus on a de peine à s'y conformer; la modestie qui refuse l'encens, opiniâtre, pour ainsi dire, à l'offrir; l'admiration secoue le joug qu'on lui impose; et c'est ce sentiment de liberté qui vous attire aujourd'hui l'ouvrage d'un républicain.*

J'ose donc, MONSEIGNEUR, *mettre sous les auspices de* VOTRE ALTESSE ROYALE, *le fameux ouvrage que je donne au public; mais, avec toute la liberté de mon pays et toute la franchise de mon auteur, je vous avouerai*, MONSEIGNEUR, *que je n'aurais pas réclamé votre protection, si je connaissais dans l'Europe un prince plus éclairé et plus zélé pour l'avancement des lettres.*

Cet ouvrage, MONSEIGNEUR, *a*

[*1] Cette épître dédicatoire, de l'édition de 1720, est de la composition de Lamotte-Houdard.

[*2] En tête de cette dédicace était un médaillon du duc d'Orléans, dans quelques exemplaires au bas de ce médaillon étaient les dix-neuf vers de Limiers que voici :

Cesse de t'affliger, ô France !
Assez et trop long-temps ont duré tes malheurs;
Tes trésors épuisés, tes peuples sans finance,
Assez et trop long-temps ont fait couler tes pleurs.
Ouvre ton cœur à l'espérance.
Par un rare bienfait ton destin va changer.
PHILIPPE voit tes maux, cesse de t'afliger.
Ce prince généreux, sensible à tes alarmes,
Va tarir pour jamais la source de tes larmes.
Vois comme, par ses soins, en métal transformé,
Le papier enrichit le Français alarmé;
Vois ce pays lointain d'où renaît l'abondance;
Vois renaître à la fois la douce confiance;
Vois ce riche palais, où, sur un fonds certain,
Tout ce peuple à l'envi court assurer son gain;
Vois les arts en honneur; vois partout la *sagesse*
Animer du *régent* la vigilante adresse :
Tels sont, sous son pouvoir, les essais inouis
Du nouveau règne de *Louis*.

Voyez sur ces vers mon *Discours préliminaire*, en tête du tom. 1er.

été déjà imprimé deux fois à Rotterdam ; il n'a eu jusques ici d'autre recommandation que lui-même ; il a plu jusque dans les choses qui n'en ont pas été approuvées ; et si l'auteur y est quelquefois digne de censure, il est toujours curieux et agréable, ou par la rare subtilité de ses raisonnemens, ou par les seules grâces de son style. Mais, MONSEIGNEUR, *cet ouvrage déjà si goûté est devenu en quelque sorte nouveau, et en même temps plus digne d'être offert à* VOTRE ALTESSE ROYALE, *par le grand nombre d'additions de la main de l'auteur que j'ai recueillies dans cette édition. Tout ce qui sort d'un pareil écrivain sera toujours précieux au public, et l'on me saura gré sans doute des nouvelles richesses que je répands dans la littérature.*

Pour moi, MONSEIGNEUR, *je me féliciterai toujours de l'occasion qui s'est présentée de vous rendre mes très-humbles hommages, et de mettre votre nom à la tête d'un ouvrage presque aussi célèbre dans le monde que vos vertus ; car où les ignore-t-on*, MONSEIGNEUR? *où ne sait-on pas ce qu'elles ont fait pour la France? Votre valeur l'a servie long-temps aux dépens de votre sang même, sous les ordres du plus grand de ses rois ; aujourd'hui dépositaire de l'autorité royale, vous la servez par toutes les qualités qui distinguent les souverains : votre prudence, ou plutôt votre droiture, a dissipé toutes les inquiétudes de vos voisins ; votre justice et votre bonté vous ont fait trouver pour acquitter les dettes de l'état, et pour y répandre de nouveaux trésors, ces prodigieuses ressources qui étonnent les nations, et dont elles seraient jalouses, si votre équité, et celle que fait attendre le jeune monarque qui s'élève sous votre exemple, ne les rassuraient contre votre puissance.*

C'est ainsi, MONSEIGNEUR, *qu'un Hollandais, dans le sein de sa république, se fait honneur de rendre justice à vos vertus, et qu'il croit faire des vœux pour la prospérité de sa patrie, en priant le ciel de bénir vos intentions et de conserver vos jours. Je suis avec le plus profond respect,*

MONSEIGNEUR,

De Votre Altesse royale,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

MICHEL BOHM.

AVERTISSEMENT

SUR

LA QUATRIÈME ÉDITION. *

Si les éditions réitérées d'un gros livre sont une preuve de l'approbation du public, on peut dire qu'aucun livre n'a été si généralement estimé que le Dictionnaire de M. Bayle. Il est rare de voir qu'un ouvrage aussi étendu que celui-là ait été imprimé tant de fois en si peu de temps. Cette édition est la quatrième, sans compter celle qu'on imprima à Genève en 1715.

M. Bayle laissa après sa mort plusieurs nouveaux articles qu'il destinait pour le *Supplément* de son Dictionnaire. Ils furent insérés dans la troisième édition, imprimée à Rotterdam en 1720. C'est sur cette édition que celle-ci a été faite : mais elle lui est préférable par bien des endroits.

I. Elle est infiniment plus exacte et plus correcte. On a confronté les épreuves avec les éditions publiées par M. Bayle en 1696 et 1702, et on a eu sous les yeux l'exemplaire même de M. Bayle de l'édition de 1702, où il y a plusieurs additions et corrections de sa main. De cette manière, on a rétabli des expressions et des phrases entières qui avaient été omises, changées ou altérées dans l'édition précédente.

II. On a fait la même chose à l'égard des articles du *Supplément*. On les a comparés avec le manuscrit original de M. Bayle ; et par ce moyen on a rétabli le texte dans sa pureté, on a retranché tout ce qui s'y était glissé d'étranger.

III. Les passages grecs, latins, etc., ont été revus et corrigés avec beaucoup de soin.

IV. On a rempli quelques citations qui n'étaient qu'indiquées dans l'édition de 1720.

V. On a mis dans leur rang les articles qui étaient déplacés dans l'édition précédente, ou qui avaient été renvoyés à la fin du quatrième tome.

VI. On trouvait à la fin de ce même tome des remarques critiques qui avaient été communiquées aux libraires : elles sont insérées ici dans le corps de l'ouvrage chacune à sa place; mais on les a distinguées du texte de M. Bayle, en les mettant *a linea*, précédées d'une lettre grecque, qui leur sert de renvoi, et de cette marque §, et suivies de ces mots Rem. crit. *.

VII. On a ajouté à la fin du quatrième tome un écrit impri-

* 1730; 4 vol. in-folio.

* Dans la présente édition in-8°. elles sont marquées d'un astérisque entre parenthèses, signe commun à plusieurs autres notes ; mais on a conservé à la fin les mots abrégés Rem. crit.

mé à Paris en 1706, sous le titre de *Remarques critiques sur la nouvelle édition du Dictionnaire historique de Moréri, donnée en* 1704. M. Bayle fit réimprimer cet écrit, et l'accompagna d'une préface qui contient d'excellentes instructions pour perfectionner le Dictionnaire de Moréri. Il y joignit aussi des observations historiques et critiques qui tendent au même but, et où il marque les erreurs de fait, les faux raisonnemens, et même les fautes de langage où l'auteur des Remarques est tombé Mais il lui a passé une chose que les auteurs ne se pardonnent guère. Il voyait bien que ce censeur avait tiré du Dictionnaire historique et critique, et cela sans le citer, presque toutes les remarques qu'il avait faites sur le Moréri : cependant il ne lui reproche jamais ce plagiat ; il se contente de défendre quelques endroits que le critique avait mal entendus, ou qu'il avait censurés mal à propos. M. Des Maizeaux a gardé moins de ménagemens dans les observations qu'il a jointes à celles de M. Bayle : il a restitué à M. Bayle toutes les remarques critiques que le censeur avait prises de lui et qu'il s'était appropriées. Il a aussi relevé cet auteur sur sa hardiesse à avancer certains faits sans en donner des preuves, et sur sa manière de raisonner vague, équivoque et trompeuse. Mais comme le but de ce petit ouvrage est de servir à perfectionner le Dictionnaire de Moréri, M. Des Maizeaux s'est particulièrement attaché à marquer les corrections qu'on a faites dans les dernières éditions aux endroits que l'auteur a censurés. Les nouveaux éditeurs y verront tout d'un coup ce qu'on a déjà fait, et ce qui reste encore à faire par rapport à ces endroits-là. Il a quelquefois spécifié les éditions où ces changemens ont été faits : mais pour l'ordinaire il s'en tient à celle de 1725, qui est la dernière, et qui contient plusieurs nouvelles additions et corrections. Il n'a rien dit des éditions de Hollande, ayant sans doute cru que nos libraires se conformeront désormais à celles de Paris, en y apportant les modifications nécessaires. Il ne paraît pas que les nouveaux éditeurs du Moréri aient eu en main ces *Remarques critiques :* ils n'ont certainement point vu la préface et les notes de M. Bayle. M. Bayle ne voulut pas se nommer, ce qui fait que ce petit ouvrage n'est presque point connu. Les observations de M. Des Maizeaux sont distinguées de celles de M. Bayle par ces mots mis à la fin, NOUV. OBSERV.

VIII. Enfin on trouvera à la tête *1 de cette édition *la Vie de M. Bayle*, écrite par M. DES MAIZEAUX. Nous n'en saurions mieux rendre compte qu'en donnant ici une lettre de M. Des Maizeaux à M. de la Motte *2, qui nous a procuré cet ouvrage, et qui a cru que cette lettre pouvait tenir lieu de l'avertissement qu'on lui demandait.

Le 30 mars 1730.

*1 Ainsi que les autres préliminaires, je l'ai rejetée dans le XVIe. vol., et on la trouvera ci-dessous.

*2 Elle précède la *Vie de Bayle*. V. ci-après, pag. 39.

AVERTISSEMENT

SUR

LA CINQUIÈME ÉDITION. *

Les éditions réitérées d'un livre ne sont pas seulement une preuve de l'approbation du public, elles ont aussi cet avantage que dans les nouvelles éditions les auteurs, s'ils vivent encore, peuvent perfectionner leurs ouvrages; et, s'ils ne sont plus, les libraires qui connaissent bien leurs intérêts et qui respectent le public peuvent consulter des personnes intelligentes, et se servir de leur secours pour corriger les fautes qui s'étaient glissées dans les éditions précédentes. C'est le plan que nous avons suivi dans cette cinquième édition. Nous nous sommes attachés à la rendre digne d'un si excellent ouvrage et de l'approbation du public; et nous nous flattons d'y avoir réussi avec le secours de quelques personnes zélées pour le progrès et l'avancement des lettres. Voici les avantages qu'elle a.

I. L'édition précédente avait été confrontée avec les éditions publiées par M. Bayle, mais on n'avait pas fait assez d'attention à celle de 1702, qui est très-correcte. En l'examinant de plus près, et la comparant avec notre édition de 1730, on a trouvé qu'il s'était glissé dans celle-ci un très-grand nombre de fautes qui venaient de l'édition de Rotterdam 1720, qu'on avait suivie trop légèrement. Par-là on a rendu le texte de cette nouvelle édition infiniment plus correct et plus exact qu'il n'était dans la précédente.

II. On a aussi corrigé quantité de fautes qui avaient échappé aux réviseurs de l'édition de 1730.

III. On a rempli plusieurs citations qui n'étaient qu'indiquées dans l'édition précédente, parce qu'on n'avait pu trouver les livres d'où elles sont tirées, à cause de leur rareté.

IV. La *Vie de M. Bayle* a été imprimée sur un exemplaire où M. Des Maizeaux avait fait des corrections et des additions considérables : ce qui rend cette *seconde édition* préférable à la première.

Le 14 juin 1740.

* 1740; 4 vol. in-folio. V. mon *Discours préliminaire*, tom. 1er.

PRIVILEGIE.

DE STAATEN VAN HOLLAND ENDE WEST-FRIESLAND, doen te weten: Alzoo ons te kennen is gegeven by *Pierre Brunel*, *R. en J. Wetstein* en *W. Smith* en *P. Humbert*, alle burgeren en boekverkopers der stad Amsterdam; hoe dat zy in den jaare 1720. van *Michael Böhm* boekverkoper tot Rotterdam gekogt hadden alle zyne exemplaren van DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE de M. BAYLE in vier stukken in-folio, met ons privilegie aan dito *Michael Böhm* en *Charles Levier* verleent, in den jaare 1715 en alzoo de voorsz. Privilegie in 't kort stont te expireren, ende de supplianten besig zynde het zelve boek weder te drukken, ende zeer groote kosten daar toe hadden moeten aanwenden, zoo ook tot de merkelyke verbeeteringe als vermeerderinge, en wel voornamentlyk het Leven van den autheur; bevreest zynde dat de supplianten dit voorsz. Werk mochte worden nagedrukt, keerden zy zich tot ons, verzoekende vernieuwinge van dito privilegie om het voorsz. *Dictionnaire Historique et Critique* de M. *Bayle*, *augmenté de la vie de l'auteur*, door de bovengemelde supplianten ofte namaals door hunne erfgenamen, ofte by verkoop of transport hun recht verkrygende, alleen te mogen hier te lande te drukken, doen drukken, uytgeven en verkopen, met verbodt het zelve boek in 't geheel of ten deelen hier te lande na te drukken, te doen nadrukken, ofte buyten 's lands nagedrukt zynde, hier te lande in te brengen, uyt te geven ofte te verkopen, op de verbeurte van alle de nagredrukte, ingebragte of verkofte exemplaren, neffens eene boete van drie duyzend guldens te verbeuren, t'elkens en zoo dikmaals dezelve zullen werden achterhaalt; ZOO IS'T, dat wy de sake en het voorsz versoek overgemerkt hebbende, ende genegen wesende, ter bede van de supplianten uyt onze rechte wetenschap, souveraine macht ende authoriteyt, dezelve supplianten geconsenteert, geaccordeert ende geoctroyeert hebben, consenteeren, accordeeren en octroyeeren haar by dezen, dat zy geduurende den tydt van Vyftien eerst agtereenvolgende jaren het voorsz. Boek, genaamt *Dictionnaire Historique et Critique* de M. *Bayle*, *augmenté de la vie de l'auteur*, in vier stukken infolio, in dier voegen als zulks by de supplianten is versogt, en hier vooren uytgedrukt staat, binnen de voorsz. Onze landen alleen zullen mogen drukken, doen drukken, uytgeven en verkoopen, verbiedende daaromme alle en een ygelyken het zelve

boek, in'tgeheel ofte ten deele te drukken, naar te drukken, te doen nadrukken, te verhandelen, of te verkopen, ofte elders nagedrukt, binnen den zelven onzen lande te brengen, uyt te geven, ofte te verhandelen en verkoopen, op verbeurte van alle de nagedrukte, ingebrachte, verhandelde ofte verkogte exemplaren, ende een Boete van drie duysent guldens daar en boven te verbeuren, te appliceeren een derdepart voor den officier die de Calange doen zal, een derdepart voor den armen, der plaatsen daar het casus voorvallen zal, en het resterende derdepart voor de supplianten, ende dit t'elkens, zoo menigmaal als dezelve zullen werden achterhaalt : Alles in dien verstaande, dat wy de supplianten met desen onsen octroye alleen willende gratificeren tot verhoedinge van hare schade, door het nadrukken van het voorsz boek, daar door in genigen deele verstaan, den inhouden van dien te authoriseeren, ofte te advouëren, ende veel min het zelve onder onse protectie ende bescherminge eenig meerder credit, aansien, ofte reputatie te geven, nemaar de supplianten, in cas daar inne iets onbehoorlyks zoude influëren, alle het zelve tot haren laste zullen gehouden wesen te verantwoorden; tot dien eynde wel expresselyk begeerende, dat by aldien zy dezen onzen octroye voor het zelve boek zullen willen stellen, daar van geen geabbrevieerde ofte gecontraheerde mentie zullen mogen maken, nemaar gehouden wezen het zelve octroye in 't geheel ende zonder eenige omissie daar voor te drukken, ofte te doen drukken, ende dat zy gehouden zullen zyn een exemplaar van voorsz boek op groot papier, gebonden en welgeconditioneert, te brengen in de bibliotheek van onse universiteit tot Leyden, binnen den tydt van ses weken, na dat zy supplianten het zelve boek zullen hebben beginnen uyt te geven, op een boete van ses hondert gulden, naar expiratie der voorsz. Ses weken by de supplianten te verbeuren, ten behoeve van de nederduytsche armen van de plaats alwaar de supplianten woonen, en voorts op pœne van metterdaadt versteken te zyn van het effect van dezen octroye. Dat ook de supplianten, schoon by het ingaan van dit octroy een exemplaar gelevert hebbende aan de voorsz. Onze bibliotheek, by zoo verre zy geduurende den tyd van dit octroy, het zelve boek zouden willen herdrukken met eenige observatien, nooten, vermeerderingen, veranderingen, correctien, ofte anders, hoe genaamt, of ook in een ander formaat; gehouden zullen zyn wederom een ander exemplaar van het zelve boek geconditioneert als vooren te brengen in de voorsz bibliotheek, binnen de zelve tydt, en op de boete en pœnaliteit als voorsz. Ende ten eynde de supplianten dezen onzen consente ende octroye mogen genieten als naar behoren, lasten wy alle ende eenen iegelyken dien het aangaan mag, dat zy de supplianten van den inhoude van dezen doen, laten ende gedogen, rustelyk, vredelyk, ende volkomentlyk, genieten ende gebruyken,

cesserende alle belet ter contrarie. Gegeven in den Hage onder onzen groten zegelen hier aan doen hangen, op den veertienden december in het jaar onzes heeren ende saligmakers zeventien honderd negenen twintig.

J. G. V. BOETZELAAR.

Ter Ordonnantie van de STATEN

WILLEM BUYS.

Aan de supplianten zyn nevens dit octroy ter hand gestelt, by extract authentyk, haar ed. groot mog. resolutien van den 28 juny 1715, en 30 april 1728. ten eynde om zich daar na te reguleren.

PRIVILEGIUM IMPRESSORIUM

AD DECEM ANNOS

Super Dictionario Historico et Critico Petri Bayle, in-folio, pro Zachariâ Chatelain et Jacobo Wetstein.

CAROLUS SEXTUS,

Divinâ favente clementiâ, electus Romanorum imperator semper augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ rex, archidux Austriæ, dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ, et Wurtembergæ, comes Tyrolis.

Agnoscimus et notum facimus tenore præsentium universis, quod cùm nobis Zacharias Chatelain et Jacobus Wetstein, bibliopolæ Amstelodami, humillimè exponi curârint, quem in modum PETRI BAYLE *Dictionarium Historicum et Criticum* in idiomate gallico, in-folio, denuò prelo committere resolverint, vereantur autem, ne æmulorum individiâ hanc editionem imitantium impendii et laboris fructu frustrentur, ideòque nobis demissè supplicârint, quatenùs eorum indemnitati succurrere, et privilegium cæsareum fratribus Thurneysen, Basileæ in Helvetiâ bibliopolis, in anno millesimo septingentesimo vigesimo sexto impertitum, ab istis verò præfatis supplicantibus cessum, prorogare clementissimè dignaremur: nos submissæ pariter et æquæ eorum petitioni annuendum censuerimus: ac proinde authoritate nostrâ cæsareâ omnibus et singulis bibliopolis, bibliopegis, typographis, et aliis quibuscunque rem librariam seu negotiationem exercentibus firmiter inhibemus, vetamus, et interdicimus, ne quis supranominatum PETRI BAYLE *Dictionarium Historicum* sub hoc aliove titulo aut formâ per decem annorum spatium à lapsu prioris computandum intra sacri romani imperii, et regnorum ditionumque nostrarum hæreditariarum fines recudere, vel aliis recudendum dare, aliorsumve impressum apportare, citra præfatorum impetrantium eorumdemque hæredum ac successorum voluntatem et assensum in scriptis obtentum, ausit vel præsumat: si quis verò secùs faciendo

privilegium hoc nostrum seu interdictum violare contemnereque præsumpserit, eum non solùm ejusmodi exemplaribus ubicunque locorum repertis, perperam quippe recusis, seu apportatis, quæ dicti bibliopolæ Zacharias Chatelain et Jacobus Wetstein, sive propriâ authoritate, sive magistratûs illius loci auxilio sibi vindicare poterunt, de facto privandum, sed et decem marcarum auri puri pœnâ ærario seu fisco nostro cæsareo et parti læsæ ex æquo pendendâ, omni spe veniæ sublatâ, mulctandum decernimus, dummodò tenor hujus nostri privilegii in fronte libri impressus reperiatur, et solita quinque exemplaria consilio nostro imperiali aulico exhibeantur. Mandamus itaque omnibus et singulis nostris et sacri romani imperii, regnorumque ac dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis et fidelibus dilectis, tam ecclesiasticis, quàm sæcularibus, cujuscunque statûs, dignitatis aut ordinis fuerint, præsertim verò iis, qui in magistratu constituti, vel suo, vel superiorum suorum loco aut nomine jus, justitiamque administrant, ne quemquam privilegium hoc nostrum cæsareum impunè violare, spernere aut transgredi patiantur : sed si quos contumaces compererint, constitutâ à nobis mulctâ eos puniri, et quibuscunque modis idoneis coërceri curent, quatenùs et ipsi gravissimam nostram indignationem et prædictam pœnam evitare voluerint. Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscriptarum, et sigilli nostri cæsarei appressione munitarum, quæ dabantur in civitate nostrâ Viennâ die vigesimâ februarii, anno millesimo septingentesimo trigesimo octavo; regnorum nostrorum romani vigesimo septimo, Hispanicorum trigesimo quinto, Hungarici et Bohemici verò pariter vigesimo septimo.

CAROLUS.

Vt. J. A. Graf von Metsch.

Ad mandatum sacræ cæsareæ majestatis proprium.

J. J. HAYECK de WALDSTATTEN.

LETTRE

DE M. DESMAIZEAUX

A M. DE LA MOTTE.

A Londres, le 13 *décembre* 1729.

Me voilà enfin, monsieur, au bout de la tâche que vous m'avez imposée : mais je crains bien que cet écrit ne se ressente du peu de temps que j'ai eu à y travailler, et que mon zèle à vous obéir ne m'ait jeté dans une précipitation nuisible au désir que j'avais de bien faire. Quoique mes matériaux fussent prêts depuis longtemps, il fallait les mettre en ordre et les arranger, ce qui n'est pas peu de chose. Je suis très-persuadé, monsieur, qu'un ami tel que vous l'êtes sera content de mes efforts ; mais si l'ami regarde principalement à la bonne volonté, le public ne regarde qu'à l'exécution. Il est impossible qu'étant si pressé, je n'aie quelquefois trop resserré ce qui devait être plus étendu, trop étendu ce qui devait être resserré. Le style en est très-négligé. Je ne sais même s'il n'y a pas des discordances ; car ayant envoyé les cahiers à mesure que je les composais, je n'ai pas encore vu l'ouvrage dans son entier, et n'ai pu par conséquent en comparer toutes les parties. Il serait à souhaiter que le public en fût informé : les lecteurs seraient plus portés à excuser mes défauts, et puisque vous êtes la cause du mal, vous êtes obligé de travailler à y apporter du remède. Ayez la bonté d'y joindre un mot d'avertissement, qui puisse me tenir lieu d'apologie. Mais n'oubliez pas surtout de marquer que vous m'avez engagé de travailler à ces mémoires, lorsqu'on imprimait déjà la table des matières du Dictionnaire.

Il est vrai qu'après avoir représenté mon écrit par son mauvais côté, vous pouvez aussi le faire valoir par ce qu'il a de bon. Quelque défectueuse qu'en soit la forme, vous pouvez, monsieur, parler avec assurance de la matière, puisqu'elle n'est pas de moi. J'ai travaillé sur de bons mémoires. Après la mort de M. Bayle, M. le comte de Shaftsbury, son ami, me chargea de lui communiquer toutes les particularités que je pourrais recueillir touchant sa vie et ses ouvrages. Je m'adressai d'abord à M. Basnage, qui m'en fournit

un grand nombre. Je les fis entrer dans l'écrit que milord Shaftsbury m'avait demandé, et dont on publia une traduction anglaise fort imparfaite en 1708. M. Bayze m'a appris plusieurs particularités de la jeunesse de M. Bayle. Il était son parent. Je pourrais encore nommer M. de la Rivière, M. Abbadie, M. Huet, etc. Les lettres de M. Bayle, que j'ai publiées, m'ont été d'un secours infini. Enfin, j'ai eu un guide assuré pour fixer l'époque de ses voyages, de ses études, de la composition et de l'impression de ses ouvrages, et des différentes circonstances où il s'est trouvé pendant les quarante premières années de sa vie. Ce guide, c'est M. Bayle lui-même, qui a laissé un journal historique et chronologique de sa vie, sous le titre de *Calendarium Carlananum*. Je suis redevable de ce journal au savant et obligeant M. Marais, avocat au parlement de Paris; il a engagé M. de Bruguière, héritier de M. Bayle et de ses manuscrits, à me le communiquer, et il a bien voulu l'accompagner des éclaircissemens dont j'avais besoin. Il m'a aussi procuré les lettres qui regardent la reine de Suède, et quelques autres pièces très-importantes.

Je remarquerai, en passant, que c'est sur le journal de M. Bayle, et sur ses lettres, qu'on dressa l'*Histoire de M. Bayle et de ses ouvrages*, mise à la tête de son Dictionnaire de l'édition de Genève. Cette petite pièce est de M. l'abbé du Revest. Il la communiqua à M. de la Monnoye, qui lui indiqua plusieurs corrections dans un mémoire que j'ai en original. C'est apparemment ce qui a donné lieu de l'attribuer à M. de la Monnoye *[1]. M. du Revest n'avait qu'une copie tronquée du journal de M. Bayle : elle l'a souvent induit à erreur. Il a aussi fait plusieurs fautes de son chef. On les a relevées dans un écrit inséré dans le recueil imprimé à Amsterdam en 1716, sous le titre d'*Histoire de M. Bayle et de ses ouvrages*, etc. Cet écrit est intitulé, *Exacte revue* *[2] *de l'Histoire de M. Bayle et de ses ouvrages, contenant des additions et des corrections; avec diverses particularités*, qui sont, *ou anecdotes, ou tirées de ses écrits et de sa vie publiée en anglais*. L'auteur aurait pu pousser plus loin sa critique, et éviter quelques méprises, s'il avait été à portée de consulter le journal de M. Bayle. Comme il ne s'est pas proposé de donner une histoire exacte et suivie, il a quelquefois abandonné son sujet. Il s'est jeté dans des digressions, qu'on a néanmoins adoptées dans la nouvelle édition de l'ouvrage de M. du Revest, jointe au *Supplément* du Dictionnaire de M. Bayle, imprimé à Genève en 1722. Mais dans cette nouvelle édition, on a plus songé à grossir ce petit ouvrage qu'à le perfectionner. D'ailleurs, les additions sont entassées sans ordre : il s'y trouve plusieurs faussetés, et il y manque beaucoup de faits importans.

*[1] On avait fait plus ; on l'avait réimprimé sous le nom de la Monnoye, dans l'édition de 1715, que Des Maizeaux indique quelques lignes plus bas.

*[2] L'auteur de l *Exacte revue* est Jean Masson.

J'ai joint à la vie de M. Bayle trois petites pièces qui servent de preuves, et qu'on pourra mettre à la fin par manière d'appendix. La première, c'est le *Calendarium Carlananum*. La traduction française explique ce qui n'est dit qu'en peu de mots ou par abréviation dans l'original. La seconde pièce, c'est l'*ordonnance* de M. de la Reynie, lieutenant général de police, portant condamnation de la *Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg*. Elle a quelque chose de singulier. La troisième contient les *Actes du consistoire de l'église wallonne de Rotterdam concernant le Dictionnaire de M. Bayle*. On y voit toutes les procédures du consistoire, et les déclarations de M. Bayle. Cette pièce n'avait point encore vu le jour.

Vous pourrez prendre de tout ceci, monsieur, ce que vous jugerez à propos pour votre avertissement. Il me semble que vous ne sauriez vous dispenser d'y nommer les personnes qui m'ont fourni des mémoires. C'est une reconnaissance qui leur est due. Mais je puis bien m'en reposer sur vous : mes intérêts ne sauraient être en de meilleures mains. Il ne me reste donc, monsieur, qu'à vous demander la continuation de votre amitié, et à vous assurer du parfait dévouement avec lequel je serai toujours votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DES MAIZEAUX.

LA VIE

DE M. BAYLE,

Revue, corrigée, et considérablement augmentée dans cette cinquième édition *.

1647.

M. Bayle naquit au Carla, bourg du comté de Foix, entre Pamiers et Rieux, le 18 de novembre 1647. Il reçut au baptême le nom de Pierre. Son père, d'une bonne famille originaire de Montauban, s'appelait Jean. Il était ministre du Carla, et avait épousé Jeanne de Bruguière, dont la mère était de la maison de Ducasse; de sorte que messieurs Bayle appartenaient à deux maisons du pays de Foix distinguées par leur noblesse, Ducasse et Chalabre, dont Bruguière est une branche. M. Bayle eut deux frères : un aîné nommé Jacob, qui fut collègue de son père ; et un cadet nommé Joseph, et surnommé *du Peyrat*, d'un bien qui appartenait à sa famille.

M. Bayle fit remarquer en lui, dès son enfance, un esprit vif et subtil, une conception aisée et facile, une mémoire très-heureuse ; mais il avait de plus, ce qui est nécessaire pour faire valoir de si grands avantages, le désir ardent de savoir et d'apprendre. Il interrogeait ses parens avec un air empressé et attentif, ne se rendait point aux réponses qu'on lui faisait qu'il n'en conçût clairement tout le sens, et ne perdait rien des petites instructions qu'il recevait dans cette école domestique. Son père cultiva avec beaucoup de soin de si heureuses dispositions.

1660.

Après lui avoir appris la langue latine, il lui fit commencer l'étude de la grecque à l'âge de douze ans et demi (1); et le fortifia pendant quelques années dans la connaissance de ces deux langues, par la lecture des meilleurs auteurs. Mais enfin les fonctions de son ministère lui emportant beaucoup de temps, et ses soins ne répondant pas aux progrès que son fils était capable de faire, il prit le parti de l'envoyer à l'académie de Puylaurens.

* Cinquième édition se rapporte au *Dictionnaire* de Bayle ; car en 1740 ce n'était que la *seconde* édition que l'on donnait de la *Vie de Bayle*. V. ci-dessus, pag. 33, l'*Avertissement* de l'édition de 1740.

(1) Le 29 de juin 1660.

1666.

M. Bayle y arriva au mois de février de l'an 1666 (1). Il était dans sa dix-neuvième année ; mais ni les passions qui règnent ordinairement à cet âge, ni l'éloignement de la maison paternelle, n'affaiblirent point la forte passion qu'il avait pour les lettres. Il mettait à profit les heures mêmes de récréation ; et tandis que les autres écoliers s'occupaient de ces amusemens qui sont si chers à la jeunesse, il se retirait dans sa chambre pour se livrer aux plaisirs qui naissent de l'application à l'étude.

Au mois de septembre suivant (2), il profita des vacances pour aller voir sa famille : mais ce temps, destiné à la dissipation, devint pour lui un temps de travail ; il s'attacha si fort à l'étude qu'il en tomba malade. A peine fut-il guéri, que, se livrant de nouveau à sa passion dominante, il retomba, et eut ainsi plusieurs rechutes qui le retinrent au Carla plus de dix-huit mois.

1668.

On l'envoya à Saverdun (3), chez M. Bayze, qui avait épousé Paule de Bruguière sa tante. Le but de ce voyage était de le faire changer d'air, et de le sevrer de l'étude : malheureusement il trouva des livres. M. Rival, ministre de Saverdun, en avait un très-grand nombre ; et ce fut pour le jeune Bayle une tentation qui pensa lui coûter la vie. Des lectures presque continuelles le jetèrent dans une fièvre dangereuse, dont il eut peine à se guérir. Il fut long-temps à se remettre. Dès qu'il se trouva en état de sortir, on le fit transporter à une maison de campagne de M. Bayze, située sur les bords de l'Ariége, qui rend ce lieu très-agréable. Le souvenir des doux momens qu'il avait passés auprès de cette rivière l'a porté à lui consacrer un article dans son Dictionnaire (4).

Lorsqu'il fut tout-à-fait rétabli, il retourna au Carla (5), et bientôt après à Puylaurens (6), pour y continuer ses études. Il les reprit avec une nouvelle ardeur, mêlant toujours à ses exercices académiques la lecture de tous les livres qui lui tombaient entre les mains, sans en excepter les livres de controverse. Mais Plutarque et Montaigne étaient ses auteurs favoris. Le long séjour qu'il avait fait chez son père avant que d'aller à l'académie, et les fréquentes maladies qu'il eut ensuite, avaient si fort retardé ses études qu'il ne commença sa logique qu'à vingt et un ans. Ainsi ce n'est pas sans raison qu'il s'est plaint dans un de ses ouvrages, qu'*il avait commencé tard à étudier* (7).

1669.

Il redoubla son application pour tâcher de regagner le temps

(1) Le 12 de février.

(2) Le 9 de septembre.

(3) Le 29 de mai 1668.

(4) Voyez l'article Ariége [tom. II, pag. 580.]

(5) Le 28 de septembre.

(6) Le 5 de novembre.

(7) *Réflexions sur un imprimé qui a pour titre, Jugement du public. . sur le Dictionnaire critique*, § XIX, p. 8. [V. tom. XV, p. 257.]

perdu; et les progrès qu'il faisait à Puylaurens n'étant pas à son gré assez rapides, il résolut de quitter cette académie pour aller à Toulouse, qui est une des plus célèbres universités de France. Il y arriva au mois de février 1669 (1). Il se logea dans une maison particulière, et allait entendre les leçons de philosophie qui se faisaient dans le collége des jésuites : il n'y avait rien là d'extraordinaire. Les réformés envoyaient souvent leurs enfans étudier chez les jésuites, quoique cela eût été défendu par les synodes. Cependant le séjour de Toulouse eut des conséquences affligeantes pour la famille de M. Bayle : il changea de religion. La lecture qu'il avait faite à Puylaurens de quelques livres de controverse l'avait déjà ébranlé; ses doutes augmentèrent à Toulouse par les disputes qu'il eut avec un prêtre qui logeait en même maison que lui. Il se crut dans l'erreur, parce qu'il ne pouvait répondre aux raisonnemens qu'on lui faisait, et un mois après son arrivée à Toulouse, il embrassa la religion romaine (2). Il fut immatriculé, et dès le lendemain il reprit l'étude de la logique.

La nouvelle de son changement pénétra de douleur toute sa famille, et particulièrement son père de qui il était tendrement aimé. M. Bertier, évêque de Rieux, jugeant bien qu'après cette démarche le jeune Bayle ne devait pas s'attendre à recevoir aucun secours de ses parens, se chargea généreusement de son entretien. M. Bayle en marque sa reconnaissance dans une lettre qu'il écrivit, en 1693, à M. Pinson, avocat au parlement de Paris (A) *.

On se fit beaucoup d'honneur, à Toulouse, de l'acquisition d'un jeune homme qui donnait de si grandes espérances, et dont le mérite était relevé par la qualité de fils de ministre.

1670.

Lorsque son tour vint de soutenir des thèses publiques, on voulut que la solennité s'en fît avec éclat. Les personnes les plus distinguées du clergé, du parlement et de la ville, s'y trouvèrent : l'université n'avait jamais vu un auditoire si auguste et si nombreux. Les thèses étaient ornées du portrait de la Vierge (3), à qui elles étaient dédiées; et ce portrait était accompagné de plusieurs figures emblématiques qui désignaient la conversion du répondant. La clarté, la pénétration et la modestie avec lesquelles il répondit, lui attirèrent un applaudissement universel.

M. Ros de Bruguière, un de ses oncles maternels, marié à une demoiselle catholique, s'étant trouvé à Toulouse lorsque M. Bayle soutint ses thèses, en porta un exemplaire au Carla, et madame Ros de Bruguière en para sa chambre. Le père de M. Bayle, étant venu voir M. Ros de Bruguière, on lui apprit la manière dont son fils s'était distingué dans cette dispute pu-

(1) Le 19 de février.

(2) Le 19 de mars.

* Les notes indiquées par une lettre capitale sont renvoyées à la fin de la Vie de Bayle.

(3) Qui tenait l'enfant Jésus entre ses bras.

blique, les honneurs qu'on lui avait faits, et les applaudissemens qu'il y avait reçus. Ce bon homme écoutait cela avec plaisir, et semblait avoir oublié dans ce moment le chagrin que son fils lui avait donné par son changement de religion. Mais madame Ros de Bruguière lui ayant montré les thèses, dès qu'il vit la figure de la Vierge avec ces paroles VIRGINI DEIPARÆ, il fut saisi d'une si grande indignation, qu'il fit effort pour s'en approcher; mais on l'en empêcha, de peur qu'il ne les mît en pièces dans le transport de sa douleur. Il sortit précipitamment, versa un torrent de larmes, et protesta qu'il ne rentrerait point dans cette maison, tant qu'un objet si cruel pourrait se présenter à sa vue.

Cependant les catholiques, non contens d'avoir gagné le jeune Bayle, formèrent le dessein de gagner encore toute sa famille. On crut qu'il fallait commencer par l'aîné. M. l'évêque de Rieux chargea M. Bayle de lui écrire; ajoutant que, s'il pouvait l'engager seulement de venir à Toulouse, sa conversion était sûre. M. Bayle, qui croyait sincèrement avoir pris le bon parti et qui aimait son frère, lui écrivit la lettre suivante (1) :

« Monsieur mon très-cher frère;

» L'affection ardente que j'ai » pour votre personne et le désir » dont je brûle de votre bonheur » ne me permettant pas de négliger aucune occasion de procurer votre bien, je me sens » obligé de vous prier très-instamment de venir passer quelques jours en cette ville, pour » me donner le moyen de vous » entretenir de plusieurs choses » qui vous sont très-importantes, et pour la vie présente et » pour celle qui est à venir. Je » me persuade que si j'avais la » liberté de vous bien découvrir » l'état des choses comme elles » sont, et la disposition favorable où elles se trouvent, je ferais quelque effet sur votre » esprit, et vous ferais avouer » que cette suprême sagesse qui » gouverne le monde a travaillé » d'une façon particulière à ajuster tant de ressorts, et que, » comme elle ne fait rien qui ne » puisse avancer sa gloire et notre salut, elle a voulu, par la » rencontre de tant de choses » différentes, qui toutes semblent vouloir concourir à votre » bien, tenter le plus heureux et » le plus glorieux changement » qui se puisse opérer dans l'esprit de mon père et dans le » vôtre.

» Vous me direz sans doute » que ce sont ici tous mystères » où vous ne comprenez rien, et » que ce sont des énigmes pour » vous; mais je vous réponds que » pour peu que je m'entretienne » avec vous sur ce chapitre, vous » comprendrez facilement quel » est mon dessein, et vous verrez ensuite clair comme le jour » avec quel grand fondement je » vous aurai dit que la disposition qui a rangé quantité de

(1) Cette lettre est datée du 15 avril 1670. J'en ai l'original entre les mains. La suscription est : *A M. Bayle fils, ministre du Carla, au Carla.*

[Cette lettre n'est ni dans les éditions de 1714 et de 1729 des *Lettres*, ni dans les éditions de 1727 et 1737 des *OEuvres diverses*.]

» choses où vous avez grand intérêt, vous est si favorable » qu'il y a tout sujet d'en espérer quelque chose de surnaturel.

» Je ne m'expliquerai pas plus » ouvertement sur ce sujet, » parce que j'espère que vous ne » me refuserez pas la grâce que » je vous demande de me venir » voir le plus tôt qu'il vous sera » possible, et que dans l'entretien que j'aurai alors tête à » tête avec vous, nous aurons » lieu d'en parler amplement. » Venez donc, mon cher frère, » s'il vous est possible, avant » que cette semaine ne se passe; » venez satisfaire l'impatience » d'un homme qui soupire pour » l'amour de vous plus de quatre fois, et qui souhaite passionnément que vous vous mettiez aux termes d'être bienheureux. Vous ne vous repentirez pas sans doute d'être » venu, tant ce que j'ai à vous » dire est de nature à contenter » une âme solidement raisonnable comme est la vôtre.

» Et certainement je vous ferais tort si je croyais que vous » fussiez malade d'une manière » incurable, et jusqu'au point » de ne trouver rien de bon dès » là qu'il n'est pas conforme à » votre sentiment. J'ai meilleure » opinion de vous; et ceux qui » vous connaissent ne font nulle » difficulté de croire qu'avec la » bonté de votre naturel et la » probité dont vous faites profession, il n'est point de proposition raisonnable que l'on » ne puisse vous faire goûter, » quoique vous n'y soyez point » accoutumé et quoique vous » ayez une nuée de préjugés » pour le contraire. Sur ce fondement, je m'assure que ce que » j'ai à vous dire ne vous déplaira pas, et ne vous effarouchera pas si fort que vous » soyez capable de fermer tout-à-fait l'oreille à quiconque » vous en voudrait parler.

» Si je m'étais adressé à beaucoup de gens qu'il y a, pour » leur faire la même prière que » je vous fais de me donner quelque audience, il pourrait bien » être qu'ils me tiendraient d'abord pour suspect, se défieraient de moi et condamneraient tout ce que je serais » capable de leur dire : mais » pour vous, je vous crois incapable de me condamner avant » que de m'avoir entendu, et, ne » fût-ce que par curiosité, il me » semble que vous voudrez savoir ce que ce peut être, et » que vous suspendrez votre jugement jusques à ce que vous » l'ayez appris; en quoi je ne » puis remarquer dans votre esprit qu'une disposition à bien » faire.

» Il ne me resterait pour asseoir quelque bonne espérance, qu'à vous croire bien » résolu de former ce jugement » qui est fondé sur une vérité » que l'expérience de tous les » siècles confirme d'une manière incontestable, qu'en fait » de religion toutes les innovations sont très-pernicieuses, et qu'un particulier qui » se veut ériger de son autorité » privée en réformateur ne peut » passer que pour un factieux, » un schismatique, un semeur » de zizanie et une tête animée

» d'orgueil, d'opiniâtreté et d'envie. Et en effet, quelle apparence que Dieu laisse tomber l'église chrétienne dans la ruine et dans la désolation, qu'il lui cache toutes ses clartés, qu'il la prive de toutes ses lumières, et qu'en même temps il revête un homme du commun, un simple particulier, d'une abondance de grâce si extraordinaire qu'il soit comme le restaurateur de la vérité et un phare qui remette les errans dans le chemin; enfin, qu'il soit le canal et le véhicule, la base et la colonne de la vraie foi, et qu'on puisse dire de lui ce qu'un poëte disait d'un jeune prince qui semblait être né pour la gloire de son temps :

» *Hunc saltem everso juvenem succurrere sæclo*
» *Ne prohibete* (1).

» En vérité il y aurait de la témérité, de l'imprudence et de l'aveuglement à se persuader de telles illusions. Il est bien plus de l'ordre de la providence de Dieu, et du soin que le Saint-Esprit prend des fidèles en gouvernant l'église par la communication de ses lumières de laquelle il gratifie les lieutenans du fils de Dieu en terre, que ce soit l'église qui instruise, qui corrige et qui réforme les particuliers et les abus qu'ils pourraient laisser couler dans leur conduite, ou qui les guérisse de leurs erreurs, que non pas que les particuliers réforment l'église et la redressent de nouveau. Car, comme il y aurait bien de la folie à soutenir que Dieu, dans le dessein de conserver des eaux du déluge de quoi réparer le genre humain, fit périr tout ce qu'il y avait dans l'arche de Noé, et suscita en même temps un homme qui s'était sauvé dans quelque caverne avec sa femme, ou qui s'était dérobé à la fureur et à l'inclémence des eaux dans je ne sais quels asiles inviolables : ainsi c'est bien rêver à crédit et tout son soûl que de prétendre que le Saint-Esprit, dans le dessein de conserver toujours comme un peu de levain de la foi contre les ravages des hérétiques et des infidèles, a laissé tomber l'église, qui est son épouse, dans l'idolâtrie, la superstition et l'aveuglement; et a tiré de l'obscurité d'une cellule, ou d'un coin de chapelle, Luther et Calvin, pour propager la foi, la restituer dans ses droits et la relever de dessous ses ruines.

» Encore pourrait-on penser, quoique sans apparence de raison ni de vérité, que Dieu voulut conserver ces deux hommes pour être les propagateurs de l'Évangile dans la corruption générale que l'on suppose qui avait envahi toute la face de l'église, parce qu'ils s'étaient conservés purs et nets de tous ces désordres et de toutes ces abominations prétendues; comme il conserva Loth et Noé, en récompense de ce qu'ils n'avaient point trempé dans les vices de leurs siècles. Mais pour avoir une telle pensée il faudrait être tout-à-

(1) *Virgil. Georg.*, *lib. I*, *v.* 500, 501

» fait ignorant des choses les » plus universellement connues, » puisqu'il est de notoriété pu- » blique que ces deux grands por- » teurs de réformation étaient » tout-à-fait perdus et abîmés » dans le vice (1); pour ne pas » dire qu'ils ont débuté d'une » manière extrêmement crimi- » nelle; c'est-à-dire, qu'ils ont » commencé par violer des vœux » dont la justice et la sainteté » obligent à une observance la » plus régulière qui soit (2).

» Voilà, mon cher frère, les » réflexions dont je voudrais » vous savoir muni quand vous » viendrez en cette ville, car as- » surément vous en seriez d'au- » tant plus disciplinable. D'ail- » leurs l'instabilité et la cadu- » cité de votre parti, qui n'est » en ce royaume que par tolé- » rance et parce qu'il ne prend pas » au roi la fantaisie de l'extermi- » ner, me fait craindre pour vous » toutes les fois que j'y pense. » Et en effet, ne subsister que » parce que l'humeur d'un mo- » narque, qui peut tout ce qu'il » veut sur cette affaire, ne le » porte pas à suspendre son con- » cours avec lequel il vous souf- » fre; à votre avis, n'est-ce pas » être exposé à toutes les heures » du jour d'être détruit, puisqu'il » n'en est point où l'humeur » d'un souverain ne puisse pas- » ser d'une extrémité à l'autre?

» Ainsi j'ai un grand sujet de » souhaiter que vous imitiez les » Pharisiens et les Saducéens » qui vinrent au baptême de » saint Jean, à qui il demanda » qui les avait portés de fuir » l'ire à venir. J'espère qu'un » jour, moyennant la grâce du » Saint-Esprit et la bénédiction » de Dieu, l'on pourrait vous » faire un pareil interrogat, qui » vous serait bien doux et bien » commode. J'en prie le souve- » rain maître de toutes choses, » et voudrais avoir donné tout » mon sang pour opérer votre » salut. Ce que je dis non-seu- » lement pour vous en particu- » lier, mais aussi pour mon » père, ma mère, mon second » frère et tous mes parens : trop » heureux, si, comme un autre » Joseph, je pouvais être l'in- » strument de la conservation » de toute ma maison! Adieu, » mon cher frère : faites ré- » flexion sur ce que je vous ai » dit, et venez au plus tôt pour » savoir ce que c'est que vous » veut dire votre très-humble, » très-obéissant et très-passionné » serviteur. Vous verrez l'ac- » complissement de ce que dit » saint Paul : *Quand on cherche* » *le règne de Dieu et sa justice*, » *toutes les autres choses sont* » *ajoutées de surcroît* (3). »

Cette lettre ne fit pas beaucoup d'impression sur M. Bayle l'aîné, par rapport à la religion. Il regarda du même œil et les belles espérances qu'on lui donnait, et les lieux communs de controverse qu'on lui opposait. Mais il fut très-sensible à cer-

(1) Voyez la *Critique générale de l'Histoire du calvinisme*, lettre XI, § 8; et dans le *Dictionnaire critique*, les articles de Calvin, tom. IV, pag. 325, et Luther, tom. IX, pag. 543, où l'on fait l'apologie de ces réformateurs.

(2) Voyez la *Critique générale*, etc., lettre IX.

(3) Ces paroles ne sont pas de saint Paul, mais de Jésus-Christ, *Évang. de saint Math.*, *ch. VI*, *vs.* 33.

taines expressions qui lui faisaient craindre que son frère n'eût pris avec la religion romaine l'esprit d'aigreur qu'elle inspire à ses dévots. Son père, plus indulgent, les attribua à quelque convertisseur qui avait dicté la lettre. Il dit qu'il ne reconnaissait point là son fils, et qu'il espérait de le voir bientôt rentrer dans le bon chemin.

On avait envoyé à Toulouse M. Naudis de Bruguière, son cousin-germain, jeune homme qui avait beaucoup d'esprit et de pénétration. Il logeait dans la même maison où M. Bayle demeurait. Ils disputaient souvent de religion; et après avoir poussé vivement les objections qu'on peut faire de part et d'autre, ils les examinaient de sang-froid. M. Naudis savait bien sa religion : l'étroite amitié qu'il y avait entre eux bannissait l'aigreur de la dispute, la rendait plus libre, et l'examen plus impartial. Ces disputes familières, que le simple hasard semblait faire naître, embarrassaient souvent M. Bayle et lui rendaient suspects certains dogmes de l'Église romaine; de sorte qu'il s'accusait quelquefois intérieurement de les avoir embrassés sans les avoir assez connus. Car il regardait l'examen en fait de religion comme un devoir indispensable; comme le seul moyen de s'assurer de la vérité, et par conséquent le seul de connaître la volonté de Dieu, et de se mettre en état de la suivre. Il se confirmait d'autant plus dans ces sentimens, que, quelque soumission que l'Église romaine exigeât, c'était pourtant par la voie de l'examen qu'on avait voulu opérer sa conversion.

Dans ces temps-là, M. Pradals de Larbon vint à Toulouse. C'était un de ces hommes dont l'esprit, l'enjouement et les manières gagnent d'abord l'affection de ceux qui les voient. Aussi était-il recherché avec empressement des personnes les plus distinguées de la province. M. Bayle le père l'avait prié de voir son fils toutes les fois qu'il irait à Toulouse : il espérait que M. de Pradals s'attirerait bientôt la confiance du jeune Bayle; et, en effet, il y réussit si bien, que M. Bayle lui avoua un jour qu'il croyait avoir été un peu trop vite dans le nouveau parti qu'il avait pris, et qu'il trouvait à présent plusieurs choses dans la religion romaine qui lui paraissaient contraires à la raison et à l'Écriture. M. de Pradals, charmé de cet aveu, en informa d'abord la famille de M. Bayle, et ce fut pour elle un sujet de joie inexprimable. On résolut de lui envoyer son frère aîné, et on pria M. de Pradals de leur ménager une entrevue. M. Bayle l'aîné étant allé à Toulouse avec M. de Pradals, celui-ci invita le jeune Bayle à dîner, ainsi qu'il avait accoutumé de faire. Après qu'il se fut entretenu quelque temps avec lui, et que les domestiques se furent retirés, M. Bayle l'aîné, qui était dans un cabinet, en sortit et se présenta devant son frère. Tout ce que la joie, et la douleur, et la surprise, ont de plus fort, saisit le jeune Bayle et ne lui permit pas de parler. Il se jeta aux genoux de son frère et les arrosait

de ses larmes. M. Bayle l'aîné ne put retenir les siennes, et, l'ayant relevé, il lui parla d'une manière si touchante, que le jeune Bayle ne songea qu'à lui découvrir le fond de son cœur, en lui marquant l'impatience qu'il avait de quitter Toulouse et de renoncer aux erreurs qui l'avaient séduit. Cependant, comme son évasion devait sans doute irriter M. l'évêque de Rieux et les pères jésuites, on crut qu'il fallait garder certains ménagemens qui firent différer de quelques jours le départ de M. Bayle. Ce fut au mois d'août de l'année 1670 qu'il exécuta son dessein.

Il sortit secrètement de Toulouse (1), où il avait demeuré dix-huit mois, et se retira auprès de Mazères dans le Lauraguais, à une maison de campagne de M. du Vivié, à six lieues de Toulouse et à trois de Carla. Son frère aîné s'y rendit le lendemain avec quelques ministres du voisinage; et le jour suivant (2) il fit son abjuration entre les mains de M. Rival, ministre de Saverdun, et en présence de son frère aîné, de M. Guillemat, ministre de Mazères, et de M. Rival, ministre de Calmont, et neveu du ministre de Saverdun. Le même jour on le fit partir pour Genève (B).

M. Bayle y arriva le 3 de septembre, et y reprit le cours de ses études. Il avait appris chez les jésuites la philosophie péripatéticienne; et, comme il la possédait bien, il la défendait avec beaucoup de chaleur (3). Cependant il crut devoir examiner la philosophie de Descartes, qu'on professait à Genève; et il ne fut pas long-temps sans préférer les principes raisonnés de la nouvelle philosophie aux vaines subtilités des sectateurs d'Aristote. M. Bayle avait trop de talens pour n'être pas bientôt distingué à Genève. La manière avantageuse dont on parlait de lui fit que M. de Normandie, syndic de la république, le pria de se charger de l'éducation de ses enfans, à quoi il consentit (4). M. Basnage, qui étudiait alors à Genève, logeait chez M. de Normandie, et ce fut là que M. Bayle fit connaissance avec lui et que se forma entre eux cette étroite liaison qui a duré jusqu'à la mort. M. Bayle contracta aussi avec M. Minutoli une amitié qui fut toujours cultivée par une correspondance que ni le temps ni l'éloignement des lieux ne fit jamais négliger. Il eut encore des liaisons particulières avec messieurs Pictet et Leger, qui ont été professeurs en théologie dans l'Académie de Genève, et s'acquit l'estime et la bienveillance de plusieurs personnes distinguées dans l'état et dans l'église, tels qu'étaient M. Fabry, syndic; MM. Turretin, Mestrezat, Burlamachi, Sartoris, etc.

Quelque temps après, la place d'un des premiers régens du collége venant à vaquer, on jeta les yeux sur lui pour la remplir. Dans le dessein de s'en rendre

(1) Le 19 d'août.

(2) Le 21 d'août.

(3) *Chimère de la cabale de Rotterdam démontrée*, etc., pag. 144, 145.

(4) Il entra chez M. de Normandie le 21 de novembre.

capable, il se mit à relire les anciens auteurs grecs et latins : mais, après y avoir bien réfléchi, il ne put se résoudre à régenter dans une classe, et négligea cette sorte d'établissement.

1672.

Il n'y avait pas deux ans que M. Bayle était à Genève, lorsque M. le comte de Dhona, seigneur de Copet, baronie dans le pays de Vaud à deux lieues de Genève, pria M. Basnage de lui chercher un gouverneur pour ses fils. M. Basnage lui nomma M. Bayle comme une personne extrêmement propre à les bien former. Il en parla en même temps à M. Bayle, qui eut d'abord quelque répugnance à prendre le parti qu'on lui proposait. Il ne pouvait se résoudre à perdre les agrémens qu'il trouvait à Genève, pour s'enterrer à la campagne. Cependant il y alla (1), et donna ses soins à l'éducation des jeunes comtes : Alexandre, qui a été gouverneur et ensuite ministre d'état du roi de Prusse; Jean-Fridéric, surnommé Ferrassière, depuis lieutenant général dans les troupes de Hollande, gouverneur de Mons, et qui perdit la vie à l'affaire de Denain (2); et Christophle, qui assista de la part du roi de Prusse, comme électeur de Brandebourg, au couronnement de l'empereur Charles VI, et qui s'est distingué dans plusieurs autres emplois civils et militaires. Il demeura deux ans auprès de ces seigneurs; et pendant ce temps-là il cherchait à égayer sa solitude par le commerce de lettres qu'il entretenait avec M. Minutoli, et avec M. Constant qui dans la suite a rempli les premières charges de l'Académie de Lausanne. Les lettres qu'il leur écrivait roulaient sur tout ce qui lui venait dans l'esprit, philosophie, littérature, nouvelles politiques qu'il aimait passionnément (3) : il avouait lui-même qu'il écrivait sans s'attacher à une suite régulière de pensées (4). Ce commerce ne fut cependant pas capable d'adoucir l'ennui qui le saisit à Copet, et il prit la résolution de quitter ce lieu. Il en informa M. Basnage, qui était retourné en France, en lui demandant ses bons offices. M. Basnage lui apprit qu'un de ses parens, qui étudiait à Genève, avait ordre de revenir à Rouen ; il pria M. Bayle de l'accompagner, et le flatta qu'il lui procurerait quelque avantage dans cette ville (5). M. Bayle reçut cette nouvelle avec beaucoup de plaisir ; mais l'embarras était de trouver un prétexte pour quitter M. le comte de Dhona. M. Bayle eut recours à celui-ci, qui devait naturellement empêcher le comte de s'opposer à la perte qu'il allait faire ; il dit que son père, qui était dangereusement malade, lui ordonnait de partir en toute diligence pour se rendre auprès de lui (6).

(1) Le 23 de mai.

(2) Le 24 de juillet 1712.

(3) Voyez dans les *Lettres de M. Bayle*, imprimées à Amsterdam en 1729, la lettre à M. Minutoli, du 27 février 1673, p. 24.

(4) Lettres à M. Minutoli, du 31 janvier et du 2 de mai 1673, p. 20, 25, 26; et du 8 de mars 1674, p. 37, 38.

(5) Lettre à M. Minutoli, du 17 de mai 1674, p. 52.

(6) Lettre à M. Constant, du 5—15 et du 14—24 de mai 1674, p. 48, 53.

1674.

Il quitta donc Copet le 29 du mois de mai de l'année 1674, après avoir donné à ses élèves une personne propre à les conduire (1). Il ne s'arrêta à Genève qu'autant de temps qu'il fallait pour voir ses amis ; et arriva à Rouen, avec le parent de M. Basnage, le 15 du mois de juin. Il entra d'abord chez un marchand pour travailler à l'instruction de son fils. C'était le poste que M. Basnage avait procuré à M. Bayle. Ce marchand avait une terre auprès de Rouen, où M. Bayle fut obligé d'aller passer cinq ou six mois avec son disciple. L'ennui qui l'avait chassé de Copet vint le retrouver dans cette campagne. Il eut recours aux mêmes remèdes pour le dissiper : il écrivait des lettres à ses parens et à ses amis, et même il composait quelques petits ouvrages. Quand M. Minutoli le pressa de les lui envoyer, il le pria de l'en dispenser. « Il me suffit, lui écrivit-il » (2), que vous n'ignoriez pas » que je me suis entretenu avec » vous durant ma solitude de » Normandie : cela vous mar- » quant assez que vous êtes tou- » jours présent à mon souvenir, » je vous épargnerai la peine de » lire un chaos de pensées indi- » gestes que mon chagrin me » faisait rédiger par écrit. » Étant revenu à Rouen au commencement de l'hiver, le seul avantage qu'il y trouva fut de s'entretenir souvent avec M. Basnage le père, M. Bigot, M. de Larroque, et quelques autres personnes distinguées par leur savoir et par leur mérite. Il n'y passa que cet hiver. Ayant reconnu que son élève n'avait aucune disposition à l'étude, il en avertit ses parens, et le quitta.

1675.

Toute sa passion était pour Paris. Les arts et les sciences qui y fleurissaient, le grand nombre d'excellentes bibliothéques, les conférences qui se tenaient toutes les semaines sur toutes sortes de sujets chez de savans particuliers où l'on se faisait un plaisir de recevoir ceux qui souhaitaient y assister, étaient de si puissans attraits pour M. Bayle, qu'il ne put y résister. Il pria ses amis de lui faciliter les moyens de pouvoir demeurer dans cette grande ville. On proposa de le mettre auprès d'un gentilhomme de province qui y était attendu, et M. Bayle partit de Rouen le 1er. de mars 1675, pour s'y rendre. Il n'y trouva pas le jeune homme qu'on lui destinait (3); mais, à la recommandation de M. le marquis de Ruvigny, il fut choisi pour être précepteur de messieurs de Béringhen, frères de M. de Béringhen, conseiller au parlement de Paris, et de madame la duchesse de la Force. Il entra chez eux le 3 avril, un mois après son arrivée à Paris.

Lorsqu'il était encore en Normandie, sa mère lui avait fait connaître qu'elle souhaitait passionnément d'avoir son portrait. Il ne put pas lui refuser cette satisfaction, et se fit peindre à Rouen par Ferdinand, peintre célèbre,

(1) M. Manget, qui s'est rendu célèbre par plusieurs ouvrages de médecine qu'il a publiés.

(2) Lettre du 17 de mars 1675, p. 66.

(3) Lettre à M. Minutoli, du 17 de mars 1675.

qu'un président à mortier avait alors appelé dans cette ville. Quand il fut à Paris, il envoya à sa mère ce portrait, et l'accompagna d'une lettre si tendre, si respectueuse, et qui marque si bien la situation de son esprit, que je ne saurais me dispenser de l'insérer dans ces mémoires. La voici (1) :

« Madame ma très-honorée mère,

» J'avais fait mon compte de » vous envoyer tout à la fois et » le portrait de mon cœur et celui » de mon visage, mais il ne m'a » pas été possible de trouver des » expressions assez fortes pour » représenter la grandeur de ma » tendresse et de mon respect; » si bien que pour ne pas faire » tort à mon cœur, j'ai pris le » parti de vous envoyer seulement l'ouvrage du peintre. » J'espérais qu'il me serait aussi » facile de bien représenter ce » qui se passe dans mon âme, » qu'il lui a été facile de me » portraire après le naturel. Il » me semblait déjà que mille » termes propres et significatifs » s'empressaient à qui viendrait » le premier au bout de ma plume. Cependant lorsqu'il a été » question de venir au fait, je » n'ai rien trouvé dans mon imagination de ce qui m'était nécessaire, et il m'a fallu abandonner cette besogne malgré » moi. Pour suppléer à cela, ma » très-bonne mère, imaginez-» vous ce qu'il y a au monde de » plus reconnaissant, de plus » tendre et de plus respectueux; » et vous aurez l'idée de ce que » je suis à votre égard, et que » je n'ai pu exprimer dans une » lettre. Il m'est bien doux que » vous ayez tant souhaité mon » portrait : il me le serait beaucoup si vous étiez persuadée que » je suis innocent de vous l'avoir » tant fait attendre. Si je ne puis » avoir le vôtre, du moins vous » aurai-je toujours peinte dans » mon cœur, sur lequel vous avez » été mise comme un cachet.

» Puisse le bon Dieu, qui a » toujours déployé ses gratuités » sur nous, favoriser de plus en » plus notre maison, vous accordant à vous, ma très-honorée mère, une vie longue et » exempte de soucis, de chagrins » et de maladies; et à moi une » protection qui vous laisse goûter les joies et les douceurs » que le bonheur des personnes » qui nous sont chères a coutume de nous apporter. Je suis » d'un naturel à ne pas craindre la mauvaise fortune, et à » ne faire pas des vœux ardens » pour la bonne. Néanmoins cet » équilibre et cette indifférence » cessent dans mon esprit dès » que je viens à faire réflexion » que votre amitié pour moi » vous fait sentir tout ce qui » m'arrive. C'est pourquoi, dans » la pensée que mon malheur » vous serait un tourment, je » voudrais être heureux : et » quand je songe que mon bonheur ferait toute votre joie, je » serais fâché que ma mauvaise » fortune me continuât ses persécutions, auxquelles, pour mon » intérêt particulier, j'ose me » promettre de n'être jamais trop

(1) Cette lettre est datée du 16 avril 1675. La suscription est, *Mademoiselle de Bayle, au Carla.*

[Cette lettre est à sa date dans les *Œuvres diverses de Bayle.*]

» sensible. Je suis avec la plus ar» dente passion, madame ma » très-honorée mère, votre, » etc. »

M. Basnage était alors à Sedan, où il achevait sa théologie. M. Bayle lui faisait part de ce qu'il y avait de nouveau dans la littérature, et M. Basnage lisait ses lettres à M. Jurieu, ministre et professeur en théologie dans l'académie de Sedan. Comme M. Jurieu reviendra plus d'une fois dans ces mémoires, je commencerai ici à donner son caractère. Il avait l'esprit pénétrant, l'imagination féconde; il écrivait bien et facilement. Quoi qu'il s'éloignât des sentimens des réformés en plusieurs choses, il ne laissait pas de s'ériger en zélé défenseur de l'orthodoxie (C). Présomptueux, il voulait dominer partout, et son orgueil lui faisait souffrir impatiemment tous ceux dont il regardait le mérite comme capable d'égaler ou d'obscurcir celui qu'il croyait avoir. L'attachement qu'il avait pour ses amis était réglé sur la déférence qu'ils avaient pour lui. Manquer aux égards qu'il exigeait, c'était assez pour s'attirer son indignation, et pour s'en faire un implacable ennemi. Cet esprit impérieux et turbulent lui faisait porter la discorde partout ou il allait, et le rendait odieux à tout le monde. C'est par-là qu'il avait été obligé de quitter les églises de Mer et de Vitry, et qu'il s'était attiré plusieurs mortifications à Sedan, où il ne laissait pas d'avoir un parti considérable.

Dans ce temps-là, M. Basnage ayant appris que l'académie de Sedan se proposait de donner un successeur à M. Pithois, un des professeurs en philosophie, âgé de quatre-vingts ans, il en avertit M. Bayle et l'exhorta à profiter de cette occasion pour se procurer un établissement solide et honorable. M. Bayle lui fit cette réponse le jour même qu'il entra chez M. de Béringhen : « Je ne reçois jamais de vos » lettres, *dit-il* (1), sans rece» voir en même temps des mar» ques de votre amitié, mais » d'une amitié qui s'avise de » tout ce qui peut se faire pour » moi. La vieillesse de votre » professeur serait une conjonc» ture favorable, si j'étais en » état de profiter de vos bons » offices. Mais, mon cher mon» sieur, j'ai à vous dire que » depuis que j'ai quitté Genève, » je n'ai fait autre chose qu'ou» blier, et le manque de culture » a si fort appesanti mon esprit, » que je ne sais si par un retour » à l'étude je le pourrais re» mettre en train. Assurément » ce poste est cent fois meilleur » que celui que je vas occuper : » car enfin le caractère de pré» cepteur est devenu si vil pres» que partout, qu'il n'est point » de mérite personnel qui puis» se sauver un homme de cet» te mésestime générale. C'est » pourquoi je ne me rejette » dans ce bourbier qu'à mon » corps défendant. Je ne sais si » M. de Béringhen ne serait » pas venu à trente pistoles, » au cas que je l'eusse chicané. » Mais mon honnêteté natu-

(1) Lettre du 3 d'avril 1675, p. 581, 582, du IVe. tome des *Œuvres diverses de M. Bayle.*

» relle, mon désintéressement, » et le conseil de mes amis » m'ayant porté à m'abandonner à sa discrétion et à lui » protester que si peu qu'il me » donnerait me contenterait, je » n'aurai que deux cents francs. » Il faudra faire la guerre à » l'œil, et sans une délicatesse » importune qui me contraint » de ne me départir pas des lois » de l'honnêteté, j'aurais pu me » dédire avec bien des avantages pour réparer ma mauvaise » fortune. Je suis un sot, me » direz-vous, monsieur, de ne » l'avoir pas fait. Il est vrai, et » c'est la honte de paraître inconstant qui fait toute ma » sottise. »

La situation désagréable de M. Bayle redoubla le zèle de M. Basnage, et le porta à agir plus vivement en sa faveur. Il pria M. Jurieu de s'intéresser pour lui, et M. Jurieu promit de le servir de tout son pouvoir. Il s'y trouvait d'autant plus disposé qu'il craignait que M. Brazi, qui était l'autre professeur en philosophie et qu'il haïssait, n'eût assez de crédit pour faire choisir son fils à la place de M. Pithois. Ainsi ce n'était pas tant par considération pour M. Bayle que « (1) pour flatter sa passion » favorite, qui était l'envie de » dominer. Son parti n'était » pas aussi fort qu'il le souhaitait dans l'académie, et si le » parti opposé avait réussi dans » le dessein de donner la chaire » de philosophie au concurrent » de M. Bayle, M. Jurieu ne » prévoyait pour lui que chagrins et qu'amertumes, de » sorte que qui que ce soit qui » lui fût tombé entre les mains, » il aurait remué ciel et terre » pour l'établir sur l'exclusion » de ce concurrent qu'il redoutait. »

M. Basnage s'étant assuré de M. Jurieu, représenta à M. Bayle combien le parti qu'on lui proposait était préférable à l'état où il se trouvait, et le pressa de ne se pas refuser aux désirs de ses amis. Mais il continua à s'excuser sur son insuffisance et promit cependant de repasser sa philosophie, et de voir quels progrès il pourrait faire en cinq ou six mois d'étude. « Je vous admire continuellement, *dit-il* (2), vous et votre humeur généreuse, bienfaisante et infatigable à servir » ceux que vous aimez. Je demeure d'accord que le titre » de précepteur est indigne d'un » honnête homme, et que je » dois m'en défaire incessamment. Je sais que celui de » professeur en philosophie est » autrement honorable, et qu'il » ne semble pas mal propre à » ma fortune et à mon état. » La presse que vous me faites » là-dessus me paraît de la plus » judicieuse et de la plus sincère amitié du monde. Mais, » mon cher monsieur, le mal » est que vous comptez sur ce » que vous vous souvenez de » m'avoir vu à Genève. C'était » un temps où je disputais assez » bien; je venais frais émoulu » d'une école où l'on m'avait » bien enseigné la chicanerie

(1) *Lettre sur les petits livres publiés contre la Cabale chimérique*, p. 4, 5

(2) Lettre du 5 de mai 1675, *Œuvres diverses*, etc., ubi supr., p. 592, 593.

» scolastique, et je puis dire » sans vanité que je ne m'en » acquittais pas trop mal. Mais » ce n'est plus cela, monsieur. » Vous savez vous-même que la » proposition qu'on me fit d'une » classe me jeta dans les huma- » nités, que je commençai à » négliger la philosophie, que » je quittai M. Descartes pour » Homère et Virgile, et qu'é- » tant allé à Copet, j'y ai perdu » deux ans sans étudier ni hu- » manités ni autre sorte de » science, mais toute autre chose » beaucoup plus que la philoso- » phie. J'ai continué sur ce » pied-là depuis mon retour en » France, et comme je perds » facilement les idées, je me » vois réduit en un état, à » l'heure que je vous écris ceci, » que je ne sais pas les premiers » élémens de logique. Je sais » bien qu'un an employé, com- » me je vous le marquais dans » mes précédentes, à étudier » jour et nuit, disputer, sou- » tenir des thèses, etc., me » remettrait en haleine et me » donnerait le courage de prê- » ter le collet à tout venant. » Mais c'est là le point. Où » trouver cette année, et où les » moyens de l'employer comme » cela? Dans l'état où je me » trouve, je ne saurais me pro- » mettre de pouvoir étudier un » bon quart d'heure sans mille » interruptions. Je n'ai aucun » livre de philosophie, il m'est » impossible de faire des con- » naissances; le peu de gens » que je connais sont si difficiles » à voir que je leur fais trois » ou quatre fausses visites; je » ne sais même s'ils ont les li- » vres qui me seraient nécessai- » res. Enfin, mon cher mon- » sieur, mes rivaux ne sauraient » être si reculés que moi au fait » de la philosophie, ni si mal » en état de se préparer à la » joute. J'enrage et je me mau- » dis moi-même de ne pouvoir » répondre aux avances que vous » avez faites en ma faveur. J'ho- » nore et j'admire M. Jurieu. » Je souhaiterais ardemment » d'être auprès de lui, de pro- » fiter de ses grandes et incom- » parables lumières, et je me » trouve incapable de vous ex- » primer le ressentiment que » j'ai pour les honorables dis- » positions qu'il me témoigne » sur votre parole. Que vous » dirai-je, mon cher monsieur? » C'est que je m'en vas repasser » ma philosophie, acheter ou » emprunter quelque bon cours, » et l'étudier autant que les » bruits et les clameurs de deux » écoliers fous et indisciplina- » bles, que j'ai sur les bras du » matin au soir, me le vou- » dront permettre, et, selon le » progrès que je pourrai faire, » je me résoudrai au voyage de » Sedan de fort grand cœur, » d'ici à cinq ou six mois. Quand » même ce ne serait que pour » voir Sedan, je m'y résou- » drais, car cela ne saurait me » nuire. Je mourrais de regret, » mon cher monsieur, si vous » vous vous étiez engagé, et » que je ne m'engageasse pas » pour vous dégager. Mon ami- » tié me ferait précipiter plutôt » que d'endurer que vous ne » vous tirassiez pas d'affaire sur » mon sujet. Mais encore un » coup, mon cher monsieur,

» faites bien réflexion qu'il ne » se faut pas beaucoup pro- » mettre des progrès que je » ferai en philosophie par une » étude aussi traversée et aussi » accompagnée de chagrins et » de mésaises que la mienne » sera. »

Cette lettre surprit extrêmement M. Jurieu. Il regarda les excuses de M. Bayle comme une défaite, et avoua qu'il n'y comprenait rien. La vérité est que M. Bayle avait une raison secrète qui l'éloignait de Sedan. Il craignait que son changement de religion, dont M. Basnage avait seul le secret dans ce pays-là, ne vînt à être connu, et qu'on ne prît occasion de l'arrêt contre les relaps (D) pour lui faire des affaires, et pour maltraiter les réformés de Sedan. M. Jurieu soupçonnant donc qu'il y avait quelque autre raison que celle que prétextait M. Bayle, voulut savoir ce qui pouvait le retenir. M. Basnage ne put se dispenser de s'en ouvrir à lui; et M. Jurieu ne crut pas que cela dût l'empêcher de venir, puisqu'étant seuls dépositaires de ce secret, il ne courait aucun risque. Ainsi M. Basnage rassura M. Bayle; et lui ayant écrit quelque temps après que l'élection du nouveau professeur approchait, et qu'il n'y avait point de temps à perdre, il partit de Paris le 22 d'août pour se rendre à Sedan.

Aussitôt qu'il y fut arrivé (1), M. Basnage lui procura la connaissance de quelques amis qu'il avait dans le parti opposé à M. Jurieu, et particulièrement de M. du Rondel, professeur en éloquence. Ils promirent de lui rendre justice. M. Bayle sentit bientôt le besoin qu'il avait de ce secours. Il avait trois concurrens; et on fit tout ce qu'on put pour l'éloigner, parce qu'il était étranger, et que ses concurrens étaient enfans de la ville. Mais enfin on en vint à la dispute. Les compétiteurs convinrent de faire leurs thèses sans livres, sans préparation, entre deux soleils. On leur donna pour sujet *le temps*. Ils s'enfermèrent le 28 de septembre pour les composer; et M. Bayle soutint publiquement les siennes le 23 et le 24 d'octobre l'après-dînée. Il disputa avec tant de force et de précision, que, malgré le crédit et les brigues de ses concurrens, le sénat académique lui adjugea la victoire. On trouve ces particularités dans les lettres qu'il écrivit à MM. Constant et Minutoli (E).

Il fut reçu professeur le 2 de novembre; il en prêta serment le 4, et le 11 il fit l'ouverture de ses leçons publiques.

Peu de temps après il apprit que l'Académie de Genève avait choisi M. Minutoli pour professeur en histoire et en belles-lettres : ce fut M. Minutoli lui-même qui l'en informa, sans oublier le détail de l'examen qu'il avait subi, et des oppositions qu'il avait trouvées. M. Bayle le félicita de son nouvel emploi, et le remercia de toutes ces particularités. « Les circonstances, » dit-il (2), que vous m'avez

(1) Il arriva à Sedan le 31 d'août.

(2) Lettre du 4 d'avril 1676, p. 104.

» apprises de votre glorieux éta-
» blissement en la charge de
» professeur m'ont été infini-
» ment agréables ; car, quoique
» je susse en gros que vous aviez
» fait paraître votre esprit et
» votre érudition d'une manière
» fort éclatante, et que j'en
» eusse déjà conçu une incroya-
» ble satisfaction, néanmoins
» l'ordre et le détail que vous
» m'en avez appris a redoublé
» cette satisfaction ; car nous
» autres philosophes nous ai-
» mons la méthode plus que
» tout, et, sans elle, rien ne
» nous paraît charmant. Je dis
» cela, monsieur, afin de vous
» faire espérer que vous ne se-
» rez plus exposé à mes irré-
» gularités, et que je ne vous
» accablerai plus d'un ramas
» confus et indigeste de pensées
» et de paroles, comme j'ai fait
» ci-devant. Mon nouveau grade
» m'inspire l'esprit de méthode,
» et vous vous en sentirez, ou
» personne ne s'en sentira. Mais
» qui aurait dit, monsieur, que,
» dans votre propre patrie,
» vous éprouveriez tant de tra-
» verses ? On ne s'est pas étonné
» ici que l'on ait remué ciel et
» terre pour m'éloigner de la
» profession de philosophie, car
» j'étais étranger, et mes anta-
» gonistes étaient enfans du
» lieu; au contraire, on s'est
» étrangement scandalisé de ce
» qu'il s'est trouvé des person-
» nes qui m'ont été favorables :
» mais, en vérité, il y a lieu à la
» surprise que tous vos compa-
» triotes n'aient pas donné les
» mains sans balancer à votre pro-
» motion, qui sera si fructueuse
» et si glorieuse à l'académie. »

Quelque opposition que M. Bayle eût essuyée à Sedan, son mérite força bientôt tout le monde à l'estimer et à l'aimer. M. le comte de Guiscard, gouverneur de Sedan, l'invitait souvent à venir s'entretenir avec lui. M. du Rondel, qui a été ensuite professeur aux belles-lettres à Mastricht, lui donna toute son amitié, et la lui a continuée jusqu'à la mort. M. Jurieu même fut si touché des belles qualités de M. Bayle, si charmé de sa douceur, de sa modestie et de sa droiture, qu'il eut pour lui un épanchement de cœur dont il ne se croyait peut-être pas capable. Il en a fait un aveu public en 1691, dans le temps qu'il avait honteusement rompu avec lui, et qu'il travaillait à le perdre. « Cet homme, dit-il (1),
» nous fut indiqué pour remplir
» une chaire de philosophie va-
» cante dans l'académie de Se-
» dan où j'avais l'honneur d'être
» professeur en théologie, et
» l'un des modérateurs de l'aca-
» démie. Un de ses amis nous
» l'indiqua comme un garçon
» d'esprit, très-habile et très-
» capable de faire fleurir les
» sciences qu'il serait appelé à
» cultiver. On ne nous trompa
» pas en cela. Il vint et il se fit
» connaître dans toutes les ac-
» tions publiques de son examen.
» Mais son ami et lui n'ayant
» pas jugé à propos de me faire
» un mystère de sa révolte, et
» du long séjour qu'il avait fait
» entre les jésuites de Tou-
» louse (2), cela me jeta dans le

(1) *Apologie du sieur Jurieu*, pag. 24, col. 1.

(2) M. Bayle n'a jamais demeuré chez les jésuites.

» dernier embarras, à cause de » l'arrêt contre les relaps. Ce» pendant, comme je le crus sur » ses protestations, revenu de » bonne foi, nous prîmes le » parti de garder le silence et » de passer outre. Il fut plu» sieurs années dans l'académie, » vivant honnêtement, ne fai» sant et ne disant rien qui scan» dalisât. La beauté de son gé» nie et ses maximes honnêtes » m'attachèrent tellement à lui » que je l'aimai plus fortement » que je n'ai jamais aimé per» sonne, je l'avoue. »

La composition de son cours de philosophie l'occupa pendant deux ans : c'était un surcroît de travail qui remplissait les intervalles de ses fonctions académiques, et ne lui laissait pas le temps d'écrire à ses amis. « Je » n'ai, dit-il à M. Minutoli (1), » pu faire réponse autrement » que par un billet à votre belle » lettre du premier d'avril, à » cause des fatigantes occupa» tions où m'ont engagé, pen» dant ces deux années, la mul» titude d'exercices qu'il m'a » fallu faire à mes écoliers, et » la composition d'un *cours*. Me » voici, par la grâce de Dieu, dé» livré de cette fâcheuse corvée. » J'ai achevé mon cours; mes » *thèses* pour les maîtres-ès-arts » sont soutenues. Enfin je suis » dans les vacances. »

1678.

Mais encore long-temps après, les vacances étaient le seul temps où il pût prendre quelque relâche. La révision de son cours, les additions qu'il y faisait, et ses leçons publiques et particulières, ne lui laissaient aucun loisir. C'est ainsi qu'il en parle à M. Minutoli dans une autre lettre (2).

1679.

M. Ancillon, ministre de Metz, lui avait fait présent d'un livre de M. Poiret, imprimé à Amsterdam en 1677, sous le titre de *Cogitationes rationales de Deo, animâ et malo*, et l'avait prié de faire des remarques sur cet ouvrage. M. Bayle lui envoya en 1679 un écrit latin contenant les difficultés qui l'avaient arrêté en le lisant d'un bout à l'autre. Il l'accompagna d'une lettre de remercîment, où il s'excusait de ce que ses occupations ne lui avaient pas permis de satisfaire plus tôt à sa demande, ni de donner à ses objections toute la force et la régularité qu'il aurait souhaité. M. Ancillon communiqua cet écrit à M. Poiret, et celui-ci y fit une réponse qu'il envoya à M. Ancillon, avec une lettre où il le remerciait de lui avoir suscité un adversaire qui faisait paraître tant de pénétration et de politesse. M. Poiret inséra les objections de M. Bayle avec sa réponse dans la nouvelle édition de son livre, imprimé à Amsterdam en 1685, et y joignit les deux lettres dont je viens de parler (3). Ce petit ouvrage fait voir que M. Bayle avait approfondi les matières les plus su-

(1) Lettre du 29 d'août 1677, p. 130.

(2) Lettre du 15 de décemb. 1678, p. 140.

(3) La lettre de M. Bayle est datée du 13 d'avril, et celle de M. Poiret du 14 d'août 1679.

blimes de la philosophie. M. Poiret se tira assez mal de quelques-unes de ses difficultés (1).

M. Bayle profita des vacances de l'automne pour aller faire un tour à Paris, d'où il passa à Rouen pour voir M. Basnage (2).

1680.

L'affaire de M. de Luxemboug faisait alors beaucoup de bruit. Il avait été déféré à la chambre des poisons comme coupable d'impiétés, de maléfices et d'empoisonnemens, et il s'était constitué prisonnier : mais il fut déclaré innocent, et les procédures furent supprimées. M. Bayle, qui en avait appris plusieurs particularités étant à Paris, se divertit à composer une harangue ou ce maréchal plaidait sa cause devant ses juges, et se justifiait d'avoir fait un pacte avec le diable, 1°. pour jouir de toutes les femmes qu'il voudrait ; 2°. pour être toujours heureux à la guerre ; 3°. pour gagner tous ses procès ; 4°. pour avoir toujours les bonnes grâces du roi. Ces quatre points faisaient la division de la harangue, qui contenait une satire très-vive contre le maréchal, et contre plusieurs autres personnes. M. Bayle fit ensuite sous le nom d'un autre, la critique de cette harangue, qui est encore plus satirique que la satire même. Il envoya ces deux pièces à M. Minutoli et le pria de lui en dire son sentiment ; et pour l'engager à en parler avec plus de liberté, il lui en cacha l'auteur. « Je vous » envoie, dit-il (3), la copie » d'une harangue qu'on a faite » au nom du duc de Luxembourg, pour trouver moyen » de décrire une partie de sa vie. » Si j'ai le temps, je ferai copier » une espèce de censure de la- » dite harangue. Vous m'obligerez de m'apprendre votre sen- » timent sur ces pièces-là; car » un de mes amis de Paris, qui » connaît l'auteur de la seconde » pièce, et qui, peut-être par » prévention pour son ami, » penche à croire que la haran- » gue ne vaut rien, m'a engagé » à lui promettre que je lui écri- » rais mon sentiment sur l'une » et sur l'autre. Or, comme je » n'ai pas le temps, et que d'ail- » leurs vous êtes bien plus ca- » pable d'anatomiser ces sortes » d'ouvrages, pour en faire voir » le fort et le faible, je vous » supplie, monsieur, d'y donner » quelques heures. Je donnerai » à mon ami ce qu'il souhaite, et » je suis sûr qu'il fera plus de » cas de votre jugement que du » mien, car il connaît le prix » des choses ; et qu'il aimera » mieux que je le satisfasse » de votre bourse que de la » mienne. »

Dans ce temps-là, le père de Valois, jésuite de Caen, déguisé sous le nom de Louis de la Ville, publia à Paris un livre intitulé, *Sentimens de M. Descartes touchant l'essence et les propriétés du corps, opposés à la doctrine de l'église et conformes aux erreurs de Calvin sur le sujet de l'eucharistie*. L'auteur ne se

(1) Voyez la lettre à M. Des Maizeaux, du 3 de juillet 1705, p. 1027.

(2) Lettre à M. Minutoli, du 1er. de janvier 1680, p. 153.

(3) Lettre du 24 de mars 1680, pag. 162, 163. Voyez aussi la lettre du 1er. de janvier 1681, p. 169.

contentait pas d'opposer aux cartesiens l'autorité du concile de Trente, il les combattait aussi par le raisonnement et s'efforçait de détruire les raisons dont MM. Chercelier, Rohault, et le père Mallebranche s'étaient servis pour prouver que l'étendue est l'essence de la matière. M. Bayle lut cet ouvrage, qu'il trouva fort bien écrit. Il jugea qu'on y prouvait invinciblement ce qu'on voulait prouver, c'est-à-dire que les principes de M. Descartes étaient contraires à la foi de l'église romaine, et conformes à la doctrine de Calvin : ce qui dans le fond, dit M. Bayle, dans une lettre à M. Minutoli, n'était pas difficile à prouver (1). Comme il voulait faire soutenir des thèses raisonnées à ses écoliers, il fit sur le même sujet une dissertation où, en défendant le principe de M. Descartes, il rétablit dans toute leur force les raisons des philosophes que le père Valois avait attaquées, et ruina toutes les exceptions et toutes les subtilités de ce père. Il s'attacha surtout à montrer que la pénétrabilité de la matière est impossible.

Il parut au mois de décembre de l'année 1680 une des plus grandes comètes qu'on ait vues. Le peuple, c'est-à-dire presque tout le monde, en était saisi de frayeur et d'étonnement. On n'était pas encore revenu de cet ancien préjugé que les comètes sont les présages de quelque événement funeste. M. Bayle, comme il nous l'apprend lui-même (2), se trouvait incessamment exposé aux questions de plusieurs personnes alarmées de ce prétendu mauvais présage. Il les rassurait autant qu'il lui était possible, mais il gagnait peu par les raisonnemens philosophiques; on lui répondait toujours que Dieu montre ces grands phénomènes, afin de donner le temps aux pécheurs de prévenir par leur pénitence les maux qui leur pendent sur la tête. Il crut donc qu'il serait très-inutile de raisonner davantage, à moins qu'il n'employât un argument qui fît voir que les attributs de Dieu ne permettent pas qu'il destine les comètes à un tel effet. Il médita là-dessus, et il s'avisa bientôt de cette raison théologique, que *si les comètes étaient un présage de malheurs, Dieu aurait fait des miracles pour confirmer l'idolâtrie dans le monde.* Il ne se souvenait point de l'avoir lue dans aucun livre, ni d'en avoir jamais ouï parler : ainsi il y découvrait une idée de nouveauté qui lui inspira la pensée d'écrire une lettre sur ce sujet qui pût être insérée dans le *Mercure galant.*

1681.

Il commença à y travailler le 11 janvier de l'année 1681, et fit tout ce qu'il put pour ne point passer les bornes d'une telle lettre; mais l'abondance de la matière ne lui permit pas d'être assez court, et il fut obligé de regarder sa lettre comme un ouvrage qu'il faudrait imprimer à

(1) Lettre du 24 de mars 1680, pag. 165.

(2) Voyez l'*Avertissement* sur la 3e. édit. des *Pensees diverses sur la comète*, etc.

part. Il n'affecta pas alors la brièveté; il s'étendit à son aise sur chaque chose; mais néanmoins il ne perdit pas de vue M. de Visé, auteur du *Mercure galant*. Il prit la résolution de lui envoyer sa lettre et de le prier de la donner à son imprimeur, et d'obtenir ou la permission de M. de la Reynie, lieutenant-général de police, si elle suffisait; ou le privilége du roi, s'il en fallait venir là. Il la lui envoya le 27 de mai. M. de Visé garda quelque temps son manuscrit sans savoir le nom de l'auteur; et, quand on fut lui en demander des nouvelles, il répondit qu'il savait d'une personne à qui il l'avait donné à lire, que M. de la Reynie ne prendrait jamais sur soi les suites de cette affaire, et qu'il fallait recourir à l'approbation des docteurs avant que de pouvoir solliciter un privilége du roi, détail pénible, long et ennuyeux, où il n'avait pas le loisir de s'engager. On retira le manuscrit, et M. Bayle ne songea plus à faire imprimer à Paris sa lettre sur les comètes. Cependant comme il l'avait composée dans cette vue, il avait pris le style d'un catholique romain, et imité le langage et les éloges de M. de Visé sur les affaires d'état. Cette conduite était absolument nécessaire à quiconque se voulait faire imprimer à Paris, et il crut que l'imitation du *Mercure galant* en certaines choses ferait qu'il serait plus facile d'obtenir ou la permission de M. de Reynie, ou le privilége du roi. C'est aussi ce qui l'obligea de feindre que sa lettre avait été écrite à un docteur de Sorbonne.

Les réformés de France se trouvaient alors dans une triste situation. Il y avait long-temps qu'on travaillait à leur ruine. On les dépouillait peu à peu de leurs priviléges, et il ne se passait point d'année qu'on ne fît quelque infraction à l'édit de Nantes. Enfin on résolut de supprimer leurs académies. Il y avait lieu de croire que celle de Sedan serait épargnée. La principauté de Sedan avait été un état souverain jusques en l'année 1642. Le duc de Bouillon la céda à Louis XIII, qui promit de laisser les choses dans l'état où il les trouvait. Lous XIV ratifia le traité où il fut accordé de nouveau que la religion protestante y serait maintenue avec tous les droits et priviléges dont elle se trouvait en possession. Mais tous ces avantages ne purent sauver l'académie. Louis XIV ordonna même qu'elle fût cassée la première. L'arrêt fut rendu le 9 juillet 1681, et signifié le 14 du même mois.

Dans ce temps-là il y avait à Sedan un jeune homme de Rotterdam nommé M. Van Zoelen, parent de M. Van Zoelen qui a été ensuite bourgmestre dans la même ville. Ce jeune homme (1) avait logé à Sedan avec M. Bayle, et s'était fortifié dans ses études par de fréquentes conversations avec lui. Il avait conçu pour ce professeur une amitié fort étroite; de sorte que le jour même que l'arrêt qui supprima l'académie fut venu, il prit la

(1) *Chimère de la cabale de Rotterdam démontrée*, préf., p. clxij, clxiij.

résolution de l'envoyer à M. Paets son parent, l'un des conseillers de la ville de Rotterdam, très-savant et qui favorisait les gens de lettres. On lui fit connaître, en lui envoyant cet arrêt, que M. Bayle était sans emploi; on dit beaucoup de bien de lui, et on reçut une réponse qui témoignait une grande inclination à lui rendre service. M. Bayle écrivit là-dessus à M. Paets pour le remercier des sentimens favorables qu'il avait pour lui, et pour lui demander la continuation de sa bienveillance. M. Paets joignait à beaucoup d'esprit et de pénétration un grand amour pour les sciences, et particulièrement pour la philosophie. Son mérite lui avait acquis une grande autorité; il en aurait eu davantage sans les divisions qui régnaient dans la république. On le regardait comme le chef du parti opposé à la maison d'Orange (1), et de là vient qu'il trouva quelque difficulté à rentrer dans la magistrature après son ambassade extraordinaire en Espagne (2). Cependant il triompha de la jalousie, et la déférence que les magistrats de Rotterdam avaient pour ses conseils réglait toutes leurs délibérations.

1682.

M. Bayle songea en même temps à procurer à M. Jurieu un établissement à Rotterdam, et engagea M. Van Zoelen à lui rendre ses bons offices auprès de M. Paets. M. Van Zoelen partit de Sedan pour aller en personne solliciter à Rotterdam, et il parla si fortement à M. Paets, qu'il voulut bien s'employer pour M. Jurieu (3).

M. Bayle resta six ou sept semaines à Sedan, après la suppression de l'académie, en attendant des réponses de Hollande. Mais enfin, ennuyé de n'en pas recevoir, il quitta Sedan le 2 de septembre, et arriva à Paris le 7 du même mois, sans savoir encore s'il irait à Rotterdam ou en Angleterre, ou s'il s'arrêterait en France (4). Avant qu'il partît, M. le comte de Guiscard fit tous ses efforts pour le porter à embrasser la religion romaine. Il lui proposa de grands avantages, mais qui ne furent pas capables de le tenter (5). Enfin, il était prêt à aller à Rouen, et à passer de là en Angleterre, lorsqu'il reçut la réponse de M. Paets, qui marquait que la ville de Rotterdam lui donnait une pension, avec le droit d'enseigner la philosophie. M. Paets ajoutait que l'affaire de M. Jurieu était en bon train. Ainsi il quitta Paris le 8 d'octobre, et le 30 il arriva à Rotterdam, où il fut reçu très-gracieusement par la famille de M. Van Zoelen et par M. Paets (6).

M. Jurieu suivit de près M. Bayle; mais à peine fut-il à Rotterdam qu'il lui échappa des brusqueries qui indignèrent fort contre lui M. Paets, et qu'on ne lui pardonna qu'en considération

(1) Il était beau-frère de M. Corneille de Wit.

(2) Voyez la *Gazette de Londres*, du 4 octobre 1677, à l'article de la Haye du 8 octobre.

(3) *Chimère démontrée*, préface, p. clxiij et suiv.

(4) Ibid., p. clxviij; et lettre à M. Minutoli, du 17 de septembre 1681, p. 172.

(5) *Cabale chimérique*, p. 290.

(6) *Chimere démontrée*, pref., pag. clxix.

de M. Bayle (1). La ville de Rotterdam érigea en leur faveur une École illustre : M. Jurieu fut nommé professeur en théologie; M. Bayle, professeur en philosophie et en histoire, avec cinq cents florins de pension annuelle. Il prononça le 5 de décembre la harangue d'entrée, qui fut généralement applaudie ; et le 8 il fit sa première leçon de philosophie à un fort grand nombre d'étudians.

Peu de temps après il donna sa Lettre sur les comètes à M. Leers, libraire de Rotterdam, homme d'esprit et de mérite, afin qu'il la fît imprimer. Et, comme il prit toute sorte de précautions pour n'en être pas reconnu l'auteur, il ne changea rien dans le style de catholique romain, ni dans le langage et les éloges imités du *Mercure galant*. Il crut que rien ne serait plus propre qu'un tel langage à faire juger que cette Lettre n'était point l'écrit d'un homme sorti de France pour la religion. Pendant le cours de l'impression, il inséra plusieurs choses qui n'étaient pas dans le manuscrit qu'il avait envoyé à l'auteur du *Mercure galant* (2). Cet ouvrage fut achevé d'imprimer le 11 de mars 1682, et il parut sous ce titre : *Lettre à M. L. A. D. C., docteur de Sorbonne, où il est prouvé, par plusieurs raisons tirées de la philosophie et de la théologie, que les comètes ne sont point le présage d'aucun malheur ; avec plusieurs réflexions morales et politiques, et plusieurs observations historiques, et la réfutation de quelques erreurs populaires. A Cologne, chez Pierre Marteau, M. DC. LXXXII.*

Pour mieux se cacher, M. Bayle y ajouta une préface, ou avis au lecteur, sous le nom d'une personne qui publiait cette Lettre sans en connaître l'auteur. Dans cette préface, l'éditeur, après avoir marqué plusieurs raisons qui l'avaient porté à faire imprimer cet ouvrage, allègue encore celle-ci : « J'ai été, dit-il, confirmé » dans ce même dessein par une » raison bien plus forte. J'ai su » de bonne part que le docteur » de Sorbonne à qui cette lettre » a été écrite y prépare une réponse fort exacte et fort travaillée. Il serait fort à craindre, vu son indifférence pour » la qualité d'auteur, qu'il ne » se contentât de travailler pour » son ami, si on ne l'engageait, » en publiant la lettre qu'il en » a reçue, à faire part au public » des belles et savantes réflexions » qu'il aura faites sur des points » considérables ; comme sont la » conduite de la Providence à » l'égard des anciens païens ; » la question, *si Dieu a fait des* » *miracles parmi eux, quoiqu'il* » *sût qu'ils en deviendraient plus* » *idolâtres ;* la question, *si Dieu* » *a quelquefois établi des présages parmi les infidèles ;* la » question, *si un effet purement* » *naturel peut être un présage* » *assuré d'un événement contingent ;* la question, *si l'athéisme est pire que l'idolâtrie*, et » *s'il est une source nécessaire* » *de toutes sortes de crimes ;* la » question, *si Dieu pouvait aimer mieux que le monde fût*

(1) Ibid., p. clxix, clxx.
(2) Préface de la 3e. édit.

» *sans la connaissance d'un* » *Dieu, qu'engagé dans le culte* » *abominable des idoles;* et plusieurs autres sur lesquelles un » grand et savant théologien » comme celui-là peut avoir des » pensées très-instructives et » très-dignes de voir le jour. »

Mais, malgré tous ces déguisemens, on sut bientôt que M. Bayle était l'auteur de la Lettre sur les comètes. Le sieur Leers avait montré le manuscrit à M. Paets, et lui avait dit de qui il le tenait; et M. Paets n'en fit point de mystère à ses amis (1) : il crut même rendre un bon service à l'auteur en le découvrant (2). M. Jurieu le sut aussi par cette voie, ou immédiatement ou médiatement; et en ayant parlé à M. Bayle, avec un petit reproche sur ce que d'autres savaient le secret pendant qu'il ne le savait pas, M. Bayle lui déclara comment tout s'était passé, et s'éclaircit avec lui touchant quelques points du livre (3). M. Jurieu parlait de cette Lettre avec éloge (4); mais, dans le fond, il souffrait impatiemment l'honneur qu'en recevait M. Bayle, jaloux comme il était de la gloire de ses amis.

Madame Paets mourut dans ce temps-là. Elle donna une preuve de l'estime qu'elle avait pour M. Bayle en lui léguant deux mille florins pour acheter des livres. M. Bayle conserva toujours le souvenir de cette générosité, comme nous le verrons dans la suite.

(1) *Chimère démontrée*, préf., p. clxxj.
(2) *Cabale chimérique*, p. 206.
(3) Préface, *ubi supr.*, p. clxxj.
(4) *Chimère démontrée*, p. 207.

M. Maimbourg venait de publier son *Histoire du calvinisme*. Cet ouvrage avait pour objet des matières très-importantes : il s'agissait de prononcer sur l'esprit et sur la conduite des réformés de France, depuis qu'ils s'étaient séparés de l'église romaine. M. Maimbourg avait employé tous les artifices de sa plume pour leur attirer le mépris et la haine des catholiques. M. Bayle, indigné de la mauvaise foi et du dessein pernicieux de cet auteur, résolut de réfuter son Histoire. Il profita des vacances de Pâques pour y travailler, et écrivit sa réponse en forme de lettres. Mais il ne jugea pas à propos de suivre son adversaire pied à pied. Il crut que pour détromper le public, et montrer le peu d'estime que méritait M. Maimbourg, il suffisait, en supposant même comme véritables les faits qu'il rapportait, de donner des considérations générales sur son Histoire, qui découvrissent sa malignité, son emportement, et les maximes cruelles et sanguinaires qu'il tâchait d'inspirer à ses lecteurs. M. Bayle s'égaya sur diverses particularités de la vie et des disputes de cet écrivain, et en fit un portrait très-ressemblant, mais peu avantageux. « (5) Ce n'était point une criti- » que amère et chagrine; c'était » un badinage ingénieux, et cependant plein de sens et de » raison, plus propre à embarrasser ou à déconcerter son » adversaire que des argumens » graves et sérieux. »

Il commença à y travailler le

(5) *Éloge de M. Bayle*, par M. de Beauval

1 de mai, et l'acheva le 15 du même mois ; de sorte que cet ouvrage, quoique assez gros (1), fut fait dans l'espace de quinze jours, comme il le dit lui-même dans la dernière lettre. Il prit toutes les précautions possibles pour se cacher. Dans l'avertissement, il faisait dire au libraire que ce recueil de lettres lui étant tombé entre les mains, il avait cru le devoir publier incessamment; et qu'on l'avait chargé de faire savoir au lecteur que ces lettres avaient été effectivement écrites à un gentilhomme de campagne du pays du Maine, et envoyées conformément à leurs dates. Il ne voulut pas même le faire imprimer à Rotterdam ; mais étant allé voir Amsterdam, il y porta son manuscrit, et le donna à Abraham Wolfgang, libraire, le 30 du mois de mai. Ce livre parut au commencement de juillet sous ce titre : *Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg. A Villefranche, chez Pierre Le Blanc. M. DC. LXXXII.* M. Bayle en reçut des exemplaires le 11 du même mois.

Cet ouvrage eut l'approbation non-seulement des réformés, qui y étaient si bien défendus contre les attaques de M Maimbourg, mais même des catholiques judicieux et modérés. Il en passa plusieurs exemplaires en France, qui furent recherchés avec empressement. Le prince de Condé, prince bien capable de juger du mérite d'un ouvrage, ne pouvait se lasser de le lire. Il est vrai qu'il n'aimait pas M. Maimbourg. Cet historien, pour plaire à la cour qui lui faisait pension, avait affecté de ne point parler de son Altesse en faisant les éloges de ses ancêtres. M. Bayle ne manqua pas de le relever là-dessus (2), et M. le prince lui en sut bon gré. Cette critique chagrina cruellement M. Maimbourg : l'estime qu'on en faisait le mettait au désespoir. Il sollicita plusieurs fois M. de la Reynie de la condamner; mais ce magistrat, qui l'avait lue avec plaisir, et qui n'était pas fâché qu'on eût mortifié M. Maimbourg, le renvoyait toujours. Enfin il s'adressa au roi, et en obtint un ordre à M. de la Reynie de faire brûler en Grève *la Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg*, et de défendre à tous imprimeurs et libraires d'imprimer, vendre ou débiter ce livre, à peine de la vie. M. de la Reynie obéit, et mit dans sa sentence tout ce que M. Maimbourg voulut; on y découvre aisément le style d'un auteur et d'un auteur irrité (3) : mais pour se venger de M. Maimbourg, il fit imprimer plus de trois mille exemplaires de cette sentence, et les fit afficher par tout Paris; ce qui excita tellement la curiosité du public, que chacun voulait avoir la Critique de M. Maimbourg.

Cet ouvrage fut enlevé en Hollande presque aussitôt qu'il parut ; et dès le mois d'août M. Bayle prépara une nouvelle édition. Il l'augmenta de la moitié, et y mit une préface où il continuait

(1) C'était un volume *in*-12 de 339 pages, menu caractère.

(2) Lettre xix, p. 268, 269.

(3) On trouvera cette sentence à la fin de ces mémoires.

à dépayser les lecteurs et à leur donner le change. Cette édition fut achevée d'imprimer vers la fin de novembre : il en reçut des exemplaires le 29 du même mois.

On chercha long-temps en France, parmi les meilleures plumes du parti protestant, l'auteur de la Critique de M. Maimbourg; et à la fin on se fixa sur M. Claude, qui soutenait glorieusement la cause des réformés. Les amis mêmes de M. Bayle, qui savaient qu'il était l'auteur de la Lettre sur les comètes, ne pensaient point à lui attribuer cette critique, à cause de la différence du style. Ainsi ce fut un pur hasard qui le découvrit, comme il nous l'a appris lui-même en faisant voir qu'il n'y a rien de plus incertain que les conjectures tirées de la différence ou de la conformité du style, pour connaître l'auteur d'un livre. « Je sais par expé- » rience, dit-il (1), que tous » les écrits d'un homme ne se » ressemblent point. La Critique » générale du père Maimbourg » fut publiée peu de temps » après les Pensées sur les comè- » tes; cependant personne ne » parut croire que ces deux li- » vres venaient de la même » main. La première édition » de la Critique fut toute débitée » avant que l'on jetât des soup- « çons sur le véritable auteur : » tout le monde le croyait en » France. La seconde édition » l'aurait peut-être mieux dé- » couvert; mais sans un pur » hasard il serait apparemment » encore inconnu. Ce hasard fut » que cet auteur, répondant à » la lettre d'un anonyme que » son libraire lui avait envoyée, » oublia de prier le libraire de » ne donner point l'original de » la réponse, mais une copie. » Cet anonyme, ami de M. » Claude le fils, lui demanda, en » lui montrant ma réponse, s'il » en connaissait l'écriture. M. » Claude lui ayant dit de qui c'é- » tait, il n'en fallut pas davan- » tage pour mettre l'auteur dans » la nécessité de ne plus faire » de mystère. Par la conformité » du style on n'aurait jamais dé- » couvert la chose; car, quoique » l'auteur n'y tâchât pas, il donna » au style de la Critique de » Maimbourg un caractère fort » différent de celui des Pensées » sur les comètes. »

M. Jurieu fit aussi une réponse à M. Maimbourg, mais plus ample et plus détaillée. Elle parut en 1683, sous ce titre : *l'Histoire du calvinisme et celle du papisme mises en parallèle; ou Apologie pour les réformateurs, pour la réformation, et pour les réformés; divisée en quatre parties; contre un libelle intitulé, l'Histoire du calvinisme par M. Maimbourg* (2). Ce livre était bien écrit; l'auteur y réfutait M. Maimbourg avec beaucoup de force; mais on n'y trouvait pas ce tour aisé et naturel, ces réflexions vives et piquantes, cette manière de relever sans aigreur les défauts de son adversaire et de traiter les matières de controverse sans emportement; ce qui faisait le ca-

(1) *Cabale chimérique*, p. 204, 205.

(2) On l'imprima en 2 volumes in-4°., et en 4 volumes in-12.

ractère de la *Critique générale*. On sentit bientôt cette différence. Les catholiques mêmes, malgré les préjugés de la religion, ne pouvaient s'empêcher de faire l'éloge du livre de M. Bayle, dans le temps qu'ils affectaient de mépriser celui de M. Jurieu. « C'est un beau livre, disait M. » Ménage (1), que la Critique » du Calvinisme du père Maim- » bourg, et lui-même ne pou- » vait s'empêcher de l'estimer. » Il me l'a avoué, quoique ordi- » nairement il affectât d'en par- » ler comme d'un livre qu'il » n'avait pas lu. A la religion » près, je trouve ce qu'a dit M. » Bayle fort vif et très-sensé. » J'ai voulu lire ce que M. Ju- » rieu a fait sur le même sujet; » il y a bien de la différence. Le » livre de M. Bayle est le livre » d'un honnête homme, et ce- » lui de M. Jurieu celui d'une » vieille de prêche. C'est un mé- » chant réchauffé de tout ce que » Dumoulin et les autres ont » dit de plus fade contre la reli- » gion catholique. » Le jugement si différent qu'on faisait de ces deux ouvrages déplut infiniment à M. Jurieu. Il regarda M. Bayle comme son concurrent, et ne put lui pardonner d'avoir enlevé tous les suffrages. Cet incident jeta dans son cœur des semences de haine et de jalousie (2).

Parmi les gens de lettres avec qui M. Bayle avait eu des liaisons à Sedan, on doit compter M. Fetizon, jeune ministre, natif de cette ville. Il avait quitté Sedan pour aller exercer son ministère en Champagne dans la maison de M. de Briquemau (3). Il écrivit à M. Bayle qu'il avait composé, en forme d'entretiens, l'Apologie des réformés par rapport aux guerres civiles de France. M. Bayle souhaita de voir cet ouvrage, et M. Fetizon le lui envoya et le dédia à *Philarète*, c'est-à-dire à M. Bayle lui-même. M. Bayle trouva cet ouvrage digne de voir le jour, et le fit imprimer (4). Il parut au commencement de l'année 1683, sous ce titre : *Apologie pour les réformés ; où l'on voit la juste idée des guerres civiles de France, et les vrais fondemens de l'édit de Nantes. Entretiens curieux entre un protestant et un catholique.* PATRICE, le catholique romain, allègue tout ce qu'on a dit de plus fort et de plus odieux contre les réformés, au sujet des guerres civiles, et n'oublie pas les accusations qu'on leur a faites, d'être animés d'un esprit de faction et de révolte, et d'avoir des sentimens contraires à l'indépendance des rois. EUSÈBE, le protestant, les justifie de s'être armés pour défendre leur religion, leurs vies, et les droits de la maison de Bourbon; et fait voir par le témoignage même de Louis XIII, qu'ils ont toujours été fidèles à leurs princes légitimes, et que bien loin

(1) *Ménagiana*, tom. II, p. 22, 23, édition de Paris, 1694.

(2) Voyez M. de Beauval, *Lettre sur les différens de M. de Jurieu et de M. Bayle*, p. 1 et 2.

(3) La terre de M. de Briquemau, située sur la rivière d'Aisne, s'appelait Saint-Loup. M. de Briquemau étant ensuite sorti de France pour la religion, M. l'électeur de Brandebourg le fit gouverneur de Lipstadt, dans le pays de Clèves.

(4) *A la Haye, chez Abraham Arondeus*, in-12.

que leurs sentimens soient opposés à l'autorité souveraine des rois, ils tendent à l'établir et à la confirmer; au lieu que les catholiques romains rendent cette autorité dépendante du peuple ou du pape.

Sur la fin de l'année 1682, on sollicitait fortement M. Bayle à se marier. Le parti qu'on lui proposait était avantageux. « C'était » une demoiselle jeune, jolie, » de très-bon sens, douce, sage, » maîtresse de ses volontés, et » qui avait au moins quinze mille » écus (1). » Mademoiselle Dumoulin, petite-fille du fameux Pierre Dumoulin, sœur de mademoiselle Jurieu, et ensuite femme de M. Basnage, avait entamé cette affaire, et l'avait mise en si bon train, qu'il ne restait plus de difficulté que du côté de M. Bayle. Il avait toujours paru fort éloigné du mariage : les soins et les embarras d'une famille ne lui semblaient pas convenir à un homme de lettres, à un philosophe, qui fait consister tout son bonheur dans l'étude et dans la méditation. D'ailleurs, content du nécessaire, les richesses lui paraissaient plutôt un embarras qu'un bien. Mademoiselle Dumoulin n'oublia rien pour le faire revenir de ces sentimens, et pour l'engager à profiter des avantages qui s'offraient comme d'eux-mêmes; mais elle ne put y réussir.

1683.

L'année suivante, M. Bayle donna une nouvelle édition de sa Lettre sur les comètes plus ample et plus exacte que la première. Elle fut achevée d'imprimer le 2 de septembre 1683, et il en reçut cent vingt exemplaires du libraire pour envoyer à ses amis. Il supprima le titre de la première édition, et y substitua celui-ci : *Pensées diverses, écrites à un docteur de Sorbonne, à l'occasion de la comète qui parut au mois de décembre* 1680. *A Rotterdam, chez Reinier Leers.* M. DC. LXXXIII. Il retrancha aussi la longue préface de l'édition précédente, et y mit un petit avertissement, sous le nom du libraire, pour marquer en quoi cette seconde édition était préférable à la première.

Dans ce temps-là quelques amis de M. Bayle lui envoyèrent des écrits de controverse qu'ils avaient composés, et le prièrent de les faire imprimer, s'il le jugeait à propos. Le premier qu'il reçut était la Réfutation d'un mémoire dressé par l'assemblée du clergé de France en 1682, où l'on proposait et approuvait dix-sept *méthodes*, ou différentes manières de disputer contre les réformés. Cette réfutation était de M. Basnage, alors ministre à Rouen. Elle était accompagnée d'une lettre à M. Bayle, sous le nom d'un ami de l'auteur, et qui contenait plusieurs particularités curieuses sur cette assemblée du clergé (2). Cet ouvrage parut sous ce titre : *Examen des méthodes proposées par MM. de l'assemblée du clergé de Fran-*

(1) Lettre de mademoiselle Dumoulin à M. Bayle, du 12 de décembre 1682, dans les *Lettres de M. Bayle*, p. 193.

(2) Elle a pour titre : *Lettre sur la dernière assemblée du clergé. A M. B. A. R.*, c'est-à-dire, *à M. Bayle, à Rotterdam.*

ce en l'année 1682 (1). M. Basnage avait souhaité que le manuscrit fût communiqué à M. Jurieu ; et M. Jurieu fit imprimer son *approbation* à la tête du livre. Les autres écrits qu'on envoya à M. Bayle étaient des réponses à un livre de M. Brueys, avocat de Montpellier. M. Brueys s'était distingué parmi les réformés par une réfutation du livre de M. Bossuet, évêque de Condom et ensuite de Meaux, intitulé : *Exposition de la doctrine de l'église catholique.* Mais il changea ensuite de religion, et, se conformant à la méthode ordinaire des nouveaux convertis, il écrivit contre le parti qu'il avait quitté. Son livre parut en 1683, sous ce titre : *Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestans, fait sans prévention sur le concile de Trente, sur la confession de foi des églises protestantes et sur l'Écriture Sainte.* Il était écrit d'une manière douce, insinuante, et avait un air de désintéressement qui pouvait d'abord imposer, et surprendre les esprits faibles et superficiels : on crut qu'il fallait y répondre. M. Jurieu, qui avait opposé au livre de M. de Meaux un écrit intitulé, *Préservatif contre le changement de religion*, en publia une *suite* contre le livre de M. Brueys. M. de Larroque, fils du ministre de Rouen, et reçu ministre dans un des derniers synodes, se mit aussi sur les rangs. Il fit une réponse à M. Brueys, et l'envoya à M. Bayle, qui la donna d'abord à l'imprimeur. Elle a pour titre : *le Prosélyte abusé, ou fausses vues de M. Brueys dans l'examen de la séparation des protestans* (2). On y trouve une épître dédicatoire *à Monsieur* *** *professeur en philosophie et en histoire à Rotterdam*, où M. de Larroque rend compte de la composition, du but et du plan de cet ouvrage. M. Bayle ne voulut pas que son nom parût à la tête de l'épître dédicatoire, quoiqu'il fût facile à ceux qui connaissaient la Hollande, ou qui avaient quelque commerce avec les gens de lettres, de voir qu'elle lui était adressée. Il a parlé fort avantageusement du livre de M. de Larroque. « C'est, dit-il (3), le » coup d'essai d'un jeune auteur plein d'esprit, qui fait » voir à son adversaire, en le suivant pas à pas, qu'il a fait de » lourdes fautes. La raillerie » vient quelquefois sur les rangs » un peu forte, mais délicate. » L'érudition y tient fort bien » sa partie. »

M. Lenfant, qui étudiait alors la théologie à Genève, écrivit aussi contre M. Brueys. Mais ayant appris que d'habiles gens travaillaient sur le même sujet, il aurait supprimé sa réponse, si M. Bayle et M. Jurieu ne l'eussent pas exhorté à l'achever et à la donner au public (4). Après avoir fait quelque séjour à Genève, il alla à Heidelberg, d'où

(1) Il fut imprimé à Rotterdam, chez Pierre de Graef; mais le titre porte, *à Cologne, chez Pierre Marteau*, in-12.

(2) *A Rotterdam, chez Reinier Leers*, M. DC. LXXXIV, in-12.

(3) *Nouvelles de la République des Lettres*, mars 1684, p. m. 101. Voyez aussi la lettre à M. Lenfant, du 26 de novembre 1683, p. 204.

(4) Voyez les lettres à M. Lenfant, du 8 de septembre, et du 26 de novembre 1683, p. 201 et suiv.

il envoya son manuscrit à M. Bayle, le priant d'y faire les changemens qu'il jugerait à propos. M. Lenfant ne voulut point descendre dans le détail de la dispute : il se contenta de raisonner sur des principes généraux. Son livre parut au commencement de l'année 1684, sous le titre de *Considérations générales sur le livre de M. Brueys*, *intitulé*, *Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestans*, *et par occasion sur ceux du même caractère* (1). On y ajouta un *avertissement* où, après avoir montré combien le livre de M. Brueys était capable de faire illusion, et la nécessité qu'il y avait d'y répondre, on attribuait sa conversion à des motifs purement mondains, on l'attaquait même sur ses mœurs. Cet avertissement était suivi d'une longue *Lettre de l'auteur à un de ses amis*, *en lui envoyant son manuscrit*, c'est-à-dire, à M. Bayle. M. Lenfant y donnait le caractère du livre de M. Brueys, et en marquait plusieurs endroits faibles. Cette réponse est écrite avec beaucoup d'esprit, de jugement et de modération, qualités qui règnent dans tous les ouvrages de M. Lenfant.

1684.

M. Bayle s'était toujours plu à ramasser ces sortes de pièces qu'on appelle fugitives, parce qu'elles disparaissent presque aussitôt qu'elles ont paru. Le seul moyen de les conserver, c'est d'en assembler assez pour faire un volume. C'est ce que M. Bayle fit à l'égard de quelques écrits qui regardaient la philosophie de Descartes. Il les publia sous ce titre : *Recueil de quelques pièces curieuses concernant la philosophie de M. Descartes. A Amsterdam*, *chez Henry Desbordes. M. DC. LXXXIV*. Il y mit une préface où il faisait l'histoire de ces pièces, et déplorait la servitude où les écrivains se trouvaient en France. « Ce serait » un grand malheur pour toute » la république des lettres, dit- » il, si on était partout aussi » formaliste et aussi pointilleux » à l'égard de l'impression des » livres qu'on l'est en France » depuis quelque temps, où l'in- » quisition qui s'y établit à grands » pas empêche de paraître plu- » sieurs beaux ouvrages, et re- » bute les plus célèbres auteurs. » Et qui ne serait rebuté de voir » que ceux qui sont établis pour » l'approbation des livres gar- » dent un manuscrit des trois » ou quatre ans sans y regarder, » et qu'ils en désapprouvent tout » ce qui sent une âme élevée au- » dessus de la servitude et des » opinions populaires? Quelle » mortification pour un auteur, » qui ne trouve jamais que les » presses roulent assez vite sur » ses ouvrages, de voir qu'après » un délai de trois ou quatre » ans, on lui ordonne de suppri- » mer ce qu'il estime le plus dans » ses écrits, s'il n'aime mieux » les voir condamner à une éter- » nelle prison, par le refus qu'on » lui fera d'un privilége du roi! » Ce recueil contient : 1°. Une espèce de concordat passé entre les jésuites et les pères de l'oratoire, par lequel ceux-ci s'engagent à

(1) *A Rotterdam*, *chez Reinier Leers*, M. DC. LXXXIV, in-12.

ne point enseigner la philosophie de Descartes ni la doctrine de Jansénius : 2°. Des remarques sur ce concordat : 3°. Un éclaircissement sur le livre de M. de la Ville, ou plutôt du père de Valois (1). Cet écrit est de M. Bernier, si connu par ses voyages et par son Abrégé de la philosophie de Gassendi. Le père de Valois l'avait mis au rang des nouveaux philosophes qui détruisent le dogme de la transsubstantiation en soutenant que l'essence de la matière consiste dans l'étendue. Son livre fit beaucoup de bruit en France, et alarma tous les cartésiens. M. Régis, qui tenait des conférences à Paris, fut obligé de les rompre. M. Bernier craignit pour lui-même, et composa cet éclaircissement, où il tâche de concilier les principes de sa philosophie avec les décisions de l'église. Ce recueil contient encore : 4°. Une réponse du père Mallebranche au père de Valois, qui avait fait paraître beaucoup d'animosité contre lui, et s'était particulièrement attaché à rendre sa foi suspecte : cette réponse est suivie d'un mémoire pour expliquer la possibilité de la transsubstantiation : 5°. Les thèses raisonnées que M. Bayle fit soutenir à ses écoliers en 1680 : *Dissertatio in quâ vindicantur à peripateticorum exceptionibus rationes quibus aliqui cartesiani probârunt essentiam corporis sitam esse in extensione :* M. Bayle joignit à cette dissertation quelques thèses de philosophie, où il soutient, entre autres choses, que le lieu, le mouvement et le temps n'ont point été encore définis que d'une manière inexplicable : 6o. Une pièce qui avait été imprimée à Paris, sous le titre de *Méditations sur la métaphysique par Guillaume Wander*. M. l'abbé de Lanion en est l'auteur (2). On y trouve le précis de la métaphysique cartésienne, et tout ce qu'il y a de meilleur dans les Méditations de Descartes. Il semble même que tout y soit mieux digéré que dans celles de Descartes, et qu'on soit allé plus avant que lui. C'est le jugement qu'en porte M. Bayle.

L'éclaircissement de M. Bernier fut réfuté dans un livre imprimé à Paris en 1682, sous ce titre : *La philosophie de M. Descartes contraire à la foi de l'église catholique ; avec la réfutation d'un imprimé fait depuis peu pour sa défense.* Cet imprimé, c'est l'écrit de M. Bernier. L'auteur de ce livre dit qu'ayant vu celui de M. de la Ville, il trouva qu'on y avait fort bien attaqué le système des cartésiens au sujet de l'essence du corps, mais qu'on n'avait pas réfuté leur sentiment sur les accidens ou les qualités de la matière ; de sorte qu'il avait cru devoir traiter ce point, et y joindre une nouvelle discussion du premier, pour faire un ouvrage complet. Ainsi il divisa son livre en deux parties. Dans la première, il fit voir que « si l'essence du corps consiste dans l'étendue actuelle, » le corps de Jésus-Christ ne » saurait-être réellement et de » fait dans l'eucharistie, puis- » qu'une chose ne saurait exis-

(1) Voyez ci-dessus, p. 61.

(2) Voyez la *Réponse aux questions d'un provincial*, tom. I, ch. XXVI, p. 223, 224.

» ter sans son essence; mais » qu'il y est seulement en figure, » c'est-à-dire en pure imagi- » nation et pensée, ou en ap- » préhension imaginaire, qui » le fait croire présent où il » n'est pas : » et dans la seconde il prouve « qu'en établissant, » comme fait Descartes, qu'il » n'y a rien dans la substance » que la substance même, et » que les qualités et les accidens » que l'on y conçoit ne sont » que de simples apparences qui » abusent nos sens, et leur font » accroire qu'il y a quelque » chose de réel en la substance, » qui n'y est pas effectivement, » mais qui est seulement en no- » tre pensée, on détruit la doc- » trine de l'église qui enseigne » que dans l'eucharistie la sub- » stance du pain et du vin étant » détruite et toute changée au » corps et au sang de Jésus- » Christ, les accidens qui étaient » en elle restent encore, ce qui » suppose nécessairement que » ces accidens sont réellement » distincts de la substance et » peuvent subsister sans elle. » Ce livre n'est guère connu ; M. Bayle n'en dit rien, peut-être parce qu'il ne le connaissait pas, et je n'en parle ici que par le rapport qu'il a au recueil que M. Bayle avait fait imprimer.

La manière de faire savoir au public, par une espèce de journal, ce qui se passe dans la république des lettres, est une des plus belles entreprises du dernier siècle. La gloire en est due à M. de Sallo, conseiller ecclésiastique au parlement de Paris, qui fit paraître le *Journal des Savans* l'an 1665. On reçut partout cet ouvrage avec applaudissement ; on l'imita en Italie et en Allemagne. M. Bayle était surpris de voir qu'en Hollande, où il y avait tant d'habiles gens, tant de libraires, et une si grande liberté d'imprimer, on ne se fût pas encore avisé de donner un journal de littérature. Il avait été tenté plusieurs fois de le faire; mais considérant qu'un ouvrage de ce genre demandait beaucoup de temps et d'application, il s'en était abstenu. Cependant on vit paraître vers la fin du mois de février 1684 un journal imprimé à Amsterdam chez le sieur Henry Desbordes, sous le titre de *Mercure savant du mois de janv.* 1684. C'était une entreprise du sieur de Blegny, chirurgien de Paris, homme fertile en projets. En voici quelques exemples. Voyant qu'on tenait des conférences sur la philosophie et sur d'autres sciences, il se mit aussi sur le pied d'en tenir, et érigea chez lui une *académie des nouvelles découvertes*. Il donnait des leçons particulières aux garçons chirurgiens sous le nom de Cours de chirurgie, et aux garçons apothicaires sous le nom de Cours de pharmacie : il s'avisa même de faire un Cours de perruque pour les garçons perruquiers. On y était reçu moyennant une certaine somme d'argent. Il se mêlait aussi de médecine, et vint jusqu'à prendre les qualités de « conseiller, mé- » decin artiste ordinaire du » Roi et de Monsieur, et préposé » par ordre de sa Majesté à la » recherche et vérification des » nouvelles découvertes de mé- » decine. » En 1679 il entreprit

une espèce de journal intitulé, *Nouvelles découvertes dans toutes les parties de la médecine*. Il le publiait tous les mois ; mais la manière outrageante dont il traitait plusieurs personnes de mérite donna lieu à un arrêt du conseil qui fit cesser ce journal en 1682. Le sieur de Blegny, n'osant plus faire imprimer de journal en France, jeta les yeux sur la Hollande, et s'associa avec M. Gautier, médecin de Niort, qui demeurait à Amsterdam. Il lui envoyait des mémoires. Du reste, ce nouveau journal ne contenait point d'extraits de livres, mais plusieurs petites pièces qui roulaient presque toutes sur la médecine. On y trouvait aussi des chansons avec la musique, des poésies, et des nouvelles politiques. La médisance y régnait encore plus que dans le journal de médecine.

Un ouvrage si mal conçu et si mal exécuté piqua M. Bayle, et lui fit reprendre la pensée qu'il avait eue de donner un journal. M. Jurieu l'y exhorta fortement. Il était bien aise d'avoir une plume assurée qui fît le panégyrique des livres qu'il publierait (1). M. Bayle se rendit à ses sollicitations, et commença de travailler à son journal le 21 de mars 1684. Le 4 d'avril il convint avec le sieur Desbordes pour l'impression, et se détermina à le donner tous les mois sous le titre de *Nouvelles de la République des Lettres*, à commencer par le mois de mars. Il ne parut du *Mercure savant* que les mois de janvier et février; sur quoi quelques personnes s'imaginèrent que M. Bayle en était l'auteur, ce qui l'obligea de le désavouer formellement (2). Les *Nouvelles de la République des Lettres* pour le mois de mars ne parurent que le 27 du mois de mai, et celles pour le mois d'avril le 2 de juin : mais il travailla avec tant de diligence que celles de juillet furent publiées au commencement d'août, et ainsi des autres, les nouvelles de chaque mois paraissant les premiers jours du mois suivant. Dans la préface, il rendit compte du plan qu'il s'était fait, et qui ne différait pas beaucoup de celui des autres journalistes. Il divisa chaque journal en deux parties : la première contenait des extraits détaillés, et la seconde un catalogue de livres nouveaux accompagné de quelques remarques. Cela lui donnait lieu de parler d'un plus grand nombre de livres, et de faire connaître plusieurs ouvrages dont il ne croyait pas devoir donner l'extrait. Il ornait ses extraits de mille traits curieux et intéressans sur l'histoire des auteurs, sur leurs ouvrages, sur leurs disputes, et de plusieurs réflexions fines et délicates. Il ne travaillait pas uniquement pour les savans : il avait aussi en vue de plaire et de se rendre utile aux gens du monde (3). En un mot, « tout était vif et animé » dans ses extraits; il avait l'art » d'égayer toutes ses matières, » et de renfermer en peu de

(1) *Chimère demontrée*, préf., p. clxxvij.

(2) Dans un *avertissement* qu'il mit à la fin des *Nouvelles* du mois de mars, de la 1re. édition, et qu'il répéta au revers du titre des éditions suivantes.

(3) Voyez la lettre à M. Leclerc, du 18 de juin 1684, p. 213 et suiv.

» mots l'idée d'un livre, sans » fatiguer le lecteur par un mau- » vais choix, ou par de froides » et ennuyeuses réflexions. Il » était sage et retenu dans ses » jugemens, ne voulant ni cho- » quer les auteurs, ni se com- » mettre en prostituant les » louanges (1). On trouva d'abord qu'il louait trop, et cela l'obligea à être plus économe de ses louanges (2). Il recevait avec plaisir les avis qu'on lui donnait, et en savait profiter. Cet ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. M Bayle s'était flatté qu'il ne serait pas défendu en France : cependant il le fut; mais cette défense n'empêcha pas qu'il n'y en passât tous les mois un grand nombre d'exemplaires. Tout le monde s'empressait à le lire.

Les états de la province de Frise, qui connaissaient M. Bayle par sa Lettre sur les comètes (3), le nommèrent le 29 de mars, pour être professeur en philosophie dans l'académie de Franeker, avec neuf cents florins d'appointement (4). Leur résolution lui fut communiquée par une lettre du 21 d'avril, qu'il reçut le 9 de mai. Il y répondit le lendemain, et demanda quelque temps pour délibérer : mais le 9 de juin, il écrivit une lettre de remercîment, et refusa des appointemens qui étaient presque le double de ceux qu'il recevait.

Pendant que M. Bayle délibérait sur la vocation de Franeker, il apprit (5) la mort de son frère Joseph. C'était un jeune homme très-estimable. Après avoir commencé ses études de théologie à Puylaurens, il alla à Genève en 1682 pour les achever, et y demeura plus d'un an. Il partit ensuite pour Paris, où on le demandait (6) pour être gouverneur de M. Dusson, fils de M. le marquis de Bonac (7). Il y mourut le 9 de mai 1684, regretté de tous ceux qui le connaissaient (8). Il joignait à beaucoup d'esprit et de pénétration, un grand fonds de piété et de modestie. Il était savant, laborieux, et capable d'augmenter le nombre des hommes illustres. M. Bayle l'aimait tendrement, et il en était tendrement aimé. Il ressentit très-vivement cette perte. « Je vous » suis infiniment obligé, dit-il » à M. Lenfant (9), de la part » que vous avez prise à la mort » de mon pauvre frère. Tout le » monde m'en écrivait ou m'en » disait beaucoup de bien. Je » l'aimais tendrement, et il » m'aimait peut-être encore da- » vantage. Dieu soit loué qui » l'a voulu retirer de ce monde, » et me priver des consolations » que j'en attendais! Vous avez » perdu un bon ami, qui vous

(1) *Éloge de M. Bayle*, par M. de Beauval.

(2) Voyez l'avertissement mis à la tête, du mois d'août 1684.

(3 Voyez l'avertissement de l'*addition aux Pensées diverses sur les comètes*.

(4) Dans la première édition de ces mémoires, on a donné une copie authentique de la resolution des états de Frise; mais comme elle est en flamand, on a cru pouvoir se dispenser de la repéter ici [V. mon Discours préliminaire.]

(5) Le 16 de mai.

(6) Lettres à M. Minutoli, du 9 de juillet 1682, p. 183; et du 15 de juillet 1683, p. 197, 198.

(7) Voyez, dans le *Dictionnaire*, l'article AURIÈGE, tom. II, p. 580.

8) Voyez la lettre de M. le comte de Dhona à M. Bayle, du 28 de septembre 1684, p. 227, 228.

(9) Lettre du 8 d'août 1684, p. 219, 220.

» estimait extrêmement ; ainsi, » monsieur, vous avez eu quel- » que intérêt à regretter cette » mort. »

Il parut dans ce temps-là une troisième édition de la *Critique générale du calvinisme*. La seconde édition avait été réimprimée à Genève, mais cela n'empêcha pas que ce livre ne vînt bientôt à manquer. Dans l'avertissement de cette troisième édition, M. Bayle dit qu'étant très-assuré que c'était pour la dernière fois qu'il ferait réimprimer cet ouvrage, il aurait bien voulu l'approcher de la perfection autant qu'il eût été possible, en y faisant les additions et les changemens nécessaires ; mais qu'il n'avait osé le faire de peur de trop chagriner ceux qui l'avaient déjà acheté deux fois, et qu'on entendait souvent se plaindre des nouvelles éditions revues, corrigées et augmentées, parce qu'elles donnent du dégoût pour les précédentes, et du regret d'y avoir mis son argent. C'est pourquoi il avait fai en sorte que cette troisième édition ne fût pas fort différente de la précédente ; et il avertit tous ceux qui avaient la seconde qu'ils pouvaient s'en tenir là, et que celle-ci ne devait point les tenter. Ce n'est pas, ajoute-t-il, qu'elle ne soit moins mauvaise que les deux autres, c'est que l'avantage n'est pas assez grand pour mériter qu'on y songe. Mais il ne faut pas prendre ces expressions au pied de la lettre : cette troisième édition contient des additions et des corrections importantes. Il fit aussi quelque changement dans la disposition des lettres, mais il s'attacha particulièrement à corriger le style, pour le retranchement des expressions ambiguës ou des rimes. Il remarque à cette occasion la difficulté qu'il y a d'écrire en français de telle sorte qu'on évite les vers, les consonnances, et les phrases où un même mot peut avoir différens rapports et faire des sens différens.

1685.

Au commencement de l'année 1685, il publia une suite de cet ouvrage sous ce titre : *Nouvelles lettres de l'auteur de la Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg. Première partie*, *où*, *en justifiant quelques endroits qui ont semblé contenir des contradictions*, *de faux raisonnemens et autres méprises semblables*, *on traite par occasion de plusieurs choses curieuses*, *qui ont du rapport à ces matières. A Ville-Franche*, *chez Pierre le Blanc : M. DC. LXXXV*. Ces *Nouvelles lettres* sont précédées d'une longue préface, ou avis au lecteur, où M. Bayle assure qu'après avoir eu beaucoup de peine à consentir que l'on en commençât l'impression, il avait été souvent tenté de l'interrompre, considérant combien il est rare de n'échouer pas, lorsqu'après avoir fait un livre qui a eu quelque sorte de succès on se hasarde de lui donner une suite. « Ces suites, continue-t-il, font dire presque toujours que l'auteur ne » s'est pas soutenu, qu'il en devait demeurer où il en était, » qu'il devait mieux connaître » ses forces, et qu'il a eu grand

» tort de s'exposer à ne pas ré-» pondre à l'opinion qu'on avait » conçue de lui. » Il montre que ces jugemens sont quelquefois raisonnables, mais que le plus souvent ils sont très-injustes, et que si la suite d'un livre n'est pas aussi estimée que ce qui l'a précédé, ce n'est pas tant de la faute de l'auteur que par celle des lecteurs. Mais comme la disgrâce n'en est pas moindre, il conclut que si on en excepte un petit nombre d'auteurs privilégiés, tous les autres ont sujet de craindre la comparaison que l'on fait entre leurs ouvrages, si le premier a eu le bonheur de plaire. Il ajoute que jamais personne n'eut tant de sujet que lui de redouter cette comparaison, et il marque plusieurs circonstances qui avaient heureusement concouru à faire valoir la *Critique générale de l'Histoire du calvinisme*, et qui ne subsistaient plus pour favoriser ces *Nouvelles lettres*; mais qu'enfin il avait souffert qu'on les publiât, bien résolu de regarder avec une parfaite indifférence tous les jugemens qu'on en pourrait faire. Il avertit néanmoins le lecteur qu'on trouvera dans le second tome quelques endroits qui n'ont pas toute la gravité qu'on attendra peut-être de ce livre, et qu'on pourra même croire qu'il y en a quelques-uns qui penchent trop vers la bagatelle. Ainsi il déclare qu'il n'a point prétendu écrire en docteur, ni pour les personnes savantes, mais pour une infinité de gens qui aiment à lire, et qui, n'ayant pas beaucoup d'études, ne cherchent, à proprement parler, qu'un honnête amusement qui les instruise et qui ne les fatigue pas. Ceux, dit-il, qui voudront juger de ce livre, doivent se souvenir que tel a été le but de l'auteur. Nous n'avons que la première partie de cet ouvrage : M. Bayle se proposait d'en donner encore deux parties; il avait même commencé d'y travailler, mais il ne les a pas achevées. « On avait dessein au commen-» cement, dit-il, de faire suivre » cette première partie par deux » autres, dont la première de-» vait contenter ceux qui ont dit » qu'on avait touché en trop peu » de mots dans la Critique géné-» rale, plusieurs choses dignes de » grande considération, comme » le colloque de Poissy, la pre-» mière prise d'armes, la ver-» sion des psaumes, etc.; et la » seconde devait expliquer quel-» ques difficultés de controverse. » Mais, quoique depuis assez long-» temps on ait quelque chose de » prêt sur l'une et sur l'autre de » ces deux parties, il y a beau-» coup d'apparence que d'autres » occupations empêcheront d'y » mettre la dernière main. »

M. Bayle en envoya un exemplaire à M. Lenfant, et l'assura qu'il pouvait lui en marquer les défauts sans craindre de le chagriner. « Je vous prie, dit-il » (1), d'agréer un exemplaire » d'une suite de la *Critique gé-» nérale* . . . . . Je ne suis pas » content de ce dernier livre, et » vous me ferez plaisir de m'en » faire remarquer naïvement » les défauts. Ne craignez pas » que j'en sois fâché le moins du » monde. Mes amis ne me sau-» raient plus obliger qu'en me

(1) Lettre du 2 d'avril 1685, pag. 237

» disant franchement leurs griefs » sur mes petites productions. » J'ai été à l'essai sur cela, et » je puis dire par expérience que » je ne sens pas le moindre cha- » grin de leurs censures. »

Cette suite n'eut pas le même succès que la *Critique générale.* Tout ce que M. Bayle avait dit dans la préface pour faire sentir la différence qu'il y avait entre ces deux ouvrages, et pour donner une juste idée de celui-ci, fut inutile. On n'y fit aucune attention. On ne voulut même pas entendre ce qu'il avait dit dans la IXe. lettre touchant les droits de la conscience errante et les erreurs de bonne foi, quoiqu'il eût pris toutes les précautions possibles pour se bien expliquer. Il s'en plaignit six mois après dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, à l'occasion de quelques plaintes du père Mallebranche sur la négligence des lecteurs. « Il faut avouer, dit- » il (1), que la plupart des lec- » teurs sont d'étranges gens; on » a beau les avertir de mille » choses, on a beau leur recom- » mander ceci ou cela avec de » très-humbles prières, ils n'en » suivent pas moins leur humeur » et leur coutume. On a fait des » historiettes sur les précautions » inutiles des mères et des ma- » ris. Je m'étonne qu'on n'en » fasse sur celles de messieurs » les auteurs. J'en connais un » dont l'ouvrage n'est sorti de » dessous la presse que depuis six » mois, qui n'avait rien oublié » pour se garantir des jugemens » téméraires; sa préface avait » donné des avis fort essentiels, » et dans les lieux où il se dé- » fiait du lecteur, il avait marqué » expressément qu'on prendrait » le change si on n'examinait » bien tout de suite ce qu'il di- » sait; il avait même porté ses » précautions jusqu'à marquer » en gros caractères son vérita- » ble sentiment, et à menacer » en quelque façon ceux qui s'y » méprendraient qu'ils seraient » inexcusables. Tout cela n'a de » rien servi; il n'a pas laissé d'ap- » prendre que des gens, même » du métier, ont donné dans le » panneau qu'il avait pris tant » de soin de faire éviter. »

M. Bayle commença la seconde année de ses *Nouvelles de la République des Lettres*, c'est-à-dire le mois de mars 1685, par une addition dans le titre qui les tira du nombre des livres anonymes; il y ajouta ces paroles : *par le sieur B ...., professeur en philosophie et en histoire à Rotterdam.* Il y joignit un avertissement où il dit qu'il avait cru devoir faire connaître distinctement au public le lieu où ces Nouvelles étaient composées, afin qu'on vît que messieurs de Rotterdam honoraient les Muses de leur protection, et que cet ouvrage venait de la plume d'un des professeurs qu'ils avaient établis dans leur nouvelle *École illustre;* et il déclare que s'il ne le leur dédie pas selon les formes accoutumées, il ne laisse pas de le leur consacrer tout entier. Il s'exprima encore plus fortement dans un des articles de ce mois de mars, en donnant l'extrait d'un livre où l'on remarquait que la ville de Rotterdam avait

(1) Juillet 1685, art. VIII, p. m. 780, 781.

toujours favorisé les belles-lettres. « Ce qu'elle a fait depuis » trois ans, ajouta M. Bayle (1), » est une preuve bien sensible » de son inclination pour les » sciences. On voit bien que je » veux parler de L'ÉCOLE ILLUSTRE que messieurs les magistrats DE ROTTERDAM eurent la » générosité de fonder en l'année 1681. Si le public recevait » quelque instruction et quelque délassement utile de ces » *Nouvelles de la République* » *des Lettres* ce serait à ces messieurs qu'on en serait redevable, puisque c'est d'eux que » je tiens cette douce tranquillité de vie qui me permet de » soutenir ce rude travail. C'est » à l'ombre de ce glorieux sénat » que se composent ces recueils, » *ille nobis hæc otia fecit*, et je » suis bien aise de trouver ici » naturellement une occasion » favorable de témoigner ma reconnaissance et de protester » que si l'on dit quelque chose » à l'avantage de ces Nouvelles, » je le consacre entièrement à » la gloire de cette ville. »

Le 8 de mai 1685, M. Bayle apprit que son père était mort le samedi 30 du mois de mars précédent. C'etait une nouvelle bien affligeante; mais sa douleur redoubla lorsqu'il fut informé que son frère aîné était détenu prisonnier pour cause de religion. M. l'évêque de Rieux ignora ce qu'était devenu M. Bayle jusqu'à ce que la *Critique générale de l'Histoire du calvinisme* fit du bruit en France, et qu'on sût qu'il en était l'auteur. Cet ouvrage renouvela le chagrin qu'on avait eu de son évasion lorsqu'il était à Toulouse, et de son retour à la religion réformée. On avait cherché plusieurs fois à s'en venger sur son frère; mais la conduite sage et prudente de ce ministre l'avait toujours dérobé aux poursuites de ses ennemis. Enfin on s'adressa à M. de Louvois, homme violent et vindicatif, qui faisait alors exercer des cruautés inouïes contre les réformés de plusieurs provinces. M. de Louvois, qui s'était offensé de quelques traits de la *Critique générale* sur la conduite qu'on tenait à l'égard des réformés, ordonna que M. Bayle, ministre du Carla, fût arrêté. On envoya chez lui une troupe d'archers qui l'arrachèrent de son cabinet, et le conduisirent dans les prisons de Pamiers le 11 de juin. De là il fut transféré, le 10 de juillet, à Bordeaux au Château-Trompette, et mis dans un cachot puant et infect. On voulait qu'il abandonnât sa religion; mais ni les promesses, ni les menaces, ni les outrages, ne furent pas capables de l'ébranler. Il fit paraître une constance et une fermeté qui étonna ses persécuteurs; il louait Dieu de l'avoir appelé à souffrir pour la vérité. La délicatesse de son tempérament ne fut pas à l'épreuve d'un traitement si inhumain; il mourut le 12 de novembre, après cinq mois de prison. C'est ainsi qu'il (2) « couronna la piété qu'il avait témoignée toute sa vie par une » très-belle mort, qui fut admi-

(1) Art. VIII, p. m. 312.

(2) *Cabale chimérique*, p. 313

» rée de ceux mêmes qui avaient » fait tout ce qu'ils avaient pu » pour le faire mourir papiste, » et des attaques desquels il » triompha glorieusement. » Il était bien versé dans l'histoire sacrée et profane, et dans la connaissance des auteurs anciens et modernes. Le zèle qu'il avait pour sa religion était accompagné de douceur et de sagesse. Quoiqu'il ressentît vivement tous les maux qu'on faisait aux réformés, il conserva toujours une fidélité inviolable pour la personne du roi, et une parfaite soumission à ses ordres, persuadé qu'un chrétien ne doit opposer à son souverain que les supplications et les larmes (1).

M. Paets était alors en Angleterre de la part des Provinces-Unies; et comme on y agitait beaucoup la question de la tolérance, il écrivit le 12 de septembre une lettre latine à M. Bayle sur cette matière, que M. Bayle fit imprimer à Rotterdam sous ce titre; *H. V. P. ad B**** (2), *de nuperis Angliæ motibus epistola; in quâ de diversorum à publicâ religione circa divina sentientium disseritur tolerantiâ.* Dans cette lettre, M. Paets admirait d'abord la révolution qui s'était faite dans l'esprit et dans les sentimens des Anglais à l'égard de Jacques II. Il louait ce prince de n'avoir point dissimulé sa religion en montant sur le trône; et il espérait qu'il tiendrait fidèlement à ses sujets protestans la parole qu'il leur avait donnée, de les laisser jouir tranquillement de la religion qu'ils professaient. Le reste de la lettre était employé à réfuter ceux qui enseignent que les rois ne doivent souffrir qu'une religion dans leurs états, et que les peuples ne doivent souffrir un prince que de leur religion. Il faisait voir que rien n'était plus opposé au génie de l'ancien christianisme que l'esprit de persécution; et, après avoir examiné les raisons des politiques et des théologiens pour défendre l'intolérance, il combattait l'autorité infaillible que s'arroge l'église romaine. Dans une apostille, il éclaircissait et confirmait certaines choses qu'il avait dites, et montrait qu'il serait facile de ne faire qu'une société de toutes les sectes protestantes. M Bayle, jugeant que cette lettre était très-propre à inspirer des sentimens de douceur et de modération, voulut bien la traduire en français. Sa traduction parut au mois d'octobre, intitulée, *Lettre de monsieur H. V. P. à monsieur B ***, sur les derniers troubles d'Angleterre : où il est parlé de la tolérance de ceux qui ne suivent point la religion dominante* (3). Elle fut aussi traduite en flamand. M. Bayle en donna un extrait dans ses Nouvelles du mois d'octobre 1685; et, M. Paets étant mort après l'impression de cet article, il y ajouta en peu de mots, dans une nouvelle édition, l'éloge de ce

(1) Voyez son Discours à M. d'Aguesseau, intendant de la généralité de Montauban, et sa Réponse au consistoire de Mazères, dans l'*Histoire de M. Bayle et de ses ouvrages*, imprimée à Amsterdam, 1716, p. 98 et suiv.

(2) C'est-à-dire, *Hadriani Van Paets ad Bælium.*

(3) *A Rotterdam, chez Reinier Leers*, 1686, in-12.

grand homme. « Ce n'est pas » la première fois, dit-il (1), que » *l'illustre M. Paets*, auteur de » la lettre dont nous venons de » parler, a raisonné fortement » sur le chapitre de la tolérance. » Il y a quelques lettres de sa » façon sur cette même matière » dans le recueil des *Præstan-* » *tium ac eruditorum virorum* » *epistolæ*, imprimé d'abord *in-* » 4°, et réimprimé *in-fol.*, à Ams- » terdam en l'année 1684. Ce » sont de beaux monumens de » son éloquence et de la solidité » de son esprit. Il aurait pu très- » facilement en produire de » beaucoup plus considérables, » s'il avait voulu devenir auteur; » car il était grand théologien, » grand jurisconsulte, grand po- » litique et grand philosophe; » il concevait les choses fort heu- » reusement, et il les approfon- » dissait d'une manière surpre- » nante; jamais homme ne rai- » sonna plus fortement, ni ne » donna un tour plus majes- » tueux à ce qu'il avait à dire : » mais il était né pour de plus » grandes occupations que pour » celle d'être auteur. L'ambas- » sade extraordinaire d'Espagne, » qu'il soutint si avantageuse- » ment pour sa patrie consternée » des grands progrès de la Fran- » ce, a fait connaître ce qu'il » pouvait dans les affaires d'état. » Quelle perte qu'un si grand » homme n'ait pas vécu davan- » tage! A peine avait-il atteint » 55 ans lorsqu'il mourut le 8 » du mois d'octobre de la pré- » sente année 1685; aussi recom- » mandable par son intrépidité, » par sa probité, par sa généro- » sité, par sa bonne foi, et par » toutes les autres qualités qui » font l'honnête homme, que par » son grand esprit et par sa pro- » fonde érudition. C'est comme » journaliste de la république des » lettres que je suis obligé de » parler ainsi. Mais que n'aurais- » je pas à dire si je parlais selon » les sentimens de reconnaissance » dont je suis tout pénétré pour » les bienfaits que j'ai reçus de » cet illustre défunt! »

M Bayle se trouva alors engagé dans une dispute avec M. Arnauld, au sujet du père Mallebranche. Ce docteur, dans ses *Réflexions philosophiques et théologiques sur le nouveau système de la nature et de la grâce* du père Mallebranche, avait vivement combattu le sentiment de ce père, *que tout plaisir est un bien, et rend actuellement heureux celui qui le goûte.* M. Bayle, faisant l'extrait de cet ouvrage de de M. Arnauld, se déclara pour le père Mallebranche. « Il n'y a » rien, dit-il (2), de plus inno- » cent ni de plus certain que de » dire que *tout plaisir rend heu-* » *reux celui qui en jouit pour le* » *temps qu'il en jouit, et que* » *néanmoins il faut fuir les plai-* » *sirs qui nous attachent aux* » *corps*.... Mais, dira-t-on, c'est » la vertu, c'est la grâce, c'est » l'amour de Dieu, ou plutôt » c'est Dieu seul qui est notre » béatitude. D'accord en qualité » d'instrument ou de cause *effi-* » *ciente*, comme parlent les phi- » losophes; mais en qualité de » cause *formelle*, c'est le plaisir,

(1) Art. II, pag. 1093, 1094, de la troisième édition.

(2) *Nouvelles* du mois d'août 1685, art III. p. m. 876

» c'est le contentement qui est » notre seule félicité. » Il venait de remarquer que « ceux qui » avaient tant soit peu compris » la doctrine du père Mallebran- » che touchant le plaisir des sens, » s'étonneraient sans doute qu'on » lui en fît des affaires; et que » s'ils ne se souvenaient pas du » serment de bonne foi que M. » Arnauld venait de prêter dans » la préface de ce dernier livre, » ils croiraient qu'il a fait des » chicanes à son adversaire afin » de le rendre suspect du côté de » la morale. » M. Arnauld, qui prenait aisément feu, publia un écrit intitulé : *Avis à l'auteur des Nouvelles de la république des Lettres*, où il se plaignait de cette réflexion de M. Bayle, et soutenait que non-seulement il avait bien pris, mais aussi bien réfuté le sens du père Mallebranche. M. Bayle donna le précis de cet écrit dans les Nouvelles de décembre, et promit de profiter des vacances pour l'examiner avec soin. En effet, il y travailla, et sa réponse fut achevée d'imprimer le 25 de février, intitulée, *Réponse de l'auteur des Nouvelles de la république des lettres à l'Avis qui lui a été donné sur ce qu'il a dit en faveur du père Mallebranche touchant le plaisir des sens*, etc. (1). M. Arnauld ne se rendit pas. Il fit une réplique sous le titre de *Dissertation sur le prétendu bonheur du plaisir des sens, pour servir de réplique à la Réponse qu'a faite M. Bayle pour justifier ce qu'il a dit dans ses Nouvelles de la république des lettres du mois de septembre* (2) 1685, *en faveur du père Mallebranche contre M. Arnauld* (3). M. Bayle aurait répondu à cette réplique s'il n'avait pas été malade quand elle parut, et il jugea qu'il serait trop tard de la réfuter lorsque sa santé lui permit d'écrire. Il eut ensuite dessein d'y répondre (F); cependant il n'en a dit qu'un mot dans un de ses ouvrages (4).

M. Bayle, ayant remarqué, dans ses Nouvelles de septembre 1685 (5), qu'il s'était glissé plusieurs fautes dans le *Traité des auteurs anonymes*, publié par M. Deckher, avocat de la chambre impériale de Spire, M. d'Almeloveen, qui se proposait de donner une nouvelle édition de cet ouvrage, le pria de le lire et de lui en marquer les fautes. Un savant, nommé M. Vindingius, avait déjà écrit une lettre à M. Deckher, qui avait été imprimée dans la seconde édition de ce livre, où il rectifiait quelques méprises de cet auteur, et lui fournissait quelques supplémens; mais cette lettre n'était pas non plus exempte de fautes. M. Bayle corrigea l'un et l'autre, et ajouta la découverte de plusieurs auteurs anonymes, dans la réponse qu'il fit à M. d'Almeloveen. Il la finit en disant qu'il aurait pu fournir des remarques plus amples et plus curieuses, s'il avait eu le temps de consulter ses mémoires et ses amis, et s'il n'eût pas craint de déplaire aux au-

(1) *A Rotterdam*, *chez Pierre de Graef*, 1686, in-12.

(2) Il fallait dire *du mois d'août*.

(3) Imprimée à Cologne (Rotterdam), 1687, in-8°.

(4) *Dictionnaire critique*, article d'ÉPICURE, tom. VI, p. 181, rem. (H).

(5) Art. VII, p. m. 1013.

teurs qui avaient voulu se cacher. Cette lettre fut écrite les 6 et 7 de mars 1686; et M. d'Almeloveen la joignit à la nouvelle édition du livre de M. Deckher, imprimé à Amsterdam sous ce titre : *Johannis Deckherri doctoris et imperialis cameræ judicii Spirensis advocati et procuratoris, de scriptis adespotis, pseudepigraphis, et supposititiis, Conjecturæ : cum additionibus variorum. Editio tertia alterâ parte auctior*. M. Bayle en parla dans ses Nouvelles d'avril 1686 (1), et marqua quelques fautes d'impression qui se trouvaient dans sa lettre.

1686.

La cruelle persécution qu'on faisait aux réformés en France avait sensiblement touché M. Bayle; mais il fut pénétré de douleur, lorsqu'il apprit qu'au mois d'octobre 1685 on avait révoqué l'édit de Nantes, qui était le gage et la sûreté de leurs droits et de leurs libertés, et qu'on avait envoyé chez les protestans des dragons, qui y logeaient à discrétion et commettaient toute sorte de désordres et de violences pour les forcer à embrasser la religion romaine. Les uns se soumirent extérieurement; les autres se réfugièrent dans les pays étrangers, pour y servir Dieu selon les lumières de leur conscience. Cependant les convertisseurs ne laissaient pas de nier hardiment qu'on leur eût fait aucune violence; à peine s'en trouva-t-il deux ou trois qui avouèrent le *logement des gens de guerre*, que les protestans appelaient la *croisade dragonne*, les *conversions à la dragonne*, ou simplement la *dragonnade*. M. Bayle fit plusieurs réflexions là-dessus dans ses Nouvelles de la république des lettres avec beaucoup de sagesse et de retenue. Mais enfin, la vue de tant d'injustices, de cruautés et de supercheries, poussa à bout sa patience : lassé d'une infinité d'écrits où l'on ne parlait que de la *gloire immortelle* que *Louis-le-Grand* s'était acquise en *détruisant l'hérésie* et rendant *la France toute catholique* (2), il publia au mois de mars de l'année 1686 un petit livre intitulé : *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis-le-Grand.* Mais afin qu'on ne pût pas même soupçonner qu'il en fût l'auteur, il supposa dans le titre que ce livre avait été imprimé *à Saint-Omer*, et y mit un avertissement où le libraire disait que le manuscrit lui avait été donné par un missionnaire nouvellement revenu d'Angleterre, qui lui avait conseillé de l'imprimer, persuadé que ce serait une preuve de l'emportement des hérétiques.

Ce petit ouvrage est composé de trois lettres. La seconde, qui fait le corps du livre, est écrite à un chanoine par un réfugié de Londres qui avait été son ami. C'est une censure très-forte et

(1) Art. Ier. du Catalogue des livres nouveaux, p. m. 460.

(2) Le sieur Gautereau, nouveau converti, publia un livre intitulé : *La France toute catholique sous le regne de Louis-le-Grand, ou Entretiens de quelques Français de la religion pretendue reformée, qui, ayant abjuré leur hérésie, font l'apologie de l'église romaine*, etc. Lyon, 1685, 3 volume in-12.

très-amère de la conduite qu'on avait tenue en France à l'égard des réformés. On y accuse tous les catholiques français sans exception d'avoir eu part à la persécution : on fait un portrait affreux de l'église romaine ; la mauvaise foi et la violence, dit-on, en sont le véritable caractère : on reproche aux convertisseurs leurs artifices ridicules, et leurs chicaneries basses et grossières ; on se plaint de l'injustice des arrêts, et particulièrement de celui qui permettait aux enfans de sept ans de faire choix de la religion catholique ; on montre la fausseté des raisons alléguées dans l'édit qui révoque celui de Nantes ; on fait une vive peinture de la dragonnade ; on représente les sermens des catholiques, en tant que catholiques, comme une pure momerie ; on se moque de leur prétendu zèle ; on attribue au clergé catholique la ruine de la religion chrétienne ; on compare la conduite des convertisseurs à celle des païens qui persécutaient les chrétiens ; on accuse les catholiques d'avoir rendu le christianisme odieux aux autres religions, et on soutient que les lois de l'humanité, et cette charité générale que nous devons à tous les hommes, obligeaient un honnête homme à faire savoir à l'empereur de la Chine ce qui venait de se passer en France, et à l'avertir que les missionnaires, qui ne demandaient d'abord que d'être soufferts, n'avaient pour but que de se rendre les maîtres, et qu'il ne pouvait pas compter sur la fidélité de leurs prosélytes. Enfin, on dit que les prêtres et les moines portent la discorde, la sédition, et la cruauté par-tout où ils vont. Voilà une idée générale de cette lettre.

On verra sans doute avec plaisir le jugement qu'en fit M. Bayle dans son journal. « On y » trouvera sans doute, dit-il » (1), trop de feu, et trop d'es» sor d'imagination ; mais la » beauté des pensées, et le fon» dement solide qu'elles ont » quant à la substance du fait, » feront excuser apparemment » ce qui peut y être d'exces» sif. Assurément on y dit aux » convertisseurs de France de » quoi leur faire sentir une » vive confusion, si leur mé» tier souffrait qu'ils fussent » sensibles à quelque chose. Le » tour qu'on prend, et le vif » dont on l'accompagne de» puis le commencement jus» qu'à la fin, feront trouver à » peu de lecteurs cette pièce » longue, quand même elle le » serait. »

C'est ainsi qu'en parlait M. Bayle, feignant de n'en connaître point l'auteur. Le chanoine, piqué de cette lettre, l'envoie à un autre réfugié de Londres, ami de l'auteur, et le prie de lui en dire son sentiment. Il l'assure qu'il rendra grâces à Dieu d'avoir béni les voies douces et charitables dont on s'était servi contre une religion rebelle à Dieu et à l'église, et qu'il tâchera par ses prières d'obtenir la grâce de sa conversion. Enfin, il l'exhorte à lire les lettres de saint Augustin, qui font voir, dit-il, l'injustice des plaintes des réfor-

(1) *Nouvelles* de mars 1686. Art. III des livres nouveaux, p. m. 346.

més, et justifient sans réplique les voies dont on s'était servi pour les ramener. Cette lettre est la première des trois. Dans la troisième, le réfugié répond au chanoine avec beaucoup de douceur et de modération. Il condamne les saillies et les expressions hyperboliques de son ami : il avoue qu'il y avait en France une infinité d'honnêtes gens, et même des prêtres et des moines, qui avaient généreusement compati aux misères des réformés, et leur avaient rendu de bons offices ; et que son ami avait tort de dire qu'il ne s'était pas trouvé en France un seul honnête homme ; mais à l'égard des convertisseurs, il les abandonnait à tous les traits de la plume de son confrère, et à toute l'étendue de ses invectives, aussi-bien que ces écrivains catholiques qui niaient qu'on eût employé la violence contre les réformés. Il lui fait là-dessus quelques questions assez vives ; et dit qu'ayant représenté à son ami le grand nombre d'honnêtes gens qu'ils avaient trouvés parmi les catholiques de France, il lui avait soutenu que tous ces honnêtes gens avaient agi en cela, non pas comme catholiques simplement, mais comme Français ; et qu'il faut faire plus de fonds sur un homme, en tant qu'instruit des règles de la civilité et de l'honnêteté française, qu'en tant qu'instruit par son curé dans le catéchisme de sa religion. Il ajoute qu'il s'était moqué de cette distinction, mais que son ami lui avait montré un cahier traduit de l'anglais, où cette pensée se trouvait. « Il y » a ici, dit-il (1), un savant » presbytérien bon philosophe, » qui a fait un commentaire phi- » losophique sur ces paroles de » la parabole, *Contrains-les d'entrer*, lequel commentaire n'est » pas encore imprimé. On le » traduit en notre langue. On » m'en a prêté quelques cahiers » que j'ai lus avec un singulier » plaisir. Les Anglais sont les » gens du monde qui ont l'es- » prit le plus profond et le plus » méditatif. Je ne pense pas » que jamais on ait mieux » prouvé que toute contrainte » est vicieuse et contraire à la rai- » son et à l'Évangile en matière » de religion. Saint Augustin, » et les deux lettres auxquel- » les on nous renvoie, y sont » abîmés : on lui fait voir que » s'il n'avait pas mieux raisonné » contre les hérétiques de son » siècle que pour les persécu- » teurs, les conciles qui ont » condamné Pélage sur le rap- » port, et ouï sur ce les conclu- » sions de saint Augustin, au- » raient bien été faciles à con- » tenter ou à mécontenter. Je » hâterai le plus qu'il me sera » possible la traduction et l'im- » pression de cet ouvrage. Je » suis sûr qu'il se trouvera bien » des catholiques qui l'approu- » veront nonobstant l'esprit do- » minant de votre robe. »

Le livre qu'on annonce ici est intitulé : *Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ*, Contrains-les d'entrer, *où l'on prouve par plusieurs raisons démonstratives qu'il n'y a rien de plus abominable que de*

(1) *Ce que c'est que la France toute catholique*, p. 125

faire des conversions par la contrainte, et où l'on réfute tous les sophismes des convertisseurs à contrainte, et l'apologie que saint Augustin a faite des persécutions. Traduit de l'anglais du sieur Jean Fox de Bruggs par M. J. F. A Cantorbéry, chez Thomas Litwel, M. DC. LXXXVI. M. Bayle rapporta ce titre dans ses Nouvelles du mois d'août 1686 (1), et ajouta : « Nous avons parlé dans les der- » nières Nouvelles de mars, p. » 345, de *Ce que c'est que la* » *France toute catholique*, qui » est un petit traité où l'on a » fait espérer la publication de » ce Commentaire. Ce sera sans » doute un commentaire d'un » tour nouveau. Le titre nous » en est venu d'outre-mer de- » puis deux jours, et l'on nous » a promis de nous envoyer » bientôt l'ouvrage même. Nous » verrons s'il est aussi fou- » droyant pour la nation des » convertisseurs qu'on nous l'in- » sinue dans la lettre d'avis. » Mais cela n'était qu'une feinte. Le livre s'imprimait à Amsterdam chez Wolfgang, qui avait imprimé *la France toute catholique*. L'impression en fut achevée au mois d'octobre, et M. Bayle en parla dans ses Nouvelles du mois de novembre (2).

Cet ouvrage est divisé en trois parties. Dans la première, M. Bayle réfute le sens littéral de ces paroles, *Contrains-les d'entrer;* et comme ce n'est point ici un commentaire théologique ou critique, mais un *commentaire philosophique*, c'est-à-dire un ouvrage de pur raisonnement, il pose d'abord pour principe, que *la lumière naturelle, ou les principes généraux de nos connaissances, sont la règle motrice et originale de toute interprétation de l'Écriture, en matière de mœurs principalement*, ou, ce qui revient à la même chose, que tout dogme particulier, soit qu'on l'avance comme contenu dans l'Écriture, soit qu'on le propose autrement, est faux lorsqu'il est réfuté par les notions claires et distinctes de la lumière naturelle, principalement à l'égard de la morale ; et il montre que tous les théologiens, sans en excepter même les catholiques romains, conviennent de cette maxime. Après avoir établi et prouvé ce principe, il fait voir que le sens littéral de ces paroles est faux, 1°. parce qu'il est contraire aux idées les plus pures et les plus distinctes de la raison ; 2°. parce qu'il est contraire à l'esprit de l'Évangile; 3°. parce qu'il contient le renversement général de la morale divine et humaine, qu'il confond le vice avec la vertu, et que par-là il ouvre la porte à toutes les confusions imaginables, et tend à la ruine universelle des sociétés ; 4°. parce qu'il fournit aux infidèles un sujet légitime de défendre l'entrée de leurs états aux prédicateurs de l'Évangile ; et de les chasser de tous les lieux où ils les trouvent; 5°. parce qu'il renferme un commandement universel dont l'exécution ne peut qu'être compliquée de plusieurs crimes ; 6°. parce qu'il ôte à la religion

(1) Art. II des livres nouveaux, p. m. 961.

(2) Art. III du Catalogue des livres nouveaux, p. m. 1347 et suiv

chrétienne une forte preuve contre les fausses religions, et particulièrement contre le mahométisme qui s'est établi par la persécution; 7°. parce qu'il a été inconnu aux pères de l'église des trois premiers siècles; 8°. parce qu'il rend vaines et ridicules les plaintes des premiers chrétiens contre les persécutions païennes; 9°. enfin, parce qu'il exposerait les vrais chrétiens à une oppression continuelle, sans qu'on pût rien alléguer pour en arrêter le cours que le fond même des dogmes contestés entre les persécutés et les persécuteurs, ce qui n'est qu'une misérable pétition de principe qui n'empêcherait pas que le monde ne devînt un coupe-gorge.

Dans la *seconde partie*, M. Bayle répond aux objections qu'on lui pouvait faire, et qu'il réduit à celles-ci : « 1°. Qu'on » n'use point de violence afin de » gêner la conscience, mais pour » réveiller ceux qui refusent » d'examiner. » Il réfute cette excuse, et examine ce qu'on appelle *opiniâtreté*. « 2°. Qu'on » rend odieux le sens littéral en » jugeant des voies de Dieu par » les voies des hommes : qu'en- » core que les hommes soient » en état de mal juger lorsqu'ils » agissent par passion, il ne » s'ensuit pas que Dieu ne se » serve de ce moyen pour ac- » complir son œuvre par les » ressorts admirables de sa pro- » vidence. » M. Bayle fait voir la fausseté de cette pensée, et quels sont les effets ordinaires des persécutions. « 3°. Qu'on » outre malignement les choses » en faisant paraître la con- » trainte commandée par Jésus- » Christ sous l'image d'écha- » fauds, de roues et de gibets; » au lieu qu'on ne devait parler » que d'amendes, exils, et au- » tres petites incommodités. » Il montre l'absurdité de cette excuse, et que, supposé le sens littéral, le dernier supplice est plus raisonnable que les chicaneries, les emprisonnemens, les exils et logemens de dragons dont on s'était servi en France. « 4°. Qu'on ne peut condamner » le sens littéral sans condamner » en même temps les lois que » Dieu avait établies parmi les » Juifs, et la conduite que les » prophètes ont quelquefois te- » nue. » M. Bayle fait voir que certaines choses ont été permises, ou même commandées sous l'ancienne loi pour des raisons qui étaient particulières à la république judaïque, et qui n'ont point lieu sous l'Évangile. « 5°. » Que les protestans ne peuvent » blâmer le sens littéral de con- » trainte sans condamner les » plus sages empereurs et les » pères de l'église, et sans se » condamner eux-mêmes, puis- » qu'ils ne souffrent point en » certains lieux les autres reli- » gions, et qu'ils ont quelque- » fois puni de mort les héréti- » ques, Servet, par exemple. » M. Bayle blâme la conduite des anciens empereurs chrétiens qui ont persécuté, et n'excuse l'intolérance des princes protestans que lorsqu'elle est un acte de politique nécessaire au bien de l'état. Sur ce pied-là, il soutient qu'il est permis de faire des lois contre le papisme, en vertu de ce qu'il enseigne la persécution,

et qu'il l'a toujours exercée lorsqu'il en a eu le pouvoir. « Le » supplice de Servet, ajoute-t-» il, et d'un très-petit nombre » d'autres gens semblables, er-» rans dans les doctrines les plus » essentielles, est regardé à pré-» sent comme une tache hideuse » des premiers temps de notre » réformation, fâcheux et dé-» plorables restes du papisme, » et je ne doute point que si » le magistrat de Genève avait » aujourd'hui un tel procès en » main il ne s'abstînt bien soi-» gneusement d'une telle vio-» lence. »

La 6e. objection est « que » l'opinion de la tolérance ne » peut que jeter l'état dans toute » sorte de confusions, et pro-» duire une bigarrure horrible » de sectes qui défigurent le » christianisme. » M. Bayle tire de cette objection une preuve pour son sentiment ; car si la multiplicité de religions nuit à un état, « c'est uniquement, » dit-il (1), parce que l'une ne » veut pas tolérer l'autre, mais » l'engloutir par la voie des per-» sécutions. *Hinc prima mali* » *labes*, c'est là l'origine du » mal. Si chacun, ajoute-t-il, » avait la tolérance que je sou-» tiens, il y aurait la même » concorde dans un état divisé » en dix religions, que dans une » ville où les diverses espèces » d'artisans s'entre-supportent » mutuellement. Tout ce qu'il » pourrait y avoir, ce serait une » honnête émulation à qui plus » se signalerait en piété, en » bonnes mœurs, en science ; » chacune se piquerait de prou-» ver qu'elle est la plus amie de » Dieu en témoignant un plus » fort attachement à la pratique » des bonnes œuvres ; elles se » piqueraient même de plus » d'affection pour la patrie si le » souverain les protégeait toutes, » et les tenait en équilibre par » son équité ; or il est manifeste » qu'une si belle émulation serait » cause d'une infinité de biens, » et par conséquent la tolérance » est la chose du monde la plus » propre à ramener le siècle d'or » et à faire un concert et une » harmonie de plusieurs voix et » instrumens de différens tons » et notes, aussi agréable pour » le moins que l'uniformité » d'une seule voix. Qu'est-ce » donc qui empêche ce beau con-» cert formé de voix et de tons » si différens l'un de l'autre ? » C'est que l'une des deux reli-» gions veut exercer une tyran-» nie cruelle sur les esprits, et » forcer les autres à lui sacrifier » leur conscience ; c'est que les » rois fomentent cette injuste » partialité, et livrent le bras » séculier aux désirs furieux et » tumultueux d'une populace de » moines et de clercs : en un » mot, tout le désordre vient » non pas de la tolérance, mais » de la non-tolérance. » Il montre après cela en quel sens les princes doivent être les *nourriciers de l'église*. La 7e. objection est « qu'on ne peut nier la » contrainte dans le sens litté-» ral, sans introduire une tolé-» rance générale. » M. Bayle avoue que la conséquence est vraie, mais il nie qu'elle soit absurde. Il fait voir qu'il n'y

(1) *Commentaire philosophique*, etc., seconde partie, ch. VI, p. 363, 364.

aurait aucun inconvénient à tolérer non-seulement les juifs, mais même, si cela était nécessaire, les mahométans et les païens, et à plus forte raison les sociniens. Il examine les restrictions des demi-tolérans; et, après avoir fait quelques remarques sur ce qu'on appelle *blasphème*, il conclut qu'on n'était pas en droit de punir Servet comme blasphémateur.

La 8e. et dernière objection, c'est « qu'on rend odieux le » sens littéral de contrainte en » supposant faussement qu'il autorise les violences que l'on » fait à la vérité. » M. Bayle répond que la conséquence est juste; et que si on admet le sens littéral, les hérétiques auront le même droit de persécuter les orthodoxes, que les orthodoxes prétendent avoir de persécuter les hérétiques. Pour le prouver, il pose pour principe qu'on est toujours obligé de suivre les mouvemens de sa conscience; qu'on pèche toujours si on ne les suit pas, quoiqu'on puisse pécher quelquefois en les suivant. Ce principe est fondé sur cette maxime, que *tout ce qui est fait contre le dictamen de la conscience est un péché;* d'où il s'ensuit, que tout homme qui fait une action que sa conscience lui dicte être mauvaise, ou qui ne fait pas celle que sa conscience lui dicte qu'il faudrait faire, offense Dieu et pèche nécessairement; de sorte que si Dieu avait ordonné par une loi positive, que tout homme qui connaît la vérité doit employer le fer et le feu pour la défendre, tous ceux à qui cette loi serait révélée se trouveraient dans une nécessité indispensable d'y obéir. Or, comme un hérétique est persuadé que ses sentimens sont véritables, il est donc obligé de faire pour ses erreurs ce que Dieu aurait commandé de faire pour la vérité, et par conséquent les hérétiques seraient autorisés à persécuter les orthodoxes qu'ils regardent comme des errans, s'il était vrai que Dieu eût commandé de persécuter l'erreur. Il fortifie cette preuve en distinguant la vérité absolue d'avec la vérité putative ou apparente. Il dit que, comme nous n'avons point de marque assurée pour discerner si ce qui nous paraît être la vérité l'est absolument, lorsqu'il se rencontre que l'erreur est ornée des livrées de la vérité, nous lui devons le même respect qu'à la vérité; et que, vu la faiblesse de l'homme et l'état où il se trouve, la sagesse infinie de Dieu n'a pas permis qu'il exigeât de nous à toute rigueur que nous connussions la vérité absolue, mais qu'il nous a imposé une charge proportionnée à nos forces, qui est de chercher la vérité, et de nous arrêter à ce qui nous paraît l'être après l'avoir sincèrement cherchée; d'aimer cette vérité apparente, et de nous régler sur ses préceptes, quelque difficiles qu'ils soient.

Dans la préface, intitulée: *Discours préliminaire qui contient plusieurs remarques distinctes de celles du commentaire*, l'auteur dit qu'il a composé cet ouvrage à la sollicitation d'un réfugié, auteur de *la France toute catholique;* et que l'ayant fait pour être traduit en français, et

à l'occasion des persécutions qui avaient été faites en France aux protestans, il n'avait cité aucun livre anglais, mais s'était borné à ceux qui étaient très-connus aux convertisseurs français. Il y attaque de nouveau l'esprit de persécution, et réfute quelques controversistes catholiques avec beaucoup de force et de véhémence. « L'auteur, dit M. Bayle, » parlant de cet ouvrage dans » son journal (1), a mis à la tête » de son livre un long discours » préliminaire, qu'on pourrait » justement nommer *oraison* » *philippique*. La définition qu'il » y donne d'un convertisseur est » presque aussi cruelle que la » chose définie; tout le reste est » à peu près sur le même ton. » Ce discours est précédé d'un avis au lecteur, où le libraire promet de donner incessamment la troisième partie, qui contenait la réfutation des raisons de saint Augustin pour justifier les persécutions.

Les *Nouvelles de la République des Lettres* acquirent à M. Bayle l'estime non-seulement des particuliers, mais même de plusieurs corps illustres. L'académie française, à qui il avait envoyé son journal, lui en témoigna sa reconnaissance par une lettre où on l'assurait que toutes les voix s'étaient réunies à reconnaître son mérite, et l'utilité de son présent (2). La société royale d'Angleterre lui écrivit une lettre où elle dit (3) qu'*ayant remarqué le soin particulier qu'il avait de ramasser tout ce qui se passait de curieux parmi les gens de lettres, et les beaux talens qu'il faisait éclater dans ces Nouvelles*, elle souhaitait d'entrenir avec lui *une correspondance fixe et certaine*, dont *il se pourrait tirer des avantages communs*. Il ajoutait que *pour première marque de l'estime qu'elle avait pour lui*, elle lui envoyait *l'Histoire naturelle des poissons* par M. Willougby, revue et augmentée par M. Ray. Il reçut aussi des lettres très-obligeantes de la société de Dublin (4). C'était une compagnie de personnes savantes et curieuses, qui s'était formée pour contribuer au progrès des sciences et des arts; mais elle ne subsista que quelques années.

D'un autre côté, son journal l'engagea dans quelques disputes, et lui attira quelques plaintes auxquelles il satisfit en s'expliquant, ou en corrigeant de bonne grâce les fautes qu'il avait faites d'après des mémoires peu exacts qu'on lui avait communiqués. Mais on lui fit des reproches auxquels il fut très-sensible, tant par la manière dont ils furent faits, que parce qu'il s'agissait d'une tête couronnée. C'est un des événemens les plus mémorables de la vie de M. Bayle, et qui mérite bien que je rapporte ici toutes les pièces qui le regardent.

Dans les Nouvelles du mois d'avril 1686 (5), il parla d'un

(1) Novembre, *ubi supr.*, p. 1348, 1349.

(2) Lettre de M. de Benserade, du 18 de mai 1685, p. 242.

(3) Lettre de M. Hoskyns, secrétaire de la société royale, du 13 mai 1686, p. 256.

(4) Lettre de M. Smith, secrétaire de la société de Dublin, du 1er. de décemb. 1686, p. 272.

(5) Art. VI des livres nouveaux, p. 472

imprimé qui courait sous le nom de la reine Christine de Suède. C'était une réponse au chevalier de Terlon, où cette princesse condamnait la persécution de France. « Il y a beaucoup d'apparence, dit-il, que tous les confessionnaux français seraient rigides pour la reine de Suède, s'il était vrai qu'elle eût répondu au chevalier de Terlon la lettre qu'on fait courir, où elle condamne hautement le procédé de la France convertissante, et surtout lorsqu'elle fait réflexion à la conduite du clergé français contre le chef de l'église. Il y a bien des protestans qui n'osent croire qu'une reine qui fait profession de la catholicité ait écrit une telle lettre. » On pria M. Bayle de placer cette lettre dans son journal, et il l'inséra dans celui du mois de mai (1). La voici (2):

« Puisque vous désirez de savoir mes sentimens sur la prétendue extirpation de l'hérésie en France, je suis ravie de vous le dire sur un si grand sujet. Comme je fais profession de ne craindre et de ne flatter personne, je vous avouerai franchement que je ne suis pas fort persuadée du succès de ce grand dessein, et que je ne saurais m'en réjouir comme d'une chose fort avantageuse à notre sainte religion. Au contraire, je prévois bien des préjudices, qu'un procédé si nouveau fera naître partout.

» De bonne foi, êtes-vous bien persuadé de la sincérité de ces nouveaux convertis? Je souhaite qu'ils obéissent sincèrement à Dieu et à leur roi, mais je crains leur opiniâtreté, et je ne voudrais pas avoir sur mon compte tous les sacriléges que commettront ces catholiques, forcés par des missionnaires qui traitent trop cavalièrement nos saints mystères. Les gens de guerre sont d'étranges apôtres; je les crois plus propres à tuer, violer et voler, qu'à persuader. Aussi des relations, desquelles on ne peut douter, nous apprennent qu'ils s'acquittent de leur mission fort à leur mode. J'ai pitié des gens qu'on abandonne à leur discrétion; je plains tant de familles ruinées, tant d'honnêtes gens réduits à l'aumône, et je ne puis regarder ce qui se passe aujourd'hui en France sans en avoir compassion. Je plains ces malheureux d'être nés dans l'erreur, mais il me semble qu'ils en sont plus dignes de pitié que de haine; et comme je ne voudrais pas, pour l'empire du monde, avoir part à leur erreur, je ne voudrais pas aussi être cause de leurs malheurs.

» Je considère aujourd'hui la France comme une malade à qui on coupe bras et jambes pour la guérir d'un mal qu'un peu de patience et de douceur aurait entièrement guéri. Mais je crains fort que ce mal ne s'aigrisse, et qu'il ne se rende enfin incurable; que ce feu caché sous les cendres ne se rallume un jour plus fort que

(1) Art. IV, p. 529 et suiv.

(2) Elle est datée de Rome, le 2 de février 1686.

» jamais, et que l'hérésie masquée ne devienne plus dangereuse. Rien n'est plus louable que le dessein de convertir les hérétiques et les infidèles ; mais la manière dont on s'y prend est fort nouvelle, et puisque Notre-Seigneur ne s'est pas servi de cette méthode pour convertir le monde, elle ne doit pas être la meilleure.

» J'admire et ne comprends pas ce zèle et cette politique qui me passent, et je suis de plus ravie de ne les comprendre pas. Croyez-vous que ce soit à présent le temps de convertir les huguenots, de les rendre bons catholiques dans un siècle où l'on fait des attentats si visibles en France contre le respect et la soumission qui sont dus à l'église romaine, qui est l'unique et l'inébranlable fondement de notre religion, puisque c'est à elle à qui Notre-Seigneur a fait cette promesse, *que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle?* Cependant jamais la scandaleuse liberté de l'église gallicane n'a été poussée plus près de la rébellion qu'elle est à présent. Les dernières propositions signées et publiées par le clergé de France sont telles, qu'elles n'ont donné qu'un trop apparent triomphe à l'hérésie; et je pense que sa surprise doit avoir été sans égale, se voyant peu de temps après persécutée par ceux qui ont sur ce point fondamental de notre religion des dogmes et des sentimens si conformes aux siens.

» Voilà les puissantes raisons qui m'empêchent de me réjouir de cette prétendue extirpation de l'hérésie. L'intérêt de l'église romaine m'est sans doute aussi cher que ma vie ; mais c'est ce même intérêt qui me fait voir avec douleur ce qui se passe, et je vous avoue aussi que j'aime assez la France pour plaindre la désolation d'un si beau royaume. Je souhaite de tout mon cœur de me tromper dans mes conjectures, et que tout se termine à la plus grande gloire de Dieu et du roi votre maître. Je m'assure même que vous ne douterez pas de la sincérite de mes vœux, et que je suis, etc. »

Dans ce même mois (1) il dit : *Nous avons été assurés de bonne part que la reine Christine a écrit la lettre que nous avons insérée ci-dessus.* Et dans celui de juin (2) il dit encore : *On nous confirme de jour en jour ce que nous avons touché dans le dernier mois, que Christine est le véritable auteur de la lettre qu'on lui attribue contre les persécutions de France. C'est un reste de protestantisme.*

Peu de temps après, M. Bayle reçut la lettre suivante.

« Monsieur,

» Vous ne trouverez pas mauvais, j'espère, que l'on vous donne un petit avis qui pourra dans la suite vous être de quelque utilité, comme vous verrez. Vous êtes un homme

(1) Art. Ier. des livres nouveaux, p. m. 592.

(2) Art. VI des livres nouveaux, p. m. 726.

» d'esprit, et ceux qui lisent vos » *Nouvelles de la republique* » *des lettres*, pour peu qu'ils s'y » connaissent, avouent que vous » en avez parfaitement. Mais, » monsieur, ne saurait-on être » bel esprit sans offenser les » gens, et sans s'attirer des af- » faires? et vous qui savez tant » de choses, devriez-vous igno- » rer le respect qu'on doit aux » têtes couronnées, et que ce » sont des choses sacrées, où » l'on ne touche pas sans dan- » ger du foudre et du tonnerre? » Je vous dis ceci au sujet de la » reine de Suède, de qui vous » avez pris la liberté de parler » bien cavalièrement dans vos » nouvelles, à propos d'une let- » tre qu'on a imprimée sous son » nom. Vous en faites mention » en quatre endroits; mais le » dernier est assurément d'un es- » prit qui a pris l'essor un peu » plus loin qu'il ne fallait.

» Quand au nom illustre de » *Christine* vous auriez du moins » ajouté celui de *reine*, vous » n'auriez fait que votre devoir. » Ne m'allez pas dire que les » grands historiens, comme vous, » traitent ainsi les plus grands » monarques, et qu'ils disent » tout court *Louis* XIV et *Jac-* » *ques* II en parlant du roi de » France et de celui d'Angle- » terre. Le nombre de quatorze » et de deux porte avec soi quel- » que distinction, et corrige en » quelque manière la liberté de » cette expression. Mais qui di- » rait par exemple, *Louis s'est* » *mis en tête de convertir les* » *protestans, avec une mission* » *de dragons*, ou *Jacques veut* » *par la douceur rétablir, s'il* » *peut, la religion dans son* » *royaume;* ce serait une ma- » nière de parler bien ridicule. » Il ne l'est pas moins, mon- » sieur, de dire comme vous » faites dans votre dernier mois » de juin, page 726, *On confirme* » *que Christine est le véritable* » *auteur*, etc., en parlant d'une » des plus illustres reines qu'il » y ait eu, et qu'il y aura peut- » être jamais dans le monde. Il » fallait assurément accompa- » gner ce nom de quelque titre, » non-seulement par le respect » que vous devez à une si grande » princesse en parlant de sa ma- » jesté, mais même selon le style » des gens qui se piquent de » bien écrire.

» Mais ce n'est pas encore ce » qu'il y a de plus défectueux » dans cet endroit de vos Nou- » velles. Ce sont, monsieur, » deux ou trois mots avec les- » quels vous finissez cet article. » *C'est un reste*, dites-vous, *de* » *protestantisme*. Vous vous se- » riez bien passé de dire cela. » La passion de faire le bel es- » prit vous a emporté; mais » vous vous êtes trompé, il n'y » a point d'esprit là-dedans, il » n'y a que de l'insolence. On » ne parle point ainsi d'une » reine qui fait profession, avec » tant de zèle et de bon exem- » ple, d'une religion contraire » à celle des protestans, qui a » tout sacrifié pour elle, et dont » toutes les actions démentent » ce que vous dites, qu'il y ait » en sa majesté aucun *reste* de » votre religion. Il ne faut pour » s'en convaincre que lire cette » même lettre dont vous parlez » dans vos Nouvelles, il ne fau-

» drait qu'en lire plusieurs autres qu'elle a encore écrites sur le même sujet. Elle n'est point catholique à la manière de France : elle l'est à la manière de Rome, c'est-à-dire, de saint Pierre et de saint Paul. C'est pourquoi elle est contre ces persécutions, parce qu'effectivement cette manière de convertir les hérétiques n'est pas originaire des apôtres.

» Au reste, tout ce que je vous dis ici est de mon chef, et parce que mon devoir m'oblige de vous le dire, étant un des serviteurs de la reine. Que s'il arrive que sa majesté vienne à lire vos *Nouvelles*, je ne sais pas ce qu'elle dira ni ce qu'elle fera ; mais, monsieur, croyez-moi, de quelque protection dont vous vous vantiez auprès des magistrats de la ville de Rotterdam, cela ne vous sauverait pas du ressentiment d'une si grande princesse, si elle l'avait entrepris *. Et messieurs les magistrats de Rotterdam sont trop justes et trop raisonnables pour vouloir vous protéger dans une pareille occasion.

» Sa majesté ne désavoue pas la lettre qu'on a imprimée sous son nom, et que vous rapportez dans vos *Nouvelles*. Il n'y a que le mot de *je suis* à la fin, qui n'est pas d'elle. Un homme d'esprit, comme vous, devait bien avoir fait cette réflexion, et l'avoir corrigé. Une reine comme elle ne peut se servir de ce terme qu'avec très-peu de personnes, et M. de Terlon n'est pas de ce nombre. Cette seule circonstance vérifie assez que ce n'est pas la reine qui s'est avisée de faire imprimer cette lettre, comme tout le monde sait. Si vous en voulez faire mention dans vos *Nouvelles*, vous le pouvez ; mais point de plaisanterie là-dessus, comme vous avez fait dans le mois d'avril, page 472 : profitez seulement de l'avis, et croyez qu'en cela je suis véritablement,

» Monsieur,

» Votre très-humble serviteur.

» P. S. Si je ne mets pas ici mon nom, c'est seulement parce que cela n'est pas nécessaire, et que ma lettre n'a pas besoin de réponse. Quand il sera temps de me faire connaître à vous, je le ferai ; mais c'est à vous de vous corriger, si vous le trouvez à propos. »

M. Bayle se justifia dans un article des Nouvelles du mois d'août (1) intitulé : *Réflexions de l'auteur de ces Nouvelles sur une lettre qui lui a été écrite touchant ce qu'il a dit de la reine de Suède*. Voici sa réponse :

« Celui qui a écrit cette lettre ne se nomme point, et ne marque ni le temps ni le lieu où il l'a écrite. Il marque seulement que *tout ce qu'il me dit est de son chef*, et que son devoir l'y oblige, *étant un des serviteurs de la reine*. Voyons

* Cette *si grande* princesse avait, le 16 novembre 1657, fait égorger Monaldeschi, son grand-écuyer, dans le palais même de Fontainebleau.

(1) Art. IX, p. m 952 et suiv.

» de quoi il se plaint, et puisqu'il s'agit d'une tête couronnée, ne croyons pas que l'aigreur et la colère qu'il témoigne soit une raison de ne lui pas justifier notre conduite bien tranquillement.

» Il se plaint en 1er. lieu de ce qu'*au nom illustre de Christine je n'ai pas ajouté du moins celui de reine dans mon dernier mois de juin, p.* 726. Mais je suis fort assuré que les gens un peu raisonnables ne penseront point que ce soit avoir manqué de respect à cette grande princesse. Elle a rendu son nom si fameux, que mon expression en cet endroit-là ne doit point passer pour équivoque. Nommer les gens par leur nom sans y ajouter quelque titre est pour l'ordinaire une marque ou de mépris ou de familiarité; mais ce n'est pas une règle générale, car il y a des personnes dont le nom seul réveille toutes les idées de leur grande élévation, et alors il est indifférent de leur donner leurs principaux titres, ou de les passer sous silence. On ne gâte rien en les leur donnant, c'est une superfluité tout au plus qui ne nuit point. Si on les supprime, on ne gâte rien non plus; c'est une omission sans conséquence. Les têtes couronnées sont de ce nombre de personnes, et de là vient qu'on dit plus souvent dans la conversation et dans l'histoire, *François Ier., Charles-Quint, Henri IV, Philippe II, que le roi François Ier., l'empereur Charles-Quint, etc.* On suppose que le rang où Dieu a élevé ces princes ne souffre pas que le lecteur interprète pour une incivilité la suppression de leurs qualités; ainsi on va au plus court sans scrupule. Je sais bien, comme le remarque l'auteur de la lettre, que le nombre de *premier*, ajouté au nom de *François*, porte avec soi quelque distinction; mais cela même fait voir qu'en cas que le seul nom de *François* renfermât une distinction, il ne serait pas nécessaire d'ajouter le nombre *premier*. C'est ainsi qu'on dit tous les jours qu'*Alexandre* a été disciple d'Aristote, que *Soliman* s'est saisi de la Hongrie. On n'a que faire ni de dire que le premier était roi de Macédoine, et que le second a été sultan, ni d'ajouter le nombre ordinal qui leur convient. Nos écrivains les plus exacts diraient sans scrupule, *Constantin, Théodose, Justinien, sont les véritables auteurs d'une telle loi.* Veut-on un exemple domestique? Qui est-ce qui n'a point dit ou écrit, soit durant la vie du roi de Suède Gustave Adolphe, soit après sa mort, *Gustave a fait ceci ou cela?* et d'où vient qu'il n'est pas nécessaire en parlant de lui d'ajouter le titre de roi, ni le nombre ordinal qui lui convient dans la suite des rois de Suède? C'est parce qu'il a rendu si fameux le nom de *Gustave*, qu'il se distingue suffisamment par ce seul nom. Nous voilà dans le cas. La reine de Suède, sa fille, a donné un tel éclat au nom de *Christine*, qu'il suffit de lui

» donner ce nom-là pour ré- » veiller toutes les idées de sa » royauté, de ses qualités, et de » ses actions. Comme donc ce » n'est point manquer de res- » pect pour le père que de le » nommer simplement *Gustave*, » ce n'est point en manquer » pour la fille que de la nommer » simplement *Christine;* mais, » au contraire, c'est vouloir in- » sinuer qu'ils méritent leur » nom par excellence, et qu'il en- » ferme lui seul tout leur éloge.

» La 2e. plainte roule sur ce » que j'ai dit que la lettre de » cette reine contre les persécu- » tions de France *est un reste de* » *protestantisme.* On se plaint » de cela fort violemment. Mais » c'est qu'on n'a pas compris la » force de ces paroles. On s'est » imaginé que j'ai voulu dire » que cette princesse n'avait pas » abjuré sincèrement la religion » protestante, et c'est à quoi » je n'ai pas seulement songé. Il » n'est pas nécessaire pour quit- » ter sincèrement une religion » de se dépouiller de tout ce » qu'on y a appris, et d'embras- » ser généralement tout ce qui » s'enseigne dans la communion » où l'on passe. Je trouverais » fort injustes ceux qui tien- » draient pour suspecte la con- » version d'un catholique ro- » main qui, après s'être rangé » à la communion des protes- » tans, déclarerait qu'en certai- » nes choses l'église romaine lui » semble meilleure que la pro- » testante, comme dans le céli- » bat des prêtres, dans le ca- » rême, dans les jeûnes du ven- » dredi et du samedi. On aurait » raison de croire que ce seraient » des *restes de catholicisme ;* » mais on pourrait dire cela sans » cesser de croire qu'il aurait » abjuré de bonne foi son *ca-* » *tholicisme*, et embrassé le » *protestantisme* comme la seule » religion qui mène au port de » salut. C'est donc juger des cho- » ses sans les comprendre, que » de donner à mon expression » le sens qu'on lui donne. Voici » le sens qu'on doit lui donner.

» Que si la reine de Suède » désapprouve la conduite des » convertisseurs de France, c'est » en vertu des principes de reli- » gion qu'elle avait appris avant » son voyage de Rome, et non » pas à cause des nouvelles in- » structions qu'on lui a données » en ce pays-là. Ce n'est point à » Rome qu'on peut apprendre » à blâmer les persécutions. Il » est même vrai que l'esprit gé- » néral du *catholicisme* est d'ex- » terminer les sectes, car non- » seulement on a fait à Rome des » réjouissances publiques pour » ce qui s'est fait en France, » non-seulement le pape en a fait » l'éloge en plein consistoire et » par des brefs, mais aussi tous » les catholiques de l'Europe y » ont donné leur approbation, » du moins par leur silence. » Comment est-ce donc que la » reine de Suède aurait les maxi- » mes qu'elle a, si elle ne les avait » apportées de son pays? C'est, » dit l'auteur de la lettre, *qu'elle* » *n'est point catholique à la ma-* » *nière de France*, *elle l'est à la* » *manière de Rome*, *c'est-à-dire*, » *de saint Pierre et de saint* » *Paul.* Mais c'est ce que l'on » a appelé *restes de protestan-* » *tisme*, et ainsi cet auteur et

» moi avons réellement la même » pensée.

» La dernière chose dont il » me blâme, c'est de n'avoir pas » ôté *je suis* de la lettre que j'ai » insérée dans mes Nouvelles. *Il* » *n'y a que ce mot*, dit-il, *qui* » *ne soit pas de sa majesté. Une* » *reine comme elle ne peut se* » *servir de ce terme qu'avec très-* » *peu de personnes*, *et M. de* » *Terlon n'est pas de ce nombre.* » *Cette seule circonstance véri-* » *fie assez que ce n'est pas la* » *reine qui s'est avisée de faire* » *imprimer cette lettre*, *comme* » *tout le monde sait.* A cela j'ai » à répondre que je n'ai pas cru » que la bonne foi voulût que » je retranchasse cette conclu- » sion *je suis*, parce qu'en la re- » tranchant je donnais lieu de » soupçonner que j'avais écarté » de cette lettre une marque de » supposition, afin de faire trou- » ver plus vraisemblable au pu- » blic qu'elle avait été écrite par » la reine de Suède. Au reste, » il m'est tombé entre les mains » la copie d'une lettre où cette » princesse témoigne qu'elle est » étonnée et fâchée de la publi- » cation de l'autre, quoiqu'elle » soit encore dans les mêmes » sentimens. Les curieux se- » raient bien aises de voir ici » tout du long cette seconde » lettre; mais le droit des gens » ne souffre pas que je m'ac- » commode à ce désir. Ce sont » deux choses bien différentes, » d'insérer une pièce fugitive » déjà imprimée, et d'insérer » un écrit non imprimé. Il faut, » pour de simples manuscrits, ou » attendre le consentement de » ceux qui y ont quelque droit, » ou avoir lieu de supposer » qu'ils ne se soucient pas de ce » que l'on en fera. »

L'inconnu ne fut pas entièrement satisfait de la réponse de M. Bayle; il lui écrivit encore cette lettre.

« Monsieur,

» La reine a vu la réponse que » vous avez faite à ma lettre, et » il faut vous rendre justice d'un » côté, si vous avez eu tort de » l'autre. Sa majesté ne trouve » pas que ce soit manquer au » respect qu'on lui doit, que de » ne l'appeler simplement que » du nom de Christine. Elle a » rendu en effet ce nom si illus- » tre, qu'il n'a plus besoin d'au- » cune autre distinction; et » tous les titres les plus nobles » et les plus augustes dont on » pourrait l'acompagner ne sau- » raient rien ajouter à l'éclat » qu'il s'est déjà acquis dans le » monde. J'avais cru que ce n'é- » tait pas bien parler que de » traiter ainsi un prince pendant » qu'il vivait; mais je me suis » abusé, et ceux qui sont du » rang, et aussi pleins de gloire » que Christine, ont des règles à » part, et n'ont besoin que de » leur nom pour répandre dans » l'esprit des gens ce respect et » cette vénération que les titres » des autres impriment. Vous » l'emportez sur cela, monsieur, » et je me rends.

» Mais il n'en est pas de même » du mot de *protestantisme*, » qui vous est échappé un peu » mal à propos, et où vous em- » ployez toute la finesse de vo- » tre esprit pour vous justifier. » Il faut suivre mon exemple,

» et confesser que vous avez » tort. La reine, qui pour tout » le reste est assez contente de » vos excuses, ne l'est point du » tout en cet endroit de vos justifications : ce n'est pas devant » un esprit comme le sien qu'il » faut chercher des faux-fuyans. » Quand on a commis quelque » faute auprès d'elle, le plus » court et le plus sûr est de l'a- » vouer ; et, en tout cas, votre » esprit, ingénieux comme il » est, devait vous avoir suggéré » quelque chose de plus digne » de sa majesté que les raisons » que vous avez apportées pour » vous justifier. Ce n'est pas » qu'elle se mette en peine de » tout ce que vous sauriez dire » d'elle. Une reine comme elle » ne peut que mépriser égale- » ment les louanges et les blas- » phèmes de certaines gens : » mais elle est née pour rendre » justice, et vous pourriez vous » vanter d'être le seul au monde » qui l'eût offensée impunément, » si vous n'aviez pas pris le parti » que vous avez pris, qui est » celui de la justification.

» Mais il faut achever, mon- » sieur, et vous dédire entière- » ment et nettement, si vous » voulez qu'on soit tout-à-fait » satisfait de vous. La reine veut » du moins que vous sachiez, et » toute la terre avec vous, » qu'elle ne doit rien à la reli- » gion des protestans, et que si » Dieu permit qu'elle y naquît, » elle y renonça depuis qu'elle » eut atteint l'âge de raison, et » sans aucun retour ; que la re- » ligion catholique lui parut dès » ce temps-là l'unique et la vé- » ritable ; et que c'est sur les » saintes maximes de celle-ci, » et non pas sur celles des pro- » testans que sa majesté a con- » damné dans sa lettre les ma- » nières dont on en use en » France pour convertir les hu- » guenots, et le pape a rendu à » cette lettre la justice qu'elle » méritait.

» Vous n'avez pas raison de » dire, comme vous le faites, » que dans celle que je vous ai » écrite on vous traite avec un » peu trop d'*aigreur* et de *co- » lère;* car je crois que vous » m'avez quelque obligation, et » que vous pourriez avoir bien » plus sujet de vous plaindre, si » je ne vous avais pas écrit. Et » afin que vous le sachiez, je » vous donne avis que je suis un » des moindres serviteurs de la » reine, et qu'il y a dans ce » pays nombre de personnes qui » font gloire d'être dans les in- » térêts de sa majesté, et qui » sont gens à vous parler bien » d'un autre ton que moi, si » vous ne vous corrigez pas à » l'avenir.

» Je ne vous ai rien dit du » mot de *fameuse* dont vous » vous êtes encore servi en par- » lant de la reine (1), et qui n'a » pas plu à sa majesté. Je sais » que ce mot n'a pas tout-à-fait » la même signification dans no- » tre langue que dans le latin et » dans l'italien, et que nous le » prenons plus souvent en bonne » qu'en mauvaise part ; mais il » faut sur toutes choses éviter » ces ambiguïtés en parlant des

(1) M. Bayle ne s'était point servi de cette expression ; il avait seulement dit que Christine *avait rendu son nom si fameux*, etc. ; comme il le dit ensuite de Gustave Adolphe.

» têtes couronnées, au sujet » desquelles vous n'ignorez pas » qu'on a dit qu'on ne devait em- » ployer que des paroles d'or et » de soie ; et surtout à l'égard » d'une reine comme celle dont » nous parlons, qu'on peut dire » hardiment, et sans crainte » d'offenser les autres, qu'elle » n'a point d'égale, je dis même » pour le rang ; car les autres » reines, à proprement parler, » ne sont que les premières sujet- » tes de leurs maris ou de leurs » fils ; mais la grande Christine » est reine d'une manière si no- » ble et si relevée, qu'elle ne » connaît que Dieu au-dessus » d'elle.

» Voilà, monsieur, ce que » j'avais encore à vous dire, et » la réponse que je puis faire à » la vôtre. J'espère que vous » continuerez de profiter de mes » avis, et le temps vous pourra » faire voir que je suis plus que » vous ne pouvez croire,

» Monsieur,

» Votre très-humble serviteur.

» P. S. Au reste, vous parlez » dans vos *Nouvelles* du mois » d'août de la copie d'une secon- » de lettre de la reine, qui vous » est tombée entre les mains, et » que vous faites difficulté de » mettre au jour. Sa majesté se- » rait assez curieuse de voir cette » lettre, et vous lui feriez plai- » sir de la lui envoyer. Vous » pourriez même prendre de là » occasion de lui écrire. Cet » avis est à suivre, et vous pour- » rait être de quelque utilité : » ne le négligez pas. Mais j'ai à » vous avertir, en cas que vous » en profitiez, qu'il ne faut » point vous servir du titre de » *sérénissime* avec la reine ; il » est un peu trop commun pour » elle, et sa majesté n'en veut » point du tout. Vous mettrez » simplement au-dessus de vo- » tre lettre : *A sa majesté la* » *reine Christine, à Rome.* »

M. Bayle profita des ouvertu- qu'on lui donnait, et il écrivit à la reine Christine le 14 de no- vembre la lettre qui suit :

« Madame,

» Je ne prendrais pas la har- » diesse d'écrire aujourd'hui à » *votre majesté* si une per- » sonne qui a l'honneur d'être » à son service ne m'eût conseil- » lé de le faire, et de lui en- » voyer une copie d'une lettre » qui m'est tombée entre les » mains. J'ai cru, madame, » qu'un conseil comme celui-là » justifierait ma témérité, et » que je devais profiter de cette » occasion de témoigner à la plus » illustre reine du monde mon » très-profond respect. Je ne » sais pas le nom de celui qui » me procure ce glorieux avan- » tage ; il n'a pas trouvé à propos » de se faire connaître à moi » que par le titre d'*un des ser-* » *viteurs de votre majesté ;* et » il faut lui rendre ce témoi- » gnage, qu'il répond par son » zèle pour vos intérêts à la » qualité qu'il se donne.

» C'est de lui que j'ai appris » qu'il y avait certaines choses » dans les *Nouvelles de la Répu-* » *blique des Lettres* qui ne pa- » raissent pas conformes au res- » pect que tout le monde doit à

» *votre majesté*, non-seulement » à cause de ses qualités héroï- » ques et extraordinaires, mais » aussi à cause du rang sublime » où Dieu l'a fait naître. Comme » je me sentais innocent, je me » sentis saisi d'une surprise que » je ne saurais exprimer, et en » même temps d'une douleur » accablante, lorsque je vis » qu'on interprétait mes paroles » d'une manière si opposée à » mes véritables intentions, et » à tout ce que le sens commun » doit inspirer à toute personne » raisonnable; car, madame, y » a-t-il un homme qui ait tant » soit peu de lumière et de rai- » son qui ne sache la gloire pres- » que infinie qui environne vo- » tre majesté, et les hommages » respectueux que toute la terre » lui doit? et quand on est ca- » pable d'oublier son devoir à » cet égard, quelle honte ne doit » on pas se faire à soi-même! » Je puis protester à votre ma- » jesté, madame, que depuis » que je sais lire, je sais qu'elle » est l'admiration de tout l'uni- » vers, et qu'il n'y a point » d'homme de lettres qui soit » plus pénétré et plus rempli » des justes éloges que les sa- » vans lui ont donnés. Je puis » dire que je sais encore par » cœur tous les endroits de l'*Ala-* » *ric*(1) qui regardent votre ma- » jesté, dont l'auguste nom brille » de toutes parts. Ainsi, je n'a- » vais garde de rien dire ni de rien » penser que je crusse contraire » à ce qui est dû à une si grande » reine. Ma douleur fut donc » très-grande quand je sus que » des personnes qui ont l'hon- » neur d'être au service de vo- » tre majesté, madame, me » trouvaient coupable. J'ai aus- » sitôt travaillé à ma justifica- » tion, et j'apprends, madame, » qu'à peu de chose près votre » majesté s'est déclarée pour » mon apologie. C'est ma plus » grande consolation; et je suis » très-assuré qu'il ne me sera » pas plus difficile de faire voir » en tout mon innocence, quand » il plaira à votre majesté, ma- » dame, de me faire savoir ses » ordres.

» La seconde lettre que j'ai » reçue sur ce sujet me marque » une chose que votre majesté » veut que je rende publique. » C'est qu'elle renonça à la reli- » gion de sa naissance *dès qu'elle* » *eut l'âge de raison.* Si votre » Majesté me l'ordonne, je pu- » blierai encore ce nouvel éclair- » cissement; mais j'ai cru que » puisque je me donnais l'hon- » neur, par le conseil d'un de » vos ministres, d'envoyer à » votre majesté la copie d'une » lettre, et en même temps de » lui rendre mes hommages les » plus humbles, je devais atten- » dre ce qu'il lui plaira de me » faire commander. Je supplie » très-humblement votre ma- » jesté de me pardonner tout ce » qui me peut être échappé qui » a donné sujet de mal juger » de mes intentions, et je lui » proteste le plus sincèrement » du monde que ma plus forte » passion est de témoigner à » toute la terre l'admiration, la » vénération et la soumission

(1) Scudéry a fait un pompeux éloge de la reine Christine, dans le Xe. livre de son poëme, intitulé: *Alaric*, ou *Rome vaincue*.

» profonde avec quoi je suis, » etc. »

La reine lui fit cette réponse le 14 décembre 1689.

Monsieur Bayle, j'ai reçu vos excuses; et j'ai bien voulu vous témoigner par la présente que j'en suis satisfaite. Je sais bon gré au zèle de celui qui vous a donné occasion de m'écrire; car je suis ravie de vous connaître. Vous témoignez tant de respect et d'affection pour moi, que je vous pardonne de bon cœur, et sachez que rien ne m'avait choquée que ce reste de protestantisme *dont vous m'accusiez. C'est sur ce sujet que j'ai beaucoup de délicatesse, parce qu'on ne peut m'en soupçonner sans offenser ma gloire, et m'outrager sensiblement. Même, vous feriez bien d'instruire le public de votre erreur et de votre repentir. C'est ce qui vous reste à faire pour mériter que je sois entièrement satisfaite de vous.*

Pour la lettre que vous m'avez envoyée, elle est de moi sans doute, et puisque vous dites qu'elle est imprimée, vous me ferez plaisir de m'en envoyer des exemplaires. Comme je ne crains rien en France, je ne crains aussi rien à Rome. Mon bien, mon sang, et ma vie même, sont dévoués au service de l'Église; mais je ne flatte personne, et ne dirai jamais que la vérité. Je suis obligée à ceux qui ont voulu publier ma lettre; car je ne déguise pas mes sentimens. Ils sont, grâces à Dieu, trop nobles et trop dignes pour être désavoués. Toutefois, il n'est pas vrai que cette lettre est écrite à aucun de mes ministres. Comme j'ai des envieux et des ennemis, j'ai aussi des amis et des serviteurs partout, et j'en ai peut-être en France, malgré la cour, autant qu'en lieu du monde. Voilà la pure vérité; c'est sur quoi vous pouvez vous régler.

Mais vous ne serez pas quitte à si bon marché que vous le croyez. Je veux vous imposer une pénitence, qui est, qu'à l'avenir vous preniez le soin de m'envoyer des livres de tout ce qu'il y aura de curieux en latin, et en français, espagnol, ou italien, et en quelque matière et science que ce soit, pourvu qu'ils soient dignes d'être vus. Je n'excepte pas même les romans, ni les satires; et sur-tout, s'il y a des ouvrages de chimie, je vous prie de m'en faire part au plus tôt. N'oubliez pas aussi de m'envoyer votre journal. Je fournirai à la dépense que vous ferez. Il suffit que vous m'envoyiez le compte. Ce sera me rendre le plus agréable et important service que je puisse recevoir. Dieu vous prospère.

Christine Alexandre.

1687.

Il ne restait à M. Bayle que d'*instruire le public de son erreur et de son repentir, pour mériter que cette princesse fût entièrement satisfaite* : c'est ce qu'il fit à la tête de ses Nouvelles du mois de janvier 1687. « Nous » avons appris avec une satisfac- » tion incroyable, dit-il, que » la reine de Suède ayant vu » l'article 9 du journal d'août » 1686, a eu la bonté d'agréer

» l'éclaircissement que nous y » avons donné. Proprement il » n'y avait que ces paroles *restes* » *de protestantisme*, qui eussent » eu le malheur de lui déplaire; » car comme elle a beaucoup de » délicatesse sur ce sujet, et » qu'elle veut que toute la terre » sache qu'après avoir bien exa- » miné les religions elle n'a » trouvé que la catholique ro- » maine de véritable, et qu'elle » l'a embrassée sincèrement, » c'est offenser sa gloire que de » donner lieu aux moindres » soupçons contre sa sincérité. » C'est pourquoi nous sommes » très-marri d'avoir employé » une expression que l'on a prise » en un sens différent de celui » où nous l'entendions, et nous » nous fussions bien gardé de » nous en servir si nous eussions » prévu cela; car outre le res- » pect que nous devons avec tout » le monde à une si GRANDE REINE, » qui a été l'admiration de tout » l'univers dès ses premières an- » nées, nous entrons avec ar- » deur dans l'engagement par- » ticulier qu'ont les personnes » de lettres à lui rendre leurs » hommages, à cause de l'hon- » neur qu'elle a fait aux sciences » d'en vouloir connaître à fond » toutes les beautés, et de les » protéger d'une façon écla- » tante. »

C'est ainsi que M. Bayle sortit avec honneur de cette affaire, et qu'il sut non-seulement apaiser une reine irritée, mais encore s'attirer des marques de sa bienveillance. Elle eut bientôt le déplaisir d'apprendre qu'il n'était point en état de satisfaire à la *pénitence* qu'elle avait bien voulu lui *imposer*. Il succomba sous le poids d'un travail trop opiniâtre. Outre ses leçons publiques et particulières, il était occupé de son journal, occupation qui seule demanderait le travail de plusieurs hommes. La composition du *Commentaire philosophique* acheva d'épuiser ses forces. Le 16 de février 1687, il fut attaqué d'une fièvre qui ne lui permit pas d'achever les Nouvelles de ce mois-là. Cependant, comme il espérait que cette indisposition n'aurait point de suites, il publia au revers du titre: « qu'un mal d'œil et une » assez petite fièvre qui l'avait » quitté plusieurs fois et qui » était revenue aussitôt qu'il » avait voulu recommencer son » travail, l'obligeaient enfin à » publier incomplètes les Nou- » velles de ce mois, et à avertir » aussi le public que celles de » mars paraîtraient bientôt. » Mais sa fièvre, accompagnée de maux de tête, augmenta de telle sorte, qu'il fut obligé de renoncer tout-à-fait à ce travail. Il engagea M. de Bauval à continuer cet ouvrage, et M. de Bauval commença cette continuation, qui s'imprimait à Rotterdam chez le sieur Leers, par le mois de septembre 1687, sous le titre d'*Histoire des ouvrages des savans*. « Dès le mois d'a- » vril dernier, dit-il dans la » préface, l'auteur de la Répu- » blique des lettres ayant été » attaqué de quelques indisposi- » tions et de quelques maux de » tête, que M. de Balzac appel- » lerait les tranchées de ses bel- » les productions, me fit propo- » ser de continuer son travail,

» auquel il était obligé de re-» noncer. J'avoue que, flatté » peut-être par la gloire qu'il » eût jeté les yeux sur moi, » j'acceptai le parti sans faire » toutes les réflexions que méri-» tait l'entreprise. Je crus que » son choix me tiendrait lieu » de mérite et d'excuse auprès » du public, et je me suis dé-» terminé à donner quelques » essais. Puisque je suis entré » dans ce détail, ajoute-t-il, » l'on voudra savoir aussi sans » doute pourquoi je n'ai pas » continué sous le même titre de » M. Bayle. Il est vrai que cela » eût été plus naturel : mais mes » engagemens particuliers pour » Rotterdam, l'abondance des » meilleurs livres qui se trouvent » chez M. Leers, et quelques » autres raisons dont il n'est pas » nécessaire de s'expliquer, » m'ont fait préférer le change-» ment. Après tout, j'ai cru » qu'il était bon de traiter le » public comme ces personnes » affligées par la perte d'une » personne chérie, qu'il ne faut » jamais ramener dans les lieux » qui peuvent rappeler le souve-» nir et réveiller les idées de » l'objet qui cause leur tristesse. » On aurait toujours cherché » dans les Nouvelles de la répu-» blique des Lettres l'illustre » auteur qui leur a donné la » naissance, et le même titre » mal soutenu n'aurait servi qu'à » redoubler les regrets d'avoir » perdu un homme inimita-» ble. »

Cependant le sieur Desbordes, qui avait imprimé les *Nouvelles de la république des lettres*, les fit continuer par M. de Larroque et par quelques autres personnes, jusqu'au mois d'août de la même année; et M. Barin, ministre français, y travailla seul depuis le mois de septembre jusqu'au mois d'avril 1689.

Nous avons vu le soin que M. Bayle avait pris pour n'être pas cru l'auteur du *Commentaire philosophique*. Il tâchait de dépayser même ses amis. « Ces » messieurs de Londres, disait-il » à M. Lenfant (1), ont une » étrange démangeaison d'im-» primer. On leur attribue un » *Commentaire philosophique* » sur les paroles de saint Luc, » *Contrains-les d'entrer*, qui, en » faisant semblant de combattre » les persécutions papistiques, » va à établir la tolérance des » sociniens. » Il feignait que ce *Commentaire* venait de Londres, parce que quelques ministres réfugiés, qui y étaient alors, passaient pour être grands tolérans, et s'étaient même rendus suspects de socinianisme. On ne laissa pas de le soupçonner d'en être l'auteur. Pour arrêter ce soupçon, il fit publier au revers du titre des Nouvelles du mois d'avril 1687 (2), que « quelques » personnes mal intentionnées » pour l'auteur de la Critique » générale du sieur Maimbourg, » ayant affecté de lui attribuer » le Commentaire philosophique » sur *Contrains-les d'entrer*, il » s'était cru obligé de se plain-» dre de ce mauvais office, et de » déclarer qu'il regarderait com-» me des persécuteurs à son

(1) Lettre du 3 de février 1687, p. 281, 282.

(2) Il y a des exemplaires où cela ne se trouve point.

» égard, ceux qui continue-
» raient à débiter une conjec-
» ture aussi opposée que celle-là
» à toutes les règles de la criti-
» que. Il vaudrait autant, ajou-
» tait-il, attribuer à Balzac les
» lettres de Voiture, et à Blondel
» celles de Baudius. »

Le *Commentaire philosophique* ne plut point à M. Jurieu. Comment aurait-il pu goûter un ouvrage où la douceur, la modération, où pour tout dire en un mot, la tolérance, était si fortement établie? Il entreprit de le réfuter, et intitula sa réponse, *Des droits des deux souverains en matière de religion, la conscience et le prince; pour détruire le dogme de l'indifférence des religions et de la tolérance universelle, contre un livre intitulé* Commentaire philosophique *sur ces paroles de la parabole*, Contrains-les d'entrer. Il débute (1) en se représentant comme un nouvel écrivain que l'*autorité* d'un ami et son propre *chagrin* contre ce livre *allaient ériger en auteur malgré la nature et malgré lui.* Il dit ensuite à son ami ce qu'il pense de ce livre; *c'est qu'il est original et non pas copie, qu'il est né français et non pas anglais.* Il ajoute *qu'il n'est pas d'un seul auteur.*
« Cela paraît, dit-il, un ouvrage
» de cabale, et une conspiration
» contre la vérité. Il n'est rien
» de plus inégal que le style.
» Dans la première partie il est
» clair et assez fort, et il y a des
» endroits dans la seconde où
» l'on trouve des embarras et des
» obscurités qui ne paraissent
» point du génie qui parlait au-
» paravant. Le prétendu traduc-
» teur affecte de se servir quel-
» quefois de vieux mots français
» et qui ne sont plus du bel
» usage; mais je trouve la fraude
» un peu grossière, car d'ail-
» leurs il paraît savoir assez de
» français pour écrire plus cor-
» rectement. » Mais dans l'avis au lecteur il dit sans détour que *les auteurs de ce Commentaire philosophique sont des théologiens français et par conséquent réfugiés.* Lorsque M. Jurieu voulut ensuite faire un crime à M. Bayle d'avoir composé cet ouvrage, M. Bayle le rappela toujours à la déclaration qu'il fait ici, que c'est l'ouvrage de quelques théologiens français. Voici comment il tâche d'adoucir ce faux jugement dans un écrit satirique publié en 1691 contre plusieurs théologiens français, et particulièrement contre M. Bayle. « L'année suivante de
» notre dispersion, dit-il (2),
» parut un méchant livre inti-
» tulé *le Commentaire philoso-*
» *phique*, où cette pernicieuse
» doctrine de l'indifférence des
» religions et des dogmes dans la
» religion chrétienne est établie
» avec une témérité et une har-
» diesse qui va jusqu'à l'inso-
» lence. Je puis dire que ce livre
» me navra et me frappa jus-
» qu'au vif. On devinait assez
» par la neuvième lettre du 3e.
» tome de la Critique générale
» où en était la source. Mais le
» style et plusieurs autres cir-
» constances faisaient compren-
» dre que c'était un ouvrage de
» cabale, et qui paraissait publié

(1) *Des droits des deux souverains*, etc, p. 8 et suiv.

(2) *Apologie du sieur Jurieu*, p. 4, col. 2.

» de concert par plusieurs personnes. »

M. Bayle avait fini la troisième partie du Commentaire philosophique, et l'avait donnée à l'imprimeur avant de tomber malade. L'impression en fut achevée avant la fin de février; mais il n'en reçut des exemplaires que le 20 de juin. Elle est intitulée : *Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ*, Contrains-les d'entrer ; *troisième partie*, *contenant la refutation de l'apologie que saint Augustin a faite des convertisseurs à contrainte. A Cantorbery*, *chez Thomas Litwel*, 1687 On y réfute deux lettres de saint Augustin : l'une écrite à un évêque donatiste nommé Vincent, qui avait témoigné à ce père combien il était surpris de son inconstance, en ce qu'ayant cru autrefois qu'il ne fallait point employer l'autorité des puissances séculières contre les hérétiques, mais seulement la parole de Dieu et les raisons, il soutenait alors tout le contraire; et l'autre, adressée à Boniface, qui exerçait la charge de tribun dans l'Afrique, où saint Augustin prétend qu'on peut employer le bras séculier pour détruire les hérétiques. L'archevêque de Paris avait fait imprimer ces deux lettres en 1685, précédées d'une longue préface intitulée : *Conformité de la conduite de l'église de France pour ramener les protestans*, *avec celle de l'église d'Afrique pour ramener les donatistes à l'église catholique*. C'est aussi le titre de tout le livre. M. Bayle avait réfuté quelques endroits de cette préface dans son discours préliminaire. Il ne se borna pas ici aux deux lettres dont je viens de parler; il répondit aussi à ce que saint Augustin avait dit sur cette matière dans quelques autres lettres.

Dès qu'il eut vu la réponse de M. Jurieu, il écrivit une lettre à son libraire, datée de Londres, le $\frac{20}{30}$ de mai 1687. « Si vous » avez, lui dit-il, encore du » temps pour cela (et il n'importe que vous ayez déjà vendu » quelques exemplaires), je vous » prie, monsieur, de publier ce » qui suit à la tête de la 3°. partie. » Il dit ensuite qu'il vient de lire le traité *Des droits des deux souverains*, *etc.*, *contre un livre intitulé Commentaire philosophique*, etc., et qu'il l'a trouvé une fausse et très-faible attaque de ce commentaire. « L'auteur, » ajoute-t-il, avoue dès l'entrée » que, malgré lui et la nature, » son chagrin et la volonté d'un » de ses amis le vont ériger en » auteur. C'est avoir peu de jugement que d'avouer une telle » chose. Le chagrin ne doit pas » entrer dans la composition » d'un ouvrage...... Son ouvrage » est vicieux dans les endroits » qui devraient être le plus essentiellement solides, puisqu'il ne roule que sur une » fausse position de l'état de la » question et qu'il s'y bat contre » un fantôme, je veux dire contre une opinion qu'il m'impute » faussement. Il se tue de prouver que l'on pèche et que l'on » offense Dieu très-souvent en » agissant selon les lumières de » la conscience. Qui lui nie cela? » Ne l'ai-je pas dit très-clairement en plus d'un lieu? Il

» m'accuse aussi d'introduire » l'indifférence des religions, et » au contraire il n'y eut jamais » de doctrine plus opposée à cela » que celle qui établit qu'il faut » toujours se conduire selon sa » conscience. Pareilles illusions » règnent dans l'endroit où il » parle de la puissance législa- » trice du souverain en matière » de religion. Pour les citations » de l'Écriture, elles sont fort » fréquentes dans son livre ; » mais la plupart mal entendues » et à la saint Augustin. En un » mot, cet auteur s'est ingéré » dans les choses qu'il n'a point » vues, et a continuellement » commis le sophisme de ne » point prouver ce qu'il fallait. »

L'indisposition de M. Bayle continuant toujours, il forma le dessein de changer d'air, et d'aller prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle. Il partit de Rotterdam le 8 d'août et alla à Clèves, où il arriva le 13 du même mois. Le lendemain il alla loger chez M. Ferrand, ministre du château de Clèves, et y demeura jusqu'au 15 de septembre qu'il passa à Bois-le-Duc, et de là à Aix-la-Chapelle accompagné de M. Piélat ministre de Rotterdam, et M. de Farjon, ministre de Vaals. Il revint à Rotterdam le 18 d'octobre ; mais il fut obligé de se reposer encore quelques mois, comme il le marque à M. Constant, dans une lettre du 22 de mars 1688. « Il y a » plus de 13 mois, dit-il (1), que » je tombai malade. Depuis ce » temps-là, je n'ai fait que traî- » ner et languir, et je commence » seulement à ce retour de prin- » temps à pouvoir reprendre un » peu d'exercice littéraire. A » mon retour d'Aix-la-Chapelle, » où j'avais été boire les eaux, » je trouvai ici M. votre fils..... » mais malheureusement pour » moi, j'étais quasi hors d'état » encore de parler beaucoup, » sans exciter ma petite fièvre » lente; ce qui a été ma conti- » tinuelle persécution durant » ma maladie, pour peu que je » me mêlasse de conversation, » j'empirais mon mal. » Il s'explique plus particulièrement dans sa lettre à M. Lenfant du 20 de juillet. « Vous me faites » bien de l'honneur, dit-il (2), » de vous souvenir comme vous » faites, d'un homme quasi » mort au monde, et effacé de » la mémoire des vivans..... J'ai » fait un voyage à Clèves, un » autre à Aix; et à mon retour » ici, je me suis plongé tout » l'hiver dans un quiétisme le » plus grand du monde, ne li- » sant ni n'écrivant pas une » panse d'*a*. Enfin, quand j'ai » cru m'être assez reposé, je » n'ai repris le travail que pour » mes leçons de philosophie, » d'abord publiques, et puis » aussi particulières; et à l'égard » du reste, j'ai gardé et je garde » encore une pleine et parfaite » oisiveté...... Je ne me suis pas » encore remis à lire ; je ne » parcours pas même les jour- » naux ; et, de peur que je ne » me sente tenté de rompre le » doux charme de la paresse, je » vais rarement chez les librai- » res ; ainsi je ne sais point ce » qui ce passe de nouveau chez » eux. Le hasard fait quelque-

(1) *Lettres*, etc., ubi supr., p. 283, 284.

(2) Ibid., p. 285, 286.

» fois que j'entends dire qu'il » court tel et tel livre »

Tous les gens de lettres avaient été affligés de la maladie de M. Bayle : ils furent ravis d'apprendre son rétablissement. M. du Tot de Ferrare, conseiller au parlement de Rouen, homme de beaucoup de mérite, et très-versé dans le style lapidaire (1), en témoigna sa joie par cette belle inscription :

In
Doctissimi Bælii
Sanitatem restitutam

SOTERIA.

QUÆ TE MORI VETAT GLORIA,
ÆGROTARE PROHIBET.
OMNIBUS CARUS ET UTILIS
SCRIPTORES
CRITICA FACE ELUCIDASTI,
CENSORIA NOTA EMENDASTI.
QUÆSITOR URNAM MOVENS
MAGNUM IN NOMEN ITUROS
ÆTERNITATI
PRONUBA MANU DICASTI.
LABORIBUS TUIS ALIENOS ABSUMIS,
DELICIIS NOSTRIS NUSQUAM ABSUMENDUS,
IN HOC VENERANDUS,
QUOD NEMINEM CONTEMPSISTI,
IN HOC VERENDUS,
QUOD NEMINEM FORMIDASTI :
DIGNUS QUI VERITATIS ANNOS EXÆQUES,
QUI LABANTEM SUSTENTAS COGNATAM VERITATI
LIBERTATEM.
NON AD UNIUS UTILITATEM REGIONIS NATUS,
ITA EXILIUM TOLERAS,
UT VIDEARIS OPTASSE
ITA CUNCTOS EMINUS COMINUS REFICIS,
UT VIX CREDARIS ULLIBI ABESSE
THEATRUM ERUDITIONIS CIRCUMDUCTILE
FACTUS ES ORBI.
SUBSELLIA QUÆ DICENDO FATIGARE NON POTES,
TE SILENTEM FERRE,
TE QUIESCENTE QUIESCERE
NE SPERA.

VALE, VIVE, SCRIBE.

ENCÆNIA RENOVATÆ FACUNDIÆ
FAUSTIS LITERATORUM ACCLAMATIONIBUS
CELEBRANTUR.

1688.

M. Bayle avait songé à quitter Rotterdam. La mort de M. Paets et l'humeur violente de M. Jurieu l'en avaient dégoûté. Il pria le célèbre M. Abbadie, qui était alors à Berlin, de lui procurer un établissement dans cette ville. Il savait que l'électeur de Brandebourg protégeait généreusement les Français réfugiés : d'ailleurs il avait plusieurs amis à Berlin. M. Abbadie s'adressa à madame la maréchale de Schomberg, qui, connaissant le mérite de M. Bayle, répondit qu'elle était charmée du dessein qu'il avait de venir à Berlin, et promit d'engager M. de Schomberg à en parler à l'électeur. Mais ce grand prince tomba malade dans ce temps-là, et sa mort (2) empêcha les effets de la bonne volonté de madame de Schomberg.

M. Bayle fit publier au revers du titre des Nouvelles de la république des lettres du mois d'octobre 1687, cet avertissement sous le nom du libraire : « Nous » avons reçu une lettre datée » de Londres, par laquelle on » nous donne avis que Jean Fox » de Bruggs est le véritable nom » par anagramme de l'auteur » du *Commentaire philosophique*, et qu'il nous donnera » bientôt occasion de parler de » la réponse qu'il fait imprimer » au traité *Des droits des deux* » *souverains.* » C'était pour préparer le public à voir bientôt une suite du *Commentaire philosophique*. Elle parut, en effet, sous ce titre : *Supplément du Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ*, Contrains-les d'entrer, *où entre autres choses l'on achève de ruiner la seule échappatoire qui restait aux adversaires, en démon-*

(1) Voyez son éloge dans les *Mémoires pour l'Histoire des sciences et des beaux-arts*, décembre 1704, art. IV, p. 440 et suiv., edit. de Hollande.

(2) Il mourut le 9 de mai 1688.

trant le droit égal des hérétiques pour persécuter à celui des orthodoxes. On parle aussi de la nature et origine des erreurs. A Hambourg, pour Thomas Litwel, 1688. Dans une longue préface, l'auteur dit qu'il y avait un livre intitulé *Le vrai système de l'Église, etc.* (1), où l'on combattait son sentiment sur la tolérance et les droits de la conscience, et que le livre *Des droits des deux souverains* n'était pas le coup d'essai d'un jeune auteur, mais l'ouvrage d'un homme qui s'était fait souvent imprimer; il avait résolu de leur répondre, et de diviser son livre en trois parties: la 1re. pour quelques supplémens qui lui paraissaient fort propres à réduire tout-à-fait au silence les contraignans; la 2e. pour répondre à trois chapitres du *Vrai système de l'Église* où l'on soutenait un sentiment différent du sien, et à toutes les objections de l'auteur *Des droits des deux souverains*, et tout ce qu'il avait dit directement pour son opinion. Il ajoute qu'il avait pressé avec tant d'ardeur l'exécution de ce projet, qu'il en était venu à bout avant la fin de décembre 1687, et qu'on avait envoyé le manuscrit à l'imprimeur; mais que s'étant ensuite aperçu que cet ouvrage serait trop gros, il avait cru devoir supprimer les deux dernières parties; qu'ainsi « il avait fait savoir au libraire » d'arrêter l'impression, et qu'il » s'était rencontré heureusement qu'on n'en était pas encore venu jusqu'à ce qu'il avait » dit sur l'état d'Angleterre, sur » les lois pénales, la suppression » du test, etc., choses qui n'étaient pas de saison, vu le train » où les affaires semblaient tendre. » Il allègue plusieurs raisons de cette prolixité, et entre autres celle-ci: « Elle est venue » en partie, dit-il, de ce que » ceux qui ont traduit mon anglais n'ont pu, disent-ils, ôter » à l'ouvrage l'air du pays natal » sans se servir d'un style diffus, » outre qu'ils se sont divertis à » y mêler bien des choses, tantôt dépendantes d'un système, » tantôt d'un autre; d'imiter ici » la manière de penser de certains auteurs, et non pas leur » style; là le style de quelques » autres, et non leur manière » de penser; et de faire ainsi » plusieurs disparates, qui font, » disent-ils, que les lecteurs ont » donné mon Commentaire à » bien des gens différens, sans » s'approcher ni d'eux ni de moi » dont le nom n'était couvert » que sous un anagramme tant » soit peu licencieux, et ils se » font un divertissement de se » déguiser si bien, et de donner » le change aux chercheurs des » pères d'un livre anonyme ou » pseudonyme. » Le reste de la préface est employé à faire voir par un passage du *Vrai système de l'Église* que son sentiment est le même que celui de cet auteur, et par conséquent qu'il est orthodoxe; qu'ainsi c'est à cet auteur à se répondre à lui-même, et à répondre à l'auteur *Des droits des deux souverains*. C'est ainsi que M. Bayle mettait M. Jurieu, auteur de ces deux livres, en contradiction avec lui-même. Il ajoute ensuite quelques réflexions qui tendent à confirmer

(1) Cet ouvrage parut en 1686.

ce qu'il a dit dans ce *Supplément*.

Le sieur Leers imprimait alors le *Dictionnaire* de M. Furetière : mais l'auteur étant mort pendant que cet ouvrage était sous la presse, ce libraire pria M. Bayle d'y faire une *Préface*. C'est un excellent morceau.

1689.

Au commencement de l'année 1689, il parut une brochure intitulée, *Réponse d'un nouveau converti à la lettre d'un réfugié; pour servir d'addition au livre de dom Denys de Sainte-Marthe, intitulé : Réponse aux plaintes des protestans. Suivant l'imprimé à Paris chez Étienne Noël, à la place de Sorbonne. M. DC. LXXXIX* (1). Le père de Sainte-Marthe, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, avait publié à Paris en 1688 un livre intitulé : *Réponse aux plaintes des protestans touchant la prétendue persécution de France, où l'on expose le sentiment de Calvin, et de tous les plus célèbres ministres, sur les peines dues aux hérétiques*. Il prétendait que les réformés se plaignaient injustement des rigueurs exercées contre eux, puisqu'on aurait dû les traiter beaucoup plus rigoureusement, si on avait suivi les lois des premiers empereurs chrétiens, et les maximes des réformateurs qui enseignent qu'on doit faire mourir les hérétiques. Il leur reprochait aussi d'avoir pris les armes pour la défense de leur religion, et il accusait les protestans en général d'être portés à l'indépendance, et ennemis du pouvoir monarchique. La *Réponse d'un nouveau converti*, qui sert d'addition à cet ouvrage, est datée de Paris le 20 de décembre; et la *Lettre d'un réfugié* est datée d'Amsterdam le 6 du même mois. Le réfugié, qui s'était retiré en Hollande après une longue prison, rappelle au nouveau converti les disputes qu'ils avaient eues, particulièrement sur le brûlement de Servet, et sur la prise d'armes des réformés. Il dit que son ami le renvoyait toujours au livre du père de Sainte-Marthe; et il ajoute qu'au lieu de s'engager dans la discussion de tous ces faits, « il » aima mieux employer son » temps à l'oraison et à la mé» ditation des excellentes pro» messes que Dieu faisait aux » réformés dans l'Apocalypse; » mais que depuis son arrivée en Hollande il avait eu occasion de consulter les plus habiles du parti qui lui avaient donné ces quatre réponses au sujet de Servet : » 1°. qu'au pis aller, ce n'est tout » au plus qu'une faute person» nelle, le parti n'ayant point » trempé à ce procès; 2°. que » s'il y a eu quelques docteurs » qui aient écrit autrefois pour » la justification de ces sortes » de procédures, ils n'ont pas » fait des disciples, et qu'il y a » long-temps qu'on est guéri » parmi les réformés de ces » sentimens violens; 3°. que la » doctrine que quelques-uns » peuvent avoir eue sur cette » matière regardait un si petit » nombre d'hérétiques, qu'elle » ne doit pas servir de sujet de

(1) C'est un grand in-12 de 60 pages, menu caractère.

» récrimination à des gens dont » les cruautés sont si générales; » 4°. enfin que la pratique des » réformés les justifie assez, puis » que depuis Servet il ne se » trouve pas que l'on ait puni » des sociniens parmi eux, et » que jamais on n'a étendu la » théorie de Calvin sur les pa- » pistes. » Pour ce qui regarde la prise d'armes des sujets opprimés pour cause de religion, il dit que des gens très-habiles et très-pieux l'ont assuré qu'elle était licite lorsque les sujets n'avaient pour but que de se procurer la liberté de suivre les lumières de leur conscience, prêts en toute autre chose à donner des marques de leur fidélité à leur souverain; qu'ainsi les réformés ne doivent pas avoir honte de ce que leurs pères avaient pu dire et faire à cet égard. Il lui envoie les deux dernières *Lettres pastorales* de M. Jurieu, et l'exhorte à rentrer dans l'église protestante. « Vous ne » sauriez mieux prendre votre » temps, dit-il, pour vous reti- » rer du milieu de la Babylone » spirituelle. Vous pourriez bien » vous y perdre pour le temps » aussi-bien que pour l'éternité, » et les grands succès dont Dieu » a déja favorisé la sainte et » héroïque expédition du plus » accompli prince qui soit au- » jourd'hui sur la terre, nous » font voir que le temps est » enfin venu où la vraie Église » doit jouir d'une florissante » prospérité. Vous m'entendez, » vous savez que je ne veux pas » seulement dire que tout va » mal en Angleterre pour vous, » mais aussi que Dieu a frappé » vos rois et le pape plus que » tous les autres du plus grand » étourdissement qui se soit vu, » et le plus fécond en bévues. »

Le nouveau converti commence sa réponse par la critique d'une des pastorales, et ensuite il examine les quatre réponses qu'on avait fournies au réfugié, touchant Servet; il les réduit à ces quatre questions : « 1°. Si » le supplice de Servet vint de la » mauvaise humeur de quelque » particulier, ou s'il fut com- » munément approuvé par les » protestans; 2°. si les protes- » tans d'aujourd'hui ont d'au- » tres pensées que ceux du siècle » précédent sur le supplice des » hérétiques; 3°. si la doctrine » des réformateurs sur la peine » des hérétiques se peut justifier » en disant qu'elle ne regardait » qu'un petit nombre d'héréti- » ques en comparaison du grand » nombre d'errans que les doc- » teurs catholiques estimaient » punissables; 4°. si la pratique » des calvinistes à l'égard de la » peine des hérétiques, peut » justifier les dogmes de leurs » théologiens là-dessus. » Le nouveau converti prend la négative sur toutes ces questions; et, en réfutant la seconde, il réfute en même temps ce que M. Bayle, dans sa *Critique générale*, et M. de Jurieu, dans son *Apologie de la réformation*, avaient répondu à M. Maimbourg sur le sujet de Servet, et ce que M. Jurieu, dans ses *Pastorales*, et M. Roux, dans sa *Séduction éludée*, avaient répondu sur le même sujet à M. l'évêque de Meaux. Jusques ici il garda beaucoup de modération; mais

il attaqua violemment les protestans dans la suite de cet écrit intitulé : *Réflexions sur les guerres civiles des protestans, et la présente invasion de l'Angleterre.* Il dit que la révolution d'Angleterre ne l'a point surpris, parce qu'il sait de quoi est capable une religion accoutumée à porter les peuples à la révolte. Il ajoute que cet événement est une apologie de la conduite des princes qui ont purgé leur royaume d'une telle secte, et que la promptitude de ce changement, dont les protestans s'applaudissent, est un témoignage que la crainte d'être opprimés par les catholiques n'a point été le ressort de cette affaire; qu'on n'a détrôné le roi Jacques que parce qu'il n'avait pas voulu épouser les passions des ennemis de la France, jaloux de sa prospérité; mais que toutes les ligues formées contre Louis XIV ne faisaient qu'augmenter sa gloire, et agrandir partout l'idée de son pouvoir formidable. Il soutient que les princes catholiques ont donné de plus grands exemples de tolérance que les protestans. Il insulte à tout le corps des réfugiés sur les hautes espérances de quelques-uns, qu'il représente attendant, comme les juifs, un Messie qui subjuguerait les rois papistes, et irait faire son entrée triomphante dans Rome. Il trouve qu'il y a de la vanité aux Français réformés à regarder leur parti en France comme s'il était tout le parti protestant, et la ruine de leurs temples comme celle de toute la religion protestante. Il les accuse de se repaître de visions, de songes, et d'explications chimériques de l'Apocalypse, comme si l'édit de Nantes avait été le but et l'objet principal des oracles du Saint-Esprit, dans ce livre sacré. Enfin, il les accuse d'être animés de l'*esprit de rébellion et de satire*, et atteints d'une *maladie invétérée et incurable, de se soulever d'un côté contre leurs légitimes souverains, et de l'autre de remplir toute la terre des plus infâmes calomnies qui se puissent imaginer.* A la tête de ce petit livre, il y a un avis du libraire de Hollande, où l'on dit que l'auteur de cette réponse l'avait envoyée de Paris, in-4°., à celui de la lettre; qu'on ne doute point que M. Pélisson n'y ait eu beaucoup de part, encore que le style en soit différent du sien, parce que c'est à un de ses intimes qu'a été écrite la lettre qui y a donné lieu. On ajoute qu'un très-habile auteur travaillait incessamment à une réplique, où l'on verrait l'une des plus délicates questions de morale, et surtout pour ce temps-là, traitée avec tous les agrémens et la fidélité possibles, et qu'on espérait de la distribuer dans peu de mois.

M. Bayle parle de cet écrit dans une de ses lettres à M. Roux. « On vient, dit-il (1), de nous » critiquer à Paris, vous et moi, » mais moins que M. Jurieu, » dans une *Réponse d'un nou-* » *veau converti*, etc., laquelle » réponse on prétend être d'un » élève ou prosélyte de M. Pé- » lisson. Si M. Pélisson y a quel- » que part, il faut qu'il ait cru » le bruit très-faux qui a pu ar-

(1) Lettre du 24 de février 1689, p. 301.

» river jusqu'à ses oreilles, que » j'étais l'auteur d'une lettre vo- » lante qu'on a imprimée à Am- » sterdam, en réponse à ses » *Chimères de M. Jurieu* (1) : » car M. Pélisson, dans son der- » nier livre, avait parlé fort » honnêtement de moi, au lieu » que ce *nouveau converti* en » parle durement. L'ouvrage » dont je vous parle est court » et assez mal écrit, mais ou- » trageant pour le parti. On » l'a réimprimé en ce pays. » M. Bayle parlait ainsi d'après l'avis du libraire; mais tout ce qu'on y disait n'était qu'un jeu. Cet écrit n'avait pas été imprimé à Paris (2), et on ne vit point paraître la réplique que le libraire promettait.

Si on le regarde comme une suite du *Commentaire philosophique*, on croira sans doute que M. Bayle en est l'auteur. Il est naturel de supposer qu'ayant vu avec douleur que ce commentaire, destiné à combattre l'intolérance de l'église romaine, avait été représenté par les ministres comme un livre pernicieux, il ait, sous le personnage d'un nouveau converti, employé la voie de la récrimination pour les forcer à se déclarer pour la tolérance, ou à donner gain de cause aux controversistes catholiques. D'ailleurs, il est visible que l'auteur en veut particulièrement à M. Jurieu, le principal fauteur de l'intolérance : il se moque de ses explications de l'Apocalypse, et des espérances chimériques dont il repaissait les réfugiés. Il l'a aussi en vue dans cette espèce de digression qu'on trouve à la fin, sous le titre de *Réflexions sur les guerres civiles des protestans*, etc., comme il serait facile de le faire voir.

Cependant on regarda cet écrit en Hollande comme venant de M. Pélisson (3). On se le persuadait d'autant plus aisément, qu'on savait qu'il avait beaucoup travaillé aux conversions, et publié quelques traités de controverse sous le titre de *Réflexions sur les différens de la religion.* M. Jurieu ne balança pas à lui attribuer cette *Réponse* (G); et sur ce qu'on accusait les protestans de soutenir qu'il était permis de se servir du glaive pour punir les hérétiques, il dit qu'on verrait bientôt quelle serait leur conduite à cet égard. « La première partie de cet ou- » vrage, dit-il (4), est employée » à prouver que, même selon nos » principes, il est permis de » persécuter les hérétiques, et » de les poursuivre même jus- » qu'à la mort. A Dieu ne » plaise qu'il nous arrive de pas- » ser jusqu'à ces excès; mais au » moins nous prions cet auteur » de s'en souvenir si quelque » jour nous sommes en état » d'humilier et d'abaisser son » parti. S'il est permis de tuer » les hérétiques et les chrétiens » idolâtres, il doit être permis » à plus forte raison de les mor- » tifier, sans violenter leur con- » science, par tout ce qui les

(1) C'est un écrit de 8 pages in-4°., intitulé, *Réponse à l'auteur des Chimères de M Jurieu.*

(2) Il fut imprimé à Amsterdam, chez Wolfgang.

(3) M. Pélisson le désavoua dans l'*Histoire des ouvrages des savans*, février 1690, p. 276.

(4) *Lettre pastorale* du 1er. avril 1689, p. 117, col. 1.

» peut induire à reconnaître » leur aveuglement. Le temps » nous apprendra quel parti au- » ra désormais plus besoin de la » modération de l'autre. »

Cette menace était fondée sur le système prophétique de M. Jurieu (H). Il avait trouvé dans l'Apocalypse que la persécution des réformés en France cesserait en 1689, et que la réformation serait établie dans tout le royaume par l'autorité même du roi. On voyait déjà en France, disait-il, des prodiges et des miracles qui étaient les avant-coureurs de ces événemens (I). Si quelqu'un doutait de ces prétendus miracles, il le mettait au rang des impies et des profanes (K). C'est par-là que M. de Bauval encourut son indignation (1), et que M. Bayle ralluma son animosité et sa haine (2). Mais la suite fit voir qu'il s'était trompé, et il crut alors que la réformation ne pouvait être rétablie en France que par la force des armes (L). C'était sa dernière ressource ; il tourna toutes ses vues de ce côté-là. Dans ses écrits, il préparait les peuples à cette grande révolution (M). Il s'attacha à prouver que l'autorité des souverains vient des peuples, et qu'il y a un pacte mutuel entre le peuple et le souverain (3). Il soutint qu'on pouvait défendre sa religion par les armes (4). Il fit aussi l'Apologie de la révolution d'Angleterre, et du roi Guillaume (5) que l'on attaquait violemment dans plusieurs libelles publiés en France (N). On vit encore paraître d'autres ouvrages sur ce sujet, composés par des réfugiés. Il se trouva même quelques personnes qui, abusant de la liberté que l'on a de se faire imprimer en Hollande, publièrent des écrits romanesques et satiriques contre Louis XIV, contre le roi Jacques, et contre la reine son épouse ; mais ces libelles n'étaient goûtés que de la plus vile populace, et la plupart n'étaient pas écrits par des réfugiés.

1690.

Au milieu de cette guerre d'auteurs politiques et satiriques, on vit paraître sur la fin du mois d'avril 1690 un livre intitulé : *Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France, donné pour étrennes à l'un d'eux en* 1690 ; *par M. C. L. A. A. P. D. P. A Amsterdam, chez Jacques le Censeur*, 1690. Ce livre était écrit en forme de lettre à un ami, datée de Paris le 1er. de janvier 1690. Dès l'entrée, l'auteur raillait les réfugiés sur les espérances qu'ils avaient conçues de voir des événemens extraordinaires en 1689. « Voici, dit-il, l'année 1689 » expirée, sans qu'il soit rien » arrivé de fort mémorable. Vous » vous promettiez monts et mer- » veilles dans cette année-là ; » qu'elle serait fatale à l'église » romaine en général, plus » fatale encore à la France ; » qu'on ne verrait que grandes » crises d'affaires, que révolu-

(1) Bauval, *Réponse à l'Avis de M. Jurieu*, p. 33 et suiv., 39, 40.

(2) Bauval, *Lettre sur les différens de M. Jurieu et de M. Bayle*, p. 2.

(3) *Lettres pastorales* du 15 d'avril et du 1er. de mai 1689.

(4) Lettre du 1er. janvier 1689.

(5) Lettre du 15 de mai 1689.

» tions miraculeuses, et tout ce, » en un mot, qui est le plus digne » d'une année climatérique du » monde. Vous avez vu au con- » traire toutes choses rouler si » naturellement, si uniment et » si fort tout d'une pièce, qu'il » serait malaisé de rencontrer » dans l'histoire une guerre aussi » générale que celle-ci, dont la » première campagne dans la » plus grande animosité des par- » ties, ait été aussi peu chargée » d'événemens que l'année 1689. » Pour le moins est-il certain » que l'affaire que vous regardiez » comme la plus immanquable, » savoir votre rétablissement, » n'est point encore arrivée. Je » ne vous le dis pas, continuait- » il, pour vous insulter, à Dieu » ne plaise, vous savez mes sen- » timens: vous n'ignorez pas que » j'ai désapprouvé la conduite » qu'on a tenue envers vous, et » que j'ai un regret extrême de ce » que la France s'est privée de » tant d'honnêtes gens, et de » personnes de mérite qui ont » été chercher un asile dans les » pays étrangers. De sorte que, » si je vois avec plaisir que l'an- » née 1689 n'a point répondu à » vos prédictions, ce n'est nul- » lement à cause du préjudice » que vous en recevez, mais à » cause qu'on doit être bien aise, » en faveur de la raison et du » bon sens, que la superstition » des nombres et la crédulité » populaire soit démentie par » des expériences palpables qui » puissent autant l'affaiblir, » qu'elle se serait fortifiée par » les événemens à quoi vous vous » étiez attendus. » Après cela, il félicitait son ami sur les dispositions favorables qu'on disait être dans l'esprit du roi de France pour le rétablissement des réformés, et l'assurait qu'en général tout ce qu'il y avait de plus raisonnable dans les trois ordres du royaume approuverait qu'on leur laissât une honnête liberté. « Mais permettez-moi, » ajoutait-il, de vous avertir » d'une chose, vous, monsieur, » et tous vos confrères réfugiés » en divers pays étrangers; c'est » de faire une espèce de qua- » rantaine avant que de mettre » le pied en France, afin de » vous purifier du mauvais air » que vous avez humé dans les » lieux de votre exil, et qui vous » a infecté de deux maladies » très-dangereuses et tout-à-fait » odieuses; l'une est l'esprit de » satire, l'autre un certain es- » prit républicain qui ne va pas » à moins qu'à introduire l'anar- » chie dans le monde, le plus » grand fléau de la société civi- » le. Voilà deux points sur les- » quels je prends la liberté de » vous parler en ami. »

Sur le premier point, qui regarde les *écrits satiriques*, il se plaint amèrement de tant de libelles pleins d'injures et de contes scandaleux dont le public était inondé et où les réfugiés paraissaient, dit-il, ne respirer que la vengeance. Il les impute à tout le corps des réfugiés, parce qu'il ne les avait pas désavoués publiquement. Il remonte même jusqu'à leurs ancêtres et les accuse d'avoir introduit la licence des libelles diffamatoires. Il soutient que cet acharnement satirique est toujours la marque infaillible de l'hérésie, et fait voir

combien la médisance est opposée à l'esprit du christianisme. Il rappelle les réfugiés à la patience des premiers chrétiens, et oppose à l'intempérance de leur plume la modération des catholiques d'Angleterre réfugiés en France et des écrivains français. Il n'épargne pas l'empereur, ni même le pape, parce qu'il n'était pas ami de la France. Cependant, il se représente comme plein d'amour, de charité et de compassion pour les réfugiés : il proteste qu'il ne leur a parlé si fortement que pour les porter à s'amender et à faire un désaveu public de leurs satires. C'est ainsi qu'il adoucit l'amertume de ses reproches et de ses insultes. Il passe ensuite aux *écrits séditieux*, et comprend sous ce nom tous ceux où l'on soutenait « que les » souverains et les sujets s'obli- » gent réciproquement et par » voie de contrat à l'observation » de certaines choses, de telle » manière que si les souverains » viennent à manquer à ce qu'ils » avaient promis, les sujets se » trouvent par-là dégagés de » leur serment de fidélité et peu- » vent s'engager à de nouveaux » maîtres, soit que tout le peu- » ple désapprouve le manque- » ment de parole de ces souve- » rains, soit que la plus nom- » breuse et la plus considérable » partie y consente. » Il prétend que c'est sur ce fondement que les réformés ont appuyé toutes leurs guerres civiles et qu'ils établissent leurs maximes séditieuses. Il combat vivement cette doctrine, se servant de la manière de disputer que l'on appelle *reductio ad absurdum*, et soutient avec beaucoup de chaleur le dogme de la souveraineté absolue des rois. Il ramasse tous les reproches que M. Arnaud, dans son *Apologie pour les catholiques* et d'autres controversistes, avaient faits aux protestans, touchant les principes de Buchanan, de Junius Brutus et de Pareus, et exhorte les réfugiés à faire quelque chose qui montrât qu'ils n'étaient point infectés de ces hérésies politiques. Il met la mort de Charles Ier., roi d'Angleterre, sur le compte des presbytériens, et reproche à l'église anglicane d'avoir abandonné la saine doctrine de la soumission due aux souverains, qu'elle avait défendue avec tant de zèle, pour passer dans le dogme presbytérien de la justiciabilité des monarques. Enfin il représente les protestans, et particulièrement les réfugiés, comme des séditieux qui portent partout la rébellion et l'anarchie, et déclare que les princes ne sauraient compter sur leur fidélité.

Toutes ces invectives sont suivies d'une espèce de digression intitulée : *Réflexions sur l'irruption des Vaudois*. Il avoue que les Vaudois ont été traités injustement, mais il soutient qu'ils sont inexcusables d'être entrés les armes à la main dans leur pays, et d'avoir fait la guerre à leur prince, ce qui lui donne occasion de revenir au pouvoir absolu des souverains. Après cela vient la *conclusion*. « Vous voyez » présentement, dit-il, en quoi » consiste la *quarantaine* que » les catholiques les mieux in- » tentionnés pour vous souhai- » tent que vous fassiez avant

» que de mettre le pied en ce » royaume; c'est de protester » publiquement, ou que vous » n'avez jamais approuvé les li- » belles diffamatoires et sédi- » tieux que vos auteurs ont pu- » bliés par monceaux, ou que » vous avez un véritable repen- » tir de les voir approuvés, et » un regret extrême de n'avoir » pas connu le mal qu'il y avait » là-dedans, ou de n'avoir pas » eu la force de crier contre. » Il reprend encore cette matière, et fait ensuite plusieurs réflexions sur la campagne de 1689, qui tendent à relever la grandeur de la France et la gloire de Louis XIV. De là il passe à la révolution de Siam dont on était fort content en Hollande, à cause de l'échec que la France y avait reçu. Il dit que les controverses des protestans étaient empirées depuis quatre ou cinq ans, surtout à l'égard de leurs guerres civiles; et il met en opposition la fidélité des catholiques français pour Henri IV, et celle des protestans anglais pour Jacques II. Il permet à son ami de publier cette lettre et d'y faire les changemens qu'il jugerait à propos. Il finit par une prière très-dévote et par des vœux pour la conversion de son ami au catholicisme; mais « si l'heure, ajoute-t-il, » n'est pas encore venue pour » cet heureux changement, fasse » le ciel qu'au moins vous soyez » revêtu des sentimens que tout » honnête homme doit avoir » pour sa patrie ! »

Si on compare cet *Avis aux réfugiés* avec l'article de la *Réponse d'un nouveau converti à la lettre d'un réfugié*, intitulé *Réflexions sur les guerres civiles des protestans*, on y trouvera une grande conformité, mêmes sentimens, mêmes reproches, mêmes insultes. L'un n'est, pour ainsi dire, que le prélude ou l'ébauche de l'autre. On a suivi les mêmes idées et travaillé sur le même plan, mais d'une manière assez différente pour faire douter que ces deux écrits viennent de la même main. Dans *l'Avis*, les matières sont plus étendues, plus ornées, plus attachantes, le style est plus correct, plus vif, plus véhément.

Ce livre est précédé d'une préface dont l'auteur, réfugié à Londres, est aussi zélé protestant que celui de la lettre paraît ardent catholique : il dit que cet écrit le surprit extrêmement dès la lecture des premières pages; que c'était l'ouvrage d'un de ses anciens amis, avocat de titre, mais qui s'était moins occupé au barreau qu'à la lecture des livres de controverse; qu'il doit lui rendre ce témoignage qu'il avait hautement désapprouvé les *dragonneries*, et qu'il ne comprenait pas pourquoi il l'avait choisi pour le rendre le dépositaire d'un tas d'indignités versées sur le papier avec la dernière aigreur, tant contre tout le corps des protestans, que contre ceux qui avaient cherché, hors de France, leur cruelle marâtre et non pas à proprement parler leur patrie, un asile pour y servir Dieu selon la pureté de la foi. « Le sujet, » dit-il, de ces manières si du- » res, si outrées et si éloignées » de l'équité et de la modéra- » tion que j'ai toujours remar- » quées en lui, c'est première-

» ment que les réfugiés étant en » lieu de pouvoir se plaindre en » liberté des traitemens barba- » res et véritablement dignes » de la religion de l'Antechrist, » autant qu'indignes de toute » sorte d'humanité, qu'ils ont » soufferts en leur pays, ont pu- » blié leurs plaintes contre la » France assez vivement. C'est, » en second lieu, que les pro- » testans de l'Angleterre et de » l'Écosse n'ont pas été assez » simples, après tant d'expé- » riences qu'on a de la mauvaise » foi et de la cruauté de l'église » romaine, de se laisser mener » à la tuerie comme des brebis » muettes, ayant mieux aimé, » selon les lois et les priviléges » de leur nation, secouer le joug, » s'affranchir de l'esclavage, et » recevoir le libérateur que Dieu » leur a suscité, comme il fit » souvent à son peuple d'Israël » au temps des juges. » Il ajoute qu'il a résolu de faire à cet ancien ami une réponse si vigoureuse, qu'il se repentirait de l'avoir si durement et si malignement provoqué, mais que l'on connaîtrait bien mieux la justice de son ressentiment, si on voyait cet écrit tel qu'il l'avait reçu; qu'il en avait retranché une infinité d'endroits d'un emportement inouï, et n'avait conservé que certaines choses qu'il se proposait de discuter et de réfuter exactement dans la réponse qu'il préparait. Il donne le plan de cette réponse, et ajoute qu'en attendant qu'elle parût, il avait jugé à propos de publier cet écrit, afin que ses frères sussent sur quel pied on les regarde et quelles réflexions empoisonnées on fait contre eux, espérant que quelqu'un prendrait la plume pour faire leur apologie, en ne s'arrêtant qu'au gros de ces deux points, les *écrits satiriques* et les *écrits séditieux*, pendant qu'il épluchera les autres articles par le menu, et qu'il n'y laissera rien qu'il ne réfute amplement et fortement. Il invite l'auteur des *Lettres sur les matières du temps* à le faire, et dit qu'il y est d'autant plus intéressé, qu'on l'a mis au rang des auteurs qu'on traite de satiriques. « Il sera très-aisé, » ajoute-t-il, de justifier nos ré- » fugiés, car, m'étant adressé » par lettre à quelques amis de » Hollande, on m'a assuré 1°. » que les écrits concernant des » aventures amoureuses, où des » personnes de la première qua- » lité sont diffamées, ont été » composés par des papistes, dès » avant qu'il y eût des réfugiés; » 2°. que les nouvellistes dont » la France se peut plaindre le » plus ne sont point des réfu- » giés, et qu'il y en a même qui » ne sont point Français. » Il rend compte des changemens qu'il a faits dans l'écrit de son ami, et finit par l'éloge du *roi Guillaume, favori de Dieu*. « On » le peut à bon droit, dit-il, » surnommer tel et lui appli- » quer ce que l'Écriture dit de » David, que Dieu a trouvé en » lui un homme selon son cœur, » qu'il l'a conduit par la main » et l'a fait seoir sur le trône; » avec cette avantageuse diffé- » rence qu'au lieu que David » ne fut mis en possession du » royaume de son beau-père ré- » prouvé de Dieu, que quelque » temps après sa mort, Dieu a

» anticipé cette faveur pour le » roi Guillaume, lui ayant don- » né les couronnes de son beau- » père de son vivant. » Il ajoute que les princes les plus animés contre la religion protestante, que *la très-auguste maison d'Autriche dont le zèle pour sa religion est assez connu*, *et tous les princes catholiques d'Allemagne, ont applaudi à cette bienheureuse révolution*, et qu'elle était visiblement un ouvrage miraculeux de la providence, qui avait confondu et le conseil de France et celui de Jacques II; puisque, y ayant une infinité de moyens de traverser puissamment cette entreprise, ils avaient pris précisément la seule route qui la rendait immanquable.

L'*Avis aux réfugiés* fut imprimé secrètement à la Haye. On y fit d'abord plusieurs réponses. M. Tronchin du Breuil justifia les réfugiés dans ses *Lettres sur les matières du temps* (1). M. de Bauval fit voir dans son journal (2) combien les plaintes de cet auteur étaient injustes et déraisonnables; et M. Coulan, ministre réfugié à Londres (3), répondit plus au long dans un ouvrage intitulé : *La Défense des réfugiés contre un livre intitulé Avis*, etc. (4). Voici le jugement que M. Bayle fit de ces réponses, dans un ouvrage publié en 1692. Après avoir désigné l'*Avis aux réfugiés*, il ajoute (5) : « J'entends cette manière de sermon » où l'on nous a censurés d'un » prétendu penchant pour les libelles et pour les guerres civiles, » avec autant de véhémence que » jamais ministre en ait témoigné dans un sermon de jour » de jeûne, en décriant ses auditeurs comme coupables de » transgression du Décalogue. Et » puisque l'occasion s'en présente, continue-t-il, il ne sera » pas hors de propos de dire ici » que les violens reproches de ce » sermonneur ont produit un bon » effet. Peut-être ne sont-ils pas » cause que les méchans petits » livres satiriques tombent un » peu moins dru parmi nous » qu'auparavant; mais au moins » est-il certain qu'ils ont obligé » les plus excellentes plumes du » parti à faire savoir au public » que c'est à tort qu'on veut rendre le corps des réfugiés responsable de ces mauvais livres : si » bien que dans toute la postérité » nous aurons des actes contemporains pour nous purger des » malignes imputations qu'on tâchera de verser sur notre cause. » Qu'on ne dise pas que ces excellentes plumes qui ont donné le désaveu l'ont fait anonymement; car ayant répondu » pour le général, sans que personne se soit pourvu contre » leur déclaration, c'est une marque que le corps y acquiesce. Joignez à cela que le nom de celui » qui écrit tous les quinze jours » sur les matières du temps d'une

(1) *Lettres sur les matières du temps*; lettre du 1 et du 15 de mai, du 1 de juin et du 1 de septembre 1690.

(2) *Histoire des ouvrages des savans*, avril 1690, art. X, p. 364.

(3) Antoine Coulan, né à Alais le 10 d'octobre 1667. Il mourut à Londres le 23 de septembre 1694. Son père, ministre réfugié à Amsterdam, publia, en 1696, un ouvrage posthume de ce fils, contre M. Simon, intitulé : *Examen de l'Histoire critique du Nouveau Testament, etc.*

(4) A Deventer, 1691, in-12, p. 157.

(5) *Project et fragment d'un Dictionnaire critique*, p. 110.

» manière si fine et si judicieuse » est désormais connu d'un chacun. Et pour celui qui publie » l'inimitable Histoire des ouvrages des savans, y a-t-il quelqu'un qui ne le connaisse par » son nom?... Quant à celui qui » vient de donner la *Défense des réfugiés* contre l'*Avis important*, ce ne peut être qu'une » personne très-digne d'en être » crue lorsqu'elle assure quelque chose comme de la part de ses » confrères. Il satisfait pleinement aux reproches qui regardent l'esprit satirique, et il » éclaircit son sentiment sur l'autre point avec une grande dextérité d'esprit. Tout bien considéré, on trouvera qu'encore » qu'un désaveu qui aurait précédé les sauglans reproches de » l'adversaire, et qui aurait été » fait par des gens chargés d'une » procuration synodale, aurait » été et plus glorieux et plus authentique, il n'y a néanmoins » que des chicaneurs outrés qui » puissent revenir à la charge. » On a fait quelques autres réponses à cet ouvrage (O).

M. Bayle lui-même avait dessein d'y répondre; mais à peine eut-il travaillé deux ou trois jours, qu'il fut arrêté par des difficultés qui l'obligèrent à consulter un des ministres nommés pour l'examen des livres. La lettre qu'il lui écrivit est si curieuse et si importante pour faire connaître les véritables sentimens de M. Bayle, que, quoiqu'elle ait déjà paru dans la *Bibliothéque raisonnée* (1), je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de l'insérer ici. Je la donne d'après l'original qu'on m'a fait la grâce de m'envoyer (2).

« A Rotterdam, le 29 janvier » 1691, chez mademoiselle Wits, » sur le Scheepsmakers-have.

» Monsieur,

» Puisque votre église est une » de celles qui doivent examiner » les livres, je prends la liberté » de vous consulter sur un écrit » que l'on me conseille de publier; c'est une réponse à l'Avis » aux réfugiés.

» Dès que ce libelle eut paru, » il y eut des gens de mérite qui » me firent la grâce de me dire » qu'en le lisant ils m'avaient cru » propre à y répondre, et qu'ils » me venaient voir exprès pour » me prier de me charger de ce » petit soin. Cela m'obligea, contre la coutume où je suis de ne » lire presque rien de tout ce qui » court sur les affaires du temps, » à lire ce prétendu Avis important, et j'entrai d'abord dans » la pensée qu'on m'avait proposée, c'est-à-dire dans le dessein d'y répondre.

» Mais, en examinant la chose » de près, j'y trouvai certains » embarras à cause que je ne crus » point que ce fût la peine de » répondre si l'on ne faisait approuver, par notre synode, ou » par les églises qui le représentent à cet égard, la réponse » que je ferais, et que je prétendais faire rouler sur un dés-

(1) Tom. XV, p. 148 *et suiv*

(2) Cette lettre avait une enveloppe qui s'est perdue, et sur laquelle était le nom de la personne à qui elle était adressée. Cependant on croit que cette personne était M. Guillebert, ministre de Haarlem; son église étant alors de tour pour l'examen des livres.

» aveu authentique tant des libelles satiriques qui pourraient » s'imprimer ici, que de la doctrine qui met la souveraineté » des états dans les peuples. Je » ne prétendais pas soutenir que » personne parmi les réfugiés » n'enseignât cette doctrine, mais » que ce n'était que le sentiment » de quelques particuliers, et » qu'en général les ministres » étaient dans les lieux de leur » dispersion, comme ils étaient » en France lorsque tant d'habiles écrivains s'élevèrent contre l'attentat des parlementaires d'Angleterre qui soumirent à leur juridiction, jusqu'à » la peine de mort, la personne » de Charles Ier.

» On sait comment M. Bochart » de Caen, M. Amirault, M. de » Saumaise, etc., soutinrent que » nous n'étions pas du sentiment » des presbytériens de delà la » mer sur le fait de la souveraineté. Plusieurs habiles ministres m'assurent tous les jours » qu'eux et plusieurs de leurs » amis sont là-dessus comme » M. Daillé et M. de l'Angle, etc. » ont représenté les protestans » de France, et que je puis mettre en fait cela, et qu'il n'y a » que le désaveu du dogme de la » souveraineté des peuples qui » nous puisse justifier du décri où » nos adversaires nous mettent » pour nous fermer à jamais l'entrée du royaume de France, » comme à des républicains, qui » mettent les rênes du gouvernement non-seulement entre » les mains des notables, mais de » la canaille même, si les notables ne font pas leur devoir. Je » leur ai avoué qu'en effet un tel » désaveu est la seule réponse » qu'il faut faire à l'Avis aux réfugiés, mais que de le donner » en l'air et sans commission ou » approbation synodale, c'était » peine perdue. On m'a assuré » que j'aurais une telle approbation. Or voici, monsieur, les » embarras que j'entrevois.

» I. Un laïque comme moi et » un philosophe de profession ne » me semble pas un sujet bien » choisi pour être le dénonciateur public des véritables sentimens des réfugiés ; un ministre ferait cela avec plus de » bienséance et de poids.

» II. Le respect que j'ai toujours eu pour M. Jurieu, et les » liaisons intimes qui sont entre » nous de temps désormais immémorial, m'ont paru un obstacle capital; car, puisqu'il s'est » déclaré hautement pour le sentiment contraire, c'est chercher à le brusquer et à le choquer de gaieté de cœur que de » se charger d'une commission » telle que celle qu'on me proposait.

» III. Il y a bien plus, c'est » que non-seulement ces considérations personnelles doivent » m'éloigner de ce travail par » rapport à moi et à M. Jurieu, » mais aussi à cause de nos frères » de France qui se nourrissent » tous les jours avec fruit et succès des Lettres pastorales de » M. Jurieu, lesquelles par conséquent nous devons laisser saines et sauves de toute atteinte » de nos censures synodales, ce » qu'on ne ferait pas si le synode » approuvait ma réponse à l'Avis » aux réfugiés ; car cette approbation serait une condamnation

» formelle de quatre ou cinq Lettres pastorales de M. Jurieu, de quoi les convertisseurs de France ne manqueraient pas de se prévaloir en disant à nos frères qu'ils ne doivent faire aucun cas des écrits de ce ministre dont les sentimens sont si outrés et si violens, diraient-ils, que les synodes n'ont pu s'empêcher de le flétrir, et de lui ôter quasi toute lettre de créance. Il me paraît, monsieur, que c'est un terrible inconvénient, et que nous ne devons pas fournir des armes à nos adversaires contre ceux qui travaillent à soutenir le roseau cassé de nos églises de France, et à y conserver le lumignon fumant.

» IV. Enfin je considère que pour donner le désaveu au dogme de la souveraineté des peuples, il faut se renfermer, en répondant à l'Avis, au sentiment particulier des réfugiés, sans se mêler de ce que les protestans de la confession de Genève croient en Hollande et en Angleterre. Or, n'est-ce pas le moyen de nous rendre odieux que de ne rien dire pour la justification des dernières révolutions d'Angleterre, lorsqu'on répond à un libelle qui les a reprochées si aigrement? N'est-ce pas même indirectement condamner la conduite de la Hollande et de l'Angleterre, que de désavouer synodalement la doctrine de M. Jurieu, de Junius Brutus, de Buchanan, etc, etc.? et quel mal ne pourrait pas venir de là sur le corps des réfugiés?

» Pour toutes ces considérations, je n'eus pas plus tôt travaillé à la réponse dès le mois d'avril dernier deux ou trois jours, que je la laissai tout-à-fait, donnant pour raison que, d'autres y travaillant, je voulais voir comment ils s'en tireraient. On l'a vu, monsieur, on a publié depuis peu la Défense des réfugiés, qui n'est qu'une justification la plus étudiée, et l'apologie la plus travaillée du dogme de la souveraineté des peuples, je dis des peuples en tant que distincts des rois, des sénats, des états-généraux, et autres corps représentatifs. Il est évident que quand nous aurions cent argumens pour prouver que ce dogme est vrai, nous n'avancerions point nos affaires, et que sur l'étiquette du sac, je veux dire sur le simple aveu que nous le croyons très-vrai, on nous regarderait en France comme inhabiles à y rentrer jamais. Cette Défense donc ne sert de rien à notre cause, puisqu'elle ne nie pas que l'accusation des adversaires ne soit fondée en fait, et qu'elle soutient seulement que ce fait est juste et bon. J'ai donc vu alors renouveler les instances pour reprendre mon travail, et on m'a assuré que j'obtiendrais toutes les approbations que la chose demande. Je n'ai pas néanmoins voulu m'engager fort avant sans vous avoir consulté, monsieur, et sans vous supplier très-humblement de m'honorer de vos bons conseils sur les griefs que je vous ai articulés en toute confiance. Faites-moi savoir, je vous prie, franche-

» ment (et soyez assuré que j'u-
» serai de toute la discrétion que
» vous voudrez exiger) ce que
» vous croyez pour le mieux, et
» s'il ne serait pas plus à propos
» de laisser tomber un libelle qui
» est désormais inconnu, et en
» tout cas si on approuverait sy-
» nodalement la réponse qui dés-
» avouerait les dogmes à nous
» imputés par les papistes. Excu-
» sez, s'il vous plaît, mes ratu-
» res. Je suis avec toute sorte de
» respect,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-
» obéissant serviteur,

» BAYLE. »

M. de Bauval donna dans son journal du mois de mai 1690, l'extrait d'une lettre de l'auteur de l'*Avis aux réfugiés* (1). « Je » vous avouerai, dit cet auteur, » que j'ai été surpris de voir » mon ouvrage public. Je ne » l'avais point confié à mon ami » dans ce dessein-là. Surtout il » y a certains endroits que je ne » puis approuver. Ce sont ceux » où il est parlé de la manière » dont on vous a traités en » France. Vous jugez bien que » que, quand je penserais ce » qu'il me fait dire, je n'aurais » pas eu l'imprudence au mi- » lieu de Paris de débiter de pa- » reilles choses. Je vous l'enver- » rai peut-être bientôt réimpri- » mé avec les changemens né- » cessaires. » Et dans le mois de février 1691, il publia l'extrait d'une lettre de Paris, qui portait que cet ouvrage était sous la presse. « On réimprime ac- » tuellement ici, disait l'auteur » de cette lettre (2), l'*Avis aux* » *réfugiés* avec privilége du roi. » L'auteur, qui s'était tenu clos » et couvert, à cause de diver- » ses choses qui ne pouvaient » qu'irriter M. l'archevêque de » Paris et le père de la Chaise, » a trouvé moyen de faire sa » paix, en ajoutant ou dimi- » nuant ce qui pouvait leur dé- » plaire. » En effet, il s'imprimait avec privilége du roi, daté le 20 d'octobre, et on en vit les deux premières feuilles en Hollande le mois de mars suivant (3). On retrancha la préface de la première édition, et on y substitua cet *avis au lecteur*. « Cet écrit ayant été en- » voyé par l'auteur aux pays » étrangers, à un de ses amis, » il a été imprimé avec divers » changemens contraires à son » intention. C'est ce qui l'o- » blige à le faire réimprimer en » France en sa forme véritable » et naturelle. Il proteste sin- » cèrement qu'il n'a eu aucun » dessein que de faire son de- » voir, en faisant connaître à » ceux à qui il prend intérêt » certaines vérités importantes » sur lesquelles on ne fait pas as- » sez de réflexion, et qu'il a si » peu regardé la faveur et les » espérances de la cour, qu'il a » même évité d'en être connu, » se cachant pour cette bonne » action avec autant de soin qu'on » se cache pour les mauvaises. » Mais cette édition fut interrompue par la mort du libraire. On la reprit quelques mois

(1) Pag. 418.

(2) Pag. 279, 280.

(3) Jurieu, *Dernière conviction*, p. 19, col. 2; et *Chimère démontrée*, p. 267, 309.

après, et elle fut achevée d'imprimer le 9 de décembre 1692, avec un nouveau privilége du 19 de septembre dont voici l'exposé. « Notre amée Marie-Madeleine Guellerin, veuve de » Gabriel Martin, vivant imprimeur et libraire dans notre » bonne ville de Paris, nous a » fait remontrer que par nos » lettres du 20 octobre 1690, » signées *le Petit*, et scellées, » nous avons permis à l'auteur » du livre intitulé, *Avis important aux réfugiés sur leur* » *prochain retour en France*, » de faire imprimer, vendre et » distribuer ledit ouvrage par- » tout notre royaume, pendant » le temps et espace de dix an- » nées, lequel auteur a cédé son » droit audit feu Gabriel Mar- » tin, mari de l'exposante : mais » ayant affecté de demeurer in- » connu au public, il fit diffi- » culté de laisser enregistrer le- » dit privilége expédié en son » nom, sur les registres de la » communauté des libraires de » notre ville de Paris; ce qui, » avec la maladie et la mort de » feu Gabriel Martin, interrom- » pit l'impression dudit ouvrage » déjà commencé, et le retar- » derait encore, s'il ne nous » plaisait, en conséquence du » traité fait avec ledit auteur, et » de son consentement, faire » mettre ledit privilége au nom » de l'exposante. A ces causes, » désirant favorablement trai- » ter ladite exposante, nous lui » avons permis et accordé, per- » mettons et accordons par ces » présentes decontinuer ou faire » continuer l'impression dudit » livre, etc.

On ne parlait plus en Hollande de l'*Avis aux réfugiés ;* cet écrit était tombé dans l'oubli (1), lorsque M. Jurieu s'avisa tout d'un coup, au mois de janvier de l'année 1691 (2), de faire dire à M. Basnage qu'il regardait M. Bayle comme l'auteur de ce libelle, et qu'il fallait qu'il sortît des sept provinces. M. Basnage tâcha de lui faire prendre d'autres sentimens, mais il ne fut point écouté. M. Bayle dit alors à M. Basnage qu'il avait eu dessein de répondre à cet écrit, et que, pour convaincre M. Jurieu de son erreur, il allait reprendre son travail. Il pria en même temps M. Basnage d'assurer M. Jurieu qu'il était prêt de s'éclaircir avec lui sur ce sujet et d'aller satisfaire à tous ses doutes (3). Tout cela n'apaisa point M. Jurieu. La haine qu'il avait conçue depuis long-temps contre M. Bayle s'était changée en fureur. Il crut avoir trouvé une occasion propre à le diffamer. S'il avait été le maître, il lui aurait fait perdre la vie. « Puisqu'il n'était pas en mon » pouvoir, dit-il (4), de faire » tomber sur lui toute la peine » qu'il méritait, au moins ai-je » voulu l'exposer à l'infamie pu- » blique. » C'est dans cet esprit que M. Jurieu travailla à un *Examen de l'Avis aux réfugiés*, où d'abord il s'attacha à en découvrir l'auteur. Après

(1) *Cabale chimérique*, p. 198, 353 ; *Dernière conviction*, p. 35, col. 1 ; *Chimère démontrée*, p. 351, 352.

(2) *Cabale chimérique*, p. 198 ; et *Chimère démontrée*, p. 352.

(3) Mémoires manuscrits de M. Basnage. V. aussi *Chimère démontrée*, p. 136 et 307.

(4) *Apologie du sieur Jurieu*, p. 25, col. 1

avoir loué la forme du livre, il entreprit de faire voir que l'auteur du livre et celui de la préface n'étaient qu'une seule et même personne; que cet auteur était protestant et en Hollande, et que la préface faite pour le cacher l'avait découvert. Enfin, il le caractérisa d'une manière qu'on voyait facilement qu'il voulait désigner M. Bayle, quoiqu'il ne se hasardât pas de le nommer. Mais quand il fallut rendre raison de ce qui pouvait avoir porté M. Bayle à écrire cet ouvrage, il se trouva extrêmement embarrassé. « Quel doit être, dit-» il (1), le but de cet auteur? » Vit-on jamais un dessein plus » bizarre? Quelle vue a-t-il eue? » D'abord j'ai cru que c'était » un de nos sceptiques qui n'a-» vait d'autre but que de se » jouer de la vérité, et défendre » le pour et le contre; de faire » un livre contre nous, et de » le détruire ensuite par un au-» tre ouvrage pour nous, à des-» sein de faire voir que la vérité » aussi-bien dans les faits que » dans le droit est dans le puits » de Démocrite; qu'on peut dou-» ter de tout, assurer, défen-» dre et combattre tout. Et je » suis encore dans la pensée qu'il » est un peu entré de cela dans » ses vues. Je crois qu'il aurait » tenu sa promesse, si on n'a-» vait pas tant fait de bruit. » Nous aurions eu une mé-» chante réfutation, car il y au-» rait parlé contre son cœur » et contre ses maximes, au lieu » qu'ici il parle selon ses pen-» sées. »

(1) *Examen d'un libelle*, etc., p. 36, 37.

Après cela, M. Jurieu entreprend de découvrir le véritable but de l'auteur. Il dit que cet auteur, « souverainement entêté » de la puissance indépendante » et sans bornes des souverains, » voyant avec chagrin que de-» puis quelques années on avait » écrit avec assez de liberté con-» tre son idole le roi de France, » et étant surtout indigné contre » la révolution d'Angleterre et » le détrônement du roi Jac-» ques, la patience lui avait » enfin échappé, et qu'il n'a-» vait pu s'empêcher de faire » une apologie pour le roi de » France et pour le roi Jac-» ques (2), et que c'était là ce » qui l'avait obligé de se cacher » sous le voile d'un papisme » outré, et d'une haine vio-» lente contre la religion protes-» tante (3). » Il avoue que ce voile « l'aurait arrêté et tenu en » suspens sans la préface (4). » Cependant il ne croyait pas que cet auteur fût aussi animé contre la religion protestante qu'il semblait l'être. « On lui fait la » justice, dit-il, de croire qu'il » n'est pas si malin contre la » religion protestante qu'il le » veut paraître, et que son em-» portement contre nous fait » une partie de la comédie, afin » de pouvoir défendre derrière » ce rideau épais, et le roi de » France, et le roi Jacques, et » la puissance arbitraire (5). » Il ne croyait pas même qu'aucun motif d'intérêt l'eût engagé à écrire en faveur de ces princes.

(2) Ibid., p. 38.
(3) Pag. 39, 40, 41.
(4) P. 40.
(5) P. 40, 41.

« Il faut lui rendre ce témoi-
» gnage, dit-il, que l'intérêt ne
» saurait avoir de part dans ces
» apparences de zèle. Car il n'a-
» vait aucun dessein de se faire
» un mérite de son ouvrage
» auprès des puissances, puis-
» qu'il a pris toutes sortes de
» sûretés pour n'être pas connu
» (1). »

Mais il ne rendait cette justice à l'auteur que pour le rendre plus ressemblant à M. Bayle. Il faisait la même chose en parlant de l'*Avis*. D'abord il disait de cet ouvrage tout ce qu'il pensait de M. Bayle qui était son objet. Il trouvait que le *style en était coulant*, *facile*, *inégayé;* que *les figures en étaient naturelles*, *les métaphores heureuses*, *les ornemens bien choisis et bien placés;* qu'*il attachait par un charme secret*, qu'*il était plein d'une littérature agréable*, et que *l'érudition y était fort bien dispensée* (2). Tout cela convenait à M. Bayle dans l'opinion publique. Ensuite il disait que cet auteur *frappait coup sur coup pour atterrer ses adversaires*, *et renfermait avec beaucoup d'art en peu d'espace tout ce qui s'était jamais dit de plus terrassant* contre les réformés; *que son livre était le plus pernicieux ouvrage qui eût été fait contre eux depuis la réformation*, *faisant voir la réformation du côté le plus hideux* (3); parce que cela était encore nécessaire pour son but, qui était de rendre M. Bayle odieux. Mais quand il réfutait le livre, et que, venant à s'échauffer, il oubliait son premier dessein, ce n'était plus qu'un ouvrage si *extravagant pour le fonds qu'il ne fallait ni système*, *ni principe*, *ni raison*, pour en composer un semblable; ouvrage qui *était tout superficie*, *et rien dedans; c'était une petite figure de cire polie et bien peignée*, *bien assortie de blanc et de vermeil*, *mais il n'y avait dedans ni chair*, *ni os*, *ni nerfs;* on *n'y trouvait que deux difficultés assez maigres que l'auteur avait engraissées de la fertilité de son imagination et du trésor de ses recueils* (4); *deux misérables difficultés*, tout *le reste* étant *dorure*, *broderie*, *invectives*, *historiettes*, *reproches et bagatelles*, des *réflexions hors d'œuvre et qui ne faisaient pas des preuves* (5); ouvrage où il n'y avait point de *système* (6); c'était *un petit recueil du polyanthea* et *pure pédanterie* (7); ouvrage enfin si peu *sagement et solidement écrit*, *que c'était prendre les hommes pour des bêtes qui se laissent mener par le nez et par les oreilles* (8). Ses jugemens n'avaient d'autre règle que sa passion. Il représentait l'*Avis* comme un ouvrage formidable, pour pouvoir le donner avec plus de vraisemblance à M. Bayle; et il attribuait à M. Bayle le dessein d'avoir voulu faire l'apologie du roi de France et du roi Jacques, parce que, dans la situation présente des affaires, rien n'était

(1) P. 69.
(2) P. 5, 6.
(3) P. 7.

(4) P. 91, 92.
(5) P. 97, 98.
(6) P. 180.
(7) P. 210.
(8) P. 98.

plus capable d'aigrir les esprits contre lui.

Il y avait alors à Genève un marchand nommé Goudet, peu affairé, mais grand faiseur de projets. Il se mit en tête d'ajuster les différens des princes, et de devenir le pacificateur de l'Europe. Il composa un ouvrage intitulé, *Huit entretiens où Irène et Ariste fournissent des idées pour terminer la présente guerre par une paix générale.* Ces entretiens contenaient un projet de paix où le sieur Goudet assignait aux princes et aux états de l'Europe les territoires qu'ils devaient posséder. La France, par exemple, devait garder la Franche-Comté, la Flandre conquise, et le Luxembourg; mais il fallait qu'elle rendît tout ce qu'elle avait pris en Catalogne depuis la paix des Pyrénées, et en Allemagne depuis la paix de Nimègue, excepté Strasbourg. Elle devait aussi démolir Mont-Royal, le fort Louis, Huningue et Fribourg : en récompense on lui donnait la ville de Mons et tout le Hainault, et quelques terres qui se trouvaient à sa bienséance. On lui donnait encore la Lorraine, et le duc de Lorraine devait avoir la Servie et la Bulgarie, et Belgrade pour capitale de ses nouveaux états; mais il changea ensuite cet article et lui donna le Brabant et le reste des Pays-Bas appartenant à l'Espagne. La France devait remettre aux Suisses la ville de Fribourg et la forteresse d'Huningue démolies, et l'empereur devait leur céder les quatre villes forestières, le Brisgau et le Suntgau. On cédait encore à la France la principauté d'Orange, le comtat d'Avignon et le Venaissin; et, en échange, on donnait au prince d'Orange le bailliage de Gex, et au pape un tribut annuel de cinquante mille écus que le duc de Savoie lui paierait, en considération de quoi ce duc aurait Casal et Pignerol. On accorderait aux réformés de France un édit perpétuel qui leur assurerait la même liberté de conscience que les catholiques ont en Hollande; mais on ne leur permettrait pas de dogmatiser contre la religion romaine. Les Hollandais auraient tout le commerce des Indes, et la France démolirait quelques places des Pays-Bas qui pouvaient leur donner de l'ombrage. Il voulait que le roi Guillaume fût reconnu roi d'Angleterre, et que le roi Jacques fût fait roi de Jérusalem et de toute la Palestine. Les princes chrétiens devaient s'unir pour abolir l'empire ottoman. L'électeur de Bavière devait être empereur de Constantinople, et le comte de Tékély devait avoir Belgrade et les provinces de Servie, Bulgarie, Bosnie, Rascie, Moldavie et Valachie. Ces deux dernières devaient être tributaires de la Pologne. On donnait aux Français l'Égypte, une partie de la Syrie, et l'île de Rhodes; et « les avantages que » l'on en recueillerait, disait le » sieur Goudet (1), c'est qu'aux » dépens de l'infidèle on don» nerait de l'occupation en des » pays éloignés à cette humeur » inquiète et remuante des Fran» çais, qui ont peine à demeurer » dans le repos et d'en laisser

(1) Second entretien, etc., p. 27, 28.

» jouir les autres, ce qui n'est » pas d'une petite conséquence » pour l'intérêt général. » Pour rendre la paix perpétuelle, les princes de l'Europe devaient donner tous les ans, aux Suisses, six cent mille écus pour l'entretien de quarante mille hommes qui seraient toujours prêts à fondre sur celui qui voudrait la rompre; et ces troupes, en cas de besoin, seraient jointes par trente mille hommes que l'empereur et les princes de l'empire entretiendraient sur pied.

Le sieur Goudet, admirant la sublimité de son génie dans le projet de paix qu'il avait formé, le communiquait à tous ceux qu'il pouvait engager à le lire. Il en entretint le résident de France, qui s'en moqua (1); mais cela ne le rebuta point. Sachant les liaisons que M. Minutoli, dont il était allié, avait avec M. Bayle, il le pria de lui envoyer ce projet de paix, pour savoir « son jugement, aussi-bien » que celui de plusieurs autres » personnes illustres, dans les » pays étrangers (2). » M. Minutoli envoya, au mois de septembre 1690, les six premiers entretiens à M. Bayle, sans lui en nommer l'auteur, et lui marqua en même temps « que » si l'on ne faisait pas état de » bien sauver dans ce projet les » intérêts du protestantisme, et » de ses chers frères les réfugiés, il n'aurait pas seulement » daigné jeter les yeux dessus; » mais que celui qui avait la » chose en main l'avait assuré » que la suite lui ôterait tous » les scrupules qu'il pourrait » avoir là-dessus (3). »

L'article des réfugiés avait été réservé pour le septième entretien, qui ne fut point envoyé à M. Bayle. M. Minutoli le pria de communiquer les six premiers à M. le baron de Groeben, gouverneur du prince Louis, frère de l'électeur de Brandebourg, à M. Burnet, évêque de Salisbury, à M. Hulft, résident des états, à Bruxelles, à M. Frémond d'Ablancourt, et à M de Bauval; enfin, il le pria de le faire lire par le plus grand nombre d'habiles gens et de personnes d'état qu'il serait possible, et de faire savoir ce qu'ils en penseraient (4). M. Bayle en fit faire des copies, et les envoya aux personnes que M. Minutoli avait nommées. On n'en jugea pas fort avantageusement. « Non-» seulement on ne trouvait pas » l'ouvrage bien écrit, mais on » y trouvait des visions, des » idées de république platoni-» que, et de cette république » chrétienne dont M. de Sulli » nous a conservé le plan (5). » M. Bayle ne le lut point; car, outre l'aversion extrême qu'il avait pour la lecture d'un manuscrit, ses autres occupations, et le peu de cas qu'en firent ceux à qui il l'avait donné à lire, l'en détournèrent entièrement (6). Il fit savoir à M. Minutoli le jugement qu'on en portait, et ajouta « que » l'auteur pouvait compter com-

(1) Extrait d'une lettre écrite de Genève, etc., dans la *Chimère demontrée*, pag. 204.

(2) Lettre de M. Minutoli à M. Jurieu, *ibid.*, p. 194.

(3) *Cabale chimérique*, p. 5, 6, de la 2e édition.

(4) Ibid., p. 20 et suiv.

(5) P. 13, 14.

(6) P. 7 et suiv.

» me une chose certaine que tout » plan de paix générale qui ne » dépouillerait pas la France de » tout ce qu'elle avait conquis » depuis long-temps, et qui ne » l'affaiblirait pas jusqu'au point » de ne pouvoir plus être sus- » pecte à ses voisins, serait reje- » té (1). » Dans le temps qu'on faisait des copies de cet écrit, M. Bayle étant entré dans la boutique du sieur Acher, libraire de Rotterdam, ce libraire (2) « le » pria de jeter les yeux sur un » manuscrit qu'on lui avait mis » en main, et de lui dire ce » qu'il en croyait, et si ce ne » serait pas un ouvrage de débit. » M. Bayle n'eut pas plus tôt vu » la première page, qu'il con- » nut et dit tout haut, en pré- » sence de plusieurs réfugiés qui » étaient dans cette boutique, » que c'était un écrit qu'il avait » donné à copier, et il en parut » fâché, parce qu'il craignit que » le copiste ne se fût mis dans » la tête de donner à imprimer » cet ouvrage; car il n'avait re- » çu commission de Genève que » de le faire voir en manuscrit, » et de savoir ce que les connais- » seurs en pensaient, afin que » l'auteur rajustât les choses, » selon les différentes vues qui » lui seraient suggérées... Mais » le sieur Acher le rassura en » lui disant que celui dont il » tenait cette copie ne s'en des- » saisirait qu'en la rendant à » M. Bayle; et, comme il le » crut maître de l'ouvrage, il » le pria de lui en procurer l'é- » dition. M Bayle lui répondit » qu'il n'avait aucun ordre de » faire imprimer cette pièce, et » que si on en venait là, et que » la chose fût laissée à sa dispo- » sition, il le préfèrerait à tout » autre. Il en parut fort recon- » naissant.

» (3) Quelque temps après, » M. Minutoli écrivit à M. Bayle » que l'auteur se disposait à pu- » blier à Lausanne les six pre- » miers entretiens, pendant qu'il » achèverait les deux autres. M. » Bayle le dit au sieur Acher, » qui ne trouva pas à propos de » changer de dessein, vu qu'il » n'y avait pas d'apparence qu'u- » ne édition de ce pays-là empê- » chât qu'une édition de Hol- » lande ne se vendît bien, étant » plus belle et plus à portée de » se répandre partout que celle » de Suisse. Il proposa donc, » uniquement, pour lui faire » plaisir, qu'on leur envoyât » les feuilles de l'édition de Lau- » sanne à mesure qu'elles se- » raient tirées, y ayant à Rot- » terdam un libraire qui les ré- » imprimerait. On agréa la pro- » position, et d'ordinaire en » ordinaire, M. Minutoli fit es- » pérer à M. Bayle qu'on lui en- » verrait les feuilles avec les cor- » rections de l'auteur. Il lui » marqua que l'ouvrage serait » considérablement augmenté, » et que la forme en serait pres- » que toute changée en mieux; » que l'auteur insistait particu- » lièrement sur le point de la » garantie, et qu'il avait mis » l'article des réfugiés en un » état qui avait plu à plusieurs » d'entre eux. Comme les feuil- » les ne venaient point, M. Mi- » nutoli priait M. Bayle de tenir

(1) P. 20, 77.
(2) P. 16 et suiv.
(3) P. 18, 19.

» le libraire en haleine (1)..... » Durant les délais des feuilles, » le sieur Acher s'avisait de » temps en temps de dire à » M. Bayle qu'il n'imprimerait » point ce projet sans savoir s'il » pourrait déplaire. M. Bayle lui » répondit toujours qu'il ferait » bien de le donner à lire à qui » bon lui semblerait; et comme » il dit à M. Bayle qu'il s'en » rapporterait aussi à lui, M. » Bayle lui répliqua qu'il ne le » fît pas; qu'il ne l'avait point » lu, et qu'il ne le lirait point » pendant qu'il serait manuscrit. » Il lui marqua même fort naï- » vement ce qu'en pensaient » MM. d'Ablancourt, de Bauval, » et quelques autres qui l'avaient » lu ; ce qui n'avait garde de le » rebuter; car les prophéties de » M. Jurieu (qu'il avait impri- » mées) lui avaient fait connaî- » tre par expérience que les li- » vres les plus remplis de chi- » mères étaient les meilleurs de » tous pour l'imprimeur... En- » fin (2), lorsque M. Bayle ne » savait plus que penser du re- » tardement des feuilles, il apprit » pendant le siége de Mons (3) » qu'il y avait à la Haye des » exemplaires de la première édi- » tion. Cela lui fit conseiller au » libraire de renoncer au Projet » de paix, d'autant plus que le » siége de cette place, de quel- » que côté qu'il tournât, chan- » gerait l'état des choses, et il » trouva qu'il avait déjà pris » cette bonne résolution. »

L'écrit de M. Jurieu contre l'*Avis aux réfugiés* et contre M. Bayle était actuellement sous la presse lorsque les six premiers *Entretiens du Projet de paix*, imprimés à Lausanne, lui tombèrent entre les mains. Cet ouvrage lui était inconnu. « (4) » M. Minutoli n'avait jamais » parlé nommément de M. Ju- » rieu dans ses lettres à M. Bayle, » parmi ceux à qui il fallait » montrer le manuscrit. Il crut » sans doute que cela était inu- » tile, ayant ouï parler de leurs » grandes liaisons, et qu'en » priant seulement son ami de » le communiquer aux habiles » gens, c'était de quoi être cer- » tain que M. Jurieu le verrait » des premiers. M. Bayle n'aurait » pas manqué de le lui montrer » d'abord, encore que son ami » ne lui en eût pas donné nom- » mément la commission ; mais » il craignit que M. Jurieu ne » prît pour une insulte de voir » que M. Bayle lui présentât à » lire un projet de paix où l'on » s'éloignait si étrangement de » son système ; car M. Bayle com- » prit bien par la première let- » tre de M. Minutoli que, selon » le projet, la religion des pro- » testans ne devait pas être en » France la religion dominante. » Comme il n'avait jamais goûté » ce système, et que peut-être » il en avait parlé trop librement » devant ses espions, il avait » déjà encouru la haine secrète » de M. Jurieu, de sorte que sur » une matière aussi chatouil- » leuse que la gloire d'avoir bien » ou mal prédit de grands évé- » nemens, il craignait avec rai-

(1) P. 22, 23.

(2) Ibid., p. 24.

(3) Mons capitula le 9 d'avril 1691, après seize jours de tranchée ouverte.

(4) *Chimère de la cabale de Rotterdam démontrée*, etc., p. 194, 195, dans la note.

» son que la moindre chose ne » le piquât, et ne fût prise, venant d'une telle main, pour » une insulte. »

M. Jurieu fut en effet extrêmement irrité contre ce projet de paix; mais il ne se posséda plus lorsque le sieur Acher lui apprit que cet écrit avait été envoyé depuis long-temps à M. Bayle, et qu'il lui raconta ce qui s'était passé entre M. Bayle et lui, au sujet du manuscrit. Toujours plein de visions, et devenu furieux contre M. Bayle, il bâtit un système mille fois plus chimérique que le chimérique projet de paix. Il mit à la tête de son *Examen de l'Avis aux réfugiés*, un *Avis important au public*, où il déclara que « tout ce qu'il avait dit du dessein de l'auteur de l'*Avis aux* » *réfugiés* n'était que les efforts » d'un esprit qui ne voyait encore goutte dans un lieu téné» breux. Il est vrai, ajouta-t-il, » qu'il y avait de l'éblouissement, » et l'on a peine à comprendre » à présent comment dès l'abord » on n'a pas au moins deviné » tout le mystère (1)... Ceux qui » sont suspects, et qui le doi» vent être, n'ont pas trouvé un » meilleur moyen de justifier » leurs amis que ce mot *cui bono?* » Et j'avoue que ce nœud me » donnait à moi-même un scru» pule qui ne me laissait à la vé» rité nullement douter de la » source du livre, mais qui me » jetait dans l'embarras, quand » enfin Dieu, qui veut que les » mystères d'iniquité se décou» vrent, a permis qu'une autre » découverte imprévue nous ait » donné lieu de pénétrer plus » avant. On saura donc que ce » n'est pas ici l'ouvrage d'un par» ticulier qui ait dessein de dé» fendre l'autorité des rois. » Ceux qui se sont imaginé ce» la, continue-t-il, se sont trom» pés (2). C'est ici l'ouvrage d'une » cabale qui s'étend du midi au » nord, et qui a son centre » dans Paris et à la cour de » France (3). » Il ajoutait qu'il y avait à Genève un parti français qui se couvait sous les ombres du résident de France; que dans ce parti il y avait des gens de toute condition et de tout caractère; et que cette cabale communiquait avec une autre toute semblable qui était en Hollande (4). Que ces deux partis français de Genève et de Hollande communiquaient ensemble; qu'ils avaient un même but, qui était de tirer la France d'affaire par une paix aussi avantageuse qu'elle le pourrait souhaiter; que leur dessein était de désunir les alliés, et d'inspirer aux peuples contre leurs souverains un esprit de révolte qui forçât les alliés à recevoir la paix aux conditions qu'on leur voudrait donner; et enfin, que ces deux partis ne faisaient rien que de concert avec la cour de France, et par son ordre (5). Que conformément aux vues et aux instructions de cette cour, M. Bayle, qui était le chef de la cabale du nord, avait écrit l'*Avis aux réfugiés*,

(1) *Avis important au public*, p. 3, 4.

(2) Ibid., p. 5.
(3) Ibid., p. 7.
(4) Ibid., p. 7, 8, 9.
(5) Ibid., p. 42, 43.

et le sieur Goudet, agent de la cabale du sud, avait composé ses *Entretiens sur la paix*, minutés par le résident, et corrigés à Versailles, lesquels M. Bayle s'était chargé de faire imprimer à Rotterdam, pour les répandre plus aisément dans toute l'Europe, et particulièrement en Hollande et en Angleterre (1). Après cela, il traitait M. Bayle d'*impie*, de *profane*, d'*homme sans honneur et sans religion*, de *traître*, de *fourbe* et d'*ennemi de l'état*, *digne d'être détesté et puni corporellement*.

Cependant il avouait que l'accusation touchant l'*Avis aux réfugiés* n'était fondée que sur de simples *présomptions*. « Peut-» être, dit-il (2), que quelques-» uns de ceux qui veulent pa-» raître désintéressés diront que » c'est pousser trop cruellement » les gens, que c'est les exposer » à la haine publique sans les » avoir pleinement convaincus. » Mais quand il s'agit de travail-» ler à la sûreté publique, faut-» il des convictions; et sur des » présomptions fortes, ne dé-» couvre-t-on pas les malinten-» tionnés, afin qu'on s'en donne » de garde? » Ce qu'il y a de singulier, c'est que pendant qu'il accusait ainsi M. Bayle de s'être proposé dans cet écrit la ruine des protestans, il lui échappait des aveux qui détruisaient cette accusation. « L'auteur, disait-» il (3), a cru que dans la suite » cela ne leur ferait pas plus de » mal que cent autres libelles » qui ont été faits contre eux; » que celui-ci s'oublierait com-» me les autres; et que pour le » présent cela ferait du bien à » la France, et, par accident, » aux protestans mêmes, parce » que cela contribuerait à sépa-» rer la ligue et à faire faire la » paix. » Et à l'égard du *Projet de paix*, après l'avoir représenté comme un écrit concerté avec la cour de France, et capable de désunir les alliés, il dit que *cet ouvrage est plein de visions, et qu'il faudrait être visionnaire pour s'amuser à les réfuter* (4). Mais ces réflexions, qui auraient pu ouvrir les yeux à une personne désintéressée, ne firent aucune impression sur M. Jurieu; il ne cherchait pas à disculper M. Bayle, mais à le trouver coupable. Il s'en prit aussi à M. de Bauval. Il l'accusa d'avoir supposé la lettre qu'il avait insérée dans son journal, où l'on disait que l'*Avis aux réfugiés* se réimprimait à Paris (5). Mais comme les premières feuilles de cette nouvelle édition avaient été vues en Hollande, il prétendit que c'était un artifice dont on s'était avisé pour se mettre à l'abri des soupçons; et que le privilége du roi, qui se trouvait dans la première feuille, était faux.

Son écrit contre l'*Avis aux réfugiés* parut (6) sous ce titre: *Examen d'un libelle contre la religion, contre l'état, et contre la révolution d'Angleterre, intitulé: Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en*

(1) *Avis important au public*, pag. 37 et suiv.

(2) Ibid., p. 110, 111.

(3) Ibid., p. 57.

(4) Ibid., p. 80.

(5) Voyez ci-dessus, p. 123.

(6) Sur la fin du mois d'avril 1691.

France (1). Cet écrit, comme on l'a déjà dit, était précédé de l'*Avis important au public.*

M. Bayle n'eut pas plus tôt lu cet *Avis au public*, qu'il « alla » dire à M. le grand bailli de Rot- » terdam que si son accusateur » voulait entrer en prison avec » lui, et subir la peine qui lui » serait due, si lui M. Bayle n'é- » tait pas coupable, il était tout » prêt à y entrer (2). » Il avertit aussi deux des principaux magistrats de Rotterdam, et deux ou trois autres personnes de la Haye également illustres par leur mérite et par leurs emplois, des accusations qui lui étaient intentées par M. Jurieu; les assura que ces accusations étaient fausses; et qu'il ne demandait à l'état que la justice de n'être pas condamné sans être entendu (3). Peut-être aurait-il bien fait de s'en tenir là. M. Jurieu n'aurait jamais osé comparaître contre lui devant les magistrats. Il n'avait aucune preuve juridique à alléguer; on se serait moqué de ses présomptions, et il aurait été déclaré calomniateur. Mais comme il avait dénoncé publiquement M. Bayle comme chef d'une cabale qui conspirait contre l'état, M. Bayle crut qu'il devait se justifier par la même voie. Il intitula sa réponse (4), *la Cabale chimérique, ou réfutation de l'histoire fabuleuse qu'on vient de publier malicieusement touchant un certain Projet de paix; dans l'Examen d'un libelle, etc., intitulé Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France. A Rotterdam, chez Reinier Leers, M. DC. XCI.* In-12.

M. Bayle y raconta d'abord ce qu'il avait fait au sujet du *Projet de paix*, et dit ce que nous avons déjà rapporté. Il marqua toutes les faussetés que M. Jurieu avait avancées dans sa narration, et tous les égaremens où il s'était jeté. A l'égard de l'*Avis aux réfugiés*, qui faisait le second chef de l'accusation, il avait d'abord résolu de traiter ce sujet dans un ouvrage à part; mais ayant considéré que cet ouvrage pourrait grossir sous sa plume, et ne paraître pas sitôt, il jugea à propos de donner en attendant un *prélude de réponse*. Il convint avec M. Jurieu que *l'Avis aux réfugiés* était l'ouvrage d'un protestant; mais il s'engagea à faire voir, par tout ce que la probabilité a de plus fort, qu'il fallait que ce livre eût été composé en France. Ainsi, il réfuta toutes les suppositions que M. Jurieu avait faites pour montrer qu'il avait été écrit en Hollande, et que si l'auteur était à Paris il se montrerait. Il fit voir la différence qu'il y avait entre la manière d'écrire de cet auteur et la sienne. Il réfuta les caractères par lesquels M. Jurieu avait prétendu désigner l'auteur de l'*Avis*, pour en conclure que c'était M. Bayle. Il fit voir le ridicule de ses remarques et de ses chicanes sur la nouvelle édition de cet ouvrage qu'on faisait à Paris. Il montra que les présomptions de M. Jurieu ne l'autorisaient point à le dénoncer publique-

(1) A la Haye, chez Abraham Troyel, 1691, in-12.

(2) *Cabale chimérique*, p. 94 de la 2e. édition.

(3) Ibid., p. 207, 208

(4) Elle est datée des 8 et 13 de mai 1691.

ment comme traître, impie, criminel de lèse-majesté divine et humaine; et prouva que pour le rendre coupable il avait employé la fourberie, la mauvaise foi et la plus noire malice. Il fit voir que les caractères que M. Jurieu donnait à l'auteur de l'*Avis* formaient des présomptions que M. Bayle n'en était pas l'auteur, incomparablement plus fortes que tout ce qu'il avait allégué pour prouver qu'il l'était. Enfin, il récapitula les accusations de M. Jurieu, et les réduisit à dix-huit articles, dont le dernier était (1) *que M. Bayle ne faisait pas quasi mystère de son athéisme; qu'il n'édifiait le public par aucune action de religion; qu'il était sans religion et sans amour pour Dieu, de sorte que sa première divinité s'appelait Louis XIV.* « Voilà, » ajoutait M. Bayle, dix-huit » articles dont on est bien sûr » que mon adversaire ne se ti- » rera jamais. Le dernier seul » l'occuperait toute sa vie, sans » qu'il y pût jamais trouver que » matière de confusion. Je l'at- » tends là avec beaucoup d'im- » patience. C'est un point si ca- » pital, qu'il y faut vaincre ou » crever. Il faut qu'il le prouve » ou par mes écrits, ou par des » témoins dignes de foi, ou en » avérant, par des signes non » équivoques, que Dieu lui a » tellement conféré le don de » prophétie, qu'il voit dans le » cœur des gens tout ce qui s'y » passe.... La passion l'a telle- » ment aveuglé, qu'il n'a pu » s'apercevoir que si sa cause eût » été bonne, il l'aurait gâtée lui- » même; car quand il réussirait » sur tous les autres articles, » échouant sur le dernier, pour- » rait-il justement éviter la » corde? L'athéisme n'est-il pas » puni partout du dernier sup- » plice? et un accusateur ne » doit-il pas subir la même » peine, lorsqu'il se trouve con- » vaincu de faux témoignage, » que l'accusé aurait subie s'il » eût été convaincu?.... Je le » répète encore, un accusateur » qui s'embarrasse si étourdi- » ment et si follement, excite » plutôt la compassion que la » colère... Qui ne rirait de voir » un ministre engagé à prouver » qu'un homme qui de notoriété » publique communie quatre » fois l'an, et assiste assez sou- » vent aux prières publiques, » et à la meilleure partie du » sermon, ne fait *aucune action* » *de religion?* Je lui montrerai » que ma prétendue impiété ne » consiste qu'en ce que je n'ai » pas voulu applaudir à ses faux » miracles, à ses faux prophè- » tes, à ses prétendues révéla- » tions; et je ne me ferai jamais » une honte d'avoir contribué à » soutenir mes confrères les ré- » fugiés sur le bord du fana- » tisme, et à l'avoir empêché » lui-même indirectement de » pousser plus loin ses chimères » (2). » A ces dix-huit articles il en ajouta encore sept, et déclara que « tout ce que M. » Jurieu pourrait écrire avant » que d'avoir prouvé ces vingt- » cinq articles ne serait que » peine perdue; que ce serait en » vain pour son honneur qu'il » en aurait justifié quelques-uns;

(1) *Cabale chimérique*, p. 283 et suiv.

(2) Ibid., p. 286.

» car, succombant aux autres, il » serait toujours convaincu d'ê- » tre calomniateur en matière » où il y va de l'honneur et de » la vie; et par conséquent son » ministère serait si flétri, qu'il » ne serait plus que l'opprobre » des protestans, s'ils ne le dépo- » saient (1). »

Comme ce n'était point ici une de ces disputes qui s'élèvent entre les gens de lettres sur quelque point d'érudition ou de science, mais qu'il s'agissait de l'honneur et même de la vie, si le crime d'état eût été prouvé, M. Bayle ne crut pas devoir ménager son délateur; il le démasqua si bien, que l'orgueil et la fierté de M. Jurieu ne furent pas à l'épreuve d'un si rude coup. Il eut recours au magistrat, et présenta à messieurs les bourgmestres de Rotterdam une requête où il s'était peint d'après nature. La voici:

Le sieur Jurieu, qui a l'honneur de défendre la cause de Dieu depuis tant d'années, et par tant de travaux, demande justice à vos seigneuries d'un libelle horrible composé par le sieur Bayle, où ledit Bayle le traite comme un fripon, un scélérat, un fourbe, un calomniateur, un méchant homme; et où il traite les princes qui ont secoué le joug du papisme de scélérats et d'assassinateurs, et dit plusieurs autres choses infamantes contre la réformation. Le sieur Jurieu implore la protection de son innocence, et que ledit livre soit défendu, lacéré et déchiré; l'auteur puni ainsi qu'il appartient pour des injures si atroces; et qu'il soit permis audit sieur Jurieu de se défendre en public, promettant pourtant de le faire avec la modestie et la modération chrétienne, et que défenses soient faites au sieur Bayle de plus composer d'autres livres contre le sieur Jurieu.

« C'est là, disait M. Bayle (2), » un des plus violens écrits, et » en même temps quelque chose » d'aussi burlesque qu'il y en » ait jamais eu au monde. De- » mander qu'il soit permis à un » accusateur en crime de lèse- » majesté divine et humaine au » premier chef d'écrire contre » l'accusé, et qu'il soit défendu » à celui-ci d'écrire contre son » accusateur, n'est-ce pas avoir » perdu le sens? Un cavalier qui » demanderait permission à son » prince de se battre en duel » avec son ennemi qu'on atta- » cherait à un arbre pieds et » poings liés serait moins ridi- » cule. Mais la hardiesse qu'il a » d'accuser M. Bayle devant ces » messieurs, *d'avoir traité* dans » la Cabale chimérique *les prin-* » *ces qui ont secoué le joug du* » *papisme de scélérats et assas-* » *sinateurs*, *et d'avoir dit plu-* » *sieurs autres choses infaman-* » *tes contre la réformation*, est » une calomnie si furieuse, que, » quand il n'aurait eu d'autre » disgrâce dans ce procès que la » conviction d'avoir avancé une » telle fausseté dans une sembla- » ble requête, il aurait raison » de se repentir de sa belle dé- » nonciation. »

Les bourgmestres de Rotterdam prirent un parti conforme

(1) Ibid., p. 294, 295.

(2) *Chimère démontrée*, préface, p. lxv, lxvj

à leur équité et à leur sagesse. « Ils exhortèrent tant M. Bayle » que M. Jurieu à s'accorder le » plus tôt que faire se pourrait; » et leur défendirent de rien » écrire l'un contre l'autre qui » n'eût été examiné par M. » Bayer, pensionnaire de la ville. » Ils défendirent aussi la conti- » nuation des petits libelles ano- » nymes qui avaient été publiés » à Rotterdam contre la *Cabale* » *chimérique* (1). » Nous parlerons bientôt de ces libelles.

Ce que M. Jurieu avait dit sur la prétendue cabale de Genève lui attira l'indignation et le mépris de toute cette ville. Voici ce qu'un des syndics écrivit là-dessus à un de ses amis en Hollande (2) : *Je vous dirai, monsieur, que l'on a été scandalisé en ce pays de la manière d'écrire de M. Jurieu, et qu'il s'est perdu de réputation parmi tout ce qu'il y a d'honnêtes gens et de bon sens. On ne peut concevoir ce qui l'a obligé d'écrire comme il a fait contre cette ville. Ce qu'il en a dit est absolument faux et inventé à plaisir. Tout ce qu'il y a de vrai est qu'un nommé Goudet, marchand, s'est voulu mêler d'écrire certains projets de paix, etc.* Voici encore l'extrait d'une lettre écrite par un particulier (3) : « Il n'est » pas possible, dit-il, que l'on » ne regarde avec indignation » un homme qui, toujours plein » d'un noir venin, mord sans » discernement tout ce qui se » rencontre à son passage et » amis et ennemis, jusques aux » états même. Que lui a fait le » magistrat de Genève, pour » tâcher comme il fait de le » brouiller avec son peuple et » de le mettre mal auprès de » tous les protestans et des con- » fédérés? Mais tout ce que je » puis vous dire sur cela, mon- » sieur, c'est qu'on a regardé » ici ses calomnies avec un pro- » fond mépris. »

M. Minutoli écrivit à M. Jurieu une lettre très-forte sur le même sujet. *Je ne sais*, dit-il (4), *si nos conseils et tant de personnes importantes, si indignement traitées sur un point qui intéresse aussi avant leur conscience et leur honneur, ne chercheront point à vous donner toutes les plus mortifiantes preuves de leur juste ressentiment; mais je sais très-bien qu'il faudrait que j'eusse oublié toutes les règles de la justice, si je ne me mettais pas aux champs en faveur de M. Bayle, qui, par l'aventure que je vous dirai, tient uniquement de moi pour ce fait, ce dont il vous plaît de lui faire un si grand crime.* Il faisait ensuite un détail de tout ce qui s'était passé entre M. Bayle et lui, au sujet du Projet de paix, détail qui était parfaitement conforme au narré que M. Bayle en avait donné dans sa *Cabale chimérique*, et que j'ai rapporté ci-dessus. Il reprochait à M. Jurieu de ce que, sur des conjectures frivoles, il l'avait placé aussi-bien que M. Bayle dans sa prétendue cabale. *En conscience, voudriez-vous bien*, lui disait-il, *que sur quelques*

(1) *Chimère démontrée*, p. 4.
(2) Ibid., préf., p. xxxv, xxxvj.
(3) Ibid. p. xxxvj, xxxvij.
(4) Lettre de M. Minutoli à M. Jurieu du 19 au 29 de mai 1691; dans la *Chimère démontrée*, etc., p. 189, 190.

présomptions semblables, quand on les aurait contre vous, quelqu'un s'avisât, sans autre examen, de vous dénoncer incessamment par un écrit public et vous et vos amis pour des gens sans honneur, sans foi et sans religion? Il l'exhortait à reconnaître son erreur, et à ne pas l'obliger de rendre cette lettre publique pour la justification de M. Bayle.

M. Jurieu reçut aussi des lettres de quelques amis qu'il avait à Genève, qui l'avertissaient de ne faire aucun fonds sur la cabale de Genève, et de ne pas traiter de chose sérieuse le projet de paix (1); mais cela ne l'empêcha pas de publier, à l'insu et malgré la défense du magistrat, un écrit intitulé: *Nouvelles convictions contre l'auteur de l'Avis aux réfugiés, avec la nullité de ses justifications; par un ami de M. Jurieu. Première partie.* Il écrivit sous le nom d'un ami, afin de se soustraire à la défense du magistrat par ce déguisement. Il soutint dans cet écrit tout ce qu'il avait dit touchant la cabale de Genève et le projet de paix. Cette première partie fut bientôt suivie d'une seconde, sous le titre de *Dernière conviction contre le sieur Bayle, professeur en philosophie à Rotterdam, au sujet de l'Avis aux réfugiés, pour servir de factum sur la plainte portée aux puissances de l'état* (2). Dans ce dernier écrit, il ne parla plus de cette dangereuse cabale qui s'étendait du midi au nord, qui avait son centre à la cour de France, et dont le dessein était de faire soulever la Hollande et l'Angleterre, de confondre tous les projets des alliés, et de procurer ainsi à la France la monarchie universelle, et par conséquent la ruine de la religion protestante. Il voyait qu'il s'était rendu par-là aussi méprisable que ridicule. Ainsi il changea la question et n'accusa plus M. Bayle que d'*avoir voulu faire imprimer un projet de paix à l'insu de l'état, contraire à ses intentions et à ses intérêts* (3). A l'égard de l'*Avis aux réfugiés*, il ne fit que répéter et amplifier ce qu'il avait déjà dit contre M. Bayle; et, au lieu de se justifier des faussetés et des calomnies que M. Bayle avait réduites à vingt-cinq articles, il se répandit en injures et en invectives: il osa même nier que le magistrat lui eût défendu d'écrire aussi-bien qu'à M. Bayle. « Certes, dit-il, il faudrait » avoir bien mauvaise opinion » des puissances qui gouvernent » et la ville et l'état, pour croire » qu'elles fussent capables de » mettre de l'égalité entre un » homme accusé d'être traître à » l'état, et celui qui, par zèle » pour l'état, porte ses plaintes » contre lui. Il n'y aurait au- » cune justice à ôter à un homme » aussi violemment attaqué que » l'a été M. Jurieu, le droit de » se défendre. Il a intérêt, pour » l'édification de l'Église, de jus- » tifier son nom partout où ses » ouvrages l'ont porté (4). » Cependant, comme il était très-vrai qu'on avait défendu éga-

(1) Ibid., préf., p. xj, xij.

(2) Les deux parties contiennent 36 pages, à 2 col., menu caractère.

(3) *Dernière conviction*, etc., p. 15, col. 1.

(4) Ibid.

lement à l'un et à l'autre de rien publier qui n'eût été examiné par M. Bayer (1), ce magistrat lisant cet endroit du factum fut extrêmement surpris de la hardiesse de M. Jurieu à soutenir le contraire (2).

Avant la publication de la *Dernière conviction* de M. Jurieu, on vit paraître divers libelles anonymes contre la *Cabale chimérique*, où l'on répétait ses accusations et où l'on renchérissait même sur lui par de nouvelles calomnies. Tels étaient : la *Lettre écrite à M. B., prof. en phil. et en hist. à Rotterdam, sur la Cabale chimérique*. C'était une violente déclamation d'un ministre, créature de M. Jurieu. *Remarques générales sur la Cabale chimérique de M. Bayle*, avec une 1[re]. *et* 2[e]. *Suite* de ces *Remarques*. On les attribua d'abord à M. Bazin de Limeville, réfugié à Rotterdam (3), mais il protesta qu'il n'y avait aucune part (4); et on apprit ensuite qu'elles étaient de M. Robethon (5). M. Bayle fit imprimer sous le nom d'un ami un écrit de douze pages intitulé *Lettres sur les petits Livres publiés contre la Cabale chimérique*, où il informait le public des raisons qui l'empêchaient de répondre à ces libelles. Il dit que la défense du magistrat lui avait fait supprimer la réponse qu'il avait promise dans sa *Cabale chimérique;* et que tout le monde était persuadé que M. Jurieu avait faussé la promesse qu'il avait donnée au bourgmestre, en publiant ses prétendues *Nouvelles convictions*. Il ajoutait qu'il se proposait de répondre à ce dernier libelle de M. Jurieu, mais qu'il ne jugeait pas à propos d'employer son temps à réfuter tant d'autres écrits qui ne faisaient que répéter les mêmes choses, que gloser sur quelque passage de la *Cabale chimérique* mal entendu et mutilé, et que débiter des faussetés avec autant de témérité que de malignité. Il en donne quelques exemples tirés des deux écrits dont je viens de parler. Le ministre, auteur de la lettre à M. Bayle, voulut répliquer. Il publia un écrit de vingt-une pages, intitulé *Courte réfutation de la Lettre écrite en faveur du sieur B. pour la défense de sa Cabale chimérique*. Il crut que M. de Bauval était l'auteur de la Lettre sur les petits livres. Je rapporterai ici une de ses accusations, la réponse de M. Bayle, et la réplique de l'accusateur; cela suffira pour donner une idée de ces deux écrits et du caractère de leur auteur. Le ministre, après avoir accusé M. Bayle d'avarice, ajoute : « (6) Quand » je parle de votre avarice, je ne » prends pas ce terme à la ri- » gueur. On dit que vous n'ai-

(1) *Chimère démontrée*, p. 215, 216; et préf., p. lxiv.

(2) Lettre à M. Lenfant, du 24 d'août 1691, p. 390, 391.

(3) Bauval, *Copie d'une lettre à M. S....., touchant l'auteur des Remarques générales sur la Cabale chimérique*, p. 1 et suiv.

(4) *Entretiens sur le grand scandale causé par un livre intitulé la Cabale chimérique*, p. 157.

(5) Après avoir été employé dans quelques affaires par le roi Guillaume III, et par le duc de Zell, il passa à la cour de l'électeur d'Hanovre, ensuite roi d'Angleterre, qui le fit conseiller privé d'ambassade, etc. Il a traduit en vers français l'*Art critique* de M. Pope, et est mort à Londres en 1722.

(6) *Lettre écrite à M. B. sur sa Cabale chimérique*, p. 27. 28.

» mez pas l'argent à dessein de » thésauriser : je le veux croire » puisqu'on le dit ; vous l'aimez » pourtant pour l'usage qu'il » vous plaît d'en faire, de quoi » je ne me mêle point.... Mais, » monsieur, croyez-vous qu'on » ne sache pas dans le monde la » véritable raison pour laquelle » vous avez discontinué vos Nou- » velles de la république des » lettres? On n'ignore pas que » l'incommodité qui vous sur- » vint en fournit le prétexte; » mais on sait aussi que vous » prétendiez en tirer une plus » grande récompense que celle » que vous en tiriez d'abord, et » que le libraire n'ayant pas » voulu vous accorder l'aug- » mentation que vous deman- » diez, votre traité fut rompu, » et que vous discontinuâtes vo- » tre ouvrage pour cela; c'est-à- » dire que l'appétit vous était ac- » cru à mesure que votre réputa- » tion se fortifiait. » Qui pourrait s'imaginer qu'on voulût rapporter un fait avec autant de confiance, sans avoir pris toutes les mesures nécessaires pour s'en assurer? Cependant écoutons M. Bayle : *Je ne sais*, dit-il (1), *comment qualifier la fausseté d'un certain déclamateur qui vient de publier, comme une chose certaine, que M. Bayle ne discontinua les Nouvelles de la république des lettres, que parce que son libraire ne lui voulut pas donner tout l'argent qu'il lui demandait. Le libraire est plein de vie; il s'appelle Henry Desbordes; il demeure à Amsterdam, dans le Kalverstraat : on peut s'éclaircir de ce qui en est avec la plus grande facilité du monde; et voici un homme qui, sans prendre la peine de s'en informer, ce qui n'eût retardé que d'un jour ou deux la publication de sa merveilleuse Lettre, ose s'embarrasser dans un infâme mensonge publiquement, sur quoi on le peut couvrir de confusion, s'il est capable de quelque honte, par l'exhibition de la signature du sieur Desbordes.* Mais cet auteur n'était pas capable de rougir. Il répondit froidement : « (2) On n'a pas » cru être obligé de consulter » Henry Desbordes sur le fait » qu'on a avancé touchant l'in- » terruption des Nouvelles de » la république des lettres : on » en a parlé comme on a fait, sur » le témoignage d'un imprimeur » qui travaillait en ce temps-là » pour ledit Desbordes, parce » qu'il n'a eu aucun intérêt à » déguiser les choses. Ainsi on » a cru qu'il les disait comme » elles sont. On s'en rapporte à » ce qui en est, parce que la » chose est fort peu importante » en elle-même et qu'elle ne fait » ni grand bien ni grand mal » à l'affaire principale. » Voilà quelle était la méthode de ces faiseurs de libelles; ils publiaient sur des ouï-dire tout ce qu'ils pouvaient recueillir de plus infamant contre M. Bayle; et lorsqu'on les avait convaincus de calomnie, ils disaient qu'*ils s'en rapportaient à ce qui en était*; et, en cela, ils ne faisaient qu'imiter M. Jurieu, qui remplissait ses

(1) *Lettre sur les petits livres publiés contre la Cabale chimérique*, p 6, 7

(2) *Courte réfutation de la lettre écrite en faveur du sieur B., pour la défense de sa Cabale chimérique*, p 15, 16.

factums d'imaginations fausses et chimériques. C'est ainsi qu'il répéta plusieurs fois que M. Bayle avait *demeuré trois ans chez les jésuites de Toulouse*, quoiqu'il n'eût jamais demeuré chez eux, et que son séjour à Toulouse n'eût été que de dix-huit mois, comme nous l'avons déjà vu. Il avait des espions partout qui lui écrivaient ou lui rapportaient ce qu'on disait, et qui d'ordinaire le rapportaient infidèlement. On juge bien que ces espions étaient la lie des réfugiés : il y en avait même de si décriés, que quelques-uns de ses partisans en furent honteux. Un de ses amis ne put s'empêcher de lui écrire qu'il se déshonorait par ses liaisons avec un certain ministre réfugié de Londres. M. Jurieu lui répondit : *C'est un fripon, il est vrai, mais il est orthodoxe;* ce qui fit qu'on appelait ordinairement ce ministre *le fripon orthodoxe.*

Il parut encore un écrit de douze pages contre la Lettre de M. Bayle, intitulé : *Lettre à Monsieur ***, au sujet d'un libelle qui a pour titre : Lettre sur les petits livres publiés contre la Cabale chimérique.* L'auteur attribue cette Lettre à M. de Bauval avec plus d'assurance que n'avait fait celui de la *Lettre à M. Bayle.* Du reste, le même esprit se remarquait dans l'un et dans l'autre. Avant que ces trois écrits parussent, M. de Bauval en publia un de huit pages, intitulé : *Copie d'une Lettre écrite à M. S.... touchant l'auteur des Remarques générales sur la Cabale chimérique.* Après avoir raillé finement l'auteur des *Remarques générales*, qu'il croyait être M. de Limeville, il rapportait la requête de M. Jurieu et en découvrait tout le ridicule. Il fit aussi quelques réflexions sur l'injuste inégalité que M. Jurieu prétendait qu'on devait mettre entre lui et M. Bayle.

La première édition de la *Cabale chimérique* ayant été bientôt distribuée, M. Bayle en fit une seconde corrigée et fort augmentée. Il mit au revers du titre un petit avertissement où il priait le lecteur de ne pas juger de cet ouvrage par les premiers chapitres, dans lesquels on a dû être sec, et où l'on n'avait pas pu éviter les minuties ; mais qu'on trouverait que la suite était un peu plus vive et moins ennuyeuse, si on se donnait la peine de lire tout. Cette édition ne parut pas aussitôt qu'elle eut été achevée d'imprimer. M. Bayle en arrêta assez long-temps la vente, à cause que les bourgmestres de Rotterdam avaient défendu à tous les libraires de cette ville, de débiter ce qui s'imprimerait sur cette affaire (1). Mais lorsqu'il vit que M. Jurieu publiait ses factums, il se crut en droit de donner aussi la seconde édition de sa *Cabale chimérique*. Cependant il ne voulut pas marquer dans le titre qu'elle eût été imprimée à Rotterdam, ni que ce fût une seconde édition corrigée et augmentée. Comme ce titre est un peu différent du premier, je le rapporterai ici : *La Cabale chimérique*, ou *Réfutation de l'Histoire fabuleuse et des calomnies que M. J. vient*

(1) Lettre à M. Minutoli, du 27 d'août 1691, p. 392

de publier malicieusement, touchant un certain projet de paix et touchant le libelle intitulé : Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France, *dans son* Examen *de ce libelle. A Cologne, chez Pierre Marteau, M. DC. XCI.*, in-12.

Dans cette édition, M. Bayle poussa très-vivement M. Jurieu sur l'accusation d'athéisme : il insista sur cet article par tout ce qui en pouvait marquer l'importance ; il somma son accusateur de le prouver ; il employa les défis, les insultes, en un mot ce qu'il y a au monde de plus capable d'imposer à la partie adverse la nécessité de fournir ses preuves (1). M. Jurieu, se voyant ainsi pressé, s'adressa à son consistoire et promit de justifier son accusation ; mais il s'en désista peu de jours après et s'offrit seulement de servir de commissaire à la compagnie si elle voulait le charger de quelques mémoires, ce qui la surprit extrêmement (2). Il avait harangué dans le consistoire plus d'une fois contre M. Bayle avec le dernier emportement, jusques à déclarer qu'*il ne voulait pas plus de réconciliation avec lui qu'avec le diable* (3). Il s'efforça inutilement de faire casser les actes du consistoire qui portaient, entre autres choses, qu'*il s'était désisté des accusations qu'il avait intentées contre M. Bayle, touchant la religion, et qu'il ne pourrait porter en première instance qu'au consistoire les plaintes qu'il pourrait avoir à faire contre lui* (4). Cependant il publia un écrit intitulé : *Courte revue des maximes de morale et des principes de religion de l'auteur des Pensées diverses sur les comètes, et de la Critique générale sur l'Histoire du calvinisme de Maimbourg, pour servir de factum aux juges ecclésiastiques s'ils en veulent connaître* (5). Il y rapporta quelques endroits de ces deux ouvrages, et tâcha de faire voir qu'ils portaient à l'irréligion. Le même jour que cet écrit tomba entre les mains de M. Bayle, il en publia un sous ce titre : *Déclaration de M. Bayle, professeur en philosophie et en histoire à Rotterdam, touchant un petit écrit qui vient de paraître sous le titre de Courte revue des maximes de morale, etc.* (6). M. Bayle fit voir que M. Jurieu changeait l'état de la question ; il le somma de nouveau de prouver l'accusation d'athéisme, et s'engagea de se justifier de toute hétérodoxie dès que ce premier et principal point serait vidé. Il ajouta quelques propositions extraites des livres de M. Jurieu, pour servir d'addition à celles dont on avait demandé la condamnation au synode tenu à Leyde au commencement de mai 1691. « La *Courte revue*, ayant été distribuée au » consistoire, fit prendre la ré» solution d'examiner un procès » aussi important que celui-là ; » mais d'ailleurs on ne fonda ni » sur les discours, ni sur les » écrits de l'accusateur, aucun

(1) Pag. 337.

(2) *Chimère démontrée*, p. 14.

(3) Ibid., p. 30.

(4) Lettre à M. Lenfant, du 24 août 1691, p. 389.

(5) In-4°., pag. 8.

(6) In-12, pag. 24.

» préjugé contre la doctrine de » M. Bayle. On se mit en de- » voir de juger selon les for- » mes. M. Bayle se déclara tou- » jours prêt à montrer son in- » nocence, et il ne tint pas à » lui qu'on ne jugeât (1) : » mais on ne fit aucune procédure.

Quelques amis de M. Bayle prirent son parti jusques à écrire en sa faveur. M. de Bauval publia une *Lettre sur les différens de M. Jurieu et de M. Bayle*, où il démontra qu'à regarder les choses du côté de l'honnête homme et des devoirs de la société civile, M. Jurieu ne pouvait sauver l'indignité de son procédé envers M. Bayle. Il se défendit ensuite contre les attaques de M. Jurieu. Nous avons vu que ce théologien l'avait accusé d'avoir supposé dans son journal l'extrait d'une lettre où l'on disait que l'*Avis aux réfugiés* se réimprimait à Paris. Il revint à la charge dans ses *Convictions* et lui imputa de nouveaux crimes. Il l'accusa d'avoir publié l'*Avis aux réfugiés*, et d'être un *homme sans religion :* il soutint que cet extrait de lettre était faux. « On a certitude, dit-il (2), qu'il » est faux. Et, là-dessus, on dé- » fie ces messieurs de mettre la » lettre d'où cet extrait a été » tiré entre les mains de quatre » personnes d'honneur qu'on » nommera de part et d'autre, » et qui examineront d'où elle » vient, quand elle a été écrite, » et ce qui est dit devant et » après. On les défie de cela, » dit-il ; et, s'ils ne le font, ce » sera une preuve que la lettre » est ou supposée, ou écrite par » un correspondant qui entre » dans l'affaire, ou pleine de » choses qui découvriraient leur » mystère. C'est un défi auquel » on sait très-bien qu'ils ne dé- » féreront pas; ils n'oseraient. » M. de Bauval le prit au mot. Il le fit sommer par un notaire de nommer deux arbitres, et promit d'en nommer deux autres devant lesquels il représenterait cette lettre : mais M. Jurieu recula et ne voulut jamais qu'on en vînt à l'examen qu'il avait proposé. M. Bayle parle de cet écrit de M. de Bauval dans une de ses lettres à M. Minutoli. « De tous mes amis, dit-il (3), » il n'y a que M. de Bauval, » frère de M. Basnage, qui ait » mis la main à la plume pour » moi. M. Jurieu le hait pour » le moins autant qu'il me hait, » et le mêle dans tous ses libel- » les avec une malhonnêteté » tout-à-fait brutale ; et enfin » il le fait auteur avec moi de » l'*Avis aux réfugiés*. M. de » Bauval a donc fait une *Lettre* » de deux feuilles et demie sur » notre différend, qui le pique » finement et adroitement. » M. Huet publia aussi un écrit en faveur de M. Bayle, intitulé : *Lettre d'un des amis de M. Bayle aux amis de M. Jurieu.* Il y relevait plusieurs passages des *Nouvelles convictions* et des *Remarques générales.* Ce petit ouvrage est écrit fort sensément et avec beaucoup de modération.

M. Jurieu n'excita pas moins

(1) *Addition aux Pensées sur les comètes*, etc., p. 15, 16.

(2) *Nouvelles convictions*, etc., p. 10, col. 1.

(3) Lettre à M. Minutoli, du 27 d'août 1691, p. 395.

de plaintes par ses sentimens hétérodoxes que par son esprit violent et persécuteur. Quelques églises demandèrent aux synodes qu'on examinât ses livres : on dressa une liste des hérésies et des profanations qui s'y trouvaient (P), et on l'envoya au synode qui se tenait à Leyde, sous le titre de *Lettre à messieurs les ministres et anciens qui composent le synode assemblé à Leyde, le 2 de mai* 1691. Cette dénonciation, jointe aux disputes qu'il avait eues dans les synodes avec plusieurs ministres, l'obligea à publier un écrit intitulé : *Apologie du sieur Jurieu, pasteur et professeur en théologie, adressée aux pasteurs et conducteurs des églises wallones des Pays-Bas ;* mais, au lieu d'y justifier sa doctrine, il étala avec beaucoup de faste et d'ostentation les grands services qu'il prétendait avoir rendus à l'Église; et, après avoir fait son propre panégyrique, il se répandit en injures et en invectives contre les ministres complaignans, et s'y déchaîna de nouveau contre M. Bayle. C'est là qu'il avoue que *puisqu'il n'était pas en son pouvoir de faire tomber sur lui toute la peine qu'il méritait, au moins avait-il voulu l'exposer à l'infamie publique* (1) : et il se plaignait douloureusement de *la clémence de l'État* (2). L'écrit de M. de Bauval l'avait piqué jusqu'au vif : il s'emporta violemment contre lui ; et, quoiqu'il eût refusé de s'en tenir aux termes du défi qu'il lui avait fait, il ne laissa pas de soutenir *qu'il l'avait convaincu d'être complice de l'Avis aux réfugiés*, et qu'il était *le principal acteur de la comédie de l'édition de Paris* (3). M. de Bauval publia une *Réponse à l'Apologie de M. Jurieu*, où il réfuta ses calomnies, et fit voir qu'il se vantait ridiculement d'avoir été le soutien de l'Église et le champion de l'orthodoxie. Il l'interpella encore publiquement de convenir d'arbitres pour décider de leur démêlé à toute rigueur ; mais il l'interpella inutilement. Dans la suite, M. de Bauval, voyant qu'il ne voulait ni lui faire réparation, ni en venir à un éclaircissement, donna au consistoire de Rotterdam une déclaration par laquelle *il protestait qu'il regardait M. Jurieu comme un calomniateur et un malhonnête homme* (4).

M. Bayle publia une réponse aux derniers écrits de M. Jurieu, sous ce titre : *La Chimère de la cabale de Rotterdam, démontrée par les* prétendues convictions *que le sieur Jurieu a publiées contre M. Bayle. A Amsterdam, chez Henry Desbordes, dans le Kalverstraat. M. DC. XCI.* Cette réponse, écrite sous le nom d'un ami de M. Bayle, contient trois parties. I. *La Chimère de la cabale de Rotterdam, démontrée par les* Nouvelles convictions *qu'un ami de M. J. a publiées, ou Lettre d'un ami de M. Bayle à Monsieur* ***. C'est la réfutation du factum publié par M. Jurieu, pour soutenir la Cabale du Projet de paix. Elle finit par la lettre que M. Minutoli avait

(1) *Apologie du sieur Jurieu*, p. 25, col. 1.
(2) Ibid., p. 24, col. 2.
(3) Ibid., p. 26, col. 2.
(4) Voyez les *Considérations sur deux sermons de M. Jurieu*, etc., p. 35.

écrite sur ce sujet à M. Jurieu. II. *Remarques sur le* Factum *de M. Jurieu contre M. Bayle, au sujet de l'Avis aux réfugiés.* On ne s'y attache point à réfuter en détail ce que M. Jurieu avait avancé dans sa *Dernière conviction;* mais on lui marque une longue liste de choses à prouver, sans quoi ce factum ne pouvait avoir aucune force. III. Une longue *préface, où l'on montre la manière de bien juger de quel côté est la victoire dans ce procès.* On y faisait connaître le détail de la dénonciation de M. Jurieu et des suites qu'elle avait eues. Cette dénonciation se réduisait à ces trois chefs: *la Cabale de Genève; l'Avis aux réfugiés;* et *le Commerce avec la cour de France.* M. Bayle y joignit des *Réflexions sur l'Apologie du sieur Jurieu*, où il découvrit plusieurs faussetés que M. Jurieu avait avancées, et entre autres celle-ci, que M. Bayle lui était redevable de son établissement à Rotterdam. M. Bayle fit voir que c'était tout le contraire. Dans *l'Avis au lecteur*, il marquait qu'il y avait longtemps que ce livre était composé, hormis les dernières feuilles de la préface; et qu'il aurait paru peu de jours après les prétendues *Convictions* de M. Jurieu, si les imprimeurs avaient été aussi diligens que l'auteur. Il indiquait ensuite le contenu de chaque partie, et faisait quelques réflexions sur le honteux procédé de M. Jurieu dans toute cette affaire. Au reste, M. Bayle gardait plus de mesure avec M. Jurieu dans cet ouvrage qu'il n'avait fait dans sa *Cabale chimérique*, comme il le remarque lui-même.

M. Bayle publia presque en même temps des *Entretiens sur le grand scandale causé par un livre intitulé la Cabale chimérique. A Cologne, chez Pierre Marteau*, 1691. Cet ouvrage contient cinq entretiens. PHILODÈME et AGATHON, les deux interlocuteurs, regardent M. Jurieu comme un grand serviteur de Dieu, qui a usé ses forces au service de l'Église, et trouvent fort mauvais que M. Bayle l'ait traité si durement. Ils se rendent compte des conversations qu'ils ont eues avec des *cabalistes;* rapportent les raisons que ces cabalistes alléguaient en faveur de M. Bayle, et la manière dont ils les avaient réfutées. C'est une ironie continuelle sous laquelle on fait le portrait de M. Jurieu, et on justifie M. Bayle sur plusieurs choses.

Les mortifications que M. Jurieu avait reçues au dernier synode (1); la nécessité où il se trouvait de préparer des apologies pour le synode prochain, contre les plaintes qu'on faisait de toutes parts au sujet de sa doctrine, et le chagrin de voir que, malgré toutes ses oppositions, M. Basnage, son beau-frère, avait été reçu ministre ordinaire de l'église de Rotterdam; tout cela le désola si fort qu'il tomba malade de ses vapeurs au mois de septembre 1691 (2). Il se trouva hors d'état d'écrire, et trois ou

(1) Le synode de Naerden, tenu au mois de septembre 1691. Il ordonna que M. Jurieu produirait ses défenses contre l'accusation d'hérésie et d'impieté portée contre lui par cinq églises.

(2) Lettre à M. Constant, du 8 d'octobre 1691, p 408.

quatre mois se passèrent sans qu'on vît rien paraître sur sa dispute avec M. Bayle. Mais enfin son champion, l'auteur des *Remarques générales*, s'avisa de publier un écrit contre la *Chimère de la cabale*, intitulé, *Le Philosophe dégradé, pour servir de troisième suite aux Remarques générales sur la Cabale chimérique de M. Bayle.* Les amis de M. Bayle lui conseillaient de mépriser cet écrit ; cependant il crut qu'il était nécessaire de le réfuter. Voici les raisons qu'il en allègue à M. Sylvestre. « Si » vous aviez lu, dit-il (1), le » libelle auquel vous ne me » conseillez pas de répondre, je » suis sûr que vous approuveriez » que j'aie fait sentir à l'auteur » ses iniquités insupportables ; » et ce que j'en fais c'est principa- » lement pour couper en herbe » une infinité de semblables pe- » tits libelles qu'il se prépare de » nous donner, et où il ne pren- » drait garde à aucune falsifica- » tion, si on ne le menaçait de » les lui bien mettre en compte. » Enfin je croirais désobliger » M. Sartre si je n'opposais que » le silence à son témoignage. » Pour éclaircir ce fait, je remarquerai que M. Jurieu publia dans sa *Courte revue* une lettre écrite de Londres, où l'on assurait qu'une personne *qui avait étudié avec M. Bayle à Puylaurens* (c'est-à-dire, M. Sartre, ministre réfugié à Londres) avait dit que M. Bayle *se débaucha à un tel point qu'il se fit papiste, et alla même demeurer à Toulouse environ trois ans chez les jésuites ;* que cette personne lui ayant écrit sur son changement de religion, en reçut *une réponse aigre d'un véritable papiste animé déjà par les jésuites ;* qu'elle le vit ensuite *à Genève après sa sortie de Toulouse*, et que M. Bayle, *se souvenant de sa lettre et de la réponse*, lui *fit des excuses, et la pria de ne pas parler de cette affaire.* M. Bayle s'inscrivit en faux contre toutes ces circonstances, dans sa *Chimère démontrée*, excepté son changement de religion. Il nia qu'il eût jamais *demeuré chez les jésuites ;* il somma l'auteur de la lettre de déclarer le nom de la personne qui prétendait que M. Bayle lui avait fait une *réponse aigre*, et ensuite des *excuses* à Genève ; sur quoi l'émissaire de M. Jurieu, auteur de la lettre, engagea M. Sartre à en écrire une à M. Bayle, où il avouait qu'il avait dit que M. Bayle, « étant à Puylaurens, s'en » était absenté ; qu'on avait su » quelques jours après qu'il s'é- » tait jeté dans le couvent des » jésuites de Toulouse ; qu'il » lui avait écrit sur ce sujet une » lettre telle qu'un jeune hom- » me pouvait la faire dans cette » occasion ; et qu'il en avait reçu » une lettre fort piquante ; et » qu'il avait ajouté à cela qu'en- » viron trois ans après il avait » vu M. Bayle à Genève, et que » M. Bayle lui fit connaître qu'il » l'obligerait de ne parler pas de » ce qui lui était arrivé à Tou- » louse, parce que cela lui pou- » vait faire tort dans le dessein » qu'il avait de faire quelque sé- » jour à Genève (2). » L'auteur du *Philosophe dégradé* publia

(1) Lettre du 17 déc. 1691, p. 421, 422.

(2) Lettre de M. Sartre à M. Bayle, du 6 d'octobre 1691, p. 399, 400.

un extrait de cette lettre; mais il supprima l'endroit où M. Sartre déclarait « qu'il n'osait assurer, ni que M. Bayle eût » reçu la lettre de lui M. Sartre, » ni qu'il y eût répondu, et que » plusieurs personnes qui virent » la lettre reçue par lui M. Sartre crurent que M. Bayle n'en » était pas l'auteur (1). » Cependant l'auteur de ce libelle produisit cette lettre comme une preuve de ce qu'on avait avancé contre M. Bayle, et pour le convaincre de mauvaise foi. C'est là proprement ce qui obligea M. Bayle de répondre à cet écrit. Sa réponse (2) a pour titre : *Avis au petit auteur des petits livrets, sur son Philosophe dégradé. M. DC. XCII.* Il y donna plusieurs exemples de la mauvaise foi et de l'étourderie de cet auteur, et de ses vaines redites. Il releva aussi quelques faussetés qu'il prétendait fonder sur la lettre de M. Sartre. Il lui apprit qu'il avait écrit à ce ministre, et qu'il attendait sa réponse ; et que M. Sartre l'avait déjà fait assurer par un ami commun qu'il éclaircirait la chose d'une manière dont M. Bayle serait content.

1692.

Nous avons vu que M. Jurieu, pressé par M. Bayle de prouver l'accusation d'athéisme, promit à son consistoire de le faire ; qu'ensuite il s'en désista, et offrit seulement de fournir des mémoires sur cette affaire; que, sans attendre l'ordre du consistoire, il mit au jour sa *Courte revue*, ce qui obligea M. Bayle de publier une *Déclaration*, où il montra que M. Jurieu changeait l'état de la question, et il le somma en même temps de prouver ce point capital. M. Jurieu ne répondit point à ces sommations réitérées, et ne fit plus de démarches auprès du consistoire cette année-là. Mais il s'avisa de renouveler les procédures dès que le consistoire eut été changé au mois de janvier 1692. « D'abord, dit M. Bayle (3), il » ne voulut point être reconnu » pour partie; mais peu après il » convint lui-même qu'il devait » soutenir cette qualité ; il récusa » qui bon lui sembla ; et comme » presque en même temps je » m'adressai au consistoire pour » demander justice des calomnies atroces publiées contre » moi, il semblait qu'on allait » voir une issue de cette affaire » selon les formes ; mais l'accusateur laissa passer plusieurs » semaines sans comparaître, » alléguant de dimanche en dimanche (4) diverses excuses. » Enfin il notifia à la compagnie » qu'il serait prêt pour un tel » jour : j'en fus averti, et je ne » manquai pas de comparaître ; » mais, au lieu d'entrer en matière, l'accusateur demanda » qu'on nous renvoyât au synode. Il appuya sa demande » sur toutes les raisons qu'il put » imaginer. Moi, au contraire, je » fis tout ce qui me fut possible » pour obtenir que le consistoire retînt en première instance le jugement de la cause,

(1) *Avis au petit auteur des petits livrets*, p. 29, 30.

(2) Elle est datée du 11 décembre 1691.

(3) *Addition aux Pensées diverses sur les comètes*, etc., p. 18, 19.

(4) Ce sont les jours ordinaires que les consistoires s'assemblent.

» et je proposai qu'on priât quel-
» ques ministres des églises wallonnes du voisinage et quelques ministres de l'église flamande de Rotterdam de se joindre au consistoire, et qu'on priât même messieurs les magistrats de députer quelques personnes de leur corps pour assister à la discussion de cette cause; mais toutes mes demandes furent rejetées à la pluralité des voix : ma partie obtint que l'affaire fût renvoyée au synode. Il se trouva en personne au synode qui se tint peu de jours après à Ziriczée, et n'y dit pas un mot de notre procès; il ne voulut pas même consentir qu'on communiquât les actes du consistoire au synode, quoique le consistoire eût chargé ses députés de le faire. »

Dans ce temps-là, M. Bayle, déguisé sous le nom de *Carus Larebonius*, publia un ouvrage latin contre le livre de M. Jurieu, intitulé *Le vrai système de l'Église;* et comme il n'y a point de titre à quoi l'oreille soit plus accoutumée qu'à celui du *Janua Linguarum reserata* de Comenius (1), il l'intitula : *Janua Cœlorum reserata cunctis religionibus; à celebri admodùm viro domino Petro Jurieu, Roterodami verbi divini pastore et theologiæ professore.*

Porta patens est, nulli claudatur honesto.

Amstelodami excudebat Petrus Chayer. M. DC. XCII. In-4°. Il y avait long-temps que cet ouvrage était composé; car il en parlait dans sa *Cabale chimérique* comme d'un écrit prêt à être mis sous la presse. « Je connais un homme, disait-il (2), qui a une dissertation latine prête à être donnée à l'imprimeur, sous le titre de *Janua Cœlorum reserata*, où il montre que le *Système de l'Église* de cet auteur est l'éponge de la réformation; qu'il en ruine toute la nécessité, et qu'il sauve tous les honnêtes gens dans toutes sortes de religions. » C'était attaquer M. Jurieu par l'endroit le plus sensible. Cet ouvrage passait pour le meilleur qu'il eût fait; et de tous ses écrits, M. Nicolle n'avait trouvé que celui-là qui fût digne de réponse (3). M. Bayle y fait voir que M. Jurieu, tout intolérant qu'il était, avait ouvert la porte des cieux, non-seulement à toutes les sectes du christianisme, mais même aux juifs, aux mahométans et aux païens. Ce livre, écrit dans une langue entendue de tous les savans, mortifia extrêmement M. Jurieu. Il n'osa pas se hasarder d'y répondre; mais ayant enfin publié un écrit pour la défense de sa doctrine, intitulé : *Seconde apologie pour M. Jurieu, ou réponse à un libelle sans nom, présenté aux synodes de Leyden et de Naerden, sous le titre de Lettre à messieurs les ministres et anciens qui composent le synode assemblé à Leyden, le 2 de mai* 1691; il y mit à la fin une espèce d'avertissement où il affecta de mépriser cet ouvrage, et rap-

(1) Voyez dans le *Dictionnaire historique et critique*, l'article COMÉNIUS, t. V, p. 263.

(2) Pag. 163, 164, de la 1re. édit.; et pag. 192, 193, de la 2e. édit.

(3) Voyez l'article COMÉNIUS, t. V, p. 269, rem. (N).

porta l'extrait de deux lettres écrites par des personnes qui en disaient beaucoup de mal, mais qui avouaient en même temps qu'elles ne l'avaient point lu. Les auteurs de la *Lettre* adressée au synode de Leyde (1) réfutèrent cette *Apologie* de M. Jurieu, par un écrit intitulé : *Examen de la doctrine de M. Jurieu, pour servir de réponse à un libelle intitulé : Seconde apologie de M. Jurieu*. Ils ne laissèrent pas échapper ce mauvais artifice de M. Jurieu. « On ne peut guère » voir, dirent-ils (2), de plus » plaisante fanfaronnade que cel- » le de M. Jurieu sur le livre in- » titulé, *Janua Cœlorum rese-* » *rata*, où d'habiles gens pré- » tendent que son *Système de* » *l'église* est bouleversé sans re- » tour. Il y répond par deux » extraits de deux lettres feints » ou véritables, dont l'un dit » qu'il n'a point lu le livre, et » l'autre qu'il en a lu cinq ou six » sections, qui font dix ou douze » pages. C'est se tirer bien cava- » lièrement d'affaire, et prendre » les gens pour des dupes, que » de croire que le public s'en » tienne au jugement de cet ano- » nyme qui est peut-être M. Ju- » rieu lui-même. Comme un li- » vre latin est désormais inac- » cessible pour lui, et qu'il n'a » garde de s'y accrocher, il s'est » fait, du jugement de deux in- » connus, un prétexte de mé- » priser un ouvrage qu'il est » dans l'impuissance de réfuter. » M. Bayle avertit au commencement du *Janua Cœlorum reserata* que ce livre est écrit dans le style des scolastiques (3). Il s'y servit aussi de leur méthode dogmatique ; ce qui, joint au mauvais style, dégoûta bien des gens de la lecture de cet ouvrage, et fut cause qu'on ne le rechercha pas avec le même empressement que ses autres écrits ; car, du reste, on y trouve la même netteté et la même force de raisonnement.

L'auteur des *Remarques générales* parut de nouveau sur la scène par des *Lettres sur les différens de M. Jurieu et de M. Bayle, où l'on découvre les contradictions de ce dernier, qui peuvent servir de nouvelles convictions*. Ces lettres sont au nombre de cinq ; elles sont datées de Copenhague, mais cela n'empêcha pas qu'on n'en reconnût bientôt l'auteur. Il y répétait sous une nouvelle forme ce qu'on avait écrit contre M. Bayle, et déguisait ou passait sous silence ce que M. Bayle avait répondu. Celui-ci publia à cette occasion un écrit intitulé : *Nouvel avis au petit auteur des petits livrets, concernant ses lettres sur les différens de M. Jurieu et de M. Bayle. A Amsterdam, M. DC. XCII.* Il y marque les raisons qui l'empêchent de répondre à cet auteur, et se contente de donner un échantillon des faux raisonnemens, de la malignité et des déguisemens frauduleux dont il était plein. Il y inséra (4) la réponse que M. Sartre avait faite à sa lettre, et où *il avouait que lorsqu'il avait dit qu'après le*

(1) M. Basnage de Flottemanville, M. de Bauval, etc.

(2) *Examen*, etc., p. 22, col. 1.

(3) *Non tam stylo in rhetorum scholis quàm in peripateticorum lycæo obtinente.*

(4) *Nouvel avis*, etc., p. 34 et suiv. *Lettres de M. Bayle*, p. 419 et suiv.

départ de M. Bayle de Puylaurens on sut qu'il s'était allé jeter au couvent des jésuites, à Toulouse, il avait seulement *voulu dire que cela fut dit ainsi à Puylaurens, et cru même de tout le monde;* qu'à l'égard *des autres petites circonstances du temps qu'il y pourrait avoir eu depuis que M. Bayle avait été à Toulouse, jusqu'à ce qu'il le vit à Genève, et du lieu particulier où ils se parlèrent ensemble la première fois, que ce fut environ trois ans, ou moins.... Quand ce serait sa mémoire qui l'aurait trompé en cela, la chose était de très-peu de conséquence pour l'un aussi-bien que pour l'autre;* et que pour ce qui regardait la *réponse* qui lui aurait été écrite de Toulouse, *puisque M. Bayle ne demeurait pas d'accord de l'avoir écrite, il n'avait garde de l'assurer, n'en ayant aucune certitude*, c'est-à-dire, qu'il rétracta tout ce qu'il avait avancé, et dont M. Jurieu et ses suppôts avaient fait un sujet de triomphe.

M. Bayle joignit à cet écrit une *Lettre de monsieur *** à l'auteur de l'Avis au petit auteur des petits livrets*. L'auteur de cette lettre loue M. Bayle d'avoir, à sa prière, supprimé les réflexions qu'il était sur le point d'envoyer à l'imprimeur sur la violente incartade qu'on trouvait dans la Seconde apologie de M. Jurieu contre l'auteur du *Janua Cœlorum reserata*. Il montre combien cet ouvrage était mortifiant pour M. Jurieu, et fait une apologie ironique de la colère de ce ministre. Il répond aussi au reproche qu'on avait fait à l'auteur sur sa latinité. « Je » trouve très-vraisemblable, dit-» il (1), que M. Larebonius ne » s'est jamais attendu à un tel » reproche, tant parce qu'il a » déclaré au commencement et » à la fin de son livre qu'il a » choisi tout exprès le style des » scolastiques, que parce qu'il » ne croyait pas que son adver-» saire fût en état de juger du » style latin autrement qu'un » aveugle des couleurs. Il y a » autant d'injustice à trouver » mauvais qu'on se serve du » style des universités, dans un » ouvrage de pur raisonnement, » qu'à vouloir qu'on écrive en » beau français la réfutation de » quelques misérables factums; » dans laquelle on n'a été occu-» pé qu'à inventorier des men-» songes et des contradictions. » Depuis quand se pique-t-on de » beau style dans les écritures de » procès, dans les factums, dans » les inventaires? A-t-on réfuté » ceux du dénonciateur avec » l'application qu'on apporte à » la composition d'un ouvrage » qu'on veut rendre digne par » lui-même d'être lu? On savait » que peu de gens prendraient » la peine de lire ces sortes de ré-» futations : la lecture n'en était » pas nécessaire aux gens dé-» préoccupés; et les démonstra-» tions d'Euclide ne feraient que » blanchir sur les gens préoccu-» pés. On a su cela, ainsi on n'a » eu garde de perdre son temps » après le style. » Cet ami dit ensuite que si M. Bayle eût voulu le croire, il aurait abandonné l'auteur des petits livrets à son

(1) *Nouvel avis*, etc., p. 65 Voyez aussi l'article COMÉNIUS, ubi supr, tom. V, pag. 269.

mauvais génie, sans daigner lui faire un mot de réponse, et qu'il est bien fâché de voir qu'il continue à le réfuter. Vous aurez beau, dit-il, le convaincre d'avoir pitoyablement raisonné, d'avoir cité à faux, et répété les mêmes choses sans avoir eu égard à ce qu'on avait répondu : tout cela ne sera pas capable de l'empêcher d'écrire, et de rallumer le feu à mesure qu'il s'apercevra que le temps commence à l'éteindre. Il fait voir ensuite que cet auteur avait avancé plusieurs choses que M. Bayle aurait dû relever, puisqu'il s'était mis sur le pied de lui répondre encore une fois.

M. Bayle mit à la tête de cet écrit un Avis au lecteur (1) où il avoue que la plupart de ses amis lui conseillaient de ne pas répondre à l'auteur des *Remarques sur la Cabale chimérique;* que, s'il les avait crus, il n'aurait pas fait semblant de savoir que ces petits libelles fussent dans la nature des choses, et qu'ils avaient été fâchés qu'il en eût réfuté quelques morceaux; cependant, que, comme c'est une matière où il y a du pour et du contre, il n'avait pas suivi tout-à-fait leur avis, mais qu'il avait pris un certain milieu, qui était de publier quelque chose, afin d'apprendre au public pourquoi il ne répondait point pied à pied aux écrits de ce faiseur de remarques. « Les principales raisons, dit-il, » pourquoi on ne s'engage pas à » ces sortes de réponses sont : » 1°. que cet auteur ne fait que » répéter les mêmes choses sans » répliquer aux réfutations que » l'on y a opposées; 2°. que le » public n'est déjà que trop fatigué de tant de petites discussions; 3°. que cet auteur » falsifie si grossièrement les endroits qu'il tâche de réfuter, » qu'on doit se promettre de » l'équité des lecteurs désintéressés qu'ils découvriront par » eux-mêmes les fraudes du personnage; mais comme on aurait tort d'en vouloir être cru » sur sa parole, il a fallu donner quelques preuves de ceci; » c'est pourquoi on a eu soin, » et dans le premier Avis au petit auteur, et dans le second, » demontrer par quelques échantillons de quoi il est capable » en fait de citer à faux, et de » tirer de mauvaises conséquences. De plus, il a fallu prier » tous les lecteurs qui se voudront porter pour juges de » confronter partout ailleurs les » pièces des deux parties : voilà » d'un côté ce qui a fait qu'on » lui répond quelque chose, et » de l'autre ce qui a fait qu'on » ne répond pas à tout. » M. Bayle remarqua aussi que ce petit écrit aurait paru plus tôt si on n'avait pas su que M. Jurieu avait sous la presse un gros factum dont ses émissaires parlaient avec de grands éloges, selon leur coutume; et que, pour n'en pas faire à deux fois, il avait résolu de différer la publication de ce second avis jusqu'à ce qu'il eût vu, par la lecture de ce factum, s'il méritait d'être réfuté, auquel cas il en aurait joint la réfutation avec cet autre écrit; mais comme il venait d'apprendre que ce factum ne paraîtrait pas encore, il n'avait pas voulu différer

(1) Cet avis est daté du 2 de juin 1692.

plus long-temps la publication de ce nouvel avis; et qu'il promettait par avance, si la chose en valait la peine, de renverser bientôt toutes les nouvelles machines du délateur.

Ce factum parut quelque temps après sous le titre de *Factum selon les formes, ou disposition des preuves contre l'auteur de l'*Avis aux réfugiés, *selon les règles du barreau, qui font voir que sur de telles preuves, dans les crimes capitaux, on condamne un criminel accusé*. M. Jurieu y mit un avertissement où il dit qu'une maladie qui le retenait depuis huit mois dans une grande faiblesse l'avait empêché de continuer à écrire contre l'auteur de l'*Avis aux réfugiés;* mais que d'autres y avaient suppléé. Il ajoute que ce *Factum* était l'ouvrage d'un avocat de Paris, à quelques chapitres près qu'il y avait ajoutés. Cet écrit n'a rien de nouveau que la forme. On y répète les prétendues *présomptions* de M. Jurieu, cent fois réfutées; on les range sous différens chefs, et on les accompagne d'un commentaire tiré des libelles de M. Jurieu et de ses adhérens. M. Bayle méprisa sagement cet écrit; il ne voulut pas seulement le lire, comme il l'apprend à M. Minutoli. « M. Jurieu, dit-il (1), a publié tout » de nouveau un gros *Factum* » contre moi, que personne ne » m'a conseillé de lire (et j'ai » suivi ce conseil), où il ne fait » que répéter toutes ses ancien» nes chicaneries, sans faire sem» blant de savoir qu'on les a ré» futées pleinement. Il a fait, » à ce qu'on m'a dit, revenir » sur les rangs la *Cabale de Ge*» *nève* et du *Projet de paix*, » sans avoir égard ni à ce qu'il » vous a écrit, pour vous recon» naître innocent, ni à l'aveu » que font ses plus outrés parti» sans, qu'il a eu tort de m'at» taquer sur cela, et qu'il de» vait se contenter de l'autre ac» cusation. » Les partisans de M. Jurieu souhaitaient qu'il ne se fût attaché qu'à l'accusation qui regardait l'*Avis aux réfugiés;* mais ils n'en jugeaient ainsi qu'après coup, et parce qu'ils voyaient que tout ce qu'il avait dit de la *Cabale de Genève* et du *Projet de paix* était évidemment faux et chimérique.

C'est là le dernier écrit qui parut sur ce sujet. Le silence judicieux de M. Bayle mit fin à cette contestation. Il avait ruiné toutes les prétendues *présomptions* de M. Jurieu, et les écrits de ses partisans n'étaient, comme on l'a déjà remarqué, que fades et ennuyeuses répétitions, raisonnemens ridicules, et fausses interprétations de ce qu'il avait dit.

Cependant on ne convenait point du véritable auteur de l'*Avis aux réfugiés*. Dès que cet ouvrage fut connu en France, on l'attribua à M. Pélisson. M. Wellwood, célèbre médecin de Londres, qui publiait toutes les semaines un écrit anonyme sous le titre d'*Observateur*, en parla sur ce pied-là dans sa feuille du 22 d'août 1690, six mois avant que M. Jurieu se fût avisé de l'attribuer à M. Bayle. Car ce ne fut qu'au mois de janvier 1691 qu'il commença de

(1) Lettre du 28 d'août 1692, p. 445.

dire qu'il croyait que M. Bayle en était l'auteur, et le livre qu'il publia là-dessus ne parut que sur la fin d'avril (1). « On » vient de me mettre entre les » mains, dit M. Wellwood (2), » un livre qui depuis quelque » temps fait grand bruit dans » le monde, intitulé *Avis aux* » *Réfugiés*, écrit par un savant » de France, dans la vue de » noircir la conduite des pro- » testans de l'Europe en géné- » ral, par rapport à la dernière » révolution d'Angleterre....... » non-seulement j'en connais » l'auteur, mais je puis encore » assurer mon lecteur qu'il a » été écrit en conséquence d'un » ordre du roi Jacques et du roi » de France, qui lui a été porté » par l'archevêque de Paris. » L'*Observateur* de M. Wellwood ayant été traduit en français et imprimé en Hollande sous le titre d'*Histoire du temps*, M. Jurieu s'emporta violemment contre cet endroit (3). Il dit que c'était *une pièce de commande*, *tout de même que la fausse édition*, *le faux privilége*. et l'*Extrait de la lettre de Paris dans l'Histoire des ouvrages des savans*. « On n'a pas été en peine, » ajouta-t-il, d'en deviner la » source : c'est en Angleterre la » même personne (4) qui là est » la seule à nier que le sieur » Bayle soit auteur du livre de » l'*Avis*, et qui dit partout *que* » *le vrai auteur s'en découvrira* » *à Paris*. En même temps il » fourre cela dans un journal en » faveur de ses amis de deçà la » mer, et à leur prière. Il n'est » pas même hors d'apparence » que cela ait été fourré dans la » seule version française; car il » n'y a fausseté dont ces mes- » sieurs ne soient capables. » Et après avoir traité M. Wellwood d'une manière outrageante, il lui fait des excuses ridicules (5). Il les répéta dans l'avertissement du *Factum selon les formes*. « Je dois avertir le public, » dit-il, que les duretés qui se » trouvent dans les *Dernières* » *convictions*, contre l'auteur de » l'*Histoire du temps*, doivent » être anéanties. Alors je ne » connaissais en façon du monde » cet auteur. Depuis, j'ai su que » c'est un très-honnête et très- » habile homme. »

M. Wellwood publia, en 1692, une apologie de son *Observateur*, sous le titre d'*Appendix*, où il justifia quelques endroits de cet ouvrage, et entre autres celui qui regardait l'*Avis aux réfugiés*. « Ce livre, dit-il (6), » avait à peine été reçu en » France, et on ne l'avait pas » encore vu en Angleterre, lors- » qu'une personne de qualité et » de mérite en France, qui a » été depuis envoyée aux galè- » res pour cause de religion, me » l'annonça, ajoutant qu'il avait » été écrit de concert avec la » cour de France, et que tout » le monde à Paris en regardait » M. Pélisson comme l'auteur. » J'écrivis là-dessus à mon ami » de s'informer plus particulière-

(1) *Cabale chimérique*, pag. 217, de la 2e. édition.

(2) *Mercurius reformatus, or the New observator*, vol. 3, num. 7.

(3) *Dernière conviction*, etc. p. 34, col. 2.

(4) M. de la Bastide.

(5) Pag. 36, col. 1.

(6) *An appendix to Mercurius reformatus*, etc., p. 13.

» ment de cette affaire, et il me » répondit *que, conformément* » *à ma prière, il avait employé* » *un de ses amis qui connaissait* » *intimement M. Pélisson, de* » *s'informer de lui touchant la* » *vérité de ce bruit commun; et* » *que M. Pélisson avait bien* » *voulu laisser croire à la per-* » *sonne qui lui parlait qu'il en* » *était l'auteur, quoiqu'il ne* » *voulût pas lui-même l'avouer* » *positivement, ajoutant qu'il* » *n'était pas à propos pour le* » *service du roi qu'il reconnût* » *ce livre publiquement pour* » *sien, quand même il en serait* » *l'auteur.* En un mot, cette il- » lustre personne me dit que » non-seulement c'était son sen- » timent, mais encore le senti- » ment universellement reçu à » Paris, que M. Pélisson était » l'auteur de l'*Avis aux réfugiés*, » ce qu'il confirma par un grand » nombre d'argumens probables » qu'il n'est pas nécessaire de » rapporter ici. Le livre même » paraissant à Londres peu de » temps après, je pris occasion » de rapporter ce que mon ami » m'en avait dit; et en même » temps j'assurai sur son témoi- » gnage que je croyais en *con-* » *naître l'auteur*, voulant dire » M. Pélisson, avec qui j'avais » fait quelque connaissance à » Paris il y a neuf ans. »

M. de la Bastide (1) croyait aussi que M. Pélisson était l'auteur de l'*Avis aux réfugiés*. Il le disait ouvertement, et par-là il s'attira la haine de M Jurieu (2). Le suffrage de M. de la Bastide était d'un grand poids; il avait vécu dans une étroite amitié avec M. Pélisson pendant plus de vingt-cinq ans; il avait été avec lui commis de M. Fouquet, et lorsque M. Pélisson fut mis à la Bastille, il entretenait avec lui un commerce régulier de lettres sur des matières de controverse : car, dès ce temps-là, M. Pélisson penchait vers le catholicisme. Une si grande liaison lui avait fait connaître le tour d'esprit et les expressions favorites de M. Pélisson. M. de la Bastide avait beaucoup lu ses ouvrages de controverse; il en avait même réfuté quelques-uns. Lorsque l'*Avis aux réfugiés* parut, il trouva une si grande conformité entre cet écrit et les livres de M. Pélisson, qu'il ne balança pas à l'en croire l'auteur. Cependant, il ne jugea pas à propos d'écrire sur ce sujet durant la vie de M. Pélisson; mais après sa mort il composa une dissertation (3) pour prouver cette conformité. « Je me suis proposé, dit-il, de » mettre ici sur le papier diver- » ses observations générales et » particulières qui, toutes en- » semble, font connaître évi- » demment que c'est en effet » l'auteur des *Réflexions sur les* » *différens de la religion* qui » l'est aussi de l'*Avis aux réfu-* » *giés*, et que ce dernier écrit » n'est proprement qu'une suite

(1) Voyez son éloge dans l'*Histoire des ouvrages des savans*, décembre 1704, art. XIV, p. 548.

(2) Voyez la *Revue de l'Histoire de M. Bayle*, etc., dans le recueil imprimé à Amsterdam en 1716, sous le titre d'*Histoire de M. Bayle et de ses ouvrages*, etc., p. 182 et suiv.

(3) Cette dissertation a été publiée dans le recueil intitulé *Histoire de M. Bayle*, etc., p. 297 et suiv. M. de la Bastide m'en donna une copie qui est plus exacte que celle qu'on a imprimée.

» et comme une appendice des » autres. » Dans ses observations générales il remarque que M. Pélisson avait une grande connaissance des belles-lettres, de l'histoire ecclésiastique et de la profane; qu'il avait étudié l'Écriture sainte, les pères, les controversistes; qu'il était très-versé dans le droit romain, dont il aimait à employer les autorités sur toutes sortes de matières, ayant fréquenté le barreau pendant quelques années; qu'étant chargé d'écrire l'histoire du roi, il recueillait tout ce qu'on publiait, et faisait des mémoires et des observations sur tout ce qui se passait par rapport aux affaires d'état et de religion; enfin, que dans ses traités de controverse on trouve des apostrophes ou des exhortations fréquentes aux protestans, des élévations et des prières à Dieu, et des éloges du roi de France; caractères qui, pris ensemble, conviennent à l'auteur de l'*Avis*, et ne paraissent convenir qu'à lui seul. Mais, pour rendre cette conformité plus sensible, il rapporte dans ses observations particulières un très-grand nombre d'endroits de l'*Avis*, et les met en parallèle avec des endroits tout semblables des *Réflexions*, et particulièrement avec le troisième volume de ces *Réflexions*, publié en 1689 sous le titre de *Chimères de M. Jurieu*. Il fait voir, par exemple, que, vers la fin de cet ouvrage, M. Pélisson insultait aux réfugiés au sujet des prophéties de M. Jurieu qui les assuraient de leur rétablissement en France, en l'année 1689; et que c'est précisément par-là que l'*Avis* commence. Dans les *Réflexions*, M. Pélisson dit que M. Jurieu *répand son fiel et son venin sur nos temps, contre tout ce que la vérité peut avoir aujourd'hui ou de protecteurs ou de défenseurs les plus illustres, sans respect ni de rang ni de mérite : dans l'*Avis, *il n'y a rien*, dit l'auteur, *de si auguste ni de si éminent que vous ayez cru digne de votre respect; les têtes couronnées, que toutes sortes de raisons devaient garantir de l'insulte de vos libelles diffamatoires, ont été l'objet de la plus énorme et de la plus furieuse calomnie dans plusieurs de vos livres*. Dans l'un et dans l'autre, on cite souvent les lois romaines; on fait valoir l'autorité du grand nombre; on se moque des prophéties de Drabitius, et des petits prophètes du Dauphiné; on raisonne sur la situation des affaires de l'Europe; on s'attache à relever la gloire de Louis XIV, etc. A l'égard de la préface, on juge bien que M. de la Bastide ne l'attribue pas à l'auteur du livre. Il ne lui paraît pas naturel qu'un auteur veuille non-seulement se réfuter lui-même, mais satiriser son propre ouvrage, et en faire un portrait affreux.

M. de la Bastide finit sa dissertation en répondant à une difficulté qui s'offrait naturellement. « Que si l'on demande » aujourd'hui, dit-il, pourquoi » l'auteur ne se serait-il point » déclaré sur ce dernier écrit » comme sur les autres, pour » ne pas perdre, au moins parmi » ceux de sa communion, » le mérite de l'esprit, de l'éru-

» dition et du zèle qu'il semble y étaler ? Outre les raisons secrètes, qu'on ne pénètre pas toujours, il paraît assez que son dessein n'était pas de se cacher entièrement, ou pour toujours, mais seulement de se tenir quelque temps derrière son tableau, pour voir ce que le public en dirait ; car on trouve vers la fin, qu'il dit *à celui* à qui il l'adresse, qu'il peut *le faire imprimer*, et qu'il lui recommande seulement de *ménager son nom;* comme s'il eût voulu dire qu'il n'était pas à propos de le nommer ouvertement, mais qu'on pouvait bien le laisser entendre. Étant né protestant, proche parent et allié de plusieurs d'entre les réfugiés, il était naturel qu'il eût quelque répugnance à paraître hautement l'auteur d'un écrit qui les rendait odieux et suspects aux puissances, et qui semblait fermer la porte à leur rétablissement. Mais sa principale raison était apparemment qu'ayant laissé couler en divers endroits de cet écrit des sentimens assez libres, et des expressions assez fortes contre la manière dont on avait persécuté ceux de notre communion, soit qu'il l'eût fait sans réfléchir assez sur les conséquences, soit pour s'insinuer ainsi dans l'esprit des protestans, l'archevêque de Paris et les jésuites lui en firent une affaire, comme le bruit en fut public. Il arriva, en effet, qu'une édition de l'*Avis* ayant été commencée à Paris par le sieur Martin, imprimeur ou libraire ordinaire de M. Pélisson, elle fut arrêtée et interrompue, quoiqu'elle eût été entreprise par son ordre; et depuis on a vu aussi que quelque temps avant sa mort il en fit faire lui-même une nouvelle édition sous ses yeux, mais que ce ne fut qu'après avoir ôté ou changé les endroits qui avaient choqué ceux de sa communion, et y avoir mis aussi une courte préface de sa façon en la place de celle qu'on y voyait auparavant. »

Il est pourtant vrai que peu de temps après que l'*Avis* eut paru, M. Pélisson écrivit en Hollande pour s'informer qui en était l'auteur, et qu'il tâcha de l'engager à se découvrir par l'espérance d'une récompense considérable (1). Cela supposerait que cet auteur était inconnu à M. Pélisson, et par conséquent que ce n'était pas lui qui avait écrit l'*Avis*. Mais M. de la Bastide aurait pu répondre que M. Pélisson ne faisait cela que pour se mieux cacher; et que d'ailleurs cette supposition est détruite par le privilége de l'édition de Paris, où l'on expose que l'auteur de l'*Avis* avait *obtenu un privilége le* 20 *d'octobre* 1690, mais qu'*ayant affecté de demeurer inconnu au public*, *il avait fait difficulté de laisser enregistrer ledit privilége*, *expédié en son nom*, *sur les registres de la communauté des libraires de Paris ;* ce qui fait voir que le nom de cet auteur était connu à la chancellerie, et qu'ainsi il n'était pas nécessaire d'é-

(1) *Examen de l'Avis aux réfugiés*, p. 24, 25 ; *Chimère démontrée*, préf., p. cxxj.

crire en Hollande pour s'en informer.

M. Bayle nous apprend dans une de ses lettres écrite au mois d'octobre 1690, que *la voix publique donnait* alors l'*Avis aux réfugiés* à M. de Larroque (1). M. de Larroque sortit de France au mois de février 1686, et passa en Hollande (2). L'année suivante il publia des *Remarques critiques* contre le premier tome de l'Histoire de l'hérésie, par Varillas, qui furent estimées. J'ai déjà parlé de sa réponse à M. Brueys. Après avoir fait quelque séjour en Angleterre, en Danemarck et en Allemagne, il repassa en Hollande, et de là il retourna en France vers le mois de juin 1690 (3), c'est-à-dire, un mois ou six semaines après que l'*Avis aux réfugiés* eut paru, et embrassa la religion romaine. Lorsque je commençai de travailler à la Vie de M. Bayle, en 1707, je priai M. Basnage de me fournir quelques éclaircissemens. Voici ce qu'il me répondit au sujet de l'*Avis aux réfugiés* (4). « Puisque vous voulez » que je vous parle avec une » pleine confiance sur ce qui re- » garde M. Bayle, je ne crois » point qu'on doive remuer l'af- » faire de l'*Avis aux réfugiés*. » Ce n'est pas que je le soup- » çonne d'en être l'auteur. Je » n'ai point encore abandonné » ma première conjecture : c'est » que le manuscrit lui en avait » été confié. Il le fit imprimer, » il y ajouta une préface et quel- » ques traits de sa main. M. Hart- » soeker m'a confirmé dans ma » conjecture, parce qu'il m'a » assuré que M. de Larroque, » étant prisonnier à Paris, ci- » tait souvent cet ouvrage com- » me une production qui lui » appartenait. Mais comme c'est » un sujet odieux, il vaut mieux » le laisser tomber que de faire » criailler de nouveau ses enne- » mis. » Il dit aussi dans un mémoire plus étendu, qu'il m'envoya quelque temps après : « J'ai » toujours cru (5) et je crois en- » core que M. Bayle était l'au- » teur de la préface, et que le » manuscrit lui en avait été con- » fié par M. de Larroque, qui » changea de religion peu de » temps après, et qui a toujours » réclamé cet ouvrage comme » sien. C'est là, si je ne me trom- » pe, tout le mystère qui a ren- » du les défenses de M. Bayle si » faibles; il n'osait dire ce qu'il » pensait du livre et de l'auteur » qui a toujours été son ami. » M. Basnage remarque que M. de Larroque *a toujours réclamé cet ouvrage comme sien;* et en effet, on a toujours ouï dire à M. de Larroque, lorsqu'il s'agissait de certaines choses, *J'ai dit*, ou *j'ai prouvé cela dans mon Avis aux réfugiés;* et ses amis ont souvent dit, comme une anecdote littéraire, qu'il était l'auteur de ce livre. C'est un fait attesté par des personnes très-dignes de foi.

Depuis la première édition de ces mémoires, M. l'abbé d'Olivet a publié une lettre adressée à M.

(1) Lettre à M. Constant, du 24 d'octobre 1690, p. 339.

(2) Lettre à M. Rou, du 17 de février 1686, p. 251.

(3) Lettre à M. Constant, *ubi supr.*, p. 339, 340.

(4) Lettre du 19 d'août 1707.

(5) Mémoire manuscrit de M. Basnage.

le président Bouhier, où il confirme ce qu'on vient de lire par le récit de plusieurs particularités qu'il tient de M. de Larroque lui-même. « Oui, monsieur, dit-» il à son illustre ami (1), il est » certain que l'*Avis aux réfu-» giés*, qui parut en 1690, et » qui servit long-temps de pré-» texte à l'horrible guerre de Ju-» rieu contre Bayle, est de feu » M. de Larroque, intime ami » de notre cher abbé Fraguier, » chez qui je le voyais presque » tous les soirs. Je lui ai cent fois » entendu conter que ne pouvant » approuver la conduite des ré-» fugiés, qui ne cessaient alors » d'invectiver contre le roi et » contre la France, avec une ai-» greur capable de nuire à leur » retour, il composa cet ouvrage » dans le dessein de leur ouvrir » les yeux, et avant que d'être » tout-à-fait déterminé à se faire » catholique; qu'ayant été appelé » à la cour d'Hanovre, où il fut » retenu neuf mois, pendant ce » temps-là M. Bayle, dépositaire » de son manuscrit, le fit impri-» mer de son aveu, mais avec pa-» role de ne point nommer l'au-» teur; qu'à son retour d'Hanovre » il vint ici faire son abjuration; » que, peu de jours après, s'en-» tretenant avec le père Verjus, » jésuite célèbre, il apprit de lui » que M. l'archevêque de Paris et » le père de la Chaise étaient in-» dignés de l'*Avis aux réfugiés*, » dont l'auteur, si ce n'était pas » un protestant déguisé, leur pa-» raissait un fort mauvais catho-» lique, puisqu'il traitait de per-» sécuteurs, ou peu s'en faut, » les ministres du roi.

» Pour sentir combien ce dis-» cours dut faire d'impression sur » M. de Larroque, il faudrait » l'avoir connu. Jamais homme » ne fut en même temps et plus » fier et plus timide. Risquer » un éclaircissement avec ces » deux puissances, cela exigeait » des démarches que sa fierté ne » lui conseillait pas; et c'était » aussi s'exposer à des suites que » sa timidité lui faisait appré-» hender. Il prit donc le parti de » se tenir clos et couvert, en réi-» térant à M. Bayle l'ordre de » lui garder le secret. »

Voilà deux sentimens fort opposés, et qui ont néanmoins chacun leurs partisans. Cependant il y en a encore un troisième qui semble avoir prévalu : plusieurs personnes attribuent cet ouvrage à M. Bayle, quoique par des raisons différentes. Les uns se fondent sur le témoignage de M. Jurieu : mais quel fond peut-on faire sur son témoignage? D'ailleurs, il avait tellement lié la prétendue *Cabale de Genève* avec l'affaire de l'*Avis aux réfugiés*, qu'il ne lui était plus permis de les séparer. La fausseté d'une de ces accusations bien avérée détruisait nécessairement l'autre. Cependant lorsqu'il fut convaincu que cette Cabale n'était qu'une chimère, il ne laissa pas de persister à soutenir l'accusation touchant l'*Avis aux réfugiés*. Mais trouvant ensuite que cette séparation ne lui était pas favorable, il n'eut pas honte de reprendre l'accusation de la Cabale.

D'autres attribuent cet écrit à M. Bayle, parce qu'ils croient y

(1) *Lettre de M. l'abbé d'Olivet à M. le président Bouhier*, p. 1 et 2 de la 2e. édition, imprimée à Paris, 1739, in-12.

reconnaître son style. Mais c'est justement ce qui aurait dû faire juger qu'il n'en était pas l'auteur; car, outre que les preuves tirées de la conformité du style sont incertaines, c'est que le style de cet écrit paraît fort différent de celui des autres ouvrages de M. Bayle : il est plus pur, plus coulant, plus régulier. M. de Larrey, qui avait bien examiné l'*Avis aux réfugiés*, et qui était très-porté à le donner à M. Bayle, n'a pas osé prononcer. *Pour moi*, dit-il (1), *je ne me sens ni assez persuadé pour entreprendre de persuader les autres, ni assez hardi pour décider sur un fait problématique.*

Enfin, on donne cet écrit à M. Bayle sur le témoignage du sieur Moetjens, qui l'a imprimé. On assure que ce libraire a dit à plusieurs personnes que M. Bayle en était l'auteur. Pour moi, ayant appris que M. Louis, qui en a corrigé les épreuves, confirmait le rapport du sieur Moetjens, je l'ai prié de me donner là-dessus quelques éclaircissemens. Il n'a pas trouvé à propos de me répondre; mais il a dit de bouche à une personne (2) qui ne se distingue pas moins par son mérite que par ses ouvrages, et qui avait eu la bonté de lui rendre ma lettre, « qu'il connaissait l'écriture » de M. Bayle avant que de corriger cet ouvrage, et que depuis ce temps-là il a eu diverses » occasions de la connaître parfaitement : que tout le manuscrit d'un bout à l'autre était » écrit de la main de M. Bayle, » et qu'il en conservait un morceau qu'il avait coupé d'une » des feuilles avant que de la » rendre au sieur Moetjens. » Voilà ce que j'ai pu apprendre de plus positif sur ce sujet. Quand même on ne douterait point après cela que M. Bayle ne fût l'auteur de cet ouvrage, on ne saurait néanmoins, sans injustice, l'accuser de tous les desseins pernicieux, de toutes les vues criminelles que M. Jurieu lui attribuait. Les circonstances où M. Jurieu fit revivre cet écrit aggravèrent ses accusations. La persécution avait forcé les réfugiés d'abandonner tous leurs biens, de renoncer à toutes les douceurs de leur patrie, pour se retirer dans les pays étrangers : leur plaie saignait encore. Dans cet état, on souffre impatiemment la censure, et on s'irrite contre la raillerie. On prend tout en mauvaise part; on n'entre point dans l'intention de celui qui parle, et on se fait des applications mal fondées. Cependant c'est cette même intention qui doit être la règle de nos jugemens. C'est par-là qu'on distingue une raillerie innocente d'un reproche amer; une réprimande salutaire d'une violente invective. Or il n'est pas possible de concevoir que M. Bayle ait voulu flétrir tout le corps des réfugiés, qu'il ait pris à tâche de les rendre odieux aux princes, et de mettre un obstacle invincible à leur retour. Il aurait démenti son caractère, sa conduite, et tous ses autres ouvrages où il a si bien défendu les réformés, et a été si sensible à leurs maux. D'ailleurs, les plus fortes censures

(1) Dans la préface de sa *Réponse à l'Avis aux réfugiés*.

(2) M. de la Chapelle, pasteur de l'église wallonne de la Haye.

de l'*Avis* ne regardaient qu'une très-petite partie des réfugiés, une poignée de réfugiés retirés en Hollande. Il n'y avait qu'eux qui écrivissent. Les réfugiés de Suisse, d'Allemagne et d'Angleterre, n'avaient rien fait imprimer (1) : M. Bayle ne l'ignorait pas; il ne pouvait donc les avoir en vue, non plus que ceux de Hollande qui n'avaient point écrit, et qui blâmaient même la conduite de quelques-uns de leurs confrères.

Ainsi, quand M. Bayle serait l'auteur de l'*Avis aux réfugiés*, on ne pourrait dire autre chose touchant les motifs qui l'auraient porté à écrire cet ouvrage, sinon qu'il était chagrin de voir qu'on repaissait de chimères et de visions apocalyptiques l'esprit d'un grand nombre de réfugiés, ce qui les rendait la risée de toute l'Europe ; qu'ayant une aversion extrême pour l'esprit de satire et de méfiance, il était indigné de voir que des réfugiés écrivissent des libelles contre des personnes respectables, et même contre des têtes couronnées ; qu'on s'était vengé cruellement sur son frère de la Critique de M. Maimbourg, et qu'à plus forte raison il y avait lieu de craindre qu'on ne se vengeât de ces écrits satiriques sur les réformés qui restaient en France ; qu'il savait que dans ce royaume les rois se regardent comme absolus, et qu'il n'y est pas permis de dire le contraire ; qu'ainsi il avait voulu faire entendre que les écrits des réfugiés qui attaquaient cette souveraineté ne servaient qu'à les rendre odieux et à empêcher leur retour ; qu'ayant été élevé dans les sentimens de l'indépendance et de la souveraineté des rois, sentimens qui étaient enseignés dans les églises réformées, il ne fallait pas être surpris qu'il eût combattu si vivement l'opinion contraire ; qu'étant mal instruit des affaires d'Angleterre, il n'avait par cru que la religion anglicane courût aucun risque, et qu'il avait regardé la révolution comme un effet de la politique et non de la nécessité ; qu'il avait pris le masque d'un catholique romain pour donner plus d'autorité à ses remontrances, pour les rendre plus vives, plus piquantes et plus capables de faire impression ; « que » puisque l'auteur de l'*Avis*, se- » lon M. Jurieu lui-même, s'é- » tait proposé de *mettre les ré-* » *fugiés en état de rentrer en* » *France*, ce qui *n'était point l'es-* » *prit des papistes français* (2), » il fallait, ainsi que le remar- » quait M. Bayle (3), qu'il eût » plus à cœur les intérêts des » protestans que ceux des papis- » tes ; et qu'ainsi ce qu'il disait » en papiste outré n'était pas son » véritable sentiment, mais le » discours d'un homme qui vou- » lait soutenir le personnage » sous lequel il s'était déguisé ; » que cet auteur, comme disait » encore M. Bayle (4), n'avait

(1) *Il faudra*, dit M. Jurieu, *justifier les réfugiés qui sont à Londres, et répandus dans toute l'Angleterre, qui sont à Berlin, en Brandebourg, en Hesse, en Suisse, dans toute l'Allemagne et à Genève; car je n'entends point parler que dans tous ces lieux il paraisse de ces livrets qu'on appelle des libelles. La province de Hollande est le seul théâtre où l'on voit paraître tous ces écrits.* Examen de l'*Avis aux réfugiés*, p. 67, 68.

(2) *Examen de l'Avis*, p. 13.

(3) *Chimère démontrée*, préf., p. cix, cx.

(4) Ibid., p. cxj, cxij.

» fait que ramasser les vieilles et » les nouvelles objections des ca- » tholiques les plus passionnés » et les plus malins, les réflexions » des flatteurs sur les événemens » de la première campagne, le » poison que l'on répandait sur » tout le corps des réfugiés pour » la faute de quelques auteurs, » etc., le tout afin de fournir ma- » tière à un désaveu utile, et à » une réponse qui confondît la » malice des persécuteurs des ré- » formés, et la vanité des flat- » teurs, et qui tirât les réfugiés » du ridicule où les mettaient » leurs prophéties; chose qui fut » autrefois très-funeste aux pro- » testans fugitifs des états de » l'empereur (1). » On pourrait ajouter que M. Jurieu, qui infatuait les réfugiés de ses prophéties, et qui avait publié plusieurs écrits que l'auteur de l'*Avis* traitait de libelles; que M. Jurieu, dis-je, qui était le principal objet de cet auteur, s'était acquis une espèce de domination sur les réfugiés (Q), de sorte qu'il n'était pas possible d'obtenir un désaveu des écrits dont on se plaignait, qu'en y intéressant tout le corps. Ce moyen même ne réussit point : les synodes qui auraient dû faire ce désaveu gardèrent le silence, personne n'osant parler crainte de s'attirer une violente persécution de la part de M. Jurieu On pourrait encore dire qu'en général les reproches que M. Bayle mettait dans la bouche d'un catholique avaient été réfutés mille fois, et que M. Bayle lui-même y avait répondu avec succès dans ses Lettres contre Maimbourg; enfin que M. Bayle avait dessein de réfuter l'*Avis* (2), et qu'on aurait dû l'engager à y travailler au lieu de l'en détourner par des accusations outrageantes.

Voilà, ce me semble, le jugement qu'une personne équitable et désintéressée pourrait faire de cet écrit, et du but de l'auteur, si c'est M. Bayle. Cependant, *M. Bayle a toujours protesté à ceux qui étaient le plus avant dans sa confidence que le livre n'était point de lui, ainsi il faut l'effacer du catalogue de ses ouvrages; du moins cela suffit pour ne le point alléguer en preuve contre lui; et puisqu'il l'a constamment nié, l'équité ne permet pas qu'on le cite en témoignage pour noircir sa mémoire.* Ce sont là les propres paroles de M. de Bauval (3).

Les accusations qu'on intenta à M. Bayle avaient interrompu ses travaux littéraires. L'étude demande une parfaite tranquillité. M. de Bauval avait annoncé, dans le mois de novembre de l'année 1690 (4), un ouvrage intitulé : *Projet d'un Dictionnaire critique, où l'on verra la correction d'une infinité de fautes répandues soit dans les Dictionnaires, soit dans d'autres livres.* « C'est, ajoutait M. de Bauval, » le titre d'un livre qu'un habile » homme a dessein d'entrepren- » dre. Comme il veut avoir l'avis » et les lumières des savans sur » son dessein, il va faire impri-

(1) Voyez l'article COMÉNIUS, t. V, p. 267, rem. (K).

(2) Voyez la *Chimère démontrée*, p. 307, et la *Réponse à l'Apologie de M. Jurieu*, par M. de Bauval, p. 8.

(3) *Éloge de M. Bayle.*

(4) Pag. 136.

» mer une préface, dans laquelle » il expliquera particulièrement » son Projet. » Cet auteur, c'était M. Bayle. Il se proposait de publier ce *Projet* peu de mois après, et on en commença l'impression au mois de décembre suivant. Les articles des trois premières lettres étaient presque tous dressés, et pendant qu'on les aurait imprimés, M. Bayle devait préparer les autres avec la préface. Mais les violentes attaques de M. Jurieu l'obligèrent d'interrompre ce travail dès que la première feuille eut été tirée, de sorte qu'il abandonna ce projet peu de temps après l'avoir formé. Il se passa plus d'un an avant qu'il le reprît; et lorsque enfin le sieur Leers le pressa d'y travailler, il fallut qu'il se jetât sur les premières matières que le hasard lui présenta avant que d'avoir pu rassembler les livres dont il avait besoin (1).

Cet ouvrage parut au mois de mai 1692 (2), sous ce titre : *Projet et Fragmens d'un Dictionnaire critique. A Rotterdam, chez Reinier Leers. M. DC. XCII.* In-8°. Dans une longue préface adressée à M. du Rondel, professeur aux belles-lettres à Mastricht, M. Bayle donna une idée de ce projet. Il dit qu'il avait dessein de composer un *Dictionnaire* qui contiendrait toutes les faussetés ou erreurs de fait qui se trouvaient dans les autres dictionnaires, et un supplément à leurs omissions sur chaque article. Il promettait même de ne se pas renfermer dans ces espaces, quelque vastes qu'ils fussent; mais de faire aussi des courses sur toutes sortes d'auteurs quand l'occasion s'en présenterait. Après cela, il faisait voir l'utilité d'une telle compilation. « Ne serait-il » pas à souhaiter, dit-il, qu'il y » eût au monde un *Dictionnaire* » *critique* auquel on pût avoir » recours pour être assuré si ce » qu'on trouve dans les autres » dictionnaires et dans toute » sorte d'autres livres est véritable? Ce serait la pierre de » touche des autres livres, et » vous connaissez un homme un » peu précieux dans son langage » qui ne manquerait pas d'appeler l'ouvrage en question *la* » *chambre des assurances de la* » *république des lettres*.... Vous » voyez bien que si, par exemple, j'étais venu à bout de recueillir sous le mot Sénèque » tout ce qui s'est dit de faux de » cet illustre philosophe, on » n'aurait qu'à consulter cet article pour savoir ce que l'on » devrait croire de ce qu'on lirait concernant Sénèque dans » quelque livre que ce fût; car » si c'était une fausseté, elle serait marquée dans le recueil, » et dès qu'on ne verrait pas » dans ce recueil un fait sur le » pied de fausseté, on le pourrait tenir pour véritable. Cela » suffit pour montrer que si ce » dessein était bien exécuté, il » en résulterait un ouvrage très- » utile et très-commode à toutes » sortes de lecteurs. » M. Bayle ajoute qu'il sentait bien ce qu'il faudrait faire pour exécuter parfaitement cette entreprise, mais qu'il sentait encore mieux qu'il

(1) Voyez l'avis du libraire, imprimé au revers du titre du *Projet et fragmens*, etc.

(2) L'avis du libraire est daté du 5 de mai 1692.

n'était point capable de l'exécuter : qu'ainsi il se bornait à ne produire qu'une ébauche, qui ne contiendrait qu'un volume *in-folio*, laissant aux personnes qui avaient la capacité requise le soin de la continuation en cas qu'on jugeât que ce projet, rectifié partout où il serait nécessaire, méritât d'occuper la plume des habiles gens ; mais que, comme il avait prévu que cette ébauche aurait assez d'étendue pour l'engager à un très-pénible travail, et que d'ailleurs il se défiait beaucoup de la manière dont il exécuterait son projet, il avait pris la résolution de hasarder quelques fragmens de cet ouvrage, afin de pressentir le goût du public, et par-là se déterminer ou à poursuivre son dessein ou à l'abandonner. Ces *Fragmens* contenaient les articles d'ACHILLE, d'ANTOINE ARNAULD, de JEANNE D'ARAGON, de L. CORNELIUS BALBUS, de l'auteur déguisé sous le nom d'ETIENNE JUNIUS BRUTUS, des CASSIUS en général, et en particulier de SPURIUS CASSIUS VISCELLINUS, de L. CASSIUS LONGINUS, de C. CASSIUS LONGINUS, de T. CASSIUS SEVERUS, qui lui donne occasion de faire une *Digression concernant les libelles diffamatoires*. Il y mit aussi les articles de L. CASSIUS HEMINA, de C. CASSIUS LONGINUS, de CATIUS, de COMENIUS, d'ÉRASME, de la maréchale de GUEBRIANT, de l'HIPPOMANES, du JOUR, de madame DES LOGES, des trois sœurs ANNE, MARGUERITE, et JEANNE SEYMOUR, de MARIE TOUCHET, et de ZEUXIS. Tous ces articles étaient *personnels*, excepté ceux de l'*Hippomanes* et du *Jour*, que M. Bayle appelait *réels*, parce qu'ils n'appartiennent ni à des personnes, ni à des lieux, ni par conséquent aux dictionnaires historiques et géographiques (1).

1693.

Le plan de ce nouveau Dictionnaire ne fut pas goûté, quoiqu'un pareil ouvrage eût pu être très-utile. M. Bayle l'abandonna ; mais en même temps il forma le dessein d'un autre Dictionnaire, auquel il travailla avec tant de diligence, que l'impression en fut commencée au mois de septembre de l'année 1693. Cependant il avait été souvent détourné de ce travail par les embarras que lui causait M. Jurieu. Il en fit le récit à M. Constant le 29 de juin, pour s'excuser de ne lui avoir pas écrit plus tôt. « J'ai été dans de » grands embarras, dit-il (2), » depuis trois ou quatre mois, » à cause des machinations de » mon accusateur, qui, ayant intéressé le consistoire flamand » dans sa querelle contre moi, » a obtenu que cette compagnie » ferait examiner mon livre des » Comètes, et irait dénoncer aux » bourgmestres que ce livre est » plein de propositions dangereuses et impies, en sorte » qu'il n'est nullement de leur » devoir de donner pension à un » professeur qui a de tels sentimens. Voilà le biais dont il se » sert, débouté par la nullité et » la témérité de ses autres accusations. Il a fallu que j'aie fait » des visites, afin d'éclaircir les » gens sur les prétendues héré-

(1) Au commencement de l'article HIPPOMANES, voyez la note, t. XV, p. 189.

(2) Lettre du 29 de juin 1693, p. 510.

» sies de ce livre; et ici on ne » fait pas en quinze jours ce que » l'on ferait ailleurs dans une » après-dînée. »

C'est aux sollicitations de ces ministres flamands que M. Bayle attribua la disgrâce qui lui arriva peu de temps après. Voici de quelle manière il en parle à M. Minutoli le 5 de novembre : « Nos » magistrats, dit-il (1), m'ont » ôté ma charge de professeur, » avec la pension de cinq cents » florins qui y était annexée; ils » ont même révoqué la permis- » sion qu'on m'avait donnée d'en- » seigner en particulier. Ils ré- » solurent cela, à la pluralité des » voix, le 30 d'octobre passé, et » lundi dernier (2) messieurs les » bourgmestres m'en donnè- » rent connaissance dans leur » chambre. Tout ce qu'il y a ici » de plus raisonnable crie contre » cette injustice; et une partie » de nos conseillers, les plus an- » ciens dans leur charge et les » plus habiles, s'opposèrent de » toute leur force à cette réso- » lution; mais ils furent infé- » rieurs en nombre. Si l'on n'a- » vait pas cassé l'année passée » sept ou huit bourgmestres » ou conseillers de cette ville, » pour mettre à leur place d'au- » tres gens, cela ne me serait » pas arrivé. Ce qui me console » est de voir le mécontentement » de la ville là-dessus, et les ir- » régularités de ce procédé, et » l'injustice du fondement. Ce » fondement est mon livre des » *Pensées diverses sur les comè-* » *tes*, que les ministres flamands » ont fait accroire aux bourg- » mestres contenir des choses » dangereuses et antichrétien- » nes. C'est ce que je m'étais » offert de réfuter; et je main- » tiens, et le prouverai clair » comme le jour, que mon livre » des Comètes n'avance rien qui » soit contraire à notre confes- » sion de foi ni à l'Écriture. Quoi » qu'il en soit, on a condamné » ma doctrine sans m'entendre, » sans me demander si je conve- » nais de la fidélité des extraits et » du sens qu'on donnait à mes pa- » roles; et les magistrats ne m'ont » pas donné lieu de réfuter mes » accusateurs. Il n'a été rien dit » ni de l'*Avis aux réfugiés*, ni » du *Projet de paix*, que je vou- » lais donner à imprimer. Cela » eût été plus odieux. »

Dans une autre lettre il lui dit : « (3) Vous avez peut-être ouï » dire en vos quartiers que j'ai » perdu ma charge à cause de » l'*Avis aux réfugiés*; car les » émissaires du personnage, mor- » tifiés au dernier point du mé- » pris qu'ont fait nos supérieurs » et de sa prétendue dénoncia- » tion de la *Cabale* de Genève, » et de ses factums redoublés à » l'occasion de sa calomnie par » rapport audit *Avis*, ont écrit » d'ici partout que c'était l'accu- » sation touchant ce livre qui » avait produit cet effet. Absur- » dité manifeste; car on ne se » serait pas contenté de m'ôter » la permission d'enseigner si on » s'était fondé sur une accusa- » tion de libelle contre l'état. On » ne s'est fondé, vous en pour- » riez jurer, que sur la plainte

(1) Lettre du 5 de novembre 1693, pag. 537, 538.

(2) Le 2 de novembre.

(3) Lettre à M. Minutoli, du 8 de mars 1694, p. 542.

» qu'avait faite le consistoire » flamand contre mes Comètes; » et la plupart des opinans de- » meurèrent d'accord qu'ils n'a- » vaient point lu ce livre, et une » partie s'opposa à la révocation » de ma pension. C'est donc uni- » quement pour mon traité des » Comètes. Le consistoire fla- » mand, composé presque tout » de gens qui n'entendent ni le » français, ni autre chose qu'un » peu de lieux communs de théo- » logie; mal intentionné d'ail- » leurs contre moi depuis mon » arrivée en ce pays, parce que » le patron que j'y avais, et qui » a été le fondateur de *l'École* » *illustre* (c'était feu M. Paets, » grand républicain), leur était » fort odieux; le consistoire, » dis-je, n'a fait autre chose que » consulter la version qu'on lui » avait montrée en flamand des » extraits de mon livre, faits » par mon accusateur avec la » plus grande mauvaise foi du » monde. »

M. Bayle écrivit la même chose, mais d'une manière plus circonstanciée, à M. de Naudis son cousin, le 28 décembre. Comme cette lettre n'a point été imprimée, on sera sans doute bien aise de la trouver ici.

« Vous saurez que le 30 d'oc- » tobre dernier la pension de » cinq cents francs et la permis- » sion que j'avais de faire des » leçons publiques et particu- » lières me furent ôtées par le » Conseil de cette ville, qui est » composé de vingt-quatre per- » sonnes qu'on nomme en fla- » mand *Vroedschap*. Les bourg- » mestres, qui sont quatre en » nombre et tirés de ces vingt- » quatre, me firent savoir cette » résolution, sans me dire pour- » quoi ils m'ôtaient ce qu'ils » m'avaient accordé l'an 1681. » J'ai su que plusieurs membres » du Conseil s'opposèrent vigou- » reusement à cette injustice, » mais la pluralité de voix l'em- » porta. Distinguons la cause de » ceci d'avec le prétexte.

» Le prétexte dont ils colo- » rent leur conduite quand on » leur en parle en particulier, et » qui fut même allégué par » quelques-uns en opinant le » jour qu'on m'ôta ma charge, » est que le livre que je publiai » ici en 1682, sur les comètes, » contient des propositions per- » nicieuses, et telles qu'il n'est » pas d'un magistrat chrétien » de souffrir que les jeunes gens » en soient imbus. Pour mieux » faire valoir ce prétexte, les » auteurs de ce complot ont ob- » tenu, par une longue suite » d'intrigues, que quelques mi- » nistres flamands opiniâtres, » grands ennemis des étrangers » et de la nouvelle philosophie, » et violens et séditieux, exa- » minassent le livre des Comè- » tes, et jugeassent qu'il conte- » nait une mauvaise doctrine. » Tout cela s'est fait avec un » grand mystère, et sans m'a- » vertir de rien, et sans avoir » égard aux déclarations publi- » ques que j'ai faites, et que » j'ai cent fois renouvelées aux » bourgmestres, aux ministres, » etc., en conversation, que j'é- » tais prêt de montrer que mes » Comètes ne contiennent rien » qui soit contraire, ou à la » droite raison, ou à la confes- » sion de foi des églises réfor-

» mées. Une infinité d'honnêtes » gens sont ici dans l'indignation d'une conduite si violente, et qui ne se pratique » point dans l'église romaine : » car on y écoute un auteur accusé d'hétérodoxie, et on l'admet à donner des éclaircissemens, ou à rétracter ses erreurs. Cela, mon cher cousin, doit diminuer vos regrets » de n'être point sorti de France. Vous serez cent fois meilleur réformé si vous ne voyez » notre religion qu'où elle est » persécutée : vous seriez scandalisé si vous la voyiez où elle » domine. Venons à la cause de » ma disgrâce.

» Vous devez savoir que le » gouvernement républicain a » cela de propre, que chaque ville ou chaque bourg est composé de deux ou de plusieurs factions. En Hollande il y a partout deux partis : l'un est très-faible en crédit, mais composé » de gens de bien et d'honneur; » l'autre domine fièrement, et » abuse presque toujours de sa » fortune. J'avais, en venant » ici, mes patrons, mes bienfaiteurs, ceux qui m'accueillaient civilement, dans le parti faible, qui n'était pas alors » si faible : j'ai toujours cultivé leur amitié, et ne me suis » point accommodé aux maximes des courtisans. Je n'ai » point cherché à m'insinuer » dans l'esprit de ceux de l'autre » parti, qui s'élevaient de jour » en jour; cela m'eût paru » d'une âme lâche et vénale. » Ainsi une bourrasque étant » survenue dans cette ville il » y a plus d'un an, qui renversa » une partie de nos magistrats, » à la place desquels on en substitua d'autres de ce parti tout-puissant, la balance n'a pu » être égale; et pour montrer » ce qu'on pouvait faire contre » ceux qui ne rampent pas devant ces nouveaux venus et » persistent dans leurs liaisons » avec leurs anciens amis, on » m'a cassé aux gages. Et » comme le prétexte était de » prétendues doctrines dangereuses à la jeunesse, il a fallu » qu'on ait joint la défense d'enseigner en particulier à celle » d'enseigner en public. Par-là » on a bouché les deux sources » de ma subsistance. Je n'ai jamais eu un sou de mon patrimoine, jamais eu l'humeur » d'amasser du bien, jamais été » en état de faire des épargnes. » Je me fondais sur ma pension » que je croyais devoir durer » autant que ma vie : mais je » vois à cette heure qu'il n'y a » rien de ferme en ce monde. » Vous pouvez juger que j'avais » de grandes raisons de m'inquiéter pour l'avenir dans un » pays où il fait cher vivre. » Mais, par la grâce de Dieu, » je n'ai encore senti nulle inquiétude, mais une parfaite » résignation aux ordres d'en » haut.

» Vous seriez surpris si je » finissais sans vous parler du » ministre français qui a écrit » contre moi tant de libelles et » tant de calomnies. Je vous » dirai que toutes ces calomnies » sont tombées par terre, et » qu'il n'y a eu que le livre des » Comètes, imprimé il y a près » de douze ans, qui ait été mis

» en jeu. Ce sont d'ailleurs » quelques ministres hollandais » qui ont fait les poursuites con- » tre moi clandestinement. Ces » ministres m'en voulaient de » longue main, parce qu'ils » haïssent les amis et les patrons » que j'ai eus d'abord en cette » ville ; et qu'entêtés d'Aristote, » qu'ils n'entendent pas, ils ne » peuvent ouïr parler de Des- » cartes sans frémir de co- » lère. »

M. Bayle ignorait la véritable cause de sa disgrâce : ses juges ne trouvèrent pas à propos de l'en informer. Il ne soupçonna jamais qu'elle pût venir de certaines circonstances relatives à la situation des affaires publiques ; cependant c'est ce qui y donna lieu. La France, victorieuse de tous côtés, commençait à se lasser de la guerre. Les efforts qu'elle avait faits pour se rendre supérieure à ses ennemis l'avaient épuisée d'hommes et d'argent. La paix lui aurait été avantageuse, et elle fit toutes les démarches possibles pour l'obtenir. Elle l'avait fait proposer en 1692 à l'empereur, au roi d'Espagne, et au duc de Savoie par le pape et par quelques princes neutres ; mais on n'avait point écouté ses propositions. Se voyant rebutée de ce côté-là, elle voulut sonder les Provinces-Unies, et se servit de M. Amelot, son ambassadeur en Suisse, pour faire connaître ses intentions à quelques personnes qui étaient en crédit. Elle promettait aux états une forte barrière pour couvrir leur pays, une pleine et entière liberté pour le commerce, et tous les autres avantages qu'ils pourraient désirer. M. Halewyn, bourgmestre de Dort, séduit par de si grandes promesses, entra dans une espèce de négociation avec M. Amelot à l'insu de l'état. Le roi Guillaume en fut informé, et on arrêta M. Halewyn avec son frère qu'on regardait comme son complice. M. Bayle en parle dans une de ses lettres à M. Minutoli. « On n'a su au vrai, » dit-il (1), ce que c'était que » l'affaire de ces messieurs, que » par la sentence des juges ; » car pendant l'instruction du » procès, le secret a été grand. » On a trouvé que M. Halewyn, » conseiller, n'a été mêlé en » rien ; mais son frère, bourg- » mestre de Dort, a été trou- » vé coupable d'avoir eu com- » merce avec M. Amelot, » ambassadeur de France en » Suisse, pour négocier la paix » en ce pays-ci. Il a avoué cela » et prétendu que c'était le » devoir de tout bon patriote » de travailler à la cessation » d'une guerre si ruineuse ; qu'il » n'était point le seul qui eût » écouté les propositions de la » France ; et qu'il avait fait part » de tout ce qu'il en savait à ce- » lui à qui d'autres avaient fait » ces propositions. Quoi qu'il en » soit, il a été condamné à une » prison perpétuelle, et à la » confiscation de ses biens. On » n'a pas imprimé dans la sen- » tence toutes les réponses et jus- » tifications qui avaient été insé- » rées dans la minute de la sen-

(1) Lettre du 14 de septembre 1693, pag. 521, 522.

» tence; et l'on est communément persuadé qu'il ne prétendait pas trahir ce pays, et qu'il était aussi affectionné au bien de la république que ceux qui ne veulent point la paix; la différence des uns aux autres ne consistant qu'en ce que les uns croient que la continuation de la guerre est avantageuse, et les autres qu'elle est désavantageuse. Mais, malheureusement pour lui, le commerce avec l'ennemi, et la hardiesse de se mêler, sans une commission spéciale de son souverain, de traiter la paix, est un crime d'état; ce qui fait dire aux désintéressés que la peine à laquelle le coupable a été condamné est trop douce. Vous ne sauriez croire, ajoute M. Bayle, les espérances que notre prophète avait conçues de la détention de ces messieurs. Il espérait qu'on découvrirait toute la prétendue *cabale de Genève;* que vous, que M. Goudet et les syndics qu'il a eus en vue, que MM. Basnage et moi, serions trouvés enveloppés dans les dépositions; et il se glorifiait déjà d'avoir été le premier qui avait éventé la mine du *malheureux complot*, disait-il, *du projet de paix qui se tramait en Suisse.* Mais toutes ses espérances ont été chimériques, selon sa coutume, et il a paru que nous ne songions à rien moins qu'à M. Amelot et à MM. Halewyn. »

Tout innocent qu'était M. Bayle, il ne laissa pas de se ressentir de ces négociations clandestines: elles furent cause de sa disgrâce. Les mouvemens que M. Jurieu s'était donnés auprès des magistrats avaient été inutiles. Il est vrai qu'il avait porté les ministres flamands à agir en sa faveur contre M. Bayle, mais leurs sollicitations n'eurent aucun effet. La régence de Rotterdam avait été changée en 1692 par ordre du roi Guillaume qui déposa sept magistrats, protecteurs de M. Bayle. Cependant ceux qui leur succédèrent n'avaient d'abord aucune mauvaise intention contre lui: ils déclarèrent qu'ils voulaient rendre justice et promirent d'entendre ses raisons en cas de besoin. Mais les secrètes menées de la France firent ressouvenir le roi Guillaume du projet de paix dont M. Jurieu avait fait tant de bruit: et comme on avait procuré la paix de Nimègue par de semblables écrits semés à Amsterdam et ailleurs, il crut qu'on voulait se servir des mêmes voies à Rotterdam. Ce grand prince, qui n'avait pas le temps d'examiner ce projet ridicule, s'alarma sur l'idée de la paix, et s'imagina qu'il y avait, comme le disait M. Jurieu, une cabale pour la faire conclure, dont M. Bayle était le chef connu. Il ordonna aux magistrats de Rotterdam de lui ôter sa charge de professeur et sa pension; et cet ordre fut exécuté sans qu'on l'eût appelé ni entendu, malgré les promesses qu'on lui avait faites du contraire. Il est très-certain que l'*Avis aux réfugiés* n'y entra pour rien. Le roi Guillaume ne poussait pas l'attention pour les réfugiés jusques à s'embarrasser des plaintes qu'ils pou-

vaient faire contre ce livre. Mais le *Projet de paix* l'inquiétait; il en craignait les suites (1). Les magistrats de Rotterdam, quoique mieux au fait de ce projet chimérique, obéirent aux ordres du prince, dont ils étaient les créatures : cependant il semble qu'ils eurent honte de leur conduite, puisqu'ils en cachèrent la cause à M. Bayle. Il paraît même que ceux qui étaient du secret donnèrent le change à ceux qui n'en étaient pas, et leur firent accroire qu'il s'agissait du livre sur les Comètes.

M. de Bauval rend ce témoignage à M. Bayle (2), « qu'il » reçut sa disgrâce avec une fer» meté philosophique, et même » avec trop d'indifférence ; sur» tout sans chagrin par rap» port à sa fortune. Il ne se sou» ciait nullement d'amasser du » bien, parce qu'en effet il n'en » avait pas besoin. Sa tempé» rance et sa sobriété suppléaient » à tout, de sorte qu'avec peu » il ne manquait de rien. Il » n'était pourtant pas dans l'in» digence; bien loin de là. Aussi » ne se donna-t-il aucun mou» vement pour se procurer un » autre emploi. Il se trouva plus » libre et plus à lui-même, étant » déchargé de l'ennuyeuse occu» pation d'enseigner et de faire » des leçons. » M. Bayle s'explique ainsi lui-même, dans une de ses lettres à M. Minutoli, qui lui avait témoigné la part qu'il prenait à sa disgrâce « Je l'ai re» çue, dit-il (3), comme doit » faire un philosophe chrétien, » et je continue, Dieu merci, à » posséder mon âme dans une » grande tranquillité. La dou» ceur et le repos dans les études » où je me suis engagé et où je me » plais seront cause que je me » tiendrai dans cette ville, si on » m'y laisse, pour le moins jus» qu'à ce que mon Dictionnaire » soit achevé d'imprimer ; car » ma présence est tout-à-fait né» cessaire où il s'imprime. Du » reste, n'étant ni amateur du » bien, ni des honneurs, je me » soucierai peu d'avoir des vo» cations ; et je n'en accepterais » pas quand bien même on m'en » adresserait. Je n'aime point » assez les conflits, les cabales, » les *entre-mangeries professo*» *rales*, qui règnent dans toutes » nos académies. *Canam mihi* » *et musis*. » En effet, il fut si charmé de cette situation tranquille et indépendante, qu'il refusa des offres très-avantageuses, et ne voulut pas même se prévaloir de la liberté que la régence voulait lui accorder d'instruire les enfans des conseillers qui le souhaitaient passionnément. M. Basnage le sollicita plusieurs fois de leur donner cette satisfaction, mais ses sollicitations furent inutiles. M. le comte de Guiscard, qui avait voulu l'avoir pour ami à Sédan, le pria de se charger de l'éducation de son fils (4). Il lui offrit mille écus d'appointemens, et l'assura qu'il avait pris des mesures à la cour pour le faire jouir d'une pleine liberté de conscience : mais M. Bayle s'excusa sur la

(1) Tiré d'un Mémoire de M. Basnage.

(2) *Éloge de M. Bayle*.

(3) Lettre du 8 de mars 1694, page 541.

(4) Voyez l'article GUISCARD, t. VII, p. 359, rem. (C).

nécessité où il se trouvait d'achever son *Dictionnaire*, que l'on imprimait actuellement.

1694.

La conduite de M. Jurieu faisait assez voir qu'il se croyait en droit de haïr ses ennemis et de les persécuter. Mais il disait que *ses ennemis étaient les ennemis de Dieu;* et il déclarait solennellement qu'il faisait profession de *fouler aux pieds toutes les considérations humaines*, *et de n'avoir aucun égard aux liaisons et aux amitiés du monde lorsqu'il y allait de la gloire de Dieu*. Il se revêtait ainsi du caractère de défenseur de la cause de Dieu, pour pouvoir traiter indignement tous ceux qui avaient eu le malheur de lui déplaire : et quoique rien ne soit plus opposé aux maximes de l'Évangile que la haine du prochain, il n'eut pas honte de la prêcher dans deux sermons : l'un, sur ces paroles de David, *n'aurais-je point en haine ceux qui te haïssent? je les haïs d'une parfaite haine* (1) ; et l'autre, sur celles de Jésus-Christ, *aimez vos ennemis*, *et bénissez ceux qui vous maudissent* (2). Tout le monde fut surpris de voir enseigner dans la chaire une morale si scandaleuse. M. Bayle la dénonça dans une feuille volante, intitulée : *Nouvelle hérésie dans la morale, touchant la haine du prochain*, *prêchée par M. Jurieu dans l'église wallonne de Rotterdam*, *les dimanches* 24 *de janvier et* 21 *de février* 1694 ; *dénoncée à toutes les églises réformées*, *et nommément aux églises françaises recueillies dans les différens endroits de leur exil* (3). Il y exposa d'abord la doctrine que M. Jurieu avait prêchée sur l'amour du prochain. « On ne vous dira point en détail, dit-il (4), toutes les » maximes et toutes les propositions pernicieuses que l'on a » extraites de ces deux derniers » sermons, on se contentera de » vous dénoncer en général que » sa doctrine revient à ceci : » 1°. que les sentimens de haine, d'indignation et de colère » sont permis, bons et louables » contre les ennemis de Dieu ; » c'est-à-dire, comme il l'a expliqué lui-même, contre les » sociniens, et les autres hérétiques de Hollande, contre les » superstitieux, les idolâtres, » etc. ; 2°. que l'on doit témoigner ces sentimens de haine » et d'indignation en rompant » toute société avec ces gens-là, » en ne les saluant point, en ne » mangeant point avec eux, etc.; » 3°. que ce n'est point seulement les hérésies et les mauvaises qualités de ces gens-là qu'il faut haïr, mais qu'il » faut haïr leur personne et la » détester. Une des objections » qu'il s'est faites, et qu'il a rejetées avec des airs les plus dédaigneux, est celle qui porte » qu'il faut faire la guerre à » l'erreur et au vice, et avoir » néanmoins de la charité pour

(1) Psaume cxxxix, vs. 21, 22

(2) Évangile selon saint Matthieu, ch. V, vs. 44.

(3) C'est une feuille volante de trois pages et demie in-4°., en deux colonnes, menu caractère. Elle est datée du 2 de mars 1694.

(4) *Nouvelle hérésie dans la morale*, etc., p. 2, col. 1.

» la personne du pécheur. » M. Bayle marqua ensuite les fausses interprétations que ce ministre avait données à l'Écriture pour l'amener à son sens ; les conséquences pernicieuses que cette doctrine pouvait avoir ; et la nécessité où se trouvaient les conducteurs des églises wallonnes de *flétrir cette mauvaise morale*, qui ne tendait qu'à jeter la Hollande dans la confusion, et y faire cesser le commerce ; « car que serait-ce, dit-il (1), » si les réformés ne voulaient » ni saluer ceux qui sont d'une » autre religion, ni manger, » ni négocier avec eux? que » serait-ce s'il leur était permis » et louable de haïr la personne » de tous les papistes, de » tous les arminiens, mennonites, etc. ; et s'ils n'étaient » obligés par l'Evangile qu'à leur » souhaiter les biens spirituels, » sans être obligés de leur procurer aucun bien temporel, » de les tirer d'un fossé si on les » y voyait plongés, de leur donner l'aumône si on les voyait » dans l'indigence ? Ce pays » pourrait-il prospérer selon de » telles maximes? Ne sont-elles » donc pas séditieuses et tendantes à bouleverser le gouvernement, non moins qu'hérétiques? Celui qui les prêche » ignore-t-il que c'est censurer » avec une hardiesse étonnante » le souverain et les lois du gouvernement sous lequel nous » vivons? »

M. Bayle se pressa trop de publier cette dénonciation ; il en fut blâmé. M. Jurieu faisait actuellement imprimer ces deux sermons, et ils étaient prêts à paraître. Si on en eût attendu la publication, ils auraient fourni des preuves visibles de sa pernicieuse morale : aussi dès qu'il vit la dénonciation, il les supprima et publia une feuille volante sous le titre de *Réflexions sur un libelle en feuille volante*, intitulé : *Nouvelle hérésie dans la morale, touchant la haine du prochain, prêchée par M. Jurieu, et dénoncée à toutes les églises réformées, etc.* (2) où il nia qu'il eût prêché la doctrine qu'on avait dénoncée. M. de Bauval prit de là occasion de mettre la morale de M. Jurieu dans tout son jour, et de faire voir que la conduite de ce ministre était conforme à sa morale. Cet écrit est intitulé : *Considérations sur deux sermons de M. Jurieu, touchant l'amour du prochain, où l'on traite incidemment cette question curieuse : s'il faut haïr M. Jurieu.* M. de Bauval montra fort bien que M. Jurieu, en supprimant ses sermons, donnait une preuve qu'il avait prêché ce dont on lui faisait un crime. « Si la morale » des sermons de M. Jurieu, dit-il (3), n'a rien de scandaleux, » il est assez surprenant qu'il en » ait suspendu l'impression. Il » pouvait s'en tenir aux négations de son libelle sans s'engager plus avant ; mais l'on » sait qu'ils ont été sous la presse. Les feuilles ont été montrées, et tout d'un coup il a » changé de résolution : la raison

(1) *Nouvelle hérésie dans la morale*, etc., p. 4.

(2) C'est un écrit d'environ 8 pages in-8°, menu caractère.

(3) *Considérations sur deux sermons de M. Jurieu*, etc., p. 2 et suiv.

» qu'il apporte de cette interruption et de ce retardement fortifie le soupçon au lieu de l'affaiblir. *On est*, dit-il, *très-bien averti que ces messieurs sont en embuscade et qu'ils ont préparé leurs batteries pour trouver des hérésies dans ces sermons, et l'on ne juge pas à propos de leur donner pour le présent le plaisir de l'escrime, on attendra un peu que leur feu soit passé.* Mais si M. Jurieu n'appréhende rien du côté de l'orthodoxie, bien loin de supprimer ses sermons sur les menaces de ces messieurs, il fallait se moquer de leurs préparatifs et rendre toutes leurs batteries inutiles. Ces messieurs qu'il désigne ne sont point des aventuriers pour s'aller escrimer contre des fantômes; et après tout, le public, qui est le juge commun, aurait vengé M. Jurieu si on l'avait chicané mal à propos. S'ils avaient scandalisé le monde, tant pis pour eux, ce serait à leurs périls et risques. Pour M. Jurieu, si sa morale est droite, l'impression de ses sermons aurait imposé à ces messieurs la nécessité de se taire et aurait achevé d'étouffer les murmures qu'ils ont élevés là-dessus. Mais, il faut l'avouer, cette suspension si subite d'un dessein commencé est si peu ordinaire à M. Jurieu, qu'il laisse comprendre par-là qu'il n'a interrompu le cours de l'impression que pour ne point exposer sa doctrine à la censure inévitable du public. C'est du moins un violent préjugé » que la dénonciation l'ait arrêté tout court, et que ce qui devrait être une nouvelle raison de hâter la publication de ses sermons l'a forcé à la renvoyer à un avenir incertain. Cette prudence d'attendre que *le feu de ces messieurs soit un peu passé*, apparemment n'est autre chose qu'un raffinement pour laisser effacer la mémoire encore trop fraîche et trop récente de ses sermons, et pour leur donner ensuite plus impunément une forme toute différente à la faveur de l'oubli. Si M. Jurieu a enseigné, comme il nous en assure, *que nous devons pardonner à nos ennemis, que nous ne devons chercher aucune vengeance, qu'il faut souffrir patiemment les injures*, c'est là l'Évangile incontestablement : il ne hasarde rien; cependant son incertitude fait entrevoir qu'il est embarrassé et qu'il médite quelque fraude pour se sauver; car il promet *ou des sermons ou un traité.* On dirait qu'il ne sait de quel côté se tourner. On n'a point tant d'inquiétude quand on n'a prêché que la morale de l'Évangile : on a fait du bruit pour ses sermons; c'est donc ses sermons qui doivent paraître, ou rien. Un traité sur la matière ne décidera point la question. De plus, si M. Jurieu n'a débité que les maximes qu'on vient de marquer, d'où sont venues les rumeurs et l'émotion de son auditoire? D'où vient que les ministres réformés de Rotterdam ont désapprouvé sa morale d'une

» commune voix? on le défie » de s'en rapporter à leur té- » moignage. D'où vient que quel- » ques-uns de ses auditeurs, » choqués et révoltés contre lui, » ont renoncé à l'entendre à » l'avenir? Tant qu'il a marché » dans la route ordinaire, il n'a » point vu ces sortes de soulève- » mens : bien davantage, d'où » naissent les difficultés des com- » missaires de son consistoire » pour l'approbation qu'il a de- » mandée? Comment n'ont- » ils pu encore trouver assez » de biais et d'adoucissemens » pour ne rien risquer? C'est » une présomption bien grande » que sa morale les épouvante; » autrement ils auraient accor- » dé l'approbation sans balan- » cer. »

Le jugement de M. Saurin est conforme à celui de M. de Bauval. Ce théologien déclare que « ce qu'on peut dire de plus fa- » vorable de ces deux sermons, » c'est que toutes les bonnes » âmes qui les entendirent en » furent scandalisées et péné- » trées de douleur, et que les » amis de M. Jurieu en furent » mortifiés (1). » Il dit que M. de Bauval avait fort bien remarqué que c'était une mauvaise défaite de prétendre, comme faisait M. Jurieu, qu'il ne voulait pas publier ses sermons, parce que ses dénonciateurs *étaient en embuscade et qu'ils avaient préparé leurs batteries pour y trouver des hérésies à quelque prix que ce fût*. Il trouve ce prétexte ridicule. « J'admire, dit-il (2), la » bravoure de M. Jurieu, qui » refuse fièrement de se battre, » parce qu'il voit l'ennemi prêt » à lui prêter le collet; si on ne » savait pas d'où il est, on lui » donnerait une autre patrie que » la sienne. A parler sérieuse- » ment, M. Jurieu ne pouvait » rien dire de plus pauvre, ni » de plus capable de faire triom- » pher ses dénonciateurs. Ou il » craignait que ces messieurs » trouvassent effectivement des » hérésies dans ses sermons, ou » il ne le craignait pas : s'il le » craignait, il se sentait donc » coupable; s'il ne le craignait » pas, il devait publier ses ser- » mons incessamment et con- » vaincre ses accusateurs de ca- » lomnie à la face de toute la » terre. » M. Saurin fortifie ce raisonnement de plusieurs autres réflexions; et il parle ensuite de l'écrit de M. de Bauval. « On a » fait, dit-il (3), *des Considé- » rations sur les deux sermons » de M. Jurieu*, dans lesquelles » on réfute ses *réflexions*, et l'on » prouve qu'il a véritablement » prêché la haine du prochain » et qu'il ne saurait s'en dédire. » M. Jurieu, ajoute-t-il, a ré- » pliqué à cet ouvrage par un » autre qui porte pour titre : » *Apologie pour les synodes, et » pour plusieurs honnêtes gens » déchirés dans la dernière sa- » tire du sieur de Bauval, » intitulée : Considérations sur » deux sermons, etc.* Il semble, » continue M. Saurin, qu'en » faisant l'apologie des autres, » et la sienne même sur certains » articles, M. Jurieu ne devait » pas oublier de faire celle de sa

(1) *Examen de la théologie de M. Jurieu*, etc., t. II, p. 808.

(2) Ibid, p. 812.

(3) Ibid., p. 827, 828.

» doctrine sur la haine du pro- » chain. C'est là ce qu'on devait » voir principalement dans ce » dernier écrit, et c'est ce que » les personnes sensées et qui » ont de la jalousie pour la gloire » de Dieu, pour la pureté de » notre morale, et pour la ré- » putation de M Jurieu, sou- » haitaient et espéraient d'y » voir; mais leur espérance a » été trompée. M. Jurieu se » répand sur plusieurs autres » matières et ne dit pas un mot » de celle-là. »

On trouvera peut-être que je me suis trop étendu sur ce sujet, mais comme il est difficile de s'imaginer que la fureur puisse porter un ministre du saint Évangile jusqu'à lui faire prêcher la haine du prochain, j'ai voulu faire voir par de bonnes autorités que M. Jurieu avait en effet prêché cette détestable doctrine, et que M. Bayle avait été bien fondé à la dénoncer (1).

M. Bayle publia presque en même temps un ouvrage intitulé : *Additions aux Pensées diverses sur les comètes, ou réponse à un libelle intitulé : Courte revue des maximes de morale et des principes de religion de l'auteur des Pensées diverses sur les comètes, etc., pour servir d'instruction aux juges ecclésiastiques qui en voudront connaître. A Rotterdam, chez Reinier Leers, M. DC. XCIV, in-*12. Il y marque les raisons qui l'avaient porté à ne pas réfuter plus tôt ce libelle. M. Jurieu n'avait point répondu aux sommations et aux défis de M. Bayle, touchant l'accusation d'athéisme, quoiqu'il l'eût portée devant le consistoire; il s'en était même désisté. Il avait ensuite publié la *Courte revue*, où il dénonçait quelques propositions des Pensées sur les comètes et des Nouvelles lettres contre Maimbourg, comme dangereuses, hérétiques, etc. Il s'était adressé au consistoire pour faire condamner ces propositions; et, lorsqu'on était prêt à examiner cette affaire, il avait demandé qu'elle fût renvoyée au synode : cependant il avait laissé passer quatre synodes sans en parler. Ce libelle ne contenait aucune objection contre le livre sur les comètes qui ne pût être réfutée par ce livre même; et M. Bayle avait dessein de donner une nouvelle édition de cet ouvrage, avec des additions qui devaient contenir de nouvelles preuves, de nouveaux éclaircissemens et de nouvelles solutions à toutes les difficultés qu'on pouvait faire sur ce qu'il avait avancé. C'est là qu'il se proposait de réfuter la *Courte revue.* Mais ayant appris, au mois de février de l'année 1694, que M. Jurieu avait fait nommer des commissaires dans son consistoire pour prononcer sur les extraits qu'il avait produits dans ce libelle, un changement si soudain et si peu attendu lui fit craindre quelque mauvais dessein, et l'obligea de publier cette réponse. « M. Jurieu, dit- » il (2), veut jouer dans son con- » sistoire un personnage qu'il

(1) Dans les éditions posthumes du *Dictionnaire critique*, il y a une longue digression sur cette dénonciation, à la fin de l'article ZUÉRIUS BOXHORNIUS, tom. XV, pag. 107 et suiv.

(2) *Additons aux Pensées diverses sur les*

» n'a pu jouer jusqu'ici à mon » égard. Il ne veut plus être ma » partie, il veut être mon juge » et faire en sorte qu'on ne parle » plus d'accusation d'athéisme, » mais qu'on examine seulement » s'il y a dans mes ouvrages » quelques propositions erro- » nées, dangereuses et punissa- » bles canoniquement. Toutes » les apparences sont qu'il veut » que l'on juge sans m'entendre » et sur la seule autorité de ses » extraits et des conséquences » qu'il y a jointes. C'est donc à » ce coup que la dispute va pa- » raître devant les tribunaux » ecclésiastiques, et cela sur un » nouveau pied. Or, comme il » pourrait bien arriver que le » tout se passerait sans que j'en » eusse nulle connaissance, il » est absolument nécessaire que » je recoure à la voie d'un fac- » tum public qui puisse servir » d'instruction aux juges qui en » voudront, et ôter à ceux qui » n'en voudraient pas, tout lieu » de prétendre cause d'ignoran- » ce. Je me bornerai à de cour- » tes observations, tant parce » que je suis bien aise que la » longue apologie de mes Comè- » tes, qui paraîtra dans la troi- » sième édition, puisse avoir la » grâce de la nouveauté, que » parce que je ne veux point » laisser à ceux qui fuient la lu- » mière dans ce procès le pré- » texte dont on a coutume de se » servir en pareil cas, c'est-à-dire » que la longueur d'un factum » a ôté le courage d'en entre- » prendre la lecture. »

comètes, etc., p. 25, 26. *Nouvel avis au petit auteur des petits livrets*, à la préf., et aux pages 46 et suiv.

Il fit voir que M. Jurieu avait donné une fausse idée de ce qui avait été dit dans les Pensées sur les comètes, et qu'il en avait tiré des conséquences fausses et absurdes. Par exemple, ce ministre assure que dans ce livre M. Bayle prétend que « Dieu ne fait jamais » de prodiges et de choses extraor- » dinaires pour être des présages » de l'avenir, comme tremble- » mens de terre, météores ex- » traordinaires, signes qui se » voient au ciel et en la terre, » apparitions, voix, naissances » de monstres, débordemens, » et qu'il soutient que toutes ces » choses se font par des voies » naturelles et nécessaires, et » que Dieu n'a aucunement des- » sein de présager par ces sortes » de choses ses jugemens à venir » sur les hommes, ni même de » manifester sa divinité. » Mais ce n'est point là le sentiment de M. Bayle. Il établit que *Dieu ne produit jamais par des voies miraculeuses les comètes, les tremblemens de terre, les inondations, les monstres, etc., dans la vue de menacer les infidèles des maux que sa justice leur prépare; car il ne saurait se persuader que cette conduite, qui ne nous paraît propre qu'à fomenter la superstition abominable des idolâtres, soit conforme à l'idée que nous avons de la bonté, de la sagesse et de la sincérité de Dieu.* Il ne prétend pas nier que Dieu ne fasse jamais en aucun pays du monde ce qu'on appelle *prodiges* ou *présages*; il prétend seulement que les choses qui paraissent également et indifféremment parmi les nations infidèles et parmi les enfans de

Dieu, ne sont point des productions miraculeuses destinées à menacer le genre humain. Sa doctrine tend à donner de Dieu une idée qui nous représente vivement sa sagesse, sa bonté, sa véracité: elle nie certains présages, mais c'est à cause qu'ils feraient tort à ces divines perfections.

M. Bayle entra dans le détail des extraits de M. Jurieu, et découvrit sa mauvaise foi et son peu de discernement et de pénétration. Il réfuta ses objections sur le parallèle de l'idolâtrie païenne et de l'athéisme, sur les mœurs des athées, etc.; et justifia ce qu'il avait dit dans ses Nouvelles Lettres contre Maimbourg touchant les droits de la conscience errante. Il exposa ensuite le véritable état de la question entre lui et son adversaire, et marqua de quelle manière se doivent conduire les juges ecclésiastiques qui connaîtraient de ce différent. Il ajouta une requête à toutes les universités chrétiennes, pour les prier de décider sur l'exposé qu'il leur faisait de ses sentimens. Enfin il dénonça douze propositions extraites de la *Courte revue*, comme étant fausses, téméraires et impies.

Cet ouvrage rompit toutes les mesures de M. Jurieu, et le réduisit au silence. C'était beaucoup: mais M. Bayle avait mis ses preuves dans une si grande évidence, qu'il n'était pas possible d'y répliquer. Cependant ce n'était que l'ouvrage de quelques jours. » Je l'ai fait, dit-il (1), » avec tant de facilité, que les » trois ou quatre jours que j'ai » donnés à cela auraient été un » temps trop long si j'avais voulu » faire une plus ample réponse; » mais la résolution d'être court » a été cause que j'ai eu besoin » de plus de temps. J'ai tellement ruiné ce libelle, qu'il » n'y reste pierre sur pierre. » On verra que ma partie n'entend point sa religion, qu'il » combat les maximes qu'il a » soutenues dans d'autres livres, » et qu'il nie les choses les plus » évidentes. Le pis est que ses » extraits sont si visiblement » infidèles, qu'il n'y a nulle » apparence qu'il ait été dans » l'erreur de bonne foi. »

M. de Bruguière, capitaine, et cousin de M. Bayle, ayant fait connaître le désir qu'il avait de voir une réconciliation entre lui et M. Jurieu, M. Bayle lui fit remarquer que la chose était impossible. « La nature de la querelle que j'ai ici, dit-il (2), ne » permet point de réconciliation: il ne peut y avoir que » ce qu'on appelle dans votre » métier *cessation de tous actes* » *d'hostilité;* car il s'agit de savoir si j'ai été d'une cabale » qui machinait la ruine de la » religion et de l'état, ou non. » Il m'en a accusé publiquement, et je lui ai montré que » cette cabale était une chimère » la plus ridicule dont on ait jamais parlé. Il m'a accusé d'avoir fait un livre intitulé *Avis* » *aux réfugiés*, où on condamne » les libelles diffamatoires qui » s'impriment dans ce pays-ci » contre le roi de France et le

(1) *Addition aux Pensées diverses*, dans l'avertissement.

(2) Lettre à M. de Bruguière, capitaine, du 29 nov. 1694.

» détrônement du roi Jacques; » et je lui ai fait voir que toutes » les preuves qu'il allègue contre » moi sont impertinentes. S'il » se réconciliait avec moi, il » faudrait qu'il se reconnût lui-» même un infâme calomnia-» teur; et si je me réconciliais » avec lui, il faudrait que je me » reconnusse coupable. Voilà ce » qui rend la réconciliation im-» possible. Pour moi, je ne me » soucie point de réconciliation. » Il me suffit que nos souverains » n'aient fait nul cas de ses ac-» cusations; car pendant qu'il » n'y aura point de procédure » contre moi, il résulte qu'on » se moque de ses prétendues » preuves. Car quant à la charge » qu'on m'a ôtée, c'est un autre » fondement. C'est pour un » livre de philosophie que j'avais » fait neuf ans avant que mon » accusateur m'attaquât. Ainsi, » au pis aller, ma faute consis-» terait dans des erreurs de phi-» losophie que les magistrats ne » voudraient pas que l'on en-» seigne à leur jeunesse. Si on » m'a ôté une charge pour un » tel sujet, jugez ce que l'on » aurait fait contre moi pour » des crimes d'état, si l'on m'en » avait accusé avec fondement. » C'est donc une preuve de la » calomnie de mon accusateur, » que de voir que l'on ne m'a » rien dit ni rien fait pour les-» dites accusations. Communi-» quez ceci, je vous prie, au » cher frère. C'est le point ca-» pital et décisif de mon inno-» cence. »

1695.

M. Bayle continuait de donner tous ses soins à l'impression de son *Dictionnaire*. Le premier volume fut achevé d'imprimer au mois d'août de l'année 1695 (1). Le public, prévenu en faveur de M. Bayle, attendait ce livre avec impatience; mais M. Bayle, peu prévenu en sa faveur, craignait au contraire pour la réussite de cet ouvrage. « Si le public, di-» sait-il à M. le Duchat (2), a » conçu quelque espérance, ou » quelque bonne opinion de mon » Dictionnaire (de quoi j'ai lieu » de douter, ne sachant pas sur » quoi elle pourrait être fondée), » je n'ai qu'à me préparer à » bien des murmures; on se » trouvera frustré et vilaine-» ment abusé, car je vous avoue » ingénument que cet ouvrage » n'est qu'une compilation in-» forme de passages cousus les » uns à la queue des autres, et » que rien ne saurait être plus » mal proportionné au goût » délicat de ce siècle : mais » il n'y a remède, *jacta est a-» lea.* »

1696.

Cependant les libraires des pays étrangers, se réglant sur le goût du public, en demandèrent un si grand nombre d'exemplaires, que ce qu'on avait imprimé du premier volume ne suffisait pas; de sorte que le sieur Leers fut obligé d'en faire tirer mille de plus du second, et de réimprimer un pareil nombre du premier : sur quoi quelques personnes s'imaginèrent qu'on avait fait une seconde édition de l'ou-

(1) Voyez la lettre à M. Constant, du 22 d'août 1696, p. 570.

(2) Lettre du 9 de janvier 1696, p. 576.

vrage entier (1). M. Bayle n'eut aucune part à cette réimpression, et il se plaignit qu'il s'y était glissé beaucoup de fautes (2). Il n'en put pas revoir les épreuves : l'impression du second volume l'occupait si fort, qu'il n'avait pas même le temps d'écrire à ses amis. « Vous excuseriez » mon silence, écrivait-il à M. » Constant (3), si vous saviez » l'accablement de travail où je » me trouve, pour l'impression » de mon Dictionnaire histori- » que et critique. Le libraire » veut l'achever, à quelque prix » que ce soit, cette année ; de » sorte qu'il faut que je lui » fournisse incessamment nou- » velle copie, et que je corrige » chaque jour des épreuves, où » il y a cent fautes à raccommo- » der, parce que mon original, » plein de ratures et de renvois, » ne permet ni aux imprimeurs » ni au correcteur d'imprime- » rie de se tirer d'un tel laby- » rinthe ; et ce qui me retarde » beaucoup, c'est que, n'ayant » pas sous ma main tous les » livres qu'il faut que je con- » sulte, je suis obligé d'attendre » jusqu'à ce que je les aie fait » chercher, quand quelque per- » sonne de cette ville les a. » Il se plaignait aussi que le fréquent retour de ses douleurs de tête lui faisait perdre beaucoup de temps. « Je suis bien aise, dit- » il (4), que vos migraines vous » aient quitté. Elles m'auraient » fait le même plaisir si j'avais » pu vivre sans étudier ; mais le » travail opiniâtre les entre- » tient, et les fait revenir très- » souvent. Je perds par-là plu- » sieurs jours de chaque mois, » ce qui m'oblige ensuite à » m'appliquer davantage pour » regagner le temps perdu. »

On avait en Angleterre une idée si avantageuse du Dictionnaire de M. Bayle, qu'un seigneur, qui ne se distinguait pas moins par son esprit que par son rang et par ses emplois (5), souhaita que cet ouvrage lui fût dédié. Il chargea M. Basnage d'assurer M. Bayle qu'il lui en témoignerait sa reconnaissance par un présent de deux cents guinées. Les amis de M. Bayle, et particulièrement M. Basnage, le sollicitèrent longtemps de satisfaire au désir de ce seigneur ; mais ils le sollicitèrent en vain. Il dit qu'il s'était si souvent moqué des dédicaces, qu'il ne voulait pas s'exposer à en faire. Ce n'était cependant qu'un prétexte pour colorer son refus. Le véritable fondement de la longue et opiniâtre résistance qu'il fit dans cette occasion, c'est qu'il ne voulait flatter ni louer personne qui eût quelque rang à la cour d'un roi dont il avait sujet de se plaindre, et ce seigneur était alors dans le ministère (6).

1697.

Le second volume fut achevé d'imprimer le 24 d'octobre, et l'ouvrage parut sous ce titre : *Dictionnaire historique et criti-*

(1) Voyez les lettres à M. Constant, du 4 de juillet 1697, p. 654 ; et à M. Coste, du 14 de juillet de la même année, p. 660, 661.

(2) Lettre à M. le D. E. M. S., du 7 de juillet 1698, p. 712 et suiv.

(3) Lettre du 31 de mai 1696, p. 588, 589.

(4) Ibid., p. 591.

(5) Le duc de Shrewsbury, secrétaire d'état, etc.

(6) Mémoire MS. de M. Basnage

que ; par monsieur Bayle. A Rotterdam, chez Reinier Leers, M.DC.XCVII. Dans la préface, M. Bayle avertit d'abord que cet ouvrage n'est point celui qu'il avait promis par le *Projet* publié en 1692. Son premier dessein était, comme nous l'avons vu, de ne rapporter que les erreurs des dictionnaires et des autres livres, petites ou grandes ; mais, ayant appris qu'un simple recueil de fautes dégoûterait les lecteurs, et qu'on voulait de l'historique, il fut obligé d'abandonner cette entreprise. « Voici de quelle ma- » nière, dit-il, j'ai changé mon » plan, pour tâcher d'attraper » mieux le goût du public. J'ai » divisé ma composition en deux » parties : l'une est purement » historique, un narré succinct » des faits ; l'autre est un grand » commentaire, un mélange de » preuves et de discussions, où » je fais entrer la censure de » plusieurs fautes, et quelque- » fois même une tirade de ré- » flexions philosophiques ; en un » mot, assez de variété pour pou- » voir croire que, par un en- » droit ou par un autre, cha- » que espèce de lecteurs trouve- » ra ce qui l'accommode. » Il ajoute que ce changement avait rendu inutiles la plupart des matériaux qu'il avait préparés, et que c'était là une des raisons qui avaient retardé la publication de l'ouvrage. Une autre raison, c'est qu'il s'etait fait une loi d'éviter avec soin toutes matières qu'on pouvait trouver dans les dictionnaires qui avaient déjà paru, ou qu'il prévoyait que l'on trouverait dans ceux que d'habiles gens promettaient. Il en usa de même à l'égard de la Bibliothéque des auteurs ecclésiastiques de M. Du Pin, et des Additions de M. Teissier aux Éloges des Hommes savans tirés de l'Histoire de M. de Thou. Il n'avait pas voulu exposer les lecteurs à la nécessité d'acheter deux fois la même chose ; mais en même temps il s'était privé de tous les matériaux les plus faciles à rassembler et à mettre en œuvre. On peut ajouter à ces raisons le changement qu'il fit dans le choix des articles. D'abord il se proposait de donner des articles *réels* aussi-bien que des articles *personnels ;* mais on lui fit connaître que ceux-là, n'étant point historiques, ne seraient pas goûtés ; ce qui le priva encore d'un grand nombre de matériaux. Cependant pour ne pas laisser perdre les articles de l'HIPPOMANES et du JOUR, qui avaient paru dans le *Projet*, il les mit à la fin de tout l'ouvrage, sous le titre de *Dissertations.* Il attribua aussi le retardement de cet ouvrage à la faiblesse de sa santé, à l'exactitude qu'il avait observée dans les citations, à la disette où il se trouvait des livres nécessaires, et aux difficultés du style, qui demande beaucoup d'attention pour éviter les équivoques, les vers, et les vicieux rapports.

Il alléguait toutes ces considérations pour répondre à ceux qui auraient pu trouver étrange qu'il eût mis plus de quatre années à la composition de ces deux volumes; mais comme d'autres personnes pouvaient au contraire s'étonner qu'il eût pu faire dans cet espace de temps deux si gros volumes *in-folio*, et croire

qu'il s'était trop hâté, il remarque qu'un travail non interrompu peut aller fort loin en peu de temps, et qu'il n'avait point été dissipé par ces récréations qui sont fort ordinaires aux gens de lettres. « Je me souviens aussi bien qu'eux, dit-il, du distique de Caton,

Interpone tuis interdùm gaudia curis, etc.

» mais je m'en sers très-peu. » Divertissemens, parties de » plaisir, jeux, collations, voyages à la campagne, visites, et » telles autres récréations, nécessaires à quantité de gens » d'étude, à ce qu'ils disent, ne » sont pas mon fait; je n'y perds » point de temps. Je n'en perds » point aux soins domestiques, » ni à briguer quoi que ce soit, » ni à des sollicitations, ni à » telles autres affaires. J'ai été » heureusement délivré de plusieurs occupations qui ne m'étaient guère agréables, et j'ai » eu le plus grand et le plus » charmant loisir qu'un homme » de lettres puisse souhaiter. » Avec cela un auteur va loin » en peu d'années, son ouvrage » peut croître notablement de » jour en jour sans qu'on s'y » comporte négligemment. »

Après cela, il explique pourquoi il a cité de longs passages d'auteurs grecs et latins; et pourquoi, au lieu de les traduire lui-même, il a souvent employé la version d'Amyot ou de Vigenère. Il ajoute que les personnes graves et rigides blâmeront apparemment les citations de Brantôme ou de Montaigne, qui contiennent des actions et des réflexions trop galantes; mais que des gens de mérite, qui prenaient à cœur les intérêts du libraire, avaient jugé que, pour faire rechercher universellement cet ouvrage, il fallait que ceux même qui n'entendaient pas le latin, et qui ne s'embarrassaient point des discussions de théologie et de philosophie, y trouvassent de quoi s'occuper agréablement; qu'on lui avait dit que, s'il avait trop de répugnance à suivre cet avis, il devait du moins souffrir qu'on fournît de tels mémoires au libraire, et même quelquefois des réflexions dogmatiques qui excitassent l'attention; et qu'il avait consenti que le libraire y insérât tous les mémoires qu'on lui enverrait: qu'à l'égard des réflexions philosophiques qu'on avait quelquefois poussées, il ne croyait pas qu'il fût nécessaire d'en faire excuse; car, comme elles ne tendaient qu'à convaincre l'homme que le meilleur usage qu'il puisse faire de sa raison est de captiver son entendement sous l'obéissance de la foi, elles ne pouvaient que mériter un remercîment de la part des théologiens.

Il fait ensuite quelques remarques sur la liberté qu'il avait prise de relever les fautes de plusieurs écrivains célèbres, ou de marquer leurs défauts. Il déclare qu'il ne prétend rien diminuer de l'estime qu'ils se sont justement acquise; et, d'ailleurs, que la plupart du temps il ne fait que rapporter ce que d'autres en disent, et n'est que le copiste des auteurs déjà imprimés. « Des deux lois inviolables » de l'histoire, dit-il, j'ai observé religieusement celle qui » ordonne de ne rien dire de

» faux ; mais pour l'autre, qui » ordonne d'oser dire tout ce » qui est vrai, je ne me saurais » vanter de l'avoir toujours sui- » vie ; je la crois quelquefois » contraire non-seulement à la » prudence, mais aussi à la rai- » son. » Cependant il était très-éloigné de croire que cet ouvrage fût exempt de fautes. « Je » ne doute point, dit-il, qu'ou- » tre mes péchés d'omission, qui » sont infinis, il ne m'en soit » échappé un très-grand nom- » bre de commission. Je m'esti- » merai très-redevable à ceux » qui auront la bonté de me » redresser ; et, si je ne m'étais » point attendu aux bons avis » des lecteurs intelligens et équi- » tables, j'aurais gardé plusieurs » années cet ouvrage dans mon » cabinet, selon le conseil des » anciens, afin de le corriger et » le rendre un peu moins indi- » gne des yeux du public ; mais, » considérant qu'il me restait » des matériaux pour deux au- » tres gros volumes, je me suis » hâté de me produire. J'ai com- » pris sans peine que je serais » secouru plus utilement et plus » à propos, quand on saurait » ce qui me manque, et en quoi » je manque. J'espère qu'avec » ces secours la suite de cet ou- » vrage sera meilleure qu'elle » n'eût été. J'y vais travailler in- » cessamment tandis que l'âge » me le permet. Je ne vois rien » à quoi je puisse mieux em- » ployer ni plus agréablement » le loisir dont je jouis, loi- » sir qui me paraît préférable » à toutes choses, et qui a tou- » jours paru infiniment souhai- » table à ceux qui ont aimé » comme il faut l'étude des » sciences. »

Il marque après cela de quelle manière il s'est conduit à l'égard du Dictionnaire de Moréri. Il dit qu'il a passé sous silence beaucoup de sujets, parce qu'ils se trouvent avec assez d'étendue dans cet ouvrage ; que, quand il a donné les mêmes articles qui se voient dans le Moréri, il y a été déterminé, ou parce que cet auteur en disait peu de chose ; ou parce qu'ayant la vie de quelque personne illustre, il se trouvait en état d'en faire un narré complet ; ou parce que, de plusieurs choses détachées et assez curieuses, il pouvait former un supplément raisonnable ; qu'il renvoie le lecteur à ce Dictionnaire à l'égard des faits tant soit peu considérables ; que, lorsqu'il a donné le même article que Moréri, il a mis à part dans une remarque les erreurs qu'il a trouvées dans cet auteur ; mais qu'il n'a point touché à celles qui se rencontrent dans les articles qui ne leur sont pas communs, quoiqu'elles ne soient pas moins considérables ni moins fréquentes dans ces articles que dans les autres ; d'où il conclut que son Dictionnaire n'est point destiné à diminuer le débit de l'autre, et qu'au contraire il l'augmenterait, et qu'il en rendrait la lecture plus agréable.

C'est ici le premier et le seul ouvrage où M. Bayle ait mis son nom. Ce n'était pas son dessein ; il avait dit en toutes rencontres, pendant le cours de l'impression, qu'il ne s'y nommerait point ; et il avoue, à la fin de sa préface, que ses amis s'étaient

efforcés en vain de le faire changer de sentiment; mais qu'enfin il avait été obligé de consentir que son nom y parût. Ce n'est » point par inconstance, dit-il, » mais pour obéir à l'autorité » souveraine, que je fais ce que » j'ai dit si souvent que je ne » voulais point faire. On a trou- » vé à propos, pour apaiser le » différent de quelques librai- » res, que je me nommasse. » Sans cela le sieur Leers n'eût » pu obtenir le privilége dont il » avait, à ce qu'il a cru, un » besoin indispensable. J'obéis » donc aveuglément. » Voici le sujet de ce différent. Le sieur Leers ayant prié les États de Hollande de lui accorder un privilége, les libraires qui avaient imprimé le Moréri s'y opposèrent, prétendant que le Dictionnaire de M. Bayle était un ouvrage semblable à celui de Moréri; que cette concurrence était défendue par le privilége que les États leur avaient donné, et qu'elle leur causerait une grande perte. Et, comme ils savaient que M. Bayle ne voulait point se nommer, ils se prévalaient de cet incident pour représenter son Dictionnaire comme un livre sans aveu. Les États ne laissèrent pas d'accorder un privilége au sieur Leers, mais à condition que M. Bayle se nommerait dans le titre (1).

En effet, l'ouvrage de M. Bayle n'a presque rien de commun avec celui de Moréri. C'est un Dictionnaire d'une espèce nouvelle et singulière. Il y règne une variété infinie. Dans le texte ou le corps des articles, il fait avec beaucoup d'exactitude et de précision l'histoire des personnes dont il parle; mais il se dédommage dans les remarques qui sont au-dessous du texte, et qui lui servent de commentaire. Il donne le caractère de ces personnes, il démêle les circonstances de leur vie et les motifs de leur conduite, il examine le jugement qu'on en a fait ou qu'on en peut faire. Il traite des matières très-importantes de religion, de morale et de philosophie. Il semble même que le texte ait quelquefois été fait pour les remarques. Les actions ou les sentimens d'une personne obscure et presque inconnue lui donnent occasion d'instruire ou d'amuser agréablement le lecteur. Ainsi plusieurs articles, qui semblent ne rien promettre, sont souvent accompagnés des choses les plus curieuses. Il fait partout la fonction d'un historien exact, fidèle, désintéressé, et d'un critique modéré, pénétrant et judicieux. En parlant des philosophes, il s'attache à découvrir leurs opinions et à en faire sentir le fort et le faible.

Persuadé que les disputes de religion, qui ont causé des maux infinis dans le monde, ne viennent que de la trop grande confiance que les théologiens de chaque parti ont en leurs lumières, il prend à tâche de les humilier et de les rendre plus retenus et plus modérés, en montrant qu'une secte aussi ridicule que celle des manichéens leur peut faire des objections sur l'origine du mal et la permission du péché, qu'il n'est pas possible

(1) Cette condition est exprimée dans le privilége.

de résoudre. Il va même plus loin : il établit en général que la raison humaine est plus capable de réfuter et de détruire, que de prouver et de bâtir ; qu'il n'y a point de matière théologique ou philosophique sur quoi elle ne forme de très-grandes difficultés, de manière que, si on voulait la suivre avec un esprit de dispute aussi loin qu'elle peut aller, on se trouverait souvent réduit à de fâcheux embarras ; qu'il y a des doctrines certainement véritables qu'elle combat par des objections insolubles ; qu'il faut alors n'avoir point d'égard à ces objections, mais reconnaître les bornes étroites de l'esprit humain et l'obliger elle-même à se captiver sous l'obéissance de la foi, et qu'en cela la raison ne se dément point, puisqu'elle agit conformément à des principes très-raisonnables. Il donne en même temps plusieurs exemples des difficultés que la raison trouve dans la discussion des sujets les plus importans, et le plus souvent il le fait en simple rapporteur. Il tâchait d'inspirer la même retenue à l'égard des matières historiques. Il faisait voir que plusieurs faits qu'on n'avait jamais révoqués en doute étaient très-incertains, ou même évidemment faux ; d'où il était facile de conclure qu'il ne faut pas croire légèrement les historiens, mais plutôt s'en défier et suspendre son jugement jusqu'à ce qu'un examen rigoureux nous ait assurés de la vérité de leurs récits.

Le public fut agréablement surpris de trouver que cet ouvrage surpassait l'idée avantageuse qu'on s'en était faite. Les libraires de Paris, voyant qu'on le demandait avec beaucoup d'empressement, formèrent le dessein de le réimprimer, et demandèrent un privilége à M. Boucherat, chancelier de France. M. Boucherat chargea M. l'abbé Renaudot, auteur de la Gazette, de l'examiner pour voir s'il n'y avait rien contre l'état, ou contre la religion catholique. Cet abbé, au lieu de s'attacher à ces deux points, dressa un mémoire critique où il dit que cet ouvrage était plein de *digressions*, qu'on *n'y trouvait aucun système de religion*, que M. Bayle *n'y citait les pères que pour les tourner en ridicule*, qu'il établissait partout le *pélagianisme* et le *pyrrhonisme*, qu'il *avait placé en différens endroits tout ce qui s'était dit ou écrit de plus mauvais depuis cinquante ans contre la religion catholique*, qu'il faisait *partout des éloges des ministres calvinistes pleins de faussetés*, et qu'il *trouvait aussi partout de quoi rendre le règne* de Louis XIV *odieux à l'occasion de la révocation des édits et des plaintes des réfugiés ;* qu'il *y régnait partout une affectation visible de ramasser tout ce qu'il y avait d'odieux et d'infamant sur la personne de nos derniers rois*, et qu'il *avait recueilli de propos délibéré plusieurs histoires fabuleuses pour rendre suspecte la conversion de Henri IV ;* que *dans l'article de François Ier., il y avait une digression très-injurieuse contre le roi d'Angleterre, pour donner lieu à établir la possibilité de*

la supposition du prince de Galles; qu'il *y régnait partout une obscénité insupportable*, que M. Bayle *n'avait aucune lecture que des livres modernes de religion, et des hérétiques;* qu'il *n'avait pas la moindre connaissance de l'histoire;* que *son antiquité et sa littérature roulaient sur des extraits de ce qu'il avait pris dans des traductions françaises*, qu'il *mesurait ridiculement le moderne avec l'ancien, et comparait l'abbé de Saint-Réal avec Cornelius Nepos, lorsqu'il s'agit du mérite de Pomponius.* « On peut juger, dit-il, de la » capacité d'un homme qui, » dans l'extrait de la Vie de Pom- » ponius Atticus, traduit *li-* » *brarii* par libraires. » Cet exemple, que l'abbé Renaudot rapportait de l'ignorance de M. Bayle, est une preuve bien marquée de la précipitation du censeur; car M. Bayle avait averti à la marge, qu'*il faut entendre par ce mot les copistes et les relieurs, selon la manière d'accommoder les livres en ce temps-là.*

On voit par-là quel fond il y avait à faire sur le jugement de cet abbé. Il avait parcouru sans attention le Dictionnaire de M. Bayle, et n'y avait rien vu qu'au travers des préjugés qu'il avait conçus contre cet ouvrage. Il était d'ailleurs naturellement décisif, téméraire, violent et emporté contre les protestans. Il se piquait d'une vaste littérature et d'une profonde connaissance de l'antiquité; mais ceux qui ont examiné ses ouvrages ne conviennent pas que son savoir fût égal à l'opinion qu'il voulait qu'on en eût. On a découvert mille bévues dans son écrit sur l'*Origine de la sphère*, et montré qu'il n'avait pas même entendu les auteurs qu'il copiait (1). Cependant on refusa sur son rapport le privilége que les libraires de Paris demandaient pour réimprimer le Dictionnaire de M. Bayle, et on en défendit même l'entrée en France. C'est ce que M. Bayle souhaitait (2). « Je vous dirai confidemment, » écrit-il à un de ses amis (3), » que j'ai une joie très-vive de » ce que l'on n'a point permis » en France l'entrée de mon » Dictionnaire. Ce n'est pas par » la raison que la défense exci- » tera davantage la curiosité, » car *nitimur in vetitum.* J'ai » deux autres raisons, l'une, » que si l'on en eût permis l'en- » trée, les libraires de Lyon » l'eussent contrefait et y eus- » sent laissé glisser mille fautes » d'impression. Leur édition eût » empêché le débit de celle de » M. Leers et eût multiplié les » exemplaires d'une première » édition, toujours défectueuse, » quand un gros ouvrage a été » fait précipitamment et avec » aussi peu de secours de bi- » bliothéques que j'en ai eu. La » défense me fait espérer que » l'édition unique de M. Leers » se débitera, et qu'il en fau- » dra faire une seconde à la » correction de laquelle j'em-

(1) Voyez les remarques de M. des Vignoles, sur cet écrit de l'abbé Renaudot : *Bibliothéque germanique*, t. V, art. XI, p. 153 et suiv.

(2) Voyez la lettre à M. Janiçon, du 11 de février 1697, p. 625, 626.

(3) Lettre de M. ***, du 13 de mai 1697, p. 642, 643.

» ploierai toutes les forces que » j'aurai ; très-petites, je l'avoue, » mais enfin je les appliquerai mieux, et j'attends de vos » lumières et de vos bons avis » de quoi être bien dirigé dans » la correction. L'autre raison, » encore plus importante, est » que, si mon Dictionnaire eût eu » l'entrée libre en France, mes » ennemis de ce pays-ci, gens » factieux et adroits à empoisonner les choses, eussent inféré de là que mon livre ne » disait rien en faveur des protestans, ni contre la France : » *marque*, dirait-on, *de l'attachement criminel dont on soupçonne l'auteur à la cause de » l'ennemi commun du repos de » l'Europe*. Il m'est donc avantageux que mon Dictionnaire » ait été défendu ; néanmoins ; » quoique je souhaitasse qu'il » le fût, je n'ai rien dit qui » pût plaire à nos visionnaires. » Quand il a été question des » affaires de l'Europe, j'ai évité » de toucher à rien et pour et » contre; et l'on se plaint même » en Angleterre qu'indirectement je condamne la dernière » révolution, et que je me déclare trop contre le droit des » peuples, en faveur de l'autorité despotique des monarques. »

M. Bayle critiqua M. Jurieu en plusieurs endroits de son Dictionnaire. Il ne faisait en cela qu'exécuter son plan, qui demandait qu'il relevât les erreurs de fait, ou les faux raisonnemens des auteurs dont il avait occasion de parler. « J'ai quelquefois, » dit-il (1), critiqué mon ennemi avec quelque force. Il » en est outré, et cherche tous » les moyens imaginables de se » venger. Il a eu d'abord des » émissaires qui ont déclamé » contre l'ouvrage, disant qu'il » contient des impiétés; et, après » ces criailleries, il a engagé » son consistoire à examiner » l'ouvrage. J'ai mes réponses » toutes prêtes, et je ne crains » rien pourvu qu'on veuille, je » ne dis pas suivre exactement » les règles de l'équité, mais » s'abstenir seulement de les » violer sans pudeur et sans mesure. »

Les partisans de M. Jurieu s'étant trouvés les plus forts dans le consistoire de Rotterdam, il s'en prévalut pour y faire examiner le Dictionnaire de M. Bayle. Cependant il publia plusieurs extraits des lettres anonymes écrites de Paris, de Londres, de Genève, et de quelques villes de Hollande, dans la vue de décrier cet ouvrage. En effet, les auteurs de ces lettres en disaient beaucoup de mal ; mais la plupart ne l'avaient point lu, et n'en parlaient que par ouï-dire. M. Jurieu y joignit le Mémoire de l'abbé Renaudot, et les extraits que M. Bayle avait faits des livres de ce ministre dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, « afin, » disait-il, d'opposer les louanges magnifiques que M. Bayle » lui avait données et à ses ouvrages, aux critiques du Dictionnaire. » Il accompagna le tout de plusieurs réflexions, où il renouvelait ses anciennes calomnies, et faisait de nouveaux efforts pour diffamer M. Bayle, et faire mépriser son Dictionnaire.

(1) Lettre à M. Constant, du 4 de juillet 1697, p. 654.

Cependant il avouait qu'il n'en avait pas seulement lu le titre (1). Il intitula cette compilation, *Jugement du Public, et particulièrement de M. l'abbé Renaudot, sur le Dictionnaire critique du sieur Bayle* (2).

M. Bayle publia là-dessus un écrit intitulé : *Réflexions sur un imprimé qui a pour titre, Jugement du Public*, etc. (3). Il dit qu'en publiant cet écrit son principal but était d'avertir le public qu'il travaillait à une défense qui, auprès de tous les lecteurs non préoccupés, serait une démonstration de l'injustice de ses censeurs ; mais que, cette apologie ne méritant pas la destinée des feuilles volantes qui la plupart du temps ne passent pas la première semaine qui les a vues paraître, il la gardait pour être mise au commencement ou à la fin d'un *in-folio*. Par la même raison, ajoute-t-il, on renvoie là presque tout ce que l'on pourrait dire de considérable contre l'écrit qui vient de paraître, et on se réduit à un petit nombre d'observations faites à la hâte. Il remarque d'abord que le titre de l'écrit de M. Jurieu était trompeur. « Ce libelle-là, dit-il (4), » est fort mal intitulé : il ne » doit avoir pour titre que : *Jugement de l'abbé Renaudot, commenté par celui qui le publie ;* car tous les autres juges » sont moins que fantômes ; ce » sont des êtres invisibles ; on ne » sait s'ils sont blancs ou noirs. » C'est pourquoi leur témoignage et un zéro sont la même » chose..... Quelle manière de » procéder est-ce que cela ! faire » consister le jugement du public en de telles pièces ! J'en » pourrais produire de bien plus » fortes à mon avantage si la » modestie le permettait. Outre » cela, que de lettres ne pourrais-je pas publier, où mon » adversaire est représenté et » comme un mauvais auteur, et » comme un malhonnête homme ! mais Dieu me garde d'imiter l'usage qu'il fait de ce » que les gens s'entr'écrivent en » confidence. C'est une conduite » que les païens mêmes ont détestée. »

Il observe que M. Jurieu n'a nommé de tous ses témoins que celui qui était le plus récusable. « L'auteur de ce prétendu Jugement du public, dit-il (5), n'a » guère été sage dans la distinction qu'il a faite. Il supprime » le nom de tous ses témoins, » excepté celui qu'il devait cacher principalement, nom odieux et méprisé dans tous les » pays qui font la guerre à la » France. Je ne me veux point » prévaloir de la préoccupation » publique ; je veux bien ne le » pas considérer du côté de sa » Gazette, qui le décrie partout » comme un homme habitué à » donner un tour malin au mensonge. Je veux le représenter » par son beau côté.

» M. l'abbé Renaudot passe » pour très-docte et pour être » d'un goût si délicat, qu'il ne

(1) *Je vous avoue que je n'ai pas lu le livre, ni même le titre.* Jugement du Public, etc., p. 28.

(2) In-4°., pag. 47.

(3) In-4°., pag. 16, menu caractère, à 2 colonnes.

(4) *Reflexions sur un imprimé qui a pour titre, Jugement du Public*, etc., p. 1. [Voyez ces *Reflexions*, tom. XV, p. 247 et suiv.]

(5) Ibid., p. 1, 2.

» trouve rien qui lui plaise. Il » ne faut donc rien conclure de » son mépris : c'est une preuve » équivoque. On m'a dit de plus » qu'il est fort dévot. Il ne faut » donc pas s'étonner qu'il trouve » trop libre ce qui dans le fond » n'excède point les libertés » qu'un honnête homme se peut » donner, à l'exemple d'une in- » finité de grands auteurs. » Il ajoute qu'à l'égard des gaietés un peu trop fortes qu'on trouve dans son Dictionnaire, il ne doutait point qu'on ne fût satisfait quand on aurait vu l'apologie qu'il préparait sur ce point-là ; et il promettait de retoucher l'article de David de telle manière, qu'il ne pourrait plus servir de prétexte aux déclamations de ses censeurs. « J'ai déclaré en toute occasion, » dit-il, et je le déclare ici pu- » bliquement, que s'il y a des » dogmes hétérodoxes dans mon » ouvrage, je les déteste tout le » premier, et que je les chasse- » rai de la seconde édition. On » n'a qu'à me les faire con- » naître. »

Il marque ensuite plusieurs faussetés que les auteurs des Extraits avaient débitées au sujet de son Dictionnaire : il réfute les calomnies et les insinuations malignes de M. Jurieu, et fait voir qu'il se vantait ridiculement de l'avoir réduit à vivre de la pension d'un libraire : il dit qu'il l'avait critiqué sans affectation et l'avait traité sur le même pied que les autres écrivains dont il avait relevé les fautes ; qu'il lui avait rendu justice lorsqu'on l'avait censuré mal à propos, et que ce n'était pas sa faute s'il n'avait pas eu plus souvent occasion de le justifier ; que ce qu'il avait blâmé dans quelques-uns de ses ouvrages n'était pas la même chose que ce qu'il y louait autrefois ; qu'il le louait alors de bonne foi, et qu'il l'avait ensuite critiqué avec raison, étant mieux instruit.

A l'égard de M. Renaudot, M. Bayle se contenta de marquer deux ou trois faussetés de fait qui étaient dans son Mémoire, se réservant à l'examiner à fond lorsque cet abbé s'en serait déclaré l'auteur. « Si je réfute ja- » mais le Jugement de M. l'abbé » Renaudot, dit-il, ce ne sera » qu'après avoir su qu'il le re- » connaît pour sien, tel qu'on » vient de l'imprimer ; car il est » si rempli de bévues, de faus- » setés et d'impertinences, que je » m'imagine qu'il n'est point » conforme à l'original : on y a » cousu, peut-être, de fausses » pièces à diverses reprises en le » copiant. Il avait prévenu une » infinité de personnes ; mais » d'habiles gens, ayant lu mon » Dictionnaire, firent cesser bien- » tôt cette prévention. M. l'abbé » ne l'ignore point, car il a dit » dans une lettre, *que je dois être » content de l'approbation de » tant de gens*. Aussi le suis-je. » On s'étonna qu'il eût mis dans » son rapport tant de choses inu- » tiles. Il n'était question que » de savoir si mon ouvrage cho- » quait l'Église romaine ou la » France. On ne lui avait point » demandé si j'ai lu les bons au- » teurs ou si je mets en balance » les anciens avec les modernes. » Si plusieurs lecteurs l'ont con- » tredit sur le chapitre de mon » ignorance, je les en désavoue :

» il n'en a pas dit assez, j'en sais » bien d'autres circonstances, et » s'il veut faire mon portrait de » ce côté-là, je lui fournirai » bien des mémoires. »

Cette dispute n'eut point de suites. M. De Wit s'intéressa pour l'abbé Renaudot, et fit promettre à M. Bayle de ne point écrire contre lui. M. Bayle tint religieusement sa promesse; il poussa même la délicatesse si loin, qu'il ne voyait qu'avec peine que je voulais insérer dans les OEuvres de M. de Saint-Évremond la réponse que ce célèbre écrivain avait faite au Jugement de cet abbé. « Pour ce qui regarde, » m'écrivit-il (1), l'apologie dont » M. de Saint-Évremond a bien » voulu m'honorer, comme votre amitié pour moi s'est déjà » déclarée publiquement, je ne » sais si M. l'abbé Renaudot ne » me croirait pas coupable d'une » infraction indirecte de la trêve » que M. De Wit avait conclue » entre nous, s'il paraissait dans » un ouvrage que vous auriez » fait réimprimer quelque chose » qui concernât la querelle d'Allemand que cet abbé me fit. » Vous savez qu'en publiant des » *Réflexions* sur le *Jugement* de » cet abbé, je promis de l'examiner et de le réfuter plus amplement. Il est sensible plus » qu'homme du monde, et quoiqu'il soit savant, il craint les » démêlés littéraires. Il veut bien » jouir de la liberté de critiquer » de vive voix, mais sans avoir » la nécessité d'en venir aux discussions de plume. Feu M. De » Wit, son grand ami, m'exhorta très-fortement à la paix, » et me témoigna être fâché des » *Réflexions* que j'avais publiées. » M. Leers, qui a beaucoup d'obligations à cet abbé, qui lui » rend en toutes rencontres de » bons offices, en reçut une lettre qui marquait qu'il n'entrerait qu'à regret dans des démêlés de cette nature. En un mot, » par déférence pour M. De Wit, » et par complaisance pour M. » Leers, et considérant tout ce » que l'abbé alléguait pour ses » excuses, je consentis, haïssant » naturellement les guerres littéraires de personne à personne, que M. De Wit nous fît » convenir de mettre en oubli » le passé, et qu'il ne fût plus » parlé de ce différent. J'ai observé ma parole avec la dernière exactitude; car il n'y a » pas un seul mot dans la seconde édition de mon Dictionnaire qui porte la moindre » marque du souvenir du Jugement de l'abbé. Je laisse, monsieur, à votre discrétion à décider si en insérant la Réponse » de M. de Saint-Evremond on » ne donnerait pas lieu à l'abbé » de dire que ce que je ne faisais » pas par moi-même je le faisais » par un ami, en renouvelant la » mémoire du procès. » M. de Saint-Évremond avait lu le Dictionnaire de M. Bayle avec beaucoup de plaisir; il se divertit à faire cette Réponse, qui contient une raillerie fine et délicate (2).

1698.

La première impression du

(1) Lettre du 7 de mars 1702, pag. 867 et suiv.

(2) Cette petite pièce fut insérée dans la 1re. édition des OEuvres de M. de Saint-Évremond, imprimée à Londres en 1705, 2 vol. in-4°., et elle se trouve dans toutes les éditions suivantes.

Dictionnaire de M. Bayle étant presque toute vendue, on songea à en donner une seconde édition. Elle fut commencée le 26 de mai 1698.

M. Jurieu avait publié son prétendu *Jugement du Public* pour porter les compagnies ecclésiastiques à condamner le Dictionnaire de M. Bayle. Il fit présenter ce libelle au synode, qui se tenait alors à Delft; mais le synode n'y fit aucune attention. Le consistoire même de Rotterdam garda beaucoup de modération. M. Bayle y fut ouï; on lui communiqua les remarques qu'on avait faites sur son Dictionnaire; on déclara qu'on était content de ses réponses, et on l'exhorta d'instruire le public de tout ce qui s'était passé dans cette affaire. C'est ce qu'il fit dans une feuille volante, intitulée : *Lettre de l'auteur du Dictionnaire historique et critique à M. le D. E. M. S.* *, *au sujet des procédures du consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam contre son ouvrage*. La voici :

« J'apprends, monsieur, par » votre dernière lettre, qu'il a » couru divers bruits fort opposés les uns aux autres, touchant » ce qui s'est passé au consistoire » de l'Église wallonne de Rotterdam, lorsque l'affaire que j'y » avais au sujet du Dictionnaire » historique et critique y a été » terminée. Vous ne pouvez recueillir de tant de discours si » différens, sinon que j'ai promis de réformer cet ouvrage » dans une seconde édition; mais, » cela ne vous contentant point, » vous me demandez une instruction un peu plus précise » là-dessus. Je m'en vais vous » satisfaire.

» Vous saurez donc, monsieur, » que le consistoire ayant jugé » qu'il devait prendre connaissance de mon livre, vu les » plaintes que plusieurs particuliers répandaient de toutes » parts, nomma des commissaires pour l'examiner. Ces » commissaires lurent l'ouvrage, » firent des extraits et des remarques, et leur rapport ayant » été communiqué à la compagnie, et tous les autres préliminaires réglés, de sorte qu'il » ne restait plus rien que de » m'entendre, afin de procéder » au jugement, je fus averti de » me trouver au consistoire, et » j'y comparus au jour marqué. » L'état de la question m'ayant » été proposé en général, et le » premier chef des extraits et » des remarques en particulier, » on me demanda ce que j'avais » à répondre. Je répondis que » n'ayant point su par où l'affaire serait entamée, je n'avais » préparé qu'un discours fort » général. Il se réduisait à ces » deux points : l'un, que j'avais » une infinité de choses à dire » pour ma justification sur chaque sujet de plainte; l'autre, » que pour épargner à la compagnie une longue suite de » discussions fatigantes, et pour » contribuer efficacement à la » paix et à l'édification, j'aimais » mieux changer dans une seconde édition les choses qui » donnaient lieu aux murmures,

* Il m'a été impossible d'expliquer ces initiales, elles sont restées en blanc dans les éditions séparées des *Lettres*, ainsi que dans les *Œuvres diverses*.

» que d'insister sur les moyens » de montrer qu'on criait à tort; » que j'avais déjà fait savoir au » public (1) les dispositions avec » lesquelles je travaillais à cor- » riger mon ouvrage, selon les » avis que l'on voudrait bien me » communiquer; qu'en particu- » lier je déclarais à la compagnie » que je profiterais, avec toute » sorte de docilité et de respect, » des lumières dont elle voudrait » me faire part; en un mot, que » si j'avais avancé des opinions » hérétiques ou erronées (ce que » je ne croyais pas), je les désa- » vouais et les rétractais, comme » je l'avais déjà déclaré dans un » écrit imprimé depuis trois ou » quatre mois (2).

» Cette réponse ayant été trou- » vée trop générale, il fut dit » qu'on me communiquerait les » remarques que la compagnie » avait faites sur mon Diction- » naire. Elles me furent commu- » niquées quelques jours après » par les commissaires qu'elle » nomma; elles se réduisaient » entre autres à ces cinq chefs. » I. Les citations, expressions, » réflexions répandues dans l'ou- » vrage, capables de blesser les » chastes oreilles. II. L'article de » David. III. L'article des mani- » chéens. IV. Celui des pyrrho- » niens. V. Les louanges données » à des gens qui ont nié ou l'exis- » tence ou la providence de Dieu. » Je répondis deux choses comme » la première fois : l'une, que » je croyais avoir beaucoup de » raisons à alléguer pour ma jus- » tification sur tous ces chefs; » l'autre, que nonobstant cela » j'étais prêt à ôter du livre les » pierres d'achoppement que l'on » y trouvait; j'ajoutai que, con- » naissant à cette heure, par les » remarques de la compagnie, où » étaient les griefs, je voyais » plus clairement les manières » de rectifier les choses, et qu'il » me paraissait très-facile de re- » médier à tout, soit par des re- » tranchemens ou des change- » mens d'expression, soit par » des additions et des éclaircis- » semens. Qu'en particulier je » voulais refondre de telle sorte » l'article de David, qu'il n'y » resterait plus rien qui pût of- » fenser les âmes pieuses; qu'à » l'égard du dogme affreux des » deux principes, c'est-à-dire du » manichéisme, j'avais suffisam- » ment déclaré combien il me pa- » raissait absurde, monstrueux, » contraire non-seulement à la » religion et à la piété, mais » aussi aux idées les plus distinc- » tes de la raison et de la bonne » philosophie; que je m'éten- » drais davantage sur cela dans » la seconde édition, et que si » en qualité d'historien j'avais » cru être obligé de rapporter » exactement toute la force des » objections des manichéens, j'a- » vais cru, d'autre côté, que cela » était sans conséquence, ou » qu'il me semblait que je ne » faisais qu'étendre ce que nos » théologiens les plus orthodoxes » disent tous les jours en peu de » mots, c'est que l'accord de la » sainteté et de la bonté de Dieu » avec le péché et la misère de » l'homme est un mystère in- » compréhensible que nous de-

(1) Dans les *Réflexions sur un imprimé qui a pour titre*, *Jugement du Public*, etc., § III, p. 2, col. 1.

(2) *Réflexions sur un imprimé*, etc., ibid.

» vous adorer humblement, persuadés que puisqu'il est révélé il existe, et obligés d'imposer silence aux difficultés de notre faible raison. Que j'avais assez déclaré sur d'autres matières, et nommément quant à l'existence de l'étendue et du mouvement, que ne pouvoir pas répondre à des objections n'est point pour moi une raison de rejeter une doctrine; que je méditerais de nouveau sur celles des manichéens, et que si je trouvais des réponses, ou si messieurs les ministres du consistoire m'en voulaient fournir, je leur donnerais la meilleure forme qu'il me serait possible. Je répondis la même chose quant à l'article de Pyrrhon; et pour ce qui est des louanges données aux bonnes mœurs de quelques athées, je promis un éclaircissement qui fera voir comment ces faits-là que j'ai trouvés dans les livres, et que les lois de l'histoire m'ont engagé de rapporter, ne doivent point scandaliser, et ne font en effet aucun tort à la vraie religion.

» Les commissaires ayant rendu compte de cette conférence à la compagnie, il fut question d'avoir par écrit ce que j'avais déclaré de vive voix. Je présentai donc un mémoire où, ayant touché d'abord les deux points généraux de mes réponses verbales, je protestai que je n'avais jamais eu intention d'avancer comme mon sentiment aucune proposition qui fût contraire à la confession de foi de l'Église réformée où Dieu m'avait fait la grâce de naître et dont je faisais profession; que s'il se trouvait de semblables propositions dans mon ouvrage (ce que je ne croyais pas), il fallait qu'elles s'y fussent glissées à mon insu, et que je les désavouais et les rétractais; que si j'avais pris à certains égards des libertés de philosopher qui ne sont pas ordinaires, c'était parce que j'avais cru qu'on les excuserait aisément par la considération de la nature de l'ouvrage où je soutenais tout à la fois la personne d'historien et celle de commentateur, sans faire le dogmatique; que le soin que j'avais pris de faire servir les réflexions philosophiques à la confirmation d'un dogme qui est capital dans notre Église et que nous opposons perpétuellement aux sociniens, savoir qu'il faut captiver son entendement à l'autorité de Dieu, et croire ce que Dieu nous révèle dans sa parole, quoique les lumières de la philosophie n'y soient pas toujours conformes; que ce soin, dis-je, m'avait fait espérer que tous mes lecteurs protestans seraient plutôt édifiés qu'offensés de mes commentaires; que j'étais bien fâché que l'événement n'eût pas répondu à mon espérance; et que si j'avais prévu l'effet de la liberté que je prenais, je m'en serais abstenu soigneusement; que pour remédier au passé, je rectifierais ces endroits dans une seconde édition, et que j'aurais de grands égards pour les remarques que la compagnie m'avait fait communi-

» quer. J'ajoutai à cela les dé-
» clarations particulières que
» j'avais faites verbalement à
» messieurs les commissaires,
» touchant l'article de David,
» celui des Manichéens, etc.

» Sur ce mémoire, la compa-
» gnie dressa un acte avec les
» réflexions et les modifications
» qu'elle jugea à propos, et ce
» fut là, monsieur, la conclu-
» sion pacifique de cette affaire.
» Elle témoigna souhaiter que,
» sans attendre la seconde édi-
» tion qui pourrait traîner en
» longueur, je fisse imprimer
» quelque chose qui fît savoir au
» public les sentimens que j'avais
» exposés dans mon mémoire. J'y
» acquiesçai sans répugnance,
» et je m'acquitte aujourd'hui
» de cette promesse; il n'a pas
» tenu à moi que je ne m'en
» sois plus tôt acquitté. Je suis,
» monsieur, votre, etc. * »

M. Jurieu, chagrin de ce que le consistoire ne s'était pas prêté

* Cette lettre est datée du 6 juillet 1698, et, dans l'édition des *Lettres*, contient le post-scriptum que voici :

« Puisqu'il me reste de la place, je vous » éclaircirai une chose qui vous a fait quel- » que peine, et qui a donné lieu à une con- » testation dont vous m'avez écrit ample- » ment les circonstances. Vous m'avez fait » savoir, monsieur, qu'un gentilhomme, » fort prévenu en ma faveur, se trouva bien » interdit lorsqu'on lui montra, en bonne » compagnie, ce qu'il soutenait ne pouvoir » être dans mon *Dictionnaire*. Quelqu'un » avait dit, en sa présence, qu'il ne compre- » nait pas bien pourquoi j'avançais comme » une chose certaine, qu'Adam *mourut au* » *lieu où Jérusalem fut bâtie depuis*, et » *qu'on l'enterra sur une montagne voisine* » *qui a été appelée Golgotha*. Il fit plusieurs » réflexions sur ce passage, et il conclut que » rien n'est plus difficile aux auteurs que d'ê- » tre uniformes. Ceux, disait-il, qui se met- » tent le plus en possession de n'affirmer rien » qu'ils ne puissent prouver démonstrative- » ment s'oublient quelquefois, et assurent » d'un ton décisif les choses les plus dou- » teuses. Le gentilhomme prit feu, et s'of- » frit de parier tout ce qu'on voudrait, » qu'il ne m'était pas échappé une telle » faute. La dispute s'échauffant, on fit ap- » porter mon *Dictionnaire*, et l'on montra à » toute la compagnie la pag. 96 du Ier. vol., » col. 2, vers la fin. On le fit témoin ocu- » laire de ce qu'il niait, et il fut extrême- » ment surpris; et soutint néanmoins qu'il » se souvenait de n'avoir pas vu cela dans » l'exemplaire dont il s'était servi. On se » moqua de cette exception, on le somma de » faire venir cet exemplaire, et la chose ne » lui étant pas possible, il se vit ranger au » nombre des parieurs attrapés.

» Vous voulez, monsieur, que je vous » rende raison de cette affaire: un auteur » plus sensible que moi vous rappellerait d'a- » bord le

Infandum regina jubes renovare dolorem;

» mais j'irai tout droit au fait. Vous sau- » rez donc qu'il y a un certain nombre » d'exemplaires du premier volume, et d'u- » ne partie du second, qui ont été réim- » primés sans que j'aie vu les épreuves. Il » fallut faire cette seconde impression afin » d'égaler les exemplaires; car on avait fait » tirer un plus grand nombre depuis la let- » tre P jusqu'à la fin que l'on n'avait fait » auparavant. La réimpression se fit avec » une promptitude incroyable; je ne pus y » avoir l'œil, et les correcteurs n'eurent pas » le temps de bien faire leur devoir. De là » est venu que plusieurs oublis des impri- » meurs n'ont pas été réparés. Le passage » cité ci-dessus en est un exemple; car voici » ce que j'avais dit, et ce qui se trouve dans » la plupart des exemplaires : *Qu'il nous* » *suffise de savoir que les pères ont cru fort* » *communément que le premier homme mou-* » *rut au lieu où Jérusalem*, *etc.* [C'est ce » qu'on lit dans cette édition, t. I, p. 206.] » Vous voyez donc que le gentilhomme n'a » pas eu tort, et que les réflexions de l'au- » tre sont très-mal fondées.

» Il y a de semblables fautes des impri- » meurs qui ont introduit des obscénités et » de faux raisonnemens dans mon ouvrage, » que l'on croira pouvoir m'imputer avec » raison, et dont je suis néanmoins très-in- » nocent. En voici un exemple : Dans les » exemplaires dont j'ai revu les épreuves, il » y a à la pag. 335 du Ier vol., col. 2, lig. 9 : » *Le règne de Tullus Hostilius est enfermé* » *entre la première année de la 27e. olym-* » *piade, et la première année de la 35e.* » [Voyez dans cette édition, tome II, pag. » 275.] Mais dans les autres exemplaires » on ne trouve que ceci : *Le règne de Tul-* » *lus Hostilius est enfermé entre la pre-* » *mière année de la 35e.* Monstrueux dis- » cours! Je ne dis rien des chiffres et des » noms propres que ces gens-là, le fléau né » des auteurs, ont brouillés et défigurés. Je » me pourvois ici contre eux, et contre » l'avantage que mes critiques en voudraient » tirer. »

Bayle, dans la note (4) de l'*Avertissement* de la seconde édition ci-dessus, p. 20, donne

à sa passion, fit tous ses efforts pour l'engager à reprendre cette affaire. Le consistoire avait été changé au commencement de l'année 1698, il se flattait d'y trouver plus de docilité. On nomma en effet des commissaires; mais ils ne jugèrent pas à propos de rien changer dans ce qui avait été déjà arrêté : leur examen se réduisit à quelques remarques sur la feuille volante que M. Bayle avait publiée. Le consistoire approuva leur rapport et déclara que cet écrit avait paru plus tard qu'on ne l'espérait (1); que M. Bayle ne l'avait point envoyé à la compagnie; que le nombre des exemplaires qu'on en avait imprimé était trop petit; que M. Bayle ne s'était pas assez étendu sur ce que la compagnie avait exigé de lui, et n'avait pas fait connaître qu'il s'y était soumis sans réserve; qu'ainsi elle aurait été en droit de lui demander davantage, mais qu'elle se contenterait de lui représenter ces choses verbalement, et de l'exhorter à corriger la seconde édition de son Dictionnaire sur les remarques qu'elle lui avait communiquées et à profiter des avis qu'elle lui avait donnés; qu'on en dresserait un mémoire où l'on pourrait ajouter de nouvelles remarques, et que, comme M. Jurieu avait été fort maltraité par M. Bayle dans cet ouvrage, on exhorterait M. Bayle à se conduire à l'avenir avec plus de modération, tant dans la seconde édition que dans les autres livres qu'il publierait, « la compagnie n'ayant pu voir » qu'avec douleur qu'on eût eu » si peu de ménagement pour » un pasteur dont le ministère » et les travaux avaient été et » étaient encore en singulière » édification à l'Église. » On nomma des commissaires pour dresser ce mémoire, et on les chargea de le communiquer à M. Bayle. On y fit entrer ce qui regardait M. Jurieu. On y ajouta aussi quelques remarques, et entre autres choses on y exhorta M. Bayle « à prendre garde de ne » pas réfuter légèrement ce que » nos théologiens ont dit de » certains papes vicieux, puis- » que, s'il pouvait alléguer quel- » ques conjectures pour la dé- » fense de ces papes sur certains » faits, on pouvait lui opposer » de fortes raisons pour leur » condamnation, et qu'il était » injuste de prendre sans néces- » sité le parti de séducteurs qui » ont fait tant de mal à l'Église, » et de vouloir faire passer nos » auteurs pour des accusateurs » téméraires. » Cette affaire n'alla pas plus loin, et M. Jurieu ne put porter le consistoire à se prêter davantage aux désirs de vengeance dont ce ministre était animé (2).

une indication plus générale pour reconnaître les exemplaires de la réimpression; mais cette indication ne peut être juste qu'autant que l'assembleur ou le brocheur aura eu l'attention de ne pas mêler les feuilles des deux tirages.

(1) Le consistoire avait travaillé à cette affaire depuis le 3 de novembre 1697, jusqu'au 7 de janvier 1698. L'écrit de M. Bayle ne parut que six mois après; il est daté du 6 de juillet 1698.

1699.

M. Bayle publia en 1699 une troisième édition de ses *Pensées diverses sur les comètes*. Il supprima l'avertissement de la se-

(2) On trouvera à la suite de ces mémoires, les *Actes du consistoire de Rotterdam* concernant le Dictionnaire de M. Bayle.

conde et en mit un autre, où il explique d'abord pourquoi le style de cet ouvrage est celui d'un catholique romain, soit qu'il s'agisse de religion, soit qu'il s'agisse d'affaires d'état. Il marque ensuite ce qui lui avait donné occasion d'écrire ce livre, le dessein qu'il avait de le faire imprimer à Paris, et les autres particularités que j'ai rapportées. Il remarque encore qu'il avait promis que cette édition serait augmentée d'un grand nombre de nouvelles preuves et de nouvelles réponses aux difficultés; cependant, qu'elle était tout-à-fait conforme à la seconde, sans addition ni diminution. La raison qui l'avait engagé à n'y rien ajouter, c'est, dit-il, que l'ouvrage n'étant déjà que trop semblable aux rivières, qui ne font que serpenter, il n'eût pu y joindre de nouvelles digressions sans en rendre la lecture très-ennuyeuse : cette considération l'avait obligé de réserver ses Additions pour un nouveau volume, qui serait imprimé à part dès qu'il serait plus avancé dans la composition du Dictionnaire critique, à quoi il continuait de travailler. « Si je » renvoie, ajoute-t-il, la partie » à ce temps-là, c'est qu'ayant » examiné tout de nouveau les » difficultés qu'on se peut for- » mer sur le parallèle que j'ai » établi entre le paganisme et » l'athéisme, il m'a semblé qu'on » les peut résoudre toutes par » les principes que j'ai posés, et » par l'application des réponses » que j'ai déjà employées. Il n'y » a donc rien qui presse. » Cette nouvelle édition s'était faite pendant qu'il travaillait à la révision et à la réimpression de son Dictionnaire. Lorsqu'elle fut achevée, il n'eut plus rien qui le détournât d'un travail qui augmentait tous les jours, et qui ne lui donnait pas un moment de relâche. « Je ne serais pas excusable, » écrivait-il à M. Marais (1), » d'avoir tardé si long-temps à » vous écrire, si je n'étais ex- » traordinairement occupé, tant » à la révision de mon *Diction-* » *naire*, dont on fait une secon- » de édition, qu'à la correction » des épreuves. A peine puis-je » suffire à ces deux occupations, » et c'est un bonheur pour moi » que la troisième édition de » mes *Pensées sur les Comètes* » soit achevée, pour me laisser » un peu de loisir. J'en ai relu » toutes les feuilles avant qu'on » les imprimât; et, quoique je » n'y aie fait aucune addition, » mais seulement quelque petit » changement au style, cela n'a » pas laissé de me faire perdre » assez de momens. » Cette édition est divisée en deux volumes. On joignit au second tome une seconde édition de l'*Addition aux Pensées diverses sur les Comètes*, qui avait paru en 1694.

Dans ce temps-là, M. le Clerc, déguisé sous le nom de *Théodore Parrhase*, donna un ouvrage intitulé : *Parrhasiana*, ou *Pensées diverses sur des matières de critique*, *d'histoire*, *de morale et de politique*, dans lequel il y avait un article qui concernait M. Bayle. Celui-ci avait établi, dans son Dictionnaire, que les manichéens pouvaient faire aux

(1) Lettre du 7 de septembre 1699, pag. 763, 764.

théologiens chrétiens des difficultés au sujet du mal moral et du mal physique, qu'il n'était pas possible de résoudre par les lumières de la raison. M. le Clerc soutint, au contraire, que le système d'Origène, abandonné de tous les chrétiens, suffisait pour lever ces difficultés, et réfuta le manichéen de M. Bayle, sous le personnage d'un origéniste, ajoutant que « si un hom-
» me de cette sorte peut réduire
» un manichéen au silence, que
» ne feraient pas ceux qui raison-
» neraient infiniment mieux que
» les disciples d'Origène (1) ? »
Du reste il déclara : « qu'en ré-
» pondant aux objections ma-
» nichéennes, il ne prétendait
» faire aucun tort à M. Bayle,
» qu'il ne soupçonnait nulle-
» ment de les favoriser. Je suis
» persuadé, dit-il (2), qu'il n'a
» pris la liberté philosophique
» de dire, en bien des rencon-
» tres, le pour et le contre, sans
» rien dissimuler, que pour don-
» ner de l'exercice à ceux qui
» entendent les matières qu'il
» traite, et non pour favoriser
» ceux dont il explique les rai-
» sons. On doit prendre les dif-
» ficultés qu'il propose pour des
» objections qu'il est permis de
» faire dans un auditoire de
» théologie et de philosophie,
» où, plus on pousse une diffi-
» culté, plus elle fait d'honneur
» à ceux qui la peuvent résou-
» dre. C'est une justice qu'il a
» droit de demander à ses lec-
» teurs, et qu'on ne lui peut re-
» fuser. Pour moi, continue-t-il,
» je la lui accorde très-volon-
» tiers; mais je crois pouvoir
» demander à mon tour qu'il
» me soit permis de répondre à
» ses objections, sans que l'on
» fasse aucune application odieu-
» se à la personne, des réponses
» qui ne regardent que les diffi-
» cultés. »

(1) *Parrhasiana*, tom. I, p. 304.

(2) Ibid, p. 302, 303.

1700.

L'année suivante, la princesse Sophie, électrice douairière d'Hanovre, et l'électrice de Brandebourg sa fille, depuis reine de Prusse, eurent la curiosité de voir la Flandre et la Hollande. Ces princesses, moins illustres par l'élévation de leur rang que par leur savoir et leurs lumières, étaient l'admiration de toute l'Europe. Elles honoraient les savans d'une bienveillance particulière, aimaient à s'entretenir avec eux, et leur faisaient souvent des questions très-embarrassantes. M. Bayle leur était parfaitement connu par ses ouvrages : le désir de voir la Hollande s'était augmenté par le plaisir d'y connaître personnellement un philosophe si célèbre. Après avoir parcouru la Flandre, elles étaient à peine arrivées à Rotterdam (3), qu'elles envoyèrent prier M. Bayle de les venir voir. Mais il était fort tard, et M. Bayle était au lit, accablé d'une violente migraine : il leur fit témoigner le regret qu'il avait de n'être pas en état de leur aller rendre ses respects. Ces princesses partirent le lendemain pour la Haye sans avoir vu M. Bayle, que son indisposition retenait chez lui ; mais M. le comte de Dhona ayant fait connaître à M. Basnage, qui

(3) Le 26 d'octobre 1700.

était allé à la Haye, le désir que leurs altesses avaient de voir M. Bayle, M. Basnage l'en informa. Il vint et fut reçu des deux princesses avec beaucoup de distinction. La princesse Sophie s'entretint long-temps avec lui en particulier ; elle lui fit plusieurs questions, et ils se jetèrent sur de grandes matières. Pendant ce temps-là, M. Basnage entretint l'électrice de Brandebourg, qui lui parla avec beaucoup d'estime de M. Bayle et de ses ouvrages, qu'elle portait toujours avec elle. Ils demeurèrent avec M. le comte de Dhona, par ordre de leurs altesses. Ces princesses voulurent les mener à Delft ; mais M. Bayle apporta quelque retardement au départ, et on se sépara à la Haye (1).

1701.

Il parut, en 1701, un ouvrage intitulé : *Dissertation apologétique pour le bienheureux Robert d'Arbrisselles, fondateur de l'ordre de Fontevrault, sur ce qu'en a dit M. Bayle dans son Dictionnaire historique et critique* (2). M. Bayle, parlant de Robert d'Arbrisselles (3), dit qu'on l'avait accusé de coucher avec quelques-unes de ses religieuses, afin qu'en irritant les passions il fît triompher plus glorieusement la vertu. Il est certain que Geoffroi, abbé de Vendôme et cardinal, avertit le bienheureux Robert des bruits qui couraient là-dessus, et le railla sur le *nouveau genre de martyre* qu'il avait imaginé. Le père de la Mainferme, religieux de Fontevrault, a entrepris la défense du fondateur de son ordre ; et M. Bayle avoue dans son Dictionnaire, qu'*il trouve très-fortes les raisons de l'apologiste, et qu'il n'a garde d'affirmer ce qu'on disait de Robert.* Cet aveu donna occasion au père Souri *, religieux de ce même ordre (4), d'examiner cette matière plus à fond, et de la mettre dans un nouveau jour. Sa Dissertation est écrite en forme de lettre adressée à M. Bayle. Il le loue d'avoir donné à entendre qu'il ne croyait pas que ce qu'on disait du bienheureux Robert fût vrai, et donne en même temps de grands éloges à son Dictionnaire. « Il y a long-temps, » dit-il (5), que la république » des lettres vous est obligée ; » mais le dernier service que » vous venez de lui rendre par » votre admirable Dictionnaire » y met la dernière main. Ce » n'est pas assez dire que vous » nous avez donné un livre, » vous nous avez donné une bibliothéque toute entière. La » nouveauté du dessein, le discernement des faits historiques, l'exactitude de vos citations, cette attention, quoique » retenue, qui règne dans tout » ce prodigieux ouvrage à ne » rien avancer de faux, à oser » dire ce qui est vrai, selon les » lois inviolables d'un véritable

(1) Mémoire MS. de M. Basnage.

(2) A Anvers (Amsterdam), chez Henri Desbordes; in-12.

(3) A l'article FONTEVRAUD, tom. VI, pag. 504.

* Son nom était *Soris*, et non *Souri*.

(4) Voyez la *Réponse aux questions d'un provincial*, tom. I, ch. LXVII, p. 634.

(5) *Dissertation apologétique*, etc., pag. 1 et suiv.

» historien; tout cela me fait » dire que ce serait dommage » que vous eussiez succombé à » la tentation de supprimer un » si savant livre. Pour moi, petit » particulier, je l'ai reçu avec une » reconnaissance que je ne puis » vous exprimer, monsieur, et » j'entre au moins parmi le » peuple des lecteurs en celle » que vous doit le public des » grandes découvertes que vous » venez de lui donner, et j'en » profiterai.

» La différence de parti n'y » fait rien, chacun saura bien » démêler ce qui lui sera pro- » pre. Vous ne faites pas grand » cas de nos saints; mais cette » prévention ne vous empêche » point de trouver mauvais » qu'on leur impute des fausse- » tés évidentes, et on ne peut » assez vous savoir gré de votre » droiture et de votre sincérité » à cet égard. Cet amour de la » vérité mérite que Dieu vous » éclaire un jour sur toutes les » vérités révélées.

» Je me sens la même équité » pour vos réformateurs. Je » n'ai jamais goûté ni les exa- » gérations ni les impostures des » faux zélés; encore moins les » hardiesses de Bolsec, au- » teur plein de ressentiment; » quelque tenté qu'on puisse » être de croire ce qu'on a dit » de scandaleux de votre patriar- » che, qui s'est déclaré avec tant » d'éclat contre la plus ancienne » des Églises. Ce n'est point par » des impostures qu'on doit » l'attaquer, et la vérité de ma » religion, qu'il a voulu anéan- » tir, n'avait pas besoin de ces » secours. Je ne crois point, mal- » gré l'hétérodoxie, tout ce que » disent de vos docteurs les ca- » tholiques, que quand ils sont » soutenus de preuves incon- » testables; et le catholicisme » ne m'impose point non plus » sur le mal que les protestans » disent des nôtres, quand les » raisons sautent aux yeux. Je » ne vous dis point cela, mon- » sieur, pour vous faire passer » plus aisément ce que je pren- » drai la liberté de vous remon- » trer, ni pour me donner pour » modèle sur la sincérité à un » homme qui en peut servir aux » autres. Quand je n'en userais » pas ainsi, un exemple aussi » mince que celui d'un homme » obscur comme moi ne vous » détournerait pas de votre che- » min, et vous ne laisseriez pas » d'être foudroyant contre les » faiseurs de contes. Celui dont » il s'agit ici, qu'on a fait du » bienheureux Robert d'Arbris- » selles, ne saurait manquer » *d'appartenir à votre Diction- » naire; car, s'il est véritable*, » *votre Dictionnaire peut s'en » saisir en tant qu'historique; » s'il est faux, il peut s'en sai- » sir en tant que critique.*

» Mais je suis très-assuré que » vous ne le croyez pas vrai, » vous l'avouez vous-même, » monsieur..... *Je n'ai garde*, » dites-vous, *d'affirmer ce qu'on » dit de lui, car je trouve très- » fortes les raisons de l'apolo- » giste.* Mais me permettrez- » vous, monsieur, de vous » dire que vous ne vous êtes » peut-être pas assez récrié en » cet endroit contre la fausseté, » ni avec tant de vivacité que » vous l'avez fait en d'autres qui

» n'étaient fondés que sur des » *ouï-dire.* »

C'est là la seule chose que le père Souri aurait désirée dans M. Bayle : il est d'ailleurs très-content de lui. « Encore une fois, » dit-il (1), nous n'avons qu'à » nous louer, à cet égard, de votre » bon goût et de votre équité. » Oserais-je cependant, ajoute-» t-il, vous dire que le plaisant » en cet article vous a fait un » peu oublier vos propres maxi-» mes, et vous a empêché d'en » dire davantage que les deux » lignes favorables que je viens » de citer? Jamais conte n'a été » plus digne de votre censure » que celui-là. Vous songez bien » à divertir vos lecteurs, et vous » avez vos raisons; votre inten-» tion pourtant n'est pas de les » divertir aux dépens de la » vérité, et vous ne l'avez ja-» mais perdue de vue à notre » égard. »

M. Bayle rendit compte de cet ouvrage dans une addition à l'article FONTEVRAULT. « Cette » apologie, dit-il, est si bien » tournée et si solide, que tout » homme raisonnable y devra » asquiescer ; et, quoique j'aie » suffisamment fait connaître » que je n'ajoutais aucune foi » aux bruits qui coururent tou-» chant ce partage de lit, etc., » je déclare ici qu'en tous les » endroits où j'ai parlé de cela » sans y apposer la répétition » de mon sentiment, je sou-» haite qu'elle y soit sous-en-» tendue. » M. Bayle rend au père Souri toute la justice qui lui était due. « L'honnêteté, » dit-il, la politesse, l'esprit et » l'érudition de l'auteur, y pa-» raissent avec éclat, et je suis » bien fâché de ne me trouver » point digne des louanges qu'un » si habile homme a bien vou-» lu me donner par compli-» ment. »

(1) *Dissertation apologétique*, etc., p. 8, 9.

1702.

La seconde édition du *Dictionnaire critique* fut achevée le 27 de décembre 1701, et parut au commencement de l'année 1702. Elle était augmentée de près de la moitié. Cette augmentation était contraire à l'intention de M. Bayle. Il n'avait dessein que de faire quelques additions aux articles déjà publiés : il ne se proposait pas d'y en mettre de nouveaux ; il les réservait pour un alphabet à part sous le titre de *Suite* ou de *Supplément du Dictionnaire critique* (2) ; mais le libraire souhaita qu'ils parussent dans cette seconde édition, et M. Bayle fut forcé d'y consentir. Ce changement lui fit beaucoup de peine, comme il le témoigné dans l'avertissement. Il distingua les additions de telle manière qu'on pouvait les discerner d'un coup d'œil. Il corrigea avec beaucoup de soin les fautes de la première édition dont il s'était aperçu lui-même, ou que ses amis lui avaient fait remarquer. Il donna des témoignages de sa reconnaissance à ceux qui lui avaient fourni des mémoires, et les nomma lorsqu'il crut pouvoir le faire sans les désobliger. Cependant il avoua que les addi-

(2) Voyez les lettres à M. de la Monnoie, du 19 d'août 1697, p. 665 ; et à M. Marais, du 2 d'octobre 1698, p. 727.

tions qu'il avait faites ne lui avaient pas permis de rendre les articles de la première édition aussi corrects qu'il l'aurait souhaité. « Je ne veux pas dissimuler, dit-il, que la peine » qu'elles m'ont causée ne m'a » point permis de corriger les » articles de la première édition avec toute la sévérité et » avec toute la diligence que » j'aurais voulu y apporter. Il » est bien malaisé que, pendant » que les imprimeurs travaillent » sans discontinuation, l'auteur » suffise à trois choses : à faire » la révision de deux gros volumes *in-folio*, à les augmenter de plus d'un tiers, et à » corriger les épreuves. »

En parlant des corrections qu'il avait faites dans la première édition, il n'oublie pas celles qu'il s'était engagé d'y faire. « Il y a, dit-il, une sorte » de corrections que j'ai faites » comme d'office, et en conséquence d'un engagement dont » le public fut informé. Je m'y » suis conduit avec tout le soin » possible, et avec une très-forte intention de satisfaire » les mécontens. J'ai retranché pour cet effet tout ce que » l'article de David pouvait contenir de désagréable. C'est la » plus grande suppression qui » ait été nécessaire; les autres » ne sont pas considérables, ni » quant à leur nombre, ni quant » à l'étendue. On a pu remédier » à tout aux dépens de quelques » mots ou de quelques lignes, et » principalement par le moyen » de quatre éclaircissemens qui » sont à la fin de cet ouvrage. » M. Bayle retrancha, en effet, tout ce que le consistoire de Rotterdam avait désapprouvé dans l'article de David : mais, avant même que cette édition fût finie, plusieurs personnes ayant déclaré qu'elles ne l'achèteraient point si cet article ne s'y trouvait pas tel qu'il avait paru d'abord, le libraire fut obligé de le faire réimprimer à part (1), afin qu'on pût le joindre à cette nouvelle édition. Quelques amis de M Bayle lui conseillèrent d'y insérer le *Projet* qu'il avait publié en 1692 avec quelques essais de son Dictionnaire; il le plaça à la fin des dissertations du dernier volume (2).

Il n'y a point d'ouvrage qui ait plus besoin d'une bonne table des matières que le Dictionnaire de M. Bayle. Le sieur Leers avait eu soin d'avertir, à la tête du projet, qu'il n'oublierait pas cet article, et M. Huet en fit une fort exacte pour la première édition : mais le sieur Leers, prévoyant qu'on serait longtemps à l'imprimer, en supprima la moitié, ce qui la défigura de telle sorte, que M. Bayle crut en devoir informer le public dans un petit avertissement qu'il mit à la fin. L'autre moitié fut conservée, et donnée à l'auteur de la table de la seconde édition, qui en profita le mieux qu'il put. Mais cette nouvelle table, vu le grand nombre d'additions, était très-défectueuse. M. Bayle indique ici un moyen de suppléer à ce défaut. Il remarque

(1) Voyez la lettre à M. Pecher, du 10 d'août 1705, p. 1041.

(2) Voyez la lettre à M. Des Maizeaux, du 1er. de novembre 1701, p. 839.

en même temps que, sachant par expérience les qualités que doit avoir une bonne table, il aurait bien pu en faire une, mais qu'il n'avait eu ni le temps ni la patience nécessaires à un travail si pénible, et si ennuyeux. Il ajoute qu'il n'avait pas même trouvé à propos que la personne dont on s'était servi s'engageât dans tous les détails que quelques lecteurs demandaient, et il en donne la raison.

Il parle ensuite de ceux qui pourraient se plaindre de ce que son Dictionnaire ne leur fournit pas en assez grande quantité les choses qui sont de leur goût. Il dit que c'est le sort inévitable des écrits qui contiennent un mélange de plusieurs choses, et où il règne une grande diversité. Il déclare que s'il a parlé d'une certaine famille plutôt que d'une autre qui n'était pas moins considérable, ou qui l'était encore plus, il l'a fait sans aucune acception de personnes, et uniquement parce qu'il avait des mémoires pour les unes et non pas pour les autres. Enfin, il répond à ceux qui avaient trouvé à redire qu'il eût donné si peu d'articles des fameux guerriers. Il dit que cela vient non-seulement de ce qu'il avait évité de se rencontrer avec les autres dictionnaires, mais surtout de ce qu'il n'était pas en état de faire ces articles tels qu'il les aurait voulus. Il en donne un exemple, en montrant sur quel plan il travaillerait à l'article du maréchal de Luxembourg s'il avait les secours et les lumières nécessaires pour le remplir.

Il accompagna cette édition de quatre éclaircissemens, pour satisfaire aux engagemens qu'il avait pris avec le consistoire de Rotterdam. Ils sont précédés d'une observation générale, où il rapporte les raisons qu'il avait de croire qu'on ne se scandaliserait pas de la liberté de philosopher dont il s'était servi quelquefois. Dans le premier éclaircissement, il se justifie sur ce qu'on le blâmait d'avoir dit qu'il y avait eu des athées de spéculation et des épicuriens qui avaient surpassé en bonnes mœurs les idolâtres; et fait voir que la conduite de ces athées ne saurait porter aucun préjudice à la véritable religion, ni y donner aucune atteinte. Mais il promet de traiter plus amplement cette matière dans la suite de ses Pensées sur les Comètes. Le second éclaircissement regarde les objections des manichéens. Il le finit par ces six propositions, qui contiennent le précis de sa doctrine.

« I. Que c'est le propre des » mystères évangéliques d'être exposés à des objections » que la lumière naturelle ne » peut éclaircir;

» II. Que les incrédules ne » peuvent tirer légitimement » aucun avantage de ce que les » maximes de philosophie ne » fournissent point la solution » des difficultés qu'ils proposent » contre les mystères de l'Évangile;

» III. Que les objections des » manichéens sur l'origine du » mal, et sur la prédestination, » ne doivent pas être considérées » en général en tant qu'elles

» combattent la prédestination, » mais avec cet égard particulier » que l'origine du mal, les dé- » crets de Dieu sur cela et le reste, » sont un des plus inconcevables » mystères du christianisme;

» IV. Qu'il doit suffire à tout » bon chrétien que sa foi soit » appuyée sur le témoignage de » la parole de Dieu;

» V. Que le système mani- » chéen considéré en lui-même » est absurde, insoutenable, et » contraire aux idées de l'or- » dre; qu'il est sujet aux rétor- » sions, et qu'il ne saurait lever » les difficultés;

» VI. Qu'en tout cas, ajoute- » t-il, on ne saurait se scanda- » liser de mes aveux, que l'on » ne soit obligé de regarder » comme scandaleuse la doctrine » des théologiens les plus ortho- » doxes, puisque tout ce que » j'ai dit est une suite naturelle » et inévitable de leurs senti- » mens, et que je n'ai fait que » rapporter d'une manière plus » prolixe ce qu'ils enseignent » d'une façon moins étendue. »

Dans le troisième éclaircissement il fait voir que les objections d'un abbé pyrrhonien contre quelques dogmes du christianisme, rapportées dans son Dictionnaire, ne font rien contre la religion. Il pose d'abord comme une maxime certaine et incontestable, *que le christianisme est d'un ordre surnaturel, et que son analyse est l'autorité suprême de Dieu nous proposant des mystères, non pas afin que nous les comprenions, mais afin que nous les croyions avec toute l'humilité qui est due à l'Être infini, qui ne peut ni tromper ni être trompé.* De là, ajoute-t-il, résulte nécessairement l'incompétence du tribunal de la philosophie pour le jugement des controverses des chrétiens, vu qu'elles ne doivent être portées qu'au tribunal de la révélation. Il fait le caractère des pyrrhoniens, et montre que, de tous les philosophes qui ne doivent point être reçus à disputer sur les mystères du chistianisme avant que d'avoir admis pour règle la révélation, il n'y en a point d'aussi indignes d'être écoutés que les sectateurs du pyrrhonisme. Dans le quatrième éclaircissement il examine les plaintes qu'on avait faites, qu'il y avait des obscénités dans son Dictionnaire. Il exprime cette accusation en ces termes : « Que l'auteur rapporte des faits » historiques qui lui sont four- » nis par d'autres auteurs qu'il » a soin de bien citer, lesquels » faits sont sales et malhonnê- » tes; qu'ajoutant un commen- » taire à ses narrations histori- » ques pour les illustrer par des » témoignages et par des ré- » flexions, et par des preuves, » etc., il allègue quelquefois les » paroles de quelques écrivains » qui ont parlé librement, les » uns comme médecins ou ju- » risconsultes, les autres comme » cavaliers ou poëtes; mais qu'il » ne dit jamais rien qui contien- » ne ni explicitement ni même » implicitement l'approbation de » l'impureté; qu'au contraire il » prend à tâche en plusieurs » rencontres de l'exposer à l'hor- » reur, et de réfuter la morale » relâchée. » Il prouve ensuite par des raisons, par des autorités et par des exemples, que ces

sortes d'obscénités ne sont pas du nombre de celles qu'on peut censurer avec raison.

M. Bayle fit une addition à l'article d'Origène à l'occasion du *Parrhasiana* de M. le Clerc. « On trouve dans cet ouvrage, » dit-il, quelques réflexions sur » la dispute des manichéens et » des orthodoxes. Elles sont pré- » cédées d'une observation aussi » équitable qu'on la pouvait es- » pérer d'un très-honnête hom- » me; elles sont, dis-je, précé- » dées d'un jugement tout-à-fait » conforme à l'équité, à la vé- » rité et à la raison, touchant » les vues dans lesquelles je me » suis donné la liberté de rap- » porter les objections des ma- » nichéens, et d'avouer que la » lumière naturelle ne fournit » pas aux chrétiens de quoi les » résoudre, soit qu'on suive le » système de saint Augustin, » soit qu'on suive celui de Mo- » lina et des remontrans, soit » qu'on recoure à celui des so- » ciniens Théodore Parrhase » soutient le contraire, et pré- » tend qu'un origéniste peut » *fermer la bouche aux mani- » chéens..... Si un homme de » cette sorte*, continue-t-il, *peut » réduire un manichéen au si- » lence, que ne feraient pas » ceux qui raisonneraient infini- » ment mieux que les disciples » d'Origène?* Nous examinerons » ce qu'il suppose que *pourrait » dire un origéniste après avoir » lu toutes les objections des » manichéens.* » M. Bayle réduit la réponse de l'origéniste à ces trois propositions. 1°. Dieu nous a fait libres pour donner lieu à la vertu et au vice, au blâme et à la louange, à la récompense et aux peines. 2°. Il ne damne personne simplement pour avoir péché, mais pour ne s'être pas repenti. 3°. Les maux physiques et moraux du genre humain sont d'une durée si courte, en comparaison de l'éternité, qu'ils ne peuvent pas empêcher que Dieu ne passe pour bienfaisant et pour ami de la vertu. C'est dans cette dernière proposition, dit M. Bayle, que se trouve toute la force de l'origéniste, et voici pourquoi : c'est qu'il suppose que les tourmens de l'enfer ne dureront pas toujours, et que Dieu, après avoir jugé que les créatures libres ont assez souffert, les rendra ensuite éternellement heureuses. Le bonheur éternel qui leur sera conféré remplit, selon l'origéniste, l'idée d'une miséricorde infinie, quand même il aurait été précédé de plusieurs siècles de souffrance; car plusieurs siècles ne sont rien en comparaison d'une durée infinie, et il y a infiniment moins de proportion entre le temps que cette terre doit durer et l'éternité, qu'il n'y en a entre une minute et cent millions d'années. Ainsi nous ne pouvons pas nous étonner raisonnablement que Dieu regarde les maux que nous souffrons comme presque rien, lui qui seul a une idée complète de l'éternité, et qui regarde le commencement et la fin de nos souffrances comme infiniment plus proches que le commencement et la fin d'une minute. Il faut raisonner de même des vices et des actions vicieuses, qui, à l'égard de Dieu, ne durent pas long-temps, et

qui dans le fond ne changent rien dans l'univers. Si un horloger faisait une pendule qui, étant montée une fois, allât bien pendant une année entière, excepté deux ou trois secondes, qui ne seraient pas égales lorsqu'elle commencerait à marcher, pourrait-on dire que cet ouvrier ne se piquerait pas d'habileté ni d'exactitude dans ses ouvrages? De même, si Dieu redresse un jour pour toute l'éternité les désordres que le mauvais usage de la liberté aura causés parmi les hommes, pourra-t-on s'étonner qu'il ne les ait pas fait cesser pendant le moment que nous aurons été sur cette terre?

M. Bayle remarqua qu'un manichéen pouvait répondre :

1°. Qu'il ne convient point à la bonté idéale ou souverainement parfaite de faire un présent dont on prévoit les mauvais effets, sans qu'on les arrête, quoiqu'on le puisse; son attribut essentiel et distinctif est de disposer son sujet à faire des biens qui, par les voies les plus courtes et les plus certaines dont il se puisse servir, rendent heureuse la condition de celui qui les reçoit. Cette bonté idéale exclut essentiellement et nécessairement tout ce qui peut convenir à un être malicieux, et il est certain qu'un tel être se porterait aisément à répandre des faveurs dont il saurait que l'usage deviendrait funeste à ceux à qui il les communiquerait. Or, en consultant cette idée de bonté, on ne trouve point que Dieu, principe souverainement bon, ait pu renvoyer la félicité de la créature après plusieurs siècles de misère, ni lui donner un franc arbitre, dont il était très-certain qu'elle ferait un usage qui la perdrait. Mais si la bonté infinie du Créateur lui permettait de donner aux créatures une liberté dont elles pourraient faire un mauvais usage aussitôt qu'un bon usage, il faudrait, pour le moins, dire qu'elle l'engagerait à veiller de telle sortes sur leurs démarches, qu'elle ne les laisserait pas actuellement pécher. Pour ce qui est de la raison alléguée par l'origéniste, qu'il fallait accorder la liberté à la créature, afin de donner lieu à la vertu et au vice, au blâme et à la louange, à la récompense et aux peines, on pourrait répondre que, bien loin qu'une semblable raison ait dû obliger un être infiniment saint et infiniment libéral à donner le franc arbitre aux créatures, elle devait au contraire l'en détourner. Le vice et le blâme ne doivent point avoir lieu dans les ouvrages d'une cause infiniment sainte; tout y doit être louable, la vertu seule y doit paraître, le vice en doit être banni. Et, comme tout doit être heureux dans l'empire d'un souverain être infiniment bon et infiniment puissant, les peines n'y doivent point avoir lieu. La vertu, la louange, les bienfaits peuvent fort bien exister sans que le vice, le blâme et les peines aient aucune existence que celle qu'on nomme idéale ou objective. L'origéniste reconnaît que cela arrivera lorsque toutes les créatures jouiront d'une félicité éternelle, qui succèdera à quelques siècles de souffrance. S'il répond que ces bienfaits ne

seraient pas une récompense au cas que les créatures n'eussent point été douées de liberté, on répliquera qu'il n'y a nulle proportion entre une félicité éternelle et le bon usage que l'homme fait de son franc arbitre; qu'ainsi le bonheur éternel que Dieu fait sentir à un homme de bien ne peut point être considéré, proprement parlant, comme une récompense; c'est une faveur, c'est un don gratuit. On ne peut donc pas prétendre, selon l'exactitude des termes, que le franc arbitre a dû être conféré aux hommes afin qu'ils pussent mériter le bonheur du paradis, et l'obtenir à titre de récompense.

2°. L'impénitence n'étant autre chose qu'un mauvais usage de la liberté, tout revient à un, soit que l'on dise que Dieu ne damne les hommes qu'à cause qu'ils ne se repentent pas, soit que l'on dise qu'il les damne simplement à cause qu'ils ont péché. Il est vrai que, généralement parlant, c'est une marque de miséricorde que de vouloir remettre la peine à ceux qui auront regret de leur faute; mais, quand on promet de pardonner, sous la condition du repentir, à des gens de l'impénitence desquels on est très-assuré, on ne promet rien, proprement parlant, et l'on est tout aussi résolu à les châtier que si on ne leur offrait aucune grâce; si on voulait tout de bon les exempter de la peine, on les empêcherait d'être impénitens; chose très-facile à celui qui est le maître des cœurs.

3°. L'origéniste n'oserait déterminer la durée des tourmens qui précèdent l'éternité bienheureuse, car non-seulement on l'ignore, mais aussi on craindrait ou de la faire trop courte, et d'être accusé de lâcher la bride au pécheur, ou de la faire trop longue, et de ne point donner une juste idée de la miséricorde de Dieu. On n'oserait la faire, par exemple, ni de cent ans, ni d'un million d'années. On ne se fie donc guère à la nullité de proportion entre la durée d'un million de siècles et une durée infinie; et on ne voit pas que ce soit résoudre la difficulté que de dire qu'il y a infiniment moins de proportion entre la durée de la terre et l'éternité, qu'il n'y en a entre une minute et cent millions d'années. Ce qui se peut assurer de ces cent millions d'années se peut aussi assurer d'autant de millions de siècles qu'il y a de gouttes d'eau dans l'Océan, puisqu'il n'y a nulle proportion entre le fini et l'infini. Cependant on ne saurait concevoir que le supplice d'une créature, continué pendant cent millions de siècles, soit compatible avec la souveraine bonté du Créateur. Ce nombre d'années, qui n'est rien en comparaison de l'éternité, paraît néanmoins une durée très-longue, quand il est considéré en lui-même, et par rapport à la personne souffrante. Or, que l'on diminue ce nombre tant que l'on voudra, on n'y trouvera autre chose qu'une diminution de rigueur, et on ne parviendra à la suprême bonté de Dieu qu'en supprimant jusqu'à la dernière minute les supplices des enfers. Nous louons la justesse d'un horloger, lorsque sa pendule ne se

détraque que de deux ou trois secondes sur une année; mais la justesse d'un ouvrier souverainement parfait exclut absolument toutes exceptions; sa bonté, sa sainteté, sa sagesse, etc., sont absolument simples et sans nul mélange des qualités contraires, sans le plus petit mélange qui se puisse concevoir ou qui puisse être dans la nature des choses.

M. Bayle observe que « si Origène pouvait répondre aux » objections des manichéens, il » ne s'ensuivrait pas que l'on » pourrait les résoudre, à plus » forte raison, par des principes » beaucoup meilleurs et plus » orthodoxes que les siens; car » tout l'avantage qu'il peut trou- » ver dans cette dispute pro- » cède des faussetés qui lui sont » particulières, donnant d'un » côté beaucoup d'étendue aux » forces du franc arbitre, et » substituant, de l'autre, à l'éter- » nité malheureuse, qu'il sup- » prime, une félicité éternelle. » En faisant succéder une éternelle béatitude aux tourmens que souffriront les damnés pendant quelques siècles, on lève la plus accablante de toutes les difficultés des manichéens; car leur plus fort argument est fondé sur l'hypothèse que tous les hommes, à la réserve de quelques-uns, seront damnés éternellement; et c'est là le sentiment de toutes les sociétés chrétiennes, si l'on en excepte les sociniens.

On imprima à Paris, en 1701, un volume intitulé, *Naudæana et Patiniana, ou singularités remarquables, prises des conversations de mess. Naudé et Patin.* Dans ces sortes d'ouvrages, on se sert du nom de quelque auteur célèbre pour débiter plusieurs particularités historiques et littéraires qui se rapportent au temps qu'il a vécu, et qu'on prend même quelquefois de ses écrits. Ces recueils ne seraient pas méprisables, si on pouvait compter sur les faits qui y sont rapportés; mais on y avance ordinairement une infinité de choses fausses, incertaines ou destituées de plusieurs circonstances essentielles. Pour les rendre utiles, il faudrait les accompagner d'un commentaire qui leur servît de correctif et de supplément. C'est ce que fit M.***, * à l'égard du *Naudæana*. Il y fit des corrections et des additions, dont il rendit compte dans une courte préface. « Tout » le monde sait, dit-il, avec » quelle avidité les *ana* sont à » présent reçus; mais il n'est » personne aussi qui ignore que » le peu d'exactitude qui s'y » trouve diminue beaucoup le » plaisir que pourraient faire » naître au lecteur la variété des » matières et la liberté des sen- » timens qui sont ordinairement » inséparables de ces sortes de » livres. C'est donc pour inspi- » rer en quelque façon la pensée » de les rendre dorénavant plus » utiles, que j'ai entrepris d'a- » jouter une espèce de commen- » taire au prétendu *Naudæana*. » L'unique but que je m'y pro- » pose est de fixer les époques de » tous les faits dont il est parlé, » d'y ajouter quelquefois des » circonstances absolument né- » cessaires, enfin de ne rien » laisser avancer à l'auteur qui

* Lancelot.

» ne soit soutenu du témoignage » de quelque autre digne de foi. » M.*** *[1] nous apprend qu'il avait formé le dessein de faire aussi des corrections et des additions au *Patiniana* *[2], mais que quelques raisons l'avaient obligé de se restreindre au *Naudœana*. Le père de Vitry envoya à M. Bayle des additons au *Naudœana*, et M. Bayle les fit imprimer à Amsterdam avec le *Naudœana* et le *Patiniana*, sous le titre de *seconde édition, revue, corrigée et augmentée d'additions au* Naudæana *qui ne sont point dans l'édition de Paris* (1). Cette *seconde édition* parut au mois d'avril 1702, quoique le libraire, pour lui donner plus long-temps un air de nouveauté, l'ait datée de 1703. M. Bayle y ajouta un avertissement sous le nom du libraire, où il dit que cette édition était incomparablement meilleure que celle de Paris; qu'on y avait corrigé un très-grand nombre de fautes qui défiguraient si fort les noms propres, qu'ils en étaient méconnaissables; qu'on avait mis ensemble les endroits qui appartenaient à la même personne, et qui se trouvaient dispersés çà et là dans l'édition de Paris, et qu'enfin, ce qui était beaucoup plus considérable, on donnait des supplémens très-curieux et fort nécessaires, dont le manuscrit était venu de France (2).

*[1] Lancelot.

*[2] L'édition de Paris du *Naudœana et Patiniana* contient l'approbation que voici:

« J'ai leu un manuscrit intitulé, *Mixta* » *colloquia et varii sermones eruditorum* » *virorum Guidonis Patini et Gabrielis Naudœi*, ai paraphé les feuillets au nombre de » 87, et en retranchant quelques endroits que » j'ai marquez, ni (*sic*) ait (*sic*) rien trouvé qui » en puisse empêcher l'impression, si monseigneur le chancelier a agréable d'en accorder le privilége. Fait le 26 juillet 1699.

» *Signé* Cousin. »

Je possède une copie manuscrite du *Patiniana* dans laquelle se trouvent par-ci par-là des phrases et même des articles qui doivent faire partie de ceux dont le président Cousin exigea la suppression.

(1) Ch. François van der Plaats, MDCCIII.

(2) Voyez la lettre à M. Marais, du 6 de mars 1702, p. 863.

1703.

La seconde édition du Dictionnaire critique avait fatigué M. Bayle. Pour se délasser il composa un ouvrage intitulé, *Réponse aux Questions d'un Provincial* (3). Dans la préface, il avertit qu'en composant cette Réponse il s'était proposé de faire un livre qui *tînt le milieu entre ceux qui servent aux heures d'étude, et ceux qui servent aux heures de récréation*. Dans cette vue il se contente de couler légèrement sur certaines choses qui auraient pu être approfondies: il passe promptement d'une matière à une autre, afin d'introduire la variété; et, lorsqu'il a fallu donner quelque suite à certains sujets, il le fait de telle sorte, que chaque chapitre les représente par des côtés différens. Il remarque qu'il aurait pu employer certaines pensées, ou certains faits qui ont une liaison essentielle avec les choses qu'il a dites; mais qu'il s'en était abstenu, pour ne pas répéter des choses très-connues. Il ne doute point que certains lecteurs ne jugent qu'il y a un peu trop de citations: mais il fait voir que cette plainte est injuste. C'est aller contre la nature des choses, dit-il, que de prétendre que dans un ouvrage destiné à prouver et à éclair-

(3) A Rotterdam, chez Reinier Leers, MDCCIV.

cir des faits, l'auteur ne se doit servir que de ses propres pensées, ou que pour le moins il doit citer rarement. M. Bayle ajoute « que ce n'est point ici un livre » dans le goût qui règne depuis » quelques années, et dont peut-» être le public se lasse déjà. Ce » n'est point un recueil de pen-» sées détachées, ou de maxi-» mes, ou de caractères, ou de » bons mots, ou de bons contes. » Qu'est-ce donc? Il serait, ré-» pond-il, peut-être bien dif-» ficile de le définir, et l'on en » laisse le soin à chaque lecteur; » on dira seulement que cet » ouvrage ressemble un peu aux » écrits qui parurent en si grand » nombre dans le XVIe. siècle, » sous le titre de *Diverses Le-» çons*, ou sous un titre qui » revenait à cela. »

Cet ouvrage contient un mélange agréable et instructif de plusieurs discussions historiques, critiques, et littéraires. On y trouve aussi quelques remarques philosophiques, et quelques observations politiques. Aussitôt que ce livre parut en Hollande, un de mes amis me l'annonça comme une production de M. Bayle. Je demandai à M. Bayle s'il était vrai qu'il en fût l'auteur, et voici ce qu'il me répondit: « (1) Je ne suis point » surpris qu'on vous ait écrit » que j'étais l'auteur d'un livre » nouveau, intitulé, *Réponse aux* » *Questions d'un Provincial*. » Tout le monde veut ici que je » l'aie fait; et, si j'avais de l'am-» bition, je m'opposerais à ce » bruit, car cet ouvrage n'est » pas fort propre à donner de » la réputation à un homme. » C'est un amas de petites ob-» servations qui ne peuvent » plaire qu'à ceux qui ne négli-» gent pas les curiosités littérai-» res, et qui, à l'exemple du » public, ne les traitent pas de » bagatelles » Quelque temps après, je le priai de me dire si cet ouvrage n'aurait pas une suite, et lui marquai le jugement que quelques personnes en faisaient. « Je ne répète point, me » répondit-il (2), ce que je » pense vous avoir témoigné » assez clairement, que j'aban-» donne tous les intérêts de la » *Réponse aux Questions d'un* » *Provincial*. Il est pourtant » vrai que je sais que le libraire » ne se propose point d'en don-» ner d'autres parties: je veux » dire qu'il n'y a sur ce sujet » ni plan ni dessein arrêté, et » il n'a rien sous la presse d'ap-» prochant. On ne peut nier, » ajouta-t-il, que ceux qui di-» sent que l'ouvrage n'intéresse » pas assez le public n'aient » raison; mais ils doivent consi-» dérer qu'un auteur ne peut » guère intéresser le public, » à moins qu'il ne discute » des questions qui concernent » l'honneur et la gloire de tout » un peuple, ou de tout un » corps de religion; ou à moins » qu'il ne traite de quelque dog-» me important dans la morale » ou dans la politique. Tous les » autres sujets dont les gens de » lettres remplissent leurs livres » sont inutiles au public, et il » ne les faut considérer que

(1) Lettre du 9 de novembre 1703, p. 936. Voyez aussi la lettre à M. Marais, du 4 d'août 1704, p. 1001.

(2) Lettre du 8 de février 1704, p. 951.

» comme viandes creuses en » elles-mêmes, mais qui con- » tentent néanmoins la curio- » sité de plusieurs lecteurs, selon » la diversité des goûts. Qu'y » a-t-il, par exemple, de moins » intéressant pour le public, que » la *Bibliothèque choisie* du » sieur Colomiés ; ouvrage qui » a été néanmoins regardé com- » me très-bon en son espèce, et » duquel les curieux de particu- » larités littéraires sont presque » enchantés? Je vous pourrais » nommer plusieurs autres livres » qui se font lire, sans contenir » rien qui intéresse le public. »

1704.

M. Teissier fit imprimer à Berlin, en 1704, de *Nouvelles Additions aux Éloges des Hommes savans tirés de l'Histoire de M. de Thou*, *tome III*. M. Bayle avait critiqué dans son Dictionnaire plusieurs passages des deux premiers tomes : M. Teissier convint dans celui-ci que quelques-unes des remarques de M. Bayle étaient bien fondées, et entreprit de défendre les autres endroits qui avaient été censurés. Mais il fit paraître en même temps beaucoup d'estime et de respect pour M. Bayle. « Je lui ai beaucoup d'obliga- » tion, dit-il (1), de ce qu'il a » bien voulu prendre la peine » de lire cet ouvrage, et de m'in- » diquer les endroits où je me » suis mépris. Les autres au- » teurs qu'il a critiqués de- » vraient, aussi-bien que moi, » lui en témoigner leur grati- » tude, et reconnaître qu'il a » rendu un grand service à la » République des lettres en dé- » couvrant leurs bévues. » M. Teissier semblait même se défier de la justesse de ses réponses. « Je ne sais, dit-il, si j'aurai bien » soutenu ma cause, car j'ai à » faire à un redoutable adver- » saire, je veux dire, à un cri- » tique d'une vaste érudition, » d'un jugement exquis, d'une » exactitude extrême, et qui » s'est signalé par plusieurs » victoires, qu'il a remportées » sur les plus grands héros de » la république des lettres. »

M. Bayle répondit à M. Teissier par un mémoire inséré dans *l'Histoire des Ouvrages des Savans* (2). Il dit que deux raisons l'avaient porté à se hâter de publier ce mémoire : l'une, pour témoigner à M. Teissier combien il était sensible à sa politesse, et le cas qu'il faisait de son ouvrage ; et l'autre, pour prévenir les conséquences qu'on eût pu tirer des réponses de M. Teissier. « Ce » serait, dit-il, un très-fâcheux » préjugé contre tout mon Dic- » tionnaire, si, entre les obser- » vations critiques qui se rap- » portent aux Additions de M. » Teissier, il y en avait un aussi » grand nombre de mal fondées » qu'il le prétend. J'ai donc cru » qu'il était de mon devoir de » faire quelques discussions, afin » de mettre tous les lecteurs » en bon état de juger de la dis- » pute. » Il fait voir ensuite que M. Teissier lui impute des choses qu'il n'a point dites, qu'il le rend responsable de ce qu'ont avancé les auteurs qu'il cite ; qu'il s'est quelquefois exprimé d'une

(1) *Nouvelles additions*, etc., dans l'avertissement.

(2) Mai 1704, p. 200 et suiv.

manière peu exacte, et qu'il a donné lieu de mal prendre sa pensée; et que si pour appuyer son sentiment il a allégué des auteurs qui disent en effet ce qu'il rapporte, M. Bayle en a cité d'autres, pour établir le sien, qui ont plus de poids et d'autorité. Il conclut son mémoire en excusant les fautes qui ont pu échapper à M. Teissier. « Voilà, dit-» il, ce que j'ai à dire pour la » défense de mes remarques : je » laisse aux lecteurs à décider si » elles ont été justes ; mais je » déclare en même temps que, » s'ils décidaient en ma faveur, » ils ne laisseraient pas d'être » obligés de convenir que M. » Teissier est très-excusable, » puisqu'il a suivi des auteurs » qui doivent sembler bien in-» struits des choses. Personne, » ajoute-t-il, n'a été plus per-» suadé que moi que mes peti-» tes observations ne feraient » aucun préjudice à son ouvrage, » et personne n'est plus inté-» ressé que moi à bannir de la » république des lettres cette » fausse et pernicieuse maxime, » qu'afin qu'un livre soit esti-» mable il doit être sans dé-» faut. L'affaire ne va pas mal » pour certains ouvrages, et sur-» tout pour les dictionnaires, » lorsqu'il n'y a dans chaque » page, l'une portant l'autre, » que sept ou huit choses à cor-» riger. »

M. Bayle se servit aussi du journal de M. de Bauval pour repousser les attaques d'un anonyme (1) qui avait publié à Paris un livre intitulé, *la Distinction et la nature du bien et du mal; traité où l'on combat l'erreur des manichéens, les sentimens de Montagne et de Charron, et ceux de monsieur Bayle*, etc. (2). On avait parlé fort avantageusement de cet ouvrage dans quelques écrits imprimés à Paris, et on disait même que M. Bayle ne pouvait pas se dispenser d'y répondre. M. Bayle le fit venir, et, après l'avoir examiné, il trouva qu'il n'avait pas besoin d'y répondre par rapport à ceux qui savaient ce qu'il avait dit des manichéens; et qu'un petit mémoire suffisait, par rapport à ceux qui ne le savaient pas. Il ne s'agissait que de faire voir que l'anonyme n'avait rien compris dans l'état de la question, ou qu'il avait fait semblant de n'y rien comprendre. Dans ce mémoire (3), M. Bayle remarqua que tout ce que cet auteur avait dit de son chef, ou qu'il avait tiré de saint Augustin, n'aboutissait qu'à montrer, « 1°. que » le système des deux principes » est faux, absurde, et visible-» ment contraire aux idées de » l'Être souverainement parfait; » 2°. que ce système est surtout » absurde, ridicule, et abomi-» nable dans les détails où les » manichéens descendirent. » Mais il ne s'agissait pas de ces deux propositions : M. Bayle les avait expressément avouées, et par conséquent il était inutile de s'attacher à les lui prouver. Il avait seulement soutenu que l'hy-

(1) Cet anonyme était un chartreux de Paris, nommé don Alexis Gaudin. Il était neveu de l'abbé Gaudin, chanoine de Notre-Dame.

(2) Imprimé à Paris en 1704.

(3) *Histoire des ouvrages des savans*, août 1704, p. 369 et suiv.

pothèse des deux principes, quelque fausse et quelque impie qu'elle soit, attaque l'autre hypothèse par des objections que la lumière naturelle ne peut résoudre. C'était là la seule chose que l'anonyme devait combattre, et c'était précisément ce qu'il avait négligé de faire. Il s'était contenté d'agir offensivement contre les principes des manichéens, au lieu de se tenir sur la défensive, et de repousser les attaques que les manichéens peuvent faire contre les chrétiens les plus orthodoxes. Il s'agissait, non pas de porter des coups, mais de parer ceux que l'on portait. Ainsi M. Bayle fait voir que cet auteur n'ayant pas touché aux objections des manichéens, il ne se trouvait point intéressé dans la dispute, et que c'était assez qu'il déclarât publiquement pourquoi il ne lui répondait pas.

L'anonyme prétendait qu'on pouvait facilement détruire le système des deux principes, en posant avec saint Augustin que le mal n'est point un être, mais une simple privation; et M. Bayle avoue que cette doctrine étant une fois prouvée, elle réfutait solidement les manichéens en tant qu'ils disaient que le mal est une substance: mais qu'un manichéen aurait pu se tirer aisément d'affaire, en montrant que ce n'était qu'une dispute de mots, et un malentendu entre saint Augustin et ses adversaires. Enfin, il avertit l'anonyme, que, s'il juge à propos de traiter régulièrement cette dispute, il n'a qu'à recommencer, puisqu'il n'est pas plus avancé que lorsqu'il écrivit le premier mot de son livre: mais que, s'il n'a point d'autres choses à alléguer que celles qu'il trouvera dans saint Augustin, il fera mieux de ne point écrire. « Elles pourraient, » ajoute-t-il, mettre sans doute » dans un beau jour les absur- » dités de la secte manichéenne; » mais il n'est point question de » cela, il ne s'agit que de se » défendre, et nullement d'at- » taquer; il ne suffirait pas mê- » me de confondre par des » objections les impiétés des ma- » nichéens, il faudrait entrer » dans une dispute où l'on pût » vaincre ceux qui ne donne- » raient pas la même prise que » les adversaires que saint Au- » gustin a réfutés: il faudrait » se figurer que l'on combat » contre des sceptiques, qui, » rebutés par les embarras des » deux principes, rejettent cette » hypothèse sans vouloir em- » brasser l'autre, jusqu'à ce » qu'on l'ait dégagée des diffi- » cultés qui l'accompagnent. En » un mot, il faudrait montrer » par la lumière naturelle, qu'il » y a une très-étroite liaison » entre les crimes et les misères » du genre humain, et les idées » d'une cause infiniment sainte, » infiniment puissante, infini- » ment libre. » L'anonyme ne voulut pas s'engager dans une discussion si épineuse: il prit le parti du silence.

M. Bayle s'acquitta enfin de la promesse qu'il avait faite tant de fois, de publier une défense de ses *Pensées sur les comètes*. Il commença à y travailler au mois de novembre 1703, et résolut de ne point quitter cet ouvrage qu'il ne

l'eût achevé (1). L'impression en fut commencée au mois suivant (2), et le livre parut au mois d'août de l'année 1704, sous le titre de *Continuation des Pensées diverses, écrites à un docteur de Sorbonne à l'occasion de la comète qui parut au mois de décembre* 1680 *; ou réponse à plusieurs difficultés que* M.*** *a proposées à l'auteur* (3). Dans l'avertissement, M. Bayle dit que, quoiqu'il eût promis cet ouvrage diverses fois depuis six ans, il ne s'était pas pressé de le donner, pour plusieurs raisons qu'il allègue ; qu'ainsi, « lorsqu'il prit tout d'un coup la » résolution d'y travailler, il se » trouva sans préparatifs et obligé d'en ressusciter les idées, » ou de les rappeler de fort loin, » de sorte que les matériaux » avaient été rassemblés et mis » en œuvre en même temps. Il » n'y a eu dans les Pensées diverses, ajoute-t-il, qu'une seule » chose qui m'ait déterminé au » dessein d'une apologie, c'est » le parallèle de l'athéisme et du » paganisme : mais, me voyant » engagé par-là à prendre la » plume pour ma justification, » je crus que je devais aussi satisfaire à plusieurs difficultés » qui m'avaient été proposées » concernant d'autres endroits » de l'ouvrage, et je me persuadai qu'il ne fallait se régler » dans l'arrangement des réponses que sur celui des objections que l'on n'avait disposées » que selon l'ordre de mes chapitres. J'ai suivi cette vue jusques à la fin du premier tome ; » mais il a fallu l'abandonner » dans le second, pour éviter » l'engagement à faire un livre » beaucoup plus gros que je ne » m'étais proposé. Je n'ai donc » mis dans le second tome que » ce qui appartenait au parallèle du paganisme et de l'athéisme, et néanmoins je n'ai » pu expédier toute cette affaire. Il me reste encore à discuter quelques objections sur ce » sujet-là, que j'ai réservées pour » un troisième volume (4). »

M. Bayle fait ensuite une remarque qui lui paraît essentielle. « Je supplie le lecteur, dit-il, de se bien mettre dans l'esprit que cette longue dispute, » où j'ai soutenu que le paganisme était pour le moins » aussi mauvais que l'athéisme, » est une chose tout-à-fait indifférente à la vraie religion. » Les intérêts du christianisme » sont tellement séparés de » ceux de l'idolâtrie païenne, » qu'il n'a rien à perdre ni à gagner soit qu'elle passe pour » moins mauvaise ou pour plus » mauvaise que l'irréligion. Cette dispute est donc du genre de ces problèmes où l'on » peut prendre indifféremment » tel parti qu'on veut, sans qu'il » y aille de l'orthodoxie. Il a » toujours été libre de soutenir » ou que l'arianisme est pire que » le sabellianisme, ou qu'il ne » l'est pas ; que l'hérésie nestorienne est plus ou moins pernicieuse que l'eutychienne,

(1) Lettre à M. Des Maizeaux, du 9 de novembre 1703, p. 936.

(2) Voyez la lettre à M. Minutoli, du 16 de décembre 1703, p. 940.

(3) A Rotterdam, chez Reinier Leers, M DCC V, 2 vol. in-12.

(4) M. Bayle n'a pas donné ce troisième volume.

» et ainsi de plusieurs autres » questions, où ceux qui se » trompent ne peuvent être ac» cusés de donner atteinte à la » foi, pourvu que d'ailleurs ils » adhèrent aux décisions des an» ciens conciles, etc. » Il prévient après cela quelques objections, et fait quelques remarques qui tendent à éclaircir cette matière. Nous avons vu qu'il avait promis de répondre fort au long dans cet ouvrage à l'écrit de M. Jurieu, intitulé *Courte revue :* il nous apprend ici pourquoi il ne l'a pas fait. « Au reste, dit» il, quand je publiai, en 1694, » une addition à mes Pensées di» verses, pour réfuter en peu de » mots un imprimé qui avait » pour titre *Courte revue*, etc., » j'en promis une ample réfuta» tion, néanmoins je n'y ai eu » aucun égard dans cet ouvrage, » car j'ai trouvé que ma réponse » préliminaire était plus que » suffisante. »

Les principales objections discutées dans le premier tome de cette *Continuation* des Pensées sur les Comètes regardent ces six questions. 1°. Si le consentement de tous les peuples à reconnaître une divinité est une preuve certaine et démonstrative qu'il y a un dieu. 2°. S'il y a quelque certitude dans l'astrologie. 3°. Si la religion païenne enseignait la pratique de la vertu ou des bonnes mœurs. 4°. Si toutes choses ont été faites pour l'homme. 5°. Si les historiens doivent rapporter des choses incroyables et superstitieuses 6°. Si on a exagéré le polythéisme des païens. Le second tome est destiné à faire voir qu'on avait eu raison de dire dans les Pensées sur les Comètes, que *l'athéisme n'est pas un plus grand mal que l'idolâtrie*. M. Bayle indique les écrivains qu'il avait déjà allégués dans cet ouvrage, et il en cite plusieurs autres, parmi lesquels il y a des pères de l'Église, et des docteurs catholiques et protestans, qui ont dit qu'il y avait des choses aussi mauvaises ou plus mauvaises que l'athéisme, ou qui ont même déclaré que l'idolâtrie était pire que l'athéisme, et qui cependant n'ont point été exposés à la censure des tribunaux ecclésiastiques. Il conclut de là qu'il a été en droit de soutenir cette même opinion; et que si un grand nombre d'écrivains ont assuré le contraire, cela ne prouve autre chose, si ce n'est que la question dont il s'agit est un problème abandonné à la discrétion de tout le monde, et sur lequel il est permis, sans préjudice de l'orthodoxie, de se ranger à la négative ou à l'affirmative.

Il y examine aussi cette question, « si une société toute com» posée de vrais chrétiens, et » entourée d'autres peuples ou » infidèles ou chrétiens à la » mondaine, tels que sont au» jourd'hui et depuis long-temps » toutes les nations où le chris» tianisme domine, serait propre » à se maintenir, » et se déclare pour la négative. Il nous apprend à cette occasion l'idée qu'un savant se faisait du christianisme. « J'ai connu, dit-il (1), » un homme docte qui s'imagi» nait que JÉSUS-CHRIST n'a

(1) *Continuation des Pensées diverses*, etc., tom. II, p. 602, 603.

» point proposé sa religion comme une chose qui pût convenir à toute sorte de personnes, mais seulement à un petit nombre de sages. Il se fondait sur ce qu'un peuple tout entier qui pratiquerait exactement toutes les lois du christianisme serait incapable de se garantir de l'invasion de ses voisins. Or, il n'a pu être de l'intention de Dieu qu'une société toute entière manquât des moyens humains de se conserver dans l'indépendance des autres peuples. Cet homme donc voulait me persuader que, comme la philosophie des stoïques, impraticable par tout une société, n'était destinée qu'à des âmes de distinction, l'Évangile n'était aussi destiné qu'à des *ascètes*, qu'à des personnes d'élite, capables de se détacher de la terre, et de s'aller consacrer, en cas de besoin, à la solitude dans les déserts les plus affreux. En un mot, disait-il, nous ne devons considérer l'Évangile que comme un modèle de la plus grande perfection proposé à ceux à qui la nature soutenue de la grâce donnerait du goût pour la plus fine spiritualité. C'est ainsi que saint Benoît, saint Dominique, saint François d'Assise, et les autres fondateurs d'ordre, ont fait des règles et des observances, non pour tout le monde, mais pour tous les chrétiens intérieurs et spirituels, dont le nombre est fort petit. Je répondis à ce savant, ajoute M. Bayle, que son erreur était visible, puisqu'il est manifeste par la lecture des évangélistes et des apôtres que la loi de Jésus-Christ est proposée à toutes sortes de gens de quelque sexe et de quelque condition qu'ils soient, non pas comme un parti qu'il soit libre de choisir, mais comme le moyen unique d'éviter la damnation éternelle. »

Cet ouvrage engagea M. Bayle dans quelques disputes. Il avait critiqué, en passant, le système de MM. Cudworth et Grew sur les *natures plastiques et vitales*. Ces messieurs supposent que ce sont des substances immatérielles, qui ont la faculté de former les plantes et les animaux sans savoir ce qu'elles font. M. Bayle remarqua (1) que ces messieurs affaiblissaient par-là, sans y penser et contre leur intention, la preuve la plus sensible que nous ayons de l'existence de Dieu prise de la structure admirable de l'univers, et donnaient lieu aux stratoniciens de l'éluder par la rétorsion. Car, si Dieu a pu donner à une nature plastique la faculté de produire l'organisation des animaux sans avoir l'idée de ce qu'elle fait, on en conclura que la formation de ce qu'il y a de régulier dans l'univers n'est pas incompatible avec le défaut de connaissance, et qu'ainsi le monde peut être l'effet d'une cause aveugle.

M. le Clerc, qui avait adopté cette hypothèse, se crut obligé de la défendre (2). Il trouva mauvais que M. Bayle eût dit qu'elle donnait lieu d'éluder par

(1) *Continuation des Pensées diverses*, etc., tom. I, p. 90, 91.

(2) *Bibliothèque choisie*, tom. V, art. IV, p. 283 et suiv.

la rétorsion un des raisonnemens qui embarrassent le plus les athées. Il se plaignit de ce que cette remarque faisait naître des idées désavantageuses de la religion et de la capacité de messieurs Cudworth et Grew, et qu'il s'y trouvait lui-même intéressé. Il dit que, si M. Bayle avait bien compris leur sentiment, il se serait aperçu qu'ils ne donnent aucune prise aux athées, parce que les natures plastiques et vitales qu'ils admettent ne sont que des instrumens dans la main de Dieu, qu'elles n'ont aucune force que celle que Dieu leur a donnée, que Dieu règle leurs actions, que ce sont des causes instrumentales produites et employées par la principale, et qu'on ne peut pas dire qu'un bâtiment a été fait sans art, parce que non-seulement les marteaux, les règles, les équerres, les compas, les haches, les scies, mais encore les bras des hommes qui se sont servis de ces outils, sont des choses destituées d'intelligence; il suffit que l'esprit de l'architecte ait conduit tout cela et l'ait employé pour parvenir à ses fins. Il est donc visible, ajouta-t-il, que les athées, qui nient l'existence de la cause intelligente qui a conduit et réglé la formation de toutes choses, ne peuvent pas rétorquer l'argument que nos deux philosophes leur ont opposé.

M. Bayle répondit (1), qu'il était très-éloigné d'avoir voulu donner aucune atteinte à l'orthodoxie ou à la capacité de ces messieurs, et qu'il s'était même expliqué là-dessus. Il ajouta que le défaut qu'il avait trouvé dans leur hypothèse ne leur était pas particulier; que presque tous les philosophes anciens et modernes se trouvaient dans le même cas. Il fit voir que si ces messieurs avaient regardé leurs natures plastiques comme de simples instrumens en la main de Dieu, ils seraient tombés dans tous les inconvéniens de l'hypothèse cartésienne, qu'ils voulaient éviter; qu'ainsi il fallait supposer qu'ils ont cru qu'elles étaient des principes actifs qui n'ont pas besoin d'être poussés et dirigés sans interruption, mais qu'il suffit que Dieu les place où il faut, et qu'il veille sur leurs démarches pour les redresser, s'il est nécessaire. Or, cela posé, il soutint que la rétorsion avait lieu; car, en alléguant comme une preuve de l'existence de Dieu l'ordre et la symétrie du monde, on suppose que pour produire un ouvrage régulier il en faut avoir l'idée : cependant, selon M. Cudworth, les natures plastiques qui produisent les plantes et les animaux, n'ont point d'idée de ce qu'elles font. Si on répond qu'elles ont été créées par un être qui sait tout, et dont elles ne font qu'exécuter les idées, le stratonicien répliquera que si elles les exécutent en qualité de causes efficientes, c'est une chose aussi incompréhensible que celle qu'on lui objecte, vu qu'il est aussi malaisé d'exécuter un plan qu'on ne connaît pas et qu'un autre connaît, que de suivre un plan qui n'est connu de personne. Puisque vous convenez, dira le stratonicien, que Dieu a pu donner

(1) *Histoire des Ouvrages des savans*, août 1704, art. VII, p. 380 et suiv.

aux créatures une faculté de produire d'excellens ouvrages, séparée de toute connaissance, vous devez aussi avouer qu'il n'y a point de liaison nécessaire entre la faculté de produire d'excellens ouvrages, et l'idée de leur essence, et de la manière de les produire ; et par conséquent vous avez tort de prétendre que ces deux choses ne peuvent pas être séparées dans la nature, et que la nature ne peut avoir d'elle-même ce qu'ont, selon vous, les êtres plastiques par un don de Dieu. Pour abréger cette dispute, M. Bayle la réduisit à cette question de fait : *Ces messieurs ont-ils enseigné que les natures plastiques et vitales ne sont que des instrumens passifs dans la main de Dieu ?* M. le Clerc, dit-il, semble l'affirmer par l'exemple d'un architecte qui fait un bâtiment très-régulier, quoique les outils dont il s'est servi soient destitués d'intelligence. Il est visible, ajouta M. Bayle, qu'à l'égard de l'architecte tous ces outils, et ses bras même, sont des instrumens passifs qui ne se meuvent qu'autant qu'on les pousse. Si les natures plastiques et vitales sont dans le même cas, j'avoue qu'il n'y a nulle rétorsion à craindre ; mais d'ailleurs Dieu sera seul la cause prochaine et immédiate de toutes les générations ; ce qui fera admettre le dogme cartésien que l'on voulait rejeter.

M. le Clerc répliqua (1) que M. Cudworth ne regardait pas les natures plastiques comme des instrumens passifs ; qu'elles sont sous la direction de Dieu, qui les conduit, quoique nous n'en sachions pas la manière ; que si elles agissent régulièrement, c'est sous les ordres néanmoins de Dieu, qui intervient comme il lui plaît et quand il lui plaît ; que la seule différence qu'il y a entre leur action et la faculté des bêtes, qui font diverses choses régulièrement, lorsque les hommes les conduisent, quoiqu'elles ne sachent pas ce qu'elles font, est que nous ne savons pas comment Dieu intervient, et que nous voyons comment les hommes agissent. Mais, quoi qu'il en soit, ajouta-t-il, les athées ne peuvent pas rétorquer contre M. Cudworth son argument, parce que c'est Dieu qui est l'auteur de l'ordre avec lequel agit la nature plastique ; et que, selon l'idée des athées, la matière se meut d'elle-même, sans aucune cause qui la règle ni qui lui ait donné le pouvoir de se mouvoir régulièrement. Si l'on disait qu'elle l'a d'elle-même, ce ne serait pas rétorquer l'argument, ce serait faire une supposition, qu'il serait facile de renverser.

M. Bayle dupliqua (2) et rappela d'abord l'état de la question. Il dit que la rétorsion était fondée sur ce que, si on suppose qu'il y a des êtres qui ont la faculté d'organiser les animaux sans savoir ce qu'ils font, on ne saurait réfuter ceux qui prétendent que le monde a pu être produit sans l'opération d'une cause intelligente. Il serait inutile de leur répondre que ces êtres ont reçu d'une cause intelligente cette faculté ; car, en faisant cette répon-

(1) *Bibliothèque choisie*, tom. VI, art. VII, p. 422 et suiv.

(2) *Histoire des Ouvrages des savans*, décembre 1704, art. XII, p. 540 et suiv.

se, on ne laisserait pas de reconnaître la compatibilité de pouvoir organiser la matière avec le défaut de connaissance, et par conséquent on se réfuterait soi-même. M. Bayle examina ensuite la réplique de M. le Clerc : il avoua qu'une créature destituée de connaissance pouvait faire, sous la direction de Dieu, certaines choses aussi régulièrement qu'une cause intelligente ; mais qu'alors cette créature ne serait qu'un instrument passif en la main de Dieu. Ainsi les natures plastiques de M. Cudworth ne peuvent pas être la cause efficiente de l'organisation, mais tout au plus l'instrument. Elles ne sont pas plus capables de discernement au premier moment de la conception, que dans tous les autres momens qui suivent jusques à ce que l'organisation soit achevée ; il faut donc que Dieu les applique et les dirige sans interruption depuis le commencement jusqu'à la fin, d'où il suit nécessairement qu'elles ne sont qu'un instrument passif entre ses mains, et qu'ainsi M. Cudworth ne peut éviter la rétorsion qu'en supposant ce que supposent les cartésiens. L'exemple des bêtes, ajouta-t-il, confirme la difficulté ; car, si nous faisons la revue de tous les services que nous en tirons, il se trouvera qu'en tout ce où leurs connaissances ne leur servent point de guide, il faut les pousser ou les diriger tout comme si elles étaient de pures machines.

M. le Clerc avait dit que madame Masham, fille de M. Cudworth, lui avait écrit une lettre où elle *se plaignait avec raison du procédé de M. Bayle à l'égard de son père*, et qu'on lui avait laissé la liberté de l'imprimer, mais qu'il avait cru ne le devoir pas faire, parce qu'il pourrait arriver que M. Bayle changerait de sentiment quand il aurait mieux compris le système de M. Cudworth. On avait prévenu madame Masham contre M. Bayle ; mais il en appela à ce qu'il avait d'abord répondu à M. le Clerc, et ajouta que si cette dame, qui avait beaucoup de lumières, voulait bien l'examiner, elle trouverait qu'on l'avait mal informée. En effet, lorsqu'elle eut vu les éclaircissemens de M. Bayle, elle pria M. le Clerc de supprimer la lettre qu'elle lui avait écrite (1).

M. le Clerc continua de soutenir que M. Cudworth ne donnait point lieu à la rétorsion. Il dit (2) que la conception d'un dessein, comme celui de former les animaux, est incompatible avec le défaut de connaissance dans la première cause ; mais qu'il ne l'est point dans les causes secondes, qui agissent sous la direction de cette première cause ; qu'il n'est pas nécessaire que Dieu les dirige et les pousse continuellement comme on fait les instrumens passifs ; et « (3)
» qu'il l'avait prouvé par l'usage
» que les hommes font des bêtes,
» dont ils ne remuent nullement
» les organes, qui agissent néan-
» moins d'une manière régulière
» pour produire un certain effet
» qu'ils ne connaissent pas. On
» ne les pousse point, comme

(1) Voyez les lettres à M. Coste, du 30 d'avril, et 3 de juillet 1705, p. 1017 et suiv.

(2) *Bibliothéque choisie*, tom. VII, art. VII, p. 281 et suiv.

(3) Ibid., p. 286, 287.

» le dit M. Bayle, de même que » si elles étaient de pures machines, puisque ce sont elles » qui remuent leurs membres. » Par exemple, peut-on dire » qu'un chien, qui placé dans » une espèce de tambour le fait » tourner en marchant, et par-là fait tourner une broche et » ce qui y est attaché, soit employé simplement comme un » tourne-broche? On fait aller » un tourne-broche par le seul » poids, mais on ne fait pas remuer les jambes d'un chien; » c'est lui-même qui les remue; » et si l'on mettait en sa place » quelque machine que ce fût, » elle ne ferait jamais le même » effet. J'avoue, ajouta-t-il, que » je ne puis pas dire comment » Dieu applique à la matière et » dirige des natures formatrices » immatérielles, sans être l'auteur de toutes leurs actions; » mais on ne peut pas rejeter » cette pensée comme absurde, » après les preuves directes que » l'on a rapportées; autrement » il faudrait rejeter tout ce dont » on n'a pas des idées complètes et exactes, ce qui ferait » tomber dans un ridicule pyrrhonisme. » Sur ce que M. Bayle avait dit qu'il préférait le système des causes occasionelles aux autres, parce qu'il lui semblait le plus propre à établir l'existence de Dieu, M. le Clerc déclara qu'il ne voulait s'engager dans aucune dispute là-dessus. « J'ai » cru seulement, dit-il (1), qu'après avoir proposé le sentiment de M. Cudworth comme probable je devais faire » voir que M. Bayle avait tort » de dire qu'il donnait lieu aux » athées de détruire, par une » rétorsion, le meilleur argument qu'on peut produire » contre eux, et qui est tiré de » l'ordre de l'univers : après » l'avoir fait, il ne me reste plus » rien à dire là-dessus. Je ne » veux pas entrer dans des choses personnelles, ni pénétrer » dans des desseins que l'on ne » peut découvrir qu'en chagrinant ceux que l'on en pourrait » soupçonner. »

M. Bayle récapitula cette dispute et l'examina plus à fond (2). Il remarqua que l'hypothèse de M. Cudworth, savoir que Dieu a l'idée de l'organisation des animaux, n'ôte pas ce qu'il y a d'incompréhensible et d'impossible dans la supposition qu'il fait que la véritable cause efficiente et immédiate de l'organisation ne connaît quoi que ce soit, et que les stratoniciens peuvent se servir de la seconde hypothèse pour contester l'autre; qu'ils lui montreront que ces deux choses paraissent également impossibles; l'une que les inventeurs d'une machine ne connaissent rien, l'autre qu'ils la fassent exécuter par des gens qui n'en ont aucune idée. M. Bayle ajouta que l'exemple d'un chien qui fait tourner la broche était hors du cas qu'il avait posé; car il n'avait pas dit que nous sommes obligés de *pousser et de diriger les bêtes* dans les services que nous en tirons, mais seulement qu'*en tout ce où leurs connaissances ne leur servent point de guide*, *il faut*

(1) *Bibliothèque choisie*, tom. VII, art. VII, p. 288.

(2) *Réponse aux Questions d'un provincial*, tom. III, ch. CLXXIX et suiv.

que nous les poussions ou que nous les dirigions tout comme si elles étaient de pures machines. « (1) Un chien, mis dans une » espèce de tambour, n'ignore » pas qu'il doit marcher et qu'il » sera battu s'il se repose : n'est- » il pas menacé ou même frappé » toutes les fois qu'il interrompt » son action ? Il ne manque donc » pas de certaines connaissances » qui lui servent de guide ; il » voit les objets qui l'entourent, » il craint, et il agit par cette » crainte ou par quelque autre » passion sur sa faculté *locomotive ;* et, dans la situation où » il est, il ne peut se remuer » sans que le tambour tourne » sur son centre et fasse tourner » la broche. Il n'est donc pas » nécessaire de le pousser ou *de* » *lui faire remuer les jambes*, » il suffit d'exciter en lui un » sentiment ou une passion qui » les fasse remuer. Observons, » continua M. Bayle, que le » mouvement qu'il se donne est » continuellement sous la di- » rection d'une autre cause. Ce » n'est pas un mouvement qui » le fasse aller de lieu en lieu. » Le chien demeure toujours » dans la même place, quoiqu'il » ne cesse de se remuer. D'où » vient cela ? C'est que son mou- » vement est déterminé sans au- » cune interruption par la dis- » position du tambour à être » tout tel qu'il est. Voilà donc » un exemple qui prouve qu'en » tout ce où la connaissance des » bêtes ne leur sert point de » guide, il faut ou les pousser » ou les diriger, si nous voulons » les faire servir à quelque chose. » Tous les muletiers, tous les » cochers confirmeront ceci. Un » cocher se peut tenir en repos » quand ses chevaux savent le » chemin, ou se contenter de » prendre garde s'ils s'éloignent » de leur devoir ; mais, dès qu'ils » ignorent qu'il faut changer de » route, il est obligé d'agir pour » leur donner la direction né- » cessaire. » M. Bayle ajouta qu'à l'égard des *preuves directes que l'on avait rapportées* de l'existence des natures plastiques, il ne les croyait point assez bonnes pour qu'il fallût ou embrasser ce sentiment ou être pyrrhonien ; mais qu'il ne voulait point entrer dans cette recherche.

La fin de la dernière réplique de M. le Clerc donna lieu à M. Bayle de dire (2) que M. le Clerc « n'avait pas assez réfléchi » sur une chose qui est très-fa- » cile à connaître ; c'est que le » même zèle qui engage un » homme à soutenir qu'une cer- » taine raison a beaucoup de » solidité pour l'existence de » Dieu peut engager un autre » homme à soutenir qu'elle est » faible et dangereuse. Ces deux » hommes peuvent tendre au » même but ; ils ne diffèrent que » dans la manière de juger de la » qualité d'un argument. Ils » doivent donc l'un et l'autre, » dit M. Bayle, s'abstenir de » toute expression soupçonneu- » se ; s'en abstenir, dis-je, non » pas en disant qu'ils s'en veu- » lent abstenir, car cela ne lais- » se pas de porter coup, mais » par un parfait silence. L'é- » quité se doit présenter d'abord » à leur esprit, et les empêcher de

(1) Ibid., ch. CLXXXI, p. 1279, 1280.

(2) Ibid., ch. CLXXXII, p. 1286, 1287.

» rien dire qui puisse plaire à » la malignité des lecteurs. Les » plus ardens défenseurs de l'or- » thodoxie se sont toujours con- » servés dans la possession d'exa- » miner les argumens de l'exis- » tence divine et de tout autre » article de foi, et de rejeter » ceux qui leur paraissaient fai- » bles. » Il fit voir que dans l'É- glise romaine on reconnaît la différence qu'il y a entre con- tester un dogme et contester quelques raisons alléguées pour le prouver, et que cette liberté est encore plus grande chez les protestans. « Quoi qu'il en soit, » continua-t-il (1), vous com- » prendrez facilement que la » dispute sur les natures plasti- » ques de M. Cudworth n'inté- » resse point la religion. C'est » une hypothèse inventée depuis » peu, et suivie de peu de gens. » Qu'elle fournisse un prétexte » de chicane ou non aux athées, » peu importe; cela ne nuit » point à tant d'autres argu- » mens victorieux que ce savant » Anglais emploie et développe » merveilleusement contre l'a- » théisme. Le système des péri- » patéticiens a été pendant plu- » sieurs siècles dans le même cas » que celui de ces natures plas- » tiques, et y est encore. Ainsi » la dispute dont je vous parle » n'est que l'affaire de deux par- » ticuliers, qu'une pure ques- » tion de logique et de physique. » Il ne s'agit que de voir si » M. Bayle a raison de dire » qu'une certaine rétorsion est » faisable, ou si M. le Clerc a » raison de soutenir le con- » traire, et n'a pas donné occa- » sion à ses lecteurs de décou- » vrir les embarras et les dé- » fauts de ses natures plasti- » ques. »

M. le Clerc prit la chose bien autrement. « Lorsque M. Bayle, » dit-il (2), accusa M. Cudworth » de donner lieu aux athées de » rétorquer quelques-uns des » raisonnemens qu'on fait con- » tre eux, je crus d'abord que » c'était faute de bien entendre » la pensée de M Cudworth; » car en effet il ne l'entendait » pas...... mais comme j'ai vu » qu'il ne voulait recevoir aucun » éclaircissement là-dessus, après » lui en avoir donné par trois » fois, je n'ai plus douté qu'il » n'eût dit cela à dessein d'ex- » cuser les athées, comme il le » fait dans ses ouvrages des *Pen-* » *sées sur les comètes* et de leur » *continuation*... Fâché, comme » il semble, de voir M. Cud- » worth triompher des athées » d'une manière très-glorieuse » et très-avantageuse pour le » christianisme, ce qu'il n'a pas » osé nier, il a fallu, à quelque » prix que ce fût, qu'il ternît la » manière de philosopher de ce » grand homme, en l'accusant » de fournir des armes à ceux » qui nient qu'il y ait un Dieu. » M. le Clerc dit ensuite que toute la difficulté est réduite présente- ment à cette seule proposition. « S'il peut y avoir une nature » immatérielle et agissante par » elle-même, qui forme en pe- » tit, par la faculté qu'elle en » a reçue de Dieu, des machi- » nes telles que sont les corps

(1) *Réponse aux Questions d'un provincial*, t. III, ch. CLXXXII, p. 1290, 1291.

(2) *Bibliothéque choisie*, tom. IX, art. X, p. 361, 362.

» des plantes et des animaux, » sans néanmoins en avoir d'i- » dée. » Il soutint que cela se pouvait, en supposant toujours que celui qui a fait cette nature a en lui-même des idées très-claires de ce qu'elle fait; sans quoi il serait impossible qu'une nature aveugle agît avec ordre. Mais qu'il ne s'ensuit pas que cette nature soit un pur instrument passif entre les mains de Dieu; parce que, selon la supposition, c'est une nature agissante par elle-même. Il allégua l'exemple des bêtes, que les hommes emploient, comme des instrumens actifs, à tirer des chariots chargés et à tourner des meules, dans un certain ordre, sans qu'elles sachent ni ce qu'elles font, ni pourquoi elles le font, ni si elles observent quelque ordre ou non. Il donna aussi une liste des principales actions des oiseaux, et dit que, quelque admirables que soient ces actions, elles sont faites sans connaissance, puisqu'autrement il en faudrait conclure que ces animaux ont beaucoup plus d'esprit et raisonnent infiniment mieux que l'homme; ce qui serait une très-grande absurdité. Il avoua qu'il n'avait point d'idée claire des substances plastiques, qu'il ne connaissait pas comment Dieu les applique à la matière, ni comment il les dirige, sans être néanmoins l'auteur de leurs actions; mais qu'il avait une idée très-claire d'un instrument actif qui est l'auteur de ses propres actions sans savoir néanmoins ce qu'il fait, parce qu'il voyait que les bêtes étaient, à divers égards, des instrumens de cette nature, et que c'était là de quoi il s'agissait. Il ajouta qu'il ne fallait pas, comme faisait M. Bayle, détacher du sentiment de M. Cudworth une seule proposition, comme s'il n'avait avancé que cela seul, et la faire prendre aux athées pour la rétorquer; que M. Cudworth n'a pas soutenu, en général, que ce qui n'a point d'idée de l'ordre peut agir avec ordre, mais qu'un être tout-puissant qui a l'idée de l'ordre peut en faire d'autres qui ne l'aient pas et qui néanmoins l'observent, parce qu'il leur peut donner certaine activité qu'ils ne peuvent exercer que de la manière qu'il veut, et qu'il les applique à la matière sur laquelle ils agissent d'eux-mêmes, quoique nous ne sachions pas comment. Après avoir ainsi expliqué le sentiment de M. Cudworth, il dit qu'il ne veut pas « s'arrêter à réfuter en détail » les comparaisons de M. Bayle, » qui ne sont point justes, qui » font disparaître le vrai état de » la question, et qui ne roulent » que sur des idées confuses, » qu'il brouille à dessein pour » favoriser les athées. Je ne » m'arrêterai pas non plus, » ajoute-t-il, à relever de menus » raisonnemens pour montrer » qu'il ne m'a pas bien entendu » et qu'il n'a pas bien pris gar- » de dans quelle vue je parlais. » Ce serait ennuyer le lecteur, et » l'on ne pourrait éviter des re- » dites fâcheuses et des discus- » sions fatigantes de bagatelles. »

M. Bayle regarda sa dernière réponse comme la fin de cette dispute, et se contenta de faire

quelques réflexions sur la réplique de M. le Clerc. « On peut désormais, dit-il (1), tenir pour » finie la dispute concernant les » êtres plastiques de M. Cudworth. Ce n'est pas que M. le » Clerc ne s'en fasse encore une » grande affaire, mais il ne fait » que paraphraser ce qu'il avait » déjà dit, et il laisse en leur » entier toutes nos répliques. On » n'a donc pas besoin de les soutenir d'aucune nouvelle remarque; il suffit de supplier » les lecteurs de les comparer » avec son dernier écrit. » Il observa que M. Leibnitz avait reconnu pour bonne la rétorsion des stratoniciens. « Mais ne parlons plus de rétorsion, ajouta-t-il, M. le Clerc y remédie » suffisamment par la nécessité » qu'il suppose qu'il y a que Dieu » intervienne dans le travail de » ces natures plastiques. On lui » a prouvé qu'une direction interrompue ne suffirait pas; » d'où il s'ensuit que Dieu les » dirige sans intermission, ce » qui fait qu'elles ne peuvent » passer que pour une cause instrumentale. Or en ce cas-là il » ne reste plus de sujet de disputer; car M. Bayle a toujours » posé cette alternative, ou que » la rétorsion des stratoniciens » avait lieu, ou que les natures » plastiques n'étaient pas une » véritable cause efficiente de » l'organisation du *fœtus*. La » conséquence que l'on doit tirer » de la réponse de M. le Clerc » est qu'elles ne sont qu'un instrument en la main de Dieu, » soit qu'il les dirige immédiatement, soit qu'il les place » comme un ressort dans une » machine dont la forme soit la » cause permanente de la direction de toutes les pièces, soit » qu'il se serve de quelque autre » détermination équivalente à » celle-là. Et qu'on ne me dise » pas qu'elles sont douées d'activité, car cela n'empêche point » qu'elles ne soient un pur instrument. » Il dit qu'il avait démontré que M. le Clerc ne pouvait pas se prévaloir de la comparaison des bêtes; et que de supposer, comme il faisait, que les oiseaux exécutent plusieurs choses avec une régularité merveilleuse, quoiqu'ils ne soient dirigés ni par leurs propres connaissances, ni par les lois du mécanisme, c'était ramener les facultés occultes des scholastiques. « Ce serait, ajouta-t-il (2), une » espèce d'inhumanité que de » pousser davantage M. le Clerc; » il avoue lui-même ses embarras, ce qui est un signe qu'ils » le réduisent à l'extrémité. Le » voilà donc assez puni, et principalement si l'on considère » que, s'étant infatué de ses natures plastiques au point qu'il » l'a fait, il s'est immolé à la » moquerie de tous les philosophes modernes. Ils ne peuvent » comprendre qu'un homme qui » avait paru de bon goût en » d'autres choses aime mieux » donner dans le plus absurde » galimatias que de se défaire de » son entêtement. » Il dit qu'il était persuadé que si M. Cudworth avait prévu les conséquences de son système il l'aurait réformé,

(1) *Réponse pour M. Bayle à M. le Clerc, au sujet du 3e. et du 10e. article du IXe. tome de la Bibliothèque choisie*, p. 31.

(2) Ibid., p. 34.

et que, s'il avait été au monde lorsque la première réponse de M. le Clerc parut, il aurait été bien surpris qu'on s'intéressât à sa gloire avec si peu de nécessité; que l'observation de M. Bayle concernait autant Thomas d'Aquin, Scot, et tels autres génies supérieurs, que M. Cudworth et que M. Grew; que ce dernier ne s'en était pas mis en peine, quoique M. le Clerc l'y eût excité en quelque façon. « M. Cudworth, » dit-il (1), n'aurait pas eu moins » d'indifférence pour une objec- » tion à quoi il n'avait pas plus » de part que presque tout le » genre humain, et eût soup- » çonné sans doute qu'il ne ser- » vait que de prétexte pour les » premières semences d'une que- » relle. Il y a *quelque anguille* » *sous roche*, se fût-il imaginé; » quelque vieux levain, quelque » abcès qui s'était formé depuis » long-temps et qui veut crever » enfin. » M. Bayle dit encore que, connaissant la sensibilité de M. le Clerc, il avait gardé de grands ménagemens avec lui, et s'était abstenu de lui reprocher qu'il avait mal entendu le dogme de M. Cudworth; que M. le Clerc, pour couvrir l'impuissance où il se trouvait de réfuter ses raisons, les avait traitées de bagatelles; enfin, que la victoire remportée sur lui au sujet des natures plastiques l'avait démonté; qu'il ne se possédait point quand il retouchait cette matière, et qu'il s'abandonnait à la calomnie: « semblable à ces curés de village » qui crieraient *à l'hérétique* » *brûlable*, si quelqu'un de leurs » paroissiens, reconnaissant dans » le fond la vérité d'une doc- » trine, ne convenait pas de la » force des raisons qu'ils lui en » auraient données. »

(1) Ibid., p. 35, 36.

Voilà à quoi se réduisit la dispute que M. Bayle eut avec M. le Clerc au sujet des natures plastiques de M. Cudworth.

1705.

Sur la fin de l'année 1705, M. Bayle publia tout à la fois un second et troisième tomes de sa *Réponse aux Questions d'un provincial.* Dans la préface du second tome il remarqua que ces deux volumes différaient du premier en ce que celui-là contenait beaucoup de diversités littéraires et historiques, et peu de matières de raisonnement; et qu'au contraire ceux-ci contenaient beaucoup de matières de raisonnement, et peu de diversités littéraires et historiques. « On n'avait » point ouï dire, ajoute-t-il, que » personne se fût plaint qu'il y » avait trop de matières de rai- » sonnement dans la première » partie, et l'on avait su que bien » des gens s'étaient plaints de » n'y en trouver pas assez. On a » donc jugé à propos de changer » les proportions, en faisant pré- » dominer dans cette suite de » l'ouvrage ce qui n'était qu'un » accessoire dans le premier » tome. » Le plan de cet ouvrage lui fournissait naturellement l'occasion d'y faire entrer toute sorte de sujets: il en profita pour examiner quelques écrits qui venaient de paraître, et où il se trouvait intéressé.

M. King, évêque de Londonderry, et depuis archevêque de Dublin, avait publié un traité

sur l'origine du mal (1): M. Bayle examina ses principes; mais comme il n'avait pas ce livre, et qu'il eût été difficile de le trouver en Hollande, il se borna à faire des observations générales, sur les longs extraits que M. Bernard en avait donnés, dans ses *Nouvelles de la république des lettres* (2). M. King avait composé cet ouvrage pour lever les difficultés que les manichéens font dans le Dictionnaire de M. Bayle au sujet du mal physique et du mal moral. L'expérience nous apprend que l'homme n'est pas seulement exposé aux maladies, aux douleurs, aux chagrins et à diverses autres sortes de misères, mais encore qu'il est sujet à commettre une infinité de crimes. Il s'agit de concilier ces faits avec les notions communes de la souveraine bonté et de la souveraine sagesse de l'Être infiniment parfait. M. King avait un grand fonds de discernement et de justesse d'esprit. Sa pénétration lui fit comprendre toute l'étendue et toutes les conséquences de la difficulté; il employa de nouveaux principes pour la résoudre. Il posa que la fin que Dieu s'était proposée dans la création de l'univers a été non pas de se procurer de la gloire, comme le disent la plupart des théologiens, mais d'exercer sa puissance et de communiquer sa bonté; qu'il n'est pas vrai que la terre n'ait été faite que pour l'homme, et que c'est l'ignorance ou l'orgueil humain qui ont inspiré cette pensée chimérique: que la somme du bonheur qu'il y a dans le monde est au-dessus de celle du malheur qui s'y trouve; qu'on en a une preuve évidente dans l'horreur que les hommes ont pour la mort, et dans la passion violente qu'ils ont pour la vie, lors même qu'ils sont accablés des maux dont ils se plaignent le plus amèrement; que l'homme ayant été tiré de la matière, il est nécessairement sujet aux maladies, à la tristesse, etc.; mais que les passions sont utiles et nécessaires pour la conservation du corps, puisqu'elles l'avertissent de ce qui pourrait le détruire; que les maux sont tellement liés avec le bien, qu'ils en sont inséparables; que ce sont des inconvéniens qui suivent nécessairement des lois de la nature; que le mal physique a été aussi nécessaire à l'universalité des êtres que l'égalité des diamètres est nécessaire à un cercle, et que ces maux nécessaires n'intéressent point la bonté de Dieu.

Mais la grande difficulté regarde le mal moral, c'est-à-dire les mauvais choix de l'homme, les mauvaises déterminations de sa volonté, et, en un mot, tout ce qu'on appelle des vices. Pour la résoudre, M. King a recours au dénoûment ordinaire, qui est le franc arbitre; mais il en donne une idée bien différente de celle des autres théologiens. Il le fait consister dans le pouvoir de choisir, indépendamment des autres facultés de l'agent libre et de la qualité des objets; de sorte que ce pouvoir n'est pas déterminé par la bonté des objets, mais les objets sont rendus bons

(1) *De Origine Mali; authore Gulielmo King, S. T. D episcopo Derensi, Dublinii,* DDCCII, in-8°. Il fut réimprimé à Londres la même année.

(2) Mois de mai et de juin 1703.

et agréables par son choix et par sa détermination. Cette parfaite indépendance est la source du bonheur de l'homme, puisqu'elle le rend le maître de ses déterminations et l'arbitre de son sort. Par conséquent Dieu aurait troublé la félicité du premier homme dans sa source s'il ne l'eût point laissé dans la liberté de choisir ce qu'il lui plairait. Il fallait donc que l'homme fût capable de faire un mauvais choix et de tomber dans le péché. Dieu ne pouvait empêcher le mauvais usage de la liberté qu'en trois manières : I. En ne créant aucun être doué de cette liberté. II. En employant sa toute-puissance pour empêcher que les agens libres n'abusassent de leur liberté. III. En transportant l'homme dans une autre habitation, où il n'y eût eu aucune occasion qui pût le porter à faire un mauvais choix. Mais si aucune de ces trois manières n'a été praticable, il faut conclure que la permission du péché est légitime. Or, I. si Dieu n'eût point créé d'êtres libres, le monde n'eût été qu'une pure machine, incapable d'aucune action, car la matière est mue, mais ne se meut pas. D'ailleurs, Dieu a créé le monde pour exercer ses vertus et pour se plaire dans son ouvrage. Or plus une créature lui est semblable, plus elle est suffisante à elle-même, plus lui doit-elle être agréable. Mais l'on ne saurait douter que celle qui se meut d'elle-même, qui se plaît en elle-même, qui est capable de recevoir et de reconnaître un bienfait, ne soit plus excellente, et ne doive plaire davantage à celui qui l'a faite que celle qui est incapable d'agir, de sentir, de reconnaître un bienfait. II. Si Dieu interposait sa puissance pour empêcher les mauvais choix de la liberté, il en arriverait de plus grands inconvéniens que de l'abus même qu'on peut faire de cette liberté. Il ne faut pas une moindre puissance pour empêcher l'action de la liberté que pour arrêter le cours du soleil. Il faudrait d'ailleurs que Dieu changeât entièrement sa manière d'agir avec les agens libres, qui est de les retenir dans le devoir par les motifs des peines et des récompenses. Il empêcherait ce qui nous plaît le plus dans nos déterminations, qui est d'être bien persuadés que nous aurions pu ne pas nous déterminer. Ce serait vouloir ôter à Dieu l'exercice de l'une des plus excellentes de ses vertus, que de vouloir qu'il interposât sa puissance pour empêcher toutes les mauvaises déterminations de la volonté, qui sont l'exercice le plus excellent de sa sagesse, et dans lequel elle reluit d'une façon toute particulière. III. Pour ce qui regarde le troisième moyen d'empêcher les mauvais choix de la liberté, ce serait vouloir détruire entièrement le genre humain, qui a été fait pour habiter sur la terre et non ailleurs. Il est vrai que les bons doivent être un jour transportés dans un autre lieu, pour y demeurer éternellement, mais ce n'est qu'après qu'ils auront été préparés sur la terre, comme les sauvageons dans une pépinière, avant que d'être transplantés pour fructifier ailleurs.

C'est ainsi que M. King répondit aux objections fondées sur le

mal physique et sur le mal moral. Comme il suppose que ses adversaires n'admettent point la révélation, il n'emploie que des principes tirés de la lumière naturelle. M. Bayle ne convint pas que son système levât les difficultés, et il le réfuta par plusieurs raisons qu'il développa avec beaucoup de précision et de force.

M. Bernard fournit à M. Bayle le sujet d'un autre article fort important. Il donna un extrait critique de la *Continuation des Pensées sur les comètes* (1), et attaqua M. Bayle sur la question : Si le consentement général des peuples est une preuve de l'existence de Dieu ; sur le parallèle de l'athéisme et du paganisme ; et sur la question : Si une société toute composée de vrais chrétiens, et entourée d'autres peuples ou infidèles, ou chrétiens à la mondaine, serait propre à se maintenir. On fut surpris que M. Bernard, qui avait toujours vécu avec M. Bayle sur le pied d'ami, eût affecté de le combattre ; et on crut qu'étant soupçonné d'être dans les sentimens des arminiens, il avait voulu se réhabiliter dans l'esprit des orthodoxes. Cependant il garda de grands ménagemens pour M. Bayle. « Comme je suis persuadé, » dit-il (2), que M. Bayle cherche la vérité de bonne foi, je » suis convaincu, sans avoir eu » besoin de le consulter, qu'il ne » trouvera pas mauvais que je » lui propose quelques difficultés » dans cet extrait, à mesure » qu'elles me viendront dans l'es» prit, en observant d'ailleurs » toutes les règles de l'honnête» té, de l'estime et du respect » que j'ai pour sa personne et » pour son mérite. » M. Bayle réfuta fort au long les observations de M. Bernard sur le consentement général des peuples, dans le second tome de sa *Réponse aux Questions d'un provincial.*

Dans le troisième tome il examina ce qui le concernait dans un livre de M. Jacquelot intitulé : *Conformité de la foi avec la raison : ou Défense de la religion, contre les principales difficultés répandues dans le Dictionnaire historique et critique de M. Bayle* (3). M. Jacquelot avait quitté la Haye pour aller à Berlin, où il était chapelain du roi de Prusse. Il se déclara alors ouvertement pour l'arminianisme ; ce qu'il n'avait pas osé faire en Hollande sous la domination des synodes wallons. Il avait mis au jour en 1697 un gros volume intitulé : *Dissertation sur l'existence de Dieu, où l'on démontre cette vérité par l'histoire universelle de la première antiquité du monde ; par la réfutation du système d'Épicure et de Spinosa ; par les caractères de divinité qui se remarquent dans la religion des juifs, et dans l'établissement du christianisme. On y trouvera aussi des preuves convaincantes de la révélation des livres sacrés* (4). M. Bayle citant

(1) *Nouvelles de la république des lettres*, février et mars 1705.

(2) *Nouvelles*, etc., février 1705, p. 125.

(3) A Amsterdam, MDCCV.

(4) C'est un in-4°. de 705 pages. Voyez le jugement que M. Bayle fait de cet ouvrage dans sa lettre à M. l'abbé du Bos, du 13 de décembre 1696, p. 607 et suiv.

cet ouvrage dans son Dictionnaire (1), se servit d'une expression qui déplut infiniment à M. Jaquelot (2). « Il fut outré de dépit en voyant que
» M. Bayle avait cité la dissertation sur l'existence de Dieu,
» sans lui donner que l'éloge de
» *beau livre*. Il en murmura
» hautement, et fit retentir ses
» plaintes en divers lieux. Il
» est vrai qu'il n'osa dire qu'elles fussent fondées sur ce
» que l'on n'avait employé que
» le positif *beau* au lieu du superlatif *très-beau*, ou de
» quelque épithète sublime. Il
» prétendit que l'on avait employé ironiquement le terme
» de *beau*. M. Bayle ayant su
» cela lui fit protester par un
» ami commun qu'il avait pris
» ce terme dans sa signification
» naturelle, et il est sûr qu'il
» s'en est servi à l'égard d'un
» livre dont personne ne le
» soupçonnera jamais d'avoir
» prétendu parler ironiquement
» (3). Plusieurs personnes augurèrent dès ces temps-là que
» M. Jaquelot écrirait contre
» M. Bayle avec l'animosité d'un
» grand ennemi, qu'il voilerait
» néanmoins un peu dans sa
» première attaque, parce qu'il
» saurait que la réplique lui ouvrirait un assez beau champ. »
En effet, M. Jaquelot *déclara* dans la préface *qu'il n'avait aucun dessein d'attaquer la personne ni le cœur de M. Bayle. J'estime*, dit-il, *son érudition, son esprit, sa pénétration et tous ces beaux talens qui distinguent un homme dans l'empire des lettres. Je le répète encore une fois*, ajouta-t-il, *je n'ai aucun dessein de pénétrer dans son intention : j'en laisse le jugement à Dieu et à sa propre conscience. Il déclare que ce sont des difficultés qu'il propose uniquement afin qu'on y réponde.*

La plus grande partie de cet ouvrage est une récapitulation de ce que M. Jaquelot avait dit dans ses Dissertations sur l'existence de Dieu, et sur le Messie (4). Ce qui regarde M. Bayle se réduit à ces trois points : 1°. à la liberté d'indifférence; 2°. à l'origine du mal; 3°. aux objections que le pyrrhonisme peut fonder sur quelques dogmes révélés. M. Bayle remarque là-dessus que le titre du livre de M. Jaquelot est trompeur en ce qu'il donne à entendre que cet ouvrage est entièrement destiné à réfuter M. Bayle, au lieu que ce qui le concerne n'en fait que la moindre partie. Il y trouve un autre défaut bien plus essentiel. « Il n'y a point de lecteurs, dit-il (5), qui à la vue
» de ce titre ne doivent juger
» que M. Bayle a attaqué la religion, et cependant il s'est
» réduit à montrer que les objections philosophiques, contre
» ce que la théologie nous enseigne sur l'origine et sur les
» suites du péché, sont si fortes
» que notre raison est trop faible pour les résoudre, et

(1) A l'article PERGAME, ville d'Asie, tom. XI, p. 567, rem. (C), note 20.

(2) *Entretiens de Maxime et de Thémiste, ou Réponse à l'Examen de la Théologie de M. Bayle, par M. Jaquelot*, p. 14, 15.

(3) C'était un livre de M. Basnage.

(4) *La dissertation sur le Messie* parut en 1699.

(5) *Réponse aux Questions d'un provincial*, tom. III, ch. CXXIX, p. 642, 643.

» qu'ainsi nous nous devons » comporter, quant au mystère » de la prédestination, tout com- » me quant aux autres mystè- » res évangéliques; les croire » sur l'autorité de Dieu, quoique » nous ne puissions ni les com- » prendre ni les faire cadrer » aux maximes des philosophes. » S'il a répandu dans son Dic- » tionnaire quelques autres dif- » ficultés, elles sont toutes mar- » quées au même coin. » M. Bayle ajoute que, si c'est là attaquer la religion, il faudra dire que les théologiens les plus orthodoxes l'attaquent aussi, lorsqu'ils disent que la trinité, l'incarnation, la prédestination, et encore plus particulièrement l'origine du mal, sont des mystères que notre raison ne saurait comprendre, mais qu'elle doit croire, en se soumettant à l'autorité de Dieu, qui les a révélés. Il appelle en témoignage une foule de théologiens, qui tout d'une voix récusent la raison, et ne demandent point son consentement quand il s'agit d'articles de foi révélés. Il cite nommément M. Jurieu, qui implorait vainement la raison pour résoudre les difficultés qui se présentaient à son esprit. « Quand je » tourne, dit M. Jurieu (1), » les yeux sur le monde, sur » l'histoire et sur les événemens, » j'y trouve des abîmes où je » me perds, j'y rencontre des » difficultés accablantes. Il est » vrai que je vois Dieu qui crée » toutes choses, bonnes dans » le commencement. L'homme » sortant des mains de Dieu » était juste, pur et saint. Mais » aussitôt je trouve que Dieu » abandonne cette créature qu'il » venait de mettre au monde, » et qu'il la laisse tomber dans » le péché : péché dont les sui- » tes doivent être si funestes et » si terribles (2). . . . . Je trou- » ve dans la conduite de Dieu » des choses qui me sont incom- » préhensibles, j'ai beaucoup » de peine à concilier la haine » qu'il a pour le péché avec la » providence (3). . . . . Y a-t-il » personne qui soit assez peu » sincère pour dire que cela ne » lui fait point de peine, et qu'il » accorde cela facilement avec » la haine infinie que Dieu a » pour le péché? Si Dieu hait le » péché infiniment, pourquoi, le » prévoyant, ne l'a-t-il pas em- » pêché? Pourquoi a-t-il fait » des créatures dont les autres » créatures pouvaient abuser? » Pourquoi a-t-il fait naître des » hommes qu'il savait bien se » devoir damner? Pourquoi n'ar- » rête-t-il ces hommes dans » leurs courses criminelles? » Pourquoi n'arrête-t-il la plu- » part des hommes dans ces » courses qui les mènent à » l'enfer? Il aurait pu sauver » un million de personnes et » n'en laisser perdre qu'une. Au » contraire, il n'en sauve qu'un » cent, et en laisse perdre un » million. C'est peut-être qu'il » ne peut rien dans cette af- » faire : mais qui est-ce qui » peut résister à sa volonté? et, » puisqu'il sauve cent personnes, » pourquoi n'en pourrait-il pas

(1) *Jugement sur les méthodes rigides et relâchées d'expliquer la Providence et la Grâce*, p. 28 de l'édit. de 1686.

(2) Ibid., p. 63, 64.

(3) Pag. 92, 93.

» sauver des millions par les » mêmes moyens?... Dirait-on » qu'un roi aurait une souve- » raine aversion pour les maux » et pour les calamités de son » peuple, qui, prévoyant que les » trois quarts et demi se vont » perdre et se jeter dans le pré- » cipice, leur ouvrirait le che- » min, leur ferait faire large, » et les laisserait courir, les pou- » vant empêcher (1) ?..... Le » sens commun de tous les hom- » mes va là; c'est à croire que » celui qui pouvait empêcher la » chute du premier homme » tout aussi facilement comme » il l'a permise, et qui a ou- » vert toutes les voies dans les- » quelles les hommes se sont » égarés, les pouvant fermer si » facilement, peut être consi- » déré comme auteur d'un mal » qu'il devait empêcher, selon » ses principes et la haine qu'il » a pour le mal, et qu'il eût » pu arrêter sans aucune peine » (2)...... On a beau dire que » Dieu, avant que d'avoir rien » décerné sur l'événement, avait » prévu que l'homme, posé dans » ces circonstances, tomberait, » et que tous ses enfans se per- » draient : cela ne diminue » rien de la difficulté. Car je » pourrais toujours dire : Puis- » qu'ainsi est que Dieu avait pré- » vu qu'Adam, posé dans ces cir- » constances, se perdrait lui et » une infinité de millions d'hom- » mes, par son libre arbitre, et » que cependant il l'a posé dans » ces tristes circonstances, il est » clair qu'il est le premier au- » teur de tous les maux........ » Et si l'on veut parler sincère- » ment, on avouera que l'on » ne saurait rien répondre, pour » Dieu, qui puisse imposer si- » lence à l'esprit humain (3)..... » Pour conclure, je soutiens » qu'il n'y a aucun milieu com- » mode depuis le Dieu de saint » Augustin, jusqu'au Dieu d'É- » picure qui ne se mêlait de rien, » ou jusqu'au Dieu d'Aristote, » dont les soins ne descendaient » pas plus bas que la sphère de » la lune. Car, tout aussitôt qu'on » reconnaît une providence gé- » nérale et qui s'étend à tout, » de quelque manière qu'on la » conçoive, la difficulté renaît; » et, quand on croit avoir fermé » une porte, elle rentre par une » autre. »

Voilà quels étaient les sentimens de M. Jurieu en 1686. Il ne parle pas moins fortement dans un ouvrage publié dix ans après. « A quel point d'a- » veuglement, dit-il (4), faut- » il être monté, pour dire que » devant ce tribunal de la rai- » son nous gagnerons notre » cause, sur la trinité, sur » l'incarnation, sur la satisfac- » tion, sur le péché du premier » homme, sur l'éternité des pei- » nes, sur la résurrection des » corps? Ceux qui disent cela » ne le peuvent croire : on ne » nous persuadera jamais qu'ils » parlent de bonne foi. Car tou- » tes les fausses lumières de la » raison se révoltent contre ces » mystères. Et ces fausses lu- » mières sont telles qu'il est im- » possible de les distinguer des

(1) Pag. 99.
(2) Pag. 100, 101.
(3) Pag. 105.
(4) *La Religion du latitudinaire*, pag. 383, 384.

» vraies, que par les lumières » de la foi. »

Voilà précisément et en raccourci tout ce que M. Bayle a mis dans la bouche des manichéens dans son Dictionnaire. Toutes ces objections sur l'origine du mal sont contenues dans celles de M. Jurieu : elles aboutissent toutes à démontrer qu'il n'y a point d'hypothèse qui puisse résoudre les difficultés que notre raison propose sur la providence de Dieu à l'égard du mal, et par conséquent qu'il faut s'en tenir à la seule révélation. Or, cela étant, M. Bayle demande pourquoi M. Jaquelot n'a jamais songé à soulager M. Jurieu sur les difficultés qui l'incommodaient si fort, qu'il semble gémir sous leur poids; et pourquoi il s'est cru obligé de prendre la plume contre M. Bayle, puisqu'il s'est tenu dans un si long silence à l'égard de M. Jurieu, qui a pourtant dit les mêmes choses.

M. Bayle vient ensuite aux trois principaux points qui le regardent. M. Jaquelot lui reprochait d'avoir fait tous ses efforts pour détruire le franc arbitre, afin de donner plus de force à ses objections, et de faire voir que l'homme était injustement puni pour des crimes qu'il commettait nécessairement et inévitablement. M. Bayle répond qu'il n'a rien nié ni affirmé expressément sur le franc arbitre; qu'il n'avait garde de s'engager dans une question préliminaire qui accrocherait pour toujours la question principale C'est un sujet si embarrassant et si fécond en distinctions et en équivoques, que les disputans ont des ressources infinies, et qu'il leur arrive souvent de tomber eux-mêmes en contradiction; et qu'enfin il lui laissait le choix de suivre telle hypothèse qu'il jugerait à propos, et d'aller s'il voulait jusqu'au pélagianisme, qui est presque le seul poste où l'on se puisse bien servir de la liberté d'indifférence.

Avant que d'en venir à la question sur l'origine du mal, M. Bayle remarque qu'il ne s'agit entre lui et M. Jaquelot d'aucun article de foi, et qu'ils sont parfaitement d'accord sur le fond du dogme. Il s'agit seulement de savoir si notre raison peut comprendre l'accord réel et effectif qui se trouve entre les attributs de Dieu et le système de la prédestination, et si elle peut satisfaire aux difficultés qui nous dérobent la connaissance de cet accord : il est question de savoir si elle peut non-seulement convaincre, mais éclairer aussi notre esprit sur ce sujet. M. Jaquelot prend l'affirmative avec les théologiens rationaux, et M. Bayle prend la négative et se conforme à l'hypothèse des premiers réformateurs, et de leurs disciples. Il marque ensuite ce que M. Jaquelot a dû faire pour venir à bout de son dessein : il a dû prouver que l'on peut faire connaître à notre raison la parfaite intelligence qui se trouve entre la doctrine théologique du péché et un certain nombre de maximes philosophiques, et il rapporte sept propositions théologiques d'un côté, et dix-neuf maximes philosophiques de l'autre, qu'il

faut concilier pour établir la concorde de la foi avec la raison.

M. Jaquelot croit que toutes les difficultés qui regardent le mal moral se peuvent résoudre par le moyen du libre arbitre, qui, selon lui, « est le pouvoir » que l'homme a sur ses actions, » de sorte qu'il fait ce qu'il veut, » parce qu'il le veut; si bien » que, s'il ne le voulait pas, il » ne le ferait pas, et ferait même » le contraire. » Un être, dit-il, qui a cette liberté est le plus excellent et le plus parfait de tous les êtres créés : la capacité de faire un bon ou un mauvais usage de son intelligence, et l'empire sur ses actions, est assurément l'endroit par lequel l'homme approche de plus près la divinité : Dieu ayant formé cet univers pour sa gloire, c'est-à-dire, pour être connu dans ses ouvrages, et pour recevoir des créatures l'adoration et l'obéissance qui lui est due, un être libre était seul capable de contribuer à ce dessein : les adorations d'une créature qui ne serait pas libre ne contribueraient pas davantage à la gloire du Créateur qu'une machine de figure humaine qui se prosternerait devant lui par ressorts, ou un éloge prononcé par un automate. Dieu aime la sainteté. Mais quelle vertu y aurait-il, si l'homme était déterminé nécessairement par sa nature à suivre le bien, comme le feu est déterminé à brûler ? Il ne pouvait donc y avoir qu'une créature libre qui pût exécuter le dessein de Dieu. M. Jaquelot conclut de là qu'encore qu'une créature libre pût abuser de son franc arbitre, néanmoins un être libre était quelque chose de si relevé et de si auguste, que son excellence et son prix l'emportait de beaucoup sur les suites les plus fâcheuses que pouvait produire l'abus qu'on en ferait.

M. Bayle répond que, si le principe de M. Jaquelot était vrai, l'amour nécessaire que Dieu a pour la vertu ne mériterait aucune louange : la sainteté des anges et des bienheureux serait une sainteté machinale, et les démons ne mériteraient aucun blâme pour leur haine contre Dieu, puisqu'il ne dépend pas d'eux de faire autrement. Il ajoute que, puisqu'une des plus sublimes perfections de Dieu est d'être si déterminé à l'amour du bien, qu'il implique contradiction qu'il puisse ne le pas aimer, une créature déterminée au bien serait plus conforme à la nature de Dieu, et par conséquent plus parfaite qu'une créature qui a un pouvoir égal d'aimer le vice et de le haïr. M. Jaquelot dit que l'état des bienheureux est un état de récompense, dans lequel leur connaissance est si épurée, qu'elle porte toujours la liberté au bien, et ne la sollicite jamais au mal. C'est-à-dire qu'ils jouiront toujours du libre arbitre, et cependant ils ne se tourneront jamais au mal. Or, puisqu'il avoue que cet état est un état de récompense, il le doit considérer comme un état plus parfait et plus excellent que celui où nous vivons. Dieu pouvait donc unir dans l'homme constamment et invariablement la liberté et la pratique de la vertu. Alors tout le prix que la liberté

peut donner au culte et à l'obéissance que l'on rend à Dieu se trouverait sur la terre comme dans le paradis. Par conséquent, la gloire et la sainteté de Dieu n'ont aucun besoin des êtres libres abandonnés au mauvais usage de leur liberté, puisqu'ils peuvent être fixés au bon usage sans être moins libres. M. Jaquelot aurait plus de raison d'exalter les avantages et les prérogatives de la liberté, et de la faire passer pour la plus insigne faveur que la créature pût recevoir, si elle n'eût servi qu'à rendre l'homme heureux. Mais Dieu ayant prévu que ce présent si magnifique serait l'instrument de la perdition des hommes, il n'a pu le leur faire par un principe de bonté. Le présent était trop dangereux, et il ne les aurait élevés si haut, que pour leur faire faire une plus grande chute. Il leur aurait fait plus de bien, s'il avait révoqué un don qui leur a été si fatal.

M. Bayle fait une autre réponse à M Jaquelot encore plus forte. Tous les théologiens conviennent, et M. Jaquelot avec eux, que l'opération de la grâce ne donne aucune atteinte au libre arbitre, et que Dieu, qui est le maître des cœurs, dirige infailliblement la liberté de l'homme comme il lui plaît, sans violer les droits de cette liberté; d'où il suit évidemment que Dieu en affermissant l'homme dans le bon choix, et en le dirigeant infailliblement au bien, ne préjudicie point à son franc arbitre, et qu'en le préservant finalement du péché, il ne le prive point de cette liberté si précieuse dont il l'avait revêtu. S'il est nécessaire que les hommes puissent pécher, il n'est point nécessaire qu'ils pèchent effectivement; et Dieu peut les en empêcher sans donner atteinte à leur liberté; cependant Dieu, bien loin de disposer constamment l'homme au bien, le constitue d'une telle manière et lui prépare telles circonstances, qu'il a prévu qu'il succomberait, et l'a doué d'une faculté dont il savait bien qu'il ferait un mauvais usage. Ainsi, en accordant à l'homme une liberté même illimitée, la difficulté renaît toujours, savoir, si la permission et la prévision du péché peuvent s'accommoder avec la bonté et avec la sainteté de Dieu. M. Bayle se sert de plusieurs autres raisonnemens pour prouver que, quelque parti que l'on prenne, on ne peut pas faire servir le franc arbitre à résoudre les difficultés sur l'origine et sur les suites du mal moral, et il montre que M. Jaquelot a été contraint de se couvrir du même retranchement que les prédestinateurs. Il fait voir les affreuses conséquences qui suivent de cette réponse de M. Jaquelot, que, puisque la permission du péché était nécessaire à la manifestation de la gloire de Dieu, elle a été juste et conforme à toutes les perfections divines. Il examine l'hypothèse de M. Jaquelot sur le mal physique, et l'idée qu'il donne des peines éternelles de l'enfer.

Le troisième chef de la dispute entre M. Bayle et M. Jaquelot regarde les objections que le pyrrhonisme peut fonder sur quelques dogmes révélés. On trouve

dans le *Dictionnaire critique*, à l'article PYRRHON, le récit d'une dispute entre un abbé pyrrhonien et un abbé bon catholique romain. Le principe commun aux deux parties est que les mystères de l'Église romaine, la trinité, l'incarnation, la transsubstantiation, la chute d'Adam, le péché originel, sont des dogmes indubitablement vrais. De cette supposition reconnue pour véritable par les deux disputans, l'abbé pyrrhonien infère que l'évidence n'est pas le caractère certain de la vérité, puisqu'il y a diverses propositions évidentes qui sont fausses dès que l'on admet la vérité des mystères. M. Jaquelot prétend que M. Bayle a voulu prouver par-là que la trinité et l'union hypostatique impliquent contradiction, et il défend ces deux mystères en exposant ce que les théologiens disent là-dessus. Mais M. Bayle lui fait voir qu'il a mal pris la pensée de l'abbé pyrrhonien. Le but de ses objections est seulement de montrer que ces dogmes sont combattus par des propositions évidentes, et qu'ils nous ôtent la certitude que nous fondions sur cette évidence. M. Jaquelot aurait dû prouver que cela est faux, et faire voir que cet exemple de la fausseté des propositions évidentes ne donne aucun lieu aux pyrrhoniens de se défier des propositions qui nous paraissent les plus claires; mais il prend le change, et se fait un fantôme pour le combattre : il prend pour une même chose, d'avouer que les mystères évangéliques doivent être crus, encore que notre raison ne puisse pas les comprendre, et de vouloir ruiner la religion en prétendant qu'elle est toujours opposée à la raison. M. Bayle s'étonne qu'un esprit si pénétrant n'ait point vu qu'il n'était nullement question d'expliquer les difficultés de nos mystères; on les suppose véritables dans l'objection, et il fallait même qu'on les supposât véritables, puisque de là on voulait conclure que l'évidence n'est pas le caractère certain de la vérité. C'est uniquement cette conséquence que M. Jaquelot aurait dû détruire.

Au reste, la dispute n'empêcha pas que M. Bayle ne rendît justice au mérite de M. Jaquelot. Il avoua qu'il avait un beau génie, beaucoup de pénétration, et un style vif et éblouissant; qu'il avait joint l'étude de la philosophie moderne à celle de la théologie, et qu'il s'était signalé dans des ouvrages de raisonnement.

M. Bayle défendit aussi la réponse qu'il avait faite dans son Dictionnaire à l'origéniste de M. le Clerc. Celui-ci avait donné dans sa réplique (1) de nouveaux éclaircissemens pour faire voir que le système de l'origéniste levait les difficultés du manichéen, qui soutenait qu'il n'était pas possible d'accorder la permission et la suite du péché avec la bonté idéale ou souverainement parfaite de Dieu. Pour prouver cet accord, M. le Clerc remarqua :

1. Que Dieu, qui a tiré l'homme du néant, n'a pas été obligé de le créer si parfait qu'il ne lui fût pas possible de s'écarter de

(1) *Bibliothèque choisie*, tom. VII, art. VIII, p. 330 et suiv.

son devoir, et que c'est une grande marque de sa bonté, qu'il lui ait donné le moyen d'être heureux, en gardant les règles qu'il lui a prescrites, sans être engagé par aucune nécessité à les violer;

II. Qu'on exagère le mal que la liberté a fait aux hommes, et qu'ils auraient évité si celui qui les a faits les avait créés d'une nature à ne pouvoir pas s'éloigner de leur devoir;

III. Que pour prévenir le mauvais usage que l'homme pourrait faire de sa liberté, et pour le conduire au bonheur, la bonté divine avait bien voulu lui faire proposer des récompenses éternelles, et des peines illimitées dans l'Évangile : il ne tient qu'à lui d'éviter ces peines et d'obtenir les récompenses.

IV. Dieu savait bien ce qui arriverait, mais il n'a pas été obligé de prévenir par sa toute-puissance le mal qu'il prévoyait devoir arriver par la faute de l'homme, parce que ce mal n'est que d'une très-courte durée en lui-même, et dans toutes ses suites, et ne fait aucun désordre dans l'univers que Dieu ne puisse redresser en un moment, et qu'il ne redresse enfin pour toute l'éternité.

V. L'inconvénient de passer par le mal avant que de ressentir tous les effets de la bonté divine émane de la nature de l'homme, qui ne pouvait se trouver dans le degré d'imperfection où elle est, sans être sujette à ce qui est arrivé.

VI. Dieu, qui a prévu que l'homme tomberait, ne le damne pas parce qu'il tombe, mais seulement parce que, pouvant se relever, il ne se relève pas, c'est-à-dire qu'il conserve librement ses mauvaises habitudes jusqu'à la fin de la vie.

VII. C'est là un degré de miséricorde qui est déjà très-considérable, puisque personne n'est damné que par sa propre faute, et qu'on peut profiter de cette bonté de Dieu pour se relever de ses fautes et éviter les peines de l'autre vie.

VIII. Dieu a donné plusieurs autres marques de sa bonté aux hommes. Il les a doués de mille excellentes qualités; il les a environnés de mille biens sensibles, qu'ils goûtent avec beaucoup de plaisir, et qui leur font aimer la vie; il leur a donné le pouvoir de se rendre heureux après la mort; il donne sans délai le bonheur éternel à ceux qui se sont repentis de leurs fautes, et se contente de faire passer les impénitens par des peines modérées, avant que de les mettre en possession de ce même bonheur.

IX. Dieu a considéré comme un rien les maux de l'homme, en comparaison du bonheur qu'il lui avait destiné. La durée des maux qu'il souffre ici-bas et dans l'autre monde n'est rien si on la compare à l'éternité. Si le manichéen dit que, selon ce principe, un certain nombre de siècles, quelque grand qu'on le suppose, ne pouvant avoir aucune proportion avec la durée infinie des tourmens de plusieurs millions d'années, pourraient être aussi compatibles avec les idées de la bonté, et ne seraient pas moins un bien que ceux qui ne dureraient qu'un jour, l'origé-

niste répondra que, puisqu'il n'y a nulle proportion entre le fini et l'infini, quelque longs que soient les tourmens d'une créature, puisqu'ils doivent finir, il n'y aura aussi nulle proportion entre la sévérité de Dieu et sa bonté. Il ajoutera, qu'il ne définit point la durée des peines; elles seront plus longues ou plus courtes, selon que la justice le demandera. La durée des supplices sera moins longue lorsqu'ils seront plus grands, et il y aura autant de variété dans les peines, qu'il y en a eu dans les péchés. Que les raisonnemens que l'on fait contre des supplices de plusieurs siècles ne regardent point l'origéniste, parce qu'il ne croit pas qu'ils durent si longtemps, quoiqu'il ne puisse pas en déterminer précisément la durée.

X. Ce qu'on vient de dire se peut appliquer également au mal moral et au mal physique, ou aux vices et aux souffrances des hommes.

M. Bayle répondit (1) :

I. Que le principe qu'on pose, savoir, qu'il n'est point contraire aux idées de la bonté, qu'une créature soit plus parfaite que l'autre, est très-véritable, qu'ainsi les hommes n'ont aucun sujet de se plaindre de ce qu'ils manquent de la perfection qui consiste à ne pouvoir pas s'écarter de son devoir, mais que ce n'est point aussi le fondement des objections On ne les fonde que sur ce que Dieu a permis qu'ils s'écartassent actuellement de leur devoir, et qu'ils sentissent actuellement les maux dont leur nature avait été créée susceptible. Voilà, dit-il, ce qui ne paraît pas conforme aux idées de la bonté, lors même qu'on fait attention à la remarque de l'origéniste, que si les hommes observaient les règles que Dieu leur a prescrites, et qu'aucune nécessité insurmontable ne les engage de violer, ils seraient heureux. Nous ne pouvons concevoir que la bonté d'un père soit telle qu'elle doit être, lorsqu'il attache le bonheur de ses enfans à une condition qu'il sait très-bien qu'ils ne suivront pas, et qu'il leur permet de ne point remplir, quoiqu'il pût très-aisément leur procurer les moyens sûrs et infaillibles de la remplir.

II. L'objection n'est pas fondée sur ce que l'homme n'a pas été immuablement fixé au bien. La créature est essentiellement muable, et ainsi ce serait une absurdité de demander pourquoi elle n'a pas été immuable. On demande seulement pourquoi il lui a été permis de se tourner vers le mal. La conséquence de l'acte à la puissance est nécessaire, mais celle de la puissance à l'acte ne l'est point du tout. C'est pourquoi la dispute ne roule pas sur la possibilité du changement, mais sur le changement actuel du bien au mal. Or Dieu pouvait l'empêcher sans donner aucune atteinte au franc arbitre. On dira que Dieu n'était pas obligé de le prévenir, mais on change par-là l'état de la question; car, lorsque les orthodoxes s'engagent à satisfaire aux difficultés des manichéens, il ne s'agit

(1) *Réponse aux Questions d'un provincial*, tom. III, ch. CLXXII et suiv.

pas toujours de Dieu considéré en tant que juste; il s'agit très-souvent de Dieu considéré en tant que bon. Or, quoique Dieu en tant que juste ne soit obligé de donner aux créatures que ce qu'il leur a promis sur le pied de récompense, il est obligé en tant que bon de leur faire des présens utiles, c'est-à-dire qu'il est de l'essence de la bonté de faire de bons présens. Ce n'est point faire un beau présent, de donner une chose que l'on sait devoir être funeste a celui qui la recevra.

III Dieu savait que ses promesses et ses menaces n'empêcheraient pas les hommes de se perdre, et que cent autres secours qu'il ne leur fournirait point les auraient conduits au bonheur sans préjudicier à leur libre arbitre. Comment accordera-t-on avec une telle prévision les idées de la bonté? N'est-il pas très-évident qu'un véritable bienfaiteur choisit les voies les plus sûres qu'il connaisse, et qu'il ne compte pour rien celles dont il connaît l'inutilité?

IV. Louerait-on la bonté d'un prince qui laisserait régner les désordres dans ses états, parce qu'enfin il y saurait bien remédier? Comment ne voit-on pas qu'un tel prince réparerait alors non-seulement les fautes de ses sujets, mais aussi les siennes propres, et que pour le moins pendant quelque temps il aurait cessé d'être bon, de sorte qu'on pourrait trouver en lui la vicissitude de la bonté et de la malice?

V. Notre nature a été sujette à pécher, cela est sûr, mais s'ensuit-il qu'il fallût nécessairement qu'elle péchât? Point du tout. La bonté de Dieu a donc été parfaitement libre de ne pas permettre qu'Adam, sujet au péché, péchât actuellement; et c'est en vain qu'on voudrait insinuer qu'elle eût agi contre la nature des choses, si elle eût épargné aux hommes un inconvénient à quoi ils étaient sujets, c'est-à-dire dans lequel il était possible qu'ils tombassent. Mais n'était-il pas aussi possible qu'ils n'y tombassent point?

VI. On ne veut pas moins une chose lorsqu'on en rend infaillible l'événement que lorsqu'on l'en rend nécessaire. Or les causes de la damnation des réprouvés, et leur damnation par conséquent, ont été rendues infaillibles dès-là qu'ils ont été mis dans les conjonctures où Dieu avait prévu qu'ils pécheraient jusqu'à leur mort, et où il avait décrété de ne leur point donner de secours. Il les a donc faits pour le péché et pour les peines des enfers, et si cette objection est forte contre les prédestinateurs, elle le doit être contre l'origéniste.

VII. Que ce soit un degré de miséricorde très-considérable, que de voir un homme abuser de son franc arbitre pendant cinquante ou soixante années sans le secours d'aucune grâce, lorsqu'on sait que cet abus le damnera, c'est ce que les idées de la raison ne font point voir. Elles montrent avec la dernière évidence que la bonté va au secours, non-seulement de ceux qui n'ont pas assez de force pour se tirer d'un péril, mais aussi de

ceux qui ayant toute l'adresse nécessaire ne s'en servent point.

VIII. Les douceurs de cette vie sont mêlées de tant de maux, qu'elles ne peuvent remplir le caractère de la bonté idéale. Quant à cette multitude innombrable d'impénitens qui après un rigoureux purgatoire passent au séjour des bienheureux, nous ne saurions voir dans leur sort les caractères de la bonté idéale. Voici une peinture de la conduite qu'Origène attribue à Dieu. Un prince destine à un gentilhomme la place de favori. Il le trouve sujet à de grands défauts, il a des moyens infaillibles de l'en corriger, et ne s'en sert point. Il se contente d'employer les promesses et les menaces qu'il sait ne devoir produire aucun bon effet. Le jeune homme se laisse entraîner à ses mauvaises inclinations malgré les menaces et les promesses du prince, il est chassé, il est châtié très-rudement, mais enfin on le rappelle à la cour, et tout le reste de sa vie il jouit du poste de favori. Un tel prince pourrait-il passer pour un héros en bonté? Si on aime quelqu'un, si on a de la bonté pour lui, on lui épargne autant qu'on peut le malheur de faire des fautes, et surtout lorsqu'elles doivent être suivies de châtiment; et il n'y a qu'un seul moyen de justifier les gens qui exposent leurs amis à quelque chagrin ou à quelque punition, c'est lorsqu'ils ne peuvent autrement les corriger de quelque vice. Nous ne sommes point ici dans ce cas-là, puisque nous supposons un roi qui a des moyens efficaces de corriger les défauts du gentilhomme, et qui, au lieu de s'en servir, recourt à des voies qu'il connaît fort inutiles.

IX. Les bornes que l'on donne à la durée des peines de l'autre vie, les degrés et les variétés qu'on suppose qu'il y aura, tout cela est très-propre à prouver que les marques de la bonté de Dieu éclatent infiniment plus dans le sort des hommes que les marques de sa haine; et qu'ils ont sans comparaison plus de sujet de se louer de la bénéficence de leur Créateur que de se plaindre de sa sévérité. Mais enfin la bonté infinie, qui doit être pure et sans nul mélange de la qualité contraire, la bonté idéale, en un mot, ne paraît point dans l'origénisme; elle nous échappe lors même que nous y trouvons tous ces adoucissemens. Un père qui aimerait médiocrement ses enfans voudrait-il que de grands établissemens qu'il leur destinerait fussent précédés de la permission de faire des fautes, et du châtiment de ces fautes pendant quelques jours? Le voudrait-il, s'il pouvait les rendre également heureux sans ce préliminaire? Peu de gens voudraient acheter la faveur d'un prince à condition de souffrir la question trois fois la semaine pendant six mois. Il ne faut pas s'imaginer que les tourmens de l'enfer soient peu de chose, sous prétexte qu'ils ne durent peut-être que cinquante ou soixante ans. Ce terme, il est vrai, n'est rien en comparaison de l'éternité. Mais il est d'une longueur affreuse par rapport à la sensibilité humaine. Qui dirait à un goutteux, « Les douleurs

» horribles que vous souffrez » ne dureront que cinquante » jours de suite, après quoi vous » serez sain pendant cinquante » ans, » le mettrait au désespoir.

X. Ce que l'origéniste a répliqué ne peut pas s'appliquer également au mal moral et au mal physique Nos idées ne trouvent point d'égalité entre ces deux sortes de maux; elles trouvent incomparablement plus condamnable un père qui n'empêche point ses fils, quand il le peut, de commettre un crime, qu'un père qui leur permet de manger ce qui nuit à leur santé.

1706.

Quelques seigneurs anglais avaient fait tous leurs efforts pour tirer M. Bayle de sa solitude et le faire venir en Angleterre. Ils souhaitaient de l'avoir chez eux comme ami, afin de pouvoir profiter de ses momens de récréation. Je ne nommerai que le comte de Huntington, qui joignait à beaucoup de savoir toutes les qualités d'un honnête homme (1). Il lui offrit une rente viagère de deux cents livres sterling, avec toute la liberté et tous les agrémens qu'il pouvait souhaiter. On voulut aussi l'attirer à la Haye. Le comte d'Albemarle souhaitait passionnément qu'il vînt demeurer avec lui (2). M. le baron de Walef alla à Rotterdam pour lui en faire la proposition, et il redoubla ses instances dans une lettre qu'il lui écrivit. « Si vos amis, dit-il (3), » vous portent à refuser la proposition que j'ai eu l'honneur » de vous faire, leur amitié ne » peut être qu'intéressée, et » rien ne peut les faire agir que » le motif de vous posséder à » Rotterdam. N'avez-vous pas » assez honoré cette ville de votre présence, et la capitale de » la Hollande n'est-elle pas en » droit avec tous ses avantages » de vous inviter à la préférer » à un séjour destiné pour le » commerce? Je ne vous parlerai point de l'extrême considération qu'on y a pour vous, » ni des hommages qu'on y ren dra à votre mérite; vous y » êtes peu sensible. Mais avec » l'amitié d'un seigneur qui » vous estime infiniment, vous » trouverez des bibliothéques et » des promenades propres à » nourrir votre philosophie et » à l'entretenir agréablement. » Permettez-moi, monsieur, » de me servir de vos propres » armes. Vous avez fait voir » avec votre éloquence ordinaire » combien un homme de lettres doit préférer le séjour de » la première ville d'un état au » séjour des villes subalternes » (4). Ou renoncez à vos propres sentimens, ou accordez-» nous la grâce que nous demandons. Je ne vous répète » plus ce que milord d'Albemarle m'avait chargé de vous » dire. Vous trouverez chez lui » une vie plus douce que je n'ai » pu vous la représenter. Autant que vous surpassez les au-

(1) Ce seigneur mourut jeune et sans avoir été marié, le 2 de mars 1705.

(2) Il se proposait de lui confier l'éducation de son fils, lorsqu'il serait en âge de profiter de ses instructions.

(3) Lettre du 9 de février 1706, p. 1065

(4) Voyez la *Réponse aux Questions d'un provincial*, tom. I, ch. I.

» tres hommes par votre pro-
» fond savoir et par l'élévation
» de votre esprit, autant excelle-
» t-il par son âme genéreuse et
» bienfaisante, par sa probité,
» et par cette égalité d'humeur
» qui fait un des plus doux
» charmes de la vie, et qui est
» si peu connue chez les grands...
» Conservez pour vos amis une
» santé que vous ménagez si peu
» par rapport à vous-même ; et
» prévenez dans une retraite
» tranquille et assurée les in-
» commodités attachées à une
» vieillesse aussi respectable que
» la vôtre. » Milord Albemarle lui écrivit aussi, et confirma tout ce que M. le baron de Walef lui avait marqué de sa part. « Je souhaiterais de tout mon
» cœur, dit-il (1), pouvoir
» trouver quelque expression
» pour vous engager à m'accor-
» der la grâce que je vous de-
» mande. Je tâcherai de vivre
» avec vous d'une manière à ne
» vous point faire repentir du
» parti que vous prendrez, en
» vous laissant une liberté entière
» sans aucune contrainte, et
» autant que vous en pouvez avoir
» à présent. C'est sur quoi vous
» pouvez compter. »

M. Bayle répondit à M. le baron de Walef qu'il se trouvait malheureux de ce que son état présent était tel, qu'il fallait de toute nécessité qu'il y persistât. « La Providence, ajouta-t-il (2),
» mêle de telle sorte le destin de
» certaines personnes, que, lors-
» qu'elles seraient disposées à
» jouir d'un bien, il ne se pré-
» sente pas ; et qu'il se présente
» lorsqu'elles ne peuvent plus
» en jouir. Voilà mon sort ; je
» me compte pour un vieillard
» cassé ; mon tempérament est
» si faible, que je ne puis éviter
» d'être malade ou bien incom-
» modé, si je ne me tiens dans
» l'uniformité de vie qu'une
» longue habitude m'a rendue
» nécessaire. Je n'ai consulté au-
» cun de mes amis, car en exa-
» minant moi-même les raisons
» que j'eus l'honneur de vous
» représenter, et que vous com-
» battîtes avec tout l'esprit et
» avec toute l'éloquence imagi-
» nables, j'ai trouvé invincible-
» ment qu'il ne me convient
» point du tout de déménager...
» La bonne fortune vient à moi
» trop tard. Si elle se fût pré-
» sentée plus tôt, elle m'eût ren-
» du le plus content de tous les
» hommes ; j'aurais suivi avec la
» plus grande ardeur les raisons
» qui me font juger que le sé-
» jour de la capitale est avanta-
» geux aux gens de lettres. Plût
» à Dieu que vers l'année 1690,
» plus tôt ou un peu après, une
» condition aussi douce, aussi
» glorieuse que celle qu'il a plu
» à milord d'Albemarle de m'of-
» frir, se fût présentée ! c'eût été
» le comble de mes souhaits, et
» le vrai moyen d'acquérir plu-
» sieurs connaissances et plu-
» sieurs degrés d'esprit et de lu-
» mières qui me manquent, et
» que je n'aurai jamais. » M. Bayle écrivit en même temps à M. le comte d'Albemarle pour le remercier de l'honneur qu'il avait bien voulu lui faire ; mais on n'a pu recouvrer cette lettre.

(1) Lettre du 11 de février 1706, pag. 1067.

(2) Lettre du 12 de février 1706, pag. 1068, 1069

M. le Clerc s'était flatté que M. Bayle avouerait que son origéniste levait toutes les difficultés du manichéen; mais, voyant qu'il persistait à soutenir le contraire, il en conclut que M. Bayle plaidait sa propre cause, et il intitula sa réponse, *Défense de la bonté et de la sainteté divine, contre les objections de M. Bayle.* « Lors, dit-il (1), que je » lus dans la première édition » du *Dictionnaire critique* de » M. Bayle les objections qu'il » fait contre la bonté et la sain- » teté de Dieu, et auxquelles il » soutient qu'aucun théologien » chrétien ne peut répondre, » je crus que c'était une manière » de jeu d'esprit de l'auteur, » qui s'était diverti à donner de » l'exercice aux théologiens...... » J'ai été dans cette opinion » jusqu'à ce que j'ai vu les deux » derniers volumes de ses *Ré-* » *ponses à un provincial*, où » il soutient sérieusement le » parti des manichéens contre » la bonté divine (2)....... Mais » s'il se croit obligé, par hon- » neur, de soutenir une thèse » opposée à tout le christianis- » me qu'il défie, ce me semble, » d'une manière très-odieuse et » très-insultante, il trouvera » bon, s'il lui plaît, que nous » soutenions aussi le parti que » non-seulement l'honneur, » mais encore l'amour de la vé- » rité et la conscience nous obli- » gent de défendre. Je m'étais » flatté qu'il reviendrait peut- » être, de lui-même, à recon- » naître la bonté et la sainteté » de Dieu dans sa conduite; » après les moyens qu'on lui » avait donnés de se tirer de ce » mauvais pas, sans intéresser sa » réputation, en sortant satisfait » de la dispute et en remerciant » ceux qui auraient levé ses dif- » ficultés, comme l'on a accou- » tumé de faire dans les audi- » toires de théologie et de phi- » losophie. Mais comme il fait » tout le contraire, et qu'il pré- » tend qu'on ne lui a pas répon- » du solidement, il faut que » nous fassions voir que nous » n'avons guère peur de ses rai- » sonnemens, et que nous en » montrions le ridicule sans » biaiser davantage. »

M. le Clerc fait d'abord une récapitulation de cette dispute, et, quittant ensuite le personnage d'un origéniste, il répond aux difficultés de M. Bayle en son propre nom. Il déclare qu'il n'a d'autre confession de foi que le Nouveau Testament, et que c'est le seul livre qu'il se croit obligé de défendre. Mais comme la plus forte objection des manichéens est fondée sur l'éternité des peines, qui paraît si clairement révélée dans l'Évangile, après avoir rejeté le sentiment d'Origène, il expose le sien propre. « Pour » moi, dit-il (3), je répondrais » que la nature des peines de » l'autre vie ne nous est pas » bien connue, que nous ne sa- » vons pas s'il n'y aura point » d'abord divers supplices très- » sensibles, et diversifiés néan- » moins selon la grandeur des » péchés, et si Dieu, faisant en- » suite cesser ces supplices vio- » lens, ne se contentera pas

(1) *Bibliothèque choisie*, tom. IX, art. III, p. 103 et suiv.

(2) Ibid., p. 106, 107.

(3) Ibid., p. 143.

» d'abandonner ceux qui auront » abusé obstinément de ses grâ- » ces aux remords de leur con- » science, qui leur reprochera » leurs fautes et qui les inquié- » tera encore par la perte qu'ils » auront faite du bonheur, dont » ils sauront que d'autres jouis- » sent. Ce pourrait être là *le* » *ver qui ne meurt point* et *le* » *feu qui ne s'éteint point*. Il » me semble qu'il n'y a rien là » que de très-juste. Les pécheurs » ont pu éviter ces peines en se » repentant, et ils ne l'ont pas » fait. Ils sont dignes de quel- » que supplice à cause de cela. » M. le Clerc ne détermine rien sur la durée ni sur les circonstances de ces supplices; il dit néanmoins qu'il y a apparence que la condition des personnes condamnées sera supportable. Mais il ne prétend pas donner toutes ces conjectures comme une doctrine évangélique et assurée; il veut seulement faire voir qu'on peut trouver un sens très-raisonnable dans les paroles de Jésus-Christ touchant les peines de l'autre vie. Il ajoute que d'autres conjectureront peut-être plus heureusement que lui; cependant il est persuadé que la conduite qu'il attribue à Dieu n'a rien qui soit incompatible avec sa bonté infinie; mais que s'il y a quelque chose dans ce qu'il a dit qui soit indigne de la bonté et de la justice de Dieu, il est très-assuré que Dieu ne le fera point. C'est là, continue-t-il, ce que j'appelais raisonner infiniment mieux qu'Origène, parce qu'Origène assure ce qu'il ne sait point comme s'il le savait, lorsqu'il dit que les peines des damnés ne seront point éternelles. Il regarde pourtant l'opinion d'Origène comme tolérable et infiniment meilleure, dit-il, que le parti que prend M. Bayle, en s'en éloignant, d'accuser Dieu de n'être ni bon ni saint.

Il s'attache ensuite à faire voir que la raison ne saurait tromper, si on en fait un bon usage; qu'elle nous sert à prouver la vérité de la religion chrétienne, et à entendre le sens de l'Écriture sainte : qu'il y a dans la théologie aussi-bien que dans la philosophie plusieurs choses que la raison ne peut comprendre, mais ces choses-là ne sont jamais opposées à la raison, et il ne faut pas les rejeter parce qu'on ne les comprend point: qu'ainsi il ne faut jamais opposer les lumières de la révélation à celles de la raison, ni supposer qu'elles peuvent se contredire, à moins qu'on ne rejette l'une ou l'autre, et qu'on ne se précipite dans le pyrrhonisme, puisque la vérité ne peut être contraire à elle-même : d'où il conclut que M. Bayle, qui soutient qu'il faut renoncer aux notions communes de la bonté et de la sainteté, ne saurait, s'il raisonne conséquemment, croire que Dieu soit bon et saint; et qu'il ne sacrifie point la raison à la foi, mais ruine la raison par elle-même, et enveloppe la révélation dans le même sort, pendant qu'il tâche de se couvrir en faisant semblant d'humilier sa raison, pour parler comme le commun des théologiens, dont il se moque.

M. Bayle opposa à M. le Clerc un écrit intitulé, *Réponse pour M. Bayle au sujet du III*[e]. *et*

du XIIIe. articles (1) *du IXe. tome de la Bibliothéque choisie* (2). « On avait bien cru, dit-» il (3), que M. le Clerc se fâ-» cherait de la déroute de son » origéniste et de ses natures » plastiques, mais non pas qu'il » en concevrait une colère qui » l'empêcherait de faire atten-» tion aux désordres du parti » qu'il choisirait. On n'a donc » point vu sans surprise la ma-» nière de se venger qui lui a » paru préférable à toutes les » autres; mais au lieu de s'irri-» ter contre lui, l'on a eu une » véritable compassion de sa » conduite. L'on n'a pu voir » sans pitié qu'un homme qui » jouit de beaucoup de gloire » dans la république des lettres » ait été si sensible à un échec » de peu d'importance. Il devait » s'en consoler à la vue des au-» tres exploits qui lui ont mieux » réussi, ou pour le moins ne se » pas livrer à un chagrin qui le » poussât à déclamer d'une façon » tout-à-fait indigne d'un hom-» me d'honneur et de jugement. » Il s'est ingéré à fouiller dans » le cœur de M. Bayle, il lui a » imputé des desseins horribles, » il a répété cent fois ces accu-» sations, toujours d'une ma-» nière vague, toujours sans » aucun vestige de preuve, tou-» jours sans avoir égard aux dé-» clarations nettes et précises » qui se trouvent en mille en-» droits des écrits de M. Bayle. » Il remarque que la république des lettres ne serait qu'un pays de brigandage, s'il était permis d'y attaquer ses adversaires sous prétexte qu'ils cacheraient un mauvais dessein au fond de leur cœur, et il ajoute que cette conduite ne convient point à M. le Clerc, qui a si bien peint ceux qui, pour rendre leurs adversaires odieux, se couvrent du prétexte des intérêts de la religion. « Lui » convient-il après cela, dit-» il (4), de déclamer comme il » a fait contre M. Bayle préci-» sément lorsqu'il a vu que par » la voie légitime de la dispute » il ne pouvait plus soutenir le » choc? Lui convient-il de se » donner pour un homme rongé » du zèle de la maison de Dieu? » Ce zèle, qui a été si tardif, » serait à naître, si M. Bayle avait » renoncé à sa remarque sur M. » Cudworth, et s'il n'avait point » réfuté les raisons de l'origé-» niste. » Il oppose à M. le Clerc les plaintes qu'il avait faites contre ceux qui avaient accusé Grotius de favoriser le socinianisme, en donnant à quelques passages de l'Écriture un autre sens que le commun des controversistes orthodoxes, et qui en avaient conclu que son intention était de saper les fondemens du christianisme. « Personne, dit-» il (5), ne s'est élevé avec plus » de force contre de telles accu-» sations que M. le Clerc. N'a-t-» il donc pas bonne grâce de » dire aujourd'hui que M. Bayle » fait l'apologie des athées, et » qu'il a pour but de ruiner la » religion? Cette prétendue apo-» logie est-elle autre chose que » la réjection d'une fausse

(1) L'article XIII (ou plutôt X) de la *Bibliothéque choisie* regarde les natures plastiques, dont on a déja parlé.

(2) Cet écrit est daté du 25 d'avril 1706.

(3) *Reponse pour M. Bayle*, etc., p. 1.

(4) Ibid., p. 5.

(5) Ibid., p. 7.

» preuve ? » Il ajoute que M. le Clerc lui-même a été obligé de se défendre plusieurs fois de l'accusation de socinianisme, dont il demeure chargé.

M. Bayle donne après cela le précis de sa doctrine sur le sujet dont il s'agit, et la réduit à ces trois propositions (1) :

« I. La lumière naturelle et » la révélation nous apprennent » clairement qu'il n'y a qu'un » principe de toutes choses, et » que ce principe est infiniment » parfait.

» II. La manière d'accorder » le mal moral et le mal physi- » que de l'homme avec tous les » attributs de ce seul principe de » toutes choses infiniment par- » fait, surpasse les lumières phi- » losophiques, de sorte que les » objections des manichéens lais- » sent des difficultés que la rai- » son humaine ne peut résoudre.

» III. Nonobstant cela il faut » croire fermement ce que la » lumière naturelle et la révé- » lation nous apprennent de » l'unité et de l'infinie perfection » de Dieu, comme nous croyons » par la foi et par notre sou- » mission à l'autorité divine le » mystère de la trinité, celui » de l'incarnation, etc. »

M. Bayle ajoute qu'il sera très-assurément réputé orthodoxe sur la première et sur la troisième proposition ; et que si on l'attaque sur la seconde, on attaquera Luther et Calvin, et tout le corps des églises protestantes, et même presque tout le christianisme. Il est persuadé que jamais personne ne prouvera que ces trois propositions ne sont pas ce qu'il enseigne constamment dans ses ouvrages, ou que s'il les a établies dans quelques endroits, il a établi les trois propositions contraires dans quelques autres.

Il fait ensuite quelques considérations générales sur ce qu'il y a de dogmatique dans l'écrit de M. le Clerc, ne voulant pas entrer dans des détails de critique qui le mèneraient trop loin. « On supprimera donc, dit-il (2), » beaucoup de remarques qui » montreraient où M. le Clerc » prend les choses à contre-sens, » où il déguise l'état de la ques- » tion, où il se plaint mal à » propos qu'on n'a pas bien en- » tendu ses pensées, où il trouve » des contradictions chiméri- » ques, où il se donne la liberté » de distinguer en deux espèces » ce qui n'en fait qu'une, où il re- » tranche ce qui ne l'accommode » pas, où il ajoute ce qui l'ac- » commode, etc. » M. le Clerc imputait à M. Bayle *d'accuser Dieu de n'être ni bon ni saint ;* « Quelle horrible calomnie ! s'é- » crie M. Bayle (3) ; quelle im- » posture malicieuse ! ou pour » le moins quel manque de dis- » cernement ! Mais à qui per- » suadera-t-on que M. le Clerc, » habile homme autant qu'il » l'est, a bronché ici par stupi- » dité, et pour n'avoir su dis- » tinguer deux choses visible- » ment différentes ? l'une est de » dire que Dieu est infiniment » bon et saint, quoique notre » raison ne connaisse pas la » manière dont sa bonté et sa » sainteté s'accordent avec la

(1) Ibid., p. 18.

(2) Ibid., p. 20.

(3) Ibid., p. 29.

» misère et avec le péché de » l'homme; M. Bayle ne dit que » cela; l'autre est d'accuser Dieu » de n'être ni bon ni saint; M. » Bayle n'a jamais fait une » telle chose. »

M. Bayle ne s'arrête point sur l'origénisme: il prétend que M. le Clerc n'a rien dit de nouveau sur ce sujet, et qu'il n'a point répliqué aux raisons de son adversaire; qu'ainsi elles subsistent dans toute leur force, et qu'il suffit de prier le lecteur de comparer les pièces de part et d'autre pour s'en convaincre. Il ne s'arrête guère davantage sur ce que M. le Clerc avait dit touchant l'excellence et l'usage de la raison. Il remarque seulement que le résultat de la dispute manichéenne que l'on a decrite a été toujours qu'il fallait en inférer la nécessité de captiver son entendement sous l'autorité de Dieu; et que c'est un principe commun à tous les chrétiens qui admettent le mystère de la trinité et quelques autres. « M. le » Clerc, ajoute-t-il (1), propose » beaucoup de difficultés là-dessus, comme si le plus affreux » pyrrhonisme était inévitable, » au cas que les vérités révelées » ne fussent pas conformes aux » notions communes. On n'a » rien à dire contre cela, si ce » n'est qu'il y a long-temps que » les unitaires font ces objec- » tions, et que les catholiques » romains, les luthériens, et » les réformés les réfutent. » Il défie M. le Clerc d'oser dire qu'il n'abandonne pas les notions communes, lorsqu'il reconnaît en Dieu trois personnes réellement distinctes, coessentielles, et consubstantielles; et par conséquent c'est à lui à répondre aux difficultés qu'il propose contre le principe ordinaire des théologiens, à la confirmation duquel M. Bayle fait servir toute la dispute en question.

M. Bayle fait un parallèle de son sentiment avec celui de M. le Clerc, afin, dit-il (2), que tout le monde puisse connaître si M. le Clerc a eu raison d'intituler son Écrit, *Défense de la Bonté et de la Sainteté Divine contre les objections de M. Bayle.* Il suppose que M. le Clerc et lui disputent avec un disciple de Zoroastre sur l'unité du principe de toutes choses. M. Bayle, dit-il, commencera l'attaque, et forcera l'ennemi dans tous ses retranchemens. Mais ce n'est pas là la difficulté: il s'agit de résister au zoroastrien, lorsqu'il attaquera à son tour, et qu'il s'attachera à faire voir que le péché et ses suites ne s'accordent point avec l'idée d'un seul Être infiniment bon et infiniment saint. M. Bayle l'arrêtera tout d'un coup, en lui déclarant qu'il n'admet point pour la règle de la bonté et de la sainteté de Dieu, les idées que nous avons de la bonté et de la sainteté en général: et en lui opposant son systeme conforme aux principes des théologiens les plus orthodoxes, il défendra heureusement cette thèse: « Dieu est infiniment bon et saint, quoique » nos lumières soient trop petites pour concilier sa bonté et » sa sainteté avec les misères et » avec les crimes du genre hu-

(1) *Réponse pour M. Bayle*, etc., p. 29.

(2) Ibid., p. 40 et suiv.

» main en cette vie, et avec les » crimes et les tourmens éternels » du plus grand nombre des » hommes dans la vie à venir. » Mais M. le Clerc qui accordera à son adversaire que les notions communes, c'est-à-dire, les idées que nous avons de la bonté et de la sainteté en général, nous doivent servir de règle pour juger de la bonté et de la sainteté de Dieu, sera obligé de s'éloigner du sentiment des autres chrétiens, en niant d'abord avec Origène l'éternité des peines de l'enfer; et, ne trouvant pas même ce poste soutenable, il sera forcé de se jeter dans des conjectures, et de réduire la bonté et la sainteté de Dieu à un problème dont on n'apprendra la solution que dans l'autre monde. Sur quoi M. Bayle observe que M. le Clerc s'était précisément mis dans le cas sur lequel il fondait son accusation. Car, selon lui, le grand crime de M. Bayle est de croire qu'aucun système chrétien n'est capable de résoudre les objections manichéennes contre la bonté et la sainteté de Dieu: or M. le Clerc est persuadé de la même chose, puisque sur l'éternité des peines il abandonne tous les systèmes des chrétiens, et même celui d'Origène, et qu'il se retranche seulement dans des *peut-être*, et des probabilités. D'où il s'ensuit que selon M. le Clerc il n'y a aucun système chrétien qui puisse résoudre les objections du manichéisme contre la bonté et la sainteté de Dieu. « C'est néan» moins, ajoute-t-il (1), le seul » fondement de l'accusation » qu'il a intentée à M. Bayle: » il s'est donc percé lui-même » du coup qu'il lui a porté. Il a » mal tiré de ce fondement de » l'accusation plusieurs consé» quences, qui sont les calom» nies qu'il a débitées contre » M. Bayle. Il a dit que ceux » qui soutiennent qu'on ne peut » répondre aux objections du » manichéisme, attaquent la » bonté et la sainteté de Dieu, » et l'accusent de n'être ni bon » ni saint, et ne sont point re» cevables à dire qu'ils le croient » bon et saint; car n'ayant au» cune raison de croire qu'il le » soit, ils tombent manifeste» ment en contradiction, etc. » Ces conséquences et toutes les » autres que je n'articule pas » retombent également sur l'ac» cusateur et sur l'accusé. Cela » ne peut plus souffrir de doute. »

Pour terminer cette dispute M. Bayle offre (2) à M. le Clerc de subir le jugement des facultés de théologie de Leyde, d'Utrecht, de Franeker, de Groningue, etc. Il lui propose de faire dresser une requête qu'on présentera à ces facultés, et où l'on marquera la peine qu'il voudra que l'on inflige à celui qui perdra sa cause. M. Bayle signera cette requête conjointement avec lui. M. le Clerc y joindra les propositions qu'il aura extraites des livres de M. Bayle, et les communiquera à sa partie, qui au cas qu'elles se trouvent en autant de mots dans ses ouvrages, et sans aucune mutilation essentielle, les souscrira. Les facultés de théologie connaîtront par cette requête et par ces extraits ce que l'on de-

(1) Ibid., p. 68.

(2) Ibid., p. 72 et suiv.

mande d'elles, c'est qu'il leur plaise de prononcer sur cette question : *Les propositions extraites des livres de M. Bayle sont-elles de bonnes preuves des accusations que M. le Clerc lui a intentées ? M. le Clerc le prétend, et M. Bayle le nie, et soutient de plus qu'elles n'ont rien d'opposé aux confessions des églises réformées de France et du Pays-Bas.* Mais comme M. le Clerc, ajoute-t-il, déclare qu'avant que d'avoir examiné le second et le troisième volume de la *Réponse au Provincial*, il considérait comme un jeu d'esprit les objections de M. Bayle, et qu'elles n'empêchaient point qu'il ne le crût orthodoxe, M Bayle croit que pour abréger la peine des professeurs, il suffira que les facultés de théologie prennent la peine d'examiner ces deux tomes-là. On pourra même, continue-t-il, leur épargner la principale partie de cette peine, si M. le Clerc marque les pages de toutes les propositions qu'il aura extraites, et si M. Bayle marque les pages que son délateur aura omises et dont la connaissance sera nécessaire aux juges pour s'instruire mieux de l'état de la question.

Les ennemis de M. Bayle ne se contentèrent pas de le représenter comme un homme qui travaillait à détruire la religion, ils tâchèrent de le faire passer pour criminel d'état. C'était assez bien imiter M. Jurieu. Cependant, comme les sentimens de M. Bayle étaient trop bien connus en Hollande pour qu'une pareille accusation pût faire quelque effet sur des personnes raisonnables, ses ennemis crurent qu'ils devaient travailler à le détruire en Angleterre, où ils espéraient de trouver plus de facilité. On n'oublia rien pour prévenir le comte de Shaftsbury. Mais on se trompa dans les efforts qu'on fit auprès de ce seigneur : il connaissait trop bien M. Bayle, avec qui il avait eu de grandes liaisons pendant le séjour qu'il avait fait à Rotterdam. Il pénétra les motifs de cette accusation, et s'en divertit avec ses amis. On écrivit aussi au comte de Sunderland : on l'assura que M. Bayle avait eu des conférences avec le marquis d'Allègre, prisonnier de guerre, lorsqu'il passa en Hollande pour aller en Ang'eterre. On ajouta que M. Bayle semait partout des principes favorables à la monarchie et au pouvoir absolu ; qu'il élevait perpétuellement la grandeur de la France et rabaissait le pouvoir des alliés, les grandes actions de leurs généraux, etc. Milord Sunderland, ardent et impétueux, qui avait autant d'aversion pour les maximes qu'on attribuait à M. Bayle qu'il avait de passion pour l'abaissement de la France et pour la gloire du général anglais (1), ne parlait de M. Bayle qu'avec des transports d'indignation et de colère. Je tâchai de le ramener, mais inutilement; sa prévention était trop forte. J'avoue que j'en fus alarmé. Je craignais qu'il ne portât la cour à se plaindre aux États de Hollande qui, vu les circonstances du temps, ne pouvaient rien refuser à l'Angleterre, et que sur de si puissantes représentations

(1) Il avait épousé la fille du duc de Marlborough.

on ne donnât ordre à M. Bayle, simple particulier, de sortir des Sept Provinces. C'était apparemment le but de ses ennemis. J'eus recours à milord Shaftsbury, et lui fis connaître le danger où se trouvait M. Bayle. Ce seigneur promit de parler à milord Sunderland; mais en même temps il me dit qu'il serait à souhaiter que, pour fermer la bouche à ses ennemis, M. Bayle prît occasion dans quelqu'un de ses ouvrages de parler du succès des armes des alliés, qui était principalement dû à la sagesse et à l'activité du conseil d'Angleterre et à l'habileté du général anglais. Il ajouta que cela pouvait se faire sans affectation et sans s'éloigner de la qualité d'historien, et me fit connaître que je lui ferais plaisir de l'insinuer à M. Bayle comme de mon chef.

Je crus devoir rendre compte à M. Bayle de ce qui se passait, et de la conversation que j'avais eue avec milord Shaftsbury. Il me répondit (1) que M. Silvestre lui avait déjà appris *la mauvaise humeur* de milord Sunderland, fondée sur ce qu'il avait eu des conférences avec le marquis d'Allègre; mais que c'était *la plus grande fausseté du monde*. A l'égard de l'autre chef d'accusation, qui était le principal sujet de l'animosité de milord Sunderland, M. Bayle dit « qu'il défiait » ses plus violens ennemis de » trouver dans ses ouvrages la » moindre ombre d'affectation » de parler à l'avantage du roi » de France et de ses ministres » et généraux, ni au désavantage » des alliés; car il ne faut pas, » ajouta-t-il, mettre en ligne de » compte les Pensées sur les comètes, livre, comme j'en ai » averti au-devant de la troisième » édition, qui fut fait dans la » vue de le faire imprimer à Paris, etc. On sait que l'abbé » Renaudot se fonda, entre autres choses, pour empêcher que » mon Dictionnaire n'entrât en » France, sur ce qu'il contenait » des choses contre l'état. » M. Bayle rejeta bien loin le parti qu'on lui avait conseillé de prendre pour détruire les calomnies de ses ennemis. Incapable de flatter par des vues intéressées, ou même de louer hors de saison, il envisagea de ce côté-là ce qui lui était proposé, et déclara qu'il ne lui convenait point de faire cette démarche. « Au reste, dit-il, » le plan que vous me marquez » comme une chose qui désarmerait mes ennemis, est un conseil » de bon ami; je vous en remercie » de tout mon cœur, mais il est » impraticable pour moi. Il ne » me conviendrait pas à mon âge » de cinquante-neuf ans, qui est, » quant à la faiblesse de tempérament que la nature m'a donnée, une vieillesse plus infirme » qu'à l'égard des autres hommes » l'âge de soixante-dix ou de » soixante-quinze ans, qui d'ailleurs lutte depuis plus de six » mois contre une maladie de » poitrine, mal héréditaire dont » ma mère et sa mère sont mortes, et qui par conséquent ne » me permet pas de me proposer un long séjour en ce monde; il ne me conviendrait pas, » dis-je, d'écrire en courtisan » et en flatteur des personnes en

(1) Lettre du 23 de juillet 1706, p. 1096 et suiv.

» place. Mes ennemis voudraient » bien que cette inégalité de » conduite me pût être reprochée. »

M. Bayle écrivit aussi à milord Shaftsbury (1) pour le remercier des nouvelles marques de bienveillance qu'il lui donnait : il lui protesta qu'il n'était point vrai qu'il eût eu des conférences avec le marquis d'Allègre ; qu'il n'avait même su que par les gazettes que ce marquis avait été en Hollande, et qu'il était passé en Angleterre. Il ajouta que milord Shaftsbury savait mieux que personne quels étaient ses principes sur le gouvernement, puisqu'il avait eu l'honneur de lui en parler plus d'une fois ; et il le pria de détromper milord Sunderland. Milord Shaftsbury y réussit. Il lui représenta que M. Bayle, enfermé dans son cabinet et uniquement occupé de ses livres et de ses écrits, ne se mêlait en aucune manière des affaires d'état, que ce n'était ni son génie ni son talent, et que toutes ces accusations n'étaient qu'un effet de l'animosité de quelques auteurs qui avaient eu des disputes avec lui, et qui s'efforçaient de le rendre odieux. Milord Sunderland reconnut enfin qu'on lui avait imposé, et rendit justice à M. Bayle. Milord Shaftsbury l'en informa d'abord, et M. Bayle lui témoigna (2) combien il était sensible à ses généreuses attentions, et la joie qu'il avait d'apprendre « que les impressions calomnieuses dont ses ennemis » avaient prévenu milord Sunderland étaient heureusement » dissipées par ses soins. »

Dans ce temps-là, M. Bayle reçut un petit livre imprimé à Paris sous ce titre : *Remarques critiques sur la nouvelle édition du Dictionnaire historique de Moréri, donnée en* 1704. L'auteur (3) avait tiré presque toutes ses remarques du Dictionnaire de M. Bayle, se les était appropriées, et ne laissait pas de le critiquer quelquefois. M. Bayle jugea que cet écrit méritait d'être connu en Hollande, et pour le rendre plus utile il voulut bien le faire réimprimer (4), avec des notes qui éclaircissaient plusieurs faits où l'auteur s'était trompé, ou qu'il ne rapportait pas avec assez d'exactitude. Il indiqua même les fautes qu'il avait faites contre l'usage de la langue française, et ses expressions ambiguës ou équivoques. Enfin, il y ajouta une longue préface pour servir d'instruction aux nouveaux éditeurs du Moréri. Le rapport qu'a ce petit ouvrage avec le Dictionnaire de M. Bayle engagea un de mes amis (5) à me le demander pour le joindre à la quatrième édition de ce Dictionnaire. Je le lui envoyai, accompagné de quelques observations, où j'ai marqué les endroits que l'auteur a tirés du Dictionnaire critique, et où j'ai distingué les fautes qu'il a reprises dans le

(1) Lettre du 23 de juillet 1706, p. 1100 et suiv.

(2) Lettre du 28 d'octobre 1706, p. 1123 et suiv.

(3) M. l'abbé Tricaud, aujourd'hui chanoine de l'abbaye d'Ainay, à Lyon. Il avait publié, en 1702 et 1703, des *Essais de littérature*, où il critiquait M. Bayle, qui prit la peine de lui répondre dans les *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, des mois de janvier, avril et juin 1703, de l'édition d'Amsterdam.

(4) A Rotterdam, en 1706.

(5) M. de la Motte.

Moréri et qu'on a ôtées des dernières éditions, d'avec celles qui restent à corriger dans l'édition de 1725 *.

M. Bayle donna en ce même temps un quatrième tome de sa *Réponse aux Questions d'un provincial*(1). Il dit dans sa préface, datée du 25 de novembre 1706, que ce quatrième tome aurait pu paraître beaucoup plus tôt, si les presses du libraire n'eussent été occupées à de grands ouvrages commencés depuis long-temps, et qu'il importait de finir. Les cinq premières feuilles avaient été imprimées avant le commencement du mois d'avril. La principale et la plus ample partie de ce volume regarde la critique que M. Bernard avait faite du second tome de la *Continuation des Pensées diverses*, et roule sur le parallèle de l'athéisme et du paganisme, et sur la question si le christianisme est propre à maintenir les sociétés. M. Bayle se flatte que les lecteurs y trouveront un mélange de raisonnemens, d'autorités et d'histoires qui ne leur permettra pas de s'ennuyer. « Ils ne doivent pas » craindre, dit-il, sous prétexte » que c'est ici une réponse à M. » Bernard, de rencontrer des » choses peu intéressantes. Tout » y est aussi dogmatique et aussi » dégagé de différens personnels » que si on n'avait eu en vue ni » M. Bernard, ni aucun autre » particulier. »

M. Bernard avait aussi fait des extraits critiques du premier et du second tome de la Réponse au provincial (2); M. Bayle dit qu'il aurait bien souhaité de mettre dans ce quatrième volume la réfutation qu'il avait faite de ces extraits. « Cette réfutation, ajoute-t-il, est achevée depuis » long-temps, et roule sur des » matières qui ne sont pas moins » curieuses qu'importantes. Elle » est telle en un mot qu'un auteur peut avoir de l'impatience » de la voir publique. Cependant » il a fallu trouver bon qu'elle » fût renvoyée au tome qui suivra celui-ci. » Ce cinquième tome ne parut qu'après la mort de M. Bayle, et il n'eut pas le temps de le revoir, de le corriger, et de le grossir autant qu'il l'aurait pu. Cependant il y traite diverses questions importantes, et y examine plusieurs faits historiques avec une exactitude qu'il poussait jusqu'au scrupule.

M. le Clerc ne laissa pas sans réplique la dernière réponse de M. Bayle. Il renouvela ses accusations avec beaucoup de véhémence (3): il soutint que M. Bayle n'avait pas répondu à ses principales difficultés, et que ce qu'il lui opposait de nouveau était vain et frivole. M. Bayle lui avait offert de prendre les académies de Hollande pour juges de leur différent; M. le Clerc répondit qu'il y avait une voie bien plus sûre et plus honorable pour M. Bayle, c'est, dit-il, de solliciter lui-même une approbation de son Dictionnaire, de ses Pensées sur les comètes, et de ses

* Voyez tom. XV, p. 373 et suiv.

(1) A Rotterdam, chez Reinier Leers, MDCCVII.

(2) *Nouvelles de la république des lettres*, janvier 1706, art. IV, p. 49, et février, art. II, p. 153.

(3) *Bibliothéque choisie*, tom. X, art VIII, p. 364 et suiv.

Réponses aux Questions d'un provincial, par laquelle ces académies déclarent qu'elles n'y ont rien trouvé contre leurs sentimens, et particulièrement dans les articles et les chapitres concernant les manichéens et la prédestination. S'ils lui accordent cette approbation, ajoute-t-il, je dirai que j'ai eu tort de nier qu'il fût de leur sentiment.

M. Bayle répliqua dans un ouvrage intitulé : *Entretiens de Maxime et de Thémiste ;* ou *Réponse à ce que M. le Clerc a écrit dans son dixième tome de la Bibliothéque choisie contre M. Bayle* (1). Maxime et Thémiste examinent et critiquent tour à tour l'écrit de M. le Clerc. Ils s'attachent à justifier les principes de M. Bayle et à faire voir que M. le Clerc en a tiré de fausses conséquences. Ils se plaignent de ce qu'il a souvent déguisé l'état de la question, et passé sous silence ce qu'on lui avait opposé de plus fort et de plus convaincant. On voit par-là que cette dispute avait dégénéré en reproches d'auteur à auteur, et qu'elle était devenue en quelque manière personnelle. Ces reproches étaient accompagnés de plusieurs termes durs et outrageans. Un bel esprit d'Angleterre (2) disait qu'il ne devait pas y avoir plus d'aigreur dans un ouvrage de controverse que dans un billet doux. Cette maxime ne regarde pas moins les philosophes que les controversistes ; ou, pour mieux dire, tous les savans devraient être philosophes à cet égard. Mais lorsqu'un auteur voit qu'on attaque sa personne, son honneur et sa réputation, il lui est bien difficile de se retenir. Il se croit obligé de repousser ces outrages, et il lance à son tour des traits perçans contre son ennemi.

Les attaques qu'on livrait de tous côtés à M. Bayle redonnèrent du courage à M. Jurieu. Il crut que l'occasion était favorable et qu'il en devait profiter. Il publia un petit livre intitulé : *Le Philosophe de Rotterdam accusé, atteint et convaincu* (3). Il y fait revenir ses anciennes accusations contre M. Bayle, quoiqu'on les eût réfutées d'une manière à le réduire au silence. Il donne de grands éloges à MM. Jaquelot et Bernard, qu'il avait persécutés comme suspects d'hérésie ; il en donne même à M. le Clerc, qu'il haïssait mortellement. Mais ces messieurs avaient écrit contre M. Bayle ; il les appelait en témoignage, et il ne voulait pas décrier ses témoins. Cependant il ne put s'empêcher de mêler quelque amertume à ses douceurs : il rappela malignement leurs anciennes disgrâces et leurs sentimens hétérodoxes. Mais il se servit d'un détour : il rapporta sous le nom de M. Bayle et de ses amis les raisons qu'on pouvait alléguer pour récuser ces trois témoins, au nombre desquels il se rangea lui-même. « Il est admirable, dit-il (4), et » ses amis avec lui, dans les re- » proches qu'ils font contre ces

(1) A Rotterdam, chez Reinier Leers, MDCCVII.

(2) Le comte de Falkland, tué à la bataille de Newbury, le 30 de septembre 1643.

(3) Le titre porte qu'il est imprimé à Amsterdam, mais on n'y a pas marqué le nom du libraire.

(4) *Le Philosophe de Rotterdam*, etc., pag. 39, 40.

» témoins : le théologien de Rotterdam est un entêté, idolâtre » de ses productions, qui aime » souverainement les superlatifs, et qui n'a pas été content » du peu de louanges qu'on a » données à ses ouvrages. M. Jaquelot a été piqué de ce qu'il » avait appris que M. Bayle avait » parlé du livre de l'existence de » Dieu avec assez peu d'estime. » De plus, c'est un homme plus » que suspect, et qui ne s'est pas » tiré avec honneur des affaires » qu'il a eues ; un autre a été repris par les synodes ; le troisième est un pélagien et un » socinien, convaincu d'hérésie » et d'impiété. » M. Jurieu s'efforce de trouver quelque différence entre ses principes et ceux de M. Bayle. On jugera s'il y réussit par l'exposé qu'il donne de son propre système, et qu'il réduit à ces trois points (1). « I. Que Dieu ne peut avoir eu » dans ses actions, dans ses décrets et dans sa providence, » d'autre fin que sa propre gloire, » d'où il s'ensuit que toutes les dispositions de la divine Providence sont justes, sages et raisonnables, quelque dures qu'elles » paraissent au sens de la chair » et opposées aux intérêts des » créatures. II. Qu'il n'y a dans » l'homme ni dans les choses » humaines rien de semblable » à ce qui est en Dieu ; les noms » d'*être*, de *substance*, de *substance qui pense*, de *volonté*, » d'*intelligence*, de *liberté*, de » *droit*, de *justice* et tous autres » semblables, sont tous noms » équivoques, qui ne signifient » pas en Dieu ce qu'ils signifient » dans l'homme ; qu'ainsi c'est » en vain que l'on compare et la » conduite et les droits de Dieu » à l'égard de l'homme, à ceux » des hommes avec les autres » hommes, et tous les argumens qu'on en tire sont des » sophismes, n'ayant pas d'autre » appui que des comparaisons » entre des choses qui ne sont » nullement comparables, c'est » Dieu et la créature, et les droits » de Dieu et ceux de l'homme. » III. Mais ce qui va *décider* de » tout, c'est *le souverain droit* » *de Dieu sur les créatures ;* » cette *puissance sans bornes* » doit imposer silence à l'homme sur tout ce qui le chagrine » ou qui incommode sa raison » dans la conduite de la providence, et par conséquent cela » réduit en poudre toutes les » profanes et impies difficultés » que l'auteur du Dictionnaire » prête aux manichéens et aux » pauliciens, et qu'il étale avec » tant de pompe. »

M. Jurieu fait voir que saint Paul a prévu et rapporté ces difficultés dans son Épître aux Romains (2), et qu'il y répond en montrant que le souverain droit de Dieu sur les créatures doit imposer silence à la raison. M. Jurieu remarque que saint Paul conclut la dispute par cette belle et grande exclamation : *O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! que ses jugemens sont impénétrables et ses voies incompréhensibles ! car qui a connu les desseins de Dieu, ou qui est entré dans le secret de ses conseils ?* « Il est plus clair » que le jour, ajoute M. Ju-

(1) Ibid, pag. 113 et suiv.

(2) Chap. IX et XI.

» rieu (1), que dans ces paroles » l'apôtre veut réprimer la témérité de ces mauvais savans, » qui veulent que nous levions » toutes les difficultés par la voie » de la raison humaine et par » leurs axiomes philosophiques, » et que nous avouions que la » raison humaine est incompatible avec la révélation divine, » comme si ce qui est au-dessus » de la raison était toujours contraire à la raison. » On voit que M Jurieu avait ici en vue M. Bayle; mais il n'oublia pas M. le Clerc ni M. Jaquelot. « Il » faut avouer aussi, ajoute-t-il, » que cette pieuse exclamation » de saint Paul fait voir l'égarement de ces théologiens qui » veulent trouver dans des maximes pélagiennes le moyen d'accorder la raison et la révélation. Certainement s'il est vrai, » comme ces messieurs le prétendent, qu'il n'y ait qu'à faire » l'homme maître absolu de son » libre arbitre et de ses actions, » pour sortir de ce labyrinthe, » cette exclamation : *O profondeur*, etc., *que ses jugemens* » *sont impénétrables*, etc., paraît peu juste et peu nécessaire; » car le chemin est tout uni » quand on dit : Dieu a abandonné l'homme parce qu'il a fait » un mauvais usage de son libre » arbitre. » Il ne fait ici que répéter ce qu'il venait d'exprimer d'une manière plus forte et plus étendue. « Je voudrais bien » savoir, dit-il (2), pourquoi un » nombre de théologiens si considérable se fait une frayeur » d'entrer dans cette voie (*du* » *souverain droit de Dieu sur* » *les créatures*), et aiment mieux » nous faire les éloges de la » créature libre et de l'excellence de la liberté. Cela est » bon, mais cela ne sert à rien » dans l'occasion présente, et » d'ailleurs cela conduit au pélagianisme. En fermant une » porte, comme on croit, à l'impiété des manichéens et des » pyrrhoniens, on en ouvre une » autre ou bien on en laisse une » autre ouverte; car on ne saurait s'empêcher d'avouer que » Dieu est l'auteur de ce franc » arbitre qu'il a donné à l'homme, et qu'il en est le maître » pour arrêter le cours de ses » désordres quand bon lui semble. Ainsi par cette voie on ne » fermera jamais la bouche aux » profanes. »

Voilà précisément ce que disait M. Bayle; cependant il ne voulut tirer aucun avantage de cet écrit; il ne le jugea pas digne de son attention. Il avait déjà assez montré la conformité de sa doctrine avec celle de M. Jurieu.

M. Jaquelot n'avait pas commencé sa dispute avec M. Bayle pour la finir sitôt, il revint à la charge; mais au lieu de s'en tenir aux trois points qui faisaient l'essentiel de cette controverse, il se jeta sur d'autres matières qui n'y entraient qu'incidemment, ou qui n'y avaient même aucun rapport. Il ne laissait pas de tendre à son but, qui était de représenter M. Bayle comme une personne qui attaquait la religion. Il intitula sa réplique : ***Examen de la théologie de M. Bayle***, *répandue dans son Dictionnaire*

(1) *Le Philosophe de Rotterdam*, etc., pag. 128, 129.

(2) Ibid., pag. 118, 119.

critique, *dans ses Pensées sur les comètes*, *et dans ses Réponses à un Provincial*, *où l'on défend la conformité de la foi avec la raison*, *contre sa réponse*. Voici le jugement que M. Bayle fit de cet ouvrage, en écrivant à un de ses amis (1) : « Je vous dirai » en confidence que l'ouvrage » de M. Jaquelot est plein de » malignité, de mauvaise foi » et de faibles raisonnemens. Il » abandonne, aussi-bien que » moi, les notions communes » de la bonté et de la sainteté; » et par conséquent il est percé » de tous les coups que M. le » Clerc me porte. Je n'oublierai » pas de faire cette remarque, » qui embarrassera le délateur; » car il est ami de M. Jaquelot, qui a fait passer par ses » mains son manuscrit. » M. Bayle répondit à M. Jaquelot sous la forme d'entretiens, comme il avait fait à M. le Clerc : *Entretiens de Maxime et de Thémiste : ou Réponse à l'Examen de la théologie de M. Bayle*, *par M. Jaquelot*. M. Bayle remarque d'abord que dans la réplique de M. Jaquelot qui contient 472 pages, les 304 premières pouvaient être négligées, parce qu'elles ne regardaient point le fond de cette controverse. La dispute avait été réduite à ces trois points : 1°. à la liberté d'indifférence; 2°. à l'origine du mal; 3°. aux objections que le pyrrhonisme peut fonder sur quelques dogmes révélés. A l'égard du premier point, M. Bayle remarque qu'il n'est pas nécessaire de s'y arrêter. « M. Jaquelot, dit-il (2), » aurait dû l'abandonner entièrement dans sa réplique, » puisque M. Bayle lui avait » donné la carte blanche, c'est-» à-dire, qu'il lui avait permis » de se montrer tout-à-fait pé-» lagien, et puisqu'il l'avait » combattu quant à l'origine du » mal, sans supposer que le » principe de la liberté d'indiffé-» rence. M. Jaquelot, ajoute-t-» il, n'a pas laissé de remanier, » comme une affaire capitale, » la question, si l'homme pos-» sède cette liberté. La déman-» geaison de dogmatiser à l'ar-» minienne l'a engagé à cela; il a » fait paraître la même impatien-» ce que les nouveaux prosélytes » qui publient incessamment » les motifs de leur conversion. »

M. Bayle reproche ensuite cinq fautes à M. Jaquelot. La première, c'est d'avoir attaqué la doctrine de M. Bayle sans faire semblant de savoir qu'elle est la même que celle des réformés, et puis d'avoir fait semblant de croire qu'elle en est très-différente. La seconde, c'est de croire que la même doctrine est innocente ou condamnable selon la diversité des intentions de ceux qui l'enseignent. M. Bayle avait fait voir que M. Jurieu avait enseigné, avant lui, qu'aucun système ne peut résoudre les objections qu'on peut faire touchant la chute d'Adam et ses suites, et qu'il avait exposé les mêmes difficultés que M. Bayle. On avait demandé à M. Jaquelot, pourquoi il n'avait pas combattu plus tôt cette doctrine,

(1) Lettre à M. la Croze du 25 d'octobre 1706, pag. 1121.

(2) *Entretiens de Maxime et de Thémiste*, etc., pag. 4, 5.

qui selon lui tend à faire Dieu auteur du péché, et à détruire la religion. M. Jaquelot répond ici (1), qu'il n'a point écrit contre M. Jurieu *parce qu'il le croit de bonne foi dans son système*, *sans donner aucune atteinte directe aux fondemens de la religion;* mais qu'il a voulu réfuter M. Bayle seul, parce qu'il le croit mal persuadé du système établi par le synode de Dordrecht, et mal intentionné pour les principes de la religion. M. Bayle trouve cette distinction fort singulière. Personne, dit-il, ne s'était encore avisé de séparer de telles choses. On avait toujours cru que si deux auteurs enseignaient la même doctrine, il n'était pas possible de réfuter celle de l'un sans réfuter celle de l'autre. Il rappela à M. Jaquelot la déclaration qu'il avait faite dans la préface de son premier livre, *qu'il n'avait aucun dessein d'attaquer la personne ni le cœur de M. Bayle*, ni de *pénétrer dans son intention;* déclaration qu'il avait répétée dans le corps de l'ouvrage en ces termes : *Je ne veux point pénétrer les vues secrètes de cet auteur .... gardons-nous des jugemens téméraires* (2). Mais dans son second livre il ne cesse d'affirmer que M. Bayle a de très-mauvaises intentions On lui demande d'où lui sont venues ces nouvelles lumières; et on attribue ce changement de conduite à une passion irritée du mauvais succès de l'attaque. On ajoute, que M. Jaquelot, lors même qu'il écrivait sa réplique, ayant prévu que la chaleur de la dispute et le besoin des prétextes le contraindraient à répéter mille fois ses jugemens téméraires, en avait donné un désaveu dans les formes et une espèce de rétractation : *Je souhaite seulement*, dit-il (3), *qu'on se souvienne que je ne prétends parler ni de la personne de M. Bayle*, *ni de son cœur.... Le titre de ce chapitre*, dit-il, quelques pages après (4), *montre assez que je ne veux parler ni de l'intention ni du cœur de M. Bayle.*

La troisième faute qu'on reproche à M. Jaquelot, c'est de soutenir encore dans sa réplique, que M. Bayle ôte à l'homme toute sorte de liberté. On lui avait déjà répondu que M. Bayle n'avait rien affirmé ou nié sur cette matière, et que cette discussion était inutile, puisque M. Bayle consentait de disputer avec lui comme avec un pelagien. On l'avait toujours combattu en supposant la liberté d'indifférence, et en faisant voir que cette liberté n'affaiblissait point les objections manichéennes. Ainsi M. Bayle n'avait aucun intérêt à la réfuter, quoiqu'il eût pu le faire sans détruire toute sorte de liberté; puisque les contre-remontrans qui rejettent la liberté d'indifférence, ne laissent pas de soutenir que l'homme agit librement en ce qu'il agit volontairement et avec délibération. M. Bayle n'a jamais entrepris

(1) *Examen de la théologie de M. Bayle*, pag. 66, 67.

(2) *Conformité de la foi avec la raison*, etc., pag. 222.

(3) *Examen*, etc., pag. 60.

(4) Ibid., pag. 78.

d'ôter à l'homme cette espèce de liberté. On montre ensuite ce qui a pu faire illusion à M. Jaquelot, et le détourner du véritable état de la question sur cet article.

La quatrième faute de M. Jaquelot, c'est qu'il attaque M. Bayle sur la concorde de la foi et de la raison, et dit au fond la même chose que lui. On avait cru, en lisant le titre de son premier livre : *Conformité de la foi avec la raison*, etc., qu'il avait entrepris de prouver cette conformité selon le plan qui se trouve dans la Réponse au provincial, et qui revient à ceci : (1) « Il faut montrer non-seulement qu'on a des maximes » philosophiques qui sont favorables à notre foi, mais aussi » que les maximes particulières » qui nous sont objectées comme » non conformes à notre catéchisme, y sont effectivement » conformes d'une manière que » l'on conçoit distinctement » (2)..... Cet accord demande » non-seulement que votre thèse » soit conforme à plusieurs » maximes philosophiques, mais » aussi qu'elle ne soit pas victorieusement combattue par » quelques autres maximes de la » raison. Or, elle en sera combattue victorieusement si vous » ne pouvez vous défendre que » par des distinctions inintelligibles, ou qu'en vous excusant sur la profondeur impénétrable du sujet. » Il était facile à M. Jaquelot, ajoute-t-on, de s'apercevoir avant que de lire ce plan, que c'est là ce qu'on demande, lorsqu'on souhaite la conformité de la foi avec la raison. Mais il s'en faut bien qu'il ait travaillé sur cette idée. « Quand je parle de la conformité de la foi avec la raison, » dit-il dans son dernier livre(3), » je veux dire qu'il ne faut point » renoncer à la raison pour admettre la religion, car quoiqu'il y ait des mystères dans » la religion que la raison ne » saurait comprendre, il ne s'ensuit pas que ces mystères » soient contraires à la raison : » de même qu'il ne s'ensuit pas » que la divisibilité des corps à » l'infini ni le mouvement soient » contraires à la raison, encore » qu'elle ne puisse répondre aux » difficultés qui combattent ces » propositions. » On remarque que si M. Jaquelot ne prétend autre chose, il a attaqué très-mal à propos M. Bayle, puisque M. Bayle n'a jamais dit qu'il faut renoncer à la raison pour admettre la religion, et qu'au contraire il a répété mille fois que l'on ne saurait agir plus conformément à la raison qu'en préférant l'autorité de l'Écriture aux maximes philosophiques qui s'opposent à nos mystères. Ainsi l'on montre que c'est en vain que M. Jaquelot veut mettre de la différence entre sa doctrine et celle de M. Bayle; et que par l'état de la question donné par M. Bayle, il paraît que M. Jaquelot et lui n'ont point de dispute réelle.

La cinquième faute qu'on trouve dans M. Jaquelot, c'est d'avoir entrepris un accommodement dont personne n'avait be-

(1) *Réponse aux Questions d'un provincial*, tom. III, pag. 685.

(2) Ibid., pag. 687.

(3) *Examen*, etc., p. 287.

soin. Il déclare que son but a été de faire voir qu'il ne faut point renoncer à la raison pour admettre la religion. Or tout le monde savait que ceux qui admettent la trinité, et les autres mystères de l'Évangile se croient très-raisonnables, et que bien loin de renoncer à la raison, ils se fondent sur les axiomes philosophiques qui ont le plus haut degré d'évidence et de certitude. Ils se fondent sur ce que Dieu ne peut tromper ni être trompé, et que par conséquent il doit être toujours cru sur sa parole ; et ils emploient la raison pour discerner le vrai sens de l'Écriture. On savait aussi que ce n'était pas un juste sujet de rejeter une doctrine, que de voir qu'elle est exposée à de très-grandes difficultés, et que la prééminence de la nature divine ne nous permet pas de la soumettre aux mêmes devoirs qui lient les hommes les uns aux autres. Toutes ces vérités sont très-connues, et ce n'est pas ce qu'on attend de ceux qui promettent de faire voir la conformité de la foi avec la raison. On s'attend qu'ils montreront que nos systèmes théologiques sont unis à la raison par les maximes mêmes qu'elle fournit à l'ennemi et qui sont le fondement des objections, et que la solution qu'ils donneront découvrira le lien qui joint ensemble ces maximes philosophiques et ces hypothèses théologiques. Mais c'est ce que M. Jaquelot n'a point fait. Il a été si effrayé du plan d'accommodement qu'on lui marquait entre sept propositions théologiques et dix-neuf propositions philosophiques, qu'il n'a osé s'en approcher ; il n'a pu prendre d'autre parti que de dire que ces dix-neuf propositions « sont des maximes fausses, dont » on ne doit faire aucun usage » dans la question dont il s'a- » git (1). » M. Bayle avait avoué qu'il fallait renoncer aux notions communes de la bonté et de la sainteté, quand il est question de juger de la providence de Dieu à l'égard du mal. Cet aveu avait fait de la peine à plusieurs personnes. C'est là-dessus que M. le Clerc s'était fondé pour accuser M. Bayle de détruire la religion. Mais puisque M. Jaquelot récuse aussi les notions communes, et qu'il affirme que les damnés souffriront éternellement, il se doit croire enveloppé dans l'accusation de M. le Clerc, comme complice des prétendues impiétés de M. Bayle. On tire de là une nouvelle preuve qu'il n'y a rien de plus trompeur que le titre du premier ouvrage de M. Jaquelot : *Conformité de la foi avec la raison, ou défense de la religion contre les principales difficultés répandues dans le Dictionnaire de M. Bayle.* Pour rectifier ce titre, il faudrait y faire ce changement : *Conformité imparfaite de la foi avec quelques-unes des maximes de la raison, ou dispute contre M. Bayle, à qui l'on avoue que les maximes philosophiques qu'il a crues irréconciliables avec nos systèmes de théologie, le sont effectivement.*

On examine après cela les cinq principes que M. Jaquelot substitue aux notions communes

(1) *Exam. de la théol. de M. Bayle*, p. 317.

qu'il a rejetées, et on fait voir qu'ils ne sont pas capables de satisfaire la raison. On observe que M. Jaquelot, ne pouvant pas répondre aux difficultés que M. Bayle avait faites contre son premier livre, n'avait eu d'autre ressource que d'inventer un nouveau système qui pût lui servir à échapper aux objections qu'il ne lui était pas possible d'éluder, s'il eût persisté dans ses premiers dogmes. On fait voir que par ce nouveau système, M. Jaquelot rétracte tout ce qu'il avait dit dans son premier ouvrage pour justifier par les intérêts de la gloire de Dieu, la permission du péché. On fait l'examen de ce système, et on montre qu'il est inutile pour résoudre les difficultés dont il s'agit. On soutient qu'il s'ensuit visiblement du système de M. Jaquelot, que Dieu a voulu le péché, et en a été la cause proprement dite. On prouve que ce ministre a vainement prétendu que le franc arbitre levait toutes les difficultés sur l'origine du mal. On réfute sa doctrine sur la permission du mal, et ce qu'il a répondu au sujet du mal physique, et du pyrrhonisme; et on répond à plusieurs remarques qu'il avait faites sur le troisième tome de la Réponse au provincial. Enfin on marque les raisons que l'on a eues de ne point examiner les trois cent trois premières pages de la réplique de M. Jaquelot, et pourquoi l'on se contente d'un petit nombre d'observations qui regardent principalement le recueil des difficultés qu'il a tirées du Dictionnaire critique et accompagnées de ses réflexions.

Du reste, on se plaint dans cet ouvrage que M. Jaquelot n'a pas répondu à un grand nombre de difficultés embarrassantes; qu'il est plein de supercheries et de déguisemens; qu'il foule aux pieds la bonne foi, afin de suivre les mouvemens d'une haine personnelle; qu'il ne cherche qu'à chicaner et qu'à faire perdre de vue les difficultés; qu'il mutile les passages de son adversaire, et affecte de parler avec mépris de son livre; on remarque qu'il s'étourdit quelquefois jusques à combattre ses propres principes, qu'il s'abandonne trop à sa présomption; qu'il est trop orgueilleux pour convenir qu'il se soit jamais trompé, etc. Ce style n'était pas naturel à M. Bayle; il disputait sans sortir jamais des bornes de la modération. Il dissimulait au contraire ou excusait les défauts de ses adversaires, et assaisonnait sa critique de mille traits polis et obligeans. Mais il fut aigri et piqué, parce qu'il vit qu'on attaquait sa personne encore plus que sa doctrine, et qu'on n'oubliait rien pour le livrer à l'indignation publique. Ce procédé parut très-déraisonnable aux personnes désintéressées. M. de Bauval s'en plaignit. « Si M Bayle, dit-il (1), » a eu des intentions secrètes et » des desseins dangereux contre » la religion, c'est le procès personnel de M. Bayle, et ce » n'est pas la cause du public. » Ceux qui ne cherchent que » la vérité se mettront peu en » peine de discuter si l'on est » bien fondé dans les accusa-

(1) *Histoire des ouvrages des savans*, décembre 1706, p. 544.

» tions qu'on intente à M. Bayle. Ils se réduiront à la question générale; or, il est singulier que ses antagonistes ne s'attaquent qu'à lui là-dessus, puisqu'il est constant que presque tous les catholiques romains, et la plus grande partie des protestans soutiennent hautement la même chose (R). Pourquoi s'acharner sur lui seul, et le prendre à partie? Pourquoi ne compter pour rien la foule des théologiens qui sont de son côté? C'est là un des points principaux de la dispute entre lui et ses adversaires, et sur quoi pourtant ils ont très-peu insisté. Il semble que c'est à quoi ils devraient principalement s'attacher; autrement on pourrait les soupçonner de songer moins à défendre la vérité qu'à se venger de M. Bayle. »

Il y avait plus de six mois que M. Bayle était incommodé d'une ardeur de poitrine qui l'affaiblissait sensiblement. Comme c'était un mal de famille, il le jugea mortel, et ses amis ne purent le faire consentir à prendre des remèdes. Il voyait approcher la mort sans la désirer ni la craindre. Il travaillait sans relâche, et avec la même tranquillité d'esprit que si la mort n'eût pas dû interrompre son travail. Dans la lettre de remercîment qu'il écrivit à milord Shaftsbury, il lui rendit compte de ses occupations et de sa maladie. « J'aurais cru, dit-il (1), qu'une querelle avec des théologiens me chagrinerait; mais j'éprouve par expérience qu'elle me sert d'amusement, dans la solitude à quoi je me suis réduit. Car, comme mon mal est une affection de poitrine, rien ne m'incommode tant que de parler; et c'est pourquoi je ne reçois ni ne fais aucune visite, mais je m'amuse à réfuter M. le Clerc et M. Jaquelot, que je trouve perpétuellement coupables de mauvaise foi. »

Sa réponse à M. le Clerc était déjà imprimée, aussi-bien que la meilleure partie de sa réplique à M. Jaquelot : il avait répondu à ce qu'il y avait d'essentiel dans le dernier livre que celui-ci avait publié, et il ne lui restait à faire que quelques remarques qu'il avait réservées pour la fin, lorsque la mort l'arrêta. Voici ce que M. Leers m'écrivit à ce sujet (2) : « M. Bayle est mort fort tranquillement, et sans qu'il y eût personne auprès de lui. La veille de sa mort, après avoir travaillé toute la journée, il donna de la copie de sa réponse à M. Jaquelot à mon correcteur, lui disant qu'il se trouvait très-mal. Le lendemain, à neuf heures du matin, son hôtesse entra dans sa chambre. Il lui demanda, mais en mourant, si son feu était fait, et mourut un moment après, sans que ni M. Basnage, ni moi, ni aucun de ses amis aient été présens. » Il mourut le 28 de décembre de l'année 1706, âgé de cinquante-neuf ans, un mois et dix jours.

(1) Lettre du 29 d'octobre 1706, p. 1124. Voyez aussi la lettre à mademoiselle Baricave, du 28 d'octobre 1706, p. 1122, 1123.

(2) Lettre de M. Leers, du 18 de janvier 1707.

Il avait fait un testament en faveur de mademoiselle Bayle, sa nièce, fille de son frère aîné : mais cette demoiselle étant morte à Toulouse, au mois d'octobre de la même année 1706, il en fit un autre où il nomma pour son héritier M. de Bruguière, qui était son cousin du côté de sa mère. Il lui laissa en argent dix mille florins, et tous ses manuscrits, à la réserve des articles qu'il avait composés pour le supplément de son Dictionnaire, lesquels il légua à M. Leers. Il donna tous ses livres de théologie et d'histoire ecclésiastique à M. Basnage, son exécuteur testamentaire; et les autres à M. Paets, trésorier de l'amirauté de Rotterdam, comme une marque de sa reconnaissance pour les bienfaits qu'il avait reçus de cette illustre famille. Il donna aussi à mademoiselle Paets une médaille d'or, dont M. le comte de Dhona lui avait fait présent (1). On choisit l'église française de Rotterdam pour le lieu de sa sépulture : il avait laissé cent florins aux pauvres de cette église.

Il fut universellement regretté. Le *Journal des savans* se joignit à la voix publique, en disant que l'*année ne pouvait guère finir par une perte plus sensible pour la république des lettres* (2). Il était en relation avec un grand nombre de personnes distinguées. Il avait pour amis en France, M. le duc de Noailles, M. le comte de Guiscard, M. le marquis de Bonrepaux, M. le marquis de Bonac, M. le marquis de Bougi, M. et Mme. de la Sablière, M. Dufrêne, conseiller au parlement de Metz; M. Brodeau d'Oiseville, conseiller au même parlement, et depuis lieutenant général à Tours; M. Thomassin de Mazaugues, conseiller au parlement d'Aix; M. l'abbé Bignon, le père Malebranche, les deux pères Lamy, M. Ménage, M. Daillé le fils, M. l'abbé Nicaise, M. l'abbé Dubos, le père de Vitry, le père Saguens, MM. Claude, père et fils, M. Bayle, médecin et professeur à Toulouse; M. Rainssant et M. Oudinet, gardes du cabinet des médailles du roi; M. Charles Perrault, M. de Benserade, M. de Longepierre, M. de la Monnoie, M. Marais, avocat au parlement de Paris; M. de Fontenelle, M. Lancelot, M. Simon de Valhebert, M. Naudis de Bruguière, M. Dufaï, M. Janiçon, avocat au conseil à Paris; M. de Larroque, etc. En Angleterre : le duc de Buckingham, le comte de Shaftsbury, le comte de Huntington, M. Burnet, évêque de Salisbury; M. Justel, MM. de la Rivière, qui avaient été ministres à Toulouse; M. Dubourdieu, qui avait été ministre à Montpellier; M. Cappel, professeur à Saumur; M. Abbadie, M. le Vassor, M. de la Touche, M. Silvestre, M. Buissière, M. de Saint-Évremond, M. Bayze, M. Pujolas, M. Coste, etc. En Allemagne : MM. les comtes de Dhona, M. le comte de Reckheim, MM. Leibnitz, Thomasius, Buddéus, Kortholt, Ancillon, Lenfant, la

(1) Voyez la lettre à M. Ancillon, du 13 d'août 1702, p. 915.

(2) *Journal des Savans*, janvier 1707, p. 207, édit. de Hollande.

Croze, Leduchat, de Larrey, etc. En Italie : M. Magliabecchi, bibliothécaire du grand-duc de Toscane, etc. En Suisse : M. Constant, professeur à Lausanne; M. Spon, etc. A Genève : Mme. de Windsor, MM. Minutoli, Burlamachi, Chouet, Léger, Pictet, MM. Turettin, etc. En Hollande : M. le comte de Frisen, M. le comte d'Albemarle, M. Leleu de Wilhem, M. le marquis de Bougi, M. Paets, M. de Wit, M. Grævius, M. d'Almeloveen, M. Lemoine, professeur à Leyde; M. Frémont d'Ablancourt, MM. Basnage, M. Huet, M. du Rondel, professeur à Mastricht; M. Drelincourt, professeur à Leyde; M. Régis, médecin à Amsterdam; M. Rou, etc. En Flandre : Mme. la comtesse de Tilly, M. le baron Leroi, M. le baron de Walef, etc.

Il avait beaucoup travaillé dans sa jeunesse à faire des extraits des livres qu'il lisait, et à faire des observations sur ces livres. Il avait aussi composé ou ébauché quelques ouvrages. Ses recueils lui furent d'un grand secours lorsqu'il travailla pour le public. Il n'en fit alors presque plus : sa mémoire lui suffisait pour lui indiquer les sources dont il avait besoin. Voici la liste des principaux manuscrits qu'on a trouvés parmi ses papiers :

Dissertationis super Virgilii et Homeri poëmatis nuper à quodam Gallo compositæ Refutatio : inchoata 9 *decembris* 1671. C'est contre le père Rapin.

Amico suo charissimo ac plurimùm colendo Jacobo Abbadie Epistola super quæstione, an Deus possit sapientiori perfectiorive modo se gerere quàm de facto se gessit?

Bælius Fetizoni, vel Responsio Bælii ad observationes Fetizonis super epistolâ prædictâ.

Collectanea quædam ad chronologiam, geographiam, et historiam pertinentia.

Lectiones historicæ. Ces leçons composent un corps d'histoire, à commencer depuis la création du monde jusqu'aux empereurs romains. Les fautes de chronologie des auteurs y sont marquées, et les points les plus difficiles de l'histoire y sont éclaircis.

Lectiones philosophicæ. Ces leçons de philosophie sont mêlées de plusieurs traits d'érudition. Spinosa y est vivement réfuté.

Cursus philosophicus. Ce cours de philosophie est divisé en quatre parties : la logique, la morale, la physique, et la métaphysique. M. Bayle l'avait composé pour l'usage de ses écoliers, et il l'expliquait dans ses leçons publiques. Il y rapporte les sentimens des plus célèbres philosophes anciens et modernes, et en fait sentir le fort et le faible *.

« Abrégé des vies des hommes illustres de Plutarque,
» sur la traduction d'Amyot;
» avec des recueils ou extraits
» de l'Histoire romaine qui servent à lier les vies des illus-

* Ce *Cours de philosophie* a été imprimé dans les *Œuvres diverses de Bayle*, t. IV, sous le titre de *Institutio brevis et accurata totius philosophiæ*, avec une traduction française anonyme

» tres Romains : » de sorte que, remplissant par les autres historiens les vides qui se trouvent dans Plutarque, M. Bayle a fait un corps complet d'histoire romaine.

« Indice historique. » C'est un recueil de tout ce que M. Bayle lisait de curieux et de remarquable touchant l'histoire. Il est commencé dès l'an 1672. Les matières y sont distinguées par chapitres, et rangées par ordre alphabétique. Par exemple, sous la lettre A, il traite de l'Antiquité que les Égyptiens et d'autres peuples se vantent d'avoir : on y trouve aussi des remarques sur l'empire d'Allemagne. Sous la lettre B, il décrit quelques Batailles mémorables; et les honneurs rendus aux Bêtes. Sous la lettre C, il décrit les Cérémonies singulières qui s'observaient en différentes rencontres, et particulièrement celles qui regardent les Clefs des villes. Il rapporte de quelle manière de grands hommes ont rendu Compte des affaires dont ils étaient chargés, etc. Il y a aussi dans ce volume quelques recueils séparés qui roulent sur la chronologie et sur l'histoire.

« Jugemens, ou journal de littérature. » Ce recueil contient des réflexions critiques sur les livres qu'il avait lus, et celles qu'on lui avait communiquées par lettres ou de vive voix.

« Lettres sur la querelle de » Girac et de Costar, et quel» ques autres lettres sur divers » sujets. »

« Harangue de M. de Luxem» bourg à ses juges : et une » lettre au sujet de cette haran» gue (1). »

« Lettre sur le pyrrhonisme » historique. »

« Lettre historique et cri» tique sur le colloque de » Poissy. »

Ces trois lettres devaient servir de suite aux *Nouvelles lettres* sur l'Histoire du Calvinisme de M. Maimbourg (2).

« Discours historique sur la » vie de Gustave-Adolphe, roi » de Suède. » Nous n'en avons que les deux premiers chapitres, mais ils sont fort longs. Ils ont été composés après l'an 1683, car il y est parlé du dernier siége de Vienne par les Turcs. Le premier chapitre contient ce que Gustave a fait jusqu'à la trêve conclue avec la Pologne, l'an 1629, quelque temps avant qu'il entrât en Allemagne pour faire la guerre à l'empereur Ferdinand II. Le second traite de l'origine de la maison d'Autriche, et des différentes situations où elle s'est trouvée. On y donne le caractère des derniers empereurs, et on fait voir que Ferdinand II s'attira toutes ses disgrâces, et ruina le pouvoir de la maison d'Autriche, pour s'être livré aux conseils des Espagnols, et pour avoir cruellement persécuté les protestans. Ce chapitre contient ce qui s'est passé en Allemagne et en Bohème jusqu'en l'année 1620. C'est dommage que M. Bayle n'ait pas fini cet ouvrage : mais tout imparfait qu'il est, et quoique le style en soit même un peu négligé, on ne laisse pas de

(1) Voyez ci-dessus, ann. 1680, p. 61.
(2) Voyez ci-dessus, ann. 1685, p. 77.

sentir qu'il vient de main de maître. On y trouve partout des réflexions fines et judicieuses, et des traits vifs et hardis, tant sur les choses que sur les personnes. Il peut servir de modèle aux historiens (1).

Les nouveaux articles que M. Bayle avait dressés pour le *Supplément* de son *Dictionnaire*, et qu'il légua au sieur Leers, ne sont pas en fort grand nombre. Il disait lui-même que *ce supplément n'était point avancé*, *et qu'il se sentait du dégoût pour cette espèce de travail*, *depuis qu'il s'était occupé pendant quelques années à des matières de raisonnement* (2). Il avait promis que ces nouveaux articles ne seraient point incorporés dans la nouvelle édition de son Dictionnaire, et qu'ils seraient imprimés et vendus à part, pour ne pas obliger le public à acheter deux fois la même chose (3) : mais le sieur Leers, ayant quitté la librairie, son fonds tomba entre les mains de deux libraires, qui, sans égard aux intentions de M. Bayle, les firent insérer dans leur édition du Dictionnaire, imprimée en 1720. Et ce qui est encore plus essentiel, on défigura cette édition par des innovations qu'on y fit : la témérité fut même poussée si loin, qu'on changea quelquefois le style de M. Bayle, et qu'on lui supposa des périodes entières. On avait tronqué et mutilé de même la nouvelle édition du *Commentaire philosophique*, imprimée à Rotterdam, par les mêmes libraires, en 1713; mais on s'est conformé à l'édition originale de M. Bayle dans le recueil de ses *OEuvres diverses*. Ce recueil, publié à la Haye, porte les dates de 1727—1731; il contient, en 4 volumes in-folio, tous les ouvrages qu'il a publiés (excepté son Dictionnaire), et quelques écrits posthumes (4).

On n'avait pas mieux traité les *Lettres de M. Bayle*, que j'avais envoyées à ces libraires, et qu'ils imprimèrent en 1714. On s'ingéra d'y faire plusieurs changemens, et d'y retrancher plusieurs choses. On y joignit des notes, pleines de bévues grossières en fait de littérature, d'insinuations basses et malignes, et de traits calomnieux contre des personnes distinguées, sans épargner M. Bayle. J'ai rétabli ces lettres sur les originaux, dans l'édition qui en a été faite à Amsterdam, en 1729, et je les ai accompagnées de tous les éclaircissemens qui m'ont paru nécessaires (5). Les *OEuvres diverses* * ont été réimprimées en France (6), et on a joint à cette

(1) J'ait fait insérer ce discours dans les *OEuvres diverses de M. Bayle*. On le trouvera dans le IVe. tome, p. 885 et suiv.

(2) Lettre à M. Des Maizeaux, du 21 de septembre 1706, p. 1114.

(3) Voyez la lettre à M. Minutoli, du 2 de janvier 1702, p. 843; et la lettre à M. Marais, du 6 de mars de la même année, pag. 985

(4) Ces écrits posthumes sont le *Cours de philosophie en latin*, *avec une traduction française*, et *les deux* premiers chapitres de la *Vie de Gustave-Adolphe*.

(5) On a inséré ces lettres avec des remarques, dans le IVe. tome des *OEuvres diverses*, et on les a augmentées de quelques lettres qui n'étaient point dans l'édition de 1729

* Les notes (5) et (6), ainsi que toute la fin de cet alinea, depuis la phrase qui commence par, *Les OEuvres diverses*, etc., sont ajoutées sur la recommandation des éditeurs de 1740, qui ont mis tous ces morceaux dans les *Additions et corrections* qu'ils donnent à la pag. cxx de leur tom. I.

(6) A Trévoux, sous le nom de la Haye

édition un grand nombre de *lettres* que M. Bayle avait écrites à *sa famille*, c'est-à-dire à son père, à ses frères et à quelques-uns de ses parens. Ces lettres familières représentent M. Bayle dans son naturel : on y voit un fidèle portrait de son cœur et de son esprit. Rien n'est plus tendre ni plus judicieux que les conseils qu'il donne à son frère cadet, tant par rapport à la manière dont il doit régler ses études, que sur la conduite qu'il doit tenir dans le monde, etc. Du reste cette édition est très-incorrecte : il y a un grand nombre de fautes dans les dates et dans les noms propres, et, ce qui est encore plus essentiel, on a supprimé ou tronqué tout ce qui ressentait le protestantisme. Dans la réimpression de ces lettres, faites à la Haye en 1739, en deux tomes in-12, on a copié tous les défauts de l'édition de Trévoux*.

M. Bayle avait une imagination vive, brillante et féconde ; un grand fonds de discernement et de pénétration ; un style naturel et hardi, mais peu châtié. Sa conversation était vive, enjouée, et d'autant plus agréable, qu'elle était toujours utile. Sa mémoire, heureuse et fidèle, lui rendait à propos tout ce qu'il lui avait confié. Il disputait sans chaleur, et sans prendre un ton dogmatique : et on voit dans ses écrits qu'il était si éloigné d'offenser, qu'il a au contraire trop penché du côté des louanges. Fidèle et constant dans son amitié, personne ne fut jamais plus officieux ni plus désintéressé que lui. Loin d'être avide de présens, il n'acceptait qu'avec peine ceux qu'il ne pouvait honnêtement refuser (S). Plein d'amour pour la vérité, il était très-sensible aux secours qu'on lui fournissait pour la découvrir, et faisait usage de ces secours avec une extrême reconnaissance. Il haïssait toute sorte de supercheries et de mauvais détours.

Véritablement philosophe dans ses mœurs, sans faste, sans ambition, il ne se préférait à personne. Il était sobre jusqu'à la frugalité. Indifférent pour tout autre plaisir que pour ceux de l'esprit, il semblait ne connaître les passions que pour en discourir, et non pour en sentir les effets. Modeste jusqu'au scrupule, il aurait toujours caché son nom, s'il lui eût été possible de le faire : il n'a pas tenu à lui que le public ne vît jamais son portrait (T). Jaloux jusqu'à l'excès, et peut-être jusqu'à la faiblesse, de la gloire de sa nation, il souffrait impatiemment qu'elle fût attaquée, et méprisait dans le fond du cœur ceux qui n'en jugeaient pas comme lui.

La fécondité de son imagination, et la vaste étendue de ses lumières, le jetaient souvent dans des digressions, qu'il avait cependant l'art de ramener comme utiles, et même comme nécessaires aux conséquences qu'il voulait tirer. Sa pénétration lui

* Dans l'édition de 1737, la Haye (Trévoux), les *Lettres de Bayle à sa famille* ajoutées sont au nombre de 150 ; mais au lieu d'être placées chacune à sa date, elles forment un cahier de 112 pages in-folio. En les réimprimant en 1739, 2 vol. in-12, l'éditeur, protestant, a changé dans la *préface* quelques mots qui sentaient le catholicisme, religion de l'éditeur de Trévoux.

faisait tout d'un coup apercevoir les différentes faces des sujets les plus abstraits : il en découvrait tous les principes, et en développait toutes les conséquences. Les difficultés qu'il y trouvait le rendaient très-réservé dans ses jugemens, et ne lui laissaient souvent que des raisons de douter. Cette retenue l'a fait accuser de pyrrhonisme. Mais si c'est être pyrrhonien que de douter des choses douteuses, tous les hommes ne devraient-ils pas être pyrrhoniens ?

On s'est plaint qu'il avait été un peu trop libre dans son Dictionnaire, et qu'il s'était émancipé sur le chapitre des femmes. Cependant ce ne sont guère que des citations d'auteurs très-connus, et dont on a estimé le mérite. M. Bayle, moins sensible à ces sortes de traits que ne le sont apparemment ceux qui les condamnent, n'était point choqué du style de ces écrivains. Il regardait leurs expressions, peu mesurées et peu polies, comme des expressions de la bonne nature, ou, si l'on veut, comme des libertés innocentes et de simples jeux d'esprit, parce qu'elles n'excitaient aucun déréglement dans son cœur. Ses mœurs ont toujours été si pures et si réglées, que ses ennemis les plus violens ne lui ont jamais rien reproché là-dessus. En cela, comme en toute autre chose, il ne s'est point effarouché des apparences du vice, parce qu'il aimait solidement la vertu.

On ne doit tirer aucune conséquence contre la religion de M. Bayle, de ce qu'il a rapporté dans son Dictionnaire les difficultés qu'on peut faire sur quelques dogmes importans. Les lois de la dispute demandaient qu'il alléguât fidèlement le pour et le contre. Mais il est visible qu'il n'a pas voulu détruire ces dogmes, puisque les raisons qu'il rapporte en leur faveur sont plus fortes que celles qu'il leur oppose. M. Jaquelot l'avoue lui-même dans sa *Réponse* aux *Entretiens de Maxime et de Thémiste*, qui n'est qu'un tissu d'invectives contre M. Bayle. « Les libertins, dit-il (1), qui » liront les ouvrages de ce philosophe avec assez d'esprit » pour comprendre ce qu'ils lisent, pourront aisément re» connaître qu'il a avancé des » raisons sur l'existence de Dieu » et sur la nature spirituelle » de l'âme, incomparablement » plus fortes, que celles qu'il » a prêtées aux païens et à » d'autres pour combattre ces » importantes vérités. » Il répète la même chose dans la préface. *M. Bayle*, dit-il (2), *raisonne avec beaucoup plus de force et plus d'évidence, lorsqu'il s'agit d'établir l'existence de Dieu, que quand il propose les difficultés qu'il a prêtées à Simonide contre cette vérité..... On doit faire le même jugement de la spiritualité de l'âme, si on lit avec application ce qu'il en a dit pour et contre, et recevoir, par conséquent*, l'existence de Dieu, *et la* spiritualité de l'âme, *les deux sources de la religion, comme des*

(1) *Réponse aux Entretiens de M. Bayle*, etc., p. 256, 257.

(2) Ibid., préf., fol. 5.

principes très-conformes à la raison.

Mais ceux mêmes qui n'approuvent point les sentimens de M. Bayle admirent la beauté et la fertilité de son génie, et l'étendue de son savoir; et ceux qui ne lui rendent pas cette justice, et qui affectent ou font semblant de le mépriser pour s'élever en l'abaissant, décrient moins M. Bayle que leur propre discernement, et font paraître plus de présomption que de lumières. Il est ordinaire de trouver des hommes qui joignent beaucoup de savoir à peu de génie, beaucoup d'esprit à peu d'érudition, beaucoup de solidité et peu d'agrément : mais il est rare d'en trouver qui aient réuni aussi parfaitement toutes ces qualités que M. Bayle. C'est ce qui a fait dire à M. de Saint-Évremond (1) :

Qu'on admire le grand savoir,
L'érudition infinie
Où l'on ne voit sens ni génie,
Je ne saurais le concevoir;
Mais je trouve BAYLE *admirable,*
Qui, profond autant qu'agréable,
Me met en état de choisir
L'instruction ou le plaisir.

(1) *OEuvres de M. de Saint-Évremond; lettre à M. Des Maizeaux*, t. V, p. 377, édit. d'Amsterdam, 1726.

Le 13 *de décembre* 1729.

(A p. 45.) *M. Bayle en marque sa reconnaissance dans une lettre qu'il écrivit à M. Pinson, en* 1693.] On venait de publier ces paroles dans le MÉNAGIANA : *M. Bayle est fils d'un ministre. M. l'évêque de Rieux, qui avait contribué à sa conversion, le fit étudier à Toulouse à ses dépens; mais après ses études il rentra dans la secte qu'il avait quittée.* Ces expressions parurent trop générales à M. Bayle. Il s'en plaignit à M. Pinson. « La manière, dit-il (*), dont M. Ménage a parlé de moi, est un peu » trop vague, et propre à faire naître » de fausses idées : chacun s'imaginera que j'ai fait toutes mes études » sous les auspices, et par la libéralité de M. l'évêque de Rieux; voici » ce qui en est. Ayant fait mes études » de grammaire, de latin et de rhétorique, ou chez mon père, ou à » l'académie de Puylaurens, je commençai ma philosophie à la même » académie, et poussai seulement » cette étude pendant quatre ou cinq » mois, après quoi j'allai à Toulouse, » tout plein de doutes sur ma religion » par des lectures de livres de controverse. Je me trouvai logé avec un » prêtre qui, disputant avec moi, ne » fit qu'augmenter mes doutes, et » après tout me persuader que j'étais » dans une mauvaise religion. J'en » sortis, et je continuai ma philosophie dans le collége des jésuites de » Toulouse. M. l'évêque de Rieux, » dans le diocèse duquel j'étais né, » ayant su mon changement et l'indignation de ma famille contre » moi, et d'ailleurs que j'étais studieux et de bonnes mœurs, et de » quelque sorte d'esprit, m'honora » de sa protection, et me donna de » quoi payer ma pension, ne recevant rien de chez moi, à cause de » l'indignation de mon père. J'achevai ainsi ma philosophie; c'est-à-dire, que je demeurai à Toulouse » pendant dix-huit mois; après quoi » les premières impressions de l'éducation ayant regagné le dessus, je » me crus obligé de rentrer dans la » religion où j'étais né, et m'en allai » à Genève, où je continuai mes » études. Je ne dis pas cela pour » avoir honte des bienfaits de ce » grand prélat, j'en conserve avec » respect, et avec beaucoup de reconnaissance le souvenir; mais enfin on se doit à soi-même et à son » prochain le soin d'empêcher qu'on » ne se fasse des idées fausses, outrées et hyperboliques des choses, etc. »

(B p. 51.) M. Bayle, se trouvant obli-

(*) Cette lettre n'a point été imprimée. [Non-seulement Des Maizeaux ne l'avait pas comprise dans son édition de 1729, des *Lettres* de Bayle; elle n'est point dans l'édition de 1737 des *OEuvres diverses*.]

gé dans la suite de réfuter les calomnies qu'on avait publiées au sujet de son séjour à Toulouse et de ses études chez les jésuites, a fait l'histoire de son changement de religion, et de son retour à l'église réformée. « Ce » qu'il y a de vrai, dit-il (*a*), est que » M. Bayle, pendant qu'il faisait sa » philosophie dans l'académie de » Puylaurens, ne se borna pas tel- » lement à la lecture de ses cahiers, » qu'il ne lût aussi quelques livres de » controverse, non pas dans l'esprit » qu'on fait ordinairement, c'est-à- » dire, pour se confirmer dans les » opinions préconçues, mais pour » examiner, selon le grand princi- » pe des protestans, si la doctrine » que l'on a sucée avec le lait est » vraie ou fausse : ce qui demande » qu'on entende les deux parties. » C'est pourquoi il fut curieux de » voir dans leurs propres livres les » raisons des catholiques romains. » Il trouva des objections si spé- » cieuses contre le dogme qui ne » reconnaît sur la terre aucun juge » parlant, aux décisions duquel les » particuliers soient obligés de se » soumettre, quand il arrive des dis- » putes sur le fait de la religion, » que, ne pouvant se répondre à » lui-même quand il lisait ces objec- » tions, et moins encore défendre ses » principes contre quelques subtils » controversistes avec lesquels il dis- » puta à Toulouse, il se crut schis- » matique, et hors de la voie du » salut, et obligé de se réunir au » gros de l'arbre, dont il regarda les » communions protestantes comme » des branches retranchées. S'y étant » réuni, il continua ses études de » philosophie (*b*) dans le collége des » jésuites, comme font, dans tous » les pays où l'église romaine do- » mine, presque tous ceux qui étu- » dient, de quelque qualité et con- » dition qu'ils soient. Mais le culte » excessif qu'il voyait rendre aux » créatures lui ayant paru très-sus- » pect, et la philosophie lui ayant » fait mieux connaître l'impossibilité » de la Transsubstantiation, il con- » clut qu'il y avait du sophisme dans » les objections auxquelles il avait » succombé; et faisant un nouvel » examen des deux religions, il re- » trouva la lumière qu'il avait per- » due de vue, et la suivit sans » avoir égard ni à mille avantages » temporels dont il se privait, ni à » mille choses fâcheuses qui lui pa- » raissaient inévitables en la sui- » vant. »

(C p. 55.) *Quoiqu'il s'éloignât des sentimens des réformés en plusieurs choses, il ne laissait pas de s'ériger en zélé défenseur de l'orthodoxie.*] Il avait publié en 1670 une réponse au livre de la *Réunion du christianisme*, écrit par M. Dhuisseau, ministre de Saumur; mais sa réponse fut condamnée dans le synode de Saintonge, comme contenant des propositions hérétiques. Il fit ensuite une Dissertation sur la nécessité du baptême, où il défendait une des erreurs de l'église romaine, et on eut bien de la peine à le résoudre à supprimer cet écrit. On ne trouva pas moins de difficulté à lui faire retrancher de son *Apologie de la Morale des reformés* (*c*), des propositions hérétiques. Cependant il se ligua avec quelques autres théologiens pour persécuter M. Pajon, ministre d'Orléans, qui avait sur la grâce un système particulier, mais qui revenait dans le fond au dogme de la prédestination absolue, et de la persévérance finale, enseigné par les églises réformées de France (*d*).

(D p. 58.) *L'arrêt contre les relaps.*] On appelait *relaps* les réformés qui, après avoir embrassé la religion romaine, l'abandonnaient pour reprendre la protestante. Dès l'année 1657, on commença d'inquiéter plusieurs réformés, sous prétexte qu'ils étaient relaps, mais cela se faisait sans ordre exprès de la cour (*e*). La première déclaration qui parut contre eux fut donnée au mois d'avril 1663 : elle portait qu'ils seraient punis suivant la rigueur des ordonnances; expres-

(*a*) *Chimère de la cabale de Rotterdam démontrée*, p. 139 et suiv.

(*b*) Il n'avait encore étudié que quatre ou cinq mois en philosophie. Voyez la *Chimère démontrée*, p. 151 : et la lettre à M. Pinson, ci-dessus rem. (A).

(*c*) Ce livre parut en 1674.

(*d*) Voyez la *Réponse à l'Apologie de M. Jurieu*, par M. de Bauval, p. 10.

(*e*) Voyez l'*Histoire de l'édit de Nantes*, tom. III, p. 66, 132, 230, 248.

sion qui, à proprement parler, ne signifiait rien, puisqu'il n'y avait point encore d'ordonnance qui eût défini la peine de ce nouveau crime. On ne laissa pas de se prévaloir de cette déclaration pour maltraiter les réformés; on prétendit même qu'elle avait un effet rétroactif; ce qui ayant causé une infinité de désordres, le roi se vit obligé de donner un arrêt au mois de septembre 1664, pour défendre qu'on l'étendît à ce qui s'était passé avant qu'elle eût été enregistrée dans les parlemens. Cependant ce prince n'étant pas content des termes vagues et indéterminés de sa première déclaration, en donna une autre au mois de juin 1665, où il condamnait les relaps à être bannis à perpétuité du royaume. M. Bayle était dans le cas de cette seconde déclaration, qui, ayant encore paru trop modérée, fut enfin suivie d'une troisième, au mois de mars 1679, par laquelle on déclarait que les relaps seraient condamnés à faire amende honorable, bannis à perpétuité hors du royaume, et leurs biens confisqués (*a*). La crainte qu'avait M. Bayle d'être reconnu et inquiété comme relaps, le porta à prier ses amis de changer l'orthographe de son nom dans la suscription de leurs lettres, et de l'écrire *Béle* et non pas *Bayle* (*b*).

(E p. 58.) *On trouve ces particularités dans les lettres qu'il écrivit à MM. Constant et Minutoli.*] « Il y a environ quatre mois, dit-il à M. Constant (*c*), que je quittai Paris pour » suivre la vocation qui me fut » adressée de venir être ici professeur en philosophie. Y étant arrivé, j'y rencontrai l'état des choses si » engagé dans plusieurs petites intrigues académiques, qu'il fallut me » rabattre de ma vocation sur le hasard de la dispute. Je m'y suis exposé, et Dieu a tellement suppléé » à mon ignorance, soit en me fortifiant dans mes faiblesses, soit en » me faisant trouver des antagonistes » qui n'étaient pas plus forts que » moi, qu'enfin la pomme m'a été » donnée...... Je prends la liberté de » vous envoyer le seul exemplaire de » mes *thèses* qui me reste. Ce sont » des thèses à la fourche, que nous » convînmes de faire sans livre et sans » préparation, entre deux soleils, » pour prévenir la supercherie que » des troupes auxiliaires eussent pu » nous jouer, si on eût eu la liberté » de composer chez soi. Par malheur » il nous échut une matière extrêmement épineuse. »

Voici comment il en parle à M. Minutoli. « Diverses raisons, dit-il (*d*), » m'ayant déterminé d'embrasser la » vocation qui me fut adressée pour » une charge de professeur en philosophie, je quittai Paris sur la fin » du mois d'août dernier, et m'en » vins ici, où j'ai été contraint de » rassembler tumultuairement mes » idées de philosophie dissipées, » pour entrer en lice avec trois concurrens, qui s'étaient toujours tenus en haleine. Je vous laisse à » juger si cela ne m'a pas bien tenu » en sollicitude. Enfin, soit bonheur, » soit ignorance à mes compétiteurs, » j'ai été reçu; et je suis obligé de » travailler comme un forçat, ayant » à composer mon cours au jour la » journée, et donnant cinq heures » tous les jours à mes écoliers. Ce » sont des corvées qui m'ont étourdi; et c'est seulement parce qu'on » s'accoutume à tout que je commence à respirer. »

(F p. 83.) *M. Bayle eut ensuite dessein de répondre à M. Arnauld.*] Cela paraît par une de ses lettres, publiée par l'abbé Archimbaut en 1717, dans son *Nouveau recueil de pièces fugitives d'histoire et de littérature* (*e*). Comme ce recueil est peu connu, et que M. Bayle explique en peu de mots dans cette lettre le sujet de sa dispute avec M. Arnauld, j'ai cru qu'on serait bien aise de la trouver ici. Elle a été écrite en 1694 *.

« Je vous dirai, monsieur, qu'a-

(*a*) Voyez la même *Histoire*, tom. III, p. 580, 582; et le recueil d'édits, déclarations, etc., qui est à la fin de ce tome, p. 109, 151, et tom. IV, p. 18, 374; et le recueil d'édits, etc., de ce tome, p. 7, 106.

(*b*) Voyez les lettres à M. Minutoli, du 17 de mars 1675, p. 74; et du 6 de février 1676, pag. 103.

(*c*) Lettre du 17 de décembre 1675, p. 97, 98.

(*d*) Lettre du 16 de février 1676, p. 100.

(*e*) Tom. III, p. 64 et suiv.

* Elle ne se trouve dans aucune édition des *Lettres de Bayle*, données par Des Maizeaux, ni dans aucune des deux éditions des *Œuvres diverses*.

» vant que M. Abbadie eût songé au livre qu'on a contrefait en France (*a*), j'avais eu une querelle avec M. Arnauld, qui n'est qu'assoupie, au sujet des sensations. M. Arnauld a publié une belle *Dissertation* contre moi, *sur le prétendu bonheur du plaisir des sens*. C'est une réponse à l'apologie que j'avais publiée d'un article de mes Nouvelles de la République des lettres, dans lequel j'avais pris parti pour le père Malebranche contre M. Arnauld. J'avais soutenu que les plaisirs des sens sont un être ou une modification tout-à-fait spirituelle et incorporelle; et qu'il n'y a point de plaisir, quelque grossier et brutal qu'il soit, qui ne puisse être par sa nature la modification de la plus pure de toutes les substances créées. De sorte que si présentement quelques plaisirs sont criminels, ce n'est que par accident et à cause des occasions où on les goûte; c'est-à-dire, qu'ils sont une suite d'un acte de la volonté que nous connaissons être défendu de Dieu. Voilà ce qui ne regarde point la nature même des modifications de l'âme; mais c'est seulement un rapport accidentel, ou *ex instituto*, fondé sur les lois que Dieu a révélées à l'homme, ou par sa parole, ou par la raison. Il s'ensuit de là, (je l'ai même dit, ce me semble), que les plaisirs du goût, de la vue et du toucher peuvent être communiqués sans l'intervention d'un organe corporel, ou que l'œil peut être indifféremment l'organe des plaisirs du goût ou de l'ouïe, comme il l'est *ex instituto* de ceux de la vue.

» J'étais malade quand M. Arnauld me réfuta, et lorsque je fus guéri, le monde avait oublié le sujet de notre dispute : ainsi je n'ai pas répliqué jusqu'ici; mais je le ferai en temps et lieu, et montrerai qu'on ne saurait tenir la spiritualité de notre âme sans admettre mon principe. »

(G p. 113.) *M. Jurieu ne balança pas à lui attribuer cette réponse.*] Dans une de ses *lettres pastorales*, qui contient quelques *réflexions sur les libelles qui venaient de France, à l'occasion des affaires du temps*, après avoir parlé des écrits qu'on publiait en France contre les protestans, il ajoute : « (*b*) Nous voyons paraître depuis peu un libelle sous le titre de *Réponse d'un nouveau converti à la lettre d'un réfugié, pour servir d'addition au livre de dom Denis de Sainte-Marthe*. Ces messieurs ont beau se cacher sous des noms déguisés, on les connaît toujours. Nous n'avons pas de nouveau converti qui puisse écrire de cet air et de cette force sur la matière. Il faut être pénétré d'un esprit de persécution et plein d'un vieux levain pour écrire ainsi. Ne vous y trompez donc pas, ce n'est point un nouveau converti (*c*), c'est un vieil écolier des jésuites, et qui a très-bien profité de leurs leçons. » M. Huet, ministre réfugié, qui était alors à Dort, et qui passa ensuite à la Haye, fit une réponse à cet écrit, qui fut très-estimée. Elle parut sous le titre de *Lettre écrite de Suisse en Hollande, pour suppléer au défaut de la réponse que l'on avait promise de donner à un certain ouvrage que M. Pelisson a publié sous le nom d'un nouveau converti*, etc. Mais comme il y établissait la tolérance politique, et qu'en défendant ce que M. Bayle avait dit au sujet du supplice de Servet, il abandonnait M. Jurieu, celui-ci en fut si piqué qu'il le dénonça au synode de Leyden (*d*), composé de ses créatures, et le fit suspendre du ministère. Il se déchaîna ensuite contre lui dans ses libelles, et particulièrement dans son *Tableau du Socinianisme*, où il s'efforçait d'établir l'intolérance (*e*). Cependant ce n'était pas à M. Huet qu'il en voulait : M. Bayle était son véritable objet. En faisant condamner le sentiment de M. Huet sur la tolérance, il cherchait à rendre odieux M. Bayle, qu'il regardait comme l'auteur du *Commentaire philosophique*.

(*a*) *L'Art de se connaître soi-même*, etc., qu'on avait réimprimé à Lyon.

(*b*) *Lettre pastorale* du 1 d'avril 1689, p. 117, c. 1 de l'édit. in-4°.

(*c*) M. Pelisson avait embrassé la religion romaine en 1670.

(*d*) Au mois de mai 1691.

(*e*) Voyez les lettres à M. Lenfant, du 25 de mai, et à M. Constant, du 16—26 de juillet 1690, avec les remarques, p. 321, 312, 325, 326.

Il n'osait pas s'attaquer à lui, et il exhalait son courroux contre M. Huet, et l'immolait à sa fureur. Il a lui-même découvert ce secret, en racontant ses prouesses contre les hétérodoxes, avec toute la malignité dont il était capable. « On vit peu de temps » après, dit-il (*a*), paraître le *Com-* » *mentaire philosophique*. Et ce fut le » travail de ce livre qui pensa lui » renverser la tête. Je compris que le » mal était sans remède; mais je ne » pus pas me résoudre à rompre avec » lui entièrement, je me contentai de » renoncer à ce qu'on appelle les ou- » vertures du cœur, et les confi- » dences d'amitié. Je le croyais en- » core honnête païen (*b*); en pour- » suivant la condamnation de son » abominable doctrine sur les droits » de la conscience errante de nos » synodes, un reste de considération » pour mon ancienne amitié me fit » épargner son nom : surtout parce » qu'il se trouvait un autre nom » pour qui j'avais moins d'égards, et » sous lequel je pouvais faire mes » poursuites. »

(H p. 114.) *Cette menace était fondée sur le système prophétique de M. Jurieu.*] Il avait publié en 1686 un livre intitulé : *l'Accomplissement des prophéties, ou la délivrance prochaine de l'église. Ouvrage dans lequel il est prouvé que le papisme est l'empire anti-chrétien ; que cet empire n'est pas éloigné de sa ruine; que cette ruine doit commencer dans peu de temps ; que la persécution présente ne peut durer plus de trois ans et demi ; après quoi commencera la destruction de l'antechrist, laquelle se continuera dans le reste de ce siècle, et s'achèvera dans le commencement du siècle prochain ; et enfin le règne de Jésus-Christ viendra sur la terre.* Il y prédisait que la *persécution* des réformés en France *ne pouvait durer plus de trois ans et demi*; que *la réformation serait établie par autorité royale*, et que *la France renoncerait au papisme* et *le royaume se convertirait.* Il ajoutait que *la providence destinait à ce royaume une grande élévation ;* qu'*il arriverait au comble de gloire, en bâtissant sa grandeur sur les ruines de l'empire papal ;* et que *la totale réformation de la France se ferait sans effusion de sang* (*c*). M. Jurieu parlait avec tant de confiance et d'un ton si décisif, qu'il fut cru d'une infinité de réformés, tant en France que dans les pays étrangers. On croit facilement ce que l'on souhaite, et une situation triste et affligeante augmente la crédulité. Il y eut plusieurs réfugiés qui retournèrent en France pour y attendre l'accomplissement de ces magnifiques promesses. On a prétendu (*d*) que tout cela n'était qu'un artifice pour engager les réformés à faire un soulèvement en France : mais M. Jurieu s'imaginait réellement et de bonne foi d'avoir *pénétré tous les profonds mystères* de l'Apocalypse (*e*). Il regardait avec admiration les prophéties de Drabitius, de Kotterus et de Christine Poniatovia, et les égalait presque aux écrits des anciens prophètes.

(I p. 114.) *On voyait déjà en France, disait-il, des prodiges et des miracles qui étaient les avant-coureurs de ces grands événemens.*] Il mettait au rang des miracles ce qu'on écrivait alors de France, que dans le Béarn et dans les Cévennes on avait ouï des anges chanter des pseaumes dans l'air (*f*) ; qu'on voyait à Cret, en Dauphiné, une bergère qui avait des extases pendant lesquelles elle disait des choses excellentes et divines, et annonçait une délivrance prochaine (*g*); que dans le Dauphiné plusieurs centaines d'enfans avaient de semblables extases. « L'esprit de Dieu, disait- » il (*h*), est tombé sur les enfans de » cette province, de la même façon » qu'il était tombé sur la bergère du » voisinage de Cret. Quand cette jeu- » ne fille fut arrêtée, elle déclara » en présence des juges que la peine » qu'ils se donnaient était inutile,

(*a*) *Apologie du sieur Jurieu*, p. 24, col. 2.

(*b*) Voyez la *Chimère démontrée*, préf., pag. CLXXVII et suiv.

(*c*) Voyez M. de Bauval, *Réponse à l'Avis de M. Jurieu*, p. 25.

(*d*) Brueys, *Histoire du fanatisme de notre temps*, etc. Voyez dans le *Dictionnaire critique* l'article Kotterus, tom. VIII, pag. 602 et 605, remarques (H) et (I).

(*e*) *Accomplissement des prophéties*, dans l'*Avis à tous les chrétiens*.

(*f*) *Lettre pastorale* du 1 décembre 1686, p. 49 et suiv.

(*g*) Lettre du 1 d'octobre 1688, p. 20 et suiv.

(*h*) Lettre du 15 de mars 1689, p. 107, 108.

» qu'on la pouvait faire mourir, » mais que Dieu susciterait d'autres enfans qui parleraient mieux » qu'elle. Cela est arrivé d'une manière si admirable que les plus » aveugles sont obligés d'y voir le » doigt de Dieu. Il y a peut-être » aujourd'hui dans un seul canton » du Dauphiné, sans compter ceux » des autres provinces, deux ou » trois cents enfans qui tombent en » extase, qui s'endorment et durant » leur sommeil annoncent les choses » merveilleuses de Dieu, prient d'une » manière excellente, exhortent, menacent, promettent, chantent les » psaumes de David, et prédisent » même les choses futures : et quand » ils sont réveillés, ils retournent à » leur première simplicité. Il y a » plus, c'est que dans le Vivarais » l'esprit de Dieu a saisi tout un peu» ple, veillans et dormans, avec des » signes et miracles tels que depuis » le commencement du monde il ne » s'est rien vu de semblable ni d'ap» prochant. La relation vous en in» struira (*a*).

(K p. 114.) *Si quelqu'un doutait de ces prétendus miracles, il le mettait d'abord au rang des impies et des profanes.*] Dans la pastorale que je viens de citer il les traite de blasphémateurs qui s'opposaient à l'esprit de Dieu. « Donnez-vous garde, dit-il (*b*), de » ce malheureux esprit du monde » qui s'oppose à l'esprit de Dieu, et » qui va dans cette occasion quel» quefois jusqu'au blasphème. La té» mérité de ceux qui ont tourné en » ridicule et le miracle de la bergère » et celui des voix célestes qui ont » été entendues par tant de témoins » fidèles recevra la juste confusion » qu'elle mérite. Je souhaite qu'elle » soit une confusion salutaire, et que » Dieu ne leur impute pas ce péché, » leur fasse la grâce de voir de leurs » yeux les choses qui sont présagées » par ces signes avant-coureurs....... » Bienheureux sont les sages qui n'i» mitent point ces téméraires déci» dans...... On ne craint point le » triomphe de ceux qui, voyant ap» procher le temps marqué pour la » délivrance, insultent à ceux qui » l'espèrent. Dieu est maître des » temps et des événemens : ils arri» vent quand il le juge à propos. » Nous pouvons nous tromper dans » nos supputations ; mais il ne se » trompe pas dans les siennes. » C'est ainsi qu'il parlait au mois de mars de l'année 1689, voyant que rien n'était arrivé de ce qu'il avait prédit.

(L p. 114.) *Mais la suite fit voir qu'il s'était trompé, et il se persuada que la religion ne pouvait être rétablie en France que par la force des armes.*] Ses *trois ans et demi* qui commençaient à la révocation de l'édit de Nantes, en octobre 1685, expiraient au mois d'avril 1689 ; cependant on ne voyait aucun changement en France par rapport à la religion. Cela donnait lieu de traiter ses prédictions de chimériques, et d'insulter à la crédulité de ceux qui y avaient ajouté foi. Il se trouva donc obligé d'abandonner ce qu'il avait avancé sur la manière dont la réformation s'établirait en France. Selon ses premières vues, cette réformation devait se faire sans violence, sans *effusion de sang, par autorité royale ;* mais la révolution d'Angleterre, et la confédération de tant de princes contre la France, lui firent croire qu'elle y triompherait par voie de conquête (*c*) ; et il avoua « qu'il » croyait fermement que Dieu avait » fait naître le roi Guillaume pour » être l'exécuteur de ses grands » desseins, pour abaisser et humi» lier les persécuteurs de France » (*d*). » Il voulut mettre lui-même la main à l'œuvre. « Il imagina, » après y avoir rêvé plusieurs nuits » de suite, une manière de pontons, » pour faire débarquer, en dépit des » milices qui seraient sur les côtes » de France, autant de soldats qu'on » voudrait, sans beaucoup de diffi» culté (*e*).

(M p. 114.) *Dans ses écrits il préparait les peuples à cette grande révolution.*] Dans ses *Lettes pastorales* il fit plusieurs réflexions sur les affaires du temps, où il étalait les merveilles de

(*a*) Cette relation est un écrit de 24 pages in 4°., intitulé, *Lettre de Genève, contenant une relation exacte des petits prophetes du Dauphiné.*

(*b*) Lettre du 15 de mars 1689, p. 108

(*c*) *Chimère démontrée*, p. lvj, lvij.

(*d*) *Lettre pastorale* du 1 juillet 1689, p. 173, col. 2.

(*e*) *Chimère démontrée*, p. lviij, lix.

la providence dans la situation présente de l'Europe, et particulièrement de l'Angleterre (*a*). Il exhortait les réformés de France à être fermes et inébranlables, et leur promettait une prompte délivrance. Il discontinua ses *Pastorales* au mois de juillet 1689, et dès le mois suivant il donna un nouvel ouvrage qui paraissait tous les mois sous ce titre : *Les Soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté*. Le but de cet ouvrage était de faire voir que les anciennes libertés de la France étaient perdues, et qu'il était absolument nécessaire d'en réformer le gouvernement, et de le rendre aristocratique.

(N p. 114.) *On attaqua violemment la révolution d'Angleterre et le roi Guillaume dans plusieurs libelles publiés en France.*] M. de Visé, outre ce qu'il publiait dans son *Mercure galant*, donnait tous les mois un volume sur *les affaires du temps*. M. le Noble publia aussi plusieurs libelles. Le père de Sainte-Marthe mit au jour un livre intitulé : *Entretiens touchant l'entreprise du prince d'Orange sur l'Angleterre, où l'on prouve que cette action fait porter aux protestans le caractère de l'anti-christianisme que M. Jurieu a reproché à l'église romaine.* Paris, 1689. Mais ce livre n'a pas été estimé (*b*). Il n'y eut pas jusqu'au célèbre M. Arnauld qui ne se mît sur les rangs par un libelle dont le titre était, *Le vrai portrait de Guillaume-Henri de Nassau, nouvel Absalon, nouvel Hérode, nouveau Cromwel, nouveau Néron.* « M. Arnauld, *dit M. l'abbé Goujet*, » fit cet écrit en 1689, lorsque ce » prince (*le prince d'Orange*) eut » envahi la couronne d'Angleterre. » Il l'envoya manuscrit à M. de la » Reynie, alors lieutenant-général » de police, qui en parla au roi, et » le roi ordonna qu'on l'imprimât. » On en envoya ensuite des exem» plaires dans toutes les cours de » l'Europe. M. Arnauld fit, vers le » même temps, un second écrit con» tre le prince d'Orange, mais ce» lui-ci ne fut point imprimé (*c*). » M. Jurieu réfuta ce libelle dans un ouvrage imprimé à la Haye en 1689, *in*-4°. et *in*-12, sous le titre d'*Apologie pour leurs sérénissimes majestés Britanniques, contre un infâme libelle intitulé Le vrai portrait de Guillaume-Henri de Nassau, etc.*

(O p. 120.) *On a fait quelques autres réponses à cet ouvrage.*] M. Nizet, avocat et professeur en droit à Mastricht, publia en 1690 une *Réponse sommaire* à l'*Avis aux réfugiés* (*d*). M. Abbadie s'attacha à ce qui regardait la révolution d'Angleterre, et fit imprimer à Londres en 1692 la *Défense de la nation britannique, où les droits de Dieu, de la nature et de la société sont clairement établis, au sujet de la révolution d'Angleterre, contre l'auteur de l'Avis aux réfugiés.* M. de Larrey y a fait une réponse générale et fort étendue sous ce titre : *Réponse à l'Avis aux réfugiés, par M. D. L. R. A Rotterdam, chez Reinier Leers, M. DCCIX.* C'est un ouvrage de commande. Le sieur Leers, voulant donner une nouvelle édition de *l'Avis aux réfugiés*, engagea M. de Larrey à faire cette réponse pour l'y joindre. Il réimprima l'*Avis* sur l'édition de Paris, et avec la date de cette édition, et le nom de l'imprimeur. Mais il y remit la préface qu'on avait retranchée à Paris. L'*Avis* et la *Reponse* de M. de Larrey font deux volumes in-8°.

(P p. 143.) *Les profanations qui se trouvaient dans les livres de M. Jurieu.*] M. Jurieu s'étant plaint, en 1690, que M. de Bauval le cherchait dans son journal partout où il n'était pas ; M. de Bauval répondit que cette plainte était injuste. « Je ne l'ai fait, » dit-il (*e*), qu'une seule fois en par» lant de la tolérance ; et je l'ai mé» nagé en mille occasions. Il y aurait » long-temps qu'il m'aurait foudroyé

(*a*) Voyez les *Pastorales* du 15 février, p. 93, du 1 de mars, p. 102, et du 15 de mars, p. 107, de l'année 1689.

(*b*) *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur, par D. Philippe le Cerf*, p. 461.

(*c*) *Supplément au Dictionnaire de Moréri*, à l'article ARNAULD (*Antoine*). Paris, 1735, pag. 65.

(*d*) *Réponse sommaire au livre intitulé, Avis important aux réfugiés, sur leur prochain retour en France ; par M. G. N. A., à M.* Mastricht, 1690, p. 75, sans l'avis au lecteur, et la préface écrite par M. de Saint-Maurice, professeur en théologie à Mastricht. Il avait été professeur à Sedan.

(*e*) *Réponse à l'Avis de M. Jurieu*, pag. 26, 27.

» comme il vient de faire, si je ne » l'avais évité, lors même qu'il se » présentait naturellement. Ai-je » fait remarquer toutes les taches » que M. de Meaux et le père de » Sainte-Marthe ont fait observer » dans ses ouvrages? L'un n'a-t il » pas relevé avec de grands étonne- » mens, que M. Jurieu, ne pouvant » fixer le temps de la chute de l'an- » techrist, en eût (*1) apporté cette » raison : *que Dieu en matière de* » *prophéties n'y regarde pas de si* » *près?* L'autre ne lui a-t-il pas re- » proché un certain (*2) chapitre de » l'accomplissement des prophéties » qui porte ce beau titre : *Arrange-* » *ment de ce que le Saint-Esprit a dé-* » *rangé dans les visions.* D'autres » n'ont-ils pas crié avec chagrin con- » tre sa *Religion des jésuites?* Là, » après avoir rapporté un *motet*, » où l'on fait dire par le roi de » France à Jacques II, qui venait » d'abandonner ses trois royaumes, » *Sieds-toi à ma dextre jusqu'à ce* » *que j'aye mis tes ennemis sous le* » *marchepied de tes pieds :* M. Ju- » rieu reprend sur le ton badin : » *Voilà une admirable métamor-* » *phose! Le roi est devenu Dieu le* » *père, le roi d'Angleterre est de-* » *venu Dieu le fils : afin que cette* » *trinité soit complète, je suis d'avis* » *que nous fassions du prince de* » *Galles le Saint-Esprit.* Il avait fait » une plaisanterie à peu près pa- » reille, en trouvant cette ressem- » blance entre Jésus-Christ et le » prince de Galles; *que comme Jo-* » *seph, mari de la Vierge, n'était* » *pas le vrai père du premier* Jésus, » *Jacques II, mari de la reine,* » *pourrait bien aussi n'être pas père* » *du second.* »

Ces expressions, peu édifiantes et peu respectueuses pour la religion, furent dénoncées aux synodes. Les auteurs de la *Réponse à la seconde apologie de M. Jurieu*, en tirent un article exprès, sous le titre de *Profanations de M. Jurieu*, et en donnèrent plusieurs exemples, entre autres ceux-ci (*a*) : *Les apôtres n'imitaient pas ces opérateurs qui, arrivés dans un lieu, la première chose qu'ils font, c'est de faire quelque coup de leur métier*, etc. *Les disciples d'Aristote doivent être bien surpris de voir que le Verbe éternel est devenu cartésien sur ses vieux jours.* M. Saurin, dans son *Examen de la théologie de M. Jurieu*, remarque qu'à cette raillerie on pourrait ajouter celle-ci, qui lui ressemble fort : *Dieu peut-il faire ce miracle? peut-être croient-ils que non, et que désormais il est trop vieux pour faire des choses grandes et extraordinaires* (*b*).

(Q p. 160.) *M. Jurieu s'était acquis une espèce de domination sur les réfugiés.*] Voici quelques-uns de ses exploits. Il s'érigea en inquisiteur de la foi, et attaqua plusieurs ministres français, dont la plupart étaient réfugiés en Hollande. Il les accusa de socinianisme, et les dénonça aux synodes. Tout leur crime était d'avoir des sentimens de modération; mais la tolérance était, selon lui, la plus grande de toutes les hérésies. C'est par-là qu'il persécuta cruellement M. Huet (*c*). Il dénonça comme hérétiques ou fauteurs d'hérétiques, M. de la Conseillère, ministre de Hambourg, M. Jaquelot, M. Papin, etc. M. Papin était neveu de M. Pajon, et avait les mêmes sentimens que lui sur les matières de la grâce (*d*). Il les défendit contre M. Jurieu, dans un ouvrage qui a pour titre, *Essais de théologie*, etc. M. Jurieu résolut de le perdre. Il prit pour prétexte un petit livre de M. Papin, intitulé *La foi réduite à ses véritables principes, et renfermée dans ses justes bornes.* Cet ouvrage tendait au même but que celui de M. Dhuisseau (*e*), c'est-à-dire, à réunir les chrétiens en les ramenant aux principes fondamentaux de la religion, et à leur inspirer un esprit de tolérance sur les matières controversées. Il fut publié sans la participation de M. Papin. Le manuscrit s'en trouva *dans le cabinet d'un homme distingué par son rang et par son mérite* (*f*), et il fut mis

(*1) *Acc. des proph.*, *t. II*, *ch.* 12, *prem. édit.*
(*2) *Ibid.*, *tom. II*, *chap* 2, *prem. édit.*
(*a*) *Examen de la doctrine de M. Jurieu. Pour servir de réponse à un libelle intitulé : Seconde apologie de M. Jurieu*, p. 19 et suiv.

(*b*) *Examen de la théologie de M. Jurieu*, tom. I, p. 332.
(*c*) Voyez ci-dessus, rem. (G).
(*d*) Voyez ci-dessus, rem. (C).
(*e*) Voyez la même rem.
(*f*) Lettre de M. Papin à M. Jurieu, insérée

entre les mains de M. Bayle, qui y ajouta deux pages au commencement, et le fit imprimer, en 1687, sous le titre qu'on vient de voir (*a*). M. Jurieu fit condamner ce livre par le synode, et persécuta si violemment M. Papin, qu'il le força de retourner en France, et de se jeter entre les bras de M. l'évêque de Meaux. M. Bayle en parle dans une de ses lettres à M. Minutoli. « Vous savez, » dit-il (*b*), que Papin s'est révolté, » ce qu'il n'aurait pas fait si la réfutation qu'il a faite d'un livre de » notre faux prophète ne l'eût exposé à la persécution violente de » ce fanatique, qui, ne pouvant disconvenir des contradictions et des » sophismes dont Papin l'avait convaincu, se vengea en écrivant partout qu'on se gardât bien de donner » de l'emploi au sieur Papin; que » c'était un dangereux hérétique, etc. » Papin eut beau chercher du pain » en Allemagne, en Hollande, en » Angleterre, il y trouva partout la » porte fermée, par les menées de » son ennemi. Ainsi la faim le fit retourner en France, où il a remis à » M l'évêque de Meaux les lettres » que M. Burnet lui avait écrites en » approbation d'un livret intitulé, » *La foi réduite à ses véritables bornes* (*c*). »

Lorsque M. Jurieu se trouvait dans l'impossibilité d'accuser d'hérésie ceux à qui il voulait du mal, il tâchait de les rendre suspects au gouvernement, et les représentait comme des malintentionnés. Il soupçonna M. le Gendre, ministre à Rotterdam, d'être auteur d'un écrit sur les petits prophètes du Dauphiné, et, sur ce soupçon, il l'accusa devant son consistoire *d'entretenir des correspondances en France, et d'avoir une haine secrète contre l'état*; mais M. le Gendre lui en demanda réparation, et déclara qu'il le tenait pour *un calomniateur et un malhonnête homme*. Cette déclaration fut mise par écrit, signée et livrée au consistoire. M. Jurieu recula autant qu'il put; mais M. le Gendre le pressa sans quartier, et il fut forcé à acquiescer honteusement. Son accusation fut lacérée en sa présence, et de son consentement (*d*). Sa haine s'étendait jusque sur les parens et sur les amis de ceux qu'il haïssait, quoiqu'ils n'eussent jamais rien eu à démêler avec lui. Il les dénonçait aux ministres d'état comme des traîtres et des espions de la France Sans respect pour la confiance, qui fait le lien de la société civile, il publiait dans ses libelles tout ce qu'on lui rapportait ou qu'on lui écrivait; et lorsqu'il avait pris en aversion ceux qui avaient été ses amis, il employait contre eux ce qu'ils lui avaient dit en confidence (*e*).

Voici encore quelques traits du portrait de M. Jurieu : c'est M. de Bauval qui le peint.

« M. Jurieu, dit-il (*f*), a porté en » tous lieux le trouble et la division. » Sa main a toujours été contre tous, » et celle de tous contre lui. La discorde entra avec lui dans l'académie de Sedan. Il la partagea en » brigues et en cabales. Ceux qui » présagèrent ce que l'on devait attendre de lui, par sa première démarche, lorsqu'il fut installé » dans la chaire de Rotterdam, » n'ont point mal auguré. Il prêcha sur ces paroles : *Oh ! que les » pieds de ceux qui annoncent la » paix sont beaux !* et en descendant » de chaire, il intenta procès à son » collègue pour le pas; il eut pourtant la confusion de succomber » dans cette querelle de préférence » et de vanité. Depuis quelques années M. Jurieu a mis tout en combustion parmi nous; son esprit » vain et ambitieux a porté partout » le flambeau de la guerre.

» *Bella gerimus nullos habitura triumphos.*

» Il a divisé la nation française, que

dans la *Lettre pastorale aux fidèles de Paris, d'Orléans et de Blois*, etc., p. 6, col. 1.

(*a*) Préface du livre de M. Papin, intitulé *Les deux voies opposées en matière de religion*, etc., p. xj, xij, de l'édit. de Liége, 1713.

(*b*) Lettre du 11 de novembre 1692, pag. 474, 475.

(*c*) L'évêque de Meaux a inséré deux de ces lettres dans son *VI*e. *avertissement aux protestans*, intitulé : *l'Antiquité éclaircie sur l'immutabilité, et sur l'égalité des trois personnes, l'état présent de la religion protestante, contre le tableau de M Jurieu;* Paris, 1691, in-4°., pag. 823.

(*d*) Bauval, *Considérations sur deux sermons de M. Jurieu*, etc., p. 30, 31 et 3-.

(*e*) Ibid., p. 53, 54.

(*f*) Ibid., p 7.

» les communs malheurs de leur » faite devraient avoir réunie; il » tâche de cantonner, pour ainsi » dire, son parti. Les haines qu'il » sème, et qu'il nourrit avec tant de » soin, sont autant de barrières pour » les tenir séquestrés. Il s'est érigé » en inquisiteur général pour ac- » quérir de la gloire aux dépens de » la réputation de ses frères. Il se » comporte en évêque universel. Il a » armé les églises les unes contre les » autres; et par les querelles dont il » a été l'auteur il a ravalé et abaissé » la gravité et la dignité des assem- » blées ecclésiastiques. D'un côté, » l'on a vu les membres du synode » d'Amsterdam et de Leyden se » plaindre devant le public que ces » deux compagnies, engagées par » M. Jurieu, avaient commis des ini- » quités, et, qui pis est, des fausse- » tés que l'on n'a pu excuser jusqu'à » présent; et de l'autre, M. Jurieu, » mal satisfait du synode de Ziric- » zée, adressa un imprimé plaintif » à MM. les états, où il accuse cette » assemblée de *violence*, *d'oppres-* » *sion*, *de toutes sortes d'excès*, *et* » *d'avoir entrepris de violer toutes* » *les lois fondamentales de la li-* » *berté de l'église et de l'état*. Rien » n'avilit davantage les compagnies » que ces accusations réciproques, » qui les décrient et les déshono- » rent. M. Jurieu est la cause origi- » naire de tous ces désordres; il ac- » cuse, il frappe à droite et à gau- » che. Il déclare que les conseils de » ses amis, qui lui remontrent qu'il » devrait laisser le monde en repos, » sont *des conseils de la chair et du* » *sang* (*a*). Il ne prend plus la plume » que pour faire des libelles diffama- » toires, et il n'a pas plus tôt mis les » armes bas, qu'il les reprend à la » première occasion. Il est toujours » l'agresseur et le poursuivant; il » emploie le fer et le feu pour exter- » miner tout ce qui ne reconnaît » point son empire despotique; il » appelle à son aide la fraude et la » calomnie, et sous les étendards de » la religion il irait volontiers extir- » per, à la façon de l'interdit, tout » ce qui refuse de plier les genoux » devant lui. Assurément M. Jurieu » a fait à un bon nombre de fugi- » tifs un nouveau genre de persécu- » tion, peut-être plus sensible que » celle qui les a chassés de leur pa- » trie. Il leur a ravi le repos qu'ils » étaient venus chercher dans l'exil; » et pour comble de leur malheur et » de leurs misères, ils ont trouvé » dans leur propre nation un injuste » oppresseur, qui, sous d'autres » noms, leur fait éprouver les ini- » quités du zèle furieux contre le- » quel ils cherchaient un asile. »

(*a*) *Apologie du sieur Jurieu*, p. 25, col. 2.

(R p. 256.) *La plus grande partie des protestans soutiennent hautement la même chose.*] Ceux qui entreprirent de réfuter M. Bayle par les principes des arméniens n'osèrent pas nier que sa doctrine ne fût la même que celle des réformés. Ils se retranchèrent seulement à dire qu'il avait de mauvaises intentions. Ils attaquaient cependant le sentiment des réformés, et prétendaient qu'il donnait lieu aux objections de M. Bayle. M. Jaquelot, ayant vu que M. Jurieu déclarait que c'était en vain qu'on exaltait le libre arbitre de l'homme, et que cette hypothèse n'était pas capable de résoudre les difficultés (*b*), fit une addition à son dernier livre, dans laquelle il chargea le système de M. Jurieu de toutes les conséquences des manichéens. C'est ainsi que les adversaires de M. Bayle se réfutaient les uns les autres, et lui adjugeaient tour à tour la victoire. « Je ne conçois » pas, dit M. Jaquelot (*c*), comment » un théologien qui a bien compris » les difficultés de M. Bayle contre » les hypothèses de ceux qui se con- » tentent pour toute réponse *d'impo-* » *ser silence à la raison*, ne s'aper- » çoit point qu'il s'ensuit de cette mé- » thode que la raison humaine serait » convaincue par des conséquences » légitimes et nécessaires que *Dieu* » *est la cause du mal*, *et l'auteur du* » *péché*. Il déclare que (*d*) tous ceux » qui ne voudront pas abandonner » les hypothèses sur lesquelles M. » Bayle a fondé ses difficultés sont » obligés indispensablement de mon- » trer la fausseté de ses conséquences » et de ses objections, d'une ma-

(*b*) Voyez ci-dessus, pag. 250.

(*c*) *Addition à l'Examen de la théologie de M. Bayle*, etc., pag. 475, 476.

(*d*) Ibid., pag. 478.

» nière qui puisse satisfaire la conscience d'une personne éclairée et » raisonnable. Autrement, c'est une » opiniâtreté pure, et un faux hon- » neur, que de vouloir demeurer » dans des principes d'où on tire de » si horribles conséquences. » M. le Clerc approuva ce jugement. « M. Jaquelot remarque fort bien, dit- » il (*a*), que si l'on accorde à M. » Bayle que la raison ne peut rien » répliquer aux conséquences qu'il » tire du dogme de la prédestination » absolue, contre la religion, c'est » avouer que ces conséquences sont » bien tirées, et par conséquent » que le dogme est faux. Il en faut » convenir ou renoncer à toute logi- » que. » M. le Clerc ajoute « que l'in- » térêt politique, que quelques per- » sonnes eurent autrefois de soutenir » la prédestination absolue, ayant ces- » sé, il serait bien temps qu'on revînt » d'un dogme dont on voit que l'on » tire des conséquences auxquelles » on avoue qu'on ne peut pas répon- » dre. »

D'un autre côté, M. la Placette, peu content des hypothèses de MM. le Clerc et Jaquelot, se crut obligé de répondre aux objections des manichéens par les principes des réformés. Mais comme il avait un grand fonds de modération, il poussa ses égards pour M. Bayle jusqu'à ne vouloir pas même le nommer. Son livre a pour titre : *Réponse à deux objections, qu'on oppose, de la part de la raison, à ce que la foi nous apprend sur l'origine du mal, et sur le mystère de la trinité*, etc. (*b*). « Quelques auteurs » distingués, dit-il (*c*), ont entre- » pris de répondre à ces objections, » surtout à la première, qui est la » plus plausible. Mais comme ils ont » bâti sur des fondemens qui ne me » paraissent nullement solides, et » qui ne sont pas même reçus par- » tout, il était à souhaiter qu'un au- » tre se mît sur les rangs, et qu'il » examinât ces objections en les com- » parant avec des principes plus sûrs » et moins contestés. » M. le Clerc, parlant de cet ouvrage de M. la Placette, remarqua (*d*) « qu'il avait été » composé avant la mort de M. Bay- » le, mais qu'heureusement il n'avait » été publié de son vivant. Si M. Bay- » le, dit-il, l'avait vu, je suis sûr » que, de l'humeur dont il était, il se » serait mis à couvert de la réputa- » tion de l'auteur. Il aurait dit qu'il » était prêt à souscrire à ce livre, » sans changer de sentiment, et au- » rait prétendu être aussi orthodoxe » que M. de la Placette, à qui d'ail- » leurs personne ne le comparera. » N'était-ce pas avouer que les principes de M. Bayle étaient conformes à ceux de ce savant et judicieux théologien?

M. Naudé publia, en 1708, un livre intitulé, *la Souveraine perfection de Dieu dans ses divins attributs, et la parfaite intégrité de l'Écriture, prise au sens des anciens réformés, défendue par la droite raison, contre toutes les objections du manichéisme, répandues dans les livres de M. Bayle* (*e*). Dans cet ouvrage, M. Naudé oppose aux objections manichéennes le sentiment des supralapsaires, persuadé que c'est le seul système où l'on en trouve le dénoûment. Ainsi, il est fort éloigné d'approuver les hypothèses de MM. King, le Clerc et Jaquelot. Il les réfute même avec beaucoup de vivacité, et s'étend fort au long à faire voir que M. Jaquelot n'a pas répondu solidement à M. Bayle. Enfin, il soutient que M. Bayle a triomphé de M. Jaquelot et de M. le Clerc. « M. Jaquelot, dit-il (*f*), en sui- » vant un système qui n'est qu'une » pure invention humaine, tâche de » justifier Dieu du blâme d'être, en » aucune manière, auteur du péché. » D'abord il s'en acquitte très-mal, » puisqu'en tirant de sa doctrine des » conséquences très-nécessaires, il » s'ensuivra que Dieu est l'auteur du » péché, quoi que M. Jaquelot puisse » dire au contraire, et le dernier ou- » vrage de M. Bayle (*g*) vient de » prouver cette vérité d'une manière » invincible. D'ailleurs il fait encore » Dieu auteur du péché, d'une autre

(*a*) *Bibliothéque choisie*, tom. XI, pag. 412, 413.

(*b*) Imprimé à Amsterdam, en 1707.

(*c*) *Réponse à deux objections* etc., Préface, fol. * 3.

(*d*) *Bibliothéque choisie*, tom. XIII, p. 415, 416.

(*e*) Imprimé à Amsterdam, en deux vol. in-12.

(*f*) *La Souveraine perfection de Dieu*, etc., préface, p. xxxiv, xxxv.

(*g*) *Entretiens de Maxime et de Thémiste*, etc.

» manière bien plus odieuse. Il nie positivement des dogmes fondés sur » cent passages de l'Écriture. Il le » rend par conséquent menteur, ce » qui suffit pour renverser le christianisme par son fondement. Enfin » M. Jaquelot est souvent en contradiction avec soi-même, et souvent » aussi opposé à la droite raison. » Voilà donc, malgré sa réponse, tous » les chrétiens dans le détroit où » M. Bayle prétend les avoir poussés. » M. le Clerc avec son origénisme, » continue M. Naudé, avance encore » moins que M. Jaquelot, puisqu'il » est dans une opposition plus formelle avec l'Écriture, et que d'ailleurs il retombe dans les mêmes » inconvéniens Aussi l'un et l'autre » viennent d'être écrasés par ce dernier ouvrage de M. Bayle. J'en fais » juges ceux qui ont été spectateurs » du combat. »

On ne sera peut être pas fâché de savoir ce que M. Basnage pensait sur cette dispute. « Deux ouvrages, m'écrivit-il (*a*), viennent de paraître » contre M. Bayle : l'un de M. de la » Placette, l'autre de M. Jaquelot, » que je n'ai pas vu. Il me semble » qu'on peut mettre ces messieurs » aux mains les uns avec les autres. » Dès le moment qu'on est prédestinateur aux termes du synode de » Dordrecht, on regarde les réponses » de MM. le Clerc, Bernard et Jaquelot, comme mauvaises; et les arminiens s'imaginent qu'on ne peut » lui répondre dans le système ordinaire. On ne peut pas dire qu'on » lui répond bien, quelque système » qu'on prenne. Car, au contraire, » chaque parti prétend que l'autre » se trompe, s'égare, et ne peut soutenir le poids des difficultés de » M. Bayle. Ce ne sont pas deux » routes différentes qu'on prend » pour parvenir au même but, ce » sont des chemins opposés, dont » l'un prend la droite et l'autre la » gauche; et chacun soutient que » son chemin est le seul qu'on puisse » prendre. Ajoutez à cela, que M. » Bayle a obligé M. Jaquelot à se déclarer arminien, après avoir mangé le pain des orthodoxes dix-huit » ans, avec des protestations solennelles dans nos synodes, qu'il ne » l'était pas; et M. le Clerc a été forcé de lâcher pied sur l'éternité des » peines. Il a abandonné la doctrine » reçue des anciens et des modernes, » sans justifier la Providence, ni lever » la difficulté qui reste toujours. Car, » outre le mal moral, il y a assez » d'autres maux physiques pour donner lieu aux plaintes et aux objections des hommes. »

(S, p. 261.) *Loin d'être avide de présens, il n'acceptait qu'avec peine ceux qu'il ne pouvait honnêtement refuser.*] En voici un exemple, qui ne m'a pas paru indigne de la curiosité du public. M. le comte de Shaftsbury ayant remarqué que M. Bayle n'avait point de montre, en acheta une dans un voyage qu'il fit en Angleterre, pour la lui donner lorsqu'il serait de retour à Rotterdam. La difficulté était de la lui faire accepter. Il la tirait de sa poche quand ils étaient ensemble, comme pour voir quelle heure il était, sans que M. Bayle y fît aucune attention. Enfin, il la prit un jour entre ses mains, et, après l'avoir considérée, il ne put s'empêcher de dire que cette montre lui paraissait très-bien faite. Milord Shaftsbury saisit cette occasion pour la lui présenter. Mais M. Bayle, confus et piqué de ce que ce seigneur semblait avoir pris ce qu'il avait dit sans dessein comme un moyen indirect de lui demander sa montre, s'excusa fortement et avec beaucoup d'action. Ils contestèrent long-temps, et milord Shaftsbury ne put le faire consentir à la recevoir, qu'après l'avoir assuré qu'il l'avait apportée exprès d'Angleterre pour lui, et après avoir confirmé ce qu'il disait en lui faisant voir sa propre montre.

Quelques années après, ce seigneur me dit qu'il voulait envoyer à M. Bayle quelques livres grecs et latins imprimés en Angleterre, et me chargea de dresser une liste de ceux qui pourraient lui être le plus agréables. J'en fis confidence à M. Bayle, afin qu'il me marquât lui-même ceux qui lui conviendraient le mieux. Mais il ne voulut pas le faire. « Il n'est point » nécessaire, me répondit-il (*b*), de » donner à milord Shaftsbury aucune

(*a*) Lettre du 19 d'août 1707.

(*b*) Lettre du 3 d'avril 1705, p. 1014, 1015.

» liste de livres. Je l'en remercie très-» humblement; j'ai un assez bon *me-» mento* par une belle montre qu'il » voulut à toute force que j'accep-» tasse de sa part. Un tel meuble me » paraissait alors très-inutile, mais » présentement il m'est devenu si » nécessaire, que je ne saurais plus » m'en passer; de sorte qu'à tous » momens je sens combien je lui suis » redevable d'un si beau présent. »

On voit par-là le jugement qu'il faut faire de ceux qui ont dit qu'il était pensionnaire de la cour de France, etc.

(T, p. 261.) *Il n'a pas tenu à M. Bayle que le public n'ait jamais vu son portrait.*] On le lui demanda avec de grandes instances, pour le faire graver et le mettre à la tête de la traduction anglaise de son Dictionnaire; mais il répondit qu'il *ne pouvait pas se résoudre à se faire peindre, ni à faire paraître son visage à la tête de son livre;* qu'il ne lui était pas possible de *vaincre sa répugnance*, et qu'il *suppliait qu'on lui pardonnât cette faiblesse, si on voulait ainsi l'appeler* (*a*). Le portrait qu'il avait envoyé à sa mère était destiné à demeurer dans sa famille; et s'il a été rendu public, nous en sommes redevables à M. Marais, avocat au parlement de Paris, et à madame de Mérignac, dame d'un mérite supérieur, et fort amie du nom et des ouvrages de M. Bayle. Ils ignoraient que M. Bayle se fût fait peindre; mais la lettre qu'il écrivit à sa mère en lui envoyant son portrait (*b*), étant tombée entre les mains de M. Marais, après la mort de M. Bayle, ils découvrirent que ce portrait était à Montauban, chez une parente de M. Bayle. Madame de Mérignac en fit venir une copie, qu'elle donna, à sa mort (*c*), à M. de Francastel, sous-bibliothécaire du collége Mazarin; et M. Marais en fit faire une copie sur celle-là. Ce sont les deux seules copies qui soient dans Paris. L'académie de Francfort-sur-l'Oder en demanda une troisième à M. Marais, pour mettre dans une salle où l'on a déjà rassemblé quatre-vingts et deux portraits d'hommes illustres. M. Bayle y paraît d'un visage brun, avec des traits vifs et de fort beaux yeux. On y reconnaît aisément son esprit et sa vivacité. On a fait à Paris quelques estampes d'après ce portrait. Il y en a une qui a été gravée par les soins de madame de Mérignac et de M. Marais. M. Marais invita M de la Monnoye à faire des vers, pour mettre au-dessous de cette estampe, et il fit ce distique latin :

Bælius hic ille est, cujus dum scripta vigebunt,
Lis erit oblectent erudiantne magis.

On en a gravé une autre pour mettre à la tête de l'édition du Dictionnaire de M. Bayle, faite à Genève en 1715. On y trouve ces quatre vers français de M. de la Monnoye, qui sont une imitation des latins :

Tel fut l'illustre Bayle, honneur des beaux esprits,
Dont l'élégante plume, en recherches fertile,
Fait douter qui des deux l'emporte en ses écrits,
De l'agréable ou de l'utile.

(*a*) Lettres à M. Des Maizeaux, du 3 d'avril 1705, p. 1013, et du 3 de juillet, p. 1024.

(*b*) Voyez ci-dessus, an 1715, p. xxij.

(*c*) Cette dame mourut le 11 de novembre 1712. Elle s'appelait Magdelène-Félix d'Ostrel, et sortait d'une famille distinguée en Flandre. Elle était veuve de M. de Mérignac.

FIN.

PIÈCES

No.

CALENDARIUM CARLANANUM.

EPOCHA NATIVIT.

18 *novemb.* 1647.

ANNI ÆRÆ CHRIST.	ANNI ÆTAT.	
1660, 29 *jun.*	13 *curr.*	*Initium stud. L. G.*
1661, *fer.* 1. *sive Domin. die* 25 *decemb.*	15 *iniens.*	*Ia. Synaxis.*
1666. *fer.* 6. *die.* 12 *febr.*	19 *curr.*	*Ia. Profectio ex Lare paterno Pdlrm; ubi ascript. Iæ. class.* 3 *non. Maii sub Virodunensi Clepoin.*
1666.		*Excursio in triduum Castra.*
1666, *die* 9 *sept.*	19 *curr.*	*Reditus Carlan.*
1668, *die* 29 *maii.*	21 *curr.*	*Profectus Saverd. et mansio usque ad* 4. *kal. oct. proximas.*
1668, *die lunæ* 5 *novemb.*	21 *adfectus.*	*Egressus Carlan. et profectus Pdlrm. mansio usque ad d.* 19. *fer.* 3 *mensis febr.* 1669.
		Logicus.
1669, *die feb.* 19.	22 *curr*	*Advent. TLSm.*
1669, *die* 19 *mart. fer.* 3.	22 *curr.*	*Transit. ad def. sub Ignat..no cognomine: posterâ die iterùm logicus: sub Ignat..no cognomine urbi quæ sedes Imper.* (1).
1670, *die* 19 *aug. fer.* 3.	23 *curr.*	*Profect. ex TLSm. et advent. ad villam D. del Vivié ad Mazer.*

(1) On n'a pas pu découvrir le sens de ces paroles : *Sub Ignat..no* (Ignatiano) *cognomine Urbi quæ sedes Imperii.*

JUSTIFICATIVES.

Ier.

Journal *historique et chronologique de la Vie de M. Bayle.*

Années de l'ère chrétienne.	Époque de ma naissance. Le 18 de novembre 1647. Années de mon age.	
1660, le 29 de juin.	13 courante.	Je commençai à apprendre le grec.
1661, le dimanche 25 de décembre.	15 au commencement.	Je fus reçu à la sainte Cène.
1666 le vendredi 12 de février.	19 courante.	Je sortis de la maison paternelle pour aller à Puylaurens, où j'entrai dans la 1re. classe le 5 de mai, et eus pour régent Clepoin de Verdun.
1666.		Voyage de trois jours à Castres.
1666, 9 de sept.	19 courante.	Retour au Carla.
1668, le 29 de mai.	21 courante.	Voyage à Saverdun, où je séjournai jusqu'au 28 de sept. suiv.
1668, le lundi 5 de novembre.	21 presque finie.	Départ du Carla pour aller à Puylaurens, où je demeurai jusqu'au mardi 19 de février 1669.
		Étude de la logique.
1669, le 19 de fév.	22 courante.	Arrivée à Toulouse.
1669, le mardi 19 de mars.	22 courante.	Changement de religion..... Le lendemain je repris l'étude de la logique.
1670, le mardi 19 d'août	23 courante.	Je sortis de Toulouse pour aller à la maison de campagne de M. Du Vivié près de Mazères.

Anni æræ Christ.	Anni ætat.	
1670, *die* 21 *aug.*	23 *curr.*	*Redit. ad patern. leg. intra privat. par. moderante Rivall. Saverd. test. fratre, Guillemat. et Rivall. respectivè eccles.. bus Carlan. Mazer Calmon.*
1670, *die* 21 *aug.*	23 *curr.*	*Profect. Lemann. advent. die* 5 *septembr. fer.* 3.
1670, *die* 21 *nov.*	23 *adfect.*	*Ingress. apud dm. Neustriæ cognom.*
1672, *die* 23 *maii.*	25 *curr.*	*Transitus Copet.. n* 9 *apud Don. comit.*
1674, *fer.* 3 *d.* 29 *maii.*	27 *curr.*	*Profect. ex Copet. et iter in Neustr. apud D. Rip. advent. eò* 15 *jun. proxim.*
1675, *kal. mart.*	28 *curr*	*Egress. Roth. ad Urbem : inibi ingress. apud dm. Beri..gh.* 3 *apr. prox.*
1675, *fer.* 3 *die aug.* 27.	28 *curr.*	*Iter Sed. advent. ultimâ aug. die proxim.*
1675, *die* 28 *sept.*	28 *curr.*	*Inclus. cum rival. ad comp. thes. quæ prop.* 22 *oct. et* 23 *post. merid.*
1675, *die* 2 *nov.*	28 *adfect.*	*Recept. à curat. et* 4 *nov. prox. sacramenti præst. ad spartam phph.- quæ* 14 *jul.* 1681, *interdict. diplom. regio.*
1575, *fer.* 2 *novembr.* 11.	28 *adfect.*	*Iª. exercit. in audit.*
1681, *fer.* 3 *d.* 2 *sept.*	34 *curr.*	*Profect. Sed. in Urbem, advent. die* 7 *prox.*
1681, *fer.* 4 *d.* 8 *octob.*	34 *adfect.*	*Profect. Urbe Rott., vocat. jussu D. Pa...*
1681, *fer.* 5 *d.* 30 *octob.*	34 *adfect.*	*Advent. Rott.*

Années de l'ère chrétienne.	Années de mon age.	
1670, le 21 d'août.	23 courante.	Je retournai à la religion réformée, et fis en secret mon abjuration de la religion romaine entre les mains de M. Rival, ministre de Saverdun, et en présence de mon frère, ministre du Carla, de M. Guillemat, ministre de Mazères, et de M. Rival, ministre de Calmont.
1670, le 21 d'août.	23 courante.	Je partis pour Genève, où j'arrivai le mardi 5 de septembre.
1670, le 21 de novembre.	23 vers la fin.	J'entrai chez M. de Normandie.
1672, le 23 de mai.	25 courante.	J'allai à Copet chez M. le comte de Dhona.
1674, le mardi 29 de mai.	27 courante.	Je quittai Copet pour aller en Normandie chez M. Rip; j'y arrivai le 15 de juin suivant.
1675, le 1er. de mars.	28 courante.	Je partis de Rouen pour Paris, où j'entrai chez M. de Beringhem le 3 d'avril suivant.
1675, le mardi 27 d'août.	28 courante.	Voyage de Sedan, où j'arrivai le dernier jour d'août.
1675, le 28 de septembre.	28 courante.	Je fus enfermé avec mes concurrens pour composer mes thèses, que je soutins le 22 et 23 d'octobre après midi.
1675, le 2 de novembre.	28 vers la fin.	Je fus reçu par le sénat académique, et le 4 de nov. je prêtai serment pour la chaire de professeur en philosophie, supprimée par édit du roi le 14 de juil. 1681.
1675, le lundi 11 de novembre.	28 vers la fin.	Je fis l'ouverture de mes leçons publiques.
1681, le mardi 2 de septembre.	34 courante.	Départ de Sedan pour Paris, où j'arrivai le 7.
1681, le mercredi 8 d'octobre.	34 vers la fin.	Je quittai Paris pour Rotterdam, où j'étais appelé par M. Paets.
1681, le jeudi 30 d'octobre.	34 vers la fin.	J'arrivai à Rotterdam.

Anni æræ Christi.	Anni ætat.	
1681, *fer.* 6 *d.* 5 *dec.*	35 *ineunt.*	*Or. inaug. ob prof. pph. et hist. in sch. ill. recens erect.*
1681, *fer.* 2 *d.* 8 *decemb.*	35 *ineunt.*	*Ia. lect. pph.*
1682, *fer.* 4 *d.* 11 *mart.*	35 *curr.*	Epist. de comet. *absol. impress. Ium. compos.* 11 *januar.* 1681 *miss. in Urb.* 27 *maii inseq.*
1682, *fer.* 3 *d.* 31 *mart.*	35 *curr.*	*Nunc à D. J. Dam. Pa... paulò antè defunctam legâsse duo m. ℔ biblioth.* 9.
1682, *fer.* 6 *die* 1 *maii.*	35 *curr.*	*Inchoata* Crit. G. de l'Hist. du C. *absol.* 15 *d. post. tradita* 30 *maii Wolf. accepta ab illo die* 11 *jul. dedit lib. in L.*
1682, *mense aug.*	35 *curr.*	*Visâ, emend. et auctâ acceptâ edit.* 2 *a. die lunæ* 29 *nov. dedit libr. in L.*
1682, *mens. oct*	35 *exeunt.*	*Accepta à D. Fetiz. m. s* Apolog. pro bell. civil. *quam mihi sub noie.* Philar. *d. d. et c. impress. Hag. accepta die* 21 *feb.* 1683.
1683, *fer.* 4 *die* 2 *sept.*	36 *curr.*	*Absol.* 2*a. edit.* Ep. ad D. S. contra præ. Com. *dedit typog.* 120 *exempl.*
1683, *fer.* 4 *die* 24 *nov.*	37 *ineunt.*	*Absol. imprimi à typogr. Graef* Examen method. *à D. Basn. eccl. Rothom. compositum, et mihi dicat.*
1683, *mens. dec.*	37 *ineunt.*	*Absol. imp.* Prosel. ab. *in-12, cujus auth. D. La R. filius mihi dicav.*
1684, *fer.* 6 *die* 21 *jan.*	37 *curr.*	*Accept. liber Heidelberg. in Brueys exarat. à theol. cand. Lenf. posteà tradit. Leers typogr.*

Années de l'ère chrétienne.	Années de mon age.	
1681, le vendredi 5 de décembre.	35 au commencement.	Oraison inaugurale pour la charge de professeur en philosophie et en histoire, dans l'école illustre nouvellement établie.
1681, le lundi 8 de décembre.	35 au commencement.	Première leçon de philosophie.
1682, le mercredi 11 de mars.	35 courante.	Fin de l'impression de la *Lettre sur les Comètes*, composée le 11 de janvier 1681, et envoyée à Paris le 27 de mai suivant.
1682, le mardi 31 de mars.	35 courante.	J'appris de M. J. que madame Paets, morte depuis peu, m'avait fait un legs de deux mille florins pour acheter des livres.
1682, le vendredi 1er. de mai.	35 courante.	Je commençai la *Critique générale de l'Histoire du calvinisme;* je l'achevai le 15 du même mois, et le 30 je la donnai à Wolfgang, de qui je la reçus imprimée le 11 de juillet qu'elle fut rendue publique.
1682, au mois d'août.	35 courante.	Je revis, corrigeai et augmentai cet ouvrage, et j'en reçus la seconde édition lorsqu'elle parut le lundi 29 de novembre.
1682, au mois d'octobre.	35 vers la fin.	Je reçus en manuscrit, l'*Apologie des guerres civiles* par M. Fétizon, qu'il m'a dédiée sous le nom de *Philarète*, et qui fut imprimée à la Haye, d'où on me l'envoya le 21 de février 1683.
1683, le mercredi 2 de septemb.	36 courante.	Seconde édition de la *Lettre à un docteur de sorbonne contre les présages des comètes*, achevée d'imprimer. Le libraire m'en donna 120 exemplaires.
1683, le mercredi 24 de novemb.	37 au commencement.	Le sieur de Graef finit l'impression de l'*Examen des Méthodes* par M. Basnage, pasteur de l'église de Rouen, qui me l'a dédié.
1683, au mois de décembre.	37 au commencement.	On a achevé d'imprimer *le Prosélyte abusé*, in-12, écrit par M. de Larroque le fils, et qui m'est dédié.
1684, le vendredi 21 de janvier.	37 courante.	Je reçus de Heidelberg un livre contre M. Brueys, composé par M. Lenfant, étudiant en théologie. Je le donnai à imprimer au sieur Leers.

Anni æræ Christi.	Anni ætat.	
1684, *fer.* 5 *die* 16 *mart.*	37 *curr.*	*Acceptum exemplar tractat. in quibus dissertat. lat. in L. à Villa, denuò excus. Amstel.*
1684, *fer.* 3 *die* 21 *mart.*	37 *curr.*	*Inchoat.* Nunc. reipub. litterar. *et die* 4 *apr. inseq. transact. cum Des B. typ. Amst. et die* 27 *maii accepta exempl. mens.* 1. *die. v.* 2 *junii accept. exempl. mensis april.*
1684, *fer* 3 *die* 9 *maii.*	37 *curr.*	*Accept. litteræ vocat. datæ Leovard.* 21 *april. styl. vet. ad philosoph. Franek. posterá die respons. petens moram : die v.* 9 *junii sequente respons. aliud gratias ag.*
1684. *fer.* 3 *die* 16 *maii.*	37 *curr.*	*Accept. litteræ Paris à D. de Frejeville nunciant. obitum fratris Jos. qui defunc. Paris. de morb.* 9 *maii.*
1685, *fer.* 2 *die* 5 *mart.*	38 *curr.*	*Accept. exemplar* Nouv. Lettres 2 *vol. in*-12.
1685, *fer.* 2 *die* 8 *maii.*	38 *curr.*	*Accept. nuncius obit. patris qui contigit die sabb.* 31 *mensis martis.*
1685, *fer.* 4 *die* 27 *jun.*	38 *curr.*	*Acceptæ Amstel. literæ Saverd. scriptæ nunciant. fratrem ductum die* 10 *jun. in carcer. Appam. indè* 10 *jul. transv. Burdig. in arcem quæ vulgò* Chat.Tr. *ubi obiit die* 12 *novemb. inseqt.*
Mens. octobr.	38 *exeunt.*	*Versa gallicè epistola à Paets* De nuperis. *Vide* Novell. 1070.
1686, *men. febr. die* 25 *fer.* 2.	39 *curr.*	*Absoluta impress.* Responsionis ad Monit. Arnal. circa de sens. volupt. opinion. Mallebr.

ANNÉES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.	ANNÉES DE MON AGE.	
1684, le jeudi 16 de mars.	37 courante.	Je reçus un exemplaire du recueil qui contient la dissertation latine contre Louis de la Ville, réimprimée à Amsterdam.
1684, le mardi 21 de mars.	37 courante.	Je commençai les *Nouvelles de la République des Lettres*, et le 4 d'avril suivant je fis accord avec Des Bordes, libraire d'Amsterdam; le 27 de mai je reçus des exemplaires du premier mois (de mars), et le 2 de juin j'en reçus du mois d'avril.
1684, le mardi 9 de mai.	37 courante.	Je reçus des lettres datées de Leuwarde du 21 d'avril, vieux style, où l'on m'offrait la chaire de professeur en philosophie dans l'académie de Franeker; j'y fis réponse le lendemain, et je demandai qu'on me donnât du temps pour y penser. Le 9 de juin suivant je remerciai.
1684, le mardi 16 de mai.	37 courante.	Je reçus des lettres écrites de Paris par M. de Frejeville, qui m'apprenaient la mort de mon frère Joseph, mort de maladie à Paris, le 9 de mai.
1685, le lundi 5 de mars.	38 courante.	Je reçus un exemplaire des *Nouvelles lettres sur l'Histoire du calvinisme*, en 2 volumes in-12.
1685, le lundi 8 de mai.	38 courante.	J'appris la nouvelle de la mort de mon père qui arriva le samedi 31 de mars.
1685, le mercredi 27 de juin.	38 courante.	On reçut à Amsterdam des lettres écrites de Saverdun, qui marquaient que mon frère avait été conduit en prison à Pamiers le 10 de juin; le 10 de juillet il fut transféré à Bordeaux, au Château Trompette, où il mourut le 12 novembre suivant.
Au mois d'octobre.	38 vers la fin.	Je traduisis en français la *lettre* de M. Paets *De nuperis*, etc. Voy. les *Nouvelles de la République des Lettres*, p. 1070.
1686, le lundi 25 de février.	39 courante.	On acheva l'impression de la *Réponse à l'Avis de M. Arnauld touchant l'opinion du père Mallebranche sur le plaisir des sens.*

Anni æræ Christi.	Anni ætat.	
Die 6 et 7 men. mart.	39 *curr.*	*Composita* epist. *appendix fut. libri Deckherri* De adesp.
Die 22 mart. fer. 6.	39 *curr.*	* *
Die 28 octob. fer. 4.	39 *desin.*	* (1).
1687, *fer.* 1 *die* 16 *feb.*	40 *curr.*	*Incepi morbo laborare quo intermittere coact.* Nouv. de la Rep. *non prorsùs peract. mens. febr.* *Abruptum omninò opus trans. in potest. D. de Beauv. qui novum adorn. mens. sept. Abruptum quoque colleg.*
Die 20 jun.	40 *curr.*	*Recept.* 3^{a}. *pars* Com. ph. *quæ ante morb. absoluta fuĕr. et typog. trad. et ante fin. febru. prorsùs typis descr.*
Die 8 aug.	40 *curr.*	*In viam me dedi tend. Cliv. quò perventum die 13 aug. posterâ die in hosp. D. Ferrand past. in castello usque ad 15 sept. Hinc. Sylv. Ducis, inde Aquis gr. cum D. D. Piel. et Farjon. Versus 18 oct.*

(1) Ces deux endroits sont coupés dans l'original : l'un regardait l'impression de la *France toute catholique* etc., et l'autre, celle de la première et seconde partie du *Commentaire philosophique*, qui parurent en même temps. La troisième partie se trouve ci-dessous au 20 de juin 1687.

Années de l'ère chrétienne.	Années de mon age.	
Le 6 et 7 du mois de mars.	39 courante.	Je composai la *lettre* qui devait être mise à la fin du livre de Deckherrus sur les *Auteurs anonymes*.
Le vendredi 22 de mars.	39 courante.	* *
Le mercredi 28 d'octobre.	39 vers la fin.	* *
1687, le dimanche 16 de février.	40 courante.	Je fus attaqué d'une maladie qui m'obligea de discontinuer les *Nouvelles de la République des Lettres*, sans pouvoir achever le mois de février.
		J'abandonnai tout-à-fait cet ouvrage, et le remis à M. de Beauval qui fit paraître un nouveau journal au mois de septembre : j'interrompis aussi mes leçons.
Le 20 de juin.	40 courante.	Je reçus la troisième partie du *Commentaire philosophique*, qui avait été achevée avant ma maladie, et donnée au libraire, et qu'on avait achevé d'imprimer avant la fin de février.
Le 8 d'août.	40 courante.	Je fis un tour à Clèves, où j'arrivai le 13 d'août. Le lendemain j'allai loger chez M. Ferrand, ministre du château, et je demeurai chez lui jusqu'au 15 de septembre ; de là je passai à Bois-le-Duc et ensuite à Aix-la-Chapelle avec messieurs Pielat et Farjon. Je revins à Rotterdam le 18 d'octobre.

N°. II.

ORDONNANCE DE M. DE LA REYNIE, lieutenant général de police de la ville, prevôté et vicomté de Paris, touchant la *Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg.*

DE PAR LE ROI,

Et monsieur le prevôt de Paris, ou monsieur son lieutenant général de police.

SUR ce qui nous a été représenté par le procureur du roi, que quelques personnes mal intentionnées ont fait apporter et débité en cette ville plusieurs exemplaires d'un livre qui a pour titre, *Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg*, imprimé, suivant qu'il est marqué sur la première page, à Ville-Franche, chez Pierre-le-Blanc, en 1682, dans lequel l'auteur dudit livre au lieu d'une juste et sage critique permise aux hommes de lettres et d'érudition, a eu la témérité d'avancer sous ce titre spécieux de *Critique*, plusieurs faits calomnieux et supposés, qui tendent, sous un faux zèle de religion, à corrompre la fidélité des sujets; et d'autant qu'il est de l'intérêt public d'empêcher le débit d'un livre aussi pernicieux, et que ceux qui s'en trouveront être les auteurs, ou qui l'auront imprimé, fait apporter en cette ville, vendu ou débité, soient punis suivant la disposition et la rigueur des ordonnances, requérait le procureur du roi, que sur ce il fût par nous pourvu. VU ledit livre intitulé, *Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg*, imprimé à Ville-Franche, chez Pierre-le-Blanc, en 1682, suivant qu'il est marqué; ledit livre contenant trois cent trente-huit pages, et divisé en vingt-deux lettres. NOUS, faisant droit sur ledit réquisitoire, avons déclaré le livre intitulé, *Critique générale de l'Histoire de M. Maimbourg*, diffamatoire et calomnieux, rempli d'impostures téméraires et séditieuses, et comme tel ordonnons qu'il sera lacéré et brûlé en place de Grève, par les mains de l'exécuteur de la haute-justice; et qu'à la requête et diligence du procureur du roi, il sera informé contre ceux qui ont composé, imprimé, fait apporter en cette ville, vendu et débité ledit livre, et le procès fait et parfait aux coupables, suivant la rigueur des ordonnances. FAISONS très-expresses défenses à tous imprimeurs et libraires d'imprimer, vendre et débiter ledit livre, à peine de la vie, et à toutes autres personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient d'en faire faire aucun commerce ou débit, à peine de punition exemplaire; et sera la présente ordonnance publiée et affichée aux lieux ordinaires et accoutumés; même en la chambre des libraires et imprimeurs de cette ville, afin

qu'il n'en soit prétendu cause d'ignorance. Ce fut fait et donné par messire GABRIEL NICOLAS DE LA REYNIE, conseiller d'état ordinaire, lieutenant général de police de la ville, prevôté et vicomté de Paris, le sixième jour de mars 1683.

Signé,

DE LA REYNIE DE RIANTZ.

SAGOT, greffier.

L'ordonnance ci-dessus a été lue, publiée et affichée à son de trompe et cri public, aux lieux ordinaires et accoutumés par moi, Marc-Antoine Pasquier, juré crieur ordinaire du roi, en ladite ville, prevôté et vicomté de Paris, y demeurant rue du milieu de l'hôtel des Ursins, accompagné d'Étienne du Bos, juré trompette du roi, Philippe le Sieur et Louis la Coste, commis trompettes, le neuvième jour de mars 1683.

Signé, PASQUIER.

De l'imprimerie de DENYS THIERRY, rue Saint-Jacques.

N°. III.

ACTES du Consistoire de l'église wallonne de Rotterdam, concernant le *Dictionnaire historique et critique de M. Bayle.*

Le 3 *novembre* 1667.

MESSIEURS les commissaires nommés dans le dernier acte du 15 septembre dernier ont fait rapport qu'ils avaient examiné les extraits que messieurs de Superville et le Page, pasteurs, ont faits touchant les passages du livre du sieur Bayle intitulé *Dictionnaire historique et critique*, qui regardent les saletés, et qu'ayant conféré lesdits extraits avec ledit livre, ils y avaient trouvé des réflexions sales, des expressions et des questions peu honnêtes, et quantité de citations obscènes, comme cela est plus amplement exprimé dans un mémoire qu'ils en ont produit, où les passages en sont marqués; sur quoi la compagnie a trouvé à propos que ledit mémoire sera gardé par le secrétaire, pour être produit quand la compagnie fera la délibération générale à l'égard dudit livre, et cependant les autres membres de la compagnie pourront encore examiner ledit mémoire et y faire leurs remarques entre-ci et quinze jours; et il a été trouvé à propos par provision, que cet acte et les actes semblables qui seront faits sur ce sujet, ne seront pas enregistrés dans le livre des actes, que par ordre exprès de la compagnie.

Le 17 *novembre* 1697.

Le temps de quinze jours marqué dans l'acte précédent, pour faire des remarques sur le mémoire mentionné dans ledit acte, étant échu présentement, il a été demandé si les autres membres de la compagnie y avaient fait des remarques; sur quoi personne n'ayant témoigné en avoir fait, le rapport contenu

dans ledit mémoire est arrêté et tenu pour être le sentiment de la compagnie.

Le même jour.

Messieurs les commissaires susdits ont fait rapport qu'ils avaient examiné les extraits que messieurs de Superville et le Page, pasteurs, ont faits touchant des passages du susdit livre, du sieur Bayle, dans l'article de David, et qu'ayant conféré lesdits extraits avec ledit livre, il y avaient trouvé que le sieur Bayle fait en général un portrait affreux de la conduite et du gouvernement de ce roi prophète, et qu'en particulier il traite plusieurs de ses actions d'une manière indigne et scandaleuse, comme cela est plus amplement exprimé dans un mémoire que lesdits commissaires en ont produit, où les passages en sont marqués; sur quoi la compagnie a trouvé à propos que ce mémoire sera gardé comme le précédent et les autres membres de la compagnie pourront encore examiner ledit mémoire, et y faire leurs remarques entre-ci et quinze jours.

Le 1er décembre 1697.

Le temps de quinze jours marqué dans l'acte précédent, pour faire des remarques sur le mémoire à l'égard de l'article de David, mentionné dans ledit acte, étant échu présentement, il a été demandé si les autres membres de la compagnie y avaient fait des remarques; sur quoi personne n'ayant témoigné en avoir fait, le rapport contenu dans ledit mémoire est arrêté et tenu pour être le sentiment de la compagnie.

Le même jour.

Messieurs les commissaires susdits ont fait rapport qu'ils avaient examiné les extraits que messieurs de Superville et le Page, pasteurs, ont faits touchant les passages du susdit livre du sieur Bayle dans les articles Manichéens, Marcionites et Pauliciens, et qu'ayant conféré lesdits extraits avec ledit livre, ils y auraient trouvé que le sieur Bayle non-seulement y avance des argumens dont les manichéens se sont servis autrefois, mais que de plus il y fait des argumens nouveaux en faveur du manichéisme, qui tendent même à combattre les hypothèses de tous les théologiens protestans, et qu'enfin il fait triompher l'hypothèse des manichéens, dont lesdits commissaires en ont été fort scandalisés, comme cela est plus amplement exprimé dans un mémoire que lesdits commissaires en ont produit, où les passages en sont marqués; sur quoi la compagnie a trouvé à propos que ce mémoire sera gardé comme les précédens, et les autres membres de la compagnie pourront encore examiner ledit mémoire et y faire leurs remarques entre-ci et quinze jours.

Le 8 décembre 1697.

Messieurs les commissaires susdits ont fait rapport qu'ils avaient examiné les extraits que messieurs de Superville et le Page, pasteurs, ont faits touchant des passages du susdit livre du sieur Bayle dans l'article de

PYRRHON, et qu'ayant conféré lesdits extraits avec ledit livre, lesdits commissaires avaient dressé un mémoire de ce qu'ils y avaient trouvé de scandaleux et de blâmable, lequel mémoire ils ont produit à la compagnie; sur quoi la compagnie a trouvé à propos que ce mémoire sera gardé comme les précédens et que les autres membres de la compagnie pourront encore examiner ledit mémoire, et y faire leurs remarques entre cy et huit jours.

Le 15 decembre 1697.

Le temps de quinze jours marqué dans le second acte du premier de ce mois, pour faire des remarques sur le mémoire à l'égard de l'article des MANICHÉENS, MARCIONITES et PAULICIENS mentionné dans ledit acte, etc., aussi le temps de huit jours marqué dans l'acte précédant celui-ci, pour faire des remarques sur le mémoire à l'égard de l'article de PYRRHON, mentionné dans ledit acte, étant échus présentement; il a été demandé si les autres membres de la compagnie y avaient fait des remarques; sur quoi personne n'ayant témoigné en avoir fait, le rapport contenu dans lesdits deux mémoires est arrêté et tenu pour être le sentiment de la compagnie.

Le même jour.

Messieurs les commissaires susdits ont fait rapport qu'ils avaient examiné les extraits que messieurs de Superville et le Page, pasteurs, ont faits des passages du susdit livre du sieur Bayle dans divers articles à l'égard des *athées* ou des *épicuriens*; et qu'ayant conféré ces extraits avec ledit livre, lesdits commissaires avaient dressé un mémoire de ce qu'ils y avaient trouvé de scandaleux et de blâmable, lequel mémoire ils ont produit à la compagnie; sur quoi la compagnie a trouvé à propos que ce mémoire sera gardé comme les précédens, et que les autres membres de la compagnie pourront encore examiner ledit mémoire, et y faire leurs remarques entre cy et samedi prochain.

Le même jour.

Monsieur le Page, l'un de nos pasteurs, a rapporté à la compagnie que le sieur Bayle était venu chez lui, le 10 de ce mois, lui dire qu'il avait appris que le consistoire examinait son *Dictionnaire critique*, que cela l'avait surpris, parce qu'il ne croyait pas que les dictionnaires fussent sujets à l'examen; qu'on l'avait assuré que nous trouvions à redire aux articles de DAVID, des MANICHÉENS ou PAULICIENS, des PYRRHONIENS, et à diverses expressions et citations trop libres; que, cela étant, il se proposait d'adoucir et rectifier ces choses dans une seconde édition, soit en ajoutant, soit en retranchant, et qu'il souhaitait que notre compagnie fût informée de cette déclaration qu'il faisait, et dont il espérait qu'elle serait satisfaite; sur quoi la compagnie ayant délibéré, a trouvé à propos de se rassembler extraordinairement jeudi prochain sur l'affaire dudit sieur Bayle.

Le jeudi 19 décembre 1697.

La compagnie étant extraor-

dinairement assemblée suivant l'acte précédent, et ayant fait relire les quatre premiers mémoires dans l'affaire du sieur Bayle, mentionnés dans les actes précédens; elle a trouvé à propos d'avertir par la bouche du secrétaire, le sieur Bayle de se trouver devant elle, mardi prochain après-midi, à trois heures et demie, pour ladite affaire.

Le samedi 21 décembre 1697.

Le temps marqué dans le second acte du 15 de ce mois, pour faire des remarques sur le mémoire à l'égard de divers articles concernant des *athées* ou des *épicuriens*, mentionnés dans ledit acte, étant échu présentement, il a été demandé si les autres membres de la compagnie y avaient fait des remarques; sur quoi personne n'ayant témoigné en avoir fait, le rapport contenu dans ledit mémoire est arrêté et tenu pour être le sentiment de la compagnie.

Le mardi 24 décembre 1697.

La compagnie étant extraordinairement assemblée suivant l'acte du 19 de ce mois, a comparu devant elle le sieur Bayle, à qui la compagnie ayant exposé, par la bouche du président, qu'elle avait trouvé dans le livre dudit sieur, intitulé *Dictionnaire historique et critique*, divers passages qui ont paru à la compagnie scandaleux; et en premier lieu, qu'il se trouvait dans sondit livre des expressions, citations et réflexions impures; là-dessus ledit sieur Bayle a dit « qu'il n'était point préparé à » répondre, n'ayant pas su ce » qui lui serait proposé par la » compagnie, et a ajouté qu'il y » avait de la différence entre un » écrivain philosophe ou histo- » rien, et entre un théologien; » qu'un historien doit être fi- » dèle et sans partialité, et qu'il » est responsable quand il fait » de faux rapports; qu'il pour- » rait demander à cette compa- » gnie vingt audiences de deux » heures chacune pour exposer » ses raisons; mais qu'il ne vou- » lait point se servir de ce moyen, » et qu'il voulait éviter la lon- » gueur; qu'il soutenait qu'il » n'avait rien avancé dans son- » dit livre comme son sentiment » qui fût contraire à nos con- » fessions de foi, et qu'il y avait » maintenu les points de la reli- » gion; qu'on ne devait pas s'ar- » rêter à ce qui n'est que des » bagatelles; qu'on pourrait cri- » tiquer sur les extraits que la » compagnie a fait faire à l'égard » des faits et à l'égard du droit, » mais qu'il ne voulait point » entrer dans cette discussion; » que dans la préface dudit li- » vre il avait déclaré qu'il se- » rait prêt à corriger ce qui » pourrait s'y trouver devoir » être corrigé, et que dans ses » *Réflexions* qu'il avait publiées » contre un imprimé intitulé, » *Jugement du public*, etc., il » avait fait une semblable dé- » claration; qu'il déclarait en- » core à cette compagnie d'être » résolu de changer dans une » seconde édition ce que la com- » pagnie y trouverait à redire, » et que déjà il travaillait à la » correction dudit livre. »

Sur quoi la compagnie, ayant délibéré et fait rentrer le sieur Bayle, lui a fait dire, par M. le

président, qu'elle n'entrerait pas à présent dans une réponse aux raisons susdites alléguées par ledit sieur; et touchant sa résolution qu'il a déclarée, qu'elle paraissait à la compagnie d'être vague; que ledit sieur avait parlé de changer dans une seconde édition et non point de rétracter; que la compagnie n'était pas assurée quand cette seconde édition se ferait, et aussi que divers empêchemens survenans en pourraient empêcher l'exécution; que les remarques que la compagnie a faites sur ledit livre étaient d'importance. Sur quoi le sieur Bayle a dit, « qu'il serait » prêt non-seulement à faire des » changemens dans ledit livre; » mais aussi de rétracter ce qu'il » y serait trouvé devoir être » rétracté, et que même dès à » présent, s'il y avait des pro- » positions, étant de lui, qui » seraient contraires à notre re- » ligion, qu'il les déclarait hé- » rétiques. »

Après quoi la compagnie lui a fait dire qu'elle lui ferait indiquer les passages dudit livre et les remarques de la compagnie, et ensuite elle a nommé MM. Piélat, de Superville et le Page, pasteurs, MM. Fanueil, Diodati et Vermande, anciens; et MM. de Tinnebacq et de Peyster, diacres, pour indiquer audit sieur Bayle les passages et les remarques contenues dans les cinq mémoires qui sont faits sur ce sujet, et pour entendre ce que ledit sieur dira là-dessus, ensuite en faire rapport à la compagnie.

Le 5 *de janvier* 1698.

Messieurs les commissaires, nommés dans l'acte du 24 décembre dernier, ont fait rapport qu'ayant été assemblés le 30 suivant, ils avaient exposé au sieur Bayle en substance les remarques contenues dans les cinq mémoires faits à l'égard de son livre, mentionnés dans ledit acte, et qu'ayant entendu les éclaircissemens et réponses générales, et aussi les offres dudit sieur sur ce sujet, ils avaient trouvé à propos que ledit sieur mît par écrit ce qu'il avait dit devant eux, ce que le sieur Bayle ayant fait, ils en ont produit un mémoire signé dudit sieur; lequel étant lu devant la compagnie, après des réflexions là-dessus, elle a trouvé à propos de prier les mêmes commissaires de dresser un projet de réponse audit mémoire, et de le communiquer à la compagnie, qui se rassemblera extraordinairement pour cela mardi prochain, et a ordonné que le sieur Bayle soit averti de se trouver audit jour devant elle.

MÉMOIRE *présenté à messieurs du consistoire de l'église wallonne de Rotterdam, le dimanche* 5 *de janvier* 1698, *au sujet du* DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

« MESSIEURS,

» Ce que j'eus l'honneur de » vous dire le 24 du mois passé, » et de répéter plus amplement » à messieurs vos commissaires » lundi dernier lorsqu'ils me » lurent leurs remarques, je le » donne par écrit aujourd'hui à » la compagnie avec des expli- » cations plus particularisées.

» Cela se réduit à deux points : » le premier est, que j'ai une » infinité de choses à alléguer » tant en raisons qu'en exemples » pour ma justification, sans la

» discussion desquelles on ne » peut vider cette affaire équi- » tablement par la voie du ju- » gement. Le second est, que si, » pour éviter les longueurs et » autres inconvéniens, votre » compagnie trouve à propos de » la terminer par voie d'accom- » modement, j'en faciliterai les » moyens de tout mon possible. » Pour cet effet, je déclare en » premier lieu très-sincèrement » que mon intention n'a jamais » été d'insérer dans mon Dic- » tionnaire aucune chose qui » donnât un juste sujet de scan- » dale aux bonnes âmes. J'ai » toujours espéré que la liberté » que je prenais à certains égards » serait favorablement inter- » prétée, par les réflexions que » l'on ferait que c'est un laïque » et un philosophe qui parle, et » cela dans une histoire, une » critique, et un vaste commen- » taire, et que j'ai eu soin de » mettre, partout où ils étaient » nécessaires, des correctifs et » des éclaircissemens qui ra- » mènent mon lecteur au prin- » cipe le plus orthodoxe de notre » communion, savoir, que l'É- » criture est la règle de ce que » nous devons croire, soit que » la raison le puisse compren- » dre, soit qu'elle ne le puisse » pas. J'ai espéré aussi que cha- » cun se souviendrait que la » qualité d'historien impose la » nécessité de rapporter bien » des choses qu'un autre auteur » ne dirait pas sur le fort et le » faible de chaque parti, et que » les pères de l'Église ont rap- » porté des détails d'impuretés » et d'obscénités qui font hor- » reur.

» Je déclare, en second lieu, » que je suis extrêmement fâché » que, contre mon intention et » mes espérances, plusieurs per- » sonnes aient été offensées de » la liberté que j'ai prise; si » j'avais prévu cela, je m'en se- » rais abstenu avec un grand » soin. Pour y remédier d'une » manière efficace, je promets » de rectifier dans une seconde » édition, à laquelle je travail- » lerai incessamment, les en- » droits qui ont donné lieu aux » plaintes. Cela me paraît facile, » soit par des retranchemens, » soit par des additions, soit par » des changemens d'expression. » La lecture des remarques de » messieurs vos commissaires » m'a fait connaître ces endroits » plus distinctement que je ne » les connaissais. Je me condui- » rai dans la correction avec de » très-grands égards auxdites » remarques, d'autant plus que » je reconnais qu'elles ont été » faites par des personnes très- » habiles, et aux bons avis et » aux lumières que messieurs » les pasteurs de cette Église » voudront bien me communi- » quer; et je considérerai beau- » coup plus si une chose peut » choquer une partie de mes » lecteurs, que si dans le fond » elle est véritable et n'est pas » contraire à nos confessions » de foi.

» Je promets en particulier » de refondre de telle sorte l'ar- » ticle du prophète David, qu'il » n'y restera aucune pierre d'a- » choppement. Quant à ce qui se » rapporte à l'hérésie des *mani-* » *chéens*, j'ai déclaré assez net- » tement qu'elle est horrible,

» extravagante, contraire aux » notions communes, et que par » l'Écriture sainte on la ruine » sans aucune peine. J'ai seulement établi que ses objections » sur l'origine du mal ne peuvent être résolues par les forces de notre raison, et je n'ai » point cru que ce fût dire autre » chose que ce que tous nos » théologiens avouent de l'incompréhensibilité de la prédestination. Cependant je promets de méditer de nouveau » sur cette matière, et de chercher des raisons philosophiques contre ces objections; et » si messieurs vos pasteurs veulent bien se donner la peine » de m'en fournir, je les mettrai » en œuvre le mieux qu'il me » sera possible, et avec d'autant » plus de joie que le manichéisme est une hérésie abominable » à l'égard de la morale, et » ridicule et monstrueuse à l'égard de la métaphysique. Ce » que je promets à l'égard de » cet article se doit aussi entendre en particulier à l'égard » de celui de PYRRHON.

» En un mot je déclare que » je recevrai avec joie et pour » en profiter, tous les avis qui » me pourront être communiqués, afin de rendre mon » livre plus utile au public, et » plus édifiant aux églises; surtout je recevrai avec beaucoup » de soumission les bons avis de » la compagnie.

» Il ne me reste, messieurs, » que deux choses à vous déclarer. La première est que je » n'ai jamais eu dessein d'avancer comme mon sentiment » aucune doctrine qui fût contraire à la confession de foi de » l'Église réformée dont je fais » profession, et dans laquelle je » demande à Dieu la grâce de me » faire vivre et mourir. S'il se » trouve donc dans mes ouvrages » quelque doctrine de cette nature, je la désavoue et je la rétracte entièrement dès aujourd'hui. » La seconde chose est que j'ai » tout lieu d'espérer que la compagnie, n'ayant en vue que la » paix et l'édification du public, » sera pleinement contente de » ce que dessus; car c'est, ce me » semble, tout ce qu'on peut » exiger d'un auteur en semblables cas: outre qu'en prenant la voie du jugement elle » ne peut ignorer qu'il y aura » beaucoup de longueurs, que » j'ai des raisons justificatives à » alléguer sur chaque point; » qu'il faudra peut-être passer » d'un tribunal à un autre, et » en venir même à des écrits » imprimés, qui ne serviront » qu'à exciter de nouveaux troubles sans aucun fruit pour l'Église, et, au contraire, au contentement de nos adversaires.

» Si tout ce que je viens de » dire ne produisait pas l'entière » pacification de cette affaire, » et si nonobstant cela l'on en » venait à la voie du jugement, » je demande qu'aucune des » choses que j'ai déduites ci-dessus ne puisse préjudicier à » ma cause, ni aux prétentions » de récusation, s'il en faut » faire, ni aux voies d'appel si » le cas y échet. Je demande » aussi qu'on ne prenne point » pour une partie de mon plaidoyer ce que j'ai dit, soit à

» votre compagnie, soit à mes-
» sieurs vos commissaires. »

Et était signé,

BAYLE.

Le mardi 7 janvier 1698.

La compagnie étant extraordinairement assemblée suivant l'acte dernier, et se trouvant incomplète bien que tous les membres fussent avertis spécialement pour résoudre sur ce sujet, et considérant la brièveté du temps à cause que le consistoire doit changer dimanche prochain; après avoir examiné le projet de réponse dressé par messieurs les commissaires mentionnés dans l'acte précédent, elle a trouvé à propos de faire seulement la lecture dudit projet au sieur Bayle, lequel en ayant demandé copie, la compagnie n'a pas pris de résolution là-dessus, mais a trouvé à propos de se rassembler encore jeudi prochain.

Le jeudi 9 *janvier* 1698.

La compagnie étant encore extraordinairement assemblée suivant l'acte précédent, et ayant lu de nouveau le projet dressé par messieurs les commissaires et communiqué au sieur Bayle, selon qu'il est mentionné dans l'acte précédent, l'a approuvé unanimement; dont la teneur s'ensuit :

La compagnie continuant à délibérer sur l'affaire qui regarde M. Bayle, après avoir entendu ledit sieur Bayle dans ses éclaircissemens et réponses générales, tant en plein consistoire le mardi 24 décembre dernier, que le lundi 30 de ce mois en présence des commissaires, qui lui ont communiqué de vive voix la substance des cinq mémoires dressés par la compagnie sur son Dictionnaire, et ont fait rapport de tout dimanche dernier, 5 du présent mois; après avoir aussi examiné l'écrit présenté à la compagnie le même jour dimanche dernier par ledit sieur Bayle, et signé de sa main, dans lequel il explique plus distinctement ses intentions et ses desseins :

La compagnie déclare qu'elle est bien aise de voir,

1°. Que ledit sieur Bayle proteste de vouloir vivre et mourir dans la profession de la religion réformée que Dieu lui a fait la grace de connaître, et dans laquelle il a persévéré jusqu'à présent, désavouant et rétractant dès aujourd'hui tout ce qu'il pourrait avoir avancé dans ses ouvrages contre notre confession de foi, posé qu'il s'y trouvât quelque chose de tel, ce qu'il ne croit pas, puisqu'il a toujours eu une intention tout opposée;

2°. Que ledit sieur Bayle est extrêmement fâché de ce que, contre ses intentions et ses espérances, plusieurs personnes ont été offensées de la liberté qu'il a prise dans son Dictionnaire, et que s'il avait prévu cela, il s'en serait abstenu avec un grand soin;

3°. Qu'il a en horreur le *manichéisme*, comme une hérésie que l'Écriture renverse de fond en comble, et qui est abominable et monstrueuse par rapport tant à la morale qu'à la métaphysique, ajoutant qu'il travaillera fortement à la réfuter; ce qu'il promet aussi à l'égard du *pyrrhonisme*;

4°. Qu'en particulier il se pro-

pose de corriger tellement l'article de DAVID dans une seconde édition, qu'il n'y restera plus nulle pierre d'achoppement;

5°. Qu'enfin, pour remédier aux plaintes qu'on a faites contre son Dictionnaire, il se propose de travailler incessamment à une seconde édition, dans laquelle il changera, corrigera, rectifiera, retranchera tout ce qui peut avoir choqué, et que pour rendre cette édition plus correcte, il aura de grands égards aux mémoires qui lui ont été communiqués par la compagnie, et à tous les avis qu'elle voudra bien lui donner :

La compagnie est bien aise de voir M. Bayle dans ces dispositions; mais elle ne peut approuver diverses autres choses que ledit sieur Bayle a insérées dans son écrit, comme entr'autres, ce qu'il prétend pouvoir justifier ce qu'il a avancé dans son Dictionnaire si l'on en vient à une discussion, ni qu'il parle des raisons qu'il alléguera alors comme des raisons capables de le disculper, de manière qu'il semble que ce ne soit que par condescendance, et pour ne pas offenser les bonnes âmes qu'il veuille bien corriger et rectifier son ouvrage, et non pas que dans le fond il y soit obligé, ni que cet ouvrage en ait besoin, parce qu'en qualité de laïque, de philosophe, d'historien et de commentateur, il lui a été permis d'avancer beaucoup de choses qu'on ne souffrirait pas dans un autre auteur. La compagnie ne peut goûter ses exceptions, ainsi que le président représentera plus au long à M. Bayle, et cependant voulant bien prendre la voie d'indulgence pour tâcher de terminer cette affaire, elle estime que pour y parvenir il faut,

1°. Que M. Bayle acquiesce aux remarques qui lui ont été faites par la compagnie, qu'il en reconnaisse la solidité, et promette d'en profiter en s'y conformant dans une seconde édition. Ces remarques regardent 1°. les *obscénités* répandues dans l'ouvrage; 2°. l'article de *David;* 3°. le *manichéisme;* 4°. le *pyrrhonisme;* 5°. les louanges excessives données aux *athées* avec les conséquences qu'il en tire; sur quoi il déclarera qu'il est fâché d'avoir donné sujet de plainte.

2°. Il est nécessaire que ledit sieur Bayle promette qu'à l'avenir il se gardera bien de rien avancer dans ses écrits qui puisse choquer soit la pureté de la morale, soit la vérité de la doctrine: mais qu'au contraire il consacrera les talens que Dieu lui a départis, à la défense de l'une et de l'autre, et à l'édification de l'Église.

3°. Que pour réparer le scandale du passé, et procurer l'édification publique, M. Bayle sera fortement exhorté à n'attendre pas une seconde édition de son Dictionnaire, qui pourrait trop tirer en longueur, mais à travailler au plus tôt de faire imprimer quelque ouvrage dans lequel il fasse connaître au public les sentimens qu'il nous a témoigné avoir sur les points qui lui ont été proposés.

Ensuite M. Bayle étant entré, M. le président lui a fait de nouveau la lecture dudit projet, qui

était désormais la résolution de la compagnie, et lui a demandé ce qu'il avait à répondre là-dessus. Sur quoi ledit sieur Bayle a témoigné qu'il acquiesçait à cette résolution, et a en même temps délivré le mémoire écrit et signé de sa main, tel qu'il suit :

« Messieurs,

» Étant persuadé que la compagnie ne cherche en finissant » cette affaire qu'à procurer de » bonne foi l'édification du pu- » blic et la gloire de Dieu, et » voulant concourir avec elle de » tout mon possible pour ce » grand bien, j'accepte les con- » ditions contenues dans l'acte » qui me fut lu le 7 du courant; » et je déclare en particulier » quant aux remarques qui » m'ont été communiquées par » la compagnie, que j'y ac- » quiesce comme à une règle » que je suivrai ponctuellement » dans la correction de mon » Dictionnaire pour une nou- » velle édition.

» Je satisferai aussi, autant » qu'il me sera possible, à l'ex- » hortation de la compagnie » touchant un écrit antérieur à » la nouvelle édition, et j'espère » que cela ne tardera pas beau- » coup.

» J'espère, et je le demande » très-humblement à la com- » pagnie, qu'elle ne permettra » point que ses remarques, et » autres papiers touchant cette » affaire tombent entre les mains » de gens qui en pussent abuser » pour publier des écrits qui ne » feraient que troubler l'édifi- » cation des âmes et par eux- » mêmes, et par les réponses » qu'on serait peut-être con- » traint d'y faire. A Rotterdam, » le 9 de janvier 1698. »

Et était signé,

Bayle.

Ensuite, M. Bayle s'étant retiré, la compagnie, délibérant sur sa réponse, a résolu de s'en contenter, parce qu'il accordait tout ce qu'on lui demandait, qu'il acquiesçait aux remarques de la compagnie sur son *Dictionnaire*, et promettait de publier au plus tôt un écrit qui ferait savoir au public ses bonnes dispositions. Elle a estimé qu'en terminant ainsi cette affaire, l'Église en serait plus édifiée que par de longues contestations; outre que ce serait le moyen le plus efficace pour engager M. Bayle à faire servir ses talens à l'avancement du règne de Notre-Seigneur. Ayant donc été rappelé dans la compagnie, le président lui a déclaré 1°. que la compagnie était contente de sa réponse; 2°. qu'elle l'assurait que les écrits communiqués de part et d'autre ne seraient donnés à personne pour être publiés, que ce n'était pas l'usage de la compagnie, et qu'elle savait bien que quand des affaires étaient terminées, on ne devait pas donner lieu à les recommencer par des imprimés; 3°. qu'elle ne doutait pas aussi qu'il ne satisfît de son côté à la promesse qu'il faisait de publier dans peu un écrit par lequel il informerait le public des bons sentimens qu'il nous avait témoignés, et que le plus tôt que cet écrit paraîtrait serait le mieux. Ce que ledit sieur Bayle a encore promis. Après quoi le président lui a représenté

que plus Dieu lui avait départi de talens, plus il était en obligation de les consacrer à sa gloire; qu'il devait travailler à édifier l'Église, qu'on espérait qu'il s'y appliquerait à l'avenir, que la compagnie l'y exhortait fortement, et que moyennant cela elle priait Dieu de répandre sa bénédiction sur ses travaux. M. Bayle a assuré qu'il répondrait aux intentions de la compagnie, et l'a remerciée de ses bons souhaits.

Tous les susdits actes jusques à ce jour, 11 janvier 1698, ont été lus et approuvés par la compagnie, ce 11 janvier 1698. *Ainsi signé*, LE PAGE, pasteur; PIÉLAT, pasteur; DE SUPERVILLE, pasteur; BASNAGE, ministre; J. V. KAEREN, ancien; F. VAN SCHOONHOVEN, ancien; JEAN FANUEIL, ancien; JACOB VERMANDE, ancien; THÉODORE SISMUS, diacre et secrétaire; D. PRINS, diacre; GOVERT COOLBRANT; PIERRE BALDE; ISAAC BERDOÈS, diacre; G. ALLART, diacre; JEAN DE PEYSTER, diacre.

Le 7 décembre 1698.

Messieurs les commissaires nommés dans l'acte du 28 septembre, pour travailler dans l'affaire de M. Bayle, ont fait rapport de leur commission, sur quoi la compagnie trouve que,

1°. La lettre imprimée dudit sieur Bayle a paru plus tard qu'on n'avait lieu d'espérer, et qu'il aurait été à souhaiter que M. Bayle l'eût fait imprimer plus tôt conformément à ses promesses.

2°. Que ledit sieur Bayle n'en a envoyé aucun exemplaire à la compagnie, bien qu'il fût en obligation de lui faire voir qu'il avait satisfait à son engagement.

3°. Que le nombre des exemplaires de cette lettre a été trop petit, et qu'il ne s'en trouve plus il y a long-temps chez les libraires, de manière qu'il semble qu'on ait eu dessein de supprimer cette lettre aussitôt qu'on l'a publiée, et de ne la mettre entre les mains que de moins de personnes qu'il serait possible, ce qui est contre l'intention de la compagnie, qui souhaitait que le public fût informé des déclarations que M. Bayle a faites sur cette affaire.

4°. Ce qui est le plus important, que M. Bayle a passé bien légèrement sur les matières dont on avait été choqué, et qu'il en parle même comme de choses soutenables, prétendant pouvoir défendre ce qu'il a avancé dans son *Dictionnaire*, parce qu'en qualité de commentateur et d'historien il lui a été permis de parler autrement que s'il avait fait le dogmatique; excuse qu'il avait alléguée au consistoire par son écrit du 5 de janvier 1698, mais qu'on lui témoigna alors n'être nullement recevable, ce qui fit qu'il acquiesça purement aux remarques de la compagnie dont il reconnut la solidité et auxquelles il promit de se soumettre; circonstance qu'il devait déclarer dans la lettre imprimée comme étant essentielle à la satisfaction qu'on lui demande.

Pour ces causes et autres, la compagnie, estimant que la lettre imprimée de M. Bayle ne satisfait qu'en partie à ce qu'il avait promis, qu'ainsi la compa-

gnie serait en droit de lui demander davantage, que cependant pour ne point se départir de la voie d'indulgence qu'on a déjà prise, la compagnie peut se contenter de représenter ces choses verbalement à M. Bayle, et de l'exhorter fortement à s'acquitter ponctuellement de ses promesses; et la compagnie prendra cette voie dans la persuasion que ledit sieur Bayle dans la seconde édition de son Dictionnaire corrigera de bonne foi les choses qu'on lui a indiquées et profitera des avis qui lui ont été donnés; ce qui est le principal but que la compagnie s'est proposé en tout ceci, parce qu'elle le regarde comme important à la gloire de Dieu et à l'édification de l'Église.

De plus, afin que M. Bayle qui a promis de profiter des avertissemens de la compagnie le puisse faire plus aisément, la compagnie estime qu'il est à propos que les pasteurs qui ont déjà travaillé à cette affaire dressent quelques mémoires succincts concernant les remarques que la compagnie a faites, auxquelles ils en pourront joindre quelques autres sur des matières importantes, afin qu'après que la compagnie aura approuvé lesdits mémoires, ils soient mis entre les mains de M. Bayle pour s'en souvenir et y avoir égard.

La compagnie estime aussi que notre très-honoré frère M. Jurieu, l'un de nos pasteurs, ayant été fort maltraité par M. Bayle dans son ouvrage, il est à propos de donner là-dessus à ce dernier un avertissement, et de l'exhorter à se conduire à l'avenir avec plus de modération, tant dans la seconde édition de son Dictionnaire, que dans les autres volumes qu'il promet au public, la compagnie n'ayant pu voir qu'avec douleur qu'on ait si peu de ménagement pour un pasteur dont le ministère et les travaux ont été et sont en singulière édification à l'Église.

Le 20 décembre 1698.

Messieurs les commissaires nommés dans l'acte du 7 décembre ont lu dans la compagnie les mémoires succincts concernant les remarques que la compagnie a faites sur l'écrit de M. Bayle, et aussi leurs remarques sur les plus importantes matières du Dictionnaire dudit sieur Bayle, lesquelles sont approuvées par la compagnie, et résolu de les communiquer à M. Bayle par messieurs Piélat, Superville, Le Page et Fanueil.

MÉMOIRE *succinct des principales choses auxquelles M. Bayle doit avoir égard, pour les corriger dans la seconde édition de son* DICTIONNAIRE.

La compagnie, ayant appris que l'on travaille actuellement à la seconde édition du *Dictionnaire historique et critique*, croit devoir avertir M. Bayle, en conséquence de ce qui s'est passé ci-devant entre le consistoire et lui, qu'il doit se souvenir des choses suivantes, pour y avoir égard dans la correction qu'il a promis de faire de son livre.

1°. Il évitera avec soin toutes les obscénités et retranchera tant les expressions que les citations, questions et réflexions sales; se souvenant que la pureté de l'esprit aussi-bien que celle

du corps est une des choses qui nous sont le plus recommandées dans l'Écriture, et que toutes les personnes sages doivent extrêmement prendre garde à ne pas favoriser le libertinage, qui n'est que trop commun en ce siècle et pour lequel la jeunesse n'a que trop de penchant.

2°. Il réformera entièrement l'article de DAVID, de manière que les bonnes âmes n'en pourront plus être scandalisées, comme il l'a promis; et pour cela il se conformera à ce que l'Écriture sainte nous dit de ce grand prophète. Il doit même en faire l'apologie, et remarquer que, dès le vivant de Saül, David était roi de droit; et, bien loin de juger des actions de ce prince par le train commun et ordinaire des rois de la terre, il fera voir qu'il était autorisé pour exterminer les Cananéens; que le grand sacrificateur, par lequel il consultait Dieu, lui servait de règle particulière; que l'on se doit taire où l'Écriture se tait, et que son silence, bien loin de donner prise contre David, est plutôt équivalent à une approbation; enfin il aura soin de bien relever l'autorité prophétique et canonique des écrits de David.

3°. A l'égard du *manichéisme*, au lieu de faire voir les sophismes des manichéens, et de leur prêter des raisons et des objections nouvelles qu'ils n'ont pas alléguées; comme aussi de tâcher de décharger leur hypothèse des difficultés qui la rendent ridicule, M. Bayle les réfutera, et se gardera bien de donner gain de cause à une hérésie si détestable et si monstrueuse. Pour cet effet il corrigera les articles MANICHÉENS, MARCIONITES, PAULICIENS, comme aussi divers endroits de son livre qui semblent favoriser leur opinion, ou les difficultés qu'on allègue contre la permission du mal.

4°. Il en usera de même à l'égard des *pyrrhoniens* et du *pyrrhonisme* qui est l'extinction de toute religion, et réformera l'article PYRRHON, prenant bien garde et là et partout ailleurs de donner atteinte à nos mystères.

5°. Il ne donnera point de louanges outrées aux *athées* ou *épicuriens*. Il corrigera les endroits qui peuvent contenir quelque affectation en leur faveur et n'affaiblira point la nécessité de croire un Dieu et une Providence, et même une vie à venir, par rapport à l'avantage de la société civile, et à la réformation des mœurs. Il insérera plutôt des clauses qui servent à imprimer dans l'esprit des lecteurs une grande horreur pour l'athéisme, et il travaillera à montrer qu'encore que des athées aient été réglés dans les mœurs, que cela n'est point venu de l'athéisme, mais seulement d'un amour-propre qui a toujours été déréglé. Il pourra même alléguer les exemples qu'il peut savoir de plusieurs athées qui ont été très-vicieux et très-infâmes.

Outre ces cinq chefs capitaux, dont on a déjà parlé à M. Bayle et qu'il s'est engagé de corriger, comme il a aussi promis à la compagnie de recevoir tous les autres avertissemens qu'on lui voudrait donner et d'en profiter, le consistoire l'exhorte à prendre garde en sixième lieu à ne pas réfuter

légèrement ce que nos théologiens ont dit de certains papes vicieux, puisque, s'il peut alléguer quelques conjectures pour la défense de ces papes sur certains faits, on peut lui opposer de fortes raisons pour leur condamnation, et qu'il est injuste de prendre sans nécessité le parti de séducteurs qui ont fait tant de mal à l'Église et de vouloir faire passer nos auteurs pour des accusateurs téméraires.

7°. Il reverra aussi les articles de NICOLLE et de PÉLISSON, qui contiennent diverses choses, lesquelles semblent mener au pyrrhonisme, et sont injurieuses à la voie d'examen par laquelle les protestans prétendent que l'on peut et que l'on doit parvenir à la connaissance de la vérité.

8°. Il prendra garde, en parlant de la providence, de ne pas exagérer et grossir les difficultés des profanes, et de ne pas donner un air de supériorité à leurs objections sur nos réponses en réfutant même celles qui sont conformes à l'Écriture; sur quoi on lui indique particulièrement l'article de RUFFIN. Il reverra aussi celui de XÉNOPHANES dans lequel il exagère les victoires du démon.

9°. Il est encore à souhaiter qu'il ménage davantage les expressions de l'Écriture, dans les allusions qu'il fait quelquefois.

M. Bayle aura égard à tous ces chefs pour y conformer sa correction, et travaillera aussi à repurger son ouvrage de tout ce qui peut avoir choqué les vrais fidèles, la compagnie déclarant qu'elle n'a fait ses remarques que sur ce qui lui a paru de plus essentiel, et qu'elle ne prétend pas par-là approuver le reste de l'ouvrage.

Elle se croit aussi obligée d'avertir M. Bayle, que M. Jurieu l'un de nos pasteurs, ayant été fort maltraité dans son livre, elle souhaite qu'il se conduise à l'avenir avec plus de modération, tant dans la seconde édition de son Dictionnaire, que dans les autres volumes qu'il promet au public, et elle l'y exhorte, n'ayant pu voir qu'avec douleur qu'on ait eu si peu de ménagement pour un pasteur dont le ministère et les travaux ont été et sont en singulière édification à l'Eglise. Approuvé et résolu en consistoire le 20 décembre 1698.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA VIE DE BAYLE.

TABLE

DES ARTICLES ET DES MATIÈRES CONTENUS

DANS

LE DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE.

L'auteur n'ayant pu travailler à cette Table, elle a été donnée à faire à une personne très-habile ; mais, de peur qu'on ne la fît trop longue sans nécessité, on y a mis rarement ce qui appartient aux matières dans leurs propres articles : par exemple, presque tout ce que l'on a marqué de César dans cette Table se trouve ailleurs que dans l'article de César.

Le chiffre romain indique le volume, le chiffre arabe la page. La *Liste alphabétique des articles* a été refondue dans cette Table générale. Les mots qui sont le sujet d'articles sont imprimés en petites capitales. L'astérisque indique les articles auxquels on a ajouté quelques notes dans la présente édition *in*-8°.

A

B.

C.

D.

E

F.

G.

H.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

* Les éditions in-folio renvoient pour cette dernière phrase à la page qui contient, 1°. la fin

P.

de la remarque H de l'article J. Hall, 2°. le texte et les deux remarques de l'article R. Hall. 3°. les 7, 8e. du texte et les remarques A, B, C, D de l'article Halle. N'ayant pas trouvé dans le contenu de cette page le sujet de la dernière phrase, je n'ai pu me décider ni à faire une suppression qui serait très-grave, ni à mettre sciemment un chiffre faux. Après beaucoup de recherches qui n'ont rien produit, j'ai pris le parti de laisser ici du blanc, pour que les lecteurs qui trouveront le passage puissent au moins, sur leur exemplaire, remplir l'indication du tome et de la page

* Les éditions in-folio renvoient pour les deux phrases du mot *Pandectes*, à la page qui contient, 1°. la fin de la remarque F de l'article Arius ; 2°. les remarques entières G, H, J, K ; 3°. le commencement de la remarque L, et la portion du texte sur laquelle portent les remarques. Le renvoi des éditions in-folio se trouvant faux, j'ai épuisé toutes les combinaisons et fait de nombreuses recherches pour y remédier ; au bout du compte je suis réduit, pour la seconde et dernière fois, à faire ici ce que j'ai déjà fait au mot *Ouvrages*. Voyez ma note ci-dessus, pag. 497.

Q.

R.

S.

T.

V.

W.

X.

Z.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES ET DU TOME SEIZIÈME ET DERNIER.

